



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 29-11-2019

Sigles et acronymes

4P	Partenariat Public-Privé-Producteurs
ACTA	Aménagement et la Conservation des terres Agricoles
AEP	Adduction en eau potable
AF	Adaptation Fund (cf. FACC)
AFA	Agence Foncière Agricole
AGR	Activités génératrices de revenus
AMC	Association de Micro Crédit
ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APIA	Agence pour la Promotion de l'Investissement Agricole
APII	Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCT	Banque Centrale de Tunisie
CCA	Climate Change Adaptation / Adaptation au Changement Climatique
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CGF	Conseil Général des Finances
CIRAD	Centre de recherche agronomique pour le développement
CIRC	Comité interrégional de coordination du projet
CLC	Comité local de coordination
CLD	Conseil Local de Développement (niveau délégation)
CNC	Comité national de coordination du projet
CNI	Centre national de l'informatique
COSOP	Country Strategic Opportunities Programme
CRCP	Comité régional de coordination et de pilotage du projet
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
CRSS	Comité Régional de Solidarité Sociale (branche de l'UTSS)
CTV	Cellule Territoriale de Vulgarisation (niveau délégation)
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DG ACTA	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles du MARHP
DG FIOP	Direction générale du financement, de l'investissement et des organismes professionnels du MARHP
DMP	Décret portant réglementation des Marchés Publics n° 2014-1039
DRAS	Direction Régionale des Affaires Sociales
DREHAT	Direction Régionale de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
ESPP	Evaluation de la stratégie et du programme-pays
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FACC	Fonds d'Adaptation au Changement Climatique
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FN	Familles Nécessiteuses
FRL	Familles à Revenu Limité
GALS	Gender Action Learning System

GDA	Groupement de développement agricole
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GR	Génie Rural (Arrondissement technique du CRDA)
IDR	Indice de Développement Régional
IESS	Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire
IMF	Institution de Micro Finance
INJEZ	Système de suivi et d'évaluation de l'exécution des projets publics
INS	Institut National de Statistiques
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MALE	Minsitère des Affaires Locales et de l'Environnement
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MDICI	Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale
MF	Ministère des Finances
OEP	Office de l'élevage et des pâturages
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP	Organisations professionnelles
ORMS	Operational Results Management System / Système de gestion des résultats opérationnels
PACTE	Programme d'Adaptation au changement Climatique des Territoires vulnérables de Tunisie
PAGRН-DIT	Projet d'Aménagement pour la Gestion des Ressources Naturelles et le Développement Intégré des Territoires
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PAMPAT	Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir (ONUDI / SECO)
PDAI	Projet de développement agricole intégré
PDP	Plan de Développement Participatif
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIM	Project Implementation Manual (Manuel de mise en œuvre)
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAFN	Programme National d'Appui aux Familles Nécessiteuses
PPI	Périmètre Public Irrigué (surface <100Ha)
PRODEFIL	Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine
PRODESUD	Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est
PROFITS	Projet de développement des filières pour le développement territorial de Siliana
Pro-WEAI	Project-level Women's Empowerment in Agriculture Index
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
SAEP	Système d'adduction en eau potable
SECAP	Procédure d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie (Confédération Suisse)
SMSA	Société Mutuelle de Service Agricole
TRIE / TRIF	Taux de rentabilité interne économique / financier
UGO	Unité de gestion par objectifs

URAP Union Regionale des Agriculteurs et des Pêcheurs

UTSS Union Tunisienne de Solidarité Sociale

VANE Valeur actuelle nette économique

Executive Summary

The IESS-Kairouan project responds to the request of the Tunisian Government. It contributes to the implementation of the five-year National Plan 2016-2020, which aims to improve living conditions at local and regional levels, by reducing the disparities between inland and rural areas on the one hand and coastal and urban areas on the other hand. The project is also part of the implementation of the Amen Social Law, promulgated in January 2019, which targets particularly needy families and lower-income families.

The Governorate of Kairouan is in the penultimate ranking of the 24 Tunisian governorates in terms of Regional Development Index (RDI). It belongs to the Central West region where social and economic constraints are multiple. It is divided into a relatively prosperous plain and a hilly area where IESS will concentrate its activities. It is characterized by small family farming, strongly subject to the impacts of climate change. It has pockets of poverty populated by needy and low-income families, usually isolated and in situations of extreme vulnerability.

The IESS-Kairouan project is perfectly aligned with the objective of the COSOP 2019-2024 to improve the living conditions, incomes and resilience of the rural poor, especially women and young people, in the face of climate change. It responds to several Sustainable Development Goals (SDGs), in particular SDG 1 (No Poverty), 2 (Zero Hunger), 5 (Gender Equality) and 13 (Measures against Climate Change). It will strengthen IFAD's collaboration with the United Nations agencies, particularly in the second and third pillars of UNDAF: (2) Economic, Inclusive, Sustainable and Resilient Model; (3) Social protection and equitable access to quality social services.

It takes into account all the lessons learned from the Country Strategy and Country Program Evaluation conducted in 2018, namely: (i) a priority for the most vulnerable, and in particular women and youth; (ii) a focus on sustainable management of natural resources and adaptation to climate change; (iii) strengthening support for Income Generating Activities and expanding partnerships to new public and private actors.

The purpose of the project is to contribute to the increase of the development index of the Governorate of Kairouan, in particular through the implementation of the Amen Social Law. The experience developed by the IESS project in the Kairouan hills will be subject to monitoring and evaluation and close policy dialogue. Based on the lessons learned, strategy and policy documents will be developed for nationally scaling up the tested approaches in the Kairouan Hills.

The project will cover a 6-year period from 2020 to 2025. The priority target groups of the project will be on the one hand needy and limited income families, and on the other hand, small farmers and livestock herders in hilly areas. Given the specific constraints they face in rural areas, women and young people will be directly targeted in each category. In total, the project aims to support 16,800 households, representing 84,000 people. It will be gender transformative and youth sensitive by giving priority to specific actions to support women and young people. IFAD climate adaptation for IESS-Kairouan amounts to US \$ 14.62 million (representing 61% of IFAD finance).

IESS-Kairouan will be organized around two complementary components. Component 1 will focus on improving the living conditions of needy and low-income families in the hilly areas of the Kairouan Governorate. It will test, at full scale, a so-called "graduation" approach developed to support vulnerable families and to assess the extent to which it will contribute to the economic and social mobility of these families.

Component 2 will support the economic integration of small farms, and vulnerable families supported in Component 1, by adapting the productive potential to climate change, building the capacity of producers and their organizations, and connecting producers with value chain actors.

The total cost of the Project is estimated at US \$ 51.27 million, or about TND 153.81 million. Taxes represent 11% of the total, ie US \$ 5.6 million. The base costs amount to US \$ 48.77 million and the physical and financial contingencies to US \$ 2.5 million (4.9% of total costs). The IESS Project will be financed by an IFAD loan (US \$ 23.1 million, 45.1% of total costs); an IFAD grant (US \$ 0.7 million, 1.4% of total costs); a grant from the Climate Change Adaptation Fund (US \$ 9.21 million, 18% of total costs); a contribution from the Government (US \$ 15.87 million, 31% of total costs) and a contribution from beneficiaries (US \$ 1.78 million, 3.5% of total costs) and a contribution from UTSS (US \$ 0.6 million, 1.2% of total costs).

The prime contractor for the project will be the Ministry of Development, Investment and International Cooperation (MDICI), representing the Tunisian Government. The Ministry of Agriculture, Hydraulic Resources and Fisheries (MARHP) will assume full responsibility for project implementation through the Central Project Coordination Unit, and the Regional Commissariat for Agricultural Development (CRDA) of Kairouan will be the delegated project manager at the regional level and will be supported by a light management structure of the project to be decreed within the CRDA.

Due to their social dimension, the activities of the first component will be managed within the framework of a tripartite agreement between the MARHP, the Ministry of Social Affairs (MAS) and the Tunisian Union of Social Solidarity (UTSS) and a specific convention implemented between the CRDA Kairouan and the UTSS, designated as the delegated contracting authority for these activities.

The Internal Economic Rate of Return (IERR) of the IESS Project is 13% and the Economic Net Present Value (NPV) is

US \$ 6.39 million, or about TND 19.16 million. A sensitivity analysis shows that the economic results are robust to cost increases (by 10% and 20%), a decrease in profits (by 10% and 20%) and a one-year delay in activities.

Given the social approach of the project and its emphasis on sustainability of activities and the resilience of beneficiaries, the potential environmental and social impacts are expected to be positive. The grant from the Climate Change Adaptation Fund will strengthen the project by integrating climate change adaptation measures into its main components. As a result, and from an environmental and social point of view the project is classified as category B. Despite the adaptive dimension of the activities presented above, and the project's approach focused on resilience, the increasing variability of rainfall which causes longer periods of drought and more violent torrential events, as well as the constant increase in temperature since the beginning of the 20th century indicate that the climate risk is high for this project.

The project will be particularly innovative in Tunisia, working for the first time with MAS and UTSS and testing an innovative graduation approach for the poorest families through capacity building and support to income-generating activities accompanied during 18 months, nutritional and financial education, and basic literacy of the rural poor. This model aims to improve the living conditions of poor families through a gradual approach, from component 1 to initiate social and economic mobility, to component 2 for the economic integration of the poorest in local sectors.

The exit strategy of the IESS-Kairouan project is an integral part of its design. The different elements of the project were designed in partnership with public and private partners at regional and central levels. The project is positioned to strengthen the capacity of these organizations to carry out their mandates during and after the implementation of the project. The core of the project management structure is part of the CRDA organizational structure, and will continue to function beyond the completion of the project.

Résumé exécutif

Le projet IESS-Kairouan répond à la sollicitation du Gouvernement tunisien. Il contribue à la mise en œuvre du Plan national quinquennal 2016-2020 qui vise à améliorer les conditions de vie aux niveaux local et régional, en réduisant les disparités entre les régions intérieures et rurales et les régions côtières et urbaines. Le projet s'inscrit également dans la mise en œuvre de la Loi Amen Social, promulguée en janvier 2019, et qui cible particulièrement les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité.

Le Gouvernorat de Kairouan se situe à l'avant-dernière place des 24 gouvernorats tunisiens en termes d'indice de développement régional (IDR). Il appartient à la région du Centre-Ouest où les contraintes de développement social et économique sont multiples. Il est divisé en une plaine relativement prospère et en une zone collinaire où IESS concentrera ses activités. Elle est caractérisée par une petite agriculture familiale, pratiquée dans des zones accidentées et soumises aux impacts du changement climatique. Elle présente des poches de pauvreté peuplées par des familles nécessiteuses et à revenu limité, généralement isolées et dans des situations de vulnérabilité extrême.

Le projet IESS-Kairouan s'inscrit parfaitement dans l'objectif du COSOP 2019-2024 d'amélioration des conditions de vie, des revenus et de la résilience des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, face aux changements climatiques. Il répond à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) et en particulier à l'ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes) et 13 (Mesures relatives contre les changements climatiques). Il renforcera la collaboration du FIDA avec les agences des Nations Unies, en particulier dans les deuxièmes et troisièmes axes prioritaires de l'UNDAF : (2) Modèle économique, inclusif, durable et résilient ; (3) Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité.

Il prend en compte l'ensemble des leçons apprises tirées de l'Evaluation de la Stratégie et du Programme de Pays réalisé en 2018 à savoir : (i) une priorité sur les plus vulnérables et en particulier des femmes et des jeunes ; (ii) un accent sur la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique ; (iii) le renforcement de l'appui aux Activités Génératrices de Revenus et l'élargissement des partenariats à de nouveaux acteurs étatiques et privés.

Le but du projet est de contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan, en particulier par la mise en œuvre de la Loi Amen Social. L'expérience développée par le projet IESS dans les collines de Kairouan fera l'objet d'un suivi-évaluation et d'un dialogue politique rapproché. Sur la base des leçons tirées, des documents de stratégie et de politique seront élaborés pour la mise à l'échelle au niveau national des approches testées dans les Collines de Kairouan.

Le projet couvrira une période de 6 ans de 2020 à 2025. Les groupes cibles prioritaires du projet seront d'une part les familles nécessiteuses et à revenu limité, et d'autre part, les petits exploitants agricoles et petits éleveurs des zones collinaires. Compte tenu des contraintes spécifiques auxquelles ils sont confrontés dans les zones rurales, les femmes et les jeunes seront directement ciblés dans chaque catégorie. Au total, le projet vise à soutenir 16.800 ménages, soit 84.000 personnes. Il sera transformateur de la question du genre et axé sur les jeunes en donnant la priorité aux actions spécifiques au soutien aux femmes et aux jeunes, axé sur la nutrition et sur la question climatique. Le montant total des financements du FIDA au titre de l'adaptation au changement climatique pour le projet est estimé à 14,62 millions de USD, soit 61% de l'investissement du FIDA

IESS-Kairouan sera organisé autour de deux composantes complémentaires. La composante 1 visera l'amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses et à revenu limité dans les zones de collines du Gouvernorat de Kairouan. Elle permettra de tester, en grandeur réelle, une approche dite de "graduation" développée pour soutenir les familles vulnérables et d'évaluer dans quelle mesure elle permet d'insuffler une mobilité économique et sociale de ces familles.

La composante 2 soutiendra l'intégration économique des petites exploitations agricoles, et des familles vulnérables soutenues en composante 1, par l'amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique, le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations et la mise en relation des producteurs avec les acteurs privés des filières.

Le coût total du Projet est estimé à 51,27 millions de Dollar EU, soit environ 153,81 millions de DTN. Les taxes représentent 11% du total, soit 5,6 millions de Dollar EU. Les coûts de base s'élèvent à 48,77 millions de Dollar EU et les imprévus physiques et financiers à 2,5 millions de Dollar EU (soit 4,9% des coûts totaux). Le Projet IESS sera financé par un prêt du FIDA (23,1 millions de Dollar EU, 45,1% des coûts totaux) ; un don du FIDA (0,7 millions de Dollar EU, 1,4% des coûts totaux) ; un don du Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FACC) (9,21 millions de Dollar EU, 18% des coûts totaux) ; une contribution du Gouvernement (15,87 millions de Dollar EU, 31% des coûts totaux), une contribution des bénéficiaires (1,78 millions de Dollar EU, 3,5% des coûts totaux), et une contribution de l'UTSS (0,6 millions de Dollar EU, 1,2% des coûts totaux).

Le maître d'œuvre du projet sera le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI), représentant le Gouvernement tunisien. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), en sa qualité d'Agent principal du projet et maître d'ouvrage assumera l'entièvre responsabilité d'exécution du projet à travers l'unité de coordination centrale des projets à la DG/FIOP et le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Kairouan sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional et sera appuyé par

une structure légère de gestion du projet qui sera décrétée au sein du CRDA.

Du fait de leur dimension sociale, les activités de la première composante seront gérées dans le cadre d'une convention tripartite entre le MARHP, le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) et une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA Kairouan et l'UTSS, désigné comme maître d'ouvrage délégué pour ces activités.

Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet IESS est de 13 % et la valeur actuelle nette économique (VANE) est 6,39 millions de Dollar EU, soit environ 19,16 millions de DTN. Une analyse de sensibilité montre que les résultats économiques sont robustes à une augmentation des coûts (de 10% et de 20%), une baisse des bénéfices (de 10% et de 20%) et à un retard des activités d'une année.

Compte tenu de l'approche sociale du projet et de l'accent mis sur la durabilité des activités et la résilience des bénéficiaires, les impacts environnementaux et sociaux potentiels seront plutôt positifs. Le don du Fonds pour l'Adaptation pour le Changement Climatique viendra renforcer le Projet en intégrant des mesures adaptatives aux changements climatiques dans ses principales composantes. En conséquence, et d'un point de vue environnemental et social le projet est classé dans la catégorie B. Malgré la dimension adaptive des activités présentées ci-dessus, et l'approche du projet axé sur la résilience, la variabilité croissante de la pluviométrie qui cause de périodes plus longues de sécheresse et des événements torrentiels plus violents, ainsi que l'augmentation constante de la température depuis le début du XXème siècle indiquent que le risque climatique est élevé pour ce projet.

Le projet sera particulièrement innovant en Tunisie, travaillant pour la première fois avec le MAS et l'UTSS et testant une approche novatrice de graduation des familles les plus pauvres à travers le renforcement des capacités et le soutien à des activités génératrices de revenu accompagnées pendant 18 mois, l'éducation nutritionnelle et financière, et l'alphabétisation des ruraux pauvres. Ce modèle vise à améliorer les conditions de vie des familles pauvres grâce à une approche progressive, de la composante 1 pour initier la mobilité sociale et économique, à la composante 2 pour l'intégration économique des plus pauvres dans les filières locales.

La stratégie de sortie du projet IESS-Kairouan fait partie intégrante de sa conception. Les différents éléments du projet ont été conçus en partenariat avec les partenaires publics et privés au niveau régional et central. Le projet est positionné pour renforcer la capacité de ces organisations à exécuter leur mandat pendant et après la mise en œuvre du projet. Le noyau dur de la structure de gestion du projet fait partie de la structure organisationnelle du CRDA, et continuera ses fonctions au-delà de l'achèvement du projet.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

1. **Contexte socio-économique.** La Tunisie a une population totale estimée à 11.7 millions d'habitants en 2019 dont un tiers vit en milieu rural. Les années ayant suivi le Printemps Arabe ont été caractérisées par l'instabilité politique, les contraintes sécuritaires et un climat social tendu. La croissance économique et les finances publiques se sont dégradées depuis la révolution. Une succession de déficits élevés depuis 2011 a eu pour effet une augmentation sensible de la dette publique.
2. La Tunisie figure parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le revenu national brut par habitant était de 3,490 US\$ en 2017ⁱⁱ. Dans la même période la contribution du secteur agricole dans le Revenu National Brut a augmenté de 7.5 à 9.5%. Le secteur agricole emploie une part décroissante mais encore significative de la population active : 17% des hommes et 12% des femmes. Le taux de chômage reste élevé (15,4 % au premier trimestre 2018), en particulier pour les diplômés : 19.4% pour les hommes et 40.4% pour les femmes en 2019ⁱⁱⁱ.
3. **Pauvreté et inégalités.** Au niveau national, le taux de pauvreté a été significativement réduit passant de 20% en 2010 à 15% en 2018. L'indice de développement humain a augmenté de 0.569 en 1990 à 0.735 en 2017, marquant une nette amélioration et plaçant le pays dans la catégorie des pays à indice de développement humain élevé, en 95ème position sur 168 pays^{iv}.
4. Cependant, il existe d'importants contrastes d'une région à l'autre du pays. Dans les zones urbaines, le taux de pauvreté est de 10%, contre 26% dans les zones rurales. Le Nord-Est et les régions côtières sont beaucoup plus riches que les zones du Nord-Ouest, du Sud et du Centre-Ouest (la région à laquelle appartient le Gouvernorat de Kairouan où le taux de pauvreté rurale atteint 34.9% en 2015).
5. Le taux de sous-alimentation dans la population est resté stable au cours des 15 dernières années (5,6% entre 2004

et 2006 et 5% entre 2014 et 2016)[\[iv\]](#). Cependant, la sécurité alimentaire est menacée par le changement climatique et la dégradation des ressources naturelles, les groupes les plus vulnérables étant les habitants des zones rurales, en particulier les femmes et les jeunes.

6. Entre 2011 et octobre 2017, un million de personnes ont quitté les zones de l'intérieur pour venir s'installer dans les zones côtières et urbaines dont le Grand Tunis, et plus de 52.000 jeunes ont essayé d'émigrer vers l'Europe[\[v\]](#). La situation socio-économique locale, amplifiée en zone rurale par les impacts du changement climatique et de la dégradation environnementale, est le moteur essentiel des phénomènes migratoires[\[vi\]](#). Plus de la moitié des migrants sont dans la tranche 20-40 ans et près de 75% d'entre eux ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur[\[vii\]](#). Toutefois, la migration s'avère souvent une expérience négative et entraîne le retour des jeunes vers les zones rurales à la recherche d'une activité économique.
7. **Agriculture.** La production nationale est dominée par l'arboriculture (notamment l'olivier) et les cultures céréalières. L'élevage représente une part importante de la production agricole, contribuant à 40% environ de la production agricole totale. Dans les zones marginales, les filières principales sont les vergers (olivier, fruitiers), les petits ruminants, les produits du terroir (figue de barbarie, miel, herbes aromatiques, huiles essentielles), et le maraîchage dans les zones où l'irrigation est possible. Les besoins du pays en produits agricoles ne sont couverts qu'à hauteur de 70% par la production nationale ; le pays est donc importateur net de produits alimentaires.
8. Les principales contraintes auxquelles fait face le secteur agricole et qui freinent la transformation du secteur sont le degré d'organisation encore insuffisant des producteurs et des filières agroalimentaires, l'accès limité des petits producteurs aux services de conseil agricole et aux services financiers, et l'impact croissant du changement climatique.
9. **Politiques et stratégies nationales.** Le plan quinquennal (2016-2020) de développement économique et social vise tout particulièrement à améliorer les conditions de vie aux niveaux local et régional, en réduisant les disparités entre les régions intérieures et rurales et les régions côtières et urbaines.
10. La Tunisie a promulgué récemment une Loi (Loi Organique numéro 10 du 30 Janvier 2019) afin que l'ensemble des dispositifs d'aide et de transferts sociaux soient renforcés et encadrés par un nouveau dispositif intitulé "Amen Social". Cette loi cible particulièrement les familles nécessiteuses[\[ix\]](#) et les familles à revenu limité[\[x\]](#) qui reçoivent déjà des aides du Gouvernement, en particulier à travers le programme national d'appui aux familles nécessiteuses (PNAFN) qui touche environ 8% de la population nationale.
11. Elle fait le constat que le dispositif actuel ne permet pas de sortir les populations vulnérables de la pauvreté et souhaite la mise en œuvre de nouvelles approches et outils pour favoriser une réelle mobilité économique et sociale des plus démunis ; elle reconnaît le caractère multidimensionnel de la pauvreté, redéfinit les indicateurs de pauvreté, et souligne la nécessité d'impliquer non seulement le ministère des Affaires Sociales (MAS), mais aussi les différents Départements ministériels, la société civile et le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.
12. Dans ce contexte, l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) joue un rôle particulier : tout en ayant un statut d'ONG, elle met en œuvre des programmes sociaux d'aide d'urgence et d'auto-développement au profit des démunis pour le compte du MAS, du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (MARHP), du ministère de la Défense et des Conseils Régionaux.
13. Récemment, la Tunisie s'est également engagée dans la préparation d'une Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pilotée par un Ministre délégué à l'ESS. En Mars 2018, le MARHP a formulé une stratégie sectorielle selon trois axes : (i) Amélioration de l'employabilité des jeunes et femmes (ii) Mise en place d'un système de financement adapté (iii) Mise en place d'une stratégie de communication pour la promotion de l'ESS. Cette loi constituera un élément complémentaire important pour la mise en œuvre de la Loi El Amen.
14. La Tunisie ne possède pas de stratégie de développement agricole et rural même si de nombreux documents se réfèrent au secteur en particulier au niveau des politiques et stratégies environnementales. Des efforts sont à déployer à ce niveau, en particulier dans la définition des actions à mener pour favoriser l'adaptation du secteur au changement climatique.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

Changement climatique

15. La Tunisie, comme la plupart des pays du monde, subit les effets du changement climatique, qui se traduit par une hausse des températures et une baisse moyenne des précipitations, causant une diminution inquiétante des réserves hydrauliques, mais aussi par une plus grande variabilité dans la répartition et la fréquence des précipitations. Les phénomènes climatiques extrêmes alternant inondations et sécheresses s'accentuent, favorisent l'érosion des sols et la réduction de leur fertilité, avec une intensité accrue dans les régions accidentées (zones de collines et de montagnes).

16. Les activités agricoles sont sévèrement soumises à ces évolutions climatiques conduisant à la baisse des rendements voire la destruction des cultures, en particulier dans les régions montagneuses. Les projections au-delà de 2025 indiquent que les sécheresses seront particulièrement pénalisantes pour la production céréalière pluviale, la superficie consacrée à la culture des céréales risquant de diminuer d'environ 30%. Le coût annuel de la dégradation de l'environnement est estimé à 2,7% du PIB. La zone d'intervention du projet (zones collinaires de Kairouan) est très vulnérable au changement climatique et souffre déjà de la dégradation environnementale.
17. Afin de répondre aux challenges du Changement Climatique, la Tunisie a signé la Convention tripartite de partenariat des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto. Le ministère tunisien des Affaires locales et de l'Environnement, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) travaillent à l'élaboration de la troisième communication nationale de la Tunisie au titre de la CCNUCC, visant à actualiser les études en matière d'atténuation, d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation, de renforcer les capacités des différents partenaires par des formations, de l'expertise technique et des actions de sensibilisation.

Genre

18. Bien que la Tunisie soit l'un des pays les plus avancés de la Région en ce qui concerne l'égalité entre les sexes du point de vue légal, des barrières religieuses et culturelles, par endroits très fortes, existent toujours en particulier dans les zones rurales. Les femmes rurales sont vulnérables pour plusieurs raisons : migration des hommes, faible accès aux ressources productives, risque d'exploitation, etc. Par ailleurs, 32% des femmes rurales sont analphabètes et 19,3% seulement disposent de leurs propres sources de revenus.
19. Alors que la Constitution garantit leurs droits économiques, sociaux, culturels et politiques, les femmes des zones rurales continuent de se heurter à de nombreux obstacles qui limitent leur accès à un travail rémunéré et décent. Seules 20% des femmes rurales ont leur propre revenu (contre 65% des hommes ruraux) et seulement 4% des promoteurs de projets agricoles sont des femmes, même si elles représentent 58% de la main-d'œuvre agricole[xi].

Jeunesse

20. La Tunisie a développé une Vision Sectorielle de la jeunesse en 2018 qui s'inscrit dans le plan quinquennal 2016-2020. Elle fait le constat que la jeunesse représente une opportunité mais aussi un défi pour le développement du pays, compte tenu du fait que les jeunes de 15 à 29 ans représentent aujourd'hui 24,5% (et les moins de 35 ans, 57%) de la population totale en Tunisie et 38% de la population en âge de travailler (15-60 ans).
21. Les jeunes représentent aujourd'hui l'un des plus grands groupes sociaux de Tunisie faisant face à des défis sociaux, économiques, culturels et politiques. Le taux de chômage total est de 15,5%, alors qu'il est de 35,7% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (contre 27,7% en 2005). De nombreux jeunes quittent les zones rurales pour se rendre dans les zones urbaines à la recherche d'un emploi et d'une vie supposée meilleure. Selon l'Institut National de Statistiques (INS), le chômage touche plus les femmes que les hommes (respectivement 23,2% et 12,5% en 2017) et frappe particulièrement les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (31% en 2016), qui ne parviennent pas à trouver des emplois appropriés correspondant à leur niveau d'études.

Nutrition

22. Selon l'indice de sécurité alimentaire mondiale (Global Food Security Index), qui examine les questions fondamentales de l'accessibilité, de la disponibilité, de la qualité et de la salubrité des aliments, la Tunisie occupe la 53e place sur 113 pays et son score global est de 57,9/100. La situation s'est améliorée au cours des 15 dernières années avec par exemple une diminution de plus de la moitié des taux d'insuffisance pondérale et de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Les atouts de la Tunisie consistent en une salubrité correcte des aliments, une proportion de la population extrêmement pauvre relativement limité, la suffisance de l'offre des produits alimentaires au niveau national et la présence de programmes nationaux d'appui aux familles nécessiteuses qui permettent d'amortir, au moins partiellement, les chocs.
23. Toutefois malgré des progrès considérables au cours des dernières décennies, la Tunisie reste confrontée à des problèmes de nutrition, notamment des carences en vitamines et en minéraux et l'obésité. De plus, il existe des poches de pauvreté, en particulier dans les zones rurales du centre-ouest et du nord-ouest, où les ménages rencontrent des problèmes nutritionnels récurrents en grande partie liés au manque d'accès à l'eau potable. Ainsi environ 250 000 personnes en Tunisie dépendent toujours d'un accès à l'eau non potable provenant principalement de sources et de puits non protégés.

c. Justification de l'intervention du FIDA

24. Lors de la préparation du COSOP 2019-2024, le Gouvernement tunisien a sollicité l'appui du FIDA dans le Gouvernorat de Kairouan pour contribuer à la mise en œuvre de Plan quinquennal 2016-2020. Le COSOP prévoit également un second projet de portée nationale qui mettra à l'échelle les résultats obtenus à Kairouan, en particulier en faveur des jeunes et des femmes.

25. Le Gouvernorat de Kairouan appartient en effet à une des régions les plus pauvres du pays, le Centre-Ouest. Les contraintes de développement social et économique dans les régions du Centre-Ouest de la Tunisie sont multiples : enclavement, morcellement des exploitations agricoles, ressources en eau limitées, rares opportunités d'emplois extra-agricole, difficultés d'accès aux financements, faibles investissements dans l'industrie de transformation des produits agricoles, etc. Ces facteurs sont exacerbés par l'impact croissant du changement climatique dans des zones collinaires fragiles, par l'insuffisance des services publics au niveau régional et local et un processus de décentralisation non encore en vigueur.
26. En 2018, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a conduit la deuxième Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) en Tunisie sur la période 2003 - 2018. Cette évaluation a montré que le FIDA en Tunisie a une bonne expertise et une longue expérience de mise en œuvre de projets dans des zones rurales défavorisées sur le plan agro-écologique et socio-économique. Ses avantages comparatifs sont (i) le ciblage des régions les plus défavorisées même si un effort est nécessaire pour cibler plus efficacement les femmes et les jeunes ruraux, (ii) la réalisation d'infrastructures de production (par exemple les périmètres irrigués) et de conservation des eaux et des sols (avec la nécessité d'améliorer la durabilité et l'appropriation de ces aménagements), ainsi que (iii) l'introduction d'approches innovantes, notamment le développement de l'approche filière, qui doit devenir encore plus inclusive des producteurs les plus pauvres et s'ouvrir au secteur privé.
27. A la demande du Gouvernement tunisien, le projet IESS se positionnera clairement dans la mise en œuvre de la loi El Amen et de l'approche ESS qu'il souhaite promouvoir pour faciliter la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales du Centre-Ouest, et la mobilité sociale et économique des ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes.

B. Enseignements tirés

28. Les principales leçons et constats mis en évidence par l'ESPP et par les évaluations des projets passés et en cours se résument de la manière suivante :
29. **Prendre en compte de manière spécifique les plus pauvres et vulnérables, en particulier les producteurs familiaux très pauvres, les femmes et les jeunes** dans la conception et la mise en œuvre des projets. L'approche de développement participatif intégré et l'approche filière sont toutes deux pertinentes pour la lutte contre la pauvreté rurale. Cependant, dans les deux cas, les besoins des femmes et des jeunes ruraux pauvres ont été insuffisamment pris en compte. Les projets financés par le FIDA sont mis en œuvre par le MARPH et les Commissariats régionaux de développement agricole (CRDA) qui ont des compétences techniques avérées mais ne sont pas spécialisés dans les approches sociales. Une attention accrue devra être portée à l'avenir sur l'autonomisation de ces groupes (i) par une augmentation des budgets des activités qui leur sont octroyés et (ii) par le partenariat avec des structures travaillant sur l'autonomisation des femmes et des jeunes en milieu rural, comme le MAS, l'UTSS- et/ou d'autres ONG travaillant dans ce domaine sur le terrain. Pour faire face aux obstacles socio-culturels que rencontrent les femmes rurales, un type d'intervention différent est nécessaire. Ces activités devraient viser à remettre en question et à modifier les normes de genre et à remédier aux inégalités de pouvoir entre hommes et femmes.
30. **Au-delà des aménagements physiques, favoriser la gestion durable des ressources naturelles** (fertilité des sols et ressources en eau). Les approches participatives ont montré leur pertinence pour la planification des infrastructures et des aménagements en matière de conservation des eaux et des sols (CES). Toutefois, l'implication et la responsabilisation des producteurs et de leurs organisations, notamment les groupements de développement agricoles (GDA), restent insuffisantes et ne facilitent pas la durabilité des interventions. De plus, les actions futures, tout en mettant à l'échelle les expériences réussies, devront accorder une plus grande attention aux problématiques de restauration de la fertilité des sols et de suivi des ressources en eau pour augmenter les impacts attendus des aménagements.
31. **Elargir les partenariats au secteur privé** dans la promotion des filières inclusives. L'ESPP a montré que les compétences des CRDA se concentrent principalement sur le volet production tandis que l'aval des filières reste le maillon faible (transformation, commercialisation, labélisation des produits). Il est nécessaire d'agir sur l'ensemble des maillons des chaînes de valeur, en impliquant les acteurs du secteur public privé (entreprises, industries, IMF, ...) pour l'organisation de concertations interprofessionnelles et la promotion de partenariats d'affaires (4P) visant à augmenter la valeur ajoutée au profit de tous, et en particulier des petits exploitants.
32. Les interventions sur les filières doivent s'appuyer sur des diagnostics transversaux impliquant l'ensemble des acteurs de ces filières. Des incitations à la mise en œuvre de 4P sont recommandées sous forme de dotations à l'investissement (production, transformation, certification, ...), des incitations aux institutions de microfinance, des formations et conseils aux producteurs et aux entrepreneurs, etc.
33. **Renforcer l'appui aux AGR.** L'évaluation a également montré que, si les Activités Génératrices de Revenus (AGR) constituent un excellent outil pour favoriser la mobilité économique des plus pauvres, elles nécessitent un appui et un accompagnement de longue durée pour assurer leur réelle appropriation par les bénéficiaires. Fréquemment, le choix et la préparation de l'AGR d'une part et ensuite l'accompagnement du bénéficiaire est insuffisant pour cela. Un accompagnement sur une durée suffisamment longue (18 mois) est recommandé pour assurer la durabilité des

AGR.

34. **Augmenter l'agilité des Unités de Gestion de Projet** Les UGP appartiennent aux CRDA qui sont les services déconcentrés du MARHP. Cette insertion dans l'Administration est bénéfique et permet d'éviter des duplications tout en renforçant les capacités des CRDA. Pour remplir des fonctions pour lesquelles les CRDA n'ont pas les ressources humaines suffisantes, des lignes budgétaires, essentiellement sur dons, sont mises à disposition par le FIDA, pour mobiliser de l'assistance technique (AT). Mais ce recours n'est pas suffisant, du fait de recrutements longs et souvent inadaptés aux réels besoins évolutifs des projets. Des approches plus flexibles doivent être testées, comprenant de l'AT de courte durée et renouvelée en fonction des besoins des projets. Une ouverture des collaborations à d'autres ministères et le recours accru à des acteurs privés et de la société civile pour la mise en œuvre de certaines activités sont également souhaitables.
35. Les évaluations du portefeuille du FIDA a également montré que les différents projets sont mis en œuvre en parallèle dans leurs Gouvernorats respectifs et que la mise en commun des différents acquis reste insuffisante. Un comité interrégional de coordination (CIRC) est recommandé pour assurer la fonction de coordination et de synergie entre les différents projets financés par le FIDA, en particulier, à Kairouan et à Siliana qui sont limitrophes.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

36. Le but du projet est de contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan, en particulier par la mise en œuvre de la Loi Amen Social.
37. L'expérience développée par le projet IESS dans les collines de Kairouan fera l'objet d'un suivi-évaluation rapproché. Ceci permettra de tirer des leçons de ses résultats et ainsi d'élaborer des documents de stratégie et de politique visant la mise à l'échelle au niveau national des approches testées dans les Collines de Kairouan.
38. L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan, en mettant un focus particulier sur les femmes et les jeunes.
39. Les objectifs à atteindre sont : 65% des ménages sont sortis de la catégorie des familles nécessiteuses ; 50% des ménages déclarent avoir adopté des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilient au climat ; 70% des femmes soutenues ont un niveau d'autonomisation accru.
40. Les principaux indicateurs seront désagrégés par genre (hommes/femmes/jeunes) avec l'objectif de toucher 50% de femmes et 30% de jeunes.
41. **Zone d'intervention :** le Gouvernorat de Kairouan, situé dans le Centre-Ouest du pays sans accès à la mer, est parmi les plus défavorisés du pays. L'indice de développement régional (IDR)[\[xii\]](#) montre qu'il se place en avant dernière place parmi les 24 gouvernorats de la Tunisie.
42. Il comprend deux zones distinctes aux caractéristiques contrastées : à l'Est, la zone de plaine plus riche, située au carrefour des axes de communication entre le Nord et le Sud du pays d'une part et vers les zones côtières d'autre part, et à l'Ouest la zone collinaire enclavée mal desservie par les services publics et privés.
43. Cette dernière est caractérisée par une petite agriculture familiale, pratiquée essentiellement dans des zones accidentées et particulièrement soumises aux impacts du changement climatique, mais possédant toutefois un potentiel de production à valoriser sur certaines filières (vergers, petits ruminants, figues de barbarie, plantes aromatiques et huiles essentielles,...). Elle présente des poches de pauvreté peuplées par des familles nécessiteuses et à revenu limité, généralement isolées et dans des situations de vulnérabilité extrême. Ces poches de pauvreté seront cartographiées avant le démarrage du projet. Le taux de pauvreté, estimé par le pourcentage de familles nécessiteuses et à revenu limité, est en moyenne de 63% dans les 40 secteurs cibles et atteint plus de 90% dans certains secteurs.
44. Le projet interviendra ainsi dans 40 secteurs de la zone collinaire de Kairouan, répartis dans 7 délégations (EL Alâa ; Hajeb El Ayoun ; Oueslatia ; Sbikha ; Haffouz ; Ain Jloula et Chbika). Les secteurs ont été sélectionnés sur des critères de pauvreté, d'enclavement, de difficulté d'accès à l'eau potable et de vulnérabilité climatique. Le projet travaillera dans les zones rurales de ces secteurs, avec les familles nécessiteuses et à revenu limité présentes dans les poches de pauvreté, et avec les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs pauvres. Le chômage des jeunes y est élevé et les femmes se heurtent à des barrières culturelles et religieuses.
45. Les 40 secteurs ciblés couvrent une surface de 2.657 km² pour une population totale de 110 000 personnes, soit une densité moyenne de 41 hab./km². Ils comptaient en juin 2019 environ 25.000 ménages dont 5.100 familles

nécessiteuses et 10.700 familles à revenu limité.

46. La zone du projet IESS-Kairouan est frontalière avec le Gouvernorat de Siliana où intervient un autre projet du FIDA, le PROFITS, dans des écosystèmes de collines et de montagnes proches de ceux de Kairouan (voir la carte de la zone du projet). PROFITS appuie l'organisation des filières locales et des collaborations seront organisées entre les deux projets sur une base régulière (voir Gestion et coordination du projet).
47. **Les groupes cibles** prioritaires du projet sont d'une part, les familles nécessiteuses et à revenu limité, et d'autre part, les petits exploitants agricoles et petits éleveurs des zones collinaires. Compte tenu des contraintes spécifiques auxquelles ils sont confrontés dans les zones rurales, les femmes et les jeunes (de 18 à 35 ans) seront directement ciblés dans chaque catégorie.
48. La stratégie de ciblage des familles nécessiteuses et à revenu limité prévoit trois niveaux :
 - Un niveau géographique par la cartographie de micro-zones rurales regroupant environ 20 familles nécessiteuses et une quarantaine de familles à revenu limité ;
 - Dans chaque micro-zone sélectionnée, l'ensemble des familles nécessiteuses sera éligible au soutien du projet ; seules celles ayant au moins un membre actif pourront bénéficier des AGR ; les familles à revenu limité avoisinantes seront bénéficiaires des actions collectives proposées par le projet en termes de formation et d'éducation financière et nutritionnelle ;
 - Au niveau individuel : dans chaque ménage, les différents membres seront "coachés" selon l'approche de système d'apprentissage interactif GALS (Gender Action Learning System) pour faire émerger des idées d'activités génératrices de revenu (AGR) au profit des membres actifs, avec une priorité particulière sur les femmes et les jeunes.
49. La stratégie de ciblage des exploitations agricoles prévoit trois niveaux :
 - La sélection de quatre groupes de filières agricoles prioritaires présentant le plus fort potentiel d'inclusion des petits agriculteurs et éleveurs ;
 - L'identification de bassins de production dans les filières sélectionnées ;
 - La sélection en priorité des petites exploitations agricoles familiales^{xiii} en donnant la priorité aux exploitations appartenant ou gérées par des femmes et des jeunes.

Portée du projet :

Tableau 1: Portée du projet par activité

Activités	Nombre total de Ménages bénéficiaires	Nombre de Ménages bénéficiaires hors double comptage
Mobilité économique et sociale (Familles nécessiteuses et Familles à revenu limité)	6.300	6.300
Réhabilitation et extension des SAEP	4.500	1.500
Télécentres	3.000	1.000
Pistes de désenclavement	3.750	1.300
Périmètres irrigués réhabilités	320	300
Conservation des Eaux et des Sols (CES)	5.400	4.400
Partenariats d'affaires et 4P	3.000	2.000

Total		16.800
--------------	--	---------------

50. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, le projet vise à soutenir 16.800 ménages, (hors double comptage) correspondant à 33.600 personnes bénéficiaires directs dont 16.800 femmes, soit 50% des bénéficiaires. Le projet sera transformatif du genre et sensible aux jeunes en donnant la priorité aux actions spécifiques au soutien aux femmes et aux jeunes. Les membres des familles nécessiteuses qui bénéficieront du soutien du projet en termes d'AGR seront à 65% des femmes et à 50% des jeunes.
51. Le projet vise à soutenir environ 10.000 jeunes entre 18 et 35 ans (soit 30% des bénéficiaires du projet) y compris les jeunes diplômés sans activité dans la zone cible du projet. Ceci pourra permettre d'une part de limiter l'exode rural vers les zones côtières et urbaines, et d'aider les jeunes de retour de migration après une expérience négative, à se fixer dans leurs zones rurales d'origine.

D. Composantes/résultats et activités

52. En plus de la composante transversale de gestion de projet, IESS est construit autour de deux composantes complémentaires : la première composante cible les familles nécessiteuses et à revenu limité et la seconde concerne les petits exploitants et les petits éleveurs des collines de Kairouan pour une meilleure valorisation des produits locaux, en facilitant l'intégration des bénéficiaires de la composante 1 dans les filières soutenues dans la composante 2.

Composante 1 : Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres

53. La composante 1 du projet a un coût global de 27,259 M USD (53% du coût total), réparti comme suit : 4,274 M USD pour la sous composante 1.1 : Modernisation et gestion des Infrastructures sociales ; 11,874 M USD pour la sous composante 1.2 : Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés et 11,111 M USD pour la sous composante 1.3 : Appui à des activités génératrices de revenus.
54. La sous composante 1.1 visera à améliorer les conditions de vie des ménages ruraux par la réhabilitation et l'extension de systèmes d'adduction d'eau potable, avec une priorité aux micro-zones sélectionnées. En sous composantes 1.2 et 1.3, le projet renforcera les capacités des ménages ciblés et les aidera à développer des AGR.
55. Elle vise à améliorer les conditions de vie des familles nécessiteuses et à revenu limité dans les zones de collines du gouvernorat de Kairouan, à favoriser leur mobilité sociale et économique au travers d'AGR et dans le meilleur des cas, leur inclusion dans le tissu économique local et régional, en favorisant leur insertion dans les activités de la composante 2.
56. Les résultats à atteindre de cette composante sont 75% des familles bénéficiaires déclarent une amélioration de leurs conditions de vie et deux tiers des AGR soutenues sont viables après 2 ans.
57. Cette composante permettra de tester, en grandeur réelle, une approche de mobilité économique et sociale dite de "graduation" développée pour soutenir les familles rurales pauvres, souvent exclues des programmes de développement fondés sur le marché, et d'évaluer dans quelle mesure elle permet de sortir les familles de la vulnérabilité extrême dans laquelle elles sont plongées.
58. L'approche « graduation » est nouvelle en Tunisie et constitue une des innovations clé du projet IESS Kairouan. Elle fera l'objet d'un suivi-évaluation rapproché en collaboration avec le MAS et l'UTSS afin de mesurer ses coûts et ses impacts sur les familles ciblées, et d'envisager sa mise à l'échelle au niveau national dans le cadre du Programme El'Amen, avec l'appui du futur projet FIDA, prévu par le COSOP 2019-2024. Comme indiqué précédemment, les familles nécessiteuses reçoivent déjà de la part du Gouvernement dans le cadre du PNAFN un filet social et un accès aux soins de santé qui n'est en général pas suffisant pour sortir les familles de l'extrême pauvreté. IESS complétera cet appui par des activités dites de graduation décrites en composante 1.2, afin de leur permettre de changer de catégorie.
59. Dans chaque secteur de la zone d'exécution du projet, une cartographie des micro-zones à forte concentration de pauvreté sera réalisée de manière à constituer des groupes d'environ 20 familles nécessiteuses et 40 familles à revenu limité pour faciliter ensuite le travail de facilitation et éviter la dispersion géographique des interventions. Trois micro-zones par secteur seront ensuite sélectionnées en privilégiant celles regroupant le plus grand nombre de ménages dirigés par une femme et de jeunes chômeurs.
60. Toutes les familles nécessiteuses dans la microzone continueront à bénéficier des soutiens du Gouvernement et participeront au programme de "coaching" pour bénéficier des appuis et des formations en résultant.
61. **Sous Composante 1.1 : Modernisation et gestion des Infrastructures sociales** : elle vise essentiellement l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la réhabilitation des réseaux et l'extension des branchements individuels.

Elle sera complétée par des actions de renforcement de capacités (SC1.2 et 1.3) ainsi que les actions de désenclavement financées dans la sous-composante 2.1 et qui permettront de faciliter l'accès aux micro-zones ainsi que leur lien au marché.

62. L'accès à l'eau potable est un élément clé de l'émancipation des femmes et des jeunes filles qui doivent passer actuellement parfois plusieurs heures à la collecte d'une eau, souvent non potable. Ceci est également crucial dans l'amélioration de la nutrition des ménages.
63. Dans les zones rurales du Gouvernorat de Kairouan, 52% des ménages ont un branchement individuel contre 67% au niveau national en zone rurale. Selon le dernier recensement^[xiv] de 2014, dans les délégations ciblées par le projet, ce taux est encore inférieur. Par exemple, moins de 25% des ménages ont un branchement à l'eau potable dans les zones rurales de la délégation d'El Oueslatia.
64. Il est programmé la réhabilitation et l'extension de 24 systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) pré-identifiés dans les Plans de Développement Participatifs (PDP) antérieurs au projet, et l'installation des équipements photovoltaïques pour 4 forages existants. Le nombre de Groupements de Développement Agricole (GDA) bénéficiaires est estimé à 24 (un par SAEP). Au total 4.500 ménages auront un accès direct à l'eau potable représentant 22.315 personnes dont 13.000 femmes.
65. La sélection des SAEP mettra la priorité sur les micro-zones sélectionnées par le projet ; suite à la cartographie précise des micro-zones, il sera procédé à l'évaluation des besoins en réhabilitation et en extension des SAEP de chaque zone et à la sélection des SAEP qui desservent le plus de ménages. Il est estimé que cette activité bénéficiera à 1.500 ménages hors microzones.
66. Cette sous-composante soutiendra l'utilisation durable de la ressource en eau qui selon les scénarios climatiques voit sa disponibilité diminuer dans le temps (cf note SECAP), et freinera le phénomène de raccordements anarchiques observés dans le Gouvernorat.
67. La gestion des infrastructures liées à l'eau potable est confiée à des groupements de développement agricole (GDA) dans le cadre d'un contrat de gestion avec le CRDA. Les bénéficiaires paient aux GDA la consommation de l'eau sur la base d'un tarif couvrant les frais de fonctionnement et de l'entretien du réseau. Grâce aux interventions du programme de graduation, les usagers dégageront des revenus qui amélioreront leur solvabilité pour couvrir ces frais. La durabilité du fonctionnement des SAEP dépend essentiellement du niveau de la prise en charge de leur gestion/exploitation par les GDA. Les GDA « eau potable » recevront un appui spécifique du projet pour améliorer les conditions de gestion /exploitation/entretien des systèmes d'AEP et assurer leur viabilité sur le long terme (voir sous-composante 2.2). Les usagers seront sensibilisés aux bonnes pratiques d'utilisation de l'eau et d'hygiène.
68. **Sous Composante 1.2 : Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés** : Elle vise le renforcement des capacités des familles nécessiteuses bénéficiant du PNAFN et des familles à revenu limité, dans les micro-zones identifiées par le projet selon l'approche de graduation décrite ci-dessus.
69. Afin de mettre en œuvre cette sous-composante, un programme de coaching des familles nécessiteuses selon la méthodologie GALS (Gender Action Learning System) sera piloté par les animateurs de l'UTSS et de la DRAS, qui seront formés à cette approche dès le début du projet. GALS est une méthodologie d'autonomisation communautaire qui utilise les principes de l'inclusion pour améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables en respectant l'équité de genre.
70. Une phase de préparation de l'approche comprendra quatre activités principales : (i) évaluation de la vulnérabilité de chaque micro-zone et affinage de l'approche ; (ii) planification opérationnelle des activités ; (iii) formation de formateurs; et (iv) sensibilisation de la communauté à l'approche.
71. Ensuite, les ménages défavorisés bénéficieront de formations en termes de gestion de la vie quotidienne (life skills), des formations d'alphabetisation et d'éducation financière et des formations techniques en lien avec les AGR (cf. composante 1.3).Le renforcement des capacités des familles cibles inclura également une sensibilisation au changement climatique et à ses effets sur les ressources naturelles.
72. L'approche, et la méthode GALS en particulier, permettra de mieux appréhender les contraintes auxquelles les femmes et les jeunes sont soumis afin de répondre plus efficacement à leurs besoins au niveau social et économique.
73. Des actions complémentaires seront programmées pour consolider les autres apports directs par le projet et contribuer à améliorer la résilience de ces groupes cibles. Le projet appuiera ainsi la mise en place de :
 - Trois centres d'éducation préscolaires (jardins d'enfants) qui permettent l'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants, l'éducation nutritionnelle des parents, et qui allègent la charge de travail des mères et des jeunes filles en diminuant la garde des enfants en âge préscolaire ;
 - Deux télé-centres sur le modèle déjà utilisé par l'UTSS dans d'autres Gouvernorats, soit un centre géré par un facilitateur qui aide les demandeurs d'emploi à s'informer, se former et à se connecter à des opportunités

d'emplois. Le télécentre donne aux populations éloignées, particulièrement aux jeunes, en particulier aux jeunes filles et aux femmes qui se déplacent moins, un accès approprié aux nouvelles technologies et ouvre ainsi de nouvelles perspectives de formation, d'information, de communication et de mise en réseau pour faciliter l'accès à l'emploi.

74. Un programme d'inclusion financière sera aussi proposé pour améliorer la gestion des revenus et des risques des familles, ainsi que l'autonomisation financière des ménages. Les interventions comprendront des sessions d'éducation financière et l'accès à des mécanismes d'épargne formelle, afin de faciliter dans un second temps l'accès au micro-crédit. L'objectif est qu'en stabilisant leurs dépenses de consommation et en améliorant les moyens d'épargne régulière, les familles défavorisées parviennent à couvrir leurs dépenses et à financer de petits investissements.
75. Le programme de graduation soutiendra 2.100 familles nécessiteuses de façon rapprochée et 4.200 familles à revenu limité vivant dans les micro-zones qui pourront bénéficier des programmes d'éducation et de formation. Le résultat principal attendu de cette sous-composante est que 75% au moins des familles bénéficiaires déclarent une amélioration de leurs conditions de vie.
76. Au moins 3.000 personnes, majoritairement des jeunes et des femmes, bénéficieront directement des services de proximité offerts par les deux télécentres dont un tiers hors microzones. Au total 700 enfants bénéficieront des services offerts par les trois centres d'éducation préscolaire, et au moins 1.000 femmes bénéficieront des actions d'information et de sensibilisation nutritionnelles.
77. Du fait de sa mission de solidarité, de son expérience de mise en œuvre de programmes étatiques au profit des familles vulnérables et de sa présence au niveau régional par ses antennes régionales, l'UTSS fait la preuve qu'elle dispose de l'expérience et des capacités requises pour mettre en œuvre la sous composante 1.2 du projet en plus de ses propres programmes. Le partenariat entre l'UTSS et le projet IESS Kairouan sera formalisé par une convention tripartite de partenariat entre le MARHP, le MAS et l'UTSS et une convention opérationnelle entre le CRDA de Kairouan et l'UTSS. Dans la phase de mise en œuvre du programme d'autonomisation sociale, les interventions seront déployées de manière intégrée et séquencée avec le soutien intensif d'un coach de l'UTSS sur une période de 24 mois.
78. Pour le programme d'éducation financière, l'UTSS fera appel à un opérateur spécialisé dans la microfinance et présent si possible dans la zone d'intervention pour délivrer des programmes d'éducation financière et faciliter l'inclusion financière des pauvres (ouverture de comptes, épargne, accès à des microcrédits).
79. Un système spécifique de suivi et d'évaluation des résultats de la graduation permettra de vérifier les progrès de familles nécessiteuses vers leur autonomisation. Des mécanismes de règlement des griefs seront créés pour garantir que les membres de la communauté disposent d'un moyen de contester la sélection des ménages ciblés par erreur. Les mécanismes de règlement des griefs seront également un moyen de corriger les erreurs d'inclusion ou d'exclusion, d'enquêter indépendamment sur les plaintes et d'ajuster la liste des cibles en conséquence.
80. L'UTSS mobilisera son personnel existant et recruterà des animateurs de graduation supplémentaires qui apporteront un soutien rapproché et régulier aux familles nécessiteuses. L'équipe mobilisée par l'UTSS comprendra donc un total de 18 animateurs : 4 personnels de l'UTSS, 14 animateurs de graduation recrutés pour le projet^[xvi].
81. La Direction Régionale des Affaires Sociales (DRAS) supervisera la mise en œuvre des interventions de l'approche de «graduation».
82. Le responsable de l'inclusion sociale de l'UGO supervisera l'exécution du programme et assurera la liaison entre les spécialistes techniques, le personnel sur le terrain et les prestataires de services externes.
83. Compte tenu du caractère novateur de l'approche, une assistance technique internationale sera recrutée dès le début du projet pour appuyer la mise en œuvre et le suivi du programme dans les domaines suivants : (i) élaboration de la méthodologie détaillée et du manuel de graduation, (ii) Développement du cadre de suivi et des indicateurs (iii) Formation des formateurs pour les agents de graduation de la DRAS et UTSS (iv) Gestion des connaissances et apprentissage
84. **Composante 1.3 : Promotion des AGR** : la promotion des AGR constitue l'un des piliers essentiels de « l'approche Graduation » adoptée par le Projet. L'émergence de microprojets d'AGR sera facilitée par le coaching régulier des familles présenté en sous-composante 1.2, et en particulier de l'approche GALS qui permettra aux familles de sélectionner les potentiels bénéficiaires des AGR.
85. L'appui aux AGR vise à contribuer à faire sortir les bénéficiaires du cercle vicieux de l'extrême pauvreté en générant des sources de revenus viables et durables. Il s'inscrit dans une stratégie globale de promotion d'une économie sociale et solidaire en encourageant l'émergence des groupes d'intérêt solidaires capables de développer et de gérer d'une manière organisée et durable leurs activités. La promotion d'AGR durables permettra l'augmentation de leur résilience des familles aux effets du changement climatique. Au moins deux tiers des AGR supportées par le FIDA seront sélectionnées pour leur meilleure adaptation au changement climatique dans la zone du projet.

86. Compte-tenu des conditions rencontrées dans les micro-zones et de la volonté de bénéficiarier prioritairement aux femmes et aux jeunes, une priorité sera donnée aux activités ne réclamant pas de foncier : embouche de petits ruminants (ovins, caprins) qui sont déjà élevés par de nombreuses familles mais souvent dans des conditions non-optimales, activités hors-sol comme l'aviculture et l'apiculture.
87. Dans ce cadre, les produits et sous-produits des figuiers de barbarie, qui sont présents naturellement et qui seront utilisés pour freiner le ruissellement des eaux de pluie dans le cadre des programmes de conservation des eaux et des sols, pourront être valorisés. Le maraîchage est une option aléatoire en termes de rendement du fait de la rareté des ressources en eau. Toutefois, des micro-jardins, à vocation d'autoconsommation, pourront être financés afin d'améliorer la situation nutritionnelle des familles.
88. Les animateurs de graduation conseilleront les familles dans le choix de leurs AGR en fonction des débouchés potentiels de leurs productions. Le désenclavement des micro-zones favorisera la commercialisation des produits et la mise en relation des bénéficiaires d'AGR avec les groupements de producteurs déjà existants. Cependant, des études de marchés simples seront réalisées pour conseiller aux membres des ménages des activités économiquement porteuses.
89. Les bénéficiaires sélectionnés par la famille seront appuyés pour élaborer leurs mini-plans d'affaires par l'animateur de graduation de l'UTSS avec l'appui des Cellules Territoriales de Vulgarisation (CTV) du CRDA ; la faisabilité technique et commerciale de ces plans d'affaires sera ensuite validée par le Comité Local de Développement (CLD).
90. Préalablement à la mise en œuvre des AGR, les bénéficiaires recevront une formation technique dispensée par les CTV du CRDA, les centres de formation et un formateur spécialisé si nécessaire. Les bénéficiaires recevront également un appui en éducation financière (sous-composante 1.2) pour gérer les fonds et pour ouvrir un compte auprès d'une IMF le cas échéant. L'appui technique et financier se prolongera sur 18 mois pour faciliter l'appropriation de l'activité par le bénéficiaire. En fonction des résultats obtenus, les bénéficiaires seront encouragés à développer et à amplifier leurs activités en accédant à des microcrédits auprès des Institutions de Microfinance partenaires du Projet.
91. Les bénéficiaires seront soutenus pour constituer des groupes d'intérêt informels ou formels selon le besoin et l'opportunité. Ils bénéficieront également du soutien nécessaire facilitant leur inclusion socio-économique en les aidant à adhérer aux organisations locales (GDA, SMSA) et accéder aux prestations qu'elles offrent, ou bien à créer le cas échéant leurs propres organisations, s'ils en voient l'opportunité. Ce soutien est financé en sous composante 2.2 Ils pourront participer aux partenariats d'affaires et aux Partenariats Public-Privé-Producteurs (4P) soutenus dans la composante 2.3 pour accélérer leur intégration économique dans les filières et assurer un débouché commercial pour les AGR qui dégagent un surplus stable.
92. Les familles nécessiteuses qui dégageront un surplus commercial stable seront soutenues dans l'accès au marché et leur intégration dans l'économie locale par leur insertion dans les GDA et les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) existants et par leur participation aux partenariats d'affaires et aux 4P soutenus en composante 2.3.
93. Un soutien à 2.800 AGR est programmé^[xvi] au profit des membres des 2.100 familles nécessiteuses, et éventuellement à certaines familles à revenu limité. Les AGR bénéficieront pour 65% à des femmes et pour 50% à des jeunes. Le principal critère de sélection des familles bénéficiaires d'AGR sera la capacité des membres de la famille à mettre en œuvre et gérer une AGR. Ceci inclut les handicapés^[xvii] aptes à mener une activité physique.
94. Dans le cas où certaines familles ne sont pas en mesure de recevoir un appui sous forme d'AGR (du fait par exemple de l'absence de membre actif dans la famille), les moyens disponibles seront mis à la disposition d'autres familles. Les familles possédant plus de 4 membres et ayant le plus grand nombre de jeunes chômeurs pourront bénéficier d'une seconde AGR après la mise en œuvre concluante de la première.
95. Cette sous composante sera aussi mise en œuvre par l'UTSS dans le cadre de la convention de partenariat avec le projet. Sur la base du programme d'AGR approuvé dans les micro-zones ciblées, un plan d'action prévisionnel concerté sera établi pour la mise en œuvre des activités convenues (UTSS, DRAS, équipe du Projet, Cellule Territoriale de Vulgarisation).
96. Le coût maximal d'une AGR sera de 5.000 USD dont 80% étant à la charge du projet, et 20% du bénéficiaire, en nature. Cette dotation sera financée, à titre indicatif, en deux tranches de 50% chacune. La seconde tranche de 50% sera octroyée sur la base d'une évaluation à réaliser une année après le lancement des AGR.

Composante 2 : Intégration économique et filières inclusives et durables

97. D'un coût global de 19,377 M USD, soit 38% du coût total du projet. Le prêt du FIDA financera 9,1 M USD (47%), le don du Fonds d'adaptation contribuera à hauteur de 7,3 M USD (37.6%), la contribution du Gouvernement se montera à 2,22 M USD (11.4%) et la contribution des bénéficiaires et du secteur privé à 0,78 M USD (4%).
98. Cette composante soutiendra l'intégration économique des petites exploitations agricoles et des petits éleveurs et la

valorisation des produits locaux, en intervenant à 3 niveaux :

- Amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique par des aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués), des pistes de désenclavement, des mesures de conservation des eaux et des sols (CES) ;
- Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations ;
- Mise en relation des producteurs avec les acteurs privés des filières par l'encouragement de partenariats d'affaires durables.

99. Cette composante vise également l'intégration des familles nécessiteuses soutenues en composante 1 et qui auront développé des AGR viables, pour faciliter leur mobilité économique.

100. Les résultats attendus de la composante 2 sont : (i) 45.700 ménages bénéficiant d'une réduction du manque d'eau par la réhabilitation des Petits Périmètre Irrigués (PPI) et la mise en place d'ouvrage de recharge, des nappes souterraines (ii) 29 organisations de producteurs ruraux sont engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées, incluant 18 SMSA et 11 GDA irrigation.

101. **Sous-composante 2.1 : Infrastructures productives et adaptation au changement climatique** : elle a pour objectif de restaurer le potentiel productif au profit des petits producteurs et des petits éleveurs. Elle permettra la recharge des nappes souterraines par la diminution des prélèvements hydrauliques, l'augmentation de l'efficience de l'utilisation de l'eau à vocation agricole et l'amélioration des infrastructures de collecte des eaux de pluies. Cette sous composante inclut aussi la mise en œuvre de mesures de CES, des actions de remembrement dans les périmètres en sec et le désenclavement des zones de production et des micro-zones ciblées dans la composante 1.

102. Les mesures d'adaptation au changement climatique seront appliquées à trois niveaux : un diagnostic de vulnérabilité, l'application des mesures physiques de protection et la vérification que ces mesures sont effectives. Le diagnostic de vulnérabilité suit les directives de la SECAP complétées par la carte de vulnérabilité climatique. Les mesures physiques de protection des pistes seront définies dans les études techniques détaillées. Les performances techniques des ouvrages hydrauliques et de protection, pour chaque tronçon de piste, à renforcer, seront définies par l'étude technique détaillée confiée à un bureau d'études.

103. La vérification de l'efficacité des mesures d'adaptation sera effectuée par les cadres de l'UGO (aménagement hydraulique et changement climatique). Ces deux cadres seront responsables de fournir des instructions opérationnelles sur les mesures à mettre en place et leur méthode d'application aux différents intervenants : bureaux d'études, entrepreneurs, superviseurs des travaux.

Réhabilitation des petits périmètres irrigués (PPI)

104. La réhabilitation des périmètres irrigués dans la zone du projet, fera l'objet d'une forte demande des GDA chargés de leur gestion et de leur exploitation. La mise à niveau des périmètres irrigués à travers la réhabilitation/modernisation des infrastructures hydrauliques vétustes constitue un facteur important pour la gestion durable des ressources en eau et intègre l'économie d'eau à la parcelle, par l'utilisation de systèmes d'économie d'eau (aspersion et goutte à goutte). Les PPI sont dans la zone essentiellement utilisés pour l'irrigation d'oliveraies et de vergers de fruitiers (abricot, amandiers, agrumes) mais aussi pour d'autres cultures maraîchères et fourragères.

105. Le principal objectif est la diminution des prélèvements et la gestion rationnelle des eaux souterraines dans 11 périmètres irrigués existants, ce qui est essentiel pour l'économie de la ressource souterraine, surtout là où elle est trop sollicitée. La réhabilitation des conduites et équipements hydromécaniques vétustes des périmètres irrigués permettra entre 10% et 40% d'économie d'eau et ce par la diminution des pertes en amont des parcelles individuelles. L'installation des équipements d'économie d'eau sera généralisée sur les parcelles encore non équipées.

106. Les résultats escomptés sont : (i) la réhabilitation de 320 ha répartis entre 5 périmètres irrigués ; et (ii) la modernisation des stations de pompage et des ouvrages de distribution (bornes d'irrigation) dans 6 PPI (448ha)

107. Les périmètres cibles ont été sélectionnés sur la base des concertations d'élaboration des Plans de Développement Participatifs antérieurement au projet sur la base des critères suivants : (i) superficie du PPI inférieure ou égale à 100 ha, (ii) majorité des exploitations ayant une surface irriguée inférieure ou égale à 2 ha, (iii) périmètre fonctionnel mais aménagements hydrauliques vétustes, (iv) efficience du réseau d'irrigation (hors parcelle) faible montrant des pertes d'eau supérieures ou égales à 20% du volume pompé, (v) motivation des exploitants et GDA fonctionnel.

108. Le nombre total de ménages bénéficiaires est estimé à 320 agriculteurs : 160 pour la réhabilitation des 5 PPI et à 160 bénéficiaires pour la modernisation des systèmes de pompage des 6 PPI.

109. La durabilité des aménagements dépendra essentiellement de la capacité des GDA en charge de leur gestion et de leur entretien. Ces GDA recevront un appui du Projet pour améliorer leurs capacités d'organisation et d'intervention ainsi que les conditions de gestion/exploitation/entretien des infrastructures hydrauliques à mettre à leur disposition (voir sous-composante 2.2).

Mesures de conservation des eaux et des sols (CES)

110. Les besoins en matière d'aménagement CES dans la zone du projet sont importants et dépassent largement l'enveloppe financière du Projet. Les actions proposées par le Projet s'intègrent dans la nouvelle stratégie du MARHP pour l'Aménagement et la Conservation des terres Agricoles (ACTA) formulée en 2017[\[xviii\]](#). Les orientations sont : i) protection et régénération physique des sols ; ii) lutte contre le ravinement sur les bassins versants des grands barrages et des lacs collinaires ; iii) valorisation agricole et pastorale des aménagements de CES, soutien de l'agriculture pluviale et de l'agro-écologie ; iv) mobilisation et stockage de l'eau de ruissellement ; v) adaptation au changement climatique, conservation de la biodiversité et de biomasse.
111. Des actions de remembrement foncier sur une superficie totale de 5.000 ha en sec ont été pré-identifiées pour faciliter les actions de CES. Cette présélection sera confirmée en début de projet par la conduite de diagnostics socio-fonciers qui confirmeront le choix des périmètres envisagés ou permettront d'en choisir d'autres. Les possibilités de renforcer la sécurité foncière des femmes et des jeunes seront explorées au cours des diagnostics socio-fonciers. Les critères de sélection appliqués seront les suivants : (i) existence d'une demande exprimée, (ii) constat dans le cadre des diagnostics socio-fonciers d'un morcellement excessif des parcelles ; (iii) périmètres en sec dont les terres sont à fort potentiel agricole ;(iv) faisabilité technique de l'opération.
112. Des aménagements en cactus (figuiers de barbarie) sont prévus pour les ménages les plus vulnérables sur terrains privés dégradés (400 ha). Ils freineront l'érosion des sols et délimiteront la parcelle. L'installation de 300 citerne individuelles enterrées permettra de stocker les écoulements naturels durant les événements pluvieux et maintenir des réserves suffisantes pour le ménage durant les mois secs. Des pompes solaires d'appoints et un tuyau flexible (100 m) seront aussi fournis avec la citerne dans le but de diminuer la charge de travail des exploitants, et en particulier des femmes chargées de la collecte de l'eau.
113. Plusieurs oueds de Kairouan seront priorisés pour les interventions de recharge des nappes. Cette activité prévoit la réalisation de 45 ouvrages de recharge et la réhabilitation du barrage de recharge de Serdiana. L'effet attendu est de diminuer la vitesse d'écoulement des eaux et d'augmenter ainsi leur infiltration dans les nappes phréatiques profondes.
114. L'impact des interventions de Conservation des Eaux et des Sols du projet sera analysé à travers une étude d'impact sur la recharge des nappes. Cette étude se basera sur les données collectées par l'arrondissement Ressources en Eau du CRDA par leur réseau de piézomètres dans l'ensemble du gouvernorat. Le projet prévoit de renforcer ce réseau en finançant 7 nouveaux piézomètres.
115. Les différentes mesures de CES bénéficieront à 5.400 ménages comme suit : (i) 700 familles nécessiteuses pour les plantations de figuier de barbarie et pour les citerne et (iii) 4700 exploitants qui bénéficieront d'une meilleure disponibilité en eau potable et d'irrigation grâce aux ouvrages de recharge situés sur 5 nappes identifiées. La sélection de ces ouvrages se fera dans la mesure du possible au bénéfice des familles soutenues dans la composante 1.

Désenclavement

116. Cette sous-composante comprendra l'aménagement de pistes rurales de désenclavement en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique dans la conception (renforcement des ouvrages hydrauliques) et la mise en œuvre pour prendre en compte les événements climatiques extrêmes qui affectent la durabilité des pistes.
117. Les plans de développement participatifs montrent que l'aménagement des pistes a été fortement demandé par la population rurale. La difficulté de l'accès aux zones reculées aggrave les conditions des familles défavorisées, en termes d'accès aux soins, à l'éducation et aux services. De même, certaines zones de production sont enclavées et nécessite l'aménagement des accès pour faciliter l'approvisionnement et l'écoulement des produits.
118. Des pistes rurales seront aménagées sur une longueur totale de 100km, dont 50 km de tronçons renforcés pour résister aux aléas climatiques, sur budget du Fonds d'adaptation au Changement Climatique (FACC). Chaque tronçon de piste ne dépassera pas 10 km.
119. Le processus de sélection des sites à désenclaver suivra donc les étapes suivantes : (i) sur la base de la cartographie des micro-zones, évaluation des besoins de désenclavement en tenant compte des zones déjà desservies (ii) pré sélection des tronçons de moins de 10km (iii) sélection des tronçons qui desservent le plus de ménages par km aménagé (iv) détermination des tronçons qui nécessitent des mesures de protection contre les aléas climatiques à concurrence de 50 km par le diagnostic de vulnérabilité aux aléas climatiques selon 4 critères de sélection : la pente de long de l'emprise de la piste, les risques de glissement de terrain, la vulnérabilité climatique, et le coût/bénéfice de la protection au km.
120. L'aménagement de pistes rurales permettra de désenclaver 3.750 ménages ruraux, soit 18.750 personnes dont 9.500 femmes. Les bénéficiaires seront les petits exploitants travaillant dans les bassins de production sélectionnés par le projet et les familles nécessiteuses et à revenu limité dans les microzones (pour deux tiers environ).

- 121. Sous-composante 2.2 Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations :** les interventions du projet ne peuvent être durables sans un renforcement des capacités des différents acteurs : exploitants agricoles et éleveurs, groupements informels et formels de producteurs, animateurs et facilitateurs, personnel des agences publiques, partenaires.
122. Cette sous-composante est conçue en continuité avec la composante 1. Les familles nécessiteuses qui auront mis en œuvre des AGR seront appuyées pour former des groupements. En fonction des besoins de ces groupes, le projet pourra leur apporter un soutien en termes de renforcement des capacités et formations, ainsi qu'une aide à la création d'organisations formelles (SMSA, GDA), en particulier pour les femmes et les jeunes.
123. Le projet soutiendra 53 organisations: 18 SMSA (dont 12 existantes soit environ 1.000 membres et 6 nouvelles), 24 GDA eau potable (4.500 membres) et 11 GDA irrigation (320 membres). Il renforcera aussi les capacités d'autres GDA et SMSA en fonction de la demande, en particulier celle émanant des bénéficiaires des AGR soutenues dans la composante 1. Ces organisations recevront des appuis en équipement et formations pour renforcer leur capacité de gestion administrative, financière et technique et pour les rendre plus inclusives des femmes et des jeunes. Des visites croisées entre OP faciliteront la mise en réseau de ces organisations et l'apprentissage par l'expérience. Des échanges seront aussi organisés avec les producteurs soutenus par le projet PROFITS à Siliana.
124. Le projet soutiendra les initiatives qui amélioreront les conditions des femmes rurales, et en particulier les moyens de transport entre leur domicile et les lieux d'emploi agricole. Le projet soutiendra la création de SMSA dédiées au service de transport des femmes ouvrières agricoles afin d'assurer leur sécurité. Ces SMSA pourront aussi fournir d'autres services et contribuer à l'amélioration générale des conditions de travail des femmes rurales.
125. Le projet formera le personnel des CTV et mettra en place environ 14 parcelles de démonstration dans des PPI afin de former 3.500 agriculteurs aux pratiques d'irrigation et d'agriculture résilientes au climat, alignées sur la stratégie de la DG-ACTA. L'objectif est d'améliorer durablement la production agricole en augmentant la fertilité et la structure des sols. Il soutiendra aussi les campagnes de vaccination et de santé animale qui viendront en complément des activités de soutien à l'élevage ovin/caprin programmées dans la sous composante 2.3
126. L'UGO sera responsable de la mise en œuvre de cette sous composante. Elle mobilisera les formateurs des agences publiques (CRDA, CTV, DRAS) et des partenaires (UTSS, IMF, secteur privé) pour assurer la dissémination d'information aux bénéficiaires.
127. Elle recruterá un prestataire de service qui mobilisera, à la demande du projet, un spécialiste du renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique et des formateurs spécialisés. Le prestataire de service concevra le programme de renforcement des capacités du projet en le mettant en cohérence avec les besoins en formation dans les différents domaines du projet. Des méthodes pédagogiques adaptées aux adultes, aux personnes analphabètes, aux femmes et aux jeunes seront privilégiées.
128. L'UGO sera en charge de vérifier la mise en œuvre de ce programme de formation et d'en mesurer les effets et les impacts. Les enseignements de ce programme seront capitalisés et intégrés dans le processus de gestion des connaissances en vue d'une mise à disposition à une large audience au-delà des bénéficiaires directs du projet.
- 129. Sous-composante 2.3 : Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques :**
130. Les petits exploitants et les petits éleveurs des collines de Kairouan sont souvent isolés, insuffisamment organisés et peu intégrés dans les filières agricoles locales. Ils restent fortement dépendants d'intermédiaires aussi bien pour leur approvisionnement en intrants que pour l'écoulement de leurs produits. Dans la suite de la sous-composante 2.2 qui vise à renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations, cette sous-composante a pour objectif de faciliter l'inclusion des petits producteurs dans les filières locales.
131. Les projets récents mis en œuvre par la CRDA de Kairouan avec l'appui de la GiZ (projets PAD et IPFA), et de l'ONUDI (projet PAMPAT) ont introduit l'approche de partenariats d'affaires. Ces partenariats consistent à rassembler les acteurs des filières autour d'un processus de production-transformation-commercialisation dans lequel la place des petits producteurs est renforcée, afin qu'ils puissent augmenter et de mieux valoriser leur production de manière durable.
132. Le MARHP et le CRDA de Kairouan soutiennent cette approche et encouragent la mise en commun des méthodologies et des moyens des différents projets dans la mise en œuvre des interventions sur les filières agricoles. Les calendriers de conception et de démarrage de IESS et de la seconde phase du projet PAMPAT sont similaires, offrant une opportunité unique de synergie entre les deux projets.
133. L'approche vise à créer ou à améliorer la mise en relation des petits producteurs et des petits éleveurs avec les autres acteurs des filières afin d'augmenter et de mieux valoriser leur production.
134. Dans ce contexte, et sur la base des leçons apprises, le projet soutiendra jusqu'à 4 filières dans les catégories suivantes :

- arboriculture, en priorité dans les PPI soutenus par le projet (olive, abricot, amande),
- produits du terroir tels que la figue de barbarie, le miel, les plantes aromatiques et médicinales et les huiles essentielles, dans les zones aménagées en CES; en particulier, les produits des figuiers de barbarie plantés dans le cadre des programmes de CES (composante 2.1) pourront être valorisés, notamment pour l'alimentation du bétail ou la cosmétique sous forme d'huile de pépin de figue de barbarie comme démontré par le projet PAMPAT dans le Gouvernorat de Kasserine ;
- petit élevage d'embouche (ovin, caprin) ;
- élevage avicole (poulet fermier et dinde).

135. Le maraîchage (tomate, piment, etc.) par contre ne sera pas considéré comme prioritaire, les opportunités pour le maraîchage étant limitées par les faibles surfaces irriguées

Tableau 2 : Groupes de filières potentielles

Filières potentielles	Atouts	Contraintes
Arboriculture en sec (oliviers / amandiers)	<p>Production très répandue et bien maîtrisée</p> <p>Variétés locales d'olivier à rendement en huile élevé et à haute teneur en anti-oxydants : potentiel de certification AOC</p> <p>Potentiel de densification des plantations existantes et d'association culturale olivier / amandier</p>	<p>Canaux de commercialisation non structurés rendant les prix incertains et fluctuants</p> <p>Difficultés de commercialisation dues à l'enclavement des zones de production</p>
Arboriculture irriguée stricte (abricotiers, agrumes)	<p>Abricots : vergers en cours de renouvellement, introduction de nouvelles variétés mieux valorisées sur le marché</p> <p>Agrumes : fructification précoce donnant un avantage comparatif sur les autres régions</p>	<p>Conditions irriguées limitées à 10-12% des terres arables du Gouvernorat</p> <p>Filière de commercialisation peu structurée</p> <p>Capacité de transformation limitée à Kairouan, malgré des initiatives en cours (abricots séchés par exemple)</p>
Miel	<p>Production bien établie dans les zones reculées (El Oueslatia, Ain Jloula)</p> <p>Produits de la ruche valorisables par certification et labellisation</p>	<p>Filière peu structurée</p> <p>Manque de capacité de transformation / emballage / commercialisation...</p>
Elevage ovin / caprin	<p>Elevage répandu et bien adapté au contexte des zones collinaires</p> <p>Santé animale assurée par la campagne annuelle de vaccination</p> <p>Potentiel pour la production de compost</p> <p>Système intégré agriculture-élevage émergeant</p>	<p>Dépendance à la disponibilité et aux prix des aliments concentrés</p> <p>Aléas climatiques affectant les parcours</p> <p>Producteurs et aval de la filière peu structurés</p>
Elevage avicole	<p>Demande croissante des consommateurs pour les poulets fermiers</p> <p>Activité / Modèle de production éprouvé : ateliers naisseurs et engrangeurs séparés</p>	<p>Compétition avec le poulet industriel développé en plaine</p> <p>Débouché et aval de la filière à sécuriser</p>

136. La méthodologie retenue est une mise à l'échelle de l'approche filière promue par le projet PAMPAT dans sa phase

1. Le projet PAMPAT suit une approche de développement de chaîne de valeur ciblant l'ensemble des activités qui déterminent la performance d'une chaîne, de la production et fourniture des intrants à travers la transformation et les services d'appui jusqu'au marché final. Le processus d'élaboration des partenariats d'affaires et des 4P se déroulera selon les étapes suivantes :

- Identification des filières prioritaires par délégation dans les catégories déjà pré-identifiées et sur la base des études de filières existantes et des études complémentaires éventuelles qui pourront être financées par le projet ;
- Identification des bassins de production pour chacune des filières sélectionnées en donnant la priorité aux micro-zones identifiées en composante 1 et aux zones de production voisines de ces micro-zones afin d'éviter l'éparpillement géographique des interventions ;
- Identification dans chaque bassin de production retenu des acteurs de la filière : au-delà des GDA et des SMSA, les acteurs publics et privés de l'amont et l'aval des filières seront recensés par le projet à cette étape avec l'appui des CTV. Les institutions financières seront également contactées ;
- Mise en relation sur une base volontaire des acteurs afin de concevoir le partenariat d'affaires conjoint visant à améliorer la valeur ajoutée de la filière : augmentation d'une production de qualité, labérisation transformation, commercialisation, ... les rôles de chacun ;
- Elaboration d'un plan de co-investissement mettant en relation les besoins exprimés dans la stratégie collective de partenariat et les sources de financements : financement en propre des acteurs, banques, IMF, etc. Le projet financera les moyens de mise en œuvre du partenariat par des subventions en nature par : un accès amélioré aux intrants, au matériel et aux équipements, la mise en relation facilitée aux services techniques et financiers, un appui à la labérisation, la transformation et la commercialisation des produits...
- La validation du plan d'affaires et de son plan de financement sera faite par un comité d'octroi créé au niveau du Gouvernorat avec l'appui de l'UGO et la mise en œuvre du plan d'affaires sera facilitée par l'équipe de facilitation des partenariats et du cadre " partenariat " de l'UGO ; les plans d'affaires seront évalués également pour vérifier leur dimension adaptative et de gestion durable des ressources naturelles. Au moins deux tiers d'entre eux seront sélectionnées selon ces critères.
- Soutien à des plateformes regroupant les différents acteurs pour une gestion collective des filières concernées.

137. Les résultats attendus sont : (i) Les 18 SMSA et 11 GDA irrigation (soit 29 organisations de producteurs ruraux) sont engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques et privées.(ii) 14 partenariats durables sont établis dans filières sélectionnées (soit environ dans 50% des organisations soutenues).

138. **Ciblage / sélection** : Cette composante soutiendra directement 3.000 ménages : (i) Environ 700 familles nécessiteuses, soit un tiers des familles soutenues ayant développé des AGR avec l'appui du projet dans la composante 1 ; (ii) les 320 irrigants membres des 11 GDA ayant bénéficié de la réhabilitation des PPI (iv) Environ 1.700 ménages de petits exploitants agricoles et éleveurs[xix] membres des SMSA existantes et les SMSA nouvellement créées et soutenues par la composante 2.2.

Tableau 3 : Catégories de produits et nombre indicatif d'exploitations agricole ciblées dans les délégations

Délégations	Sbkha	Oueslatia	Ain Jloula	Chebika	Haffouz	El Alâa	Hajeb el Ayoun	Total
Arboriculture	235	235	235	235	235	235	235	1645
Produit ruche / Miel		100	100		100	200	100	600
Elevage ovin / caprin			143		143		143	430
Elevage Avicole	200							200
PAM (GDA femmes)		125						125
Total	435	460	478	235	478	435	478	3000

139. **Modalités de mise en œuvre** : Cette composante sera mise en œuvre dans la mesure du possible au travers d'une convention entre le CRDA et ONUDI. En effet, ONUDI et son bailleur de fonds SECO (Secrétariat au Commerce

Extérieur de la Confédération Helvétique) sont en cours de formulation d'une seconde phase du projet PAMPAT. Dans le cas où PAMPAT2 se concrétise, il sera envisagé que l'ONUDI, au travers d'une convention avec le projet IESS, mette en œuvre la composante 2.3 en mobilisant les ressources de IESS. La synergie entre PAMPAT 2 et le projet IESS permettra la mise à l'échelle les résultats obtenus par PAMPAT, d'élargir le nombre de filières soutenues et de renforcer les capacités du CRDA dans la coordination du développement et la structuration de filières dans le Gouvernorat.

140. Une équipe de facilitation des partenariats d'affaires et des 4P sera mobilisée par le projet PAMPAT2 mis en œuvre par ONUDI. Le projet IESS financera la mobilisation de 7 techniciens supplémentaires par ONUDI afin de faciliter les partenariats soutenus par le projet IESS. Le personnel mobilisé sera spécialisé dans la facilitation de partenariat et de modération de concertations autour des filières agricoles, la facilitation de montage de partenariats d'affaires et de plans de co-financement et dans le soutien à l'entreprenariat en zone rurale. A défaut, une autre structure sera mobilisée.
141. La durabilité de l'intervention sera recherchée par la mise en place de plateformes à partir des acteurs des premiers partenariats afin de favoriser l'intégration de nouveaux partenaires et la création de nouveaux partenariats d'affaires.

Composante 3 : Gestion du projet

142. La composante 3 du projet a un coût global de 4,634 million de Dollar EU (9% du coût total), réparti en deux sous-composantes comme suit : 0,768 million de Dollar EU, pour la sous composante 3.1 - Gestion des savoirs ; et 3,866 million de Dollar EU pour la sous composante 3.2 – Personnel et Equipement.
143. La sous-composante 3.1 regroupe des études d'impact (recharge de la nappe, érosion,...), la mise à jour de la carte agricole du Gouvernorat, les activités de suivi-évaluation, de dissémination des connaissances, y compris sur les aspects relatif à l'adaptation au changement climatique, et les activités de dialogue politique sur la lutte contre la pauvreté par la graduation, l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'utilisation durable des eaux et des sols, et l'inclusion des pauvres dans les filières agricoles. Ces éléments alimenteront le dialogue politique sur l'élaboration d'une politique agricole nationale pour l'instant absente en Tunisie.
144. La sous-composante 3.2 inclut le renforcement des capacités logistiques du CRDA, de la DRAS et de la DGFIOP, l'AT ponctuelle, l'équipement et la logistique, les salaires et le fonctionnement du personnel de l'UGO.

E. Théorie du changement

145. L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan, en mettant un focus particulier sur les femmes et les jeunes. Pour ce faire, il améliorera l'accès aux ressources et aux opportunités, favorisera une charge de travail plus équitable, réduira la pauvreté en temps des femmes, augmentera le pouvoir décisionnel à divers niveaux et encouragera la modification des normes et des valeurs relatives à l'égalité des sexes. L'utilisation de l'approche GALS sera déterminante à cet égard. De même, IESS promouvra l'inclusion sociale et économique des jeunes en augmentant leur autonomisation économique et en permettant aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales.
146. La théorie du changement du projet est basée sur le processus de mobilité encouragée et promue par l'approche graduation adoptée par le projet. L'hypothèse de développement (Théorie du Changement en Annexe 2) est que les familles nécessiteuses et à revenu limité des poches de pauvreté des Collines de Kairouan puissent sortir de la pauvreté et devenir autonomes du PNAFN (graduation) par une approche multi facteur de la pauvreté et la mise en œuvre d'un programme intégré sur 5 piliers : la protection sociale, la promotion d'une gestion environnementale durable des ressources naturelles, la promotion des AGR et de l'emploi, l'inclusion financière et l'autonomisation sociale.
147. Si les interventions comprennent les formations et l'accompagnement rapproché sous forme de coaching individualisé en particulier pour les femmes et les jeunes, alors les familles nécessiteuses peuvent devenir autonomes du programme national El Amen et tirer parti des opportunités de l'économie locale.
148. La seconde dimension de l'hypothèse de développement est que les petits exploitants et les petits éleveurs s'intègrent dans l'économie locale et dans les filières agricoles par une meilleure valorisation des produits locaux ; cet appui peut se concrétiser par des partenariats public-privé producteurs (4P), et favoriser l'émergence d'une économie sociale et solidaire portée par les acteurs locaux. La durabilité de l'inclusion sociale et de l'intégration économique repose sur la gestion durable des ressources en eau et des sols, que ce soit dans les périmètres irrigués ou dans les zones de collines exploitées en sec, et sur le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations.

149. Le lien entre les composantes 1 et 2 est fondé sur la continuité du processus de graduation, en complétant le soutien aux ménages défavorisés par : (i) le désenclavement des micro-zones, (ii) le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique par les actions de Conservation des Eaux et des Sols et par la diversification des flux de revenus des ménages, (iii) l'appui aux ménages défavorisés dans leur intégration dans les organisations de producteurs existantes et dans leur structuration en nouveaux groupements, de femmes en particulier (iv) l'inclusion des ménages défavorisés dans les réseaux de microfinance et dans leur intégration au marché pour l'écoulement des produits des AGR via les partenariats d'affaires.

F. Cohérence, appropriation et partenariats

150. Le projet répond à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) et en particulier à l'ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Egalité entre les sexes) et 13 (Mesures relatives contre les changements climatiques).

151. Il donne suite à une demande du Gouvernement et s'inscrit dans le plan quinquennal (2016-2020) de développement économique et social. Il s'inscrit également dans le processus en cours d'inclusion économique, sociale et solidaire impulsé par la récente loi El Amen et la stratégie ESS en cours de finalisation. Il contribue directement aux priorités nationales de réduction de la pauvreté et des inégalités, promotion des opportunités d'emploi des femmes et les jeunes en zone rurale et de leur autonomisation économique. Le projet renforcera les capacités des organisations de producteurs et des coopératives dans la zone du projet.

152. Le projet s'inscrit parfaitement dans le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) qui oriente le contenu du portefeuille du FIDA en Tunisie pour la période 2019-2024 dont l'objectif global l'amélioration des conditions de vie, des revenus et de la résilience des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, face aux changements climatiques.

153. Il s'inscrit dans les trois Objectifs Stratégiques du COSOP à savoir : Accès amélioré aux infrastructures productives et gestion durable des ressources naturelles (OS1) ; Inclusion des ruraux pauvres dans des filières agricoles mieux structurées (OS2 et Autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes ruraux vulnérables (OS3).

154. Il prend en compte l'ensemble des leçons apprises tirées de l'ESPP à savoir : (i) une prise en compte accrue des plus vulnérables et en particulier des femmes et des jeunes ; (ii) un accent fort sur la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique ; (iii) le renforcement de l'appui aux AGR et l'élargissement des partenariats à de nouveaux acteurs étatiques et privés. Des mesures sont aussi présentées ci-dessous (cf section 4. Mise en œuvre) pour augmenter l'agilité de l'Unité de gestion de projet).

155. IESS répond aux objectifs du FIDA par une augmentation durable de la production (OS1), une meilleure participation des plus pauvres aux marchés (OS2), une plus grande résilience (OS3) et en répondant aux engagements du FIDA en ce qui concerne les aspects genre, les femmes rurales et les jeunes, et l'adaptation au changement climatique. Le projet sera transformateur en termes d'égalité des sexes et sensible à l'inclusion des jeunes. Le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique est intégré au projet au travers des différentes composantes et activités.

156. Le projet est conçu dans un esprit d'harmonisation des mandats des agences de l'Etat qui seront partenaires dans la mise en œuvre du projet. Le CRDA engagera des conventions de partenariats avec les autres agences publiques pour assurer la mise en œuvre des composantes et sous composantes du projet. Le MAS sera le partenaire privilégié à travers l'implication de ses structures régionales dans la gestion partielle des fonds du projet, à allouer aux activités d'appui aux familles nécessiteuses et à revenus limité, et avec le CRSS et l'UTSS pour la mise en œuvre de la composante.

157. Plusieurs projets sont en cours dans le Gouvernorat de Kairouan et leurs zones d'intervention sont incluses dans les secteurs cibles du projet IESS. La coordination des actions sur le terrain de ces différents projets sera sous la responsabilité des directions techniques concernées au niveau du Gouvernorat. Le projet IESS Kairouan développera un partenariat privilégié avec notamment le projet PAMPAT mis en œuvre par l'ONUDI pour la promotion de partenariats d'affaires.

158. IESS s'inscrira pleinement dans les activités soutenues par les Nations Unies en Tunisie. Il renforcera l'insertion des activités soutenus par le FIDA en particulier dans le deuxième et le troisième axes prioritaires de l'UNDAF : (2) Modèle économique, inclusif, durable et résilient ; (3) Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité. Plus spécifiquement, des collaborations seront développées avec la FAO qui soutient l'Agence Foncière Agricole (AFA) dans ses programmes de redressement foncier, et l'ONUDI comme indiqué ci-dessus.

159. Une collaboration sera développée aussi avec les autres projets financés par le FIDA en Tunisie, et en particulier PROFITS, mis en œuvre par le CRDA du Gouvernorat de Siliana, frontalier de Kairouan. Les leçons apprises de PROFITS, en termes de filières inclusives et d'AGR particulièrement, seront pertinentes pour la mise en œuvre de IESS. Le partenariat sera basé sur des réunions régulières inter-gouvernorats.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

160. Le coût total du Projet, d'une durée de 6 ans, est estimé à 51,27 millions de Dollar EU, soit environ 153,81 millions de DTN. Les taxes représentent 11% du total, soit 5,6 millions de Dollar EU. Les coûts de base s'élèvent à 48,77 millions de Dollar EU et les imprévus physiques et financiers à 2,5 millions de Dollar EU (soit 4,9% des coûts totaux).

161. Le montant total des financements du FIDA au titre de l'adaptation au changement climatique pour le projet est estimé à 14,62 millions de USD, soit 61% de l'investissement du FIDA [xx].

162. Les coûts sont répartis de la façon suivante :

Tableau 4 : Synthèse des coûts du Projet par Composante par source de financement ('000 U\$S)

Composante	Prêt FIDA		Don FIDA		Fonds d'Adaptation		UTSS		Bénéficiaires			Gouvernement de la Tunisie			Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Cash	Nature	%	Montant	Nature	%	
Composante 1.	12,436	46	300	1	1,200	4.4	595	2.2		1,001	4	11,727		43	27,259
Composante 2.	9,077	47	-	0	7,296	38	-	0		785	4	2,219		11	19,377
Composante 3.	1,587	34	400	9	718	15	-	0		-	0	1,929		42	4,634
Total	23,100	45	700	1.4	9,214	18	595	1.2		1,786	3.5	15,875		31	51,270

163. Catégories de dépenses. Les catégories de dépenses ont été prises sur la base de la liste publiée en 2013 par le département financier du FIDA et simplifiés pour faciliter la mise en œuvre et conserver une harmonisation avec les catégories des autres projets.

Tableau 5 : Synthèse des coûts du Projet par Catégorie de dépense par financier ('000 U\$S)

Composante	Prêt FIDA		Don FIDA		Fonds d'adaptation		Bénéficiaires			UTSS		Gouvernement de la Tunisie			Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Cash	Nature	%	Montant	%	Montant	Nature	%	
1. Génie civil et rurale	9,263	53	-	0	5,944	34	-	0	-	0	2,173		13	17,380	
2. Equipements	10,184	60	40	0.2	1,889	11		1,786	10	135	0.8	3,033		18	17,067
3. PNAFN	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	8,820		100	8,820	
4. Services	3,652	56	659	10	1,382	21	-	0	460	7	406		6	6,559	

5. Salaires, entretien et fonctionnement	-	0	-	0	-	0		-	0	-	0	1,443		100	1,443
Total	23,100	45	700	1.4	9,214	18		1,786	3	595	1.16	15,875		31	51,270

Tableau 6 : Synthèse des coûts du Projet par Composante et par an ('000 U\$S)

Composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total	
	Montant	%	Montant											
Composante 1	1,748	6	3,985	15	6,850	25	7,585	28	5,522	20	1,570	6	27,259	
Composante 2	0	0	2,475	13	6,743	35	5,696	29	4,265	22	197	1	19,377	
Composante 3	797	17	661	14	797	17	791	17	746	16	842	18	4,634	
Total	2,545	5	7,121	14	14,390	28	14,072	27	10,532	21	2,609	5	51,270	

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

164. Le Projet IESS sera financé par un prêt du FIDA sur le PBA 2019-2021 pour un montant de 23,1 millions de Dollar EU, (45,1% des coûts totaux)
165. Le prêt sera complété par un don du FIDA pour un montant de 0,7 millions de Dollar EU (1,4% des coûts totaux) qui contribuera principalement aux postes d'assistance technique en appui à l'UGO, de renforcement des capacités de l'UGO et des partenaires du projet, de gestion du savoir et de dialogue politique. Ce don permettra d'apporter des appuis pour favoriser l'agilité du projet conformément aux enseignements tirés du portefeuille. Il répond parfaitement aux priorités aux dons dans la stratégie du FIDA, et en particulier sur les aspects liés au renforcement des capacités et à l'innovation, tout particulièrement sur les aspects de graduation
166. Un don du Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FACC) pour un montant de 9,21 millions de Dollar EU (18% des coûts totaux) complétera le financement extérieur pour des infrastructures et des formations contribuant au changement climatique. Il a été soumis au Fonds en date du 05 août 2019.
167. Une contribution du Gouvernement d'environ 15,87 millions de Dollar EU soit 47,63 millions de DTN (31% des coûts totaux) qui correspond aux droits et taxes sur les biens et services acquis par le Projet pour un montant de 16,86 millions de DTN, la contribution du PNACN pour les bénéficiaires pendant toute la durée du projet pour un montant de 26,46 millions de DTN, et une contribution additionnelle de 4,3 millions de DTN pour le personnel et le fonctionnement.
168. La contribution des bénéficiaires est estimée à 1,78 million d'U\$S (3,5% des coûts totaux), couvrant leur contribution aux AGR et aux investissements partenariaux (4P). La contribution de l'UTSS s'élèvera à 0,59 million d'U\$S (1,2% des coûts totaux),

c. Décaissements

169. Le projet utilisera les méthodes de décaissement du FIDA et notamment celles des paiements directs et des retraits anticipés. Afin d'assurer la disponibilité des fonds pour l'exécution du projet, le Gouvernement ouvrira, maintiendra et

gérera trois comptes désignés (CD) en devises, à la Banque Centrale de Tunisie. Le premier compte recevra les fonds du prêt du FIDA, le second compte recevra les fonds du don du FIDA et le troisième compte recevra les fonds du don du Fonds pour l'adaptation. Le système national INJEZ sera utilisé pour la gestion financière du projet.

170. Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour la mobilisation des fonds de contrepartie qui correspondent à la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du projet. Le Gouvernement accordera au projet des attestations d'exonération de taxes pour les dépenses financées sur les dons du FIDA et du Fonds pour l'adaptation.

171. Les décaissements seront effectués sur la base de cinq catégories. Seule la cinquième catégorie (salaires, entretien et fonctionnement) sera financée exclusivement par le budget du Gouvernement tunisien. Ces coûts récurrents s'élèvent à 1,443 millions USD et représentent 2,8% du coût total du projet.

172. Les quatre autres catégories seront financées aussi bien par des financements extérieurs (prêt et don du FIDA et don du Fonds pour l'adaptation) et le budget du Gouvernement tunisien. Les bénéficiaires contribueront au financement de la catégorie 2 (Equipements) dans le cadre des AGR. Les financements extérieurs représentent 64% du coût total du projet. Par ailleurs, 83% des financements extérieurs seront affectés au financement des catégories 1 (Génie civil et rural : 46%) et 2 (Equipements : 37%).

173. Sur la base du planning de décaissements, la troisième et quatrième année enregistrerait les taux de décaissements les plus importants, s'élevant respectivement à 28% et 27% du coût total du projet. En revanche, la première et la sixième année enregistrent les taux de décaissements les plus faibles (5% par année).

174. Conditions préalables au décaissement. Conformément aux dispositions de la lettre à l'emprunteur, les éléments suivants constituent des conditions préalables additionnelles aux retraits des fonds du prêt et du don :

- Les comptes désignés ont été ouverts ;
- Les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finances de l'Emprunteur ;
- Le manuel de procédures du projet a été validé conformément aux dispositions du présent Accord ;
- Une Unité de Gestion par Objectif (UGO) a été créée au sein du CRDA de Kairouan et les cadres principaux du projet ont été recrutés ou redéployés par décisions ministérielles ;
- Un logiciel de gestion comptable et financière a été mis en place au niveau du CRDA, pour l'administration de toutes les opérations financières du projet.

d. Résumé des avantages et analyse économique

175. L'analyse économique du Projet concerne l'ensemble des coûts et des bénéfices qui lui sont liés, afin d'évaluer l'efficience globale de l'emploi des ressources par le Gouvernement et la société en général. L'analyse sera liée à celle des bénéficiaires au niveau individuel, puis les effets évalués au niveau cumulatif global. De ce fait, on notera que les bénéfices du IESS se fondent sur les investissements réalisés au niveau des appuis suivants :

176. Composante 1 : a) Activités génératrices de revenus (AGR) (aviculture villageoise, apiculture, engrangement ovin et engrissement des veaux) ; b) Amélioration de l'accès à l'eau potable.

177. Composante 2 : a) partenariats économiques dans le cadre des filières priorisées (production, transformation et commercialisation) ; b) Pistes rurales pour améliorer l'accès au marché et réduire les coûts de transport ; c) Réhabilitation des périmètres irrigués

178. Les paramètres techniques ont été estimés en prenant en compte les normes techniques généralement utilisées pour ces spéculations dans la zone du projet, fournis par la Direction de Production Végétale dans le CRDA Kairouan.

179. Pour l'analyse financière, 14 modèles financiers dont les bénéfices sont quantifiables, ont été identifiés : 4 pour les AGR pour la Composante 1, et 10 pour les Plateformes d'affaires (en Arboriculture, Produits de la Ruche, Compostage, Plantes Aromatiques et Médicinales et Production des poulets et des poussins) dans la Composante 2. Pour l'analyse économique, il a été incorporé les bénéfices de la réhabilitation des périmètres, l'accès à l'eau potable et les pistes rurales (suite aux réductions de coûts de transport et aux économies envisagées dans les dépenses en eau et dans l'entretien des systèmes). Les détails des estimations sont présentés dans l'appendice 4.

180. L'analyse financière montre que toutes les activités sont rentables. Les résultats par modèle sont présentés ci-dessous.

Tableau 7 : Résultats financiers par modèle (TIR et VAN)

Modèle	TIRF	VANF (DTN)	Ratio B/C

2.1.1 Petit Exploitant Olivier-Amandier	12.6%	3,385	1.38
2.1.2 Petit Exploitant Olivier-Agrumes	12.1%	8,461	1.13
2.2.1 UT- Gelée Royale/Pollen*	63.3%	175,271	3.04
2.2.2 Petit Apiculteur	54.2%	3,136	1.24
2.3.1 Unité de Compostage Type I	24.4%	26,095	1.56
2.3.2 Unité de Compostage Type II	23.7%	25,560	1.73
2.4.1 Unité d'extraction d'huiles essentielles des PAM	21.3%	102,395	2.26
2.4.2 Production des PAM en « bio » et installation d'une unité de séchage	10.4%	14,090	1.65
2.5.1 Modules Poulets	13.0%	516	1.27
2.5.2 Module Poussins	11.0%	1,977	1.64
1.1 Apiculture	14.7%	3,022	1.41
1.2 Engrissement Ovin	37.1%	2,955	1.17
1.3 Poulets de ferme	125.5%	1,134	1.55
1.4 Engrissement de veau	17.7%	2,273	1.18

181. Un exercice d'impact des modèles sur différentes typologies de familles rurales et les seuils de pauvreté a été réalisé. Ces résultats reflètent la contribution importante des bénéfices du Projet vis-à-vis du seuil de pauvreté. Les résultats montrent une amélioration moyenne entre 7% et 42% du revenu actuel pour les familles à revenu limités (les détails sont dans l'Appendice 4)
182. Sur la base de ces hypothèses, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet IESS est de 13 % et la valeur actuelle nette économique (VANE) est 6,39 millions de Dollar EU, soit environ 19,16 millions de DTN. Le TRIE est supérieur au coût d'opportunité du capital (9%), ainsi que la VANE positive, sont satisfaisants, dans la mesure où une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée. Il s'agit notamment des bénéfices de certaines actions "soft" (assistance technique, formations, informations, sensibilisation).
183. Une analyse de sensibilité montre que les résultats économiques sont robustes à une augmentation des coûts (de 10% et de 20%), une baisse des bénéfices (de 10% et de 20%) et à un retard des activités d'une année. Le projet serait plus sensible à un retard des bénéfices de 2 ans et à une baisse des bénéfices de 20% combiné avec une augmentation des coûts de 10%.

Tableau 8 : Analyse de sensibilité

Analyse de Sensibilité		Δ%	Riesgo			TIRe	VANe (DTN)
Scenario de base						13.0%	19,158,055
Bénéfices	-10%		Combination des risques de prix de vente, rendements et niveau d'adoption			11.6%	12,080,748
Bénéfices	-20%					10.1%	5,003,440
Couts	10%		Augmentation des prix et des charges.			11.7%	13,998,553
Couts	20%					10.6%	8,835,051
Retard des bénéfices 1 an						10.8%	8,587,978
Retard des bénéfices 2 ans			Taux d'adoption- Délais dans la mise en œuvre			8.7%	(1,292,841)
Shock climatique chaque 4 ans	0% Bénéf					12.7%	16,311,066
Shock climatique chaque 3 ans	0% Bénéf		Aléas climatiques			11.3%	9,895,661
Scenarios combinés		Couts	10%	Bénéfices	-10%	10.4%	6,919,246
			10%		-20%	9.0%	(158,062)
			20%		-20%	7.9%	(5,319,564)
			20%		-30%	3.6%	-
			20%		-10%	9.3%	1,757,743

e. Stratégie de retrait et durabilité

184. La stratégie de sortie du projet IESS Kairouan fait partie intégrante de sa conception. Les différents éléments du projet ont été conçus en partenariat avec les partenaires publics et privés au niveau régional et central. Le projet est positionné pour renforcer la capacité de ces organisations à exécuter leur mandat pendant et après la mise en œuvre du projet. Le noyau dur de la structure de gestion du projet fait partie de la structure organisationnelle du CRDA, et continuera ses fonctions au-delà de l'achèvement du projet.
185. La stratégie de sortie est conçue de manière spécifique pour chacun des éléments clé du projet, avec un calendrier de désengagement et les modalités institutionnelles adéquats.
186. Pour le programme de graduation, la stratégie est une mise à l'échelle du programme de graduation testé pendant le projet. Le système de formation de formateurs assurera que le personnel de la DRAS et de l'UTSS/CRSS seront en mesure de poursuivre et élargir les actions engagées. Le système de suivi du programme et la capitalisation serviront d'outils pour engager un dialogue sur la stratégie de mise en œuvre du programme El Amen au niveau national.
187. Pour maximiser la durabilité, le MAS continuera à soutenir, par l'allocation familiale, les familles nécessiteuses jusqu'à l'examen à mi-parcours du projet. La durabilité sera assurée par l'approche multi-interventions propre à la méthode « graduation » : (i) Un meilleur accès aux services sociaux de base, (ii) une amélioration de l'accès aux mécanismes de protection sociale (iii) la diversification des sources de revenus (iv) l'encouragement des familles pauvres à s'organiser pour assurer la continuité des services aux membres de ces organisations (v) la continuité de l'accès aux financements par le lien aux IMF (vi) une prise de confiance en soi, un comportement positif et une inclusion sociale accrue, et (vii) la présence d'une structure pérenne renforcée au niveau local (UTSS et DRAS), par la formation et l'apprentissage de ses formateurs locaux qui continueront leurs activités après l'achèvement du projet.
188. La création de deux télécentres et de trois centres d'éducation préscolaire contribue directement à la durabilité des interventions du projet. Ces structures de service social de proximité prolongeront les appuis fournis après la fin du projet car le personnel de ces centres sera pris en charge par les l'UTSS sur le long terme.
189. La durabilité des AGR sera assurée par le respect des critères de sélection des bénéficiaires ; la nature de l'activité et l'accès au marché. Sur la base des leçons apprises, la durabilité des AGR sera assurée par la phase de préparation (mobilisation et sensibilisation par l'approche GALS, éducation financière, formations techniques), les formations et l'accompagnement rapproché. L'inclusion financière, l'encouragement à la structuration en groupes formels et informels ainsi que la participation aux partenariats d'affaires et aux 4P seront aussi des éléments de durabilité des AGR. Le regroupement des bénéficiaires en groupements et leur inclusion dans des filières favorisera aussi la durabilité des appuis prodigués par le projet.
190. Au niveau des Aménagements, la durabilité sera assurée par : (i) la participation des bénéficiaires et des parties prenantes dans le processus de sélection, de conception, de préparation, de réalisation, de supervision et de réception des travaux (ii) la qualité technique des aménagements et la réalisation des mesures de protection contre les aléas climatiques (iii) le suivi rapproché pour assurer que les mesures d'adaptation soient bien incluses dans la conception et soient correctement mises en œuvre.
191. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique, le projet se concentrera sur l'appui à la mise en œuvre des stratégies et priorités nationales. La stratégie de désengagement sera mise en œuvre de façon séquencée et par une réduction progressive de l'intervention financée par le projet. Le renforcement des capacités des GDA et des services de l'état accompagneront ce retrait progressif.

192. Pour les partenariats d'affaires, le projet adoptera une stratégie de retrait progressif tout en encourageant l'émergence de plateformes d'acteurs par filière dans lesquelles les principaux acteurs du secteur public, privé et de la société civile sont encouragés à s'impliquer sur la base du volontariat pour définir des axes de développement des filières. Cette approche est déjà développée avec succès dans plusieurs Gouvernorats du pays et sera testée sur Kairouan en cours de projet.

193. Cette stratégie de désengagement différenciée au travers des principaux éléments du projet permet d'atténuer les risques et de créer une dynamique d'acquisition des expériences et de synergie avec les autres projets et initiative en cours à Kairouan et dans les gouvernorats voisins, en particulier le projet PAMPAT2 et le projet PROFITS de Siliana financé par le FIDA.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

194. Le cadre d'identification des risques du projet est en Annexe 4.

195. Bien que plusieurs types de risques aient été identifiés, le risque global du projet est moyen. Les risques politiques et de gouvernance liés à la transition nationale et aux élections présidentielles sont bien réels, mais ils seront mieux connus au moment du démarrage du projet, courant 2020, les élections présidentielles et législatives étant programmées en octobre 2019. De plus, les projets précédents ont été négociés au cours de périodes de transition politique sans difficulté particulière.

196. Le risque que les transferts financiers aux familles nécessiteuses se tarissent et que l'approche de graduation ne puisse se mettre en place comme programmé sera atténué par un engagement du Gouvernement à continuer à soutenir les familles cibles au moins jusqu'à la revue à mi-parcours du projet, et par un dialogue politique régulier en particulier avec le MAS.

197. Les risques de mise en œuvre et durabilité des AGR (taux élevé d'échec par exemple) seront atténués par des mesures d'appui et d'accompagnement prolongés dans le temps. Les partenariats permettront d'anticiper sur les risques spécifiques : risques fonciers (partenariat avec l'AFA), risques sociaux (partenariat avec la DRAS, l'UTSS et la société civile).

198. La contribution du FACC n'est pas encore acquise au moment de la formulation du projet mais, suite à l'endorsement du concept par le MALE, un document de projet a été soumis au FACC le 5 août 2019 et une équipe de consultants rompus aux procédures du FACC est en place pour répondre de façon diligente et exhaustive à ses commentaires avant approbation.

199. Les risques économiques liés au développement de filières agricoles seront identifiés au cas par cas et atténués au travers des plateformes de concertation multi-acteurs pour faire émerger des partenariats producteurs-publics-prives. Le positionnement des producteurs dans ces filières sera amélioré grâce au renforcement des organisations de producteurs et l'accès aux financements adaptés.

200. Les risques environnementaux comme la mauvaise gestion des ressources en eau et en sol ou les mauvaises pratiques agricoles ont été identifiés dans la note SECAP (voir ci-dessous). Ils seront atténués par les différentes activités adaptatives financées par le projet (CES, gestion raisonnée de l'eau dans les PPI, sensibilisation et formation,...).

201. Enfin les risques liés à la pérennité des mécanismes de financement seront atténués par l'implication et les partenariats avec les institutions financières présentes dans la zone d'intervention du projet dans une démarche d'intégration financière des ménages et des organisations de producteurs dans les réseaux de financement existants.

202. Les principaux risques de gestion financière et de passation des marchés prévus sont potentiellement liés à une équipe de gestion financière insuffisamment qualifiée et expérimentée au sein de l'UGO, à l'utilisation d'un logiciel de comptabilité nationale qui n'est pas totalement fiable et à une bureaucratie élevée tout au long du processus de passation des marchés, avec une incidence sur les progrès de la mise en œuvre et des rythmes de décaissement. Ces risques seront atténués en concluant un accord clair avec le Gouvernement tunisien lors de la conception de la structure de l'UGO et des dispositions en matière de personnel, y compris une assistance technique à court terme et la mise en place de personnel additionnel dédié dès le démarrage du projet.

203. L'autre risque de gestion financière consiste en l'utilisation d'une partie des fonds affectés aux AGR à d'autres fins que ceux prévus dans le projet. Ce risque sera atténué par la définition claire, dans le manuel de procédures du projet, des critères d'éligibilité des AGR à financer et des critères de sélection des bénéficiaires, ainsi que par la

conclusion d'une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA Kairouan et l'UTSS, désigné comme maître d'ouvrage délégué pour ces activités. L'UTSS devrait, aussi, arrêter des rapports financiers semestriels des fonds qui lui sont alloués et les adresser à l'UGO. Elle devrait faire auditer ces états financiers annuels par un auditeur acceptable pour le FIDA.

204. Concernant les retards enregistrés dans la réalisation des audits du projet, la Division de la gestion financière poursuivra le dialogue engagé avec les auditeurs du gouvernement sur l'amélioration de la ponctualité des rapports d'audit et fournira un soutien technique limité à l'entité chargée de développer le logiciel de comptabilité afin de respecter les normes minimales acceptables en matière de comptabilité et de reportage

I. Catégorie environnementale et sociale

205. Le Projet viendra renforcer la résilience des populations les plus vulnérables des collines de Kairouan - et des écosystèmes qui en soutiennent l'économie - face aux effets du changement climatique. La composante environnementale de conservation des eaux et des sols ciblera les zones les plus touchées par l'érosion afin d'atténuer et prévenir son emprise sur les sols et de protéger les terres productives. Le projet prévoit la protection des pistes d'accès en tenant compte des mesures environnementales et de durabilité. Aucune réinstallation physique ou déplacement économique lié aux pistes de même qu'aucune emprise de terrain pour les AEP et la réhabilitation de PPI ne sont prévues. Ces activités n'auront pas d'impact environnemental ou social significatif. L'approche se base sur l'utilisation raisonnée des ressources en eau et permettra d'améliorer l'utilisation de cette ressource (souterraine et de surface) de manière durable. Le projet n'aura aucune activité ni impact dans les deux parcs nationaux et les deux réserves présentes dans le voisinage de la zone du projet.

206. Compte tenu de l'approche sociale du projet et de l'accent mis sur la durabilité des activités et la résilience des producteurs, les impacts environnementaux et sociaux potentiels du porjet seront positifs. Le don du FACC viendra renforcer le Projet en intégrant des mesures adaptatives aux changements climatiques dans ses principales composantes. En conséquence, et d'un point de vue environnemental et social le projet est classé dans la **catégorie B**.

J. Classification du risque climatique

207. Malgré la dimension adaptive des activités présentées ci-dessus, et l'approche du projet axé sur la résilience, la variabilité croissante de la pluviométrie qui cause de périodes plus longues de sécheresse et des événements torrentiels plus violents, ainsi que l'augmentation constante de la température depuis le début du XXème siècle justifient de considérer que le **risque climatique est élevé** pour ce projet.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

208. Le maître d'œuvre du projet est le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI), représentant le Gouvernement tunisien. Le MARHP, en sa qualité d'Agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entièr responsabilité d'exécution du projet à travers l'unité de coordination centrale des projets à la DGFIO, et le CRDA de Kairouan sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional et sera appuyé par une structure de gestion du projet, l'UGO qui sera décrétée au sein du CRDA.

209. L'analyse de la fonctionnalité des UGO à travers les projets achevés et en cours montre que ces structures ont joué un rôle important dans la gestion des projets. Toutefois, des contraintes opérationnelles ont été constatées dans leur fonctionnalité, liées particulièrement au : i) retard dans la mise en place du personnel qualifié au sein de ces UGO, ii) manque de motivation additionnelle au personnel de gestion, iii) difficulté de mobilisation de l'AT d'appui sur les ressources des prêts, et iv) insuffisance de coordination avec les partenaires.

210. Sur la base des leçons apprises de l'ESPP, et en vue d'augmenter l'agilité de l'UGO et faciliter l'atteinte les objectifs du projet, un noyau de cinq cadres a été mis en place au niveau du CRDA depuis la conception, et constituera le personnel principal de l'UGO dès signature de l'accord de financement, et le FIDA a mobilisé un don d'accompagnement pour faciliter le recrutement du personnel manquant et qualifié de l'UGO et financer l'AT et le renforcement des capacités des structures de gestion. Aussi, les dons FIDA et FACC financeront des conventions de partenariats d'animation et de graduation, allégeant les tâches de l'UGO.

211. L'**UGO** du IESS sera dirigée par un directeur, appuyé par deux sous directeurs, dont l'un pour la planification et le

suivi-évaluation et l'autre pour la mise en œuvre, et sept services. Elle aura comme principale mission la coordination avec les différents partenaires et la mise en œuvre des fonctions spécifiques au projet et des fonctions qui ne font pas partie de la mission des divisions techniques du CRDA, en particulier, la gestion financière et passation des marchés du projet, les activités liées aux aspects genre et jeunes, communication et gestion du savoir, et changements climatiques.

212. Les activités de la première composante, relatives à l'appui aux familles nécessiteuses et à revenu limité seront gérées dans le cadre d'une convention tripartite de partenariat entre le MARHP, le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) et une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA Kairouan et l'UTSS, désigné comme maître d'ouvrage délégué pour ces activités.
213. **Le comité national de coordination (CNC)**, à créer par décision ministérielle, sera chargé de la supervision générale du Projet, se réunira au moins une fois par an et sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant. Le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIO). Seront représentés dans le CNC : les structures techniques centrales du MARHP, Le MDICI, le MF, le MALE, le CRDA-Kairouan, l'UGO, le DRAS, l'UTSS, l'UTAP, et la BCT. Le FIDA sera représenté par son Point Focal comme observateur.
214. **Le comité régional de coordination et de pilotage (CRCP)**, à créer par décision du Gouverneur assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat. Le CRCP sera présidé, semestriellement, par le Gouverneur de Kairouan ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la structure de gestion du projet. Seront représentés dans le CRCP les représentants des Directions techniques régionales, le CRDA Kairouan et UGO, la DRAS, l'UTSS, l'URAP et les partenaires du projet.
215. **Le comité interrégional de coordination (CIRC)**, sera créé par décision ministérielle et se réunira au moins une fois par semestre, de façon alternative à Siliana et à Kairouan. Ce comité est un organe de coordination et de synergie entre les différents projets financés par le FIDA, en particulier, à Kairouan et à Siliana qui sont limitrophes. Le CIRC sera présidé en alternance par le CRDA de Kairouan et celui de Siliana et sera composé par les cadres des UGO, des divisions et arrondissements techniques des deux CRDA et les représentants de la profession. Les coordinateurs des autres projets financés par le FIDA seront associés au CIRC.
216. **Au niveau local, un comité local de coordination (CLC)** sera créé par décision du CRDA au niveau de chacune des sept Délégations de la zone du Projet. Le CLC se réunira trimestriellement et sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation (CTV), des structures locales des affaires sociales, des représentants locaux de l'UTSS, des représentants locaux des partenaires, des présidents des conseils d'administration des OP, de représentants de la structure régionale de gestion (UGO). Dans le cadre de la décentralisation et de la pérennisation des réalisations, en particulier les infrastructures de base, les communes feront parties des CLC et seront associés dans le processus de planification et de suivi de la mise en œuvre.
- b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**
217. **Gestion financière (GF)**. La GF du projet sera assurée par un responsable financier, qui sera affecté à l'UGO, parmi le personnel du CRDA ayant déjà travaillé sur des projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs, ou bien il sera mis à la disposition du projet à plein temps par un bureau d'études. Il reporte directement au Coordinateur du projet, et travaillera en concertation avec les membres de l'UGO et les services financiers du CRDA. Le système national INJEZ sera utilisé pour la gestion financière du projet.
218. Pour la gestion des fonds extérieurs, trois comptes désignés seront ouverts à la Banque centrale de Tunisie (BCT), pour le prêt FIDA, le don du FIDA et le don du FACC. Le retrait anticipé et le paiement direct seront les procédures de décaissement retenues. La contrepartie sera gérée conformément aux procédures nationales, et fera l'objet d'inscription budgétaire spécifique au projet.
219. **Contrôle interne (CI)**. Le système de CI du projet se basera sur le système national de gestion des dépenses publiques qui est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé qui présente des garanties robustes en matière de fiabilité et de transparence.
220. De plus, les contrôles du secteur public fonctionnent dans un cadre juridique et agréé très complet avec des ministères de tutelle et des organismes d'audit et de contrôle. Le système de contrôle interne en place au CRDA de Kairouan est conforme au système gouvernemental en vigueur et a été jugé satisfaisant par le FIDA. Ce système prévoit une séparation stricte des fonctions et plusieurs niveaux indépendants de contrôle et de validation depuis l'émission du besoin jusqu'au paiement du bénéficiaire en passant par l'attribution du marché.
221. **Rapports financiers intermédiaires**. Afin de permettre un suivi financier rigoureux de l'implémentation physique et financière des activités couvertes par le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA), il est nécessaire d'établir des rapports financiers semestriels selon les modèles joints à ce manuel et de les adresser au FIDA, pour avis, dans un délai maximum de 45 jours à compter de la fin de chaque semestre.

- 222. Rapports financiers annuels :** Conformément aux dispositions de l'accord de financement, l'UGO est tenue fournir au FIDA, chaque année fiscale, des états financiers non vérifiés propres au projet, dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, couvrant la période d'exécution du projet.
- 223. Audit externe.** L'Emprunteur, fait procéder chaque année fiscale à l'audit des comptes relatifs au projet par le Contrôle Général des Finances (CGF) relevant du Ministère des Finances, jugé acceptable par le FIDA, ou tout autre auditeur qui serait agréé par le Fonds et présente une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale concernée. L'audit sera effectué conformément aux normes internationales d'audit.
224. Par ailleurs, l'UTSS, qui gère une partie des fonds, fera auditer les états financiers annuels des fonds qui lui sont alloués par le projet, par un auditeur acceptable pour le FIDA.
- 225. Politique anti-corruption.** Les responsables de la gestion du projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion.
- 226. Passation des marchés.** Il est prévu dans sa composition de l'UGO un responsable de planification et passation des marchés. Il travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes de la passation en amont, à priori, le commissaire du CRDA, les points focaux des arrondissements techniques et le responsable de la cellule des marchés du CRDA pour s'assurer du respect du calendrier prévu et du maintien de la documentation du Projet. Il lui incombera, en aval, de veiller à la mise à jour des états d'avancement des contrats (register des contrats). Pour chaque marché conclu, l'arrondissement concerné assurera le suivi sur le terrain, le cas échéant.
227. La convention avec l'UTSS, pour la gestion partielle des sous composantes 1.2 et 1.3, est proposée comme l'alternative la plus adéquate pour les activités impliquant la participation des communautés, et l'UTSS se conformera pleinement aux dispositions réglementaires et aux seuils de publicités du DMP. Un audit externe sera entrepris.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

- 228. Planification.** Les dispositifs de planification sont : i) la situation de référence et les valeurs cibles des indicateurs du cadre logique, ii) le COSTAB qui définit les activités élémentaires et leurs cibles physiques et financiers, annuellement et pour tout le projet et qui constitue, à titre indicatif, la planification initiale des activités, iii) le PTBA, et iv) le plan de passation des marchés qui définit le processus prévisionnel des étapes de passation des marchés à entreprendre durant les 18 prochains mois.
229. Au sein de l'UGO, il est prévu un service de planification et de passation des marchés, ainsi que des moyens humains et matériels et de renforcement des capacités pour mieux conduire la fonction de la planification des activités du projet, en concertation avec les différents services techniques du CRDA et des partenaires du projet. Le PTBA et le Plan de Passation de Marchés seront remis au FIDA, pour avis et non objection, avant fin octobre de chaque année.
- 230. Suivi-évaluation.** Au sein de l'UGO, il est prévu un service de suivi-évaluation qui travaille avec tous les services du CRDA et des partenaires. Le système de suivi-évaluation qui sera adopté pour IEES-Kairouan sera en cohérence avec les exigences du FIDA et du FACC en matière de Suivi-Evaluation, et aligné au système national en vigueur. Il sera composé de trois sous-systèmes : i) le SSE-INJEZ, utilisé au niveau national, ii) le système spécifique pour l'approche de graduation, et iii) le système de SE environnemental.
231. Le système INJEZ a été établi à partir du système national mis en place pour le suivi-évaluation des projets, administré par le Centre national de l'informatique (CNI). Dans sa version actuelle, consultable sur le Web, le système INJEZ permet, notamment, de renseigner: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité à travers l'analyse des résultats et du temps de réalisation, d'efficience (performances en termes de coût des réalisations) et d'impact (performances en termes de réalisation des objectifs du projet) et des effets / produits du Projet; iv) l'évaluation des résultats en tenant compte des aspects ciblage et genre (pour cela, les informations nécessaires seront désagrégées par groupe-cible spécifique, notamment femmes et jeunes); et v) le suivi des décaissements. Il fournit les éléments nécessaires pour la préparation des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels et des rapports d'audit et permet l'archivage de toute la documentation du projet à travers une bibliothèque virtuelle.
232. Pour tenir compte des spécificités du projet et de la production des indicateurs du cadre logique, ce système sera réajusté et adapté au cours de la première année de démarrage du projet. La préparation de la situation de référence (Baseline) sera engagée dès le démarrage effectif du projet. L'index d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (PRO-WEAI) sera renseigné au démarrage et à l'achèvement du projet.

233. La collecte des informations physiques sur le terrain sera assurée de façon participative au niveau local sous la responsabilité des coordinateurs locaux en place au niveau des CTV. Ces informations seront saisies au niveau de l'UGO par le service de suivi-évaluation. Les prévisions et réalisations financières seront saisies directement au niveau de l'UGO par le responsable financier. Le système informatisé assurera l'agrégation automatique des prévisions et des réalisations au niveau local, régional (CRDA) et pour tout le Projet. Des entretiens et des enquêtes complémentaires seront réalisés au cours de la mise en œuvre et à l'achèvement du projet pour conforter les effets et impacts désagrégiés par genre.

234. Le système "graduation" sera sous-traité à une institution nationale ou internationale dédiée qui aura comme mission principale de suivre l'évolution socio-économique et des conditions de vie des familles nécessiteuses et à revenu limité et de produire un modèle de graduation qui sera mis en échelle et institutionnalisé dans le cadre d'autres interventions nationales et projets futurs. Il est prévu, à la fin du projet, que 65% des familles touchées seront graduées et sorte de la situation de précarité et de pauvreté extrême.

235. Le système de suivi expérimental exploitera l'outil INJEZ et sera complété par des outils et supports spécifiques exigés par le FIDA et le FACC pour mesurer l'impact du projet sur la réduction des effets du changement climatiques et sur la résilience de la population à ces phénomènes, au travers d'indicateurs pertinents détaillés au niveau de l'étude de la situation de référence.

236. Communication et gestion du savoir.

237. La gestion des connaissances contribuera à faire en sorte que le projet atteigne son objectif de développement: renforcer la résilience sociale, économique et climatique des familles les plus pauvres des collines de Kairouan. Un plan de gestion des savoirs et communication sera élaboré par un prestataire au démarrage afin de s'assurer que le personnel du projet et les partenaires de mise en œuvre seront en mesure de générer, d'accéder et d'utiliser les connaissances et les informations.

238. IESS Kairouan a trois objectifs stratégiques pour la gestion des connaissances: (i) améliorer la performance du projet; ii) soutenir les efforts visant à intensifier ou à reproduire les succès; et (iii) partager les leçons avec un public plus large afin de gagner en visibilité, de plaider et de gagner en influence.

239. L'approche sera de créer une chaîne de valeur entre le S&E, les savoirs et la communication pour collecter, traiter, documenter, valoriser et diffuser à grande échelle, sous de multiples supports et avec l'aide des nouvelles technologies, les données et informations générées par les activités sur le terrain.

240. La première étape consistera à collecter dans le système INJEZ tous les documents importants qui fournissent des informations sur la mise en œuvre du Projet ; les activités au sein de l'approche « graduation » et des 4P ; le budget, les résultats et les impacts. Les informations les plus importantes seront compilées et utilisées pour alimenter une base de données qui fournira les tendances à long terme pour les indicateurs clés.

241. Les données issues de la base de données seront analysées et présentées de façon conviviale et sous forme différenciée en fonction de besoins des utilisateurs. Le plan de gestion des savoirs et communication du projet précisera les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement. Il pourrait s'agir entre autres des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, routes d'apprentissage, visites d'échanges, etc. L'élaboration des produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication.

242. Les sujets les plus intéressants seront traités à travers des études de cas. Un effort particulier sera fourni pour documenter l'appui aux familles nécessiteuses et à revenu limité, et en particulier aux femmes et aux jeunes, afin de mesurer l'impact du programme de graduation. Des documents techniques et de capitalisation (fiches, référentiels techniques, etc.) sous différentes formes seront produits en collaboration avec l'équipe technique du Projet au fur et à mesure des expériences du Projet. IESS Kairouan développera un site web qui sera le principal outil de diffusion et de communication des résultats du Projet.

243. Pour la communication à l'externe, IESS Kairouan veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie : bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre, décideurs politiques.

244. Lesdits résultats seront également communiqués lors des différents ateliers nationaux et internationaux. Enfin, les résultats seront mis à la disposition de différents partenaires en vue de leur utilisation pour le dialogue politique et pour leur prise en compte dans la conception de nouveaux projets. Ce travail alimentera par conséquent directement le dialogue politique entre le MAS, le ministère en charge de l'ESS et le MARPH pour élaborer des décrets d'application de la Loi El Amen et de Loi ESS. Une attention particulière sera accordée aux questions liées à l'égalité des sexes et à l'inclusion des jeunes. Les bonnes pratiques et les cas de succès seront identifiées, diffusées et mises à l'échelle.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

245. Le projet sera innovant en Tunisie, travaillant pour la première fois avec le MAS et l'UTSS et testant une approche novatrice de graduation des familles les plus pauvres à travers le renforcement des capacités, les activités génératrices de revenu accompagnées pendant 18 mois, l'éducation nutritionnelle et financière, et l'alphabétisation des pauvres ruraux. Ce modèle vise à améliorer les conditions de vie des familles pauvres grâce à une approche progressive, de la composante 1 pour initier la mobilité sociale et économique, à la composante 2 pour l'intégration économique dans les filières locales.
246. Tout au long du projet, un modèle de graduation sera affiné pour être proposé au gouvernement, présentant ses impacts sur la mobilité sociale et économique des ménages vulnérables et le coût de sa mise en œuvre, avant une possible mise à l'échelle.
247. Les résultats obtenus pourront également être mis à l'échelle et complétés dans le cadre du deuxième projet à portée nationale programmé par le COSOP 2019-2024. Un dialogue de politique sera encadré par le projet pour faciliter l'appropriation et l'institutionnalisation de ce modèle.
248. Plus spécifiquement, IEES tirera les enseignements de l'expérience innovante relative aux AGR, consistant à aider les familles à concevoir puis à mettre en œuvre les AGR par un accompagnement sur la durée de 18 mois. L'autre aspect innovant est de mettre un focus particulier sur les femmes et les jeunes, et d'adapter l'outil à ces groupes qui se sont révélés plus difficiles à atteindre dans les projets précédents du FIDA en Tunisie. À cet égard, l'utilisation de l'approche GALS pour aborder les dynamiques au sein des ménages et promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes est une innovation importante.
249. Sur le plan technique, IEES encouragera les innovations techniques en matière : i) d'économie de l'eau dans les périmètres irrigués (énergie solaire, piézomètres, pompes à débit variable, diffuseurs souterrains,), ii) de production agricole diversifiée et de transformation agro-alimentaire (transformation des produits de la ruche et des PAM par exemple) et iii) de résilience au changement climatique (techniques traditionnelles de collecte de l'eau pluviale, allègement de la surexploitation des ressources naturelles en modernisant les infrastructures d'irrigation et en renforçant la capacité de gestion des GDA...)
250. Sur les aspects filières, l'approche consistant à promouvoir des partenariats d'affaires n'est pas nouvelle en Tunisie puisque d'autres projets du FIDA et d'autres bailleurs (GIZ, ONUDI,...) l'utilisent déjà. L'expérience de IEES en partenariat avec l'ONUDI permettra de parfaire cette approche et de l'adapter de façon plus efficace aux petits exploitants souvent exclus des partenariats.

M. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

251. UGO, inscription du projet et études préparatoires. En prévision d'un bon démarrage du projet, le Gouvernement tunisien a déjà constitué un comité de pilotage de la conception du projet par décision du CRDA de Kairouan, qui sera le noyau dur de l'UGO en charge le projet sous la responsabilité du CRDA.
252. Un budget de 200.000 DT a été inscrit dès 2019 sur les ressources nationales pour les études préparatoires. Le projet a été approuvé par la commission nationale des projets en juillet 2019 et sera également inscrit dans l'exercice budgétaire 2020 et un budget sera réservé pour la réalisation de la situation de référence et des études préparatoires et dossiers d'appel d'offres des pistes, de l'alimentation en eau potable et d'aménagement des PPI, ainsi que pour l'acquisition des équipements logistiques et des véhicules, dès le démarrage du projet.
253. Cartographie. Le noyau de l'UGO préparera les cartes des micro-zones d'intervention prioritaires sur la base des données à fournir du Ministère des Affaires Sociales.
254. Conventions de partenariat. Des projets de conventions tripartites entre le MAS, le MARHP et l'UTSS, et d'opération entre le CRDA et l'UTSS sont annexés au PIM et seront finalisés par l'équipe du projet avant le démarrage du projet.
255. Négociation et démarrage. Les négociations sont prévues entre le 12 et le 14 novembre 2019, l'approbation par le conseil d'administration du FIDA en décembre 2019, l'entrée en vigueur en juin 2020 et l'atelier de démarrage en fin juin 2020.

Notes de bas de page

^{II}Méthode Atlas, US\$ courant

[\[iii\]](#) Source INS Tunisie

[\[iv\]](#) Source UNDP 2018

[\[v\]](#) FIDA, La pauvreté rurale en Tunisie, <http://www.ruralpovertyportal.org/web/rural-poverty-portal/country/home/tags/tunisia>

[\[vi\]](#) Ben Amma F., 2017

[\[vii\]](#) Bounouh A. et Gsir S., 2017

[\[viii\]](#) Rapport OIM-Tunisie 2018

[\[ix\]](#) INS, 2016

[\[x\]](#) Critères de classification et de priorisation des familles dans la catégorie « Famille nécessiteuse » pouvant bénéficier d'une aide régulière de l'Etat (pension mensuelle de 230 D/mois en moyenne et gratuité des soins) : Famille sans soutien familial et dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, à revenu individuel annuel de dépassant pas 585 DT ; Familles nombreuses et ayant un ou des membres handicapés ou atteint de maladie incurable et vivant dans des conditions de précarités (logement, conditions d'hygiène, etc.)

[\[xi\]](#) Famille à revenu limité : (i) Famille de 2 personnes au plus ayant un revenu annuel égal au SMIC ; (ii) Famille de 3 à 5 personnes ayant un revenu égal à 1,5 le SMIG ; Famille de plus de 5 personnes ayant un revenu à 2 fois le SMIC

[\[xii\]](#) FAO – FIDA- PAM, "La situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde", 2018.

[\[xiii\]](#) L>IDR est un indicateur composite de 26 variables de développement. En 2012 l>IDR de Kairouan était de 0.25 variant de 0,369 pour la délégation urbaine de Kairouan Nord à 0,092 pour la délégation de El Alâa (Source : site du MDICI <http://www.mpc.gov.tn/tn/Gov/Indica/kairouan.pdf>)

[\[xiv\]](#) Les petites exploitations sont celles ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines

[\[xv\]](#) « Kairouan à travers le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 », Institut National de la Statistique, 2014 : <http://www.ins.tn/fr/publication/kairouan-travers-le-recensement-g%C3%A9n%C3%A9ral-de-la-population-et-de-l%20habitat-2014>

[\[xvi\]](#) Si nécessaire 4 animateurs supplémentaires pourront être recrutés par l'UTSS pour renforcer la capacité de mise en œuvre

[\[xvii\]](#) Dont 400 AGR financées par le FACCet 2400 par le prêt du FIDA

[\[xviii\]](#) Une évaluation récente du PNAFN montre que 39% des familles bénéficiaires du PNAFN ont un membre souffrant d'un handicap contre 8% dans la population générale (CRES, 2017) La présence d'un handicap est un critère d'éligibilité au PNAFN.

[\[xix\]](#) La nouvelle stratégie d'Aménagement et de Conservation des Terres Agricoles (ACTA) vise la promotion de "territoires ruraux prospères, ayant appuyé leur développement sur une agriculture productive gérant durablement les ressources naturelles, et résiliente au changement climatique, établie grâce à des pratiques de CES orientées vers la production et mises en œuvre et partagées par les agriculteurs". Elle se place un contexte de développement rural intégré avec une approche systémique par la concertation avec les populations locales pour valoriser les atouts du territoire. Elle encourage la participation locale dans les actions de CES

[\[xx\]](#) Rappel : Les petites exploitations agricoles sont celles ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines. Cette catégorie de petits exploitants agricoles représente 91% des exploitations du gouvernorat

[\[xxi\]](#) calculé conformément à la méthodologie adoptée par les Banques Multilatérales de Développement pour le suivi des financements dédiés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets du changement climatique



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses				
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel	Résultat cumulatif	Résultat cumulatif %	Source	Fréquence	Responsabilité					
Portée Portée du projet en termes de ménages et de bénéficiaires touchés	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages							système de SE / enquêtes ménages	annuel	UGO					
	Membres des ménages		25 200	84 000											
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés														
	Ménages dirigés par une femme		1 355	4 515											
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef		3 686	12 285											
	Ménages		5 040	16 800											
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet														
	Femmes		5 040	16 800											
	Hommes		5 040	16 800											
	Jeunes		3 024	10 080											
Objectif du projet Contribuer à l'augmentation de l'indice de développement rural du Gouvernorat de Kairouan	Personnes autres que les jeunes							système de SE / enquêtes ménages	annuel	UGO					
	Nombre total de personnes bénéficiant de services														
			10 080	33 600											
Augmentation de l'indice régional de développement (IDR) du gouvernorat de Kairouan							IDR	mi-parcours et achèvement	MDICI	Etablissement d'un dialogue politique constructif, en particulier avec le MAS					
Augmentation de l'IDR	0.25		0.3												

Chaîne logique	Indicateurs							Source	Fréquence	Responsabilité	Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel	Résultat cumulatif	Résultat cumulatif %					
	Les éléments d'une nouvelle stratégie sont élaborés avec les décideurs pour la mise en oeuvre de la Loi El Amen								achèvement	MAS + Projet		
	Nouvelle stratégie			1								
Objectif de développement Accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres des collines de Kairouan, avec un focus particulier sur les femmes et les jeunes	Pourcentage des ménages en position de sortir de la catégorie des familles nécessiteuses							enquêtes ménages	mi-parcours et achèvement	UGO	Bonne coordination entre les acteurs du projet Adhésion/appropriation de l'approche Graduation par le MAS	
Ménages		20	65									
3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique								enquêtes ménages	mi-parcours et achèvement	UGO		
Ménages		10	50									
Pourcentage de femmes soutenues avec un niveau d'autonomisation accru								Women's Empowerment in Agriculture Index (Pro-WEAI)	start-up et achèvement	UGO		
Femmes			70									
Effet direct Outcome 1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses	Pourcentage des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie							enquêtes ménages	mi-parcours et achèvement	UGO		
familles bénéficiaires		20	75									
Produit Output 1.1: Amélioration de l'accès à l'eau potable	Nombre de ménages ayant un accès direct à l'eau potable							système de SE	annuel	UGO	Amélioration du fonctionnement des GDA-Eau potable	
Ménages		1 350	4 500									
Produit Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles	Nombre de familles bénéficiant d'un coaching et de l'approche GALS							système de SE	achèvement	UGO	Appropriation de l'approche par UTSS et DRAS	
Familles		0	2 100									
Effet direct Outcome 2 : Amélioration de la situation nutritionnelle des familles démunies	Percentage of the targeted persons who have improved knowledge, attitudes and practices (KAP) of food, feeding, caring and hygiene							Enquêtes ménages	mid-term and and achèvement	UGO		
Persons	0	20	75									

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel	Résultat cumulatif	Résultat cumulatif %		
Produit Output 2.1: Education nutritionnelle des ménages et octroi d'un jardin maraîcher	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition							système de SE	annuel
	Ménages		630	2 100					
Effet direct Outcome 3: Promotion d'AGR durables	Nombre d'AGR viables après 2 ans							enquêtes ménages	Mi-parcours et achèvement
	AGR		0	1 820					
Produit Output 3.1: Désenclavement des micro-zones et des bassins de production	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées							enquêtes ménages	annuel
	Longueur des routes (km)		30	100					
Produit Output 3.2: Promotion de l'inclusion financière des ruraux pauvres	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales							enquêtes ménages	UGO
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales		1 500	3 800					
Produit Output 3.3: Soutien à la préparation d'AGR	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises							enquêtes ménages	UGO
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises		1 230	4 100					
Effet direct Outcome 4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique	1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production							système de SE	mi-parcours et achèvement
	Ménages		2 000	5 700					

Chaîne logique	Indicateurs							Source	Fréquence	Moyens de vérification	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel	Résultat cumulatif	Résultat cumulatif %				
Produit Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat							système de SE	Annuel	UGO	
	Superficie en hectares		2 340	7 800							
Produit Output 4.2: Formation à des nouvelles pratiques pour l'adaptation au changement climatique	Nombre de bénéficiaires supportés pour la gestion durable de ressources naturelles et des risques climatiques							système de SE	annuel	UGO	
	Households	0	1 000	3 500							
Effet direct Outcome 5: Insertion des ruraux dans les filières locales	2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés							système de SE	mi-parcours et achèvement	UGO	Partenariat effectif avec ONUDI
	Nombre d'organisations de producteurs	0	14	29							
Produit Output 5.1: Accès aux organisations de producteurs (GDA, SMSA, informels)	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues							système de SE	mi-parcours et achèvement	UGO	
	Tailles des organisations de producteurs	0	16	53							
Produit Output 5.2: Facilitation de partenariats économiques	Nombre de partenariats établis							système de SE	Annuel	UGO	Implication effective des acteurs privés
	partenariats	0	7	14							



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

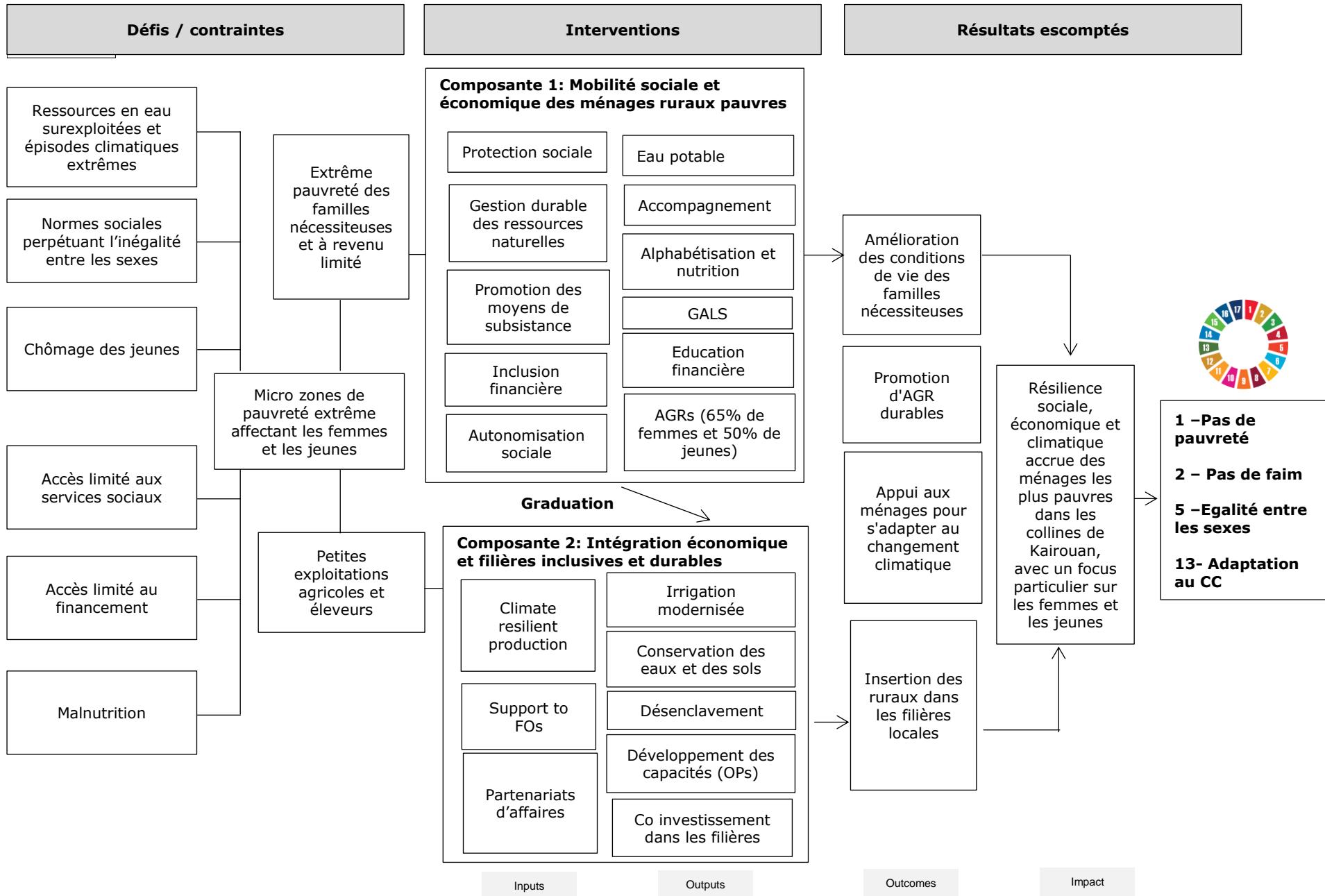
Tunisie

Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire (IÉSS-Kairouan)

Document de Conception du Projet

Project ID 2000002075

Annexe 2: Théorie du changement





Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Tunisie

Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire (IÉSS-Kairouan)

Document de Conception du Projet

Project ID 2000002075

Annexe 3: Coûts du projet et financement

Appendice 3: Coût et financement du projet

1. Cet appendice présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts du Projet IESS, qui a été réalisée en utilisant le logiciel COSTAB. La première partie du document présente les principales hypothèses retenues concernant la durée d'exécution, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, l'évolution du taux de change, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des taxes dans les coûts totaux. La deuxième partie récapitule les résultats de l'estimation des coûts du Projet par composante, par catégorie de dépense et par source de financement. Les tableaux de coûts synthétiques et des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes du Projet sont présentés en annexes.
2. Les coûts retenus des activités sont ceux qui ont été définis lors de la mission de conception du Projet. Les quantités et les coûts unitaires repris dans les tableaux détaillés de ce document forment une estimation qui sera affiné chaque année dans la formulation du PTBA et revisé dans la RMP.

1. Hypothèses pour le calcul des coûts

3. **Durée du Projet.** La durée d'exécution du Projet est estimée à 6 ans en prévoyant le démarrage pour l'année 2020.
4. **Taux de change.** Le taux de change de 1US\$ = 3 DTN sur la base du taux de change moyen des derniers six mois en Tunisie (voir Figure 1), est considéré comme taux de change de référence pour la durée du projet. Les coûts du COSTAB ont été imputés en Dinars tunisiens. En ce qui concerne les prévisions sur l'évolution du taux de change, certaines tendances qui s'opposent sont constatées. Comme il n'est pas possible, en principe, de prévoir les politiques qui seront prises, une prévision particulière de changement à la hausse ou à la baisse n'est pas justifiable. Pour cela, le taux de change de 3 DTN/US\$ a été retenu.

Figure 1. Cours actuel du taux de change

Dollar US(USD) À Dinar Tunisien(TND) Historique Graphique



5. **Imprévus physiques et pourcentages de taxes et part de devises.** Le tableau suivant montre les différentes hypothèses pour les imprévus physiques, pourcentages de taxes et part de devises par catégorie de dépense :

Tableau 1. Pourcentages de taxes, devises et imprévus physiques par catégorie de dépense

Catégories de dépenses	Pourcentage de taxes sur le coût unitaire	Pourcentage de devises	Imprévus physiques
Travaux	19%	80%	2,5%
Equipements et matériels	19%	80%	2,5%
Services des consultants	13%	0-50%	0%
Salaires, entretien et fonctionnement	0-13%	0%	0%

6. **Coûts unitaires.** Les estimations des coûts ont été faites sur la base des données recueillies sur lors de la mission de conception du Projet, en complément de celles fournies par les autres projets financés par le FIDA en Tunisie.

7. **Catégories de dépense.** Les catégories de dépense ont été prises sur la base de la liste publiée en 2013 par le département financier du FIDA et simplifiés pour faciliter la mise en œuvre et conserver une harmonisation avec les catégories des autres projets. Les catégories de dépense sont décrites dans le Tableau 1.

8. **Imprévus financiers.** Les imprévus financiers sont liés à l'inflation en monnaie locale et sur les prévisions de la BM pour ce qui est de l'inflation internationale. Ces prévisions se basent sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés des sept pays les plus industrialisés (G-7)¹. Les prévisions retenues sont de 2% par an pour les coûts en devises. Les prévisions d'inflation nationale retenues suivent le dernier rapport² du FMI (5%) pour la durée d'exécution du Projet. Les hypothèses retenues sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Hypothèses d'inflation et du taux de change du Projet (en %)

Unité	2020-2025
Inflation en devises (%)	2
Inflation en DTN (%)	5
Taux de change DTN/US\$	3

2. Coûts totaux du projet

A. Coûts du Projet

9. Le coût total du Projet, d'une durée de 6 ans, est estimé à 51,27 millions d'US\$, soit environ 153,81 milliards de DTN. Les droit, taxes, et impôts représentent 11% du total, soit 5,6 millions d'US\$. Les coûts de base s'élèvent à 48,77 millions d'US\$ et les imprévus physiques et financiers à 2,5 millions d'US\$ (soit 4,9% des coûts totaux). Les coûts sont répartis de la façon suivante:

- **La composante 1: " Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres "** s'élève à 27,26 millions d'US\$ avec imprévus, soit 53% des coûts totaux du Projet. Cette composante regroupe trois sous-composantes: 1.1. Modernisation et gestion des Infrastructures sociales (8,34% des coûts totaux);

¹ Source: Banque mondiale Pink Sheet, Septembre 2017

² Communiqué de presse n° 17/205- juillet 2017.

1.2. Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés (23,16% des coûts totaux); et 1.3. Appui à des activités génératrices de revenus (21,67%).

- **La composante 2:** "Intégration économique et filières inclusives et durables" est d'environ 19,38 million d'US\$, soit 37,8% des coûts totaux. Cette composante comprend trois sous-composantes: 2.1. Amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique (28,95% des coûts totaux); 2.2 Soutien à la création et au développement de SMSA, GDA et de PME au niveau local (1,4%) ; 2.3. Promotion des filières et partenariats économiques (4P) (7,5%)
- **La composante 3:** "Coordination et gestion du Projet" s'élève à 4,63 millions d'US\$, soit 9% du coût total. Le détail des coûts est présenté dans les annexes.

10. Le tableau ci-dessous présente les coûts totaux (sans imprévus) par composante.

Tableau 3: Couts du projet par composante par financier (US\$ 000)

Composant e	Prêt FIDA		Don FIDA		Fonds d'Adaptation		UTSS		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montan t	%	Montan t	%	Montan t	%	Montan t	%	Cas h	Natur e	%	Cash	Natur e	%
Comp 1.	12,436	46	300	1	1,200	4.4	595	2.2		1,001	4	11,72	43	27,259
Comp 2.	9,077	47	-	0	7,296	38	-	0		785	4	2,219	11	19,377
Comp 3.	1,587	34	400	9	718	15	-	0		-	0	1,929	42	4,634
Total	23,100	45	700	1.4	9,214	18	595	1.2		1,786	3.5	15,87	31	51,270

Tableau 4. Synthèse des coûts du Projet par Sous-composante en '000 DTN et '000 US\$

	(Local '000)	(US\$ '000)
A. Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres		
Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	11 550	3 850
Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés	34 806	11 602
Promotion des AGR	33 334	11 111
Subtotal	79 690	26 563
B. Intégration économique et filières inclusives et durables		
Infrastructures productives et adaptation au changement climatique	41 924	13 975
Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	2 018	673
Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	10 348	3 449
Subtotal	54 290	18 097
C. Gestion du projet, Suivi-Evaluation et Gestion des savoirs		
Gestion des savoirs	2 156	719
Gestion du Projet	10 181	3 394
Subtotal	12 338	4 113
Total BASELINE COSTS	146 318	48 773
Physical Contingencies	1 114	371
Price Contingencies	6 376	2 125
Total PROJECT COSTS	153 809	51 270

3. Financement du projet

11. Le Projet IESS serait financé par:

- (i) un prêt du FIDA sur le PBA 2019-2021 pour un montant de 23,1 millions d 'US\$, (45,1% des coûts totaux) ;
- (ii) un don du FIDA pour un montant de 0,7 millions d 'US\$ (1,4% des coûts totaux) ;
- (iii) un don du Fonds d 'Adaptation au Changement Climatique (FACC) pour un montant de 9,21 millions d 'US\$ (18% des coûts totaux)
- (iv) une contribution du Gouvernement d 'environ 15,87 millions d 'US\$ soit 47,63 millions de DTN (31% des coûts totaux) qui correspond aux droits et taxes grevant les biens et services acquis par le Projet pour un montant de 16,86 millions de DTN, la contribution du PNAFN pour les bénéficiaires pendant toute la durée du projet pour un montant de 26,46 millions de DTN, et une contribution additionnelle de 4,3 millions de DTN pour le personnel et le fonctionnement.
- (v) une contribution des bénéficiaires qui s'estime en 1,78 millions d 'U\$S (3,5% des coûts totaux).
- (vi) Une contribution de l 'UTSS qui s 'élève à 0,595 millions d 'U\$S (1,2% des couts totaux)

Tableau 5. Synthèse des coûts du Projet par Sous-composante par financier ('000 U\$S)

Composante/ Sous-composante	FIDA Prêt		FIDA don		Fonds d'adaptation		Gouvernement de la Tunisie		Bénéficiaires/ Secteur Privé		UTSS		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Cash	Nature	Montant	Nature	Montant	%	Montant
Composante 1	12,436	54	300	43	1,200	13	-	11,727	74	1,001	56	595	100	27,259
Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	3,462	9	-		-	-	-	812	2	-	-	-	-	4,274
Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés	1,764	5	300		200	-	-	9,015	26	-	-	595		11,574
Promotion des AGR	7,210	19	-		1,000	-	-	1,900	5	1,001	33	-		11,111
Composante 2	9,077	39	-	-	7,296	79	-	2,219	14	785	44	-	-	19,377
Infrastructures productives et adaptation au changement climatique	6,508	24	-		6,843	31	-	1,489	22	-	-	-	-	14,840
Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	195	1	-		453	2	-	46	1	-	-	-	-	694
Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	2,374	9	-		-	-	-	684	10	785	33	-		3,842
Composante 3	1,587	7	400	57	718	8	-	1,929	4	-	-	-	-	4,634
Gestion des savoirs	243	15	190	47	289	13	-	46	1	-	-	-		578
Gestion du Projet	1,344	85	210	53	429	20	-	1,883	33	-	-	-		3,655
Total	23,100	15	700	0	9,214	6	-	15,875	10	1,786	1	595	0	51,270

Tableau 6. Synthèse des coûts du Projet par Catégorie de dépense par financier ('000 U\$S)

Catégorie	Prêt FIDA		Don FIDA		Fonds d'adaptation		Bénéficiaires			UTSS		Gouvernement de la Tunisie			Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Cash	Nature	%	Montant	%	Cash	Nature	%	Montant
1. Génie civil et rural	9,263	53	-	0	5,944	34	-	0	0	0	2,173	-	13	17,380	
2. Equipements	10,184	60	40	0.2	1,889	11	1,786	10	135	0.8	3,033	-	18	17,067	
3. PNAFN	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	8,820	-	100	8,820	
4. Services	3,652	56	659	10	1,382	21	-	0	460	7	406	-	6	6,559	
5. Salaires, entretien et fonctionnement	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	1,443	-	100	1,443	
Total	23,100	45	700	1.4	9,214	18	1,786	3	595	1.16	15,875	31	51,270		

Tableau 7. Synthèse des coûts du Projet par Composante par an ('000 U\$S)

Composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
Composante 1	1,748	6	3,985	15	6,850	25	7,585	28	5,522	20	1,570	6	27,259	
Composante 2	0	0	2,475	13	6,743	35	5,696	29	4,265	22	197	1	19,377	
Composante 3	797	17	661	14	797	17	791	17	746	16	842	18	4,634	
Total	2,545	5	7,121	14	14,390	28	14,072	27	10,532	21	2,609	5	51,270	

Tableau 8. Synthèse des coûts du Projet par Sous-composante par an ('000 U\$S)

Composante / Sous-composante	PY1		PY 2		PY3		PY4 ³		PY5		PY6		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Composante 1	1,748	6	3,985	15	6,850	25	7,585	28	5,522	20	1,570	6	27,259
Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	45	1	46	1	2,105	49	2,079	49	-	-	-	-	4,274
Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés	1,703	14	2,571	22	2,019	17	1,998	17	2,013	17	1,570	13	11,874
Promotion des moyens de subsistance	-	-	1,368	12	2,726	25	3,508	32	3,508	32	-	-	11,111
Composante 2	-	-	2,475	13	6,743	35	5,696	29	4,265	22	197	1	19,377
Infrastructures productives et adaptation au changement climatique	-	-	1,659	11	5,169	35	4,208	28	3,623	24	183	1	14,840
Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	-	-	192	28	193	28	174	25	135	19	-	-	694
Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	-	-	625	16	1,381	36	1,314	34	508	13	14	0	3,842
Composante 3	797	17	661	14	797	17	791	17	746	16	842	18	4,634
Gestion des savoirs	84	11	37	5	176	23	145	19	108	14	219	28	768
Gestion du Projet	714	18	624	16	621	16	646	17	637	16	623	16	3,866
Total	2,545	5	7,121	14	14,390	28	14,072	27	10,532	21	2,609	5	51,270

Annexe : Tableaux des coûts résumés

Tableau 1.1 - Coûts totaux par composante et par Catégorie de Dépense (000 US\$)

	A. Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres			B. Intégration économique et filières inclusives et durables			Gestion du projet, Suivi-Evaluation et Gestion des savoirs		Total	Physical Contingencies
	Modernisation et gestion des infrastructures sociales	Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés	Promotion des moyens de subsistance	Infrastructures productives et adaptation au changement climatique	Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	Gestion des savoirs	Gestion du Projet	%	Amount
I. Investment Costs										
A. Génie Civil et Rural	3 789	-	-	12 406	-	-	-	-	16 195	1,6 256
B. Equipements	61	769	11 111	768	453	2 905	-	541	16 607	0,7 115
C. PNAFN	-	8 820	-	-	-	-	-	-	8 820	-
D. Services	-	2 013	-	800	220	545	719	1 674	5 971	-
Total Investment Costs	3 850	11 602	11 111	13 975	673	3 449	719	2 214	47 593	0,8 371
II. Recurrent Costs										
A. Salaires, entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	1 179	1 179	-
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	1 179	1 179	-
Total BASELINE COSTS	3 850	11 602	11 111	13 975	673	3 449	719	3 394	48 773	0,8 371
Physical Contingencies	96	19	-	165	5	73	-	13	371	-
Price Contingencies										
Inflation										
Local	71	159	-	194	3	104	35	395	961	-
Foreign	257	93	-	507	12	217	14	64	1 164	-
Subtotal Inflation	328	253	-	700	16	320	49	459	2 125	-
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	328	253	-	700	16	320	49	459	2 125	1,5 31
Total PROJECT COSTS	4 274	11 874	11 111	14 840	694	3 842	768	3 866	51 270	0,8 403
Taxes	812	195	1 900	1 489	46	684	46	449	5 621	1,4 76
Foreign Exchange	3 413	1 719	8 889	11 573	489	2 867	372	1 336	30 658	1,0 321

Tableau 1.2: Coûts totaux par financier par an (000 US\$)

	1	2	3	4	5	6	Total
I. Investment Costs							
The Government	1,758	2,164	3,095	3,198	2,667	1,550	14,432
FIDA pret	473	2,961	6,868	7,212	5,092	495	23,100
FIDA don	62	112	150	156	139	81	700
Fonds d'adaptation	-	1,197	3,419	2,557	1,835	206	9,214
Bénéficiaires	-	232	523	599	432	-	1,786
UTSS	68	227	96	100	103	-	595
Total Investment Costs	2,361	6,893	14,151	13,821	10,268	2,332	49,826
II. Recurrent Costs							
The Government	184	228	239	251	264	277	1,443
FIDA pret	-	-	-	-	-	-	-
FIDA don	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'adaptation	-	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-
UTSS	-	-	-	-	-	-	-
Total Recurrent Costs	184	228	239	251	264	277	1,443
Total Financing of Costs	2,545	7,121	14,390	14,072	10,532	2,609	51,270

Tableau 1.3: Couts détaillés par Sous- Composante SC1.1

I. Investment Costs	Unité	Quantités	Cout unitaire												Fin. Rule									
			Négociation						Cout unitaire															
			(Local	Négociation	Cout totaux contingences inclus (Local '000)	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5	6	Total					
			'000)	(US\$ '000)																				
A. Amélioration de l'accès à l'eau potable																								
Etudes techniques	Forfait	0.5	0.5	-	-	1	255	85	135	138	-	-	-	272	45	46	-	-	91	FIDA (100%)				
Contrôle des travaux	Forfait	-	-	1	1	-	2	327	109	-	-	359	367	-	-	726	-	-	120	122	-	-	242	FIDA (100%)
Réhabilitation de systèmes d'AEP/a	Systèmes	-	-	7	7	-	14	618	206	-	-	4,762	4,859	-	-	9,621	-	-	1,587	1,620	-	-	3,207	FIDA (100%)
Extensions de systèmes d'AEP existants /b	Forfait	-	-	0.5	0.5	-	1	1,801	600	-	-	991	1,011	-	-	2,001	-	-	330	337	-	-	667	FIDA (100%)
Subtotal									135	138	6,112	6,236	-	-	12,620	45	46	2,037	2,079	-	-	4,207		
B. Equipement photovoltaïque pour les forages existants d'AEP	Forage	-	-	4	-	-	4	46	15	-	-	202	-	-	202	-	-	67	-	-	-	67	FIDA (100%)	
Total									135	138	6,314	6,236	-	-	12,822	45	46	2,105	2,079	-	-	4,274		

Tableau 1.4 Couts détaillés par Sous- Composante SC1.2

	Unit	Quantities						Unit Cost - Negotiation (Local '000)	Unit Cost - Negotiation (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Fin. Rule			
		1	2	3	4	5	6	Total	1	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5	6	Total		
I. Investment Costs																									
A. Accompagnement des AGR																									
1. Équipe Centrale																									
Chef du projet /a	h/mois	6	6	6	6	6	-	30	4	1	22	23	24	25	26	-	119	7	8	8	8	9	-	40	UTSS (100%)
Coordinateur /b	h.mois	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-	12	4	1	9	9	10	10	10	-	48	3	3	3	3	3	-	16	UTSS (100%)
Responsable technique	h.mois	12	12	12	12	12	-	60	3	1	34	35	36	38	39	-	183	11	12	12	13	13	-	61 A (50%); UTSS (50%)	
Subtotal											65	67	70	72	75	-	350	22	22	23	24	25	-	117	
2. Équipe régionale																									
Administrateur /gestionnaire /c	h.mois	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-	12	4	1	9	9	10	10	10	-	48	3	3	3	3	3	-	16	UTSS (100%)
Coordinateur /d	h.mois	6	6	6	6	6	-	30	3	1	17	18	18	19	20	-	91	6	6	6	6	7	-	30	UTSS (100%)
Agent comptable /e	h.mois	3	3	3	3	3	-	15	3	1	9	9	9	10	-	46	3	3	3	3	3	-	15	UTSS (100%)	
Subtotal											34	36	37	38	40	-	185	11	12	12	13	13	-	62	
3. Équipe Locale																									
Animateurs /f	h.mois	168	168	168	168	168	-	840	3	1	476	493	511	529	548	-	2,558	159	164	170	176	183	-	853	FIDA (100%)
Coordinateurs locaux et accompagnateurs /g	h.mois	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2	-	216	3	1	122	127	131	136	141	-	658	41	42	44	45	47	-	219	UTSS (100%)
Subtotal											599	620	642	665	689	-	3,216	200	207	214	222	230	-	1,072	
4. Mobilisation des locaux (points focaux)	Local	-	7	-	-	-	-	7	46	15	-	350	-	-	-	-	350	-	117	-	-	-	-	117	UTSS (100%)
5. Formations et Renforcement des capacités	Forfait	-	1	1	1	1	-	4	49	16	-	53	55	57	59	-	224	-	18	18	19	20	-	75	FIDA (100%)
6. Inclusion financière																									
Méthodologies et formations-	Forfait	-	1	0,5	-	-	-	1,5	70	23	-	76	39	-	-	-	116	-	25	13	-	-	-	39	FIDA (100%)
Co-financement de l'amélioration de l'accès aux se	Forfait	-	-	1	1	1	-	3	74	25	-	83	86	89	-	-	259	-	-	28	29	30	-	86	FIDA (100%)
AT per le inclusion financière des FN/FRL	Forfait	-	-	4	4	4	-	12	10	3	-	46	48	50	-	-	144	-	-	15	16	17	-	48	FIDA (100%)
Subtotal											76	169	134	139	-	518	-	25	56	45	46	-	173		
Subtotal											698	1,203	973	967	1,002	-	4,843	233	401	324	322	334	-	1,614	
B. Appui à la Nutrition et Capital Social /h																									
1. Création des télé-centres /i																									
Mise à la disposition des locaux	Local	-	2	-	-	-	-	2	55	18	-	119	-	-	-	-	119	-	40	-	-	-	-	40	UTSS (100%)
Équipement /j	Lôt	-	1	1	-	-	-	2	18	6	-	20	20	-	-	-	40	-	7	7	-	-	-	13	FIDA (100%)
Réhabilitation (aménagement) /k	Forfait	-	1	1	-	-	-	2	14	5	-	15	15	-	-	-	30	-	5	5	-	-	-	10	FIDA (100%)
Personnel	h.mois	-	12	12	12	12	-	48	1	-	14	15	15	16	-	60	-	5	5	5	5	-	20 A (50%); UTSS (50%)		
Subtotal											-	168	50	15	16	-	249	-	56	17	5	5	-	83	
2. Création des Centres Prescolaires /l																									
Mise à la disposition des locaux	Local	-	3	-	-	-	-	3	9	3	-	30	-	-	-	-	30	-	10	-	-	-	-	10	UTSS (100%)
Réhabilitation (aménagement)	Local	-	2	-	-	-	-	2	28	9	-	59	-	-	-	-	59	-	20	-	-	-	-	20	FIDA (100%)
Équipements /m	Lôt	-	3	-	-	-	-	3	46	15	-	149	-	-	-	-	149	-	50	-	-	-	-	50	FIDA (100%)
Animatrices	h.mois	-	72	72	72	72	-	288	1	-	67	69	72	74	-	281	-	22	23	24	25	-	94 A (50%); UTSS (50%)		
Ouvrières	h.mois	-	72	72	72	72	-	288	1	-	51	53	55	57	-	216	-	17	18	18	19	-	72 A (50%); UTSS (50%)		
Equipements des cantines (appui nutritionnel) et s	Jardin	-	-	11	-	-	-	11	3	1	-	33	-	-	-	-	33	-	-	11	-	-	-	11	FIDA (100%)
Formation/ sensibilisation	Forfait	-	1	1	1	1	-	4	23	8	-	25	26	27	28	-	106	-	8	9	9	9	-	35	FIDA (100%)
Subtotal											-	381	182	153	159	-	875	-	127	61	51	53	-	292	
3. Accompagnement et Suivi de la Graduation /o	Convention	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1	1,500	500	-	300	300	300	300	-	1,500	-	100	100	100	100	-	500 PT (40%); FIDAD (6	
4. Fonctionnement, logistiques et audits UTSS	Forfait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,253	141	148	153	-	1,695	-	418	47	49	51	-	565	FIDA (100%)	
Subtotal											-	2,101	673	616	628	300	4,319	-	700	224	205	209	100	1,440	
C. PNAFN/p	Famille	2,100	2,100	2,100	2,100	2,100	2,100	12,600	2	1	4,410	4,410	4,410	4,410	4,410	26,460	1,470	1,470	1,470	1,470	1,470	8,820	GOVT		
Total		5,108	7,714	6,056	5,993	6,039	4,710	35,622	1,703	2,571	2,019	1,998	2,013	1,570	11,874										

Tableau 1.5 Couts détaillés par Sous- Composante SC1.3

Unit	Quantities						Unit Cost - Negotiation (Local '000)		Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Fin. Rule				
	1	2	3	4	5	6	Total	'000)	(US\$ '000)	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5	6	Total		
I. Investment Costs																									
A. AGR FIDA	Microprojet	-	295	589	758	758	-	2,400	13	4	-	3,688	7,363	9,475	9,475	-	30,000	-	1,229	2,454	3,158	3,158	-	10,000	BENEF (10%); FIDA (90%)
B. AGR FACC	Microprojet	-	50	98	126	126	-	400	8	3	-	417	817	1,050	1,050	-	3,334	-	139	272	350	350	-	1,111	ADAPT (90%); BENEF (10%)
Total										-	4,104	8,179	10,525	10,525	-	33,334	-	1,368	2,726	3,508	3,508	-	11,111		

Tableau 1.6: Couts détaillés par Sous- Composante SC2.1

Unit	Quantities						Unit Cost - Negotiation (Local '000)		Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Fin. Rule					
	1	2	3	4	5	6	Total	'000)	(US\$ '000)	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5	6	Total			
I. Investment Costs																										
A. Activités de CES																										
Etude technique des ouvrages de recharge	Forfait	-	1	-	-	-	-	1	180	60	-	180	-	-	-	-	180	-	60	-	-	-	-	-	60 ADAPT (100%)	
Ouvrages de recharge de nappes	Unité	-	10	35	-	-	-	45	30	10	-	300	1,050	-	-	-	1,350	-	100	350	-	-	-	-	-	450 ADAPT (100%)
Réhabilitation barrage de recharge Serdiana	Forfait	-	-	1	-	-	-	1	150	50	-	-	-	-	-	150	-	-	50	-	-	-	-	-	50 ADAPT (100%)	
Plantation des cactus	Ha	-	50	120	120	110	-	400	3	1	-	128	306	306	281	-	1,020	-	43	102	102	94	-	-	-	340 ADAPT (100%)
Construction de Génie civil- Citernes individuelles	Unité	-	-	100	100	100	-	300	20	7	-	-	1,983	1,983	1,983	-	-	5,949	-	661	661	661	-	-	-	1,983 ADAPT (100%)
Equipements de pompage	Kit	-	-	100	100	100	-	300	1	-	-	147	147	147	-	-	441	-	-	49	49	49	-	-	-	147 ADAPT (100%)
Pézometres	Unité	-	4	3	-	-	-	7	72	24	-	288	216	-	-	-	504	-	96	72	-	-	-	-	-	168 ADAPT (100%)
Subtotal										-	896	3,852	2,436	2,411	-	9,594	-	299	1,284	812	804	-	-	-	3,198	
B. Réhabilitation de périmètres irrigués																										
Etudes techniques /a	Forfait	-	1	-	-	-	-	1	150	50	-	150	-	-	-	-	150	-	50	-	-	-	-	-	50 ADAPT (100%)	
Contrôles des travaux	Forfait	-	-	0.5	0.5	-	-	1	120	40	-	60	60	-	-	-	120	-	-	20	20	-	-	-	40 ADAPT (100%)	
Travaux de Réhabilitation des périmètres irrigués	Ha	-	-	200	121	-	-	321	15	5	-	-	3,000	1,815	-	-	-	4,815	-	-	1,000	605	-	-	-	1,605 ADAPT (100%)
Modernisation des stations de pompage et système de régulation	Unité	-	-	2	2	2	-	6	150	50	-	300	300	300	-	-	900	-	-	100	100	100	-	-	300 ADAPT (100%)	
Equipement et entretien des aménagements hydrologiques	Forfait	-	1	1	-	-	-	2	230	77	-	248	253	-	-	-	500	-	83	84	-	-	-	-	-	167 FIDA (100%)
Subtotal										-	398	3,613	2,175	300	-	6,485	-	133	1,204	725	100	-	-	-	2,162	
C. Aménagement des pistes rurales																										
Etudes techniques Financ. FIDA	Forfait	-	1	-	-	-	-	1	129	43	-	139	-	-	-	-	139	-	46	-	-	-	-	-	46 FIDA (100%)	
Contrôle des travaux FIDA	Forfait	-	0.5	0.5	-	-	-	1	129	43	-	70	72	-	-	-	142	-	23	24	-	-	-	-	-	47 FIDA (100%)
Etudes techniques	Forfait	-	2	-	-	-	-	2	101	34	-	201	-	-	-	-	201	-	67	-	-	-	-	-	67 ADAPT (100%)	
Contrôle des travaux	Forfait	-	0.5	0.5	-	-	-	1	201	67	-	101	101	-	-	-	201	-	34	34	-	-	-	-	-	67 ADAPT (100%)
Aménagement de pistes /b	Km	-	10	30	30	30	-	100	189	63	-	2,035	6,230	6,357	6,487	-	21,109	-	678	2,077	2,119	2,162	-	-	7,036 FIDA (100%)	
Pistes nécessitant de protection spécifiques	Km	-	12.5	12.5	12.5	12.5	-	50	91	30	-	1,137	1,137	1,137	1,137	-	4,548	-	379	379	379	379	-	-	-	1,516 ADAPT (100%)
Subtotal										-	3,683	7,539	7,494	7,624	-	26,341	-	1,228	2,513	2,498	2,541	-	-	-	8,780	
D. Aménagement foncier																										
Remembrement	Ha	-	-	1,250	1,250	1,250	1,250	5,000			-	362	374	387	400	1,523	-	-	121	125	129	133	508	FIDA (100%)		
Ouverture des Pistes	Km	-	-	12.5	12.5	12.5	12.5	50	10	3	-	140	143	146	149	579	-	-	47	48	49	50	193	FIDA (100%)		
Total										-	4,976	15,506	12,623	10,868	549	44,521	-	1,659	5,169	4,208	3,623	183	14,840			

Tableau 1.7 Couts détaillés par Sous- Composante SC2.2

Unit		Quantities						Unit Cost - Negotiation		Unit Cost - Negotiation		Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Fin. Rule			
		1	2	3	4	5	6	Total	(Local '000)	(US\$ '000)	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5	6	Total			
I. Investment Costs																											
A. Equipements CRDA, SMSA et GDA																											
Equipement GDA (l'eau et l'irrigation) /a	Kit	-	10	10	10	10	-	40	6	2	-	66	67	69	70	-	272	-	22	22	23	23	-	91	FIDA (100%)		
Equipement SMSA /b	Kit	-	10	10	10	-	-	30	6	2	-	66	67	69	-	-	202	-	22	22	23	-	-	67	FIDA (100%)		
Appui à la santé animale /c	Campagne	-	1	-	-	-	-	1	204	68	-	220	-	-	-	-	220	-	73	-	-	-	-	73	FIDA (100%)		
Equipement Laboratoire vétérinaire /d	Unité	-	1	-	-	-	-	1	26	9	-	28	-	-	-	-	28	-	9	-	-	-	-	9	FIDA (100%)		
Installation des Parcelles de démonstration sur PPIs	Plots	-	-	5	5	4	-	14	50	17	-	250	250	200	-	-	700	-	-	83	83	67	-	233	ADAPT (100%)		
Subtotal											-	380	385	387	270	-	1,422	-	127	128	129	90	-	474			
B. Renforcement des capacités d'adaptation au CC																											
Spécialiste OP	h.mois	-	3	3	3	3	-	12	9	3	-	28	28	28	28	-	111	-	9	9	9	9	-	37	ADAPT (100%)		
Formateurs parcelles de démonstration et autres /e	h.mois	-	6	6	2	2	-	16	15	5	-	90	90	30	30	-	240	-	30	30	10	10	-	80	ADAPT (100%)		
Logistique de la formation	Forfait										-	77	77	77	77	-	309	-	26	26	26	26	-	103	ADAPT (100%)		
Total											-	575	580	522	405	-	2,082	-	192	193	174	135	-	694			

Tableau 1.8 Couts détaillés par Sous- Composante SC2.3

Unit		Quantities						Unit Cost - Negotiation		Unit Cost - Negotiation		Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Fin. Rule			
		1	2	3	4	5	6	Total	(Local '000)	(US\$ '000)	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5	6	Total			
I. Investment Costs																											
A. Facilitation partenariats 4P																											
Facilitateurs partenariats	h.mois	-	72	72	36	-	-	180	4	1	-	286	296	153	-	-	735	-	95	99	51	-	-	245	FIDA (100%)		
B. Concertations- Plans d'affaires dans les partenariats 4P																											
Ateliers /a	Atelier	-	10	10	10	-	-	30	9	3	-	101	104	108	-	-	313	-	34	35	36	-	-	104	FIDA (100%)		
Matériel de facilitation des ateliers /b	Forfait	-	1	-	-	-	-	1	5	2	-	5	-	-	-	5	-	2	-	-	-	-	2	FIDA (100%)			
Subtotal											-	106	104	108	-	-	318	-	35	35	36	-	-	106			
C. Fonds de co-investissement partenariats (4P) /c	Partenariats	-	2	5	5	2	-	14	622	207	-	1,342	3,424	3,494	1,426	-	9,685	-	447	1,141	1,165	475	-	3,228	BENEF (30%), FIDA (70%)		
D. Mesures d'accompagnement et pérennisation																											
Appui d'établissement de la structure pérenne de facilitation	Forfait	-	-	1	-	-	-	1	139	46	-	156	-	-	-	156	-	-	52	-	-	-	-	52	FIDA (100%)		
Appui fonctionnement Association	h.mois	-	-	6	12	12	12	42	3	1	-	19	39	40	41	139	-	-	6	13	13	14	-	46	FIDA (100%)		
Etude filière en soutien aux 4P	Étude	-	1	1	1	1	-	4	47	16	-	51	53	55	56	-	214	-	17	18	18	19	-	71	FIDA (100%)		
Co-financement de l'amélioration de l'offre de financement pour les 4P	Forfait	-	1	1	1	-	-	3	83	28	-	90	93	96	-	-	278	-	30	31	32	-	-	93	FIDA (100%)		
Total											-	1,875	4,144	3,943	1,523	41	11,527	-	625	1,381	1,314	508	14	3,842			

Tableau 1.9 Couts détaillés par Sous- Composante SC3.1

Unit	Quantities	Unit Cost - Negotiation		Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Fin. Rule		
		(Local '000)	(US\$ '000)	1	2	3	4	5	6	Total	1	2	3	4	5	6	Total	
I. Investment Costs																		
A. Études d'impact et Sistematisations																		
1. Etude d'impact de la recharge des nappes	Étude	- - - - - 1	1	75	25	-	-	-	-	75	75	-	-	-	-	-	25	25 ADAPT (100%)
2. Etude d'impact de la consolidation végétale sur l'érosion	Étude	- - - - - 1	1	75	25	-	-	-	-	75	75	-	-	-	-	-	25	25 ADAPT (100%)
3. Sistematisations et disseminations	Unite	- - 1 1 1 2	5	24	8	-	-	27	28	29	59	142	-	-	9	9	10	47 FIDA (100%)
Subtotal						-	-	27	28	29	209	292	-	-	9	9	10	70 97
B. Mise à jour de la Carte agricole du Gouvernorat	Étude	- - 1 - - -	1	210	70	-	-	210	-	-	210	-	-	-	70	-	-	70 ADAPT (100%)
C. Innovation, gestion de connaissance, Site Web																		
Innovation, gestion de connaissance, Site Web IFAD	Forfait	- 1 1 1 1 1	5	27	9	-	27	27	27	27	133	-	9	9	9	9	9	44 FIDAD (100%)
Innovation, gestion de connaissance, Site Web AF	Forfait	- 1 1 1 1 1	5	24	8	-	24	24	24	24	120	-	8	8	8	8	8	40 ADAPT (100%)
Subtotal						-	51	51	51	51	253	-	17	17	17	17	17	84
D. Recherche développement	Forfait	- - 1 1 2 1	5	50	17	-	-	55	57	118	61	291	-	-	18	19	39	20 97 FIDA (100%)
E. Suivi-Evaluation																		
Atelier de démarrage	Atelier	1 - - - - -	1	28	9	29	-	-	-	-	29	10	-	-	-	-	-	10 FIDAD (100%)
Etude de la situation de référence	Étude	1 - - - - -	1	150	50	157	-	-	-	-	157	52	-	-	-	-	-	52 FIDA (100%)
Evaluation à mi-parcours	Étude	- - - 1 - - -	1	174	58	-	-	-	174	-	-	-	-	-	58	-	-	58 ADAPT (100%)
Rapport d'achèvement	Étude	- - - - - 1	1	150	50	-	-	-	-	186	186	-	-	-	-	-	62	62 FIDA (100%)
Rapport d'achèvement Adaptation Fund	Etude	- - - - - 1	1	90	30	-	-	-	-	90	90	-	-	-	-	-	30	30 ADAPT (100%)
Adaptation système de SE (INJEZ)	Forfait	1 - 2 - - -	3	28	9	29	-	63	-	-	92	10	-	21	-	-	-	31 FIDA (100%)
Supervision interne, organisation d'atelier et visites d'échange	Forfait	1 1 1 1 1 1	6	35	12	35	35	35	35	35	210	12	12	12	12	12	12	70 FIDAD (100%)
Supervisions Fonds d'adaptation	Forfait	- 1 1 1 1 1	5	25	8	-	25	25	25	25	123	-	8	8	8	8	8	41 ADAPT (100%)
Subtotal						251	60	122	234	60	335	1,061	84	20	41	78	20	112 354
F. Dialogue des politiques	Forfait	- - 1 1 1 -	3	56	19	-	63	65	68	-	196	-	-	21	22	23	-	65 FIDAD(100%)
Total						251	110	528	434	324	656	2,304	84	37	176	145	108	219 768

Tableau 1.10 Couts détaillés par Sous- Composante SC3.2

Unit	Quantities						Unit Cost - Negociation (Local '000)	Unit Cost - Negociation (US\$ '000)	Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Fin. Rule						
	1	2	3	4	5	Total			1	2	3	4	5	Total	1	2	3	4	5	Total							
I. Investment Costs																											
A. Formation et renforcement de capacités des structures de gestion	Forfait	-	1	2	2	1	-	6	40	13	-	40	80	80	40	-	240	-	13	27	27	13	-	80	FIDAD (100%)		
B. AT-punctuelle																											
1. AT-punctuelle à la demande																											
AT Nationale	h.mois	-	3.3	5	5	3.3	-	16.6	7	2	-	24	36	36	24	-	120	-	8	12	12	8	-	40	FIDAD (100%)		
AT Internationale	h.mois	-	2	2	3	3	-	10	15	5	-	30	30	45	45	-	150	-	10	10	15	15	-	50	FIDAD (100%)		
Subtotal																											
2. AT-Locale au sein de l'UGO																											
Cadre1: Partenariat et filière	h.mois	-	12	12	12	12	12	60	7	2	-	97	100	103	107	111	518	-	32	33	34	36	37	173	FIDA (100%)		
Cadre2: Changement climatique	h.mois	-	12	12	12	12	12	60	9	3	-	102	102	102	102	102	510	-	34	34	34	34	34	170	ADAPT (100%)		
Cadre3: Communication et gestion savoir	h.mois	-	12	12	12	12	12	60	7	2	-	97	100	103	107	111	518	-	32	33	34	36	37	173	FIDA (100%)		
Cadre4: Aménagement hydraulique	h.mois	-	12	12	12	12	12	60	7	2	-	97	100	103	107	111	518	-	32	33	34	36	37	173	FIDA (100%)		
Cadre5: Inclusion sociale et OP	h.mois	-	12	12	12	12	12	60	7	2	-	97	100	103	107	111	518	-	32	33	34	36	37	173	FIDA (100%)		
Cadre6: Techniciens CTV /a	h.mois	-	60	60	60	60	60	300	4	1	-	242	250	259	267	277	1,295	-	81	83	86	89	92	432	FIDA (100%)		
Cadre6: Techniciens CTV FADAPT	h.mois	-	36	36	36	36	36	180	3	1	-	108	108	108	108	108	540	-	36	36	36	36	36	180	ADAPT (100%)		
Cadre8: Passation de marché	h.mois	-	12	12	12	12	12	60	7	2	-	97	100	103	107	111	518	-	32	33	34	36	37	173	FIDA (100%)		
AT Contrôle des travaux CES	h.mois	-	1	1	1	1	-	3	39	13	-	39	39	39	-	-	116	-	13	13	13	-	-	39	ADAPT (100%)		
Subtotal																											
C. Équipement et logistiques																											
Voitures TT FADAPT	Unité	-	1	-	-	-	-	1	120	40	-	120	-	-	-	-	120	-	40	-	-	-	-	40	ADAPT (100%)		
Voitures TT financement FIDA /b	Unité	6	-	-	-	-	-	6	110	37	699	-	-	-	-	-	699	233	-	-	-	-	-	233	FIDA (100%)		
Voitures TT /c	Unité	5	-	-	-	-	-	5	110	37	582	-	-	-	-	-	582	194	-	-	-	-	-	194	GOVT		
Voitures utilitaires /d	Unité	3	-	-	-	-	-	3	38	13	121	-	-	-	-	-	121	40	-	-	-	-	-	40	FIDAD(100%)		
Grosses réparation et récupération voitures TT existantes	Unité	10	-	-	-	-	-	10	10	3	108	-	-	-	-	-	108	36	-	-	-	-	-	36	FIDA (100%)		
Équipement informatique, GIS et bureautique /e	Lot	10	-	-	-	-	-	10	7	2	78	-	-	-	-	-	78	26	-	-	-	-	-	26	GOVT		
Total Investment Costs																											
II. Recurrent Costs																											
A. Salaires et Fonctionnement																											
1. Personnel UGO																											
Coordonnateur	Pers.an	1	1	1	1	1	1	1	6	28	9	31	32	34	35	37	39	208	10	11	11	12	12	13	69	GOVT	
Responsable SE	Pers.an	1	1	1	1	1	1	1	6	23	8	24	26	27	28	30	31	166	8	9	9	9	9	10	10	55	GOVT
Responsable Genre (jeunes et femmes)	Pers.an	1	1	1	1	1	1	1	6	23	8	24	26	27	28	30	31	166	8	9	9	9	9	10	10	55	GOVT
Responsable inclusion sociale (DRAS)	Pers.an	1	1	1	1	1	1	1	6	28	9	31	32	34	35	37	39	208	10	11	11	12	12	13	69	GOVT	
Arrondissements Techniques et CTV CRDA	Pers.an	1	1	1	1	1	1	1	6	23	8	24	26	27	28	30	31	166	8	9	9	9	9	10	10	55	GOVT
Subtotal																											
2. Personnel DGFIOP																											
Personnel /f	Pers.an	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	3	23	8	12	13	13	14	15	16	83	4	4	4	5	5	5	28	GOVT	
Cadre Planification et SE (DGFIOP)	h.mois	-	12	12	12	12	12	12	60	8	3	-	103	108	113	119	125	566	-	34	36	38	40	42	189	GOVT	
Subtotal																											
3. Personnel MAS central	Pers.an	1	1	1	1	1	1	1	6	23	8	24	26	27	28	30	31	166	8	9	9	9	9	10	10	55	GOVT
4. Personnel DRAS-Kairouan (Travailleurs sociaux)	Pers.an	7	7	7	7	7	7	7	42	17	6	128	135	141	148	156	164	872	43	45	47	49	52	55	291	GOVT	
5. Fonctionnement /g	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	6	236	79	254	267	280	294	309	325	1,729	85	89	93	98	103	108	576	GOVT	
Total Recurrent Costs																											
Total																											
		2,141	1,872	1,863	1,939	1,912	1,870	11,597	714	624	621	646	637	623	3,866												



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annex 4: Analyse économique et financière

A. Résumé

Financial Models														
Aj	Net Incremental Benefits from models (in local currency)													
FINANCIAL	2.1.1 Petit Exploitant Olivier-Agrumes	2.1.2 Petit Exploitant Olivier-Agrumes	2.2.1 UT-Gélee Royale/Poillen*	2.2.2 Petit Apiculteur	2.3.1 Unité de Compostage Type I	2.3.2 Unité de Compostage Type II	2.4.1 Unité d'extraction d'huiles essentielles des P.A.M.s	2.4.2 Production des P.A.M.s	2.5.1 Aviculture-Poulets	2.5.2 Aviculture-Poussins	1.1 Apiculture	1.2 Engraissement à l'Oasis	1.3 Poulets de ferme	1.4 Engrangement à l'échelle
PV1	-6,137	-7,165	-41,508	-1,337	-29,412	-30,455	-172,075	-126,670	-2,454	-15,608	-8,411	-1,889	-800	-5,276
	-790	-6,902	6,947	710	3,839	5,173	42,846	12,379	367	2,638	337	594	331	993
	-1,721	-7,874	32,891	757	7,615	5,896	42,046	18,548	545	2,851	564	594	156	1,269
	950	-1,768	43,468	757	10,811	8,632	45,546	25,407	545	2,851	2,414	891	426	1,269
	-236	-1,883	43,468	757	5,972	11,133	45,666	25,407	545	2,851	2,414	891	251	1,269
	1,805	1,616	43,468	757	12,992	11,133	45,786	25,407	545	2,851	2,414	891	426	1,269
	772	2,711	43,468	757	12,992	11,133	45,906	25,407	545	2,851	2,414	891	251	1,269
	2,843	5,298	43,468	757	5,972	11,133	46,026	25,407	116	2,851	2,414	891	426	1,269
	1,780	6,892	43,468	757	12,992	11,133	46,146	25,407	545	2,851	2,414	891	251	1,269
	3,683	8,782	43,468	757	12,992	11,133	46,266	25,407	545	2,851	2,414	891	426	1,269
NPV (Local curr.)	3,385	8,461	175,271	3,136	26,095	25,560	102,395	14,090	516	1,977	3,022	2,955	1,134	2,273
NPV (USD)	1,128	2,820	58,424	1,045	8,698	8,520	34,132	4,697	172	659	1,007	985	378	758
FIRR (%)	12.6%	12.1%	63.3%	54.2%	24.4%	23.7%	21.3%	10.4%	13.0%	11.0%	14.7%	37.1%	36.0%	17.7%

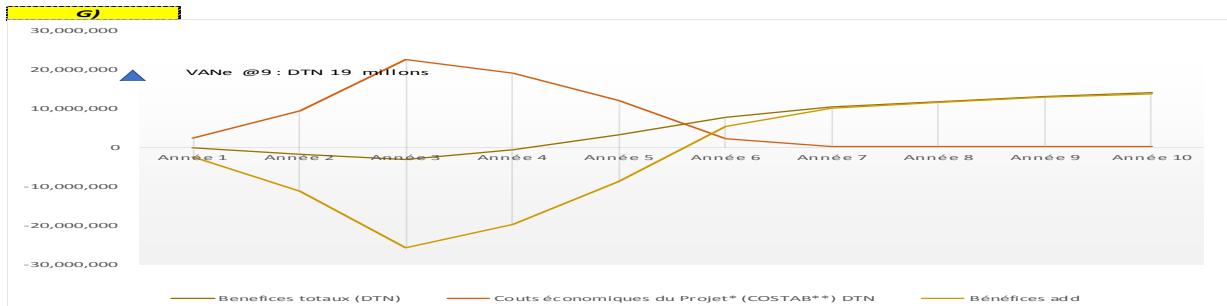
B)		Platforms			IGA	
PROJECT COSTS AND INDICATORS FOR LOGFRAME						
		TOTAL PROJECT COSTS (in 000 USD) \$ 51,270		Base costs (in 000 USD) \$ 48,773	PMU 1	
Beneficiaries		33,600 people		16,800 Households	84000	Households members
Cost per beneficiary		\$ 1,526	\$ 3,052	\$ 610 USD x HH	Adoption rates	85%
Components and Cost (000 USD)		Outcomes and Indicators				
Component 1	\$ 27,259	Families improving their livelihoods		%	75%	
		IGA promoted sustained after year 2		number IGA	1,820	
		Families reporting reduction in water losses		Nber Families	4,300	
Component 2	\$ 19,377	FOs engaged in Value-chain platforms		Platforms		18
Component 3	\$ 4,634	PMU				

C)		MAIN ASSUMPTIONS & SHADOW PRICES			
FINANCIAL	Output		Input prices	Price (DTN)	
	Increase in yields- Olive trees	33%	DAP (Q)		52
	Increase in yields- Almonds	20%	Potassium Sulphate (Q) Fumier (T) Phosphoric Acid 54% (lts)		220 35 2
	Increase in yields- Citrics	17%	Plastic Pots 1kg (unit)		1
ECONOMIC	Official Exchange rate (OER)	3	Economic discount rate		9%
	Shadow Exchange rate (SER)	3.14	Financial discount rate		8%
	Standard Conversion Factor	0.949	Non tradable goods CF		1.00
	Labour Conversion factor	0.84	Tradable goods CF		
				Inputs and Outputs-see Prices Sheet and CF	

D)		BENEFICIARIES, AVERAGE ADOPTION RATES AND PHASING							
		PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	Total	85%
AGR									
1.1 Apiculture		0	74	147	189	189	0		
Aggregated		-	74	221	411	600	600	600	
1.2 Engrissement Ovin		0	172	344	442	442	0		
Aggregated		-	172	516	958	1,400	1,400	1,400	
1.3 Poulets de ferme		0	86	172	221	221	0		
Aggregated		-	86	258	479	700	700	700	
1.4 Engrissement de veau		0	12	25	32	32	0		
Aggregated		-	12	37	68	100	100	100	
Partenariats									
2.1.1 Petit Exploitant Olivier-Amendier		0	186	371	557	186	0		
Aggregated		-	186	557	1,114	1,300	1,300	1,300	
2.1.2 Petit Exploitant Olivier-Agrumes		0	46	93	139	46	0		
Aggregated		-	186	557	1,114	1,300	1,300	1,300	
2.2.1 UT- Gélee Royale/Pollen*		0	1	1	1	0	0		
Aggregated		-	1	2	3	3	3	3	
2.2.2 Petit Apiculteur		0	156	156	156	0	0		
Aggregated		-	156	312	468	468	468	468	
2.3.1 Unité de Compostage Type I		0	0	104	104	0	0		
Aggregated		-	-	104	208	208	208	208	
2.3.2 Unité de Compostage Type II		0	0	104	104	0	0		
Aggregated		-	-	104	208	208	208	208	
2.4.1 Unité d' extraction d'huiles essentielles des «P.A.M.»		0	0	63	0	0	0		
Aggregated		-	-	63	63	63	63	63	
2.4.2 Production des «P.A.M.» en « bio » et installation d'une unité de séchage		0	0	63	0	0	0		
Aggregated		-	-	63	63	63	63	63	
2.5.1 Aviculture- Poulets		0	0	0	0	16	0		
Aggregated		-	-	-	-	16	16	16	
2.5.2 Aviculture- Poussins		0	0	0	0	195	0		
Aggregated		-	-	-	-	195	195	195	

E)											
Tableau de calcul du TRIE et VANE											
0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	
Sources de Bénéfices		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Activités génératrices de revenus	\$	- \$	431,244 - \$	181,735 \$	935,691 \$	2,968,597 \$	5,088,760 \$	5,660,258 \$	6,193,023 \$	6,182,905 \$	
Agriculture	\$	- \$	1,220,105 - \$	2,822,346 - \$	5,029,117 - \$	3,122,290 - \$	1,664,959 \$	280,410 \$	1,166,186 \$	2,543,423 \$	
Elevage	\$	- \$	- \$	134,992 - \$	98,174 \$	88,137 \$	120,601 \$	136,533 \$	151,563 \$	168,622 \$	
Produits du terroir	\$	- \$	70,080 \$	241,759 \$	577,549 \$	840,159 \$	864,770 \$	869,024 \$	869,024 \$	869,024 \$	
Plantes aromatiques et médicinales	\$	- \$	- \$	199,655 \$	112,103 \$	114,472 \$	124,879 \$	125,049 \$	125,218 \$	125,387 \$	
Aviculture- Poulets et Poussins	\$	- \$	- \$	- \$	- \$	493,493 \$	310,149 \$	346,317 \$	346,317 \$	346,317 \$	
Pistes	\$	- \$	- \$	- \$	1,875,200 \$	1,875,200 \$	1,875,200 \$	1,875,200 \$	1,875,200 \$	1,875,200 \$	
Réhabilitation des Perimètres Irrigues	0	0	0	413,568	413,568	413,568	413,568	413,568	413,568	413,568	
Benefices totaux (DTN)		-	(1,721,430)	(3,096,968)	(537,137)	3,360,394	7,809,013	10,382,401	11,816,142	13,200,489	14,045,281
Couts économiques du Projet* (COSTAB**) DTN	2,430,437	9,486,367	22,639,696	19,151,014	12,082,318	2,295,766	243,429	243,429	243,429	243,429	243,429
Couts totaux	2,430,437	9,486,367	22,639,696	19,151,014	12,082,318	2,295,766	243,429	243,429	243,429	243,429	243,429
Bénéfices add	-2,430,437	-11,207,797	-25,736,665	-19,688,151	-8,721,924	5,513,247	10,138,972	11,572,713	12,957,061	13,801,853	
TIRE	13.0%										
VANE (@9%, 20 ans, DTN)	\$	19,175,020									

	F							
Sensitivity analysis								
	Δ%	Risks			IRR	VNAe (DTN)		
Base Scenario					13.0%	19,175,020.10		
Project Benefits	-10%	Combined risks- yields, market prices, adoption rates.			11.6%	12,096,015.96		
Project Benefits	-20%				10.1%	5,017,011.83		
Costs	10%	Increase in prices and costs			11.7%	14,013,517.97		
Costs	20%				10.6%	8,852,015.85		
Delay in benefits 1yr		Start-up delays / Delay in beneficiary incorporation			10.8%	8,603,404.87		
Delay in benefits 2yr					8.7%	- 1,279,091.41		
Events every 4 yrs	0% Bénéf	Extreme events affecting farms			12.7%	16,326,492.19		
Events every 3 yrs	0% Bénéf				11.3%	9,907,845.15		
Mixed Scenarios		Costs	Benefits	10%	-10%	6,934,513.84		
				10%	-20%	144,490.29		
				20%	-20%	5,305,992.42		
				20%	-30%	21,381,502.69		
				20%	-10%	1,773,011.72		



B. Introduction

1. Cet appendice a pour but de faire l'analyse entre les ressources utilisées par le Projet (qui représentent les coûts), et les impacts attendus suite aux bénéfices apportés par les activités du Projet. L'analyse est réalisée d'une part du point de vue des bénéficiaires eux-mêmes, c'est-à-dire des participants (analyse financière), et d'autre part au regard de l'économie tunisienne dans son ensemble (analyse économique).
2. L'appendice est divisé en quatre chapitres : (i) l'analyse financière avec la rentabilité pour les participants et les principales hypothèses de calcul ; (ii) l'analyse économique, sur la rentabilité du projet en général ; et (iii) une analyse de sensibilité du résultat global obtenu. En annexe ils sont détaillés les informations de chaque modèle financier (tableaux 12 et 13).
3. Il est important de souligner que l'analyse économique et financière (AEF) ne représente qu'une partie de l'analyse globale du Projet. Le Projet dans son ensemble implique des activités dont les répercussions vont bien au-delà des variables étudiées dans l'AEF, puisqu'il génère des impacts sur des variables qualitatives difficilement quantifiables mais réelles, notamment dans les domaines liés : a) l'amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses (Composante 1), et b) le renforcement des capacités organisationnelles et l'amélioration des conditions d'adaptation au changement climatique des familles rurales (Composante 2).
4. Dans un premier temps, l'analyse financière permettra de conclure, sur la base d'hypothèses et de paramètres fixés, si les ménages ciblés seront en mesure d'assumer les risques liés au Projet. Cela implique de vérifier l'incidence positive que pourront avoir les activités au niveau des ménages. Ces risques seront pris en compte à l'aide de certains paramètres liés à la progression dans la réalisation des bénéfices (au niveau financier) et dans l'incorporation des bénéficiaires dans les modèles d'exploitation (au niveau économique).
5. Toujours au niveau des ménages, la rentabilité et l'intérêt économique des bénéficiaires vont varier selon les différents types de support et d'activités promues. En ce qui concerne les risques tels que l'augmentation des charges, des prix ou les retards des bénéfices (ainsi que les aléas climatiques), ils seront pris en compte au moyen d'une analyse de sensibilité, faisant intervenir différents scénarii.

6. L'analyse économique du Projet concernera l'ensemble des coûts et des bénéfices qui lui sont liés, afin d'évaluer l'efficience globale de l'emploi des ressources par le Gouvernement et la société en général. L'analyse sera liée à celle des bénéficiaires au niveau individuel, puis les effets évalués au niveau cumulatif global. De ce fait, on notera que les bénéfices du IESS se fondent sur les investissements réalisés au niveau des appuis suivants :

- Activités génératrices de revenus (AGR) (l'aviculture villageoise, l'apiculture, l'engraissement ovin et l'engraissement des veaux)
- Alliances productives dans le cadre de plateformes d'appui aux filières priorisées(dans la production, la transformation et la commercialisation)
- Pistes rurales pour améliorer l'accès au marché et réduire les couts de transport.
- Amélioration de l'accès à l'eau potable
- Réhabilitation des périmètres irrigués

7. Les bénéfices économiques additionnels qui en découlent au niveau de la zone d'intervention du IESS seront comparés avec l'accroissement de leurs coûts économiques. L'analyse est faite au niveau financier et économique et est basée sur un certain nombre d'hypothèses émanant de spécialistes-matière locaux mais aussi sur les visites et les documents techniques fournis lors de la mission de conception du projet.

8. Aussi bien au niveau individuel que global, les effets (pour chaque modèle et activité) seront considérés comme "viables" lorsque la somme des bénéfices supplémentaires dans le flux des fonds dépasse celle des coûts accumulés liés à l'exécution de chaque activité productive (au niveau individuel) et des coûts du Programme (au niveau global). Pour se faire, certains indicateurs de rentabilité, jugés les plus pertinents seront utilisés, comme:(i) la valeur actuelle nette: économique(VANE) au niveau global, et financière (VANF) au niveau individuel; (ii) le taux de rentabilité interne: économique(TRIE) au niveau global et financière(TRIF) au niveau des bénéficiaires ; et (iii) le ratio bénéfice/couts (B/C Ratio).

Figure 1. AEF Feuille de Route

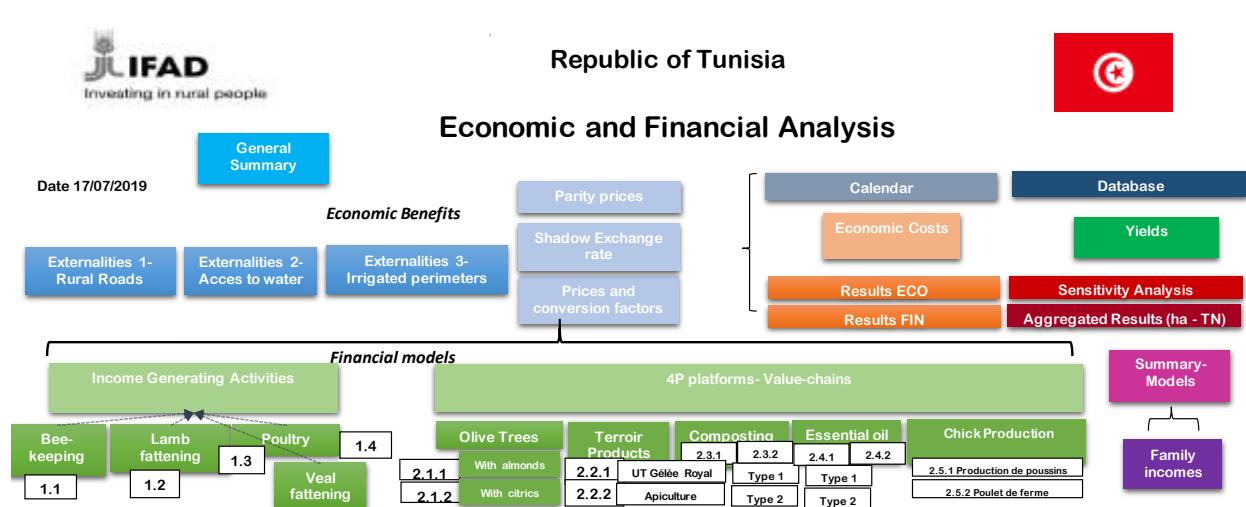
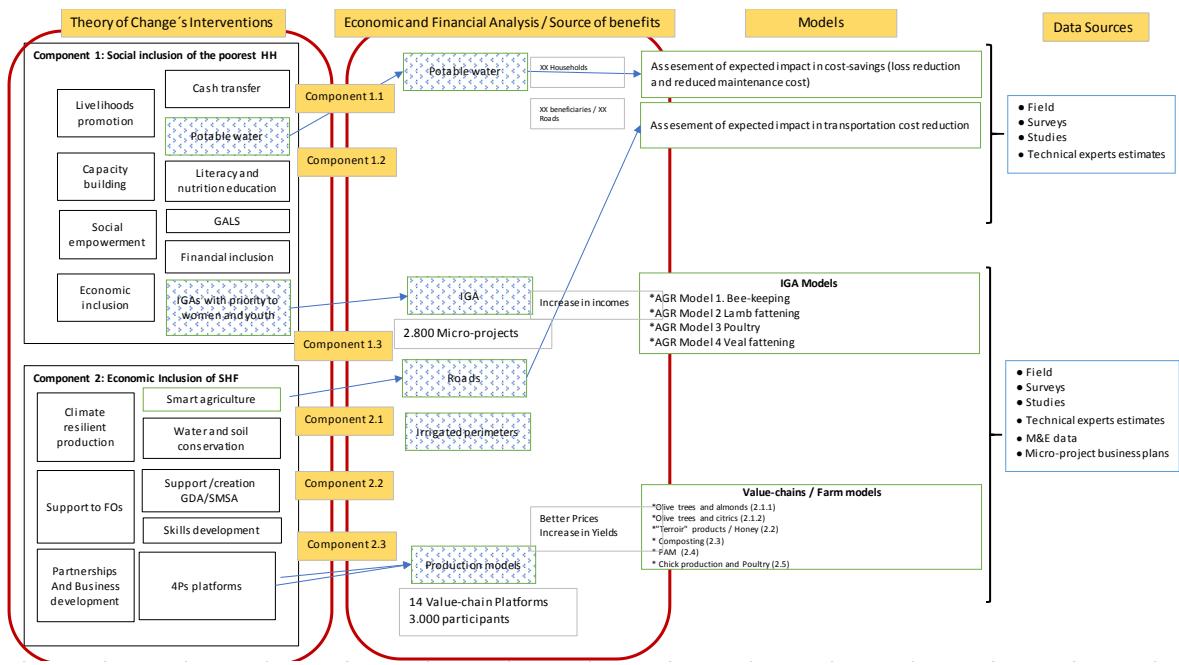


Figure 2. AEF et son lien avec *Theory of Change*



C. Analyse financière

Hypothèses de calcul

Prix financiers.

9. En Tunisie, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Un facteur de conversion différent selon la nature de chaque produit et service a été choisi pour passer des prix financiers aux prix économiques en raison des taxes et droits des douanes en Tunisie pour les produits d'importation et d'exportation.

- **Produits commercialisés.** Les prix des produits commercialisés correspondent à ceux qui sont payés aux ménages pour les produits à la sortie du champ. Ces prix ont été obtenus lors des documents techniques récents et lors des discussions avec les spécialistes. Les prix financiers de certaines productions correspondent à des prix moyen obtenus au cours d'une année. Pour ceux qui varient sensiblement au cours de l'année, une séparation entre le prix dans la saison et hors saison a été faite. Pour l'huile d'olive, la commercialisation a été libéralisée depuis 1998 ; toutefois, l'Office National de l'Huile (ONH) continue à assurer les missions d'encadrement et de soutien des oléiculteurs pour l'amélioration de la productivité, la promotion de la qualité de l'huile d'olive tunisienne et le développement et la valorisation des exportations ainsi que la régulation du marché intérieur. En années de surproduction, il procède à la collecte et au stockage d'une quantité d'huile suffisante pour soulager l'équilibre offre/demande.
- **Intrants et main d'œuvre.** Les prix des intrants et de la main d'œuvre se basent sur les prix collectés sur le terrain et dans les documents techniques du CNEA. Dans la plus partie des modèles les producteurs ont recours essentiellement à la main d'œuvre familiale qui n'est par ailleurs, pas occupée à plein temps. Pour suivre les indications méthodologiques des Manuels FIDA sur l'AEF, cette main d'œuvre familiale a toujours été prise en compte comme charge dans les budgets financiers de culture, même si la valorisation résultante de la main d'œuvre c'est une méthodologie plus réaliste pour s'approcher à la réalité de l'agriculture familiale.

10. **Paramètres techniques.** Les paramètres techniques ont été estimés en prenant en compte les normes techniques généralement utilisées pour ces spéculations dans la zone du projet, fournis par la Direction de Production Végétale dans le CRDA Kairouan.

11. **Modèles d'exploitation.** 14 modèles financiers dont les bénéfices sont quantifiables, ont été identifiés. Voici un tableau récapitulatif des sous-composantes, activités, modèles proposés et ménages ciblés.

Tableau 1. Activités et modèles proposés.

SC	Cibles	Cibles	Quantification des bénéfices
1.1	Réhabilitation et extension des SAEP	5,352	Ext 1. SAEP-Réduction des pertes en eau et réduction des couts d'entretien
1.3	Bénéficiaires des AGR	2,100	4 Modèles d'AGR en 4 chaines de valeur (1.1 - 1.4)
2.1	Actions de désenclavement	4,688	Ext 3. Pistes
2.1	Périmètres irrigués réhabilités	159	Ext 2. Périmètres Réhabilités
2.3	Petits exploitants agricoles et éleveurs	3,000	10 Modèles dans le cadre des plateformes en 5 chaines de valeur
	Subtotal	15,140	Avec double comptage
	Autres :Télé-centres, Renforcement des capacités, Remembrement, CES, etc.	10,507	SC 1.2, 2.2.
	Ménages bénéficiaires directs	25,647	Avec double comptage
	Ménages bénéficiaires directs hors double comptage	16,800	Hors double comptage

12. En résumé, les budgets sont articulés autour des éléments suivants:

- **le produit brut:** valeur de la production totale à l'hectare et par type d'exploitation;
- **les charges d'exploitation:** dépenses effectuées par l'exploitant pour l'acquisition des intrants, le fonctionnement et le renouvellement des équipements.
- **la marge brute (ou revenu brut) d'exploitation:** calculée à partir de la valeur de la production (produit brut) à laquelle sont soustraites les charges d'exploitation;
- **la main d'œuvre familiale, qui** a été prise en compte et valorisée à partir du résultat des budgets.
- **la main d'œuvre saisonnière, qui** a été valorisée sous la forme de la prestation des services et des jours rémunérés selon chaque cas.

13. Dans l'annexe 1, ils sont présentés le détail des hypothèses par modèle (concernant le ciblage, la productivité, les investissement et charges financés par le projet, la main d'œuvre, la situation sans projet, et l'autoconsommation).

14. Dans les modèles des AGR, les familles vont commencer des nouvelles activités économiques et productives. La situation de référence pour les familles concernées c'est principalement le chômage et l'emploi précaire à temps partielle comme ouvrières dans les champs des propriétaires. Pour cela, la situation sans projet dans ces modèles est considérée avec un cout d'opportunité du temps, estimé avec le salaire de la personne dans une période de temps équivalent.

15. Les modèles présentent des différences importantes concernant le besoin de main d'œuvre par activité donc cela justifie la différence dans les hypothèses par modèle sur la valorisation du cout d'opportunité du temps de la situation sans projet.

16. Concernant les modèles des Plateformes d'affaires, ils montrent les chaines de valeur indiqués comme prioritaires mais le nombre de plateformes par chaîne de valeur et les investissements vont être définis lors des concertations dans les plateformes et rencontres filières sur la base de la demande. Pour cela, les modèles ne sont qu'une des possibilités de distribution des investissements dans le cadre des concertations.

17. **Rendement.** Les rendements estimés se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 2. Détail des estimations de rendements attendus sans et avec projet

Cultures	Sans projet (kg/ha)	Avec projet (kg/ha)	Augmentation
Oliviers en sec	1.2	1.6	33%
Oliviers en irrigué	2.6	3.5	35%
Amandier	1	1	20%
Figuier	2	2	10%
Tomate	28	35	27%
Piment	13	18	42%
Pomme de terre	17	22	29%

Source : CNEA 2019, Consultations et autres documents techniques de la CRDA

18. Les prévisions du CARD Tool du FIDA ont été retenues dans les cultures avec des informations disponibles (Blé et Fourrage) pour l'évaluation des impacts du changement climatique sur les rendements des cultures dans la zone du projet.

19. **Résultats par modèle.** Le tableau ci-après indique le produit brut, les charges d'exploitation et la marge brute additionnelle par système de production. L'examen des comptes d'exploitation montre un effet positif du Projet sur les marges brutes et indique que les différentes estimations sont financièrement rentables (marges brutes additionnelles positives pour tous les budgets).

Tableau 3. Détail des résultats de l'analyse de rentabilité des modèles AGR

Rubrique- Valeurs moyennes	Modèles AGR			
	1.1 Apiculture	1.2 Engrissement Ovin	1.3 Poulets de ferme	1.4 Engrissement de veau
Sans projet*				
Dépenses				
Recettes				
Marge brute	720	1,440	720	1,080
Avec Projet				
Dépenses	3,986	12,607	2,908	11,724
Recettes	5,777	14,385	4,531	13,589
Marge brute	1,791	1,778	1,624	1,865
TIRF	14.7%	37.1%	36.0%	17.7%
VANF	3,022	2,955	1,134	2,273

*Nouvelle activité qui prend en compte le cout d'opportunité du temps comme situation sans projet

Tableau 4. Détail des résultats de l'analyse de rentabilité des systèmes de production modélisés dans les plateformes d'affaires

Rubrique- Valeurs moyennes	U	Modèles- Partenariats d'affaires									
		2.1.1 Petit Exploitant Olivier-Amandier	2.1.2 Petit Exploitant Olivier-Agrumes	2.2.1 UT- Gelée Royale/Pollen*	2.2.2 Petit Apiculteur	2.3.1 Unité de Compostage Type I	2.3.2 Unité de Compostage Type II	2.4.1 Unité d'extraction d'huiles essentielles des «P.A.M.»	2.4.2 Production des «P.A.M.» en « bio »	2.5.1 Aviculture - Poulets	2.5.2 Aviculture - Poussins
Sans projet											
Dépenses	DTN	1953	6207		1,040						
Recettes	DTN	2912	6588		1,109						
Marge brute	DTN	959	381	3,360	69	5,040	3,360	11,875	5,375	405	4,752
Avec Projet											
Dépenses	DTN	4,652	15,926	17,532	1,993	27,178	16,534	40,099	40,174	2,686	11,076
Recettes	DTN	6,906	19,620	54,604	2,718	42,750	28,941	92,790	67,490	3,461	18,270
Marge brute	DTN	2,254	3,694	37,071	725	15,572	12,407	52,691	27,316	775	7,194
TIRF	%	12.6%	12.1%	63.3%	54.2%	24.4%	23.7%	21.3%	10.4%	13.0%	11%
VANF	DTN	3,385	8,460.97	175,271	3,136	26,095	25,560	102,395	14,090	516	1,977

20. Pour les AGR, actuellement les bénéficiaires ne font pas avec leurs propres moyens les activités que le projet proposera dans le cadre du IEES. Pour cela, comme il a été dit, la situation sans projet pour les micro-projets a été considérée sur la base du cout d'opportunité de la main d'œuvre équivalent. Ces modèles auront une modalité de mise en œuvre basé en résultats. Le soutien sera distribué en deux étapes progressives dont la deuxième sera déclenchée après de vérifier l'engagement et l'expertise du participant avant d'augmenter l'échelle de l'activité. Les subventions concernent l'approvisionnement des équipements, des intrants et des couts d'installation. Dans tous les cas, les accroissements de marge brute est positive pour les modèles développés par le Projet vis à vis le cout d'opportunité du temps équivalent.

21. Pour le reste des modèles, soit les exploitants vont charger avec leur propres moyens le différentiel négatif des premières années pour obtenir un bénéfice plus important de plus long terme (avec l'expansion de surface en arboriculture), soit-il n'a pas été constaté un cashflow négatif dans les premières années donc les marges et les bénéfices quantifiés dans chaque cas devraient inciter les bénéficiaires à y adhérer.

22. Les hypothèses retenues sur les augmentations de la productivité à long terme dans les différents modèles étudiés sont réalistes car il a été considéré un rythme progressif de d'évolution de la production afin de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles techniques proposées.

23. Les taux de rentabilité interne (TRI) et les valeurs actuelles nettes (VAN) de l'analyse financière ont été calculés en intégrant l'investissement, et montrent que les modèles sont rentables avec des VANF positives et des TRIF situés à un minimum de 10,4%,

Tableau 5. TRI et VAN par modèle

Modèle	TIRF	VANF (DTN)	Ratio B/C
2.1.1 Petit Exploitant Olivier-Amandier	12.6%	3,385	1.38
2.1.2 Petit Exploitant Olivier-Agrumes	12.1%	8,461	1.13
2.2.1 UT- Gelée Royale/Pollen*	63.3%	175,271	3.04
2.2.2 Petit Apiculteur	54.2%	3,136	1.24
2.3.1 Unité de Compostage Type I	24.4%	26,095	1.56
2.3.2 Unité de Compostage Type II	23.7%	25,560	1.73
2.4.1 Unité d'extraction d'huiles	21.3%	102,395	2.26

essentielles des «P.A.M.»			
2.4.2 Production des «P.A.M.» en « bio » et l'installation d'une unité de séchage	10.4%	14,090	1.65
2.5.1 Aviculture- Poulets	13.0%	516	1.27
2.5.2 Aviculture- Poussins	11.0%	1,977	1.64
1.1 Apiculture	14.7%	3,022	1.41
1.2 Engrissement Ovin	37.1%	2,955	1.17
1.3 Poulets de ferme	125.5%	1,134	1.55
1.4 Engrissement de veau	17.7%	2,273	1.18

24. Impact dans les revenus. Un exercice d'impact des différents modèles sur différents typologies des familles rurales et les seuils de pauvreté a été réalisé. Ces résultats reflètent la contribution importante des bénéfices du Projet vis-à-vis du seuil de pauvreté. Les résultats montrent une amélioration moyenne de 7% et 42% du revenu actuel pour les familles à revenu limités et une amélioration d'entre 12% et 71% du revenu actuel pour les types de ménage plus vulnérables (familles nécessiteuses). Les résultats se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 6. Impact sur les revenus

Typologies des ménages	Revenu par mois par personne		Impact sur les revenus des familles													
	DTN		Sans projet		Avec Projet											
	2.1.1 Petit Exploitant Olivier-Amendier	2.1.2 Petit Exploitant Olivier-Agrumes	2.2.1 UT- Gélee Royale/Pollen*	2.2.2 Petit Apiculteur	2.3.1 Unité de Compostage Type I	2.3.2 Unité de Compostage Type II	2.4.1 Unité d'extraction d'huiles essentielles des «P.A.M.»	2.4.2 Production des «P.A.M.» en « bio » et installation d'une unité de séchage	2.5.1 Aviculture- Poulets	2.5.2 Aviculture- Poussins	1.1 Apiculture	1.2 Engrissement Ovin	1.3 Poulets de ferme	1.4 Engrissement de veau		
Famille type I	Entre pauvreté extrême et pauvreté	\$ 6,810	22%	71%	187%	11%	47%	39%	35%	26%	17%	46%	29%	12%	15%	18%
Famille type II	40% sup au type I et 20% inf au type III	\$ 9,534	16%	51%	134%	8%	33%	28%	25%	19%	12%	33%	21%	9%	11%	13%
Famille type III	70% sup au type I et 20% au type II	\$ 11,441	13%	42%	111%	7%	28%	23%	21%	15%	10%	27%	17%	7%	9%	11%
Seuil Pauvreté extrême	\$ 90	\$ 5,400	28%	89%	236%	14%	59%	49%	44%	33%	22%	58%	37%	15%	19%	23%
Seuil Pauvreté	\$ 137	\$ 8,220	19%	59%	155%	9%	39%	32%	29%	22%	14%	38%	24%	10%	13%	15%
Salaire minimum	\$ 291	\$ 10,483	15%	46%	122%	7%	30%	25%	23%	17%	11%	30%	19%	8%	10%	12%

D. Analyse économique

25. **Rentabilité économique du projet.** Des hypothèses ont été retenues en termes de durée de vie économique du Projet IESS (20 ans), de taux de change (3DTN par US\$), et d'un coût d'opportunité du capital (COC) de 9% suite au taux d'emprunt de long terme du pays.

26. Un facteur de conversion différent selon chaque type de produit et service a été considéré pour passer des prix financiers aux prix économiques en raison de la taxation actuelle en Tunisie dans le secteur agricole (pour les produits d'exportation et d'importation) et de l'économie en général (pour la main d'œuvre et le taux de change).

27. Par ailleurs, une dotation aux coûts récurrents a été incluse à partir de l'année 6 du Projet jusqu'à l'année 20 (durée de vie économique totale). Cette dotation est estimée chaque année à une valeur de 150% des coûts récurrents économiques de l'année 6 du Projet. Un taux de réussite de 80% a été choisi pour les AGR et les initiatives d'entrepreneuriat locale à moyen terme. Pour le reste, un taux d'adoption des technologies de 85% a été retenu.

28. **Calendaire.** Voici le calendaire de réalisations sur la base du COSTAB.

Tableau 7. Calendaire

Modèle	1	2	3	4	5	6	Total	Bénéficiaires directes
2.1.1 Petit Exploitant Olivier-Amandier	-	186	371	557	186	-	1300	1,300
2.1.2 Petit Exploitant Olivier-Agrumes	-	46	93	139	46	-	325	325
2.2.1 UT- Gelée Royale/Pollen*	0	1	1	1	0	0	3	625
2.2.2 Petit Apiculteur	0	156	156	156	0	0	468	
2.3.1 Unité de Compostage Type I	0	0	3	3	0	0	6	415
2.3.2 Unité de Compostage Type II	0	0	3	3	0	0	6	
2.4.1 Unité d'extraction d'huiles essentielles des «P.A.M.»	0	0	1	0	0	0	1	125
2.4.2 Production des «P.A.M.» en « bio » et installation d'une unité de séchage	0	0	1	0	0	0	1	
2.5.1 Aviculture Poulets	0	0	0	0	195	0	195	210
2.5.2 Aviculture Poussins	0	0	0	0	16	0	16	

29. **Externalités.** Aux bénéfices quantifiés des modèles des plateformes d'affaires et des AGR, il se peut ajouter les bénéfices additionnels des actions de désenclavement, réhabilitation des systèmes d'eau potable et réhabilitation des périmètres irrigués. Voici un tableau récapitulatif avec les principales hypothèses tenues en compte pour les bénéfices de chaque intervention.

Intervention	Hypothèses	Source de bénéfice
Pistes (SC 2.1).	<ul style="list-style-type: none"> - 100 km des pistes - 4 688 agriculteurs bénéficiés - 40 voyages par agriculteur par an - Economies en transport par voyage par agriculteur avec projet : 10 DTN 	* Réduction des couts de transport
Réhabilitation des périmètres irrigués (SC 2.1)	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de consommation m3 par ha : 8.000 - Pertes actuelles : 30% - Consommation réel m3 par ha : 10.400 avec fuites - Prix de vente du m3 : 0,14 DTN - Economie dans les dépenses en eau avec projet par ha par an - Ha réabilités : 321 / 5 Périmètres - Cout d'entretien par périmètre par an sans projet : 8.000 - Cout d'entretien par périmètre par an avec projet : 2.000 	<ul style="list-style-type: none"> * Réduction des fuites d'eau * Réduction des couts d'entretien
Réhabilitation des systèmes d'eau potable (SC 1.1)	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes à cause des fuites d'eau dans les systèmes (25 lt/jours) - Prix actuel de l'eau par lt : 0,8 DTN - Valeur des pertes par habitant par an : 7,3 DTN - 5352 familles bénéficiées (26.760 habitants) - Réduction des Couts d'entretien par GDA/CRDA par an : 3000 DTN 	

Source : Techniciens locaux en Kairouan

30. **Taux de rentabilité économique.** Sur la base de ces hypothèses, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet IESS est de 13 % et la valeur actuelle nette économique

(VANE) est de 6,39 millions US\$, soit environ 19,16 millions de DTN. Le TRIE est supérieur au coût d'opportunité du capital (9%), ainsi que la VANE positive, sont satisfaisants, dans la mesure où une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée. Il s'agit notamment des bénéfices de certaines actions "soft" (assistance technique, formations, informations, sensibilisation).

31. Surface et production global. Suite aux estimations réalisées et au calendrier d'incorporation des bénéficiaires, le projet vise à promouvoir les quantités suivantes d'oliviers et amandiers dans le moyen terme : Olivier, 2.925 tonnes additionnels (60% de plus de la production actuelle des exploitants) ; Amandier, 1.690 tonnes (260%) ; et Agrumes, 650 tonnes (17%).

Tableau 8 Agrégation de production et surface globale

Ha moyens	Type 1		Type 2		Agrégation			%
	Sans projet	Avec Projet	Sans projet	Avec Projet	Sans projet	Avec Projet	Nouvelles ha	
Olives	2.5	3	2.5	3	4,063	4,875	813	20%
Amendes	0.5	1.5			650	1,950	1,300	200%
Agrumes			0.5	1.5	163	488	325	200%
Total	3	4.5	3	4.5	4,875	7,313	2,438	50%
Production (Tonnes)	Type 1		Type 2		Agrégation			%
	Sans projet	Avec Projet	Sans projet	Avec Projet	Sans projet	Avec Projet	Prod. Add	
Olives	3	4.8	3	4.8	4,875	7,800	2,925	60%
Amendes	0.5	1.8			650	2,340	1,690	260%
Agrumes			12	14	3,900	4,550	650	17%
Total	3.5	6.6	15	18.8	9,425	14,690	5,265	56%

E. Analyse de sensibilité

32. L'approche utilisée est une approche conservatrice, car elle permet d'apprécier la rentabilité économique du Projet. L'estimation est réalisée variable par variable (VPV) et en termes de scénario. L'analyse VPV montre la sensibilité de la VANE et du TRIE à une augmentation/diminution des coûts (sur la base de bénéfices constants), ou à une augmentation/diminution des bénéfices alors que les coûts sont constants. En revanche, l'analyse au niveau des scénarios fait apparaître une augmentation/diminution simultanée des coûts et des bénéfices du Projet IESS.

33. En terme de sensibilité "VPV" du Projet, les cas où le Projet ne serait plus rentable sont : une diminution des bénéfices de 50% et une augmentation des coûts de 10% (le TRIE serait de l'ordre de 4,61%). En termes de sensibilité "scénario", les cas les plus illustratifs de la non-faisabilité sont ceux d'une diminution simultanée des bénéfices cumulés de 20% et plus, et d'une augmentation des coûts cumulés du Programme de 10%: le TRIE serait de 8,97 %. Globalement, le TRIE est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects.

34. Le tableau ci-dessus résume les impacts des principaux aléas possibles.

Tableau 9. Analyse de sensibilité

Analyse de Sensibilité		Δ%		Riesgo			TIRe	VANE (DTN)
Scenario de base							13.0%	19,158,055
Bénéfices	-10%	Combination des risques de prix de vente, rendements et niveau d'adoption					11.6%	12,080,748
Bénéfices	-20%						10.1%	5,003,440
Couts	10%	Augmentation des prix et des charges.					11.7%	13,996,553
Couts	20%						10.6%	8,835,051
Retard des bénéfices 1 an		Taux d'adoption- Delais dans la mise en oeuvre					10.8%	8,587,978
Retard des bénéfices 2 ans							8.7%	(1,292,841)
Shock climatique chaque 4 ans	0% Bénéf	Áleas climatiques					12.7%	16,311,066
Shock climatique chaque 3 ans	0% Bénéf						11.3%	9,895,661
Scenarios combinés		Couts	10%	Bénéfices	-10%	10.4%	6,919,246	
			10%		-20%	9.0%	(158,062)	
			20%		-20%	7.9%	(5,319,564)	
			20%		-30%	3.6%	-	21,389,985
			20%		-10%	9.3%		1,757,743

35. Les coûts récurrents du Projet IESS représentent près de 2,8% des coûts totaux. La rentabilité du Projet n'est pas fortement sensible aux changements des coûts récurrents au niveau du total des coûts économiques du Projet.

36. Le Projet IESS est donc relativement robuste vis-à-vis des variations des coûts et des bénéfices cumulatifs. Le TRIE et la VANE sont robustes vis-à-vis des variations des coûts et des bénéfices, et restent toujours d'un niveau acceptable. Calculé sur une durée de vie économique relativement longue, l'analyse de sensibilité permet d'apprécier les risques qui peuvent impacter l'exécution du Projet suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière. Avec un taux de réussite des AGR 30% inférieure, le TRIE serait toujours rentable (10,6%).

Annexe 1. Tableau 10. Détail des systèmes de production modélisés (production et investissement).

N°	Modèle	Production attendue par modèle	Sources des bénéfices	Bénéficiaires	DTN *	Détail des investissements
1.a	AGR- Apiculture	-180-250 kg par an - 5-10 essaims	Augmentation des ventes	600	\$ 9.000	Achat de ruches à cadres peuplées, Equipements apicoles et produits phyto, Cire gaufrée, pots et autres du 1 ^{er} cycle
1.b	AGR- Engrissement ovin	-27-29 têtes par an	Augmentation des ventes	1.400	\$ 14.000	Aménagement d'un abri, Achat de 30 agneaux par éleveur, Aliment initial,Produits de traitement 1 ^{er} cycle
1.c	AGR- aviculture villageoise	-4.500/4850 œufs par an -540/580 kg de poules par an - 3 poularesses par an	Augmentation de l'autoconsommation et des excédents de production	700	\$ 4.000	Achat des poules (50), Achat de coq (5) Aménagement d'un abri, Aliment de volaille Produits de traitement
1.d	AGR- Engrissement des veaux	-1500 / 1630 kg par an - 10 tonnes de fumier par an	Augmentation des ventes	100	\$ 20.000	Achat de veaux (6), Etable pour engrissement Concentrée et produits vétérinaires du 1er cycle
2.1.1	7 Plateformes Arboriculture : -80% Exploitants Olivier-Amandier (186 per plateforme)	-1200 / 1600 kg par an en oliviers -1000 / 1200 kg par an en amandiers	Augmentation de rendements et expansion de surface	1325	\$ 600.000	Installation de 0,5 ha en olivier et 1 ha en amandier par exploitant / Intensification
2.1.2		-1200 / 1600 kg par an en oliviers -20000/23800 kg par an en agrumes		325		Installation de 0,5 ha en olivier et 1 ha en agrumes par exploitant / Intensification
2.2.1	3 Plateformes Produits du terroir / de la Ruche : - Unité de transformation de Gelée Royale et Pollen (1 per plateforme) - Petits apiculteurs(156 per plateforme)	-108/216 essaims vendus par an -200kg de pollen par an -21,2kg de gelée royale par an	Diversification des produits Augmentation des ventes	3 Unités	\$ 330.000	Camionnette, Unité de transformation (Hangar, miellerie, Atelier de Cire, Equipement solaire de cire, Extracteurs, Séchoir), Autres
2.2.2		-100kg par an par apiculteur -5 essaims vendus		625		5 ruches par apiculteur (156) par plateforme
2.3.1	2 Plateformes Élevage/Compostage : Compostage des déchets vertes (type 1) Compostage des grignons d'olives avec fientes de volailles (type 2)	-250 tonnes par an	Diversification des produits Augmentation des ventes	208 per plateforme 3 Unités type 1 3 Unités type 2	\$ 300.000	Bâtiments couvert 100m2, Hangar 50m2, Brouettes, Bascules, Plateformes 500m2, Broyeur, Débroussailleuses, tronçonneuses.
2.3.2		-168 tonnes par an				
2.4.1	Plateforme des Huiles essentielles : Plants aromatiques et médicinales	Géranium (139), Thym (345), Romarin (125), Myrte (9,5)	Augmentation des ventes	1 Unité type 1 1 Unité type 2 125 participants	\$ 342.000	Bâtiments de distillation, magasin de stockage, unité de séchage, Hangar, Plantations, Equipements d'irrigation et de laboratoire.
2.4.2		Verveine (2-4), Marjolaine (0,8-1,2), Menthe poivrée (18,4), Basilic (11,5) (en fraîche et séchée)				
2.5.1	Plateforme innovation- Aviculture : poussins et poulets	-260 kg et 8 sacs par producteur	Augmentation des ventes	195 producteurs	\$ 600.000	Kit d'installation GIC 50 poules
2.5.2		-4200 poussins vendues		16 éleveurs/Unités		Kit d'installation GIC avec équipement solaire

* Investissement du Projet par plateforme (DTN). Cofinancement des bénéficiaires (séparé): 30%

Tableau 11. Détail des systèmes de production modélisés (main d'œuvre et autoconsommation)

N°	Modèle	M-O	Situation sans projet (en général : M-O équivalent sur le marché)	Auto -consommation	Etape	Priorisation- Ciblage
1.a	Apiculture	60-70 (familiale)	60 hommes/jour- 12 DTN/jour	<5%	Production	Jeunes et femmes / Familles nécessiteuses
1.b	Engrissement ovin	120 (familiale)	120 hommes/jour- 12 DTN/jour	30%	Production	
1.c	Aviculture villageoise	60-70 (familiale)	60 hommes/jour-12 DTN/jour	70%	Diversification Nutrition	
1.d	Engrissement des veaux	90 (familiale)	90 hommes/jour-12 DTN/jour	20%	Production Diversification	
2.1.1	Exploitants Olivier / Amandier	Familiale: 38 Saisonnier: 11	Exploitation non-intensifié avec 1-2 ha non utilisés	<5%	Production	Exploitants/es
2.1.2	Exploitants Olivier / Agrumes	Familiale: 50 Saisonnier: 75			Production	Exploitants/es
2.2.1	Unité de Transformation -Ruches	Personnel: 3 personnes	3 ouvriers - 1680 DTN par personne	0%	Transformation	SME
2.2.2	Apiculture	30 (familiale)	30 homme/jour - 12 DTN/jour	30%	Production	Petits apiculteurs de diversification
2.3.1	Compostage des grignons d'olives avec fientes de volailles	3 personnes (entrepreneurs et employés)	3 personnes : 1680 DTN par personne	<15%	Intrants	Eleveurs / Entrepreneurs
2.3.2	Compostage des grignons d'olives avec fientes de volailles				Intrants	
2.4.1	Unité d'extraction d'huiles essentielles des «P.A.M.»	7 personnes (entrepreneurs et employés)	7 personnes : 1680 DTN par personne	0%	Transformation	Entrepreneurs
2.4.2	Production des «P.A.M.» en « bio » et installation d'une unité de séchage	3 personnes	3 personnes : 1680 DTN par personne		Transformation	
2.5.1	Aviculture- poulets	98 (familiale)	34 hommes/jour-12 DTN/jour	10%	Production	Jeunes et femmes Entrepreneurs
2.5.2	Aviculture- poussins	3 personnes (dont 1 saisonnière)	3 personnes- 1680 DTN par personne	0%	Intrants	



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Note de revue SECAP¹

La note SECAP décrit comment mieux intégrer les considérations environnementales, sociales et climatiques dans le cycle des projets et démontre l'engagement du FIDA à aller au-delà du principe "Do not harm" ("ne pas faire de mal") pour maximiser les gains de développement.

Elle tient également compte des objectifs de développement durable (ODD), d'autres accords internationaux pertinents et des objectifs nationaux. Il vise à veiller à ce que les politiques et stratégies du FIDA, ainsi que ses investissements, soient conçus de manière à ne pas délaisser les plus pauvres d'entre eux et les plus vulnérables au changement climatique, car le développement durable doit être réalisé pour tous.

1. Principales caractéristiques et enjeux du contexte

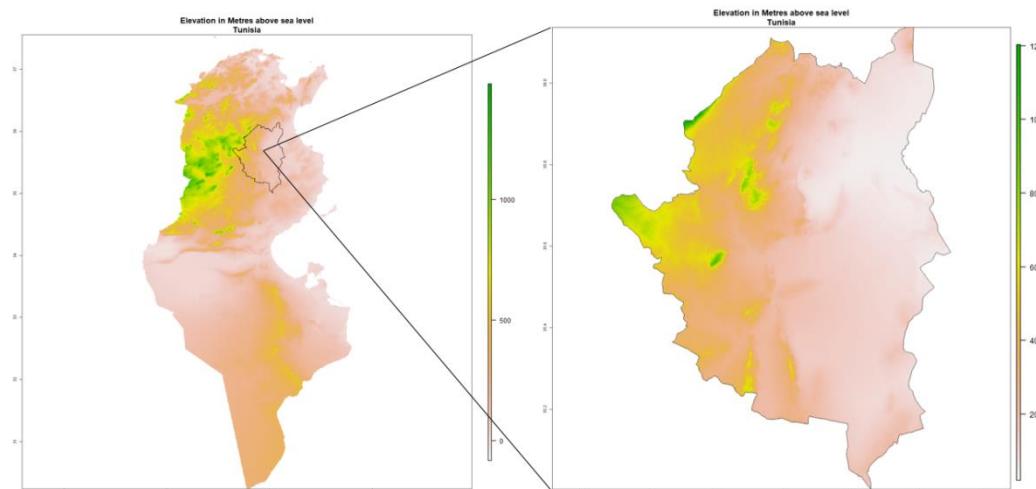
1.1. Contexte socio-culturel

Situation géographique. La Tunisie est un pays situé au nord de l'Afrique, entre l'Algérie à l'ouest et la Libye au sud-est. Pays le plus septentrional d'Afrique, la Tunisie est bordée au nord et à l'est par la Méditerranée. Il couvre une superficie de 163 610 km², 1 200 km du nord au sud et une moyenne de 280 km d'est en ouest. Le nord de la Tunisie a un climat méditerranéen, avec des hivers doux et pluvieux et des étés chauds et secs. Vers le sud, le climat devient progressivement plus chaud et plus sec.

Situé dans la région Centre-Ouest du pays, le Gouvernorat de Kairouan représente un carrefour entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest du pays. Une superficie totale de 6 712 km², compte 570 559 habitants (recensement d'avril 2014), dont 50,8% de femmes et 67% de jeunes de moins de 40 ans. La région est divisée administrativement en 11 délégations et est située dans le centre-ouest du pays. Il est bordé par six gouvernorats, à savoir Zaghouan au nord, Siliana au nord-ouest, Sousse et Mahdia à l'est, Sfax et Sidi Bouzid au sud-est et au sud-ouest. Le Gouvernorat n'a pas d'accès à la mer et est divisé géographiquement entre des collines à l'Ouest, située entre 200 et 500 mètres d'altitude à l'ouest, où l'arête tunisienne, une chaîne de montagnes culminant à 1 355 mètres d'altitude, marque la frontière avec le gouvernorat de Siliana. et des plaines plus prospères à l'Est.

La zone du projet est située dans la partie ouest du gouvernorat qui est la zone la plus accidentée comme présenté dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Altitude en mètres en Tunisie et à Kairouan. (Source: SRTM 250m, NASA. Préparé par le FIDA)



¹ SECAP: Social, Environmental and Climate Assessment Procedures.

Pauvreté et inégalités. Au niveau national, le taux de pauvreté a été significativement réduit passant de 20% en 2010 à 15% en 2018. L'indice de développement humain a augmenté de 0.569 en 1990 à 0.735 en 2017, marquant une nette amélioration et plaçant le pays dans la catégorie des pays à indice de développement humain élevé, en 95ème position sur 168 pays (Source UNDP 2018).

Cependant, il existe d'importants contrastes d'une région à l'autre du pays. Dans les zones urbaines, le taux de pauvreté est de 10%, contre 26% dans les zones rurales. Le Nord-Est et les régions côtières sont beaucoup plus riches que les zones du Nord-Ouest, du Sud et du Centre-Ouest, à laquelle appartient le Gouvernorat de Kairouan. L'indice de développement régional montre en effet que le Gouvernorat de Kairouan occupe l'avant-dernière place des 24 gouvernorats de Tunisie avec un taux de pauvreté moyen de 33%.

Au sein du Gouvernorat, la zone collinaire, qui regroupe 40 secteurs, abrite une population totale de 110 000 personnes, soit environ 25 000 ménages dont 5.100 familles nécessiteuses (20%) et 10.700 familles à revenu limité (42%). Elle est caractérisée par une petite agriculture familiale, pratiquée essentiellement dans des zones accidentées et particulièrement soumises aux impacts du changement climatique, mais possédant toutefois un potentiel de production à valoriser sur certaines filières (vergers, petits ruminants, figues de barbarie, plantes aromatiques et huiles essentielles,...).

Les caractéristiques géographiques conduisent à un isolement accru et à des poches de pauvreté où l'accès aux services de base (raccordement à l'eau potable, assainissement, électrification) est limité ou inexistant. Elles sont peuplées par des familles nécessiteuses et à revenu limité, généralement isolées et dans des situations de vulnérabilité extrême.

Le taux de chômage des jeunes y est relativement plus élevé que dans le reste du Gouvernorat et les femmes y sont confrontées à des situations de travail difficiles en raison de trajets longs et inconfortables pour aller travailler en particulier dans les exploitations situées en plaine.

Sécurité alimentaire et nutrition. Selon l'indice de sécurité alimentaire mondiale (Global Food Security Index), qui examine les questions fondamentales de l'accessibilité, de la disponibilité, de la qualité et de la salubrité des aliments, la Tunisie occupe la 53e place sur 113 pays et son score global est de 57,9/100. Le taux de la population sous-alimentée s'est positionné autour de 5% pour les quinze dernières années (5,6% entre 2004 et 2006 et 5% entre 2014 et 2016).

Les taux d'insuffisance pondérale et de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont diminué de plus de moitié au cours de la même période. Les principales forces de la Tunisie consistent en la salubrité des aliments, la faible proportion de la population extrêmement pauvre, la suffisance de l'offre des produits alimentaires et la présence de programmes sociaux de sécurité alimentaire. Toutefois, la sécurité alimentaire est menacée par le changement climatique et la dégradation des ressources naturelles. Les habitants des zones rurales du centre-ouest et du nord-ouest, en particulier les femmes rurales cheffes de famille, figurent parmi les groupes les plus vulnérables du point de vue alimentaire et nutritionnel. Suite à la Révolution, la Tunisie a assisté à une flambée des prix des denrées alimentaires, bien qu'elle ait été le pays le moins impacté des pays touchés par le Printemps Arabe.

Malgré des progrès considérables dans la lutte contre la malnutrition au cours des dernières décennies, la Tunisie est confrontée à des problèmes de nutrition qui se surimposent, notamment des carences en vitamines et en minéraux et l'obésité. Les habitants des zones rurales du centre-ouest et du nord-ouest, en particulier les femmes rurales cheffes de famille, figurent parmi les groupes les plus vulnérables du point de vue alimentaire et nutritionnel. Environ 250 000 personnes en Tunisie dépendent toujours d'eau non potable provenant principalement de sources et de puits non protégés.

Le taux général de desserte en eau en milieu rural à Kairouan est de 86%, puisque sur un total de 381.000 habitants, 327.000 sont abonnés en eau. 60.000 ruraux n'ont pas accès à cette denrée précieuse et se trouvent obligés d'avoir recours au marché illégal de l'eau avec un mode de stockage inapproprié, notamment lors de son transport.

D'autres procèdent à des forages de puits anarchiques et n'hésitent pas à casser les vannes et les canalisations de la SONEDÉ afin d'obtenir de l'eau gratuite. Ce phénomène s'est accru ces dernières années à tel point qu'on compte aujourd'hui plus de 14.000 raccordements anarchiques, dont les contrevenants utilisent l'eau potable pour leurs besoins quotidiens, mais aussi pour leurs parcelles agricoles, alors que d'autres villageois sont n'ont pas accès à l'eau².

² <https://lapresse.tn/6407/kairouan-eau-potable-dans-les-zones-rurales-le-calvaire-des-habitants/>

Migration: Entre 2011 et octobre 2017, un million de personnes ont quitté les zones de l'intérieur pour venir s'installer dans les zones côtières et urbaines dont le Grand Tunis, et plus de 52.000 jeunes ont essayé d'émigrer vers l'Europe (Ben Amma F., 2017). Le Gouvernorat de Kairouan a connu entre 2009 et 2014 un solde migratoire négatif de 22.500 personnes, plaçant Kairouan en seconde position après le Gouvernorat de Tunis. L'ensemble des délégations-cible du projet sont concernées par cette tendance à la hausse de la migration.

Pour près des trois quarts des migrants, la recherche d'emploi est la principale raison qui motive la migration (INS, 2016). La situation socio-économique locale est le moteur essentiel des phénomènes migratoires et pousse un nombre croissant d'actifs à désertifier définitivement cette région pour d'autres gouvernorats (en particulier ceux de la côte-est) ou pour l'étranger. Lorsque la source de revenus des ménages dépend de l'agriculture, la dégradation environnementale s'ajoute aux contraintes et contribue à cette migration.

Plus de la moitié des migrants sont dans la tranche 20-40 ans et près de 75% d'entre eux ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur. Les migrants sans éducation ne représentent pas plus de 6% du total (INS, 2016). Le retour de migration concerne ainsi 44% des migrants vers l'étranger, indiquant une expérience souvent négative de la migration, les retours ne se faisant pas nécessairement vers le gouvernorat d'origine.

Instabilité sociale et sécurité. L'instabilité sociale et la série d'attentats qui ont frappé le pays en 2015 ont entraîné une baisse des recettes du tourisme (de 33% entre 2014 et 2015 et encore de 4% en 2016), un ralentissement de l'industrie manufacturière et de longues grèves dans le secteur de la production de phosphates. Ces attaques illustrent l'intensité de la menace terroriste sur le territoire. La longue crise libyenne et la présence d'environ 500 000 réfugiés dans la zone frontalière pèsent également sur l'économie du pays.

La dégradation des conditions économiques a engendré dans le courant du mois de janvier 2016 le plus grand mouvement social depuis 2011, en particulier dans les villes du sud et de l'intérieur du pays. La colère a débouché sur de violentes protestations, plus récemment à Tataouine, où les manifestants ont immobilisé la production de pétrole et de gaz

Genre: La Tunisie a toujours été considérée comme l'un des pays du monde arabe les plus avancés en termes de droits des femmes, et, en 2015, l'Indice (global) d'inégalité de genre (IIG) du PNUD plaçait le pays à la 48ème place sur 1853. Ce contexte favorable se reflète également au niveau des principaux indicateurs de santé et d'éducation, le pays enregistrant un faible taux de mortalité maternelle (de 44,3 sur 100 000 en 2013) et de très forts taux de couverture en soins prénataux (98,1%). Les ratios femmes-hommes de scolarisation au niveau primaire (98.8% pour les filles contre 98.3% pour les garçons en 2012) et secondaire (90.2% contre 89.7%) témoignent d'un taux de scolarisation des filles supérieur à celui des garçons. Par ailleurs, et contrairement à de nombreux pays, les femmes sont davantage présentes que les hommes dans l'enseignement supérieur, avec un ratio femme-hommes de 159.1% en 2012, même si le taux d'analphabétisme général est de 23% pour les femmes et de 12.4% pour les hommes.

Cependant malgré ce contexte global positif, les femmes tunisiennes continuent à faire face à d'importantes contraintes culturelles, sociales et économiques qui limitent leur intégration économique et leur accès à un travail rémunéré décent. La Tunisie est ainsi classée au 127ème rang mondial (sur un total de 145 pays) selon l'Indice global d'inégalité de genre, ce mauvais classement étant principalement imputable à la faible participation des femmes à l'économie formelle (133ème rang sur 145)⁴. En 2012, le taux d'activité des femmes n'était estimé qu'à 26%, contre 70% pour les hommes et 47% pour l'ensemble des deux sexes. Parmi les jeunes femmes (25-34 ans) seulement 41% se trouvent sur le marché du travail, contre 89% des hommes du même groupe d'âge. Par ailleurs, alors que l'emploi masculin se déploie de manière diversifiée entre plusieurs secteurs, les 2/3 des femmes employées se trouvent concentrées dans trois secteurs principaux à forte main d'œuvre féminine notamment les services (contribution féminine de 49,4%), l'industrie manufacturière (26,4%) et l'agriculture (16,7%)⁵. Une étude sur la quantification du

3 Source : Rapport sur le Développement Humain 2015, PNUD. (<http://hdr.undp.org/en/2015-report>)

4 Source: "The Global Gender Gap Report 2015", World Economic Forum. (<http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2015>).

5 Source : « L'autonomisation économique des femmes : un pari à gagner », La Revue du CREDIF, Tunis, Août 2013.

travail non rémunéré réalisée en 2006 avait montré que les femmes tunisiennes consacrent 77,6% de leur budget temps quotidien à des travaux domestiques non rémunérés alors les hommes n'y contribuent qu'à hauteur de 9,4% de leur budget temps⁶.

De multiples facteurs expliquent la faible intégration des femmes tunisiennes au marché du travail et à l'économie formelle. D'une part, les filles tunisiennes semblent être majoritairement orientées vers les filières avec faibles débouchés économiques (elles représentent 20% des diplômées des sciences techniques par rapport à 72,9% dans les filières littéraires)⁷. D'un autre côté, les employeurs eux-mêmes demeurent souvent influencés par les stéréotypes professionnels masculins et féminins.

Les femmes ont par ailleurs un faible accès à la microfinance, par exemple pour le lancement d'une activité génératrice de revenus, bien que plusieurs institutions spécialisées facilitent depuis 2011 l'accès des femmes au micro-crédit. En 2015, la répartition de l'ensemble des projets approuvés par la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) montrait ainsi que seuls 17% des projets initiés l'avaient été par des promoteurs femmes (contre 83% par des hommes), avec un coût moyen de 568.000 DTS pour les femmes contre 800.000 DTS pour les projets des promoteurs hommes (soit un écart de 40,8% en faveur des hommes). La répartition selon le secteur d'activité montre que 65% des projets approuvés pour les femmes sont concentrés dans les industries du textiles et habillement (24,8%), le secteur des services et divers (20,9%) et les industries agro-alimentaires (19,3%). Les hommes investissent, quant à eux, en premier lieu, dans les industries agro-alimentaires à hauteur de 21,6%, le secteur des services et divers à hauteur 18,4% et dans 11,1% des cas dans les industries des textiles et habillement⁸.

Les femmes vivant en milieu rural représentaient en 2012 environ 35% de la population féminine tunisienne. Les femmes qui travaillent dans le secteur agricole sont assez vulnérables et sont, dans la majorité des cas, des aides familiales qui ne perçoivent pas de rémunération (seules 19,7% des femmes rurales disposent d'un revenu propre contre 65,3% des hommes ruraux) ou des ouvrières agricoles qui travaillent dans des conditions très précaires, le transport de leur lieu d'habitation vers les exploitation en particulier se faisant en général dans des véhicules en mauvais état, surchargés ce qui provoquent régulièrement des accidents mortels.

En outre, seulement 4% de la population des promoteurs de projets agricoles sont des femmes⁹ et 6,4% sont des exploitantes agricoles. On notera également que seules 4% des entrepreneurs agricoles femmes détiennent des titres de propriétés foncières. Si les textes en vigueur dans le foncier donnent aux femmes rurales un accès équitable à la propriété foncière, dans la pratique, elles acceptent souvent de céder leur part d'héritage à leurs frères contre des dédommagements financiers, alors que dans le cadre du mariage, la propriété revient à l'homme dans 85 % des cas¹⁰.

Jeunesse : Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 24,5% (et les moins de 35 ans 57%) de la population totale en Tunisie et 38% de la population en âge de travailler (15-60 ans). Sept ans après la révolution de janvier 2011, portée en grande partie par les aspirations de la jeunesse, les défis ayant conduit à la mobilisation des jeunes n'ont pas disparu, et, selon le Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, la jeunesse tunisienne se sent toujours victime d'une exclusion multiforme, aggravée, entre autres, par les disparités régionales de développement, les inégalités de genre et les difficultés d'accès à l'emploi. Confrontés à un taux de chômage élevé (34,7% chez les jeunes hommes et 40% pour les jeunes femmes en 2017¹¹) ou employés dans des conditions précaires, une majorité de

6 Source : « Enquête budget-temps des femmes et des hommes en Tunisie », Centre de Recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme, Ministère des Affaires de la femme et de la famille, 2006.

7 « La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes », GIZ, Tunis, 2012.

8 Source : « Rapport général genre, Tunisie 2015 », UNWOMEN. (<http://www.onu-tn.org/uploads/documents/14682375770.pdf>).

9 Statistiques de l'agence de promotion des investissements agricoles entre 1985 et 2012.

10 « Profil genre de la Tunisie », Union Européenne, 2014.

11 Source : Banque Mondiale et OIT (% de la population active âgée de 15 à 24 ans)

jeunes ont des perspectives limitées de développement personnel et d'évolution professionnelle¹².

1. Par ailleurs, leur engagement dans la vie politique et associative et, d'une manière générale aux affaires publiques, demeure très faible et l'on enregistre toujours parmi cette population un déficit de confiance dans les institutions (60% des jeunes n'ont pas confiance dans les institutions de l'Etat), l'absence de perspectives d'insertion sociale poussant une frange non-négligeable de la jeunesse à l'émigration ou à la radicalisation.

Les jeunes ruraux, en particulier ceux résidant dans les régions intérieures, forment avec les femmes un autre groupe défavorisé par rapport à l'accès à l'emploi, avec un taux de jeunes non-engagés dans l'emploi, l'éducation ou la formation professionnelle de 33.4% en zone rurale (contre 20% en milieu urbain). Dans les régions intérieures, ce taux atteint 42% pour les jeunes hommes et 45% pour les jeunes femmes. S'agissant des jeunes auto-entrepreneurs, qui représentent 7.9% des jeunes actifs ruraux (contre 13 % des jeunes actifs urbains), la majorité sont engagés dans des activités informelles qui les privent de la possibilité d'accéder aux sources de financement, l'accès au financement constituant chez la majorité des jeunes le principal obstacle au démarrage d'une activité génératrice de revenus. S'agissant des jeunes ruraux actifs et engagés dans un travail formel, le secteur des services emploie 52.8% d'entre eux, suivi par le secteur agricole (21.9%).

Les taux élevés de décrochage scolaire expliquent en partie ce phénomène, en particulier pour les garçons : ainsi si 62% des diplômés universitaires sont des filles et 26% des filles terminent le cycle de l'enseignement universitaire contre 16.8% des garçons. Par ailleurs, le système éducatif actuel est caractérisé par son incapacité à bien équiper les jeunes pour trouver leur place dans le monde du travail.

Personnes vivant avec un handicap. La Tunisie a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées en 2008. Toutefois, la prise en compte des personnes handicapées dans l'élaboration des politiques publiques reste très insuffisante. Il est important de noter que la perception négative des femmes dans la famille et les pressions culturelles, traditionnelles et familiales favorisent la création d'un handicap pour participer à la société et développer pleinement leur potentiel. Bien que le gouvernement ait déployé des efforts pour soutenir l'emploi de personnes handicapées dans les services publics, le faible niveau d'inclusion des personnes handicapées dans le secteur privé est préoccupant.

Tenure foncière des terres agricoles. La tenue foncière des terres agricoles, dans la zone du projet qui reste comparable au gouvernorat entier, se caractérise par la prédominance des terres privées essentiellement issues de l'attribution de la propriété collective. Le mode de l'héritage et le nombre élevé d'enfants par ménage ont augmenté le phénomène de division de la terre dans la zone du projet. Ainsi, le morcellement combiné à la superficie réduite, suite à la fragmentation d'un nombre élevé d'exploitations, ne permet pas aux exploitants de concentrer leurs efforts sur leurs terres, mais les obligent à chercher des sources de revenu alternatives, afin d'assurer leur survie. Dans ce contexte, un effort considérable d'apurement foncier a été réalisé notamment dans la zone du projet. Cependant, actuellement, la plupart des terres agricoles privées sont dépourvues de titres de propriété.

Organisation de la société civile:

Au début de l'année 2013, la Tunisie comptait 14. 966 associations, soit une association pour 724 habitants (ce ratio est de 175 aux États-Unis et de 65 en France). Bien évidemment, il s'agit du nombre total d'associations recensées et non d'associations actives en raison d'absence de suivi et de statistiques sur les activités des OSC en Tunisie. Toutefois, l'examen de la dynamique de création des associations est assez significatif. En première lecture, le fait le plus marquant qui se dégage concerne le « boom » de création d'associations au lendemain d'évènement politique majeur : cela s'est observé en 1988 et 1989 suite au « changement » intervenu fin 1987 et cela s'observe aussi après la révolution de janvier 2011. Le phénomène de 2011 et 2012 concerne des créations d'associations œuvrant dans des domaines différents et notamment dans le domaine des droits humains qui étaient marginalisés sous le régime

12 Vision sectorielle de la jeunesse en Tunisie, 2018

précédent. Le développement récent des organisations de la société civile reflète l'enthousiasme général de la société tunisienne alimenté par la prise de conscience de l'importance de l'action citoyenne.

Globalement, les faiblesses organisationnelles et financières de la société civile tunisienne sont à l'origine d'une efficacité opérationnelle que l'on qualifierait de « très modeste ». Ceci ne se reflète pas seulement dans le nombre restreint d'activités portées à bon port mais aussi dans l'aptitude de l'association à interagir avec d'autres acteurs catalyseurs tels que les médias voire avec d'autres associations partenaires. On observe d'une part, que la relation avec les médias, dans les rares cas où elle existe, est recherchée et résulte d'une stratégie de coopération bien établie au niveau de l'association dans le souci à impliquer les médias dès les premières phases des projets (annonce du projet, préparatifs de lancement, exécution du projet etc.). D'autre part, le développement des réseaux et le partenariat avec d'autres OSC ne semblent pas être une piste privilégiée des OSC dans la mesure où il ne relève pas d'une stratégie de coopération et de partage de rôles mais répond plutôt à une logique de collaboration occasionnelle.

Les GDA (Groupements de développement agricole) sont des associations à statut particulier, à but non lucratif, d'utilité publique, regroupant des agriculteurs et des pêcheurs, et qui ont pour principale mission la protection et la gestion des ressources naturelles et le soutien à l'investissement local dans une zone d'intervention clairement identifiée. Ces GDA sont interdits de toute activité commerciale ou économique. En 2015, le nombre des GDA est estimé à environ 2.900 dont 91% opèrent dans la gestion de l'eau (1354 GDA d'eau potable et 1288 GDA d'eau d'irrigation). Les autres sont actives dans divers domaines tels que la conservation du sol et la protection de nappes phréatiques, la protection des forêts, la pêche, l'agriculture biologique, l'élevage, la protection d'oliveraies, ...

Les SMSA (Sociétés Mutuelles de Service Agricole) de base sont des coopératives spécialisées dans les services liés à l'Agriculture et à la pêche. Elles ont pour mission de :

- Fournir les intrants et les services nécessaires pour l'exercice de l'activité agricole et de la pêche,
- Orienter et encadrer leurs adhérents afin d'augmenter la productivité et la rentabilité de leurs exploitations
- Améliorer la qualité des produits et commercialiser les produits agricoles, y compris la collecte, le stockage, l'emballage, la transformation, le transport et l'exportation.

Leur périmètre d'intervention est limité souvent à un seul gouvernorat, mais peuvent le dépasser dans le cas où les exploitations des adhérents dépassent les limites d'un seul gouvernorat sans que leurs activités n'englobent l'ensemble du territoire.

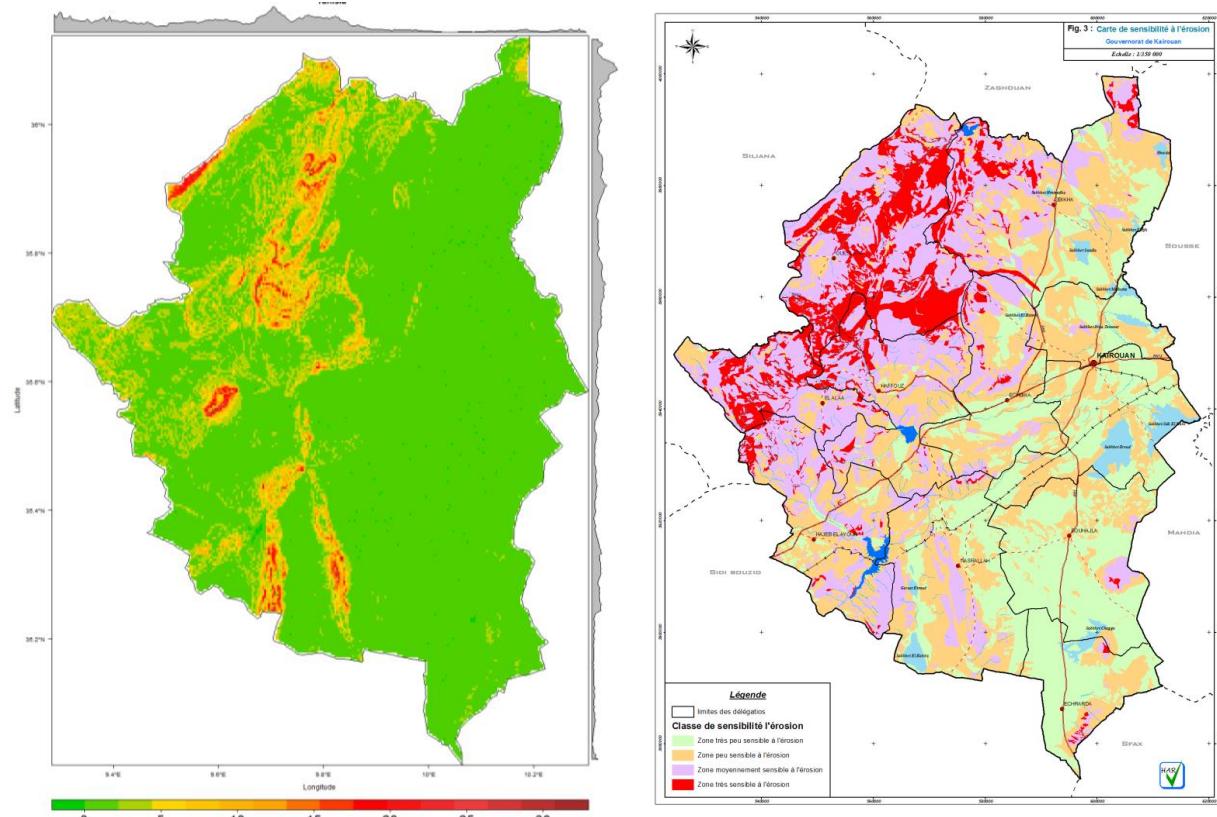
Dans la zone du projet, il y a actuellement 29 GDA pour l'irrigation qui gèrent l'eau d'irrigation. Douze SMSA opèrent dans la zone du projet et rassemblent environ 1.000 membres. La plupart d'entre elles sont récentes et nécessitent un soutien important pour jouer un rôle socio-économique structurant dans le développement des principales chaînes de valeur de la région et dans l'inclusion des groupes cibles du projet dans le cadre d'une dynamique de l'économie sociale et solidaire.

1.2. Gestion des ressources naturelles

Agriculture et sols. Les principaux produits agricoles nationaux en Tunisie sont les céréales (blé et orge), les olives, les dattes et les agrumes et les ovins pour le secteur de l'élevage. Dans les zones marginales, les filières principales sont les petits ruminants, le maraîchage, les produits du terroir (figue de barbarie, miel, herbes aromatiques, huiles essentielles).

La culture de l'olivier dépend en grande partie des précipitations et sa production varie considérablement d'une année à l'autre. Dans le gouvernorat de Kairouan, l'agriculture couvre 590 000 ha, dont 434 000 ha sont des terres arables; les terres irriguées représentent 59 780 ha, soit 14% du total national. La valeur de la production agricole s'élève à 576 millions de dinars en 2017 aux prix courants, dont 60% proviennent du secteur irrigué. La production agricole des cinq dernières années provenait principalement de la culture de céréales (1 500 000 quintaux), d'huile d'olive (100 000 tonnes), de l'arboriculture (70 000 tonnes), de maraîchage (510 000 tonnes), de viande (16 000 tonnes) et de lait (50 000 tonnes).

Les terres arables représentent environ 19% du territoire tunisien en 2015¹³, dont seulement 8% sont irriguées, dépendant en grande partie des eaux souterraines pour l'irrigation. La qualité des sols est limitée et souvent dégradée et sensible à l'érosion et à la désertification dans le sud et le centre du pays (y compris Kairouan). Les conditions défavorables se manifestent au niveau des piémonts où les formations géologiques sont relativement tendres et les sols qu'ils recouvrent sont assez meubles ce qui a provoqué une forte dynamique érosive dans ces zones. En effet, les reliefs à roches résistantes permettent la collecte et la concentration des eaux de ruissellement dans les talwegs de forte pente qui les acheminent vers les oueds en provoquant du ravinement sur les versants et des sapements de berges au niveau des oueds.



Sources : NASA et CRDA

Pour les montagnes et les collines à formations géologiques tendres (argiles et marnes), l'érosion est très forte et elle est caractérisée par un ravinement généralisé et hiérarchisé. Les terres présentant une pente supérieure à 10% sont réparties sur 5,2% de la zone du projet (voir la figure 2 ci-dessus). Ces terres en pente sont représentées par la chaîne de montagnes formant les crêtes de Jebel El Ballout, Djebel Zaghdoud, Djebel Zabbous et Djebel Oueslat, la crête de Jebel Esserj et Kef Ashargui et le surpeuplement du barrage de Sidi Saad. Les pentes abruptes, en l'absence d'une couverture végétale dense, sont les plus exposées à l'érosion hydrique, ce qui entraîne un décapage superficiel du sol arable, une érosion en ravins généralisée et hiérarchisée et une défaillance des berges. En outre, la partie orientale de la zone du projet est dominée par un terrain de faible altitude, sujet parfois à une érosion éolienne importante.

Une grande partie des sols cultivés dans la zone du projet est en pente et plutôt à vocation pastorale. Ils sont souvent fortement dégradés et leur potentiel agricole est en détérioration rapide à cause principalement de la diminution de la couche arable de la diminution des réserves d'eau dans des sols

¹³ World Bank : Climate Change Knowledge Portal

de plus en plus érodés. Le projet prévoit des activités de conservation des eaux et des sols afin d'adapter ces sols aux aléas climatiques extrêmes (sécheresses, pluies intenses).

La zone du projet peut être considérée comme relativement peuplée se traduisant par une forte pression sur le milieu naturel et le prédisposant à la dégradation surtout que les pratiques humaines sont en majorité peu conservatrices. L'érosion est essentiellement une conséquence directe de l'activité humaine, l'un des facteurs déterminants de la dégradation des sols. L'homme est à l'origine du déclenchement et de l'accélération de l'érosion par ses actions de défrichement des forêts, les incendies, les surpâturages, les pratiques culturelles et le morcellement du parcellaire.

La végétation naturelle. Le gouvernorat de Kairouan comporte des parcs nationaux et des réserves naturelles qui se situent dans les collines de Kairouan. L'écosystème représenté est majoritairement de type Forêts de pin d'Alep et comporte des plantes aromatiques tels que le Romarin, le Marrubium, le Ciste, le Caroubier, l'Oléastre, le Genévrier et le Pin d'Alep.

À mesure que la température et l'inflammabilité de la biomasse augmentent, le risque de grands feux de forêt et de brousse augmente également. Selon l'INDC - 2015, 180 000 hectares de forêts seront perdus d'ici 2030 dans le pays. Dans le nord et le centre du pays, un tel risque affectera la disponibilité des ressources en eau, ainsi que la population et son patrimoine. Les projections modélisées du climat identifient une augmentation probable de la fréquence des incendies à Kairouan, notamment une augmentation de la température et une plus grande variance des précipitations. Le risque d'incendie est classé comme élevé selon la plate-forme Think Hazard¹⁴. Il y a plus de 50% de chance de rencontrer des conditions météorologiques susceptibles de supporter un feu de forêt qui risque de causer des pertes de vies humaines et matérielles au cours d'une année donnée.

La SECAP recommande au CRDA d'inclure dans la mise en œuvre de ces activités de terrain la participation de l'arrondissement « Forêts » qui assurera que des mesures spécifiques pour minimiser et éviter le risque d'incendies de forêt soient bien prises.

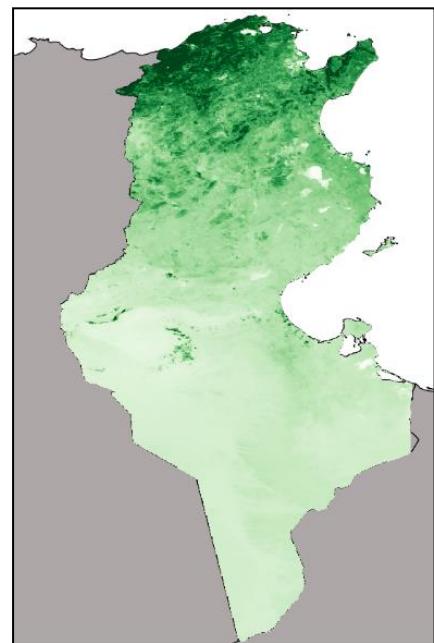


Figure 3: Végétation en Tunisie.
Source: MODIS, NASA. Février 2018

Ressources en eau. La Tunisie connaît déjà une pénurie d'eau et la disponibilité en eau par habitant est inférieure au seuil de pauvreté hydrique (<500 m³/personne/an). Les principaux cours d'eau de surface permanents se trouvent dans le nord. Au sud, les rivières de surface sont éphémères et ne coulent que quelques jours ou quelques semaines par an dans les oueds. La Tunisie dépend donc des précipitations pour l'agriculture et pour la recharge de ses eaux souterraines.

Le réseau hydrographique de Kairouan est composé de deux systèmes exoréique et endoréique; le premier fait référence aux flux d'eau qui aboutissent dans la mer et est caractéristique de Nebhana, Zeroude et Marguellili drainé par Sabkhat Al Kalbia. La seconde concerne les flux acheminés vers une dépression autre que la mer, tels que Chott Al Mechertate et Oued Cherita, qui se jettent dans Sabkhat Sidi Al Heni.

Les ressources en eau renouvelables annuelles au niveau du gouvernorat de Kairouan sont estimées à 325 millions de m³, dont 316 millions de m³ (97%) sont extraits. Les ressources en eaux de surface sont estimées à 179 millions de m³, provenant principalement des grands barrages de Nebhana, El Houareb et Sidi Saâd, d'une capacité totale de 330 millions de m³; 22 barrages collinaires d'une capacité totale initialement estimée à 36 millions de m³ (actuellement 30 millions de m³); et 72 lacs de captage d'une capacité totale initiale de 8 millions de m³ (actuellement 5 millions de m³).

Les ressources totales en eaux souterraines du gouvernorat de Kairouan sont estimées à 146 millions de m³, répartis comme suit: 53,5 millions de m³ pour les eaux souterraines, soit 39% des ressources totales; 89,8 millions de m³ pour les aquifères. On estime à 800 le nombre de puits profonds et à environ

¹⁴ <http://thinkhazard.org>

16.000 le nombre de puits de surface, dont 9.944 sont équipés de pompes, ce qui correspond à un taux d'exploitation moyen de 187%. Le gouvernorat de Kairouan compte 31 nappes phréatiques qui couvrent l'ensemble du territoire du gouvernorat, dont les tables septentrionales sont transfrontalières et partagées avec le gouvernorat de Sidi Bouzid. Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des nappes phréatiques du gouvernorat de Kairouan, selon les données disponibles au CRDA¹⁵.

Table 1: Caractéristiques des aquifères de Kairouan. Source : CRDA Kairouan

Nom	Ressources (mm ³)	Extraction (mm ³)	Extraction %	No. de forages			Salinité (RS) g/l
				Equipé	Non Equipé	Total	
Chougafia	8	7,908	99%	659	476	1135	1,5 - 3
Sisseb - El Alem	11	11,124	101%	927	609	1536	0,5 - 2
Plaine de Kairouan	26	67,008	258%	5584	3229	8813	2 - 2,5
Oueslatia	2,5	2,928	117%	244	143	387	1 - 3
Aïn El Beidha	2,5	5,256	210%	438	259	697	1 - 2
Haffouz-Bou Hafna	3	5,688	190%	474	322	796	0,5 - 2
El Behira (Kairouan)	1	1,212	121%	101	151	252	1 - 2
Aïn Bou Mourra	2	3,18	159%	265	165	430	2 - 2,5
Serdja-Chaouchi	1	2,832	283%	236	212	448	1,5 - 5
Aïn Djeloula	0,5	0,792	158%	66	49	115	5 - 7
Hajeb-Jelma (Kair)	6	11,4	190%	950	460	1410	1,2 - 4
TOTAL	63,5	119,33	188%	9944	6075	16019	-

Notons que, ces valeurs, même si elles correspondent à des évaluations avec une grande marge d'incertitude assez importante, indiquent un déséquilibre important dans le bilan hydraulique global des nappes phréatiques et un état de surexploitation qui est s'aggravé après 2011 par la création anarchique de puits. L'incertitude des valeurs d'exploitation des nappes est due essentiellement à la multiplication des créations non contrôlées et non autorisées des forages.

Pollution. Les zones collinaires sont caractérisées par une petite agriculture familiale peu consommatrice en intrants et donc peu polluante. La principale source de pollution est la production d'huile d'olives. Cette transformation nécessite une gestion spécifique afin de valoriser ou d'atténuer les impacts négatifs sur l'environnement. En effet, les procédés d'extraction génèrent des effluents aqueux appelés margines et des résidus solides nommés grignons. En moyenne, 1 à 2 l de margines sont produits, selon le procédé de trituration, pour obtenir 1 l d'huile d'olives. En Tunisie, la production d'huile d'olives génère une production annuelle moyenne de 700 000 tonnes de margines et de 400 000 tonnes de grignons. Les solutions proposées varient du simple entreposage, par épandage dans des bassins et séchage naturel, à des procédés de valorisation plus ou moins complexes. Toutefois,

¹⁵ Centre de Recherche de Développement Agricole (CRDA).

ces techniques nécessitent de grandes surfaces d'épandage et la quantité de margines, pouvant être éliminée, est de 25 à 30 m³/ha/an. La transformation du sous-produit, en fertilisant les terres agricoles, est importante pour la croissance de la production et l'amélioration de la productivité et, bien évidemment, pour l'environnement. Le choix actuel reste sur l'épandage de la matière sur les champs, ceci n'exclut pas quelques effets néfastes sur l'environnement si la technique n'est pas bien maîtrisée.

1.3. Climat

Une série d'études nationales ont été réalisées avec le logiciel CoMon. Le logiciel utilise des couches d'informations géoréférencées à partir de données de terrain telles que la NASA et l'ESA, des stations météorologiques agrégées sur une grille et des images satellites. Les données de température couvrent la période 1901-2017, les données de précipitations 1981-2018 et les données de végétation 2000-2018. Les résultats de ces analyses sont présentés en Appendice 1.

Précipitations. Les précipitations annuelles moyennes varient de 260 mm à 400 mm dans le gouvernorat de Kairouan. Cette fluctuation locale des précipitations du sud-est au nord-ouest de Kairouan révèle la présence de micro-zones dans la zone du projet, comme le montre la figure 4 ci-dessous.

Elles sont aléatoires, faibles en volume (50 mm en moyenne) mais fortes en intensité (se déchargeant à une vitesse de 60 mm/heure) associées à des tempêtes locales. Le régime pluviométrique saisonnier est marqué par la prédominance des pluies d'automne et de printemps, qui reçoivent respectivement 33% et 28% des précipitations annuelles.

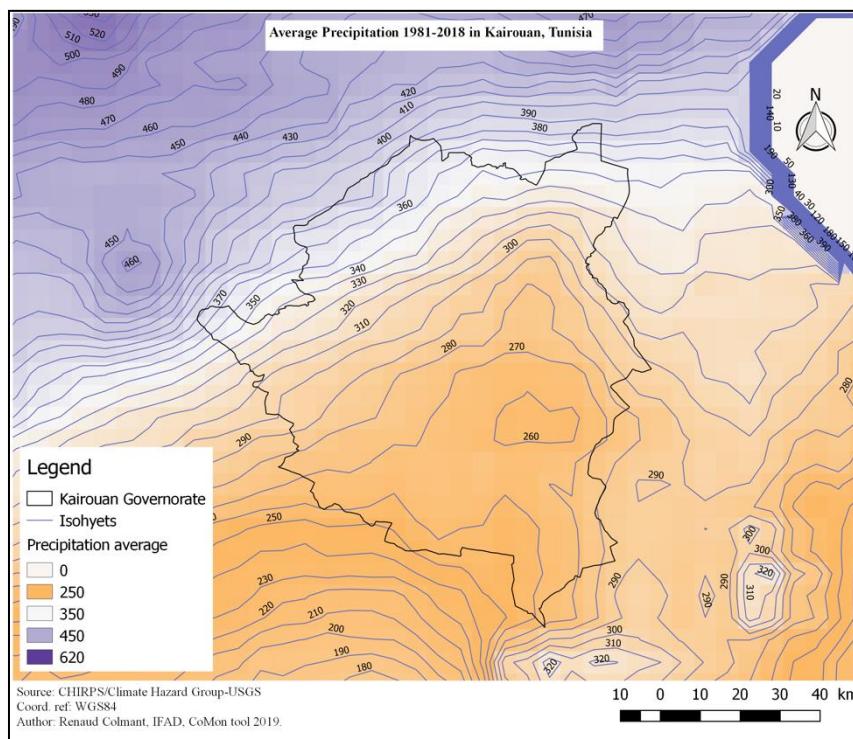


Figure 4: Précipitations annuelles à Kairouan, 1981-2018. Source : CHIRPS, FIDA 2019.

Source: CHIRPS IFAD

Les températures. La température moyenne annuelle est de 19,2 ° C (Figure 5). La moyenne maximale du mois le plus chaud (août) atteint 39,6 °C, celle du mois le plus froid (janvier) est de 4,8 ° C. Les températures minimales absolues sont de -4 ° C pendant le mois de janvier et d'environ -2,2 ° C entre décembre et février, ce qui augmente le risque de gelée pendant la période hivernale.

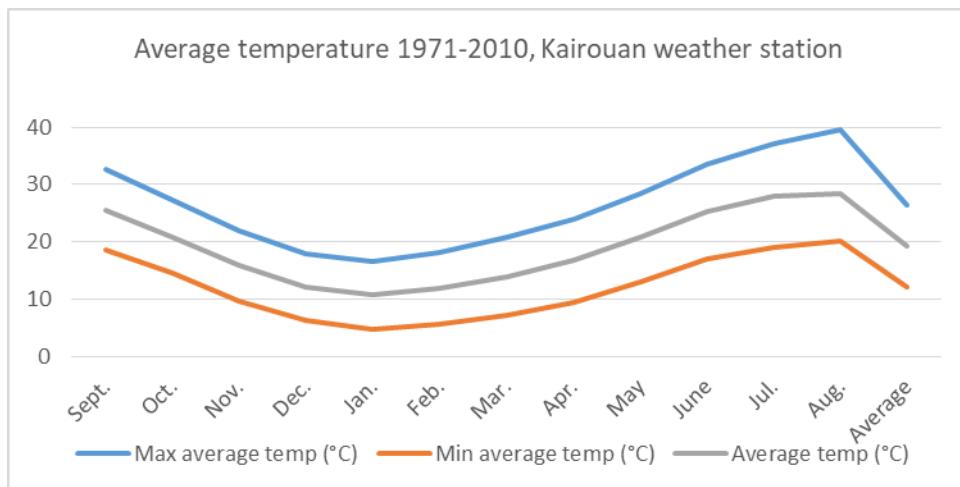


Figure 5: Moyenne des températures de Kairouan, 1976-2010. Source : Station météorologique de Kairouan, CRDA Kairouan.

L'Évapotranspiration potentielle et l'équilibre hydrique. L'évapotranspiration annuelle potentielle (PET), estimée par la méthode de Blaney et Criddle à la station de Kairouan, est de 1 381 mm. En se référant à la contribution des précipitations dans la zone du projet, les valeurs de PET montrent qu'il existe un déficit en eau important pour toutes les stations. Ce déficit en eau varie de 1029 mm/an (à Oueslatia) à 1253 mm/ an (à Cherarda). Les résultats montrent qu'il existe un déficit en équilibre hydrique tous les mois.

Les vents. La région est soumise à l'influence de deux vents dominants: un vent du nord-est en hiver et un vent du sud-ouest en été. Au printemps, les vents soufflent du nord et du nord-est et sont suivis par des vents du sud-ouest. En été, les vents du sud-ouest dominent et sont caractérisés par le sirocco, un vent chaud et sec originaire du Sahara. La vitesse du vent dans son ensemble n'est pas élevée et dépasse rarement 4 m/s, bien qu'elle puisse enregistrer des rafales allant jusqu'à 38 m/s. La grêle affecte certaines zones du nord et du nord-ouest de la zone du projet et a l'impact le plus négatif lorsque les céréales et certains fruits comme les abricots commencent à mûrir.

Changement Climatique: Selon la contribution prévue de la Tunisie au niveau national (INDC-2015), la Tunisie est considérée comme l'un des pays les plus exposés aux changements climatiques en Méditerranée. Les principaux risques auxquels il est susceptible de faire face sont l'augmentation de la température, la réduction des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et l'escalade des phénomènes météorologiques extrêmes (pluies torrentielles, inondations et sécheresses). Ces risques sont susceptibles d'entraîner une vulnérabilité environnementale et socio-économique majeure qui affectera particulièrement les ressources en eau, l'agriculture et les écosystèmes naturels.

Une série d'études au niveau national et au niveau de la zone de projet ont été réalisé avec le logiciel CoMon. Le logiciel utilise des couches d'informations géoréférencées à partir de données de terrain telles que les images satellites de la NASA et les stations météorologiques. Les données de température couvrent la période 1901-2017, les données de précipitations 1981-2018 et les données de végétation 2000-2018. Les graphiques et les cartes sont disponibles dans l'Appendice 1 - Analyse climatique et environnementale.

Selon l'analyse, il y a une augmentation significative des températures depuis 1901 dans la zone du projet. Cette augmentation est plus importante pendant la saison chaude (mai à octobre) avec une pente tendancielle de 1,8% contre 0,72% pour la période de novembre à avril. Il n'y a pas eu de changement significatif dans les précipitations annuelles depuis 1981 au niveau de la zone du projet, mais une diminution significative est observée pendant les mois de décembre et janvier et encore plus prononcée en mai juste avant la période sèche. Le reste de l'année présente des tendances positives significatives, largement liée aux épisodes pluvieux et intenses se produisant plus souvent au cours de ces périodes (voir Appendice 1)

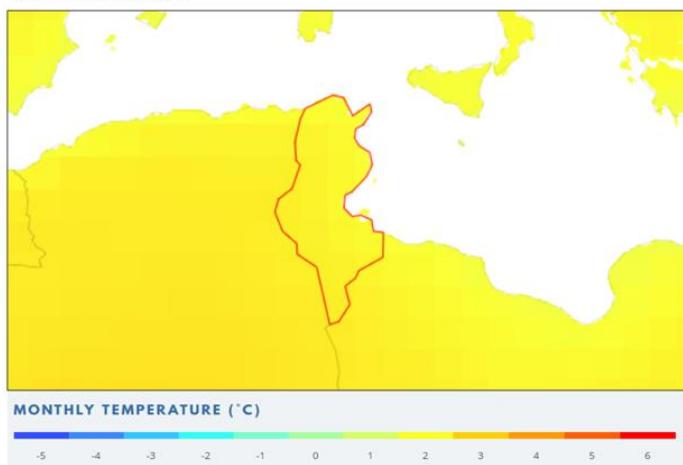
Les projections climatiques pour la zone du projet corroborent les résultats de l'analyse des tendances historiques du FIDA. Les analyses de la Banque mondiale (figures 6) décrivent la variation projetée de la moyenne mensuelle, des températures maximales journalières, de la probabilité de sécheresse et

de la variation annuelle des précipitations d'ici 2050 par rapport à la période de référence (1986-2005) pour tous les modèles utilisés dans le cinquième et dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹⁶.

La température augmentera probablement dans toute la région du projet. Les principaux changements attendus par rapport aux données historiques pour 1986-2005 sont les suivants:

- La température maximale annuelle devrait augmenter de 1,5 ° C à 2,5 ° C d'ici 2030 et de 1,9 ° C à 3,8 ° C d'ici 2050.
- La température minimale annuelle devrait passer de 0,9 ° C à 1,5 ° C d'ici 2030 et de 1,2 ° C à 2,3 ° C d'ici 2050.
- Le nombre de jours chauds devrait augmenter d'environ 1,3 jour par an entre 2020 et 2039.
- La durée des vagues de chaleur augmentera probablement de 4 à 9 jours d'ici 2030 et de 6 à 18 jours d'ici 2050.
- La durée des vagues de froid est susceptible de diminuer de 1 à 3 jours d'ici 2030 et de 2 à 4 jours d'ici 2050.

Projected Change in Monthly Temperature of Tunisia for 2040-2059 (Compared to 1986-2005)
RCP8.5 Ensemble models



Change in Daily Maximum Temperature in Tunisia for period: 2040-2059

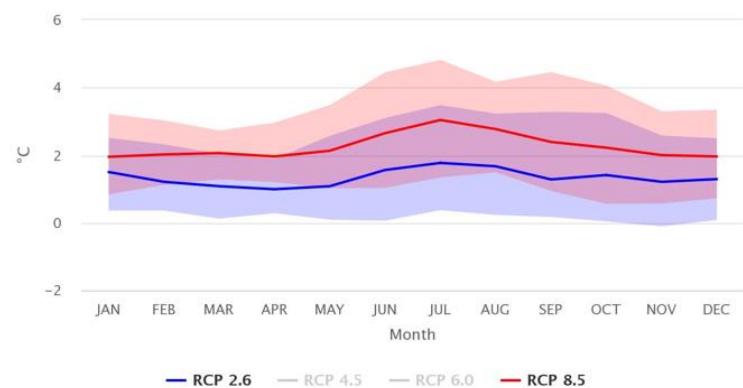


Figure 6: Evolution projetée de la température mensuelle de la Tunisie à l'horizon 2040-2059 (par rapport à 1986-2005)
Modèles d'ensemble RCP8.5 (à gauche) et évolution de la température maximale quotidienne en Tunisie pour la période 2040-2059. Source: WBCKP

¹⁶ La communauté scientifique du climat s'appuie sur une série de modèles climatiques mondiaux pour aider les décideurs à comprendre les projections du changement climatique et des impacts connexes. Parmi les plus utilisés, citons les modèles du modèle couplé d'intercomparaison, phase 5 (CMIP5) inclus dans le GIEC. Cinquième rapport d'évaluation (AR5). Le chemin de concentration représentatif (RCP) 8.5 est pris comme scénario de référence car il est le plus probable selon les experts.

La température devrait suivre une tendance similaire à celle du passé, avec des augmentations en particulier pendant les mois d'été. Tous les modèles prévoient une diminution probable des précipitations globales d'ici 2050, la plupart prévoyant une diminution minimale d'environ 4% et une diminution maximale variant de 7% à 22% (voir la figure 7). La durée des périodes sèches augmentera probablement de 1 à 21 jours d'ici 2030 et de 1 à 30 jours d'ici 2050. Les précipitations annuelles au centre du pays et dans la zone du projet auront tendance à diminuer d'ici 2050 et à s'accompagner d'une augmentation anticipée de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des épisodes de précipitations torrentielles conformément aux tendances passées.

Impacts du changement climatique. Selon la Banque Mondiale¹⁷, le secteur agricole tunisien est menacé par l'élévation du niveau de la mer et la variabilité des températures et des précipitations, ce qui peut entraîner une baisse des rendements agricoles, une augmentation de la rareté de l'eau, une baisse de la qualité de l'eau et des modifications de la saison de croissance.

La Tunisie connaît des baisses de précipitations dans certaines de ses régions et devrait faire face à des difficultés encore plus grandes dans les années à venir. Selon le ministère de l'Agriculture, des Ressources en eau et des Pêcheries et la Direction générale des Ressources en eau, les nappes phréatiques sont surexploitées, en particulier dans le nord et le centre du pays dans la zone du projet IESS Kairouan, principalement à cause des faibles niveaux de précipitations au cours des dernières années (2015-2017) et l'augmentation de l'extraction d'eau depuis la révolution de 2011 causée par des forages non réglementés (puits et forages non autorisés).

La Tunisie fera partie des 33 pays les plus susceptibles de connaître un stress hydrique (ou une pénurie d'eau) d'ici 2040¹⁸ et de perdre plus de 80% de ses ressources en eau non renouvelables. En outre, après la hausse prévue du niveau de la mer, les pertes dues à la salinisation des aquifères côtiers pourraient affecter environ 50% des ressources actuelles d'ici 2030, soit près de 150 millions de m³.

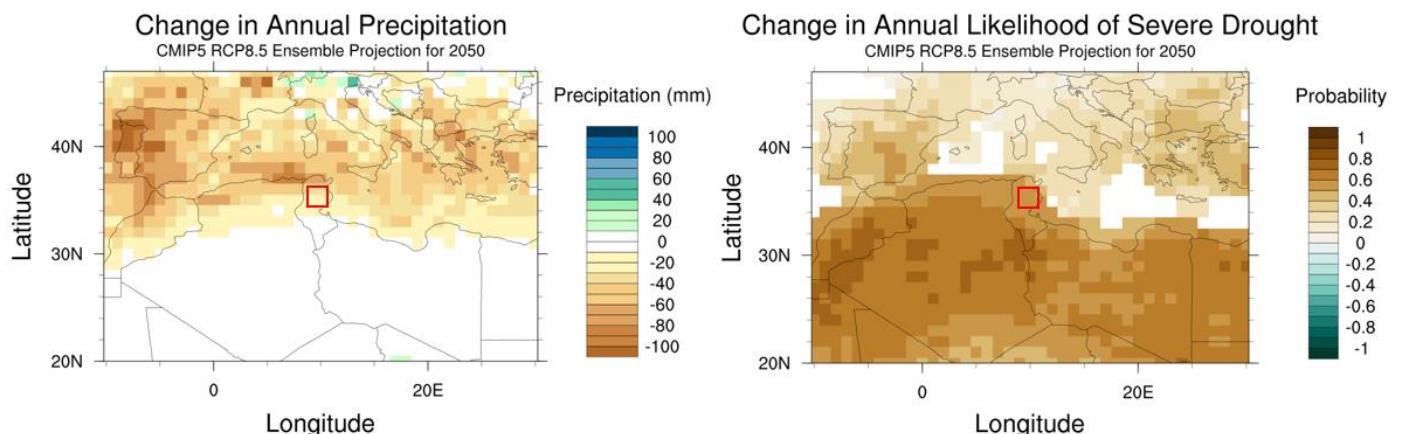


Figure 7: Changement dans les précipitations annuelles de la Tunisie pour 2050, modèles d'ensemble RCP8.5 (à gauche) et changement dans la probabilité annuelle de sécheresse extrême pour 2050, modèles d'ensemble RCP8.5.
Source: WBCKP

¹⁷ World Bank Climate Knowledge Portal, 2019.

¹⁸ World Resources Institute : <https://www.wri.org/blog/2015/08/ranking-world%20%99s-most-water-stressed-countries-2040>

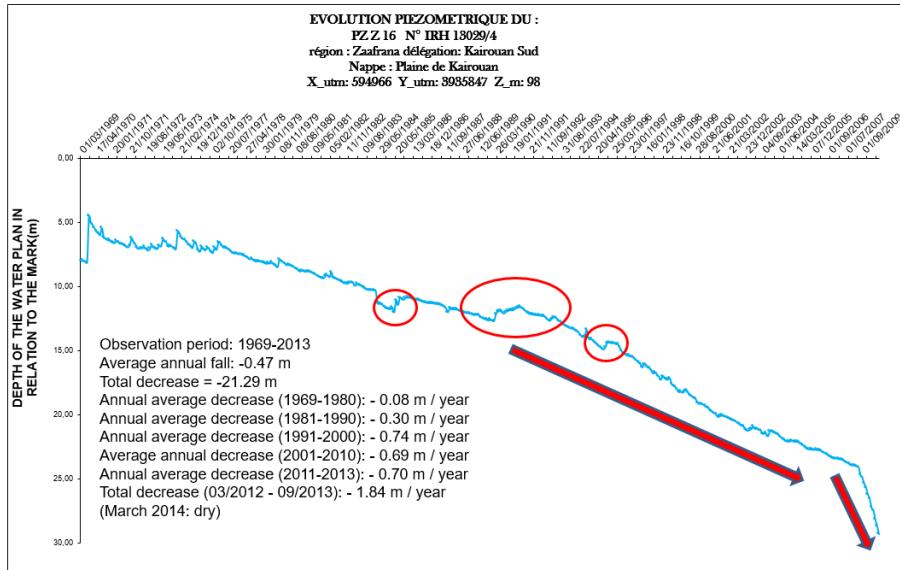


Figure 8: Evolution piézométrique de la nappe phréatique de Kairouan Sud 1989-2014

Comme le montre la figure 8 ci-dessus, la diminution du niveau de la nappe phréatique est évidente depuis 1969 en raison du pompage de l'eau, mais des augmentations ou des paliers peuvent être observés, lorsque le régime de précipitations a été plus élevé. Le changement climatique et la diminution attendue des précipitations annuelles vont aggraver la situation des nappes phréatiques dans le Gouvernorat si aucune mesure d'adaptation n'est prise.

Géographiquement, il y a une nette différence de précipitations entre le nord-ouest et le sud-est de la zone du projet (voir Appendice 1). L'analyse indique que la zone du projet dans laquelle les précipitations ont tendance à être nettement négatives durant les mois de Mai, Janvier et Décembre est également sujette à l'augmentation des épisodes de précipitations intenses (>20 mm/jour). Les précipitations annuelles ne varient donc pas car le total de précipitations reste le même, mais le décalage saisonnier et l'intensité des événements pluvieux diminue drastiquement l'infiltration d'eau dans les sols et favorise l'érosion.

Ci-dessous sont présentés les événements climatiques principaux présents dans la zone du Projet et leurs impacts.

Tableau 2: Évènements climatiques dans la zone de Projet et leurs impacts

Évènements climatiques	Impacts
Sécheresses	Selon l'INDC 2015, la Tunisie, qui connaît déjà un stress hydrique, verra la situation se détériorer du fait du changement climatique. Les ressources en eau conventionnelles devraient diminuer d'environ 28% d'ici 2030; la diminution des eaux de surface sera d'environ 5%. Au cours du 20ème siècle, la Tunisie a connu plusieurs sécheresses graves. Ces sécheresses n'ont pas affecté les différentes décennies avec la même fréquence. Par exemple, les années 1950 et 1970 se distinguent par l'apparition d'années de faible sécheresse. Dans les années 1920, 1940, 1960 et 1980, des sécheresses sur plusieurs années ont été enregistrées, avec une vaste extension spatiale et un déficit pluviométrique important ¹⁹ . La sécheresse de 1940 est la plus grave du siècle et certaines régions ont connu 6 à 8 années sèches successives. La fin de la décennie 1980-1989 et le début de la décennie 2000-2009 ont été marqués par une sécheresse intense avec un déficit pluviométrique élevé. Le minimum de précipitations régionales enregistrées au cours du 20ème siècle varie de 11 mm au sud à 359 mm au nord. La recharge des nappes phréatiques à Kairouan dépend principalement du régime des précipitations et de la capacité du sol à capter cette eau et les sécheresses de 2015-2017 ont eu un impact visible sur cette recharge. Le niveau

¹⁹ Hénia L., 2001. Les grandes sécheresses en Tunisie au cours de la dernière période séculaire, Eau, Environnement et milieux méditerranéens, ENS Editions, p. 25-36.

	de ces nappes phréatiques est également lié au pompage de l'eau (légal et illégal) et à la capacité du gouvernement régional à gérer la ressource.
Températures maximales extrêmes	La salinité du sol est un problème visible dans le gouvernorat de Kairouan et peut être dû à une évaporation accrue. L'augmentation des températures peut empêcher les cultures d'atteindre leur maturité en raison d'un manque d'humidité adéquate dans le sol. Les inondations et les sécheresses devraient se produire plus fréquemment, ce qui pourrait entraîner des pertes de récoltes et une insécurité alimentaire. Ces risques climatiques auront probablement un impact négatif sur les rendements des cultures, principalement le blé, l'orge et les pommes de terre irriguées. Dans l'ensemble, l'économie tunisienne devrait subir une réduction de sa production de 2 milliards à 2,7 milliards de dollars entre 2000 et 2030 (soit 4,7 à 6,4% du PIB en 2016) en raison des effets combinés de la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et de la baisse des rendements agricoles (USAID, 2018).
Événements pluvieux intenses	Les événements pluvieux se font plus intenses et plus fréquents dans le gouvernorat de Kairouan ²⁰ . Ces événements empêchent une recharge efficiente des nappes aquifères de par leur intensité, augmente l'érosion des sols et détériorent les infrastructures de transport.
Décalage saisonnier	Le décalage des saisons, l'irrégularité des précipitations et la gestion non-adaptée des terres peuvent engendrer des impacts permanents sur le territoire. La désertification est un phénomène qui s'insinue lentement dans le gouvernorat de Kairouan. Elle implique généralement la diminution de certaines quantités météorologiques et agricoles importantes telles que les précipitations, la couverture végétale, les extensions des eaux de surface, la baisse du niveau des eaux souterraines et le rendement des cultures. D'autre part, l'augmentation de la température, la couverture de sable, la couverture de sécheresse, l'expansion de la zone urbaine et la sédimentation impliquent également la désertification. Une idée fausse répandue sur la désertification est qu'elle se propage à partir d'une région aride comme un noyau désertique. La dégradation des sols peut se produire et se produit loin de toute région aride. La désertification commence généralement par un endroit sur la terre, où les abus sont devenus excessifs. Une deuxième idée fausse est que les sécheresses sont responsables de la désertification. Les sécheresses augmentent la probabilité que le taux de dégradation augmente sur les terres non irriguées si la capacité de charge est dépassée. Cependant, des terres bien gérées se remettront de la sécheresse avec des effets négatifs minimes au retour des pluies. L'exploitation des terres pendant les bonnes périodes et sa continuation pendant les périodes de précipitations insuffisantes est la principale cause. Les prévisions relatives aux changements climatiques aggraveront la situation actuelle du fait de la fréquence accrue des sécheresses. Des mesures doivent être prises pour améliorer la gestion des terres et des eaux dans le gouvernorat.

Selon l'INDC²¹, les sécheresses causées par le changement climatique affecteront particulièrement les cultures céréalières pluviales, qui devraient passer d'une moyenne actuelle de 1,5 million d'hectares à environ 1 million d'hectares en 2030, soit une réduction d'environ 30%. Cela entraînerait une réduction du PIB agricole de 10% à 5% d'ici 2030. En cas de sécheresses extrêmes successives, les superficies consacrées aux céréales et (centre et sud du pays) diminuerait respectivement de 200 000 et 800 000 hectares. Enfin, la taille des troupeaux devrait diminuer d'environ 80% dans le centre et le sud et de 20% dans le nord, en raison de la perte de zones de pâturage en pente. Les vulnérabilités pour le gouvernorat de Kairouan pour les céréales (très forte), les oliviers (très forte) et l'élevage (faible à forte) sont visibles en figure 9²².

²⁰ Comme présenté dans l'analyse climatique du FIDA, 2019.

²¹ Intended Nationally Determined Contribution (INDC), Aout 2015

<https://www4.unfccc.int/sites/submissions/INDC/Published%20Documents/Tunisia/1/INDC-Tunisia-English%20Version.pdf>

²² <https://www.gwp.org/en/GWP-Mediterranean/WE-ACT/News-List-Page/drought-vulnerability-maps-in-tunisia/>

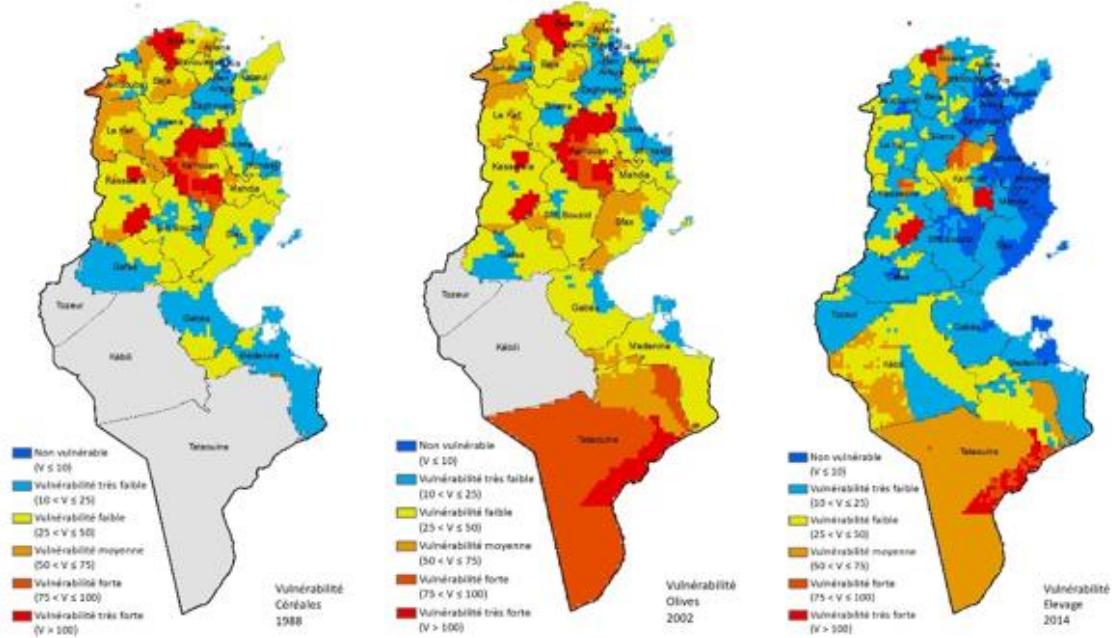


Figure 9: Cartes de vulnérabilité des céréales, oliviers et élevage en Tunisie. Source: GWP-Med & ICBA

Les écosystèmes de steppe du centre du pays (y compris Kairouan) verront leur fonction pastorale se dégrader en raison du changement climatique. Les troupeaux se replieront dans les pâturages nordiques vallonnés, ce qui augmentera leur nombre et l'ampleur du surpâturage. Si aucune mesure n'est prise pour améliorer la production de pâturages difficiles et la gestion de l'eau, les écosystèmes des steppes auront cessé d'ici 2050. Une analyse mensuelle de l'indice de végétation au niveau national a été réalisée par le FIDA (COSOP 2018) et pourrait être utilisée pour identifier géographiquement les zones à risque.

2. Impacts potentiels du projet IESS-Kairouan et risques liés

La logique du projet est la prise en compte des caractéristiques sociales, environnementales et climatiques présentées ci-dessus. Les zones collinaires de Kairouan sont des zones fragiles (sciemment choisies par le Gouvernement tunisien et le FIDA) dans lesquelles toute intervention mal conçue et/ou exécutée risque d'amplifier les problèmes.

En conséquence, la conception de IESS a été précautionneuse de bien comprendre les problématiques de la zone d'intervention afin de proposer des solutions qui pourront contribuer au mieux-être des populations, à l'amélioration de leur environnement et à leur adaptation au changement climatique, et appliquer ainsi le principe de "Do no harm". Son objectif de développement du projet est d'accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan, en mettant un focus particulier sur les femmes et les jeunes.

Au niveau social

Ciblage : Le projet se concentrera principalement sur les zones rurales des collines où l'indice de développement régional est inférieur à la moyenne du Gouvernorat et où le niveau de pauvreté est plus élevé en moyenne.

Des critères de ciblage clairs seront utilisés pour éviter la capture d'élite. En tant que tel, le projet utilisera la base de données du gouvernement avec les familles nécessiteuses et à revenu limité, procédera à des vérifications sur place et créera des mécanismes de grief. Pour la deuxième composante, le projet ciblera les exploitants agricoles gérant des petites exploitations familiales ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines.

Le projet appliquera un modèle d'intégration sociale et solidaire des populations les plus vulnérables du gouvernorat de Kairouan (dans l'ouest et les collines, zone du Projet IESS) afin d'identifier les actions qui leur permettront de devenir indépendants du système d'aides sociales.

Pour ce faire, projet mobilisera l'approche du système d'apprentissage interactif GALS (Gender Action Learning System). Cette approche sera supportée par un soutien aux familles sélectionnées en fonction de leurs besoins spécifiques : éducation financière, alphabétisation, sensibilisation aux aspects nutritionnels en partenariat avec l'Union Tunisienne des Solidarité Sociale (UTSS), jardin d'enfants (centres).

L'approche GALS qui sera utilisée au niveau des ménages aidera à comprendre de la dynamique et améliorer l'équilibre des tâches au sein du ménage. L'approche de « graduation » qui fera suite à GALS, servira à suivre les individus et à les aider à se passer des aides sociales à la fin du projet grâce aux activités génératrices de revenus et à un accès aux institutions financières de micro-crédits avec un accompagnement.

L'approche de ciblage permettra de cibler les familles nécessiteuses et à revenu limité, et d'autre part, les petits exploitants agricoles et petits éleveurs des zones collinaires. Compte tenu des contraintes spécifiques auxquelles ils sont confrontés dans les zones rurales, les femmes et les jeunes seront directement ciblés dans chaque catégorie.

Les interventions intégrées de l'approche « graduation » dans la protection sociale, les moyens de subsistance, la gestion environnementale durable, l'inclusion financière et l'autonomisation sociale fournissent les mécanismes par lesquels la sécurité alimentaire, la diversité des revenus, la résilience économique et l'inclusion sociale des ménages sont réalisés.

Pour éviter que les actifs fournis par le projet puissent être vendus par les ménages pour faire face aux chocs, l'approche intégrée de « graduation » stabilisera leurs dépenses de consommation, fournira des moyens d'épargner de manière régulière et sécurisée et donnera accès à un financement permettant de financer de petits investissements et les dépenses des ménages. Une meilleure gestion financière aidera à terme les femmes et les hommes à subvenir aux besoins de leurs enfants et à investir dans leur avenir

Genre et inclusion des jeunes : IESS s'attaquera aux barrières économiques, politiques et culturelles de l'inégalité des sexes dans les collines de Kairouan. Pour ce faire, il améliorera l'accès aux ressources et aux opportunités, favorisera une charge de travail plus équitable, réduira la pauvreté en temps des

femmes, augmentera le pouvoir décisionnel à divers niveaux et encouragera la modification des normes et des valeurs relatives à l'égalité des sexes. L'utilisation de l'approche GALS sera déterminante à cet égard. Le calendrier, le lieu et le contenu des formations seront adaptés aux besoins spécifiques des femmes, la moitié des animatrices seront des femmes. Pour éviter de mauvaises conditions de travail des ouvrières agricoles et le risque de violence basée sur le genre, y compris l'exploitation et les abus sexuels dans le contexte des partenariats appuyés par le projet, les parties impliquées seront obligées d'inclure des mesures pour assurer de bonnes conditions de travail aux ouvrières agricoles et éviter l'exploitation et les abus sexuels.

De même, IESS promouvrà l'inclusion sociale et économique des jeunes en augmentant leur autonomisation économique et en permettant aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales.

Pour les AGR, les quotas suivants seront utilisés: 65% femmes et 50% jeunes.

Société civile : Un appui spécifiques sera apporté aux groupements de producteurs (GDA/SMSA) afin de renforcer leurs capacités et d'accroître leur autonomie, en particulier vis-à-vis de l'Administration. Un effort particulier sera fait également pour les aider à développer des partenariats productifs avec les acteurs privés des filières agricoles. Cet aspect du projet est crucial, facilitant une modification d'état d'esprit permettant de considérer les producteurs comme des acteurs à part entière des filières et de partenariats productifs dans lesquels IESS les soutiendra tout particulièrement.

Pour éviter que les femmes et les jeunes soient exclus de la prise de décision des GDA et SMSA ou défavorisées en termes d'accès au savoir, aux compétences et aux ressources, des campagnes seront organisées pour augmenter le nombre de femmes et de jeunes dans les catégories GDA et SMSA. Chaque GDA et SMSA aura une stratégie d'inclusion de genre et jeunes avec des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre. De formation en leadership seront prévues pour les femmes et les jeunes. Les GDA et SMSA composés uniquement de femmes seront promus.

Foncier : Plus spécifiquement, des opérations ciblées de remembrement seront conduites dans l'optique de contribuer aux objectifs de développement d'activités génératrices de revenu et, plus largement, d'intégration des populations cibles dans les circuits économiques agricoles. Elles permettront le regroupement de parcelles dispersées et de petite taille, la constitution de parcelles de forme géométrique plus régulière et plus compacte, facilitant ainsi un travail plus moderne, plus efficace et plus productif. Ces opérations assureront la durabilité du patrimoine foncier et la protection de l'exploitation agricole des phénomènes de la fragmentation et du morcellement. Les possibilités de renforcer la sécurité foncière des femmes et des jeunes seront explorées au cours des diagnostics socio-fonciers.

Infrastructures : L'ouverture des routes pourrait entraîner une augmentation des accidents, en particulier chez les ouvrières agricoles. Pour éviter cela, un 4P sera pris en charge qui sécurisera le transport pour les ouvrières agricoles. En plus, face à la potentiellemente incidence des maladies d'origine hydrique dues à l'approvisionnement en eau potable ou dues à la réhabilitation des systèmes d'irrigation, les bonnes pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène seront promues par le projet. Enfin, le développement des infrastructures sera lié aux besoins exprimés dans les plans de développement participatifs (PDP) et concentré autour des microzones sélectionnées (zones à forte concentration de familles nécessiteuses) pour s'assurer qu'elles correspondent aux besoins des groupes cibles du projet.

Au niveau environnemental

Protection des ressources naturelles : dans le cadre de la conception du projet IESS Kairouan, la mission a vérifié auprès du département des forêts les réglementations locales relatives aux risques d'incendie. Le CRDA garantira durant la mise en oeuvre que le projet reste conforme à: 1) toute réglementation applicable en matière d'aménagement du territoire en cas d'incendie; 2) tout règlement de construction applicable; 3) tout plan existant d'alerte et d'évacuation; et 4) les lois, réglementations et règles nationales.

De plus, le projet n'aura aucune activité ni impact dans les deux parcs nationaux et les deux réserves présentes dans le voisinage de la zone projet (voir carte de la zone de projet).

Ressources en eau : Une des contraintes les plus fortes est liée aux ressources en eau, en danger de surexploitation en Tunisie. Les principales conséquences de la surexploitation des ressources en eau sont :

- La surexploitation prononcée des systèmes aquifères: déclin piézométrique, dégradation de la qualité, principalement à cause des faibles précipitations enregistrées ces dernières années et de l'augmentation de l'extraction de l'eau depuis la révolution de 2011 provoquée par des forages non réglementés;
- La salinité élevée des eaux souterraines pour le sud et le sud-est du gouvernorat et même manque d'eau dans certaines zones;
- La dégradation des parcours et impact négatif sur le bétail; et
- La réduction de la production agricole et de celle des revenus des agriculteurs.

Le projet IESS ne contribuera pas à l'augmentation de la pression sur les ressources en eau, il ne prévoit pas de nouveaux PPI, au contraire il se focalise sur les PPI existants pour améliorer leur rentabilité, et rationaliser l'utilisation des nappes phréatiques en danger de surexploitation. IESS contribuera à l'amélioration du secteur irrigué à travers la mise en œuvre d'actions et mesures stimulatrices dont l'accompagnement des exploitants et l'amélioration des conditions d'exploitation telle que la réhabilitation des canalisations et des pompes dont les pertes en eau sont importantes (jusqu'à 40% de pertes) et de gestion des périmètres, notamment à travers l'appui et le renforcement des GDA.

Le projet veillera à ce que les activités d'extraction de l'eau reposent sur une évaluation appropriée des débits hydrologiques et des autres impacts potentiels en aval. En effet, l'arrondissement Ressources en Eau (RE) et l'arrondissement Périmètres Irrigués (PI) du CRDA de Kairouan sont pleinement impliqués dans le déroulement des activités du projet IESS. Chacun de ces arrondissements suivra les activités du projet en étudiant les débits hydrologiques et la qualité de l'eau et informera continuellement les associations (GDA) et les exploitants. Le projet prévoit entre autres d'améliorer le réseau de suivi des débits hydrologiques en augmentant le nombre de piézomètres présents dans le gouvernorat et en effectuant une étude d'impacts des ouvrages hydrauliques. De plus, un appui continu auprès des exploitants permettra de les sensibiliser à l'utilisation efficiente des intrants agricoles (formations, démonstrations) et donc, à l'amélioration de la qualité des sols et des eaux.

Protection des sols : bien que les contraintes les plus accablantes ne puissent être résolues dans le cadre du présent projet, le projet à travers ses actions de CES mettra en place des ouvrages de recharge sur des sites clés pour la recharge des nappes (sur base d'une étude préalable). Enfin, le projet renforcera le suivi piézométrique et la connaissance de la dynamique hydraulique des nappes aquifères à Kairouan par la mise en place de nouveaux piézomètres et la conduite d'une étude d'impact des ouvrages de recharge sur le niveau piézométrique des nappes.

IESS, en ne finançant que des tronçons de pistes inférieures à 10 km, ne favorisera pas de situations perturbatrices de l'environnement.

Lutte contre la pollution : Pour cela, le Projet prévoit un soutien aux modes de production durables : des parcelles de démonstrations et des visites d'échanges pour disséminer les bonnes pratiques de gestion économique de l'eau et de gestion des sols et plus particulièrement l'épandage des effluents des huileries olive (margins) comme fertilisants de plantations d'oliviers²³ et la gestion des résidus de culture et de compost.

Au niveau climatique, les opportunités d'adaptation sont reprises à travers les activités du Projet :

- La protection des pistes face aux aléas climatiques extrêmes plus fréquents
- Le développement d'AGR non-dépendants des ressources en eau et déchargeant le milieu naturel.
- L'extension du réseau d'eau potable pour les familles enclavées.

²³ Voir Ministère de l'Agriculture Décret n° 2013-1308 du 26 février 2013, fixant les conditions et les modalités de gestion des marges provenant des huileries en vue de leur utilisation dans le domaine agricole.

- Technique culturale adaptée, association de plantes complémentaires et productives, enrichissement organique des sols, utilisation efficiente de l'eau (Parcelles de démonstration PPI).
- La recharge des nappes avec seuils et la récolte d'eau de pluie (citerne).
- La restauration et protection des sols aux aléas climatiques (Approche 4P et parcelles figuier de barbarie).

Les pratiques antiérosives sont de nature à augmenter la résistance des sols à l'agressivité climatique. L'influence du travail du sol peut avoir des effets significatifs sur des faibles pentes (moins de 8%). En effet, le labour et surtout le billonnage cloisonné en courbe de niveau améliorent le stock d'eau de surface.

Ces pratiques auront peu d'impact sur des fortes pentes de plus de 25%, c'est sur ces activités que la DG-ACTA se focalisera durant son prochain agenda (2020-2024) dans le gouvernorat de Kairouan tandis que le Projet se focalisera sur les seuils et les techniques plus douces. Les techniques biologiques telles que l'usage d'engrais, le paillage, le semis direct (les pertes en sol sont faibles) et la rotation culturelle sont plus efficaces et moins coûteuses que les techniques mécaniques difficiles à entretenir.

3. Catégorie Environnementale et Sociale

Le Projet viendra renforcer la résilience des populations les plus vulnérables des collines de Kairouan - et des écosystèmes qui en soutiennent l'économie - face aux effets du changement climatique. Sa composante environnementale de conservation des eaux et des sols ciblera les zones les plus touchées par l'érosion afin d'atténuer et prévenir son emprise sur les sols et de protéger les terres productives. Le projet ne prévoit pas de créer de nouvelles routes rurales mais bien de les réhabilitées et de les améliorées. Aucune réinstallation physique ou déplacement économique lié aux pistes de même qu'aucune emprise de terrain pour les AEP et la réhabilitation de PPI n'est à prévoir. Ces activités n'auront pas d'impact environnemental ou social significatif. L'approche se base sur l'utilisation raisonnée des ressources en eau et permettra d'améliorer l'utilisation de cette ressource (souterraine et de surface) de manière durable. Le projet n'aura aucune activité ni impact dans les deux parcs nationaux et les deux réserves présentes dans le voisinage de la zone du projet.

Compte tenu de l'approche du projet et son accent sur la durabilité et la résilience, les impacts environnementaux et sociaux potentiels seront de portée limitée. Le don du Fonds pour l'adaptation viendra renforcer le Projet en intégrant des mesures adaptatives aux changements climatiques dans ses principales composantes. En conséquence, et d'un point de vue environnemental et social le projet est classé dans la **catégorie B**.

4. Classification préliminaire des risques climatiques

Les avantages environnementaux et d'adaptation au climat sont à la base du projet, rendus possibles grâce au soutien du Fonds pour l'adaptation, qui aide à atténuer les risques environnementaux et climatiques néfastes identifiés liés à l'évolution du climat en termes de rareté future de l'eau, son impact sur la production agricole et la sécurité alimentaire. Le projet atténuerà les impacts environnementaux négatifs en augmentant la prise de conscience du changement climatique et de l'impact de l'agriculture sur la consommation globale d'eau. Cela aidera à promouvoir des solutions innovantes d'utilisation rationnelle de l'eau tout au long de la chaîne de valeur, mais aussi spécifiquement pour les agriculteurs vulnérables au climat. Des solutions telles que l'irrigation goutte-à-goutte économisant l'eau ont permis de réduire simultanément la consommation d'eau tout en augmentant la productivité agricole, les agriculteurs récupérant leurs investissements en un an. Une consommation globale d'eau réduite réduira à terme les contraintes sur l'approvisionnement en eau et améliorera donc la résilience aux chocs climatiques, avec des impacts financiers réduits.

Malgré le côté adaptatif des activités comme présenté ci-dessus, et l'approche axée du projet axée sur la résilience, la variabilité croissante de la pluviométrie qui cause de périodes plus longues de sécheresse et des événements torrentiels plus violents, ainsi que l'augmentation constante de la température depuis le début du XXème siècle justifie de considérer que le **risque climatique est élevé** pour ce projet.

5. Recommandations pour la mise en œuvre du programme

S'assurer du ciblage des plus pauvres et des femmes et des jeunes

Les principaux aspects dont le projet doit tenir compte pour un meilleur ciblage et réussite des AGR, sont les suivants :

- recherche d'une masse critique dans la création d'AGR (préconiser la concentration au détriment de la dispersion) et de création de groupements par activité
- adaptation des thèmes de formation et des AGR à promouvoir aux conditions de la zone d'intervention (choix de filières spécifiques à la zone : élevage de petits ruminants adaptés aux zones de parcours, plantes aromatiques,...)
- vérification que les activités du projet se fondent réellement sur le besoins de la population par des approches participatives et l'utilisation de la méthode GALS
- utilisation d'une approche holistique qui répond aux besoins spécifiques des ménages extrêmement pauvres, souvent exclus des programmes de développement fondés sur le marché
- développement d'une stratégie de ciblage des femmes et des jeunes
- utilisation d'interventions qui pourront modifier les normes et les valeurs discriminatoires relatives à l'égalité des sexes

Fournir les besoins fondamentaux aux populations enclavées

Le bien-être futur de la population dans le gouvernorat de Kairouan dépend de la résilience des communautés, des villes et des écosystèmes, et la résilience constitue un point d'intégration essentiel pour les stratégies d'adaptation. Renforcer la résilience concerne les mesures appropriées prises à l'heure actuelle pour que l'impact des chocs soit minimisé et que la reprise après le choc s'accélère.

Dans ce contexte, il est crucial que les différentes interventions au profit des populations rurales pauvres se complètent et entrent bien en synergie pour atteindre l'objectif recherché de sortie de la pauvreté.

Il est prioritaire également d'intégrer la résilience au changement climatique dans l'ensemble des chaînes de valeur agricole, tout en améliorant la productivité, la qualité des produits et la sécurité alimentaire et en réduisant la pauvreté. Cela se fera par le développement d'infrastructures résilientes au climat, la promotion de techniques agricoles résilientes au climat, des technologies d'irrigation intelligentes et efficaces du point de vue climatique et par le renforcement des capacités. Dans ce contexte, les financements du Fonds pour l'adaptation seront pleinement intégrés dans l'ensemble des activités du projet.

Suivre l'impact des évènements pluvieux

La stratégie de ciblage du projet devra inclure un indicateur de vulnérabilité aux évènements pluvieux intenses dans la notation des interventions au niveau des ouvrages de renforcement des pistes (voir PIM – Sous-composante 1.1 – Sélection des ouvrages pour le renforcement des pistes). Cette vulnérabilité portera sur la période des 5 dernières années (2014-2018) et sur trois éléments :

- La végétation au sol (NDVI) : Données provenant de MODIS, NASA. La résolution est de 250m et la fréquence est de 2 semaines, avec un total de 125 images satellites pour la période de 5 ans. Le seuil est fixé à NDVI < 0.5, lorsque la végétation ne couvre pas tout le sol, celui-ci est donc vulnérable aux intempéries.
- Les pluviométries journalières : Données provenant de CHIRPS. La résolution est de 5km et la fréquence est de 1 jour, avec un total de 1826 images satellites pour la période de 5 ans. Le seuil est fixé à 20mm/j considéré comme un évènement pluvieux intense.
- La pente : Données provenant de SRMT, NASA. La résolution est de 250m et une seule image est disponible car la pente est fixe. Le seuil est fixé à pente>5° pour une pente modérée pouvant accroître l'écoulement de l'eau et augmenter l'érosion.

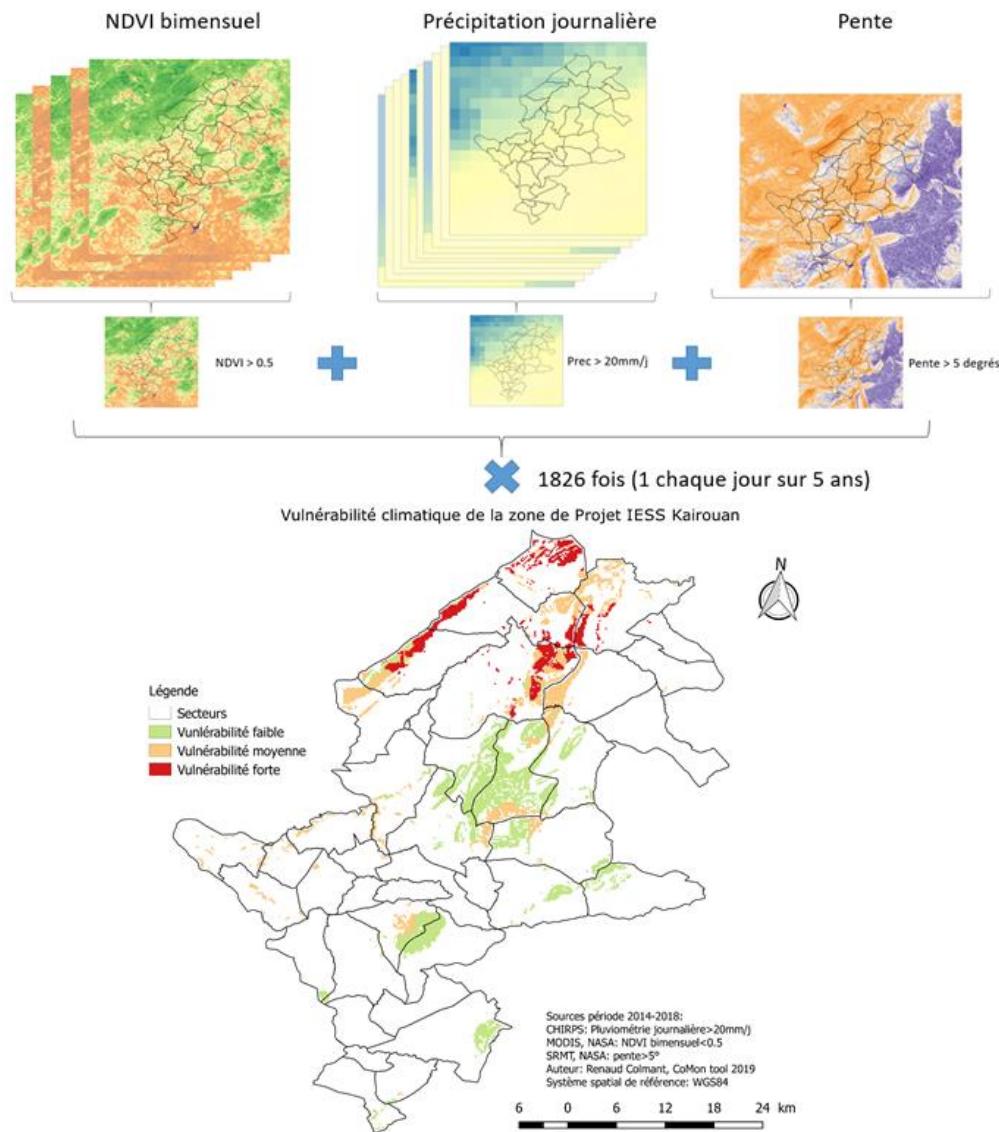


Figure 11 : Méthodologie de la création de la carte de vulnérabilité de la zone de Projet aux aléas climatiques intenses.

L'algorithme analyse chaque jour la pluviométrie. Pour un jour, seules les précipitations plus intenses que 20mm dans la zone de Projet sont sélectionnées et superposées aux données de végétation dont l'indice est inférieur à 0.5 ce jour-là (une seule carte de végétation est utilisée pour une période de deux semaines). Enfin, cette carte journalière de végétation et précipitation est superposée aux données topographiques dont la pente est supérieure à 5 degrés. La figure 10 présente les étapes de l'analyse et la carte de vulnérabilité ainsi créée. La vulnérabilité a été classée en (i) faible, (ii) moyenne et (iii) forte.

Les précipitations intenses et les tempêtes sont l'une des principales causes d'érosion et un indicateur utile pour localiser les zones climatiques vulnérables. Comme indiqué dans le Manuel de mise en œuvre, les pistes les plus vulnérables bénéficieront d'une telle méthodologie et auront de meilleures chances d'être sélectionnées pour recevoir des ouvrages.

Géo-référencement

Il est recommandé de porter une attention particulière à la méthodologie de géo-référencement des activités pour le suivi et évaluation du Projet. Le personnel du CRDA (responsable S&E) et les partenaires de mise en œuvre devront être formés au commencement et durant le projet. Le responsable S&E (et les autres membres du personnel du CRDA si nécessaire) devront être formés à l'utilisation d'un GPS, d'un logiciel

SIG, à la création de cartes et à l'analyse de données satellitaires (NDVI, etc.). Le projet qui est axé sur le développement d'infrastructures (routes, techniques de récupération de l'eau, etc.) pourra au moyen d'images satellitaires (Landsat, Sentinel) et de photographies prises sur le terrain avant et après les activités, démontrer un impact sur l'environnement. Les informations géoréférencées doivent être rassemblées dans un fichier KMZ (Google Earth) par composante et sous-composante. Comme indiqué dans le document de projet, le projet sera géoréférencé dans son entiereté.

6. Analyse institutionnelle

Politiques et stratégies nationales. Le plan quinquennal (2016-2020) de développement économique et social vise tout particulièrement à améliorer les conditions de vie aux niveaux local et régional, en réduisant les disparités entre les régions intérieures et rurales et les régions côtières et urbaines.

La Tunisie a promulgué récemment une Loi (Loi Organique numéro 10 du 29 Janvier 2019) afin que l'ensemble des dispositifs d'aide et de transferts sociaux soient renforcés et encadrés par un nouveau dispositif intitulé "El Amen". Cette loi cible particulièrement les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité qui reçoivent déjà des aides du Gouvernement, en particulier à travers le programme national d'appui aux familles nécessiteuses (PNAFN) qui touche environ 8% de la population nationale.

Elle fait le constat que le dispositif actuel ne permet pas de sortir les populations vulnérables de la pauvreté et souhaite la mise en œuvre de nouvelles approches et outils pour favoriser une réelle mobilité économique et sociale des plus démunis ; elle reconnaît le caractère multidimensionnel de la pauvreté, redéfinit les indicateurs de pauvreté, et souligne la nécessité d'impliquer non seulement le ministère des Affaires Sociales (MAS), mais aussi les différents Département ministériels, la société civile et le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.

Récemment, la Tunisie s'est également engagée dans la préparation d'une Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pilotée par un Ministre délégué à l'ESS. En Mars 2018, le MARHP a formulé une stratégie sectorielle selon trois axes : (i) Amélioration de l'employabilité des jeunes et femmes (ii) Mise en place d'un système de financement adapté (iii) Mise en place d'une stratégie de communication pour la promotion de l'ESS. Cette loi constituera un élément complémentaire important pour la mise en œuvre de la Loi El Amen.

Sur le plan institutionnel, la législation tunisienne déjà favorable à la femme depuis 1956 grâce au Code du Statut Personnel (qui avait interdit la polygamie et la répudiation, institué le divorce judiciaire, instauré une limite d'âge au mariage pour les femmes et les hommes et exigé le consentement des deux époux au mariage fondé sur leur libre choix) a été encore amélioré par des amendements ultérieurs à ce code, aux codes du travail, de la nationalité, ainsi qu'au code pénal, qui sont venus renforcer l'égalité hommes-femmes aux niveaux socio-économique et politique. La nouvelle constitution de 2014, considérée comme celle offrant le plus de garanties pour les droits des femmes dans le monde arabe, a ouvert une nouvelle voie pour la protection des droits et acquis de la femme. Plusieurs garanties y sont consacrées, au titre desquelles l'égalité entre les citoyens et les citoyennes (article 20), le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire égal (article 40), le principe de parité, notamment dans les conseils élus (article 46) et la lutte contre les violences faites aux femmes (article 46).

Malgré cela, des discriminations subsistent dans les textes de lois afférents aux relations intrafamiliales : la notion de chef de famille dans le CSP revient toujours à l'homme ; la tutelle n'est accordée à la femme qu'à certaines conditions ; et, à l'instar de tous les pays musulmans, les droits successoraux demeurent inégalitaires.

Les lois électorales de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de 2011 et de l'Assemblée des représentants du Peuple (ARP) de 2014 exigent des candidatures respectant la parité femme – homme avec une règle d'alternance entre eux sur toutes les listes. Cette disposition a permis de donner plus de chance de candidature aux femmes, lesquelles représentaient 47% des candidats lors des élections législatives de 2014. Au final, le pourcentage des femmes membres du parlement s'est élevé à 31,3% pour les législatives de 2014. Au sein de la fonction publique, l'accès des femmes tunisiennes à des postes de responsabilité est en nette augmentation mais reste en-deçà de leur poids dans l'effectif global. Ainsi, le pourcentage des femmes dans les postes de responsabilité est passé de 15,3 % à 19,3% de 2004 à 2007 et celui des femmes dans les hauts postes de décision est passé de 9,4% à 13,4% pendant la même période.

Depuis le remaniement de 2016, le Ministère de la Femme et, de la Famille est en charge du renforcement des droits de la femme, de leur application et de l'amélioration de la situation de la femme dans tous les secteurs et à tous les niveaux, mais il dispose pour cela, d'un budget insuffisant. A titre indicatif, le budget alloué en 2014 au Secrétariat d'Etat aux Affaires de la Femme et de la Famille ne représentait que 0,37% du budget national. Ce Ministère a sous sa tutelle le Centre de Recherche, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) dont la mission est d'encourager les études et les recherches sur le rôle et le statut de la femme dans la société mais qui ne dispose que d'un budget limité aux financements des partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale.

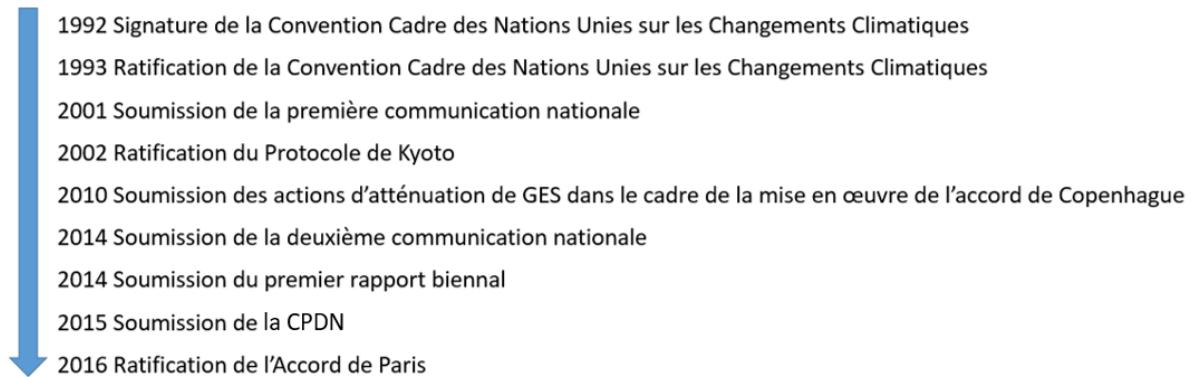
On notera enfin que la Tunisie a ratifié en 1985 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW), mais avec des réserves qui ont été abrogées par décret-loi en août 2011. En avril 2014, la levée des réserves de la Tunisie a été officiellement notifiée au Secrétaire Général de l'ONU. Le Protocole facultatif à la CEDAW a été ratifié par la Tunisie en 2008.

La nouvelle constitution de 2014 place un cadre normatif propice à l'inclusion de la jeunesse, reconnue comme « une force agissante au service de la construction de la nation ». De même, l'engagement des jeunes dans la vie publique a été promu et leur représentativité dans les conseils municipaux et régionaux est garantie par le code électoral. Le Gouvernement s'est aussi engagé pour la mise en œuvre de politiques visant l'autonomisation, la participation et la protection des droits des jeunes. Dans ce cadre, le Ministère chargé des affaires de la Jeunesse et des Sports (MJS) a initié, en 2016, une consultation nationale pour l'élaboration d'une vision stratégique pour la jeunesse. Par ailleurs, l'Observatoire National de la Jeunesse placé sous la tutelle du MJS a entrepris, en 2015, un état des lieux des institutions publiques dédiées à la jeunesse, ainsi qu'en 2017, un diagnostic sur la participation des jeunes à la vie publique. Cette phase de consultation a été clôturée par l'organisation d'un Congrès national de la Jeunesse, en décembre 2016, ayant permis de présenter les attentes des jeunes autour de 7 axes principaux, relatifs au développement, à la santé, aux valeurs et à la citoyenneté, à l'expression culturelle et récréative, aux technologies de l'information et de la communication, aux migrations et à la prévention de l'extrémisme violent.

Les challenges en termes d'environnement et changement climatique sont nombreux en Tunisie. Les ressources en eau constituent le bien économique et environnemental le plus précieux pour les pays affectés par l'aridité, en particulier ceux du Maghreb, qui connaissent déjà une situation de stress hydrique. Aussi mineur que soit le changement climatique, il aura de graves conséquences sur cet équilibre fragile et sur toutes les activités et écosystèmes dépendant de l'eau.

Afin de répondre à ces challenges, la Tunisie a signé la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ratifiée en 1993 et le protocole de Kyoto ratifié en 2002. En tant que partie non-annexe 1, le pays, à l'instar de l'ensemble des parties signataires de cette convention, s'est engagé à communiquer, lors des conférences des parties (COP), les informations relatives aux efforts nationaux entrepris en matière de lutte contre le changement climatique, sous forme notamment de communications nationales. A ce titre, la Tunisie a officiellement présenté sa Communication Nationale Initiale (CNI) et sa deuxième communication nationale, au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), respectivement en 2001 et 2014. En décembre 2016, la Tunisie a élaboré son 2ème rapport biennal sur les émissions de GES l'a soumis au Secrétariat de la CCNUCC.

Le ministère tunisien des Affaires locales et de l'Environnement, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) travaillent à l'élaboration de la troisième communication nationale de la Tunisie au titre de la CCNUCC. La communication vise à actualiser les études en matière d'atténuation, d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation, de renforcer les capacités des différents partenaires par des formations, de l'expertise technique et des actions de sensibilisation.



- **Figure 10 : Engagement de la Tunisie vis-à-vis de la CCNUCC**

Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, a signé pour la Tunisie, en marge de la COP22, le plan d'action pour l'exécution de la Stratégie de l'eau en Méditerranée occidentale. Ce plan d'action, dont le coût a été estimé à 436 millions de dollars, comporte 58 projets qui ont été proposés par les pays participant au Dialogue 5+5. La Stratégie de l'eau en Méditerranée occidentale est structurée autour de trois axes principaux : le renforcement de la convergence des politiques des pays de la Méditerranée occidentale vers les principes généraux d'une politique de l'eau durable ; la promotion de la coopération sur les questions d'intérêt régional, ainsi que l'amélioration de la gestion de l'eau.

Il faut souligner que la Tunisie n'a pas de stratégie nationale agricole même si différents textes législatifs se réfèrent au secteur ; un vide est à combler à ce niveau en particulier dans la définition des actions à mener pour favoriser l'adaptation du secteur au changement climatique. Le projet PROFITS a programmé un appui qui doit débuter en 2019.

Lorsqu'on analyse la CPDN de la Tunisie (2015) on peut voir que l'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) est bien présent et qu'elle détermine des stratégies et des actions claires sur lesquelles le pays doit se focaliser. Plusieurs ODDs (plus particulièrement les 6,13 et 15 concernant l'environnement et changement climatique) sont ainsi ciblés et des actions sont prévues au niveau national dans le CPDN (voir Appendice 2).

Le Plan Solaire Tunisien mentionne que la part des énergies renouvelables (hors hydraulique) passerait de 2% en 2015 à 14% en 2020 pour atteindre 30% en 2030²⁴. Pour atteindre ces objectifs, le Plan Solaire Tunisien a identifié plusieurs instruments et mécanismes permettant la réalisation des projets de production d'électricité renouvelable raccordés au réseau. La loi sur les énergies renouvelables promulguée en mai 2015, vient compléter le panel des régimes déjà existants : Le régime Prosol Elec ; l'autoproduction ; le régime d'autorisation avec tarif d'achat affiché ; le régime d'appel d'offre de type concession privée ; le régime d'investissement public (STEG).

Le tableau ci-dessous, l'analyse examine les institutions et les programmes en Tunisie et les liens possibles avec le projet.

Table 3: Institutions et Programmes et leur lien possible avec le projet FIDA

Institutions et Programmes	Lien avec le Projet FIDA
Le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARH)	Agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entièr responsabilité d'exécution du projet à travers l'unité de coordination centrale des projets à la DGFIOP.
La Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP) du ministère de l'Agriculture, organe central du MARH chargé la	La DGFIOP accueillera l'unité centrale de gestion des projets (UCGP) au niveau national. Il assurera la coordination globale du projet au niveau central à travers l'Unité centrale de gestion des projets

²⁴ Etude d'Opportunité du Solaire Photovoltaïque dans les Secteurs Agricole & Agroalimentaire, L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) avec l'appui de l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ), 2016.

coordination des projets d'investissement dans le secteur agricole	(« UCGP ») qui coordonne actuellement tous les projets d'investissement à financement extérieur dans le secteur agricole
Commissariat régional pour le développement agricole (CRDA)	Le CRDA de Kairouan sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional et sera appuyé par une structure légère de gestion du projet (Unité de Gestion par Objectif) qui sera décrétée au sein du CRDA.
Le Ministère des Affaires Sociales (MAS). C'est le Ministère ayant en charge l'appui et l'encadrement social des familles nécessiteuses et à revenu limité dans le cadre de son budget national, à travers ses structures régionales et locales.	Les activités relatives à l'appui aux familles nécessiteuses et à revenu limité seront gérées dans le cadre d'une convention tripartite entre le MARH, le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) et une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA Kairouan et l'UTSS, désigné comme, maître d'ouvrage délégué pour ces activités.
Direction régionale des Affaires sociales (DRAS)	Le DRAS aura un représentant au sein du comité national de coordination (CNC) du Projet. La DRAS est représentée dans l'UGO par son Directeur adjoint. L'UGO sera étendu jusqu'au niveau local pour l'animation et la coordination rapprochées en collaboration avec les animateurs de l'UTSS et les travailleurs sociaux de la DRAS. La DRAS sera le partenaire stratégique avec l'UTSS pour le Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés et pour l'appui à des activités génératrices de revenus.
L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS). L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale "UTSS" est une organisation non gouvernementale tunisienne œuvrant pour le développement du concept de solidarité dans tout le territoire national, à travers ses structures régionales et locales.	L'UTSS est en même temps le partenaire stratégique principal dans la mise en œuvre de la du projet et sera le maître d'œuvre délégué des sous composantes familles nécessiteuses et familles à revenu limité de la première composante du projet. Une convention cadre tripartite de partenariat sera signée entre le Ministère de l'agriculture, le Ministère des Affaires sociales et l'UTSS et une autre spécifique de mise en œuvre sera signée entre le CRDA Kairouan et l'UTSS pour l'installation et l'encadrement des AGR destinées aux familles nécessiteuses et à revenus limités.
Le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	Le MEED est le l'instance accréditée auprès du Fond pour l'Adaptation au Changement Climatique. Son point focal accompagne et valide la proposition de projet du côté Tunisien auprès du Fond pour l'Adaptation.
Agence foncière agricole (AFA). Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et a comme mission principale, l'aménagement foncier des terres agricoles en sec et en irrigués en Tunisie.	Dans le cadre du projet IESS-Kairouan, il est prévu une convention de partenariat avec l'AFA pour l'aménagement d'environ 5.000 ha. L'AFA apportera ses compétences en la matière et le projet financera les frais d'aménagement et des infrastructures d'accès à l'intérieur des parcelles. L'implication de la FAO dans le cadre de ce partenariat sera envisagée pour effectuer l'appui méthodologique et les études d'impact des interventions sur le foncier.
Direction régionale de l'équipement (DRE). Les structures de gestion des projets ne disposent pas de compétences nécessaires pour le suivi et la supervision des infrastructures de base (pistes et construction de bâtiments).	Des conventions de partenariat seront établies entre le projet et la DRE à travers lesquelles les DRE assurent la préparation des cahiers des charges techniques, l'appui au suivi et à la supervision des travaux et la prise en charge de leur entretien après la clôture des projets.
Office de l'élevage et des pâturages (OEP).	Dans le cadre du projet IESS-Kairouan, il est prévu une convention de partenariat avec l'OEP pour l'aménagement d'environ 400 ha de cactus sur les terrains de ménages vulnérables et l'encadrement de ces ménages (sous-composante 2.1).

Appendice 1 – Analyse climatique et environnementale

1. Le pays a été subdivisé en 5 zones agro-écologiques durant le COSOP en fonction des caractéristiques climatiques et les provinces sont regroupées comme suit:

- Aride: Kebili, Tataouine, Tozeur
- Aride Basse altitude: Gabès, Gafsa, Médenine
- Aride Haute altitude: Kairouan, Kasserine, Mahdia, Sfax, Sidi Bouz
- Zones semi-arides: Kef, Monastir, Siliana, Sousse, Zaghouan
- Subhumide: Ariana, Ben Arous, Bizerte, Beja, Jendouba, Manouba, Tunis

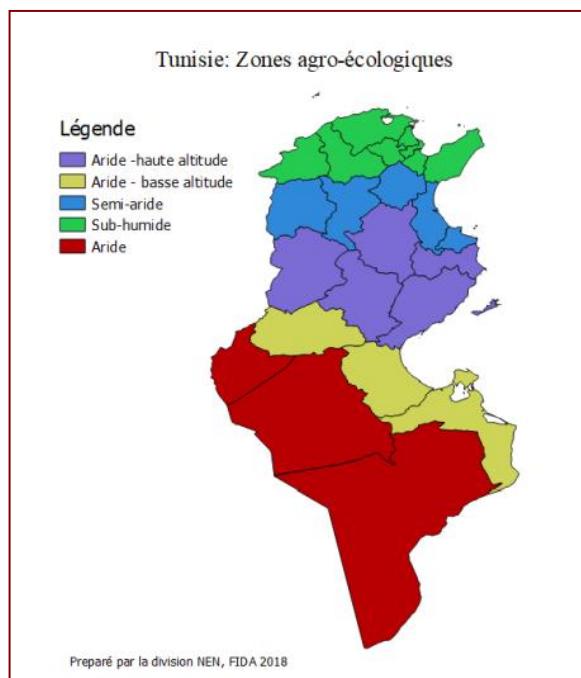


Figure 1: Zones agro-écologique de Tunisie. FIDA COSOP, 2018.

2. L'une des manifestations les plus préoccupantes de la variabilité climatique en Tunisie est la sécheresse. Une étude²⁵ a été menée sur les grandes sécheresses du 20ème siècle en Tunisie. Devant l'hypothèse d'un changement climatique et devant l'accroissement des besoins en eau, plus de connaissance sur l'éventualité d'une augmentation de la fréquence de la sécheresse d'un côté et d'une amplification de ses impacts socio-économiques de l'autre est requise. Bien que l'étude date de 2003, elle nous renseigne sur la dynamique des isoètes et l'impact de ces événements.

3. Selon cette étude sur les grandes sécheresses en Tunisie, une grande sécheresse se définit par l'ampleur du déficit pluviométrique, sa grande extension spatiale et sa persistance. Ce sont donc les sécheresses pluriannuelles, affectant l'ensemble du pays ou presque, et accusant un déficit pluviométrique important. Pour détecter ce type de phénomène, l'étude a retenu des séries pluviométriques annuelles s'étendant de 1900 à 1990 et concernant une vingtaine de stations appartenant à différentes régions géographiques du pays.

²⁵ ARNOULD, Paul (ed.) ; HOTYAT, Micheline (ed.). Eau et environnement: Tunisie et milieux méditerranéens. New edition [online]. Lyon: ENS Éditions, 2003 (generated 11 juillet 2019). Available on the Internet: <<http://books.openedition.org/enseditions/847>>. ISBN: 9782847884227. DOI: 10.4000/books.enseditions.847.

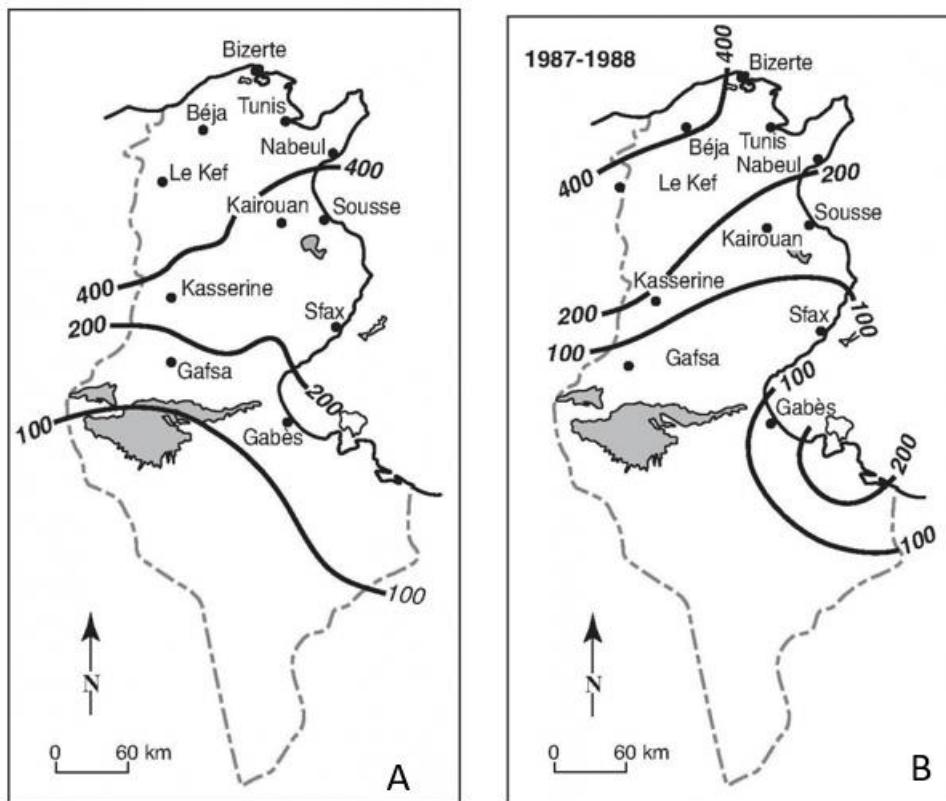
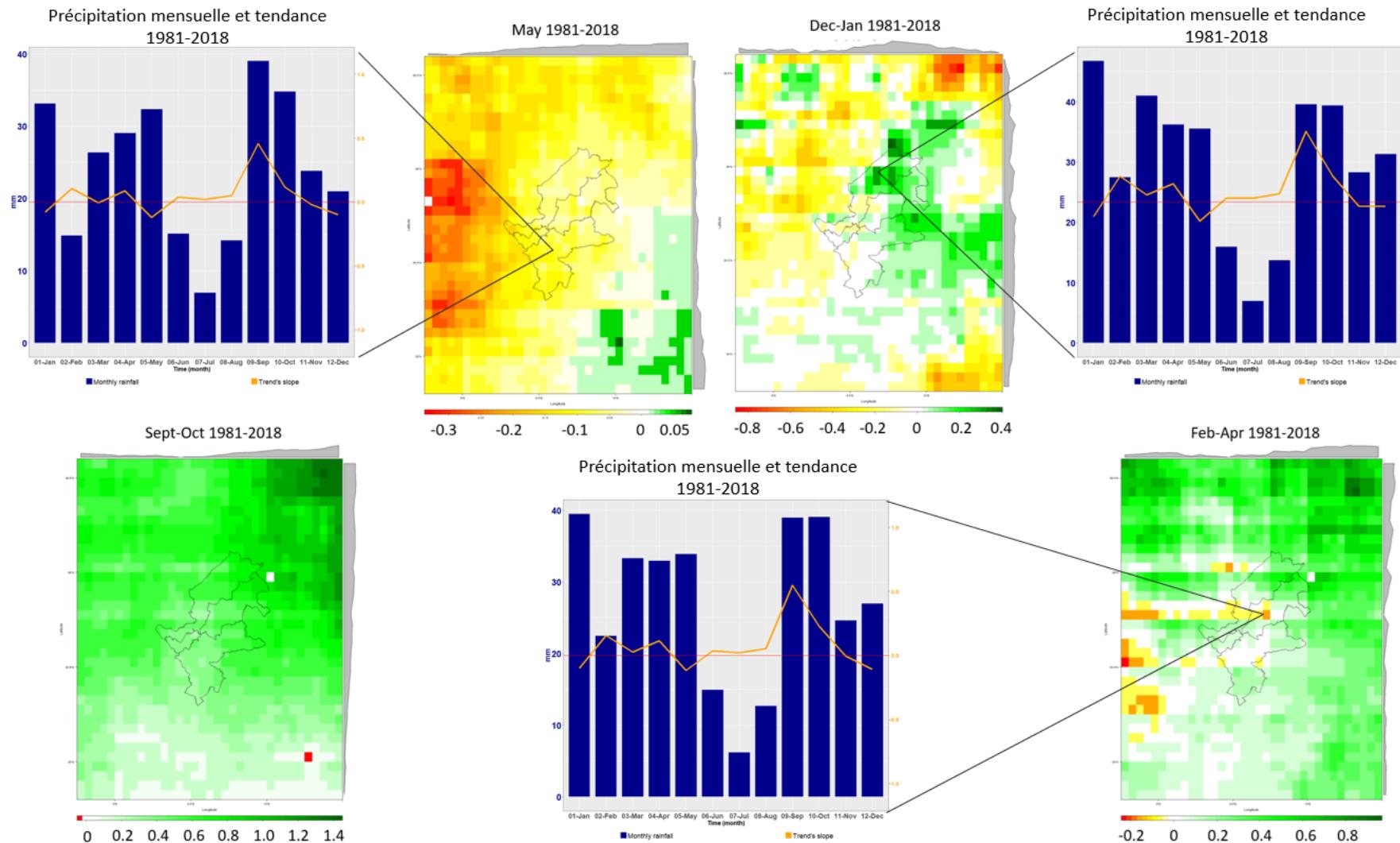


Figure 2: Isoètes en Tunisie. Moyenne 1900-1990 (A) et grande sécheresse de 1987-1988 (B).

4. En conclusion des analyses, les grandes sécheresses paraissent comme un phénomène récurrent en Tunisie. Elles concernent aussi bien la première que la deuxième moitié du 20^e siècle. Elles peuvent prendre une grande ampleur par leurs dimensions spatio-temporelles. La sécheresse peut affecter l'ensemble du pays ou presque sur plus de deux années successives et elle peut s'étendre même sur 8 années de suite toujours selon cette étude.

5. Les difficultés apparues avec la grande sécheresse de la fin des années 1980, notamment dans le secteur des ressources en eau et dans le secteur agricole, prouvent bien qu'il reste beaucoup à faire pour arriver à une véritable politique de gestion de ce risque climatique majeur en Tunisie permettant de le résorber sur plus de deux années successives. En l'absence d'une telle politique et d'une planification de ce risque, les conséquences de la sécheresse, surtout avec l'accroissement démographique et économique du pays, peuvent toucher désormais des secteurs aussi vitaux que la sécurité alimentaire et les ressources en eau.

6. Afin de compléter cette étude, le FIDA a effectué des analyses de la pluviométrie au niveau de Kairouan et de la zone du Projet pour la période 1981-2018 et a divisé la zone de Projet en trois zones agro-écologiques (Nord-Centre-Sud). Lors de l'analyse géoréférencée de la tendance saisonnière significative des précipitations (résolution spatiale de 5km), il apparaît que certaines sous-zones souffrent d'une tendance négative significative pendant certains mois clés de l'année (mai et décembre-janvier). Les zones les plus touchées par ces tendances négatives se situent dans le centre et ouest de la zone de Projet. La fin de l'été et l'automne présente une tendance positive significative, largement liée aux épisodes pluvieux et intenses (>20mm/j) se produisant de manière plus fréquente et plus intense de cette période (voir les figures 3 et 4). Les zones de tendances positives se trouvent essentiellement dans le nord où la tendance de fréquence d'événements pluvieux intenses est également significativement positive (plus d'événements intenses dans le temps). De plus, l'analyse démontre que la zone de Projet est la plus touchée de Kairouan par ces extrêmes climatiques.



**Figure 3: Précipitations moyennes et tendances par période, 1981-2018. Source: CHIRPS.
Préparé par FIDA, 2019**

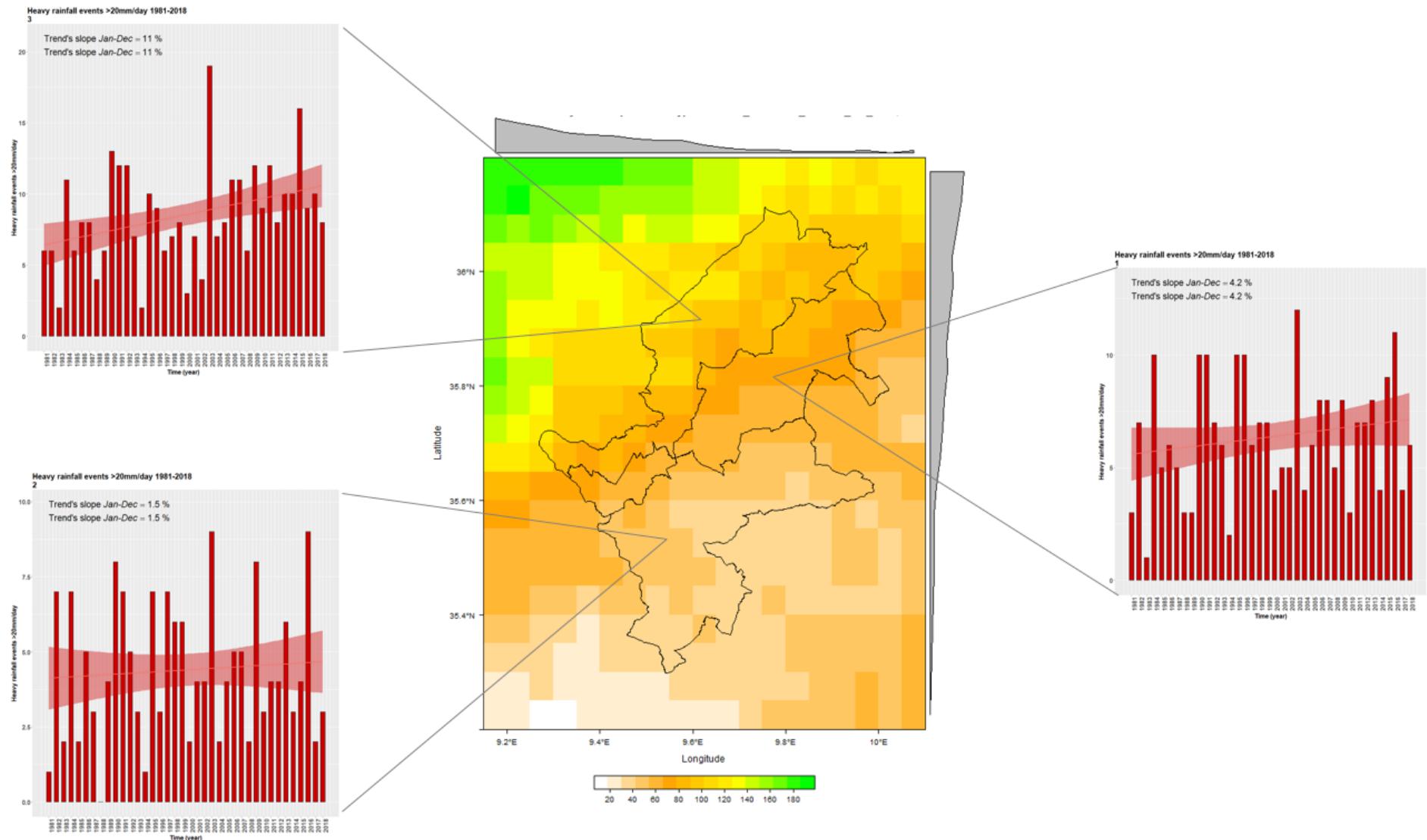
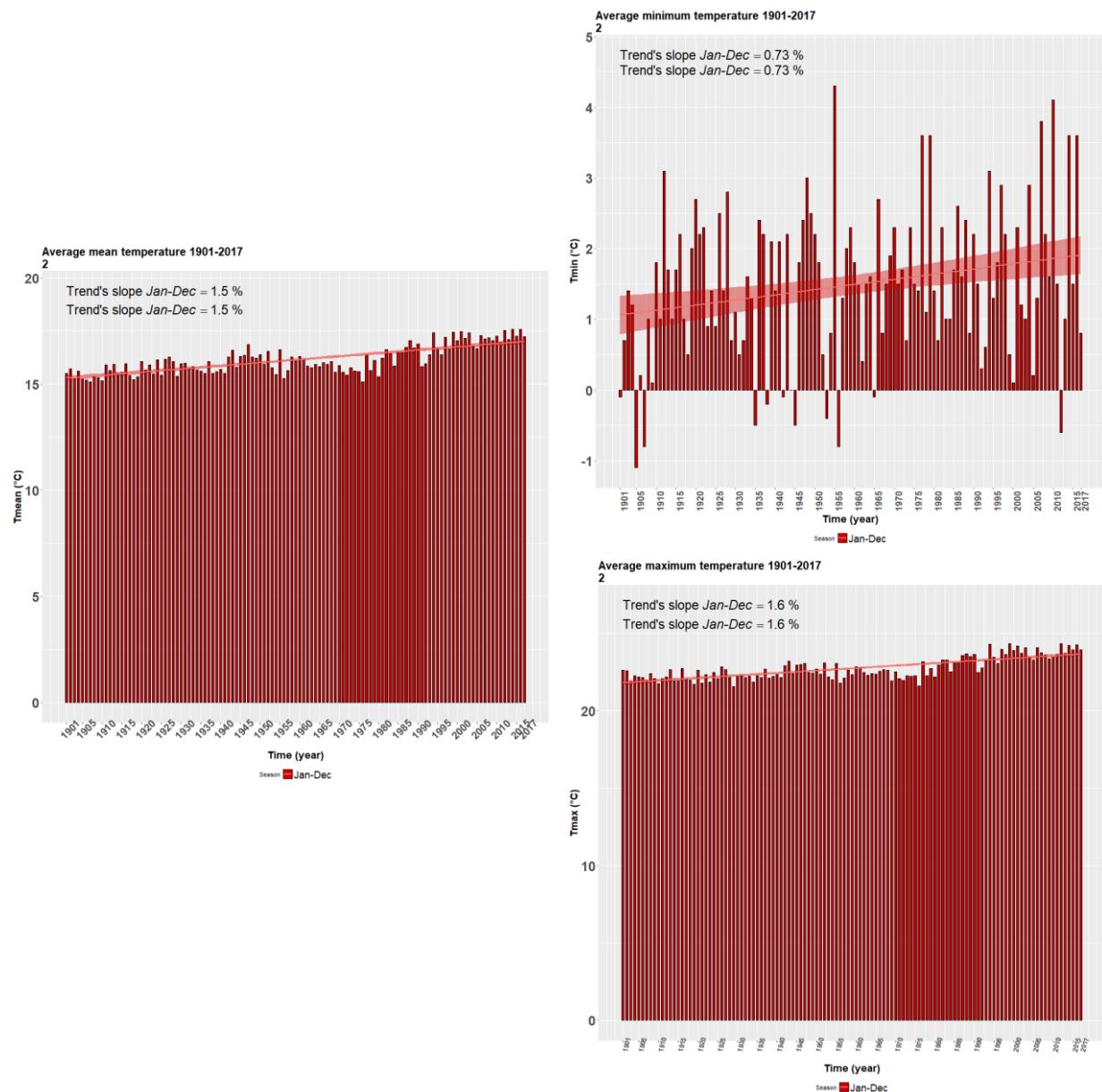
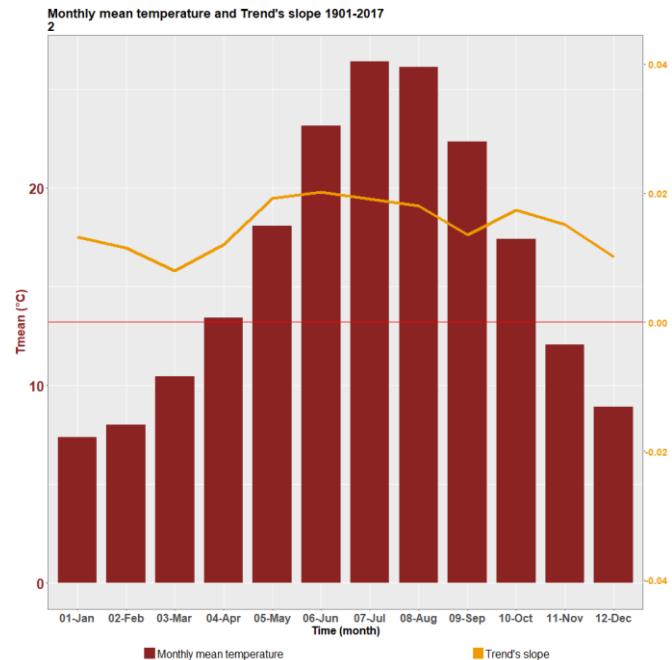
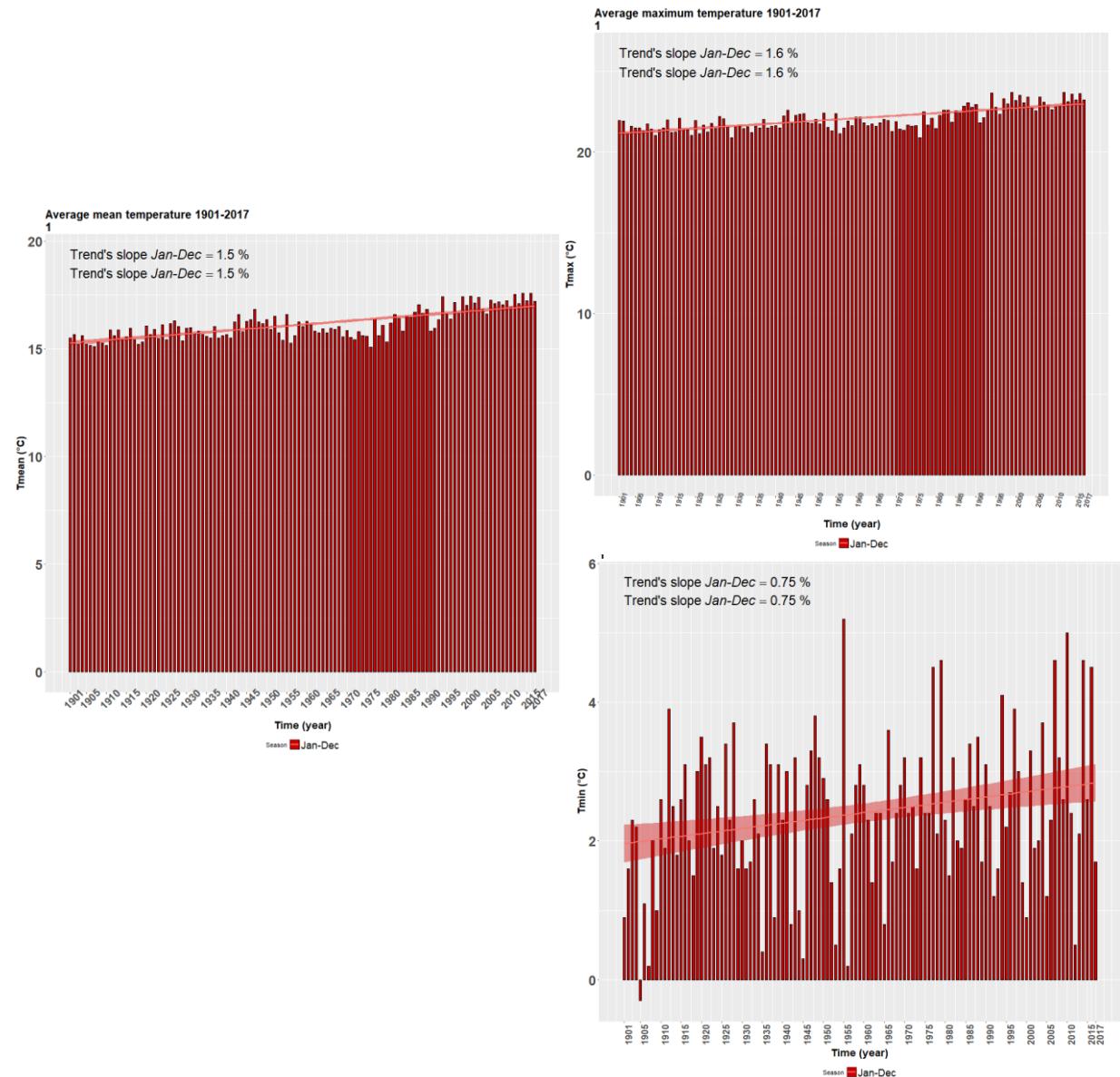
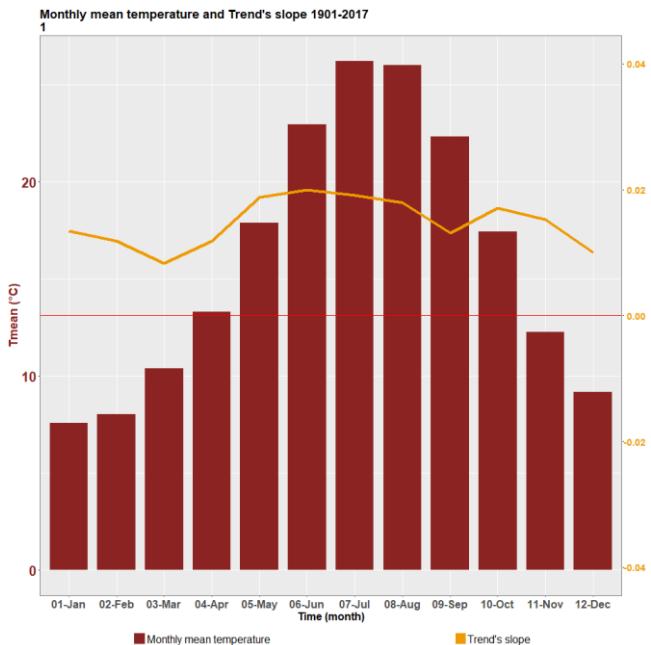


Figure 4 : Nombre d'événements de fortes précipitations dans la zone du projet pour la période 1981-2019. FIDA, 2019. Source: CHIRPS et CoMon tool.

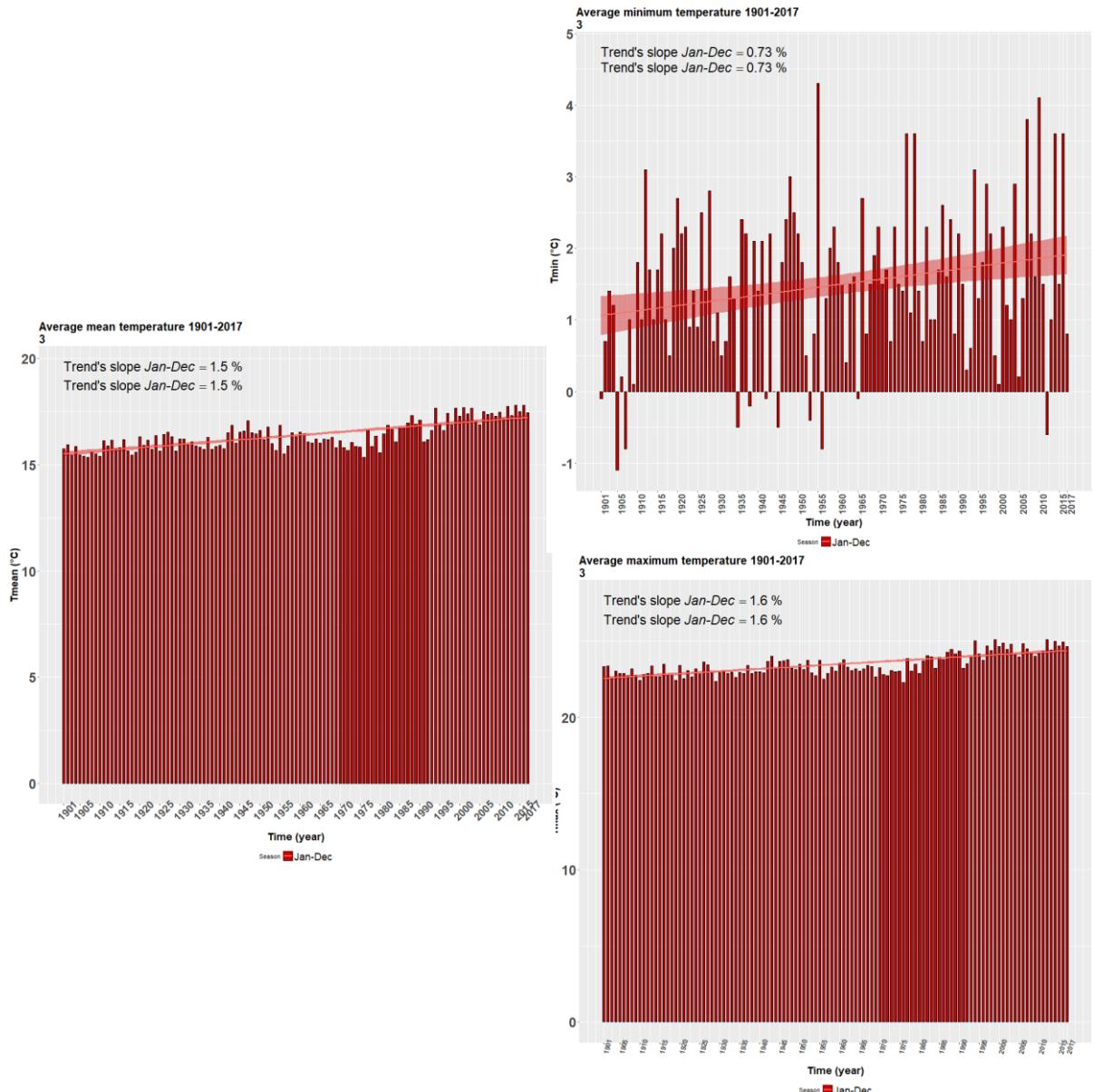
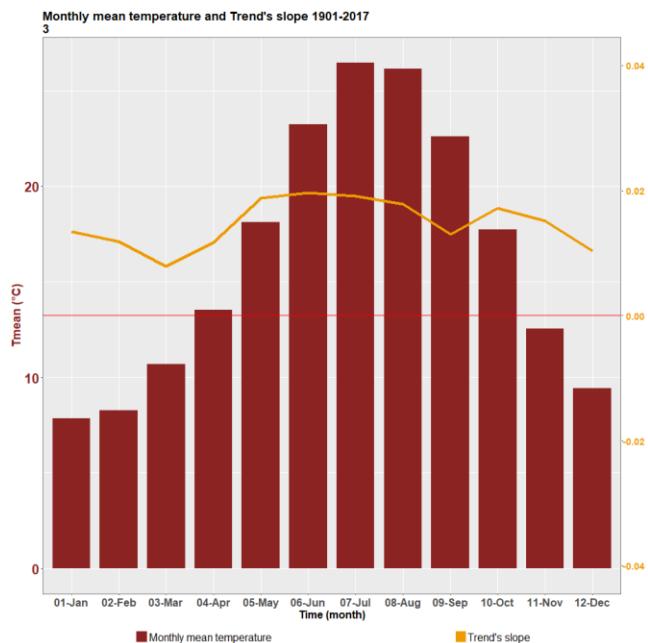
Zone agro-climatique Sud : La température moyenne a augmenté depuis 1901, en particulier de mai à octobre, avec une augmentation régulière de presque 2% (pente de la tendance depuis 1901 jusque 2017) avec une moyenne de 1.5% sur toute l'année. La température maximale et la température minimale augmentent également, respectivement de 1.6% et 0.73% annuellement depuis 1901. Selon les scénarios de changement climatique pour la Tunisie, les prévisions indiquent que certaines parties de cette zone agro-climatique connaîtront un nouveau bioclimat plus aride qui deviendra progressivement prédominant à la fin du siècle, le déficit en eau se creusera. L'érosion de surface et les ravins affectent fortement la partie nord et ouest de cette zone agro-écologique.



Zone agro-climatique centrale : La température moyenne augmente depuis 1901 pour chaque mois, particulièrement pour la période mai à octobre (1.9%), les températures maximale et minimale annuelles augmentent également de 1.6% et 0.75% depuis 1901. Les prévisions du CC concluent que les tendances climatiques continueront à suivre les tendances historiques avec des évènements extrêmes plus fréquents. Cela signifie que les problèmes chroniques de déficit hydrique que Kairouan connaît déjà iront en s'aggravant si aucune mesure d'adaptation n'est prise. Une très forte érosion de surface et le risque de glissement de terrain affectent déjà des parties importantes de cette zone agro-climatique, et seront aggravés par la concentration attendue des précipitations annuelles dans de courtes périodes de fortes précipitations.



Zone agro-climatique nord : La température moyenne augmente depuis 1901 pour chaque mois de l'année, particulièrement pour la période de mai à octobre (1.9%), les températures maximale et minimale annuelles augmentent également de 1.6% et 0.73% depuis 1901. Bien que cette zone reçoive plus de précipitations que les autres ZAE, les prévisions du CC pour le projet indiquent une diminution des précipitations annuelles et l'augmentation des sécheresses, ce qui représentera un changement majeur des conditions bioclimatiques avec des effets dramatiques potentiels en termes de déficit en eau. Une forte érosion de surface et la formation de ravins se produisent déjà dans les parties nord de la zone et l'érosion laminaire affectant l'horizon humus est largement répandue dans toute la zone agro-climatique.



Sur base de ces analyses, une étude spécifique est décrite ci-dessous pour le cas de l'olivier en Tunisie et dans la zone du Projet face au changement climatique :

Impact du CC sur la culture de l'olive à Kairouan.²⁶

Premièrement, une analyse à long terme de l'impact des variables climatiques sur la production d'olives révèle que l'augmentation de la température réduit la production d'olives dans les zones semi-arides. Deuxièmement, l'utilisation d'outils et de méthodes de travail inappropriés au cours du processus de récolte affecte négativement la production dans certaines régions. Par conséquent, nous proposons une formation appropriée pour les travailleurs tunisiens afin qu'ils développent leurs compétences et une politique publique subventionnant l'innovation du stock de capital utilisé au moins dans les régions du sud. Nous proposons également d'encourager le développement d'oliviers tolérants à la sécheresse, en particulier dans le sud de la Tunisie où le réchauffement climatique a provoqué une grave sécheresse.²⁷

La production d'olives tunisiennes est très fluctuante d'une année sur l'autre en raison du phénomène biologique d'alternance de l'olivier et des conditions climatiques extrêmement aléatoires. La production d'huile d'olive entre 1986 et 1994 est estimée à environ 706 500 tonnes par an. Le Sud assure près de la moitié de la production d'olives, le tiers au Centre et le reste au Nord du pays. En outre, la teneur en huile des olives produites dans le sud est légèrement supérieure à celle des autres régions. Dans toute la région du centre où se situe Kairouan, l'olivier prend une dimension sociale très importante. En effet, outre les revenus générés, l'olivier a des répercussions positives sur l'alimentation des populations, des propriétaires et exploitants d'oliveraies et sur l'environnement.

- Pour les agriculteurs:

- approvisionnement des familles d'une réserve d'huile d'olive pour l'autoconsommation, produit alimentaire bien apprécié de la population,
- les produits dérivés de l'olive constituent une ressource alimentaire pour les animaux en période de grave pénurie d'aliments pour animaux
- la limitation de l'émigration

- Pour l'environnement:

- la protection des sols et la lutte contre la désertification, et la sauvegarde d'un équilibre écologique précaire de la région,
- la stabilisation des populations et la limitation de la migration rurale,
- l'utilisation optimale des ressources disponibles dans les gouvernorats du Sud.
- L'olivier joue donc un rôle important dans l'équilibre socio-économique et écologique du sud tunisien.

Comme décrit dans l'analyse climatique, la zone du Projet se caractérise par un climat aride avec des précipitations faibles et irrégulières, devenant plus intenses à certaines périodes de l'année. Les sols sont généralement pauvres. Cette zone souffre également de l'insuffisance ou de la mauvaise qualité des ressources en eau. Pour tous ces facteurs, la production oléicole reste fortement atomisée et

²⁶ <https://www.middleeasteye.net/news/tunisia-s-olive-production-could-halve-2030-due-climate-change>

²⁷ Zaied, Y.B. & Zouabi, O, Impacts of climate change on Tunisian olive oil output, Climatic Change (2016) 139: 535. <https://doi.org/10.1007/s10584-016-1801-3>

constitue une spéculation sociale à faible rendement sans irrigation d'appoint. Cette production est également aléatoire, peu compétitive et dépend fortement des conditions climatiques.²⁸

Impact direct

Au cours des dernières décennies, la zone du projet a connu différents épisodes de sécheresse, avec des intensités et des durées variables comme décrit ci-dessus et entraînant par conséquent des impacts différents. Cependant, la dernière sécheresse de 1999 a touché la plupart des zones du pays, avec des effets négatifs sur la production agricole et principalement la production d'olives. Par conséquent, les impacts directs seront analysés à trois niveaux: Agronomique qui inclut une variation importante du rendement et de la productivité, une réduction de la superficie appropriée, une limitation de la superficie cultivée, une perte de la superficie oléicole, une diminution de la production, une diminution de la qualité et une perte de compétitivité ; édaphique avec la dégradation des sols ; et l'écosystème se basant sur le couvert végétal.

Sur le plan agronomique :

- Changement du rendement et de la productivité: la variabilité saisonnière et annuelle plus élevée des précipitations (périodes de sécheresse plus longues) affecterait le développement physiologique normal de l'arbre et donc sa productivité. Des sécheresses graves et prolongées ont déjà entraîné une baisse considérable du rendement et de la productivité de l'huile d'olive. D'une année pluvieuse avec presque 0.7t/ha (1991-1992 dans le sud du pays), le rendement peut atteindre sa valeur la plus basse lors d'une période de sécheresse (seulement 0,108 tonne par hectare en 2001-2002). Avec le changement climatique, les rendements peuvent être fortement affectés par des sécheresses extrêmes et une diminution importante peut être enregistrée si les mesures d'adaptation appropriées ne sont pas prises, mais il convient de mentionner que les années humides exceptionnelles (une fois sur cinq à dix ans) généreraient des récoltes plus abondantes en raison de la plus grande disponibilité en eau. L'analyse de ces variations est très utile pour évaluer l'impact des changements climatiques sur le secteur de l'huile d'olive.
- Réduction de la superficie appropriée: l'accentuation de l'aridité climatique (augmentation de la température et diminution des précipitations) augmentera le potentiel d'évapotranspiration et la demande en eau d'une part, et une diminution des réserves en eau du sol d'autre part (moins d'infiltrations ou moins d'eau de ruissellement pour les systèmes de récupération d'eau). Cette situation entraînera un déclin des surfaces plantées d'oliviers qui ne sont pas adaptés. Les extrêmes fréquents, exprimés par un degré élevé d'érosion du sol (ruissellement en cas d'inondation et vent en cas de sécheresse sévère) peuvent affecter négativement les caractéristiques physiques et chimiques des sols. Un sol pauvre peut entraîner une diminution de la superficie appropriée pour la production d'oliviers. La nouvelle carte agricole du gouvernorat permettra d'établir des liens entre l'extension des oliveraies et les paramètres climatiques (précipitations, température), d'une part, et d'autres facteurs socio-économiques, d'autre part. En outre, ces cartes seront également comparées à la carte "hypothétique" adaptée à la culture de l'olivier afin de délimiter les extensions sur des terres marginales.
- Changement de production: la diminution du rendement en olives ainsi que la perte de sa superficie peuvent entraîner une forte diminution de la production d'olives. La production dans le gouvernorat de Kairouan est généralement moyenne à faible et très fluctuante par rapport aux précipitations. Il a atteint des valeurs très basses principalement avec la sécheresse de 1999-2002 et celle des trois dernières années. Des cultures comme l'amandier deviennent plus intéressante pour l'agriculteur qui commence à le planter en culture de production intercalaire.
- Changement de qualité: selon les enseignements tirés des années précédentes où les mauvaises conditions climatiques qui ont prévalu (températures élevées en septembre et sécheresse), les fruits mûrissaient avant terme, ce qui pouvait conduire à une faible teneur en huile de très mauvaise qualité (augmentation de l'acidité). Par conséquent, des extrêmes fréquents (sécheresse et températures élevées) peuvent affecter le cycle végétatif et de productions normales de l'arbre et donc la qualité des olives et de l'huile. Le changement de qualité peut être un bon indicateur de la variabilité saisonnière du climat.

²⁸ <http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Vulnerability-of-olive-production-in-M%C3%A9denine-%E2%80%93-methodological-approach.pdf>

- Perte de compétitivité: une faible production et une huile d'olive de qualité médiocre peuvent entraîner une perte de compétitivité non seulement au niveau international où les normes (principalement dans l'UE) sont difficiles à atteindre, mais également au niveau national où d'autres régions (Sfax et Sahel) peuvent produire une qualité d'huile très compétitive. C'est pourquoi la perte de compétitivité induite par le changement climatique peut être retenue comme indicateur synthétique efficace de l'impact négatif de ce phénomène sur le secteur de l'huile d'olive.

Au niveau **édaphique** (sol)

- Dans les zones de plaines, les effets combinés des labours fréquents (en particulier à l'aide de multidisques) des terres plantées constituent la méthode la plus utilisée pour préserver l'humidité du sol, réduire la concurrence pour l'eau et faire face à des périodes de sécheresse qui affectent les profils de sol et augmenteraient la sensibilité au vent chaud (siroco).
- Déflation des horizons de surface dans certaines zones et accumulation d'horizon non-productif (p.ex. sableux) dans d'autres.
- Dans les collines de Kairouan, ce sont les fortes tempêtes de pluie intense qui provoqueraient des dommages plus importants en amont et des inondations en aval.

Sur le plan **écologique** (végétation naturelle et de couverture):

Les écosystèmes des parcours pâtissent depuis plusieurs décennies de graves dégradations dues à de profonds changements socio-économiques. Les systèmes de pâturage traditionnels (transhumance et nomadisme) qui permettaient historiquement de différer le pâturage et de contrôler le bétail au pâturage ont été abandonnés (Le Floc'h et al., 1999). Presque toutes les terres de parcours dans les zones semi-arides et arides de la Tunisie (précipitations annuelles moyennes inférieures à 300 mm) sont maintenant pâturees en continu, sans réglementation sur le taux de chargement. Ces changements ont entraîné une détérioration des parcours. La dégradation des sols et la perte d'espèces pérennes, principalement des graminées, sont deux des résultats directs imputables à l'augmentation de la pression anthropique exercée sur les parcours semi-arides et arides de la Tunisie.

Au niveau de Kairouan, la comparaison entre les indices de végétation de 2014-2015 et 2016-2017-2018 (période de sécheresse) durant la période Novembre-Avril (voir figure 5) nous présente une diminution de cette végétation sur presque toute la zone du Projet, incluant l'olivier qui représente une grande part des cultures présentes. Un indice de végétation plus bas peut indiquer que la végétation souffre d'un stress (p.ex. hydrique) et que la photosynthèse ne s'opère plus de manière efficiente. Durant cette période de Novembre-Avril, la pluviométrie est plus élevée que le reste de l'année et les événements pluvieux intenses sont plus fréquents. Lorsque la végétation diminue ou est affaiblie, les sols sont plus vulnérables, ce qui peut engendrer une augmentation des risques d'érosion, spécialement dans les zones du nord de la zone de Projet.

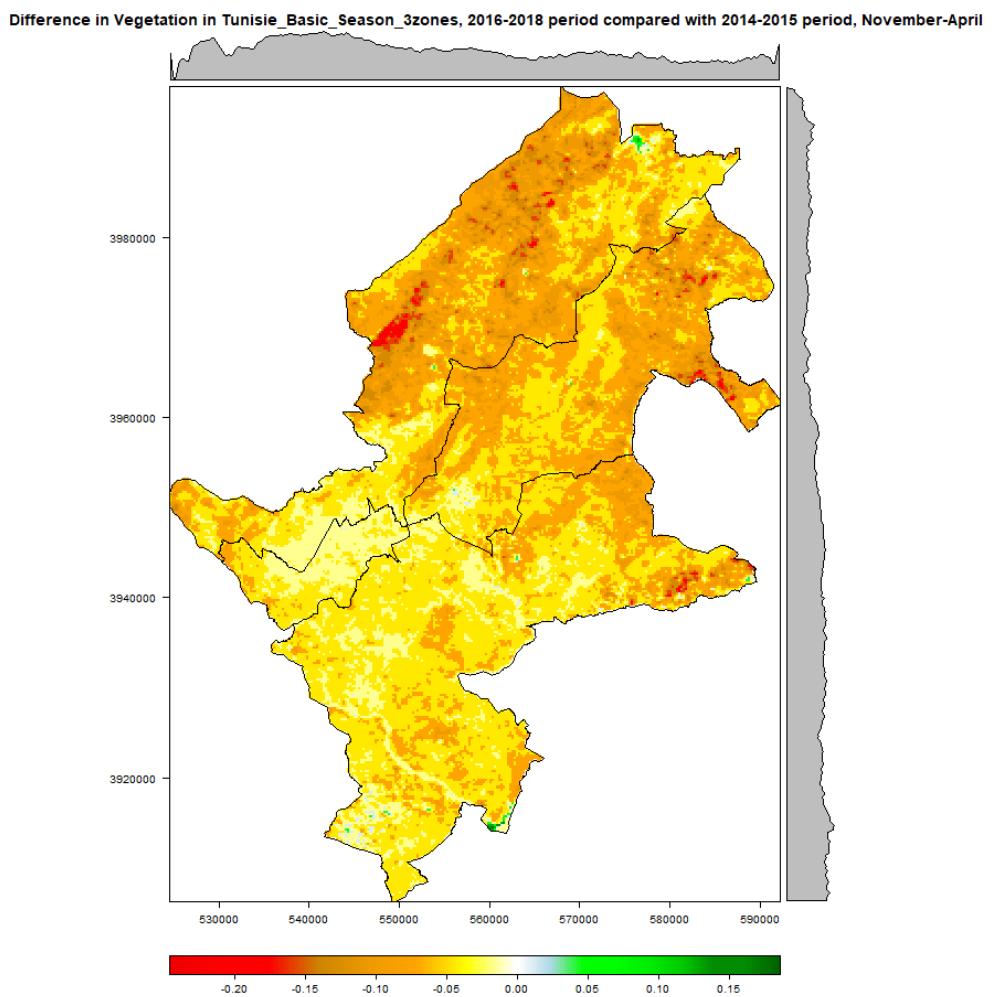


Figure 5: Différence de NDVI entre la période 2016-2018 avec la période 2014-2015 pour la saison Novembre-Avril. Source: MODIS, NASA. Préparé par le FIDA, 2019.

Impact indirect

Revenu agricole: le revenu agricole est fortement influencé par le fait que l'activité de l'huile d'olive occupe une place importante dans les systèmes de production d'huile d'olive du gouvernorat. Les variations de rendement induiront des changements au niveau de la production et donc des revenus dérivés de l'huile d'olive. Une hypothèse forte sera prise en compte, à supposer que le CC (t° et réduction des précipitations et donc augmentation de l'évapotranspiration) entraînera une perte de productivité et donc de revenu. Cependant, l'effondrement de la production pourrait réduire l'offre et donc, si la demande augmente ou reste constante, créer une augmentation des prix.

Migration: le climat peut avoir un impact indirect sur les mouvements de population en raison de plusieurs facteurs susceptibles de se dégrader: une dégradation des conditions météorologiques, notamment en raison de la hausse des températures (climat plus chaud, extrême le plus fréquent, amplitude thermique élevée), pouvant jouer sur la migration des jeunes. Le bien-être social subira une dégradation importante du fait de la réduction des revenus agricoles, et des conditions de production qui deviennent de plus en plus difficiles.

Diversification des sources de revenus: Les principales formes d'adaptation telles que la diversification des sources de revenus, se fait notamment par le biais de la migration. Les données démographiques confirment la tendance à l'augmentation de la courbe de migration forte en ce qui concerne la migration des zones rurales vers les zones côtières et les villes où la population augmentera considérablement (solde migratoire positif).

Nombre d'agriculteurs: l'impact indirect le plus important de la perspective CC est le changement du nombre d'agriculteurs pratiquant la culture de l'olivier. La baisse des revenus agricoles peut inciter les agriculteurs à abandonner la pratique de l'olive au profit d'autres activités agricoles alternatives ou non agricoles. L'hypothèse selon laquelle, à moyen terme, le CC pourrait décourager de nouvelles plantations dans des zones peu appropriées et, à long terme, l'abandon de plantations cultivées affectées par le mauvais climat et les conditions naturelles.

Mesures d'adaptation

Suite aux analyses de vulnérabilité liées aux différentes situations (tendances historiques et futures 2050), les mesures d'adaptation correspondantes ont été identifiées en commun accord avec les partenaires et acteurs concernés par le secteur oléicole. Le secteur de l'huile d'olive étant très vulnérable aux changements climatiques, certaines mesures doivent être prises et recommandées afin de préserver et d'améliorer le bien-être des agriculteurs. Les principales adaptations possibles sont les suivantes :

- Diversification des sources de revenus : Dans le but de réduire la dépendance à l'égard d'un secteur, d'autres activités génératrices de revenus peuvent être entreprises. Le gouvernorat est très riche en paysages, principalement dans les régions des collines et dans les patrimoines culturels. Cela peut encourager certains agriculteurs à développer des activités économiques dans l'écotourisme. D'autres activités dans les services, le commerce peuvent également être développées (sous-composante 2.3 : Promotion des filières et partenariats économiques).
- Gestion adaptée du système de culture. Si les agriculteurs préfèrent continuer à vivre du secteur de l'huile d'olive malgré sa grande vulnérabilité aux aléas climatiques certains outils de gestion devraient être mis en place afin de garantir une gestion durable des facteurs de stress du secteur. Parmi ces outils :
 - Sélectionner les oliviers les plus tolérants à la sécheresse (variétés locales) ;
 - Contrôler et améliorer les pratiques agricoles principalement en respectant les règles de la taille ainsi que le mode et la fréquence des labours et favoriser les techniques agricoles de conservation (sous-composante 2.2 et 2.3).
- Améliorer les techniques de CES et l'irrigation d'appoint (sous-composante 2.2 et 2.3).
- Pour faire face à la rareté de l'eau par rapport à la diminution significative attendue des précipitations, certaines techniques de conservation des sols et de l'eau et de collecte de l'eau telles que les ouvrages de recharges et les citernes (sous-composante 2.1) doivent être établies dans les zones recevant plus d'eau de ruissellement. Si elle est disponible, l'irrigation d'appoint sera bénéfique à la fois en quantité et en qualité de la culture de l'huile d'olive.

Appendice 2 – Plan de gestion environnemental et social préliminaire

Le Projet suit le modèle de développement alternatif proposé par le **Plan stratégique de développement 2016-2020** qui s'appuie sur trois piliers :1) La durabilité du processus de développement, par l'optimisation de la gestion des ressources naturelles et la promotion de l'économie verte ; 2) Une efficacité économique basée sur l'innovation et le partenariat, par le positionnement de l'économie dans les chaînes de valeurs à l'échelle mondiale ; 3) L'inclusion comme base de la justice sociale, par l'inscription de toutes les forces vives, notamment les jeunes et les femmes, dans le processus de développement.

1. Ciblage

1.1. Ciblage géographique

Le projet interviendra dans 40 secteurs répartis dans 7 délégations localisées dans la moitié Ouest du Governorat de Kairouan. Ces délégations et secteurs ont été sélectionnés par des critères de pauvreté (63% de ménages pauvres), d'enclavement, de difficulté d'accès à l'eau potable et de vulnérabilité climatique. Le projet travaillera dans ces secteurs, avec les familles nécessiteuses et à revenu limité.

La population dans les sept délégations est de 248 023 habitants, répartie en 49 213 ménages, soit respectivement 43% de la population et 39% des ménages du Gouvernorat de Kairouan (recensement 2014, INS). La population rurale représente 64,7% et la population urbaine est concentrée aux deux tiers dans le chef-lieu du Gouvernorat.

Les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité dans les 7 Délégations sélectionnées représentent respectivement 53%²⁹ et 51% du nombre total de ces catégories dans le Gouvernorat de Kairouan (DRAS, mars 2019). La mise à jour de la base de données de ces catégories de familles est en cours dans le cadre du « Programme El Amen ».

La population des 40 secteurs cibles est de 110 000 personnes (dont 51% de femmes) réparties dans 25 150 ménages. Près des deux tiers des ménages de cette zone sont des ménages pauvres : la direction régionale des affaires sociales recense 5 104 familles nécessiteuses (soit 20%) et 10 675 familles à revenu limité (soit 42%). L'incidence du chômage dépasse 40% dans certaines délégations rurales du gouvernorat, touchant en particulier les jeunes et les femmes.

Dans chaque secteur, le projet cherchera à sélectionner les zones les plus touchées par la pauvreté. Parmi les autres critères retenus pour la sélection finale des communes figurent l'intérêt des bénéficiaires, l'existence de terres à développer offrant des possibilités de lier les produits aux marchés, ainsi que le potentiel élevé de réduction des vulnérabilités du changement climatique et de générer des avantages en matière d'adaptation. En outre, le renforcement des pistes se basera également sur la carte de vulnérabilité climatique (voir SECAP, « Caractéristiques recommandées de la conception et de la mise en œuvre du programme »).

a. Groupes cibles

Les groupes cibles prioritaires sont (i) les jeunes, les femmes dans les familles nécessiteuses et à revenu limité ;(ii) les petits exploitants agricoles et éleveurs, (iii) les SMSA, GDA et PME locales dans la zone d'intervention du projet.

Le ciblage des familles nécessiteuses et à revenu limité sera réalisé grâce aux informations des listes officielles du PNAFN et des bases de données du MAS en cours de mise à jour. Les zones d'intervention prioritaires (micro-zones) seront déterminées en identifiant les localités où les ménages pauvres sont les plus nombreux, ainsi que sur la base de cartes de vulnérabilité climatique.

La stratégie du projet prévoit trois niveaux de ciblage des familles nécessiteuses et à revenu limité:

- (i) Un niveau géographique en micro-zones aligné sur l'approche de la DRAS et de l'UTSS qui cible les zones rurales où la pauvreté est la plus dense, estimée par le nombre de familles nécessiteuses ;
- (ii) Au niveau ménage : les familles nécessiteuses ayant au moins un membre actif seront toutes éligibles au soutien du projet et les familles à revenu limité avoisinantes seront bénéficiaires des actions collectives proposées par IESS

²⁹ Sans compter les 2 700 familles rajoutées en 2019 au quota du Gouvernorat mais qui ne sont pas encore réparties entre les Délégations

- (iii) Au niveau individuel : dans chaque ménage, les membres seront soutenus individuellement par l'approche de système d'apprentissage interactif GALS (Gender Action Learning System) pour faire émerger des idées d'activités génératrices de revenu (AGR)

Par ailleurs, les exploitations agricoles seront sélectionnées par une méthode de ciblage à trois niveaux :

- (i) La sélection de trois ou quatre produits agricoles prioritaires présentant le plus fort potentiel
- (ii) L'identification de poches de production dans les secteurs sélectionnés
- (iii) la sélection en priorité des petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines en donnant la priorité aux exploitations appartenant ou gérées par des femmes et des jeunes.

Le ciblage sera fait en collaboration avec les services concernés (CRDA et services sociaux) afin de faciliter la communication avec les familles bénéficiaires. Les femmes et les jeunes représenteront respectivement 65% et 50% des bénéficiaires d'AGR et de microprojets. Le projet appuiera également 1 000 jeunes directeurs diplômés. Les femmes et les jeunes représenteront chacun 50 et 30% du nombre total de bénéficiaires.

Dans chaque microzone, toutes les familles nécessiteuses et celles à revenus limités feront l'objet d'un ciblage direct dans la première composante. Toutes les familles nécessiteuses dans la micro-zone, avec au moins un membre actif du ménage, pourront participer au programme de « graduation ».

Mesures d'autociblage. Les AGR et microprojets seront conçus avec la participation des groupes-cibles eux-mêmes, en tenant compte de leurs besoins et de leur difficultés de subsistance, et qu'ils les jugent pertinentes et à leur portée. En fait, la méthodologie GALS sera utilisée pour aider les ménages et leurs membres individuels à identifier les opportunités d'amélioration des moyens d'existence ou les AGR.

Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités. Des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi seront appliquées pour rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pourvoir, et pour les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions.

2. Sélection des activités sur base de critères socio-économiques, climatiques et environnementaux.

Un certain nombre de projets en cours dans la région de Kairouan sont axés sur le soutien aux familles vulnérables, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. Ce projet a été conçu pour être complémentaire et synergique avec ceux-ci :

- Le projet de gestion intégrée du paysage dans les régions les moins développées en Tunisie (PGIP) vise à améliorer la gestion du paysage et l'accès aux opportunités économiques des communautés cibles dans les régions moins développées du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie;
- Programme d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires vulnérables (PACTE) financé par l'AFD à hauteur de 51,5 M € et par le Fonds Français de l'Environnement Mondial 2 M € vise à soutenir le développement environnemental et social durable des territoires ruraux. Le CIRAD appuie la mise en œuvre du Programme et ses trois principaux objectifs sont: (i) gérer de manière durable les ressources naturelles vulnérables; ii) contribuer au développement économique des zones rurales; et (iii) mettre en place des mécanismes pour une meilleure gouvernance du développement territorial.
- Le projet de développement agricole et rural autour des lacs collinaires (DARAL) vise à soutenir des moyens de subsistance durables par le développement de sources de revenus durables et viables, l'amélioration des infrastructures et la gestion durable des ressources en eau et en terres.
- Le projet de gestion des ressources naturelles est un projet très localisé en amont du système d'eau de Nebhana dans le cadre du programme AGIRE soutenu par la GIZ. Il vise à assurer une approche participative à base communautaire des bénéficiaires vivant en amont du

barrage de Nebhana afin de promouvoir un rôle dans la gestion durable de l'eau et des sols (eau et sol).

Le manuel d'implémentation de projet décrit en détail l'engagement et le processus de planification dans les secteurs afin d'identifier les approches et les pratiques de développement des terres résilientes et comment ce processus prendra en compte l'inclusion des ménages les plus vulnérables et les plus pauvres, l'adéquation de l'utilisation des terres et des mesures d'adaptation pour faire face aux risques de changement et de variabilité climatiques actuels et futurs. Une « Stratégie de l'intégration du genre et des jeunes » a été développée et devra être appliquée durant l'implémentation du Projet.

Le Projet a été conçu pour mettre en place des activités consistantes et surtout réalisables compte tenu des conditions financières assez modeste des futurs bénéficiaires (faibles moyens et absence de garanties bancaires). En effet, la majorité de la population souffre d'une pauvreté alarmante en raison du :

- Manque d'opportunités d'emploi et revenus agricole et ou extra agricole trop limités.
- Capacités financières limitées et l'accès aux crédits, une alternative de déblocage de la situation financière notamment pour nombreux jeunes, est freiné pour des raisons procédurales administratives.
- La technicité de la population a été jugée encore faible et insuffisante pour monter et diriger des projets ou des activités génératrices de revenus et ce malgré les sessions de formation qui ont été organisées lors d'autres projets dans la région.

Il en découle une nécessité absolue de mettre en place un mécanisme de financement à caractère social pour la cible démunie (les femmes et les jeunes sans emploi) et un soutien à l'autofinancement pour les agriculteurs. D'une façon générale, la population cible étant les groupes vulnérables et à besoins spécifiques. Ce sont les catégories les moins susceptibles d'accéder aux crédits bancaires classiques à savoir les femmes, les jeunes et les exploitations de frange basse (terre réduite et cheptel absent ou présent avec un effectif réduit). Ces trois catégories ne peuvent ni présenter les garanties physiques (foncières en l'occurrence) ni assurer l'apport en espèces qu'exigent la majorité des institutions de micro-finance.

Il existe donc une besoin d'appuyer financièrement ce type de bénéficiaires à travers un soutien direct du projet. De plus, la prise en compte de l'approche genre dans le ciblage des actions d'amélioration du revenu des ménages est primordiale dans la mesure où la femme représente un pilier de base pour le développement rural. Dans ce sens, les femmes sont retenues parmi les bénéficiaires potentiels des actions de promotion des AGR.

Toutes les familles à revenu limité de la micro-zone bénéficieront d'un à un certain nombre d'interventions faisant partie du programme de « graduation », telles que l'accès à l'eau, le désenclavement et la sensibilisation de la communauté (par exemple, éducation nutritionnelle, liens vers des télécentres et des centres d'éducation préscolaire).

Le projet créera un environnement favorable à l'inclusion des plus pauvres, des femmes et des jeunes dans le développement des filières. Par la suite, une conscientisation des acteurs des filières à différents niveaux (délégations, secteurs) sera menée à travers le renforcement de capacités.

3. Impacts sociaux, environnementaux et climatiques et les mesures d'atténuation

Les risques sociaux, environnementaux et climatiques liés au projet et les mesures d'atténuation liées aux activités du Projet sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Table 2: Tableau du Plan de gestion environnementale et sociale par composante et sous-composante

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
Composante 1 : Accès aux services de base et amélioration des conditions de vie						
Sous-composante 1.1 : Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	Social <ul style="list-style-type: none"> Incidence des maladies d'origine hydrique dues à l'approvisionnement en eau potable Les travaux d'infrastructure ne correspondent pas aux besoins des groupes cibles Environnemental/Climatique : <ul style="list-style-type: none"> Pollution due aux travaux, perte de végétation. Accès insuffisant et/ou précaire à la terre et à l'eau pour les activités productives 	Social <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène Le développement des infrastructures sera lié aux besoins exprimés dans les plans de développement participatifs (PDP), ils seront concentrés autour des microzones sélectionnées (zones à forte incidence de familles nécessiteuses) Environnemental/Climatique : <ul style="list-style-type: none"> Le projet devra recueillir et recycler les lubrifiants ; éviter les déversements ; installer les camps de construction ; appliquer des produits chimiques antipollution pour l'eau ou pour la poussière, de façon à prévenir la contamination de l'eau de surface. Réduire les fuites des infrastructures d'alimentation en eau: on estime qu'environ 30% des prélèvements d'eau globaux sont perdus du fait des fuites. Substituer, compartimenter et entretenir les canalisations d'approvisionnement en eau. Non 	Plans de Développement Participatifs ; réunion avec les parties prenantes durant les missions de conception du projet IESS (voir listes des réunions et personnes rencontrées) ; Le projet comportera de nombreuses consultations avec les	CRDA	Le projet soumettra des rapports d'avancement semestriels; les rapports annuels de supervision au FIDA ainsi que le rapport sur l'exécution du programme	Voir Costab : Contrôle des travaux - USD 242,000 ; Etudes techniques - USD 91,000

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
		<p>seulement le volume d'eau est économisé, mais l'ensemble du système d'alimentation peut économiser de l'énergie (par exemple, pour le pompage) si toute l'eau captée parvient à l'utilisateur final. Le projet viendra réhabiliter les systèmes vétustes, réduire les pertes et améliorer la gestion de l'eau potable.</p>	<p>bénéficiaires tout au long du projet. Les bénéficiaires seront consultés dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité "graduation", ainsi que de l'encadrement et du mentorat en cours du programme.</p>		<p>me annuel au Fonds pour l'adaptation; MTR et évaluation finale et analyse d'impact .</p>	
Sous-Composante 1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés.	Social <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires pourraient ne pas être les familles les plus pauvres • Les formations ne sont pas adaptées aux besoins des femmes 	Social <ul style="list-style-type: none"> • Le projet utilisera la base de données du gouvernement avec les familles nécessiteuses et à revenu limité, procédera à des vérifications sur place et créera des mécanismes de grief • Le calendrier, le lieu et le contenu des formations seront adaptés aux besoins spécifiques des femmes, la moitié des animatrices seront des femmes 	Plans de Développement Participatifs ; réunion avec les parties prenantes durant les missions de conception	UTSS ; CRDA	Le projet soumettra des rapports d'avancement semestriels; les rapports	Voir Costab : Fonctionnement, logistique et audits UTSS - USD 565,000

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure prises avant d'établir une relation avec un fournisseur de services financiers ce qui entraîne des risques potentiels à associer aux activités de finance rurale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le programme d'éducation financière, l'UTSS fera appel à un opérateur spécialisé dans la microfinance et présent si possible dans la zone d'intervention pour délivrer des programmes d'éducation financière et faciliter l'inclusion financière des pauvres (ouverture de comptes, épargne, accès à des microcrédits). Les mesures suivantes doivent être prises avant d'établir une relation avec un fournisseur de services financiers (FSF) (équivalent d'Institution de Micro Finance, IMF) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le gouvernement national, par l'intermédiaire de l'unité de gestion de programme établie pour le projet, devra procéder à une vérification préalable du FSF et de son portefeuille afin d'évaluer: (i) les politiques et procédures environnementales et sociales existantes du FSF et sa capacité à les mettre en œuvre - en cas de lacunes, plan opérationnel pour y remédier ; et (ii) les problèmes environnementaux et sociaux liés au portefeuille actuel et futur du FSF. ○ S'assurer que les activités financées au moyen de prêts par le FSF dans le cadre du programme ou du projet financé par le FIDA soient conformes aux directives du FIDA en matière de politique de sauvegarde, à la législation et à la réglementation nationales en vigueur (travail, santé, sécurité, etc.) et à la liste des activités d'investissement 	<p>du projet IESS (voir listes des réunions et personnes rencontrées).</p> <p>Le projet comportera de nombreuses consultations avec les bénéficiaires tout au long du projet.</p> <p>Les bénéficiaires seront consultés dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité "graduation", ainsi que de l'encadrement et du mentorat en</p>		<p>annuels de supervision au FIDA ainsi que le rapport sur l'exécution du programme annuel au Fonds pour l'adaptation; MTR et évaluation finale et analyse d'impact .</p>	

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
		<p>interdites produit par la Société financière internationale est respecté.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les FSF devraient mettre en place ou établir un plan de gestion environnementale et sociale approprié, adapté à la nature, à l'ampleur et aux risques de son portefeuille de prêts actuel et futur, dans le cadre de son système de gestion global, reconnaissant que le type et les opérations des FSF varient considérablement et, en général, représentent des risques sociaux, environnementaux et climatiques minimes. Le projet privilégiera ainsi la collaboration avec les institutions qui répondent à des critères en termes de protection des clients (p.ex. certification smartcampaign.org) et qui remplissent aussi les normes du SPTF (social performance task force). ○ Le gouvernement, par l'intermédiaire de son unité de gestion des programmes et du FIDA, évaluera l'adéquation de la capacité du FSF à gérer les impacts et les risques environnementaux et sociaux liés à son portefeuille de prêts. Si le FSF en est capable, le PGES sera convenu au cas par cas entre le FIDA/gouvernement et le FSF, conformément à ce qui est approprié et réalisable en termes de: (i) champ d'application dans le portefeuille de prêts du FSF; (ii) le montant moyen du prêt; (iii) l'utilisation envisagée du prêt; (iv) la nature 	cours du programme.			

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
		<p>des normes requises par les activités financées par le prêt; (v) les procédures de due diligence environnementale et sociale du FSF; (vi) les directives en matière de divulgation et de déclaration des FSF; et (vii) l'orientation des activités de suivi mises en place par le programme ou projet (par exemple l'utilisation d'accords basés sur la performance). Lorsqu'il y a des lacunes dans les capacités du FSF qu'il faut combler, le gouvernement, par l'intermédiaire de son unité de gestion de programme, du FIDA et du FSF, établira un plan assorti de délais.</p>				
Sous composante 1.3 Appui à des activités génératrices de revenus	Social <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les jeunes pourraient ne pas bénéficier de l'IGA • L'IGA pourrait augmenter la charge de travail des femmes • Les revenus générés par les femmes pourraient être capturés par leurs maris • Les femmes pourraient souffrir de violence domestique 	Social <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de l'approche GALS permettra de résoudre les problèmes liés au partage plus équitable de la charge de travail et des avantages au sein du ménage • Pour les AGR, les quotas suivants seront utilisés: 65% femmes ; 50% jeunes • Sensibilisation des femmes, des hommes, des communautés et des leaders à la violence sexiste • La contribution des familles nécessiteuses sera en nature (force de travail) • La formation technique impliquera l'acquisition de connaissances sur la façon de gérer un moyen de subsistance (par exemple, la prévention des maladies, les pratiques alimentaires) et des 	Plans de Développement Participatifs ; réunion avec les parties prenantes durant les missions de conception du projet IESS (voir listes des réunions et personnes rencontrées).	CRDA	Le projet soumettra des rapports d'avancement semestriels; les rapports annuels de supervision au FIDA ainsi	Voir Costab – Idem que sous-composante 1.2

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles nécessiteuses pourraient ne pas être en mesure de fournir sa contribution à l'AGR • Les familles nécessiteuses pourraient ne pas avoir la capacité de gérer l'IGA Faible écoulement des produits vers le marché • Les actifs pourraient être vendus pour faire face aux chocs <p>Environnemental/Climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les AGR risquent de ne pas être adaptées au milieu et épouser les ressources naturelles de la zone. • Les AGR ne sont pas adaptés aux aléas climatiques de la région. 	<p>compétences commerciales en matière de vente et d'achat sur le marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux marchés sera renforcé par une analyse de marché au début du projet, en les aidant à devenir membres des GDA et SMSA et par le biais d'activités 4P • L'approche intégrée de « graduation » stabilisera leurs dépenses de consommation, fournira des moyens d'épargner de manière régulière et sécurisée et donnera accès à un financement permettant de financer de petits investissements et les dépenses des ménages. Une meilleure gestion financière aidera à terme les femmes et les hommes à subvenir aux besoins de leurs enfants et à investir dans leur avenir <p>Environnemental/Climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste d'AGR du Projet n'est pas exhaustive mais seules les activités adaptatives au changement climatique seront retenues pour diminuer les possibles chocs des familles vulnérables. • Les AGR seront sélectionnées sous condition que celles-ci n'aient pas d'impact négatif sur le milieu naturel environnant. • Le choix des AGR et le suivi sera encadré par l'approche de Graduation. 	<p>Le projet comportera de nombreuses consultations avec les bénéficiaires tout au long du projet.</p> <p>Les bénéficiaires seront consultés dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité "graduation", ainsi que de l'encadrement et du mentorat en cours du programme.</p>		<p>que le rapport sur l'exécution du programme annuel au Fonds pour l'adaptation; MTR et évaluation finale et analyse d'impact .</p>	

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés

Composante 2 : intégration économique et filières inclusives et durables

Sous-composante 2.1: Amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique	Social <ul style="list-style-type: none"> L'ouverture des routes pourrait entraîner une augmentation des accidents, en particulier chez les ouvrières agricoles Les femmes et les jeunes pourraient ne pas avoir accès à la sécurité foncière et foncière Réinstallation physique ou déplacement économique : s'il n'est pas soigneusement aligné, le développement des routes rurales peut nécessiter le 	Social <ul style="list-style-type: none"> Un 4P sera pris en charge qui sécurisera le transport pour les ouvrières agricoles. Les possibilités de renforcer la sécurité foncière des femmes et des jeunes seront explorées au cours des diagnostics socio-fonciers Renforcer le développement des capacités des communautés et institutions locales et des individus (utilisateurs et bénéficiaires). Le renforcement des capacités devrait couvrir des thèmes tels que la Gestion intégrée des ressources en eau, les principaux défis de la sécurité de l'eau, les risques liés à l'eau et les stratégies d'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation aux connaissances techniques sur l'exploitation et la maintenance des infrastructures hydrauliques. Le projet viendra appliquer des approches basées sur le ménage pour la formation et la vulgarisation, et impliques les ouvrières agricoles. Promotion de bonnes pratiques d'ingénierie et par une gestion appropriée de l'eau Dans le cadre des 80km de piste, le projet ne prévoit pas de créer de nouvelles routes rurales mais bien 	Plans de Développement Participatifs ; réunion avec les parties prenantes durant les missions de conception du projet IESS (voir listes des réunions et personnes rencontrées). Le projet comportera de nombreuses consultations avec les bénéficiaires	CRDA	Le projet soumettra des rapports d'avancement semestriels; les rapports annuels de supervision au FIDA ainsi que le rapport sur l'exécution du programme	Voir Costab : Etudes techniques – USD 223,000 ; Contrôles des travaux – USD 154,000
---	---	--	---	------	--	---

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
	<p>déplacement et la réinstallation, ou impliquera en particulier la perte de terres agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Incidence des maladies d'origine hydrique dues à la réhabilitation des systèmes d'irrigation <p>Environnemental/climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Choc climatique : le principal effet du changement climatique sur les régimes climatiques est l'occurrence accrue d'événements météorologiques extrêmes : sécheresses extrêmes et précipitations entraînant des inondations. Ces chocs climatiques peuvent avoir un 	<p>de les réhabiliter et de les améliorer. Aucune réinstallation physique ou déplacement économique ne sera à prévoir. De plus, le projet prévoit la conception consultative des sites routiers en utilisant les connaissances locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'impact de la création de pistes dans le cadre d'une opération de remembrement est limité à un maximum de 2 % de la superficie des terres ayant fait l'objet de réaménagement et par agriculteur. <p>Environnemental/climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet cherchera à s'aligner sur un impact négatif minimal – dans le cas où le projet impliquerait le réalignement d'une route existante, il examinerait toutes les alternatives et choisirait le tracé qui aura le moins d'impacts négatifs directs et indirects, en tenant compte des sols, du climat, de la géologie, de la topographie, de l'hydrologie, de l'écologie, des modes d'occupation, des usages existants et autres facteurs socio-économiques (via l'approche participative du projet). Le projet vise à adopter une conception participative et consultative des sites routiers en utilisant les connaissances locales - consultez les utilisateurs locaux pour déterminer les voies (ou alignements) offrant les meilleures connexions pour voyager en toute sécurité (inondations, éboulements, animaux). Il en va de même pour les emprunts et les matériaux de construction. Le projet consultera tôt les parties 	<p>tout au long du projet. Les bénéficiaires seront consultés dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité "graduation", ainsi que de l'encadrement et du mentorat en cours du programme.</p>		<p>annuel au Fonds pour l'adaptation; MTR et évaluation finale et analyse d'impact .</p>	

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
	<p>impact direct sur les cultures et endommager les infrastructures.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès insuffisant et/ou précaire à la terre et à l'eau pour les activités productives • L'eau est une ressource rare en Tunisie. Le projet pourrait risquer d'accroître l'insécurité hydrique par une pression accrue et insoutenable sur des ressources en eau limitées. • Perturbation du drainage : en raison d'une ingénierie de mauvaise qualité, les routes peuvent concentrer et accélérer le ruissellement. • Mauvaise qualité des routes, peu de 	<p>prenantes pour augmenter la participation et l'appropriation locales sur base des PDP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet devra recueillir et recycler les lubrifiants ; éviter les déversements ; installer les camps de construction ; appliquer des produits chimiques antipollution pour l'eau ou pour la poussière, de façon à prévenir la contamination de l'eau de surface. • Le projet tient à favoriser les petites entreprises locales qui favoriseront la durabilité dans le temps des infrastructures routières. De fait, la conception visera à optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles localement, y compris les entreprises locales, les entrepreneurs, les artisans et les matériaux, pour faciliter l'entretien et améliorer les perspectives de durabilité. • Le projet vise à améliorer les routes (p.ex. bicouche et ouvrages hydrauliques) afin d'augmenter leur résistance aux aléas climatiques. • Les travaux de réhabilitation et amélioration des routes rurales vont incorporer des mesures de contrôle de l'érosion en protégeant les surfaces vulnérables du sol autour de la route, en mettant en place des canaux de drainage adéquat et des bassins de rétentions, et en favorisant une couverture végétale le plus tôt possible. • Le projet prévoit de réduire les fuites des infrastructures d'alimentation en eau. Substituer, compartimenter et entretenir les canalisations 				

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
	<p>durabilité dans le temps face aux aléas climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Érosion du sol - Les travaux routiers peuvent exposer le sous-sol à l'érosion et des routes et des pistes mal entretenues peuvent constituer les premiers canaux d'érosion par ravinement, ce qui entraîne un drainage incontrôlé et des dommages aux terres et à la végétation, ainsi que l'envasement et la sédimentation des plans d'eau. • Le contrôle ou l'atténuation des inondations par un barrage peut détruire des moyens de subsistance qui reposaient 	<p>d'approvisionnement en eau. Le projet visera à accroître l'efficacité des réseaux d'irrigation sur environ 769 ha de terres agricoles et à économiser environ 1 211 840 m³ d'eau par an. Cela aura un impact direct sur la réduction des taux d'extraction de la nappe phréatique et, combiné à la formation de parcelles de démonstration, améliorera la productivité et la santé humaine. Non seulement le volume d'eau est économisé, mais l'ensemble du système d'alimentation peut économiser de l'énergie (par exemple, pour le pompage) si toute l'eau captée parvient à l'utilisateur final. Le projet viendra réhabiliter et moderniser des stations de pompage et système de régulation de périmètres irrigués.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet soutien les investissements dans les exploitations agricoles avec infrastructures de micro-irrigation résistantes au climat et économies en eau. • Le projet soutien l'installation de citernes afin d'améliorer les capacités de récolte d'eau pluviale et sa gestion. • Le Projet viendra renforcer les associations d'usagers de l'eau et la formulation et la mise en œuvre de plans d'entretien et d'exploitation pour les systèmes d'irrigation et d'eau potable, en évitant le gaspillage de l'eau. Ces associations (GDA) sont garants de l'utilisation durable de la ressource en eau via des systèmes de contrôle (p.ex. compteurs) 				

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
	<p>auparavant sur des cultures de décrue et / ou sur des pâturages de saison sèche qui dépendaient de l'inondation saisonnière de la plaine inondable du cours d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation au fil du temps de la probabilité de rencontrer des conditions météorologiques susceptibles de supporter un feu de forêt qui risque de causer des pertes de vies humaines et matérielles au cours d'une année donnée. 	<p>et de gestion (p.ex. calendrier de répartition de l'eau).</p> <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'informations et de données fiables des eaux des aquifères à travers la mise en place de nouveaux piézomètres afin d'améliorer le réseau de suivi du CRDA. Une étude d'impact des ouvrages de recharge sera aussi réalisée dans les dernières années du projet. Mettre en œuvre des mesures de récupération de l'eau pour la recharge des eaux souterraines tout en minimisant la dégradation des sols. L'eau stockée dans le sol est protégée contre l'évaporation et la contamination et est améliorée par filtration dans le sol. L'augmentation de l'humidité du sol qui en résulte améliore les rendements des systèmes de culture pluviaux. Le projet soutiendra la mise en œuvre de ces ouvrages de recharge dans le gouvernorat. Soutenir les mesures de conservation des eaux et des sols en amont comme les mesures d'infiltration d'eau pour lutter contre l'érosion, l'épuisement des sols et l'envasement en aval seront supportés à travers les formations et les démonstrations et via l'approche 4P. Récupération d'eau non conventionnelle via deux canaux principaux : (i) récupération de l'eau de pluie sur les toits; et (ii) la récupération de l'eau par des ouvrages de recharge, construits dans des rivières saisonnières 				

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
		<ul style="list-style-type: none"> • Le projet viendra améliorer l'efficacité de l'irrigation. Les systèmes d'irrigation endommagés ou obsolètes doivent être restaurés ou remplacés afin de réduire les pertes sous forme de fuites ou de pertes par évaporation lors du transport et de l'utilisation d'eau, et représentent la dépense en vrac pour l'avenir. Le revêtement des canaux évite les pertes d'eau et permet aux gestionnaires de l'irrigation de mieux contrôler les ressources, ainsi que les systèmes d'égouttage (aspersion et). Lorsque l'eau d'irrigation est rare, appliquer une quantité d'eau limitée à un moment critique peut potentiellement augmenter la productivité de 10 à 20%, car un stress modéré ne nuit pas aux rendements à certains stades de croissance. • Le projet veillera à ce que les activités d'extraction de l'eau reposent sur une évaluation appropriée des débits hydrologiques et sur les autres impacts en aval. En effet, l'arrondissement Ressources en Eau (RE) et l'arrondissement Périmètres Irrigués (PI) du CRDA de Kairouan sont pleinement impliqués dans le déroulement des activités du projet IESS. Chacun de ces arrondissements suivra les activités du projet en étudiant les débits hydrologiques et la qualité de l'eau et informera continuellement les associations (GDA) et les exploitants. • Un appui continu auprès des exploitants permettra de les sensibiliser à l'utilisation efficiente des intrants 				

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
		<p>agricoles (formations, démonstrations) et donc, à l'amélioration de la qualité des sols et des eaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet ne prévoit pas la mise en place de barrage pouvant impliquer des effets délétères. En effet, il prévoit de mettre en place des ouvrages de recharge qui peuvent être considérés comme des petits barrages selon la définition du FIDA (SECAP Guidance Statement on Dams). Aucune perte économique, environnementale et / ou perturbation des moyens de subsistance lié à la mise en place de ces ouvrages n'est attendue. La SECAP recommande au CRDA d'inclure dans la mise en œuvre de ces activités de terrain la participation de l'arrondissement « Forêts » qui assurera que des mesures spécifiques pour minimiser et éviter le risque d'incendies de forêt soient bien prises. 				
Sous-composante 2.2 – Soutien à la création et au développement de SMSA, GDA et de PME au niveau local	Social <ul style="list-style-type: none"> Les femmes et les jeunes pourraient être exclus de la prise de décision des GDA et SMSA Les femmes entrepreneurs sont plus défavorisées en termes d'accès au savoir, aux 	Social	Plans de Développement Participatifs ; réunion avec les parties prenantes durant les missions de conception du projet	CRDA	Le projet soumettra des rapports d'avancement semestriels; les rapports annuels	Voir Costab : Formateurs parcelles de démonstration et autres /e – USD 80,000

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
	<p>compétences et aux ressources.</p> <p>Environnemental/climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible intérêt et faible capacité des petits exploitants à adopter de nouvelles approches et technologies respectueuses du climat. • Faible ralliement ministériel pour la modification de la politique et de la stratégie actuelles de l'AC et du secteur de la gestion durable de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des campagnes seront organisées pour augmenter le nombre de femmes et de jeunes dans les catégories GDA et SMSA • Formation en leadership pour les femmes et les jeunes • Chaque GDA et SMSA aura une stratégie d'inclusion de genre et jeunes avec des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre • 65% des bénéficiaires impliqués dans les PME seront des femmes • Des GDA et SMSA composés uniquement de femmes seront promus <p>Environnemental/climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Projet aura une approche de sensibilisation au changement climatique et de renforcement des capacités des petits exploitants vulnérables. Les agriculteurs recevront une formation sur les techniques agricoles d'adaptation et de conservation à faible coût pour s'adapter à des niveaux d'humidité plus ou moins élevés, et sur la façon de mieux s'adapter aux saisons plus extrêmes, de réduire le stress des cultures et d'améliorer les rendements. 	<p>IESS (voir listes des réunions et personnes rencontrées).</p> <p>Le projet comportera de nombreuses consultations avec les bénéficiaires tout au long du projet.</p> <p>Les bénéficiaires seront consultés dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité "graduation", ainsi que de l'encadrement et du mentorat en</p>		<p>de supervision au FIDA ainsi que le rapport sur l'exécution du programme annuel au Fonds pour l'adaptation; MTR et évaluation finale et analyse d'impact .</p>	

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
			cours du programme.			
Sous-composante 2.3 – Promotion des filières et partenariats économiques (4P)	<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires du 4P pourraient ne pas être des petits exploitants • Mauvaises conditions de travail des ouvrières agricoles et risque de violence basée sur le genre, y compris l'exploitation et les abus sexuels <p>Environnemental/Climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires ne sont pas formés/n'ont pas de connaissance des mesures d'adaptation au changement climatique et aux risques environnementaux liés à leur filière. 	<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet ciblera les exploitants agricoles gérant des petites exploitations familiales ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines • Les parties impliquées dans les partenariats soutenus par le projet seront obligées d'inclure des mesures pour assurer de bonnes conditions de travail aux ouvrières agricoles et éviter l'exploitation et les abus sexuels • Les plans de co-financement incluront les aspects formation, le renforcement des capacités des acteurs, mesures d'adaptation au changement climatiques et les actions de certification des produits (label qualité Tunisien, agriculture biologiques, AOC, Indication géographique, etc) • La loi impose au CRDA de surveiller l'application de «margines» et d'autres engrais, et la CRDA / CTV s'acquittera de cette responsabilité. 	Plans de Développement Participatifs ; réunion avec les parties prenantes durant les missions de conception du projet IESS (voir listes des réunions et personnes rencontrées). Le projet comportera de nombreuses consultations avec les bénéficiaires tout au long du projet. Les bénéficiaires	CRDA.	Conformément à la loi, les services de vulgarisation formés des CTV fourniront des conseils techniques permanents et une surveillance de l'application correcte des engrais.	Voir Costab : <i>Etude filière en soutien aux 4P – USD 71,000</i>

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
			seront consultés dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité "graduation", ainsi que de l'encadrement et du mentorat en cours du programme.		Le projet soumettra des rapports d'avancement semestriels; les rapports annuels de supervision au FIDA ainsi que le rapport sur l'exécution du programme annuel au Fonds pour l'adaptation;	

Interventions du Projet	Facteurs de risque social/environnemental /climatique	Mesures d'atténuation	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens et fréquence de vérification	Coûts estimés
					MTR et évaluation finale et analyse d'impact .	

6. Les routes rurales contribuent à améliorer les transports et les communications pour les plus vulnérables des zones rurales. L'amélioration de la mobilité permet l'accès: (i) aux services (agriculture, éducation, santé, finances) ; (ii) aux marchés (intrants, agro-industrie, commerce de gros, vente au détail, exportation) ; (iii) aux activités génératrices de revenus ; (iv) aux activités sociales, politiques et communautaires ; et (v) au transfert technologique.

7. Toutes ces menaces potentielles doivent être reconnues et les normes de conception des routes rurales - en particulier pour le drainage - doivent être ajustées afin d'éviter des dommages environnementaux accrus. Avec le changement climatique et les risques accrus liés aux aléas climatiques la période de récurrence d'évènements devra être augmentée. Pour la même raison, les déversoirs (ou ponts irlandais) doivent être conçus pour une inondation dont la période de récurrence est plus longue que jusqu'à présent et être élargis si nécessaire. Une approche similaire devra être adoptée pour les drains latéraux et les branchements.

8. Le CRDA devra inclure dans l'implémentation de ces activités de terrain la participation de l'arrondissement « Forêts » qui assurera que des mesures spécifiques pour minimiser et éviter le risque d'incendies de forêt sont bien prises.

4. Mécanisme de réclamation et de recours du FIDA

9. Le FIDA a mis en place une procédure de traitement des plaintes pour recevoir et faciliter le règlement des problèmes et des plaintes concernant le non-respect allégué de ses politiques environnementales et sociales et des aspects obligatoires de ses procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique dans le cadre de projets soutenus par le FIDA.

10. La procédure permet aux plaignants concernés de résoudre leurs problèmes de manière juste et rapide par le biais d'un processus indépendant. Le FIDA peut être contacté par courrier électronique à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org ou via son site Web à l'adresse (cliquez ici pour la page). En outre, le FIDA demandera à l'emprunteur de mettre en place un mécanisme, une procédure ou une procédure de réclamation facilement accessible afin de faciliter la résolution des préoccupations et des griefs des parties affectées par le projet et se rapportant au projet.

Bien que le FIDA s'attaque généralement aux risques principalement par le biais de son processus amélioré d'assouplissement quantitatif / assurance qualité et de l'appui à la mise en œuvre du projet, il reste résolu à: i) travailler de manière proactive avec les parties concernées pour résoudre les plaintes; ii) veiller à ce que la procédure de réclamation et le mécanisme de réclamation au niveau du projet soient facilement accessibles aux personnes concernées, adaptés à la culture, réactifs et fonctionnent efficacement; et (iii) conserver des archives de toutes les plaintes et de leurs résolutions.

5. Alignement des activités de IEES avec les stratégies nationales

Contexte. Depuis la fin des années 1980, la Tunisie a mis en œuvre une politique publique forte en matière de protection de l'environnement, qui a conduit à la création de l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) en 1988, à un programme national d'action pour l'environnement en 1990 et à la création du ministère de l'Environnement. l'amélioration territoriale en 1991, la création en 1993 d'une Commission nationale du développement durable (CNDD), la création en 1994 de l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable et la mise au point en 1995 de son agenda 21 a participé activement à l'adoption des conventions internationales par les Nations Unies - il a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993; l'UNCCD en 1995; et la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2003. Il a également préparé deux communications nationales à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2001, 2014 et un rapport biennal en 2014; et ratifié l'accord de Paris en 2017.

Stratégie nationale sur les changements climatiques (NCCS). La Tunisie a développé le NCCS en 2012 dans lequel il présente les scénarios climatiques futurs possibles auxquels le pays est confronté, ainsi que les stratégies énergétiques, agricoles et de l'eau nécessaires pour une stratégie nationale d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. La gestion de l'eau joue un rôle important dans le but de changer l'approche des agriculteurs en matière de gestion et d'utilisation de l'eau. L'objectif national est d'encourager les agriculteurs à mieux utiliser l'eau, de réduire les pertes d'eau et de sensibiliser davantage à l'importance de la conservation de l'eau. Le NCCS encourage les NAMAs (actions d'atténuation appropriées au niveau national) en mettant fortement l'accent sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté en tant que moyen d'adaptation au changement climatique. Le projet s'alignera sur le NCCS grâce à la promotion d'une disponibilité accrue de l'eau, à une meilleure gestion de l'eau et à la sensibilisation des agriculteurs, ainsi qu'à la promotion de moyens de subsistance alternatifs aidant les agriculteurs à mieux s'adapter au changement climatique.

Constitution. La nouvelle constitution qui a été adoptée en 2014 incorpore le changement climatique en tant que caractéristique permanente de l'article 44, dans lequel l'État s'engage à «fournir les moyens nécessaires pour garantir un environnement sain et équilibré et contribuer à l'intégrité du climat». La constitution met aussi en avant le droit à l'eau : sous la pression des associations ayant pour objet la défense de ce droit, la reconnaissance du droit à l'eau a fait son entrée dans la Constitution de 2014. L'article 44 de la Constitution dispose : « le droit à l'eau est garanti. La préservation de l'eau et son utilisation rationnelle sont un devoir pour l'État et la société ». À ce niveau, la Constitution tunisienne vient compléter et renforcer un dispositif législatif et réglementaire relatif à l'eau, composé principalement par le code des eaux adopté en 1975 et ses textes d'application. Le projet est aligné sur les priorités énoncées dans la constitution par le biais d'efforts visant à protéger l'environnement des événements climatiques croissants et de la réduction de la disponibilité de l'eau.

Plan de développement stratégique 2016-2020 (SDP). Le SDP (Plan de développement économique et social 2016 - 2020) élaboré par le ministère tunisien du Développement, des Investissements et de

la Coopération internationale est la principale stratégie de développement du pays. Le PDD définit cinq axes: 1) renforcer la bonne gouvernance, la réforme administrative et la lutte contre la corruption; 2) accélérer l'adoption de réformes cruciales pour développer une économie à plus forte valeur ajoutée; 3) développer le capital humain et promouvoir l'inclusion sociale; 4) réduire les disparités régionales; et 5) l'adoption de l'économie verte en tant que pilier du développement durable. Le projet s'alignera sur trois des cinq piliers, à savoir les piliers 3, 4 et 5, grâce à la promotion de la modernisation des infrastructures de base; renforcer les capacités des ménages vulnérables; la promotion de la gestion durable des ressources naturelles (GDRN); renforcement des organisations d'agriculteurs; et la surveillance des niveaux des eaux souterraines et le développement des capacités institutionnelles.

Stratégie de développement durable 2014-2020 (SDD). La Stratégie Nationale de Développement Durable (SDS) est élaborée par le Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire (Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire). Les principaux objectifs du changement climatique décrits sont les suivants: améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur les différents environnements naturels; et d'accroître la résilience au changement climatique en mettant l'accent sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement. Le projet sera aligné sur la SDD grâce à la création de connaissances grâce à l'étude de recharge des eaux souterraines entreprise en collaboration avec IRESA, mais également à l'installation de stations de surveillance des eaux souterraines. L'adaptation au changement climatique est en outre pleinement intégrée au projet par le biais d'infrastructures routières résistantes au climat, améliorant l'accès à l'eau et protégeant les terres productives de l'érosion.

Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC). La Tunisie a présenté son premier INDC à la CCNUCC en 2015. Son INDC comprend à la fois des mesures d'atténuation et d'adaptation, avec un financement international estimé à 20 milliards USD requis pour la mise en œuvre. La liste des mesures d'adaptation à prendre concerne les secteurs des ressources en eau, de l'agriculture, du littoral et du tourisme. Les zones dans lesquelles le projet est aligné sur le secteur agricole, et en particulier sur l'adaptation de l'irrigation dans la région centrale; adaptation de la production mixte agriculture-élevage au changement climatique dans les régions vulnérables; mettre à jour la carte de l'agriculture pour prendre en compte les impacts du changement climatique; et la conservation et l'exploitation du patrimoine génétique pour adapter les cultures de céréales au changement climatique, en développant des systèmes innovants pour les cultures arables.

Le Code de l'eau (2017). Régit les articles de lois qui concernent l'eau en général, comprenant l'eau potable et l'eau pour l'irrigation des périmètres privés. Comme exemple pour les PPI, l'article 101 prévoit que la mise en valeur des terres agricoles ou à vocation agricole situées à l'intérieur des périmètres publics irrigués est obligatoire dans les conditions définies par la législation régissant les périmètres publics irrigués. Encore pour les AEP, l'article 118 prévoit que les ouvrages de captage, de traitement, d'adduction et de distribution d'eau potable, y compris les pompes, les réservoirs et les conduites doivent être construits et maintenus dans des conditions telles qu'elles préservent l'eau de tout effet nuisible à sa qualité et à sa salubrité. Le Projet veillera donc à ce que les activités suivent les articles de lois du Code de l'eau.

La nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles.

Les impacts attendus de la nouvelle stratégie portent sur la mobilisation de la ressource en eau, la réduction du ravinement et la valorisation de l'eau et l'action sociale apportée par les chantiers. Indirectement, la stratégie contribue (i) à la préservation de l'environnement, (ii) à la conservation de la biodiversité, (iii) au maintien de la population sur le territoire, (iv) à l'adaptation au changement climatique ; et (v) à la lutte contre les inondations. La stratégie pousse pour de nouvelles mesures permettant de renforcer la prise en compte du sol en tant que ressource non renouvelable nécessitant une gestion durable et une protection spécifique (suivi de fertilité, conseil de fertilisation, stockage d'eau dans le sol, fixation biologique des terres érodées, etc.). Les investissements en CES de IEES s'accordent avec la nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles de la DG-ACTA

Annex 3 – Guiding questions for environment, social and climate risk screening

IFAD classifies all projects into one of three environmental and social categories (A, B or C) and one of three climate risk classifications (high, moderate and low). Where IFAD is jointly financing a project with other agencies, IFAD will cooperate with the partner agency and agree on a common approach for the assessment and the categorization of the project.

Determination of the category and classification will also depend on the national requirements and the existing national capacity to promote and implement environmental and social mitigation measures. The determination is informed by existing assessments of national frameworks and capacities.

A positive response to any question between 1 and 23 will categorize the project as A. Similarly, a positive response to question 24 to 40 will categorize the project as B. In case all answers are negative, the project will be categorized as C.

This list of questions can be used at different stages of the project design and should be used in conjunction with the respective guidance statements.

The checklists for environmental and social and climate risks will:

1. initially be filled in during concept development to help guide in the identification of opportunities and possible risks and activities that will need to be considered in the project design;
2. be attached to the SECAP review note; and
3. be reviewed during project design phases and updated as required.

Project title:	Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire (IESS-Kairouan)		
IFAD project no.:	2000002075	Version of checklist:	2
Country:	Tunisia	Date of this version:	10-07-2019
Checklist prepared by (name, title and institution)	Renaud Colmant, Climate and environment expert, IFAD.		

In completing the checklist both short- and long-term impacts should be considered. This list of questions can be used at different stages of the project cycle and should be used in conjunction with the respective guidance statements. Capitalize on information based on reports and field visits during design. The details of the elaboration on issues that arise as a result of screening should be clearly articulated in the SECAP review note.

Guiding questions for environment and social screening	Yes/No	Comments/explanation
Category A – the following may have significant and often irreversible or not readily remedied adverse environmental and/or social implications.		
Project location		
1. Would the project develop any wetlands? (Guidance statement GS1)	Non	

2. Would the project cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. conversion of more than 50 hectares of natural forest, loss of habitat, erosion/other form of land degradation, fragmentation, and hydrological changes)? (GS 1, 2 and 5)	Non	Le projet a des activités de conservation des eaux et des sols qui cibleront les zones les plus touchées par l'érosion afin d'atténuer et prévenir son emprise sur les sols. De plus, le projet favorisera la végétalisation des sols et la plantation de cactus.
3. Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas,³⁰ areas of global/national significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich areas and habitats depended on by endangered species? (GS1)	Non	Le projet n'aura aucune activité ni impact dans les deux parcs nationaux et les deux réserves présentes dans le voisinage de la zone projet.
4. Is the project location subjected to major destruction as a result geophysical hazards (tsunamis, landslides, earthquakes, volcanic eruptions)?	Non	
Natural resources		
5. Would the project lead to unsustainable natural resource management practices (fisheries, forestry, livestock) and/or result in exceeding carrying capacity. For example, is their development happening in areas where little up-to-date information exists on sustainable yield/carrying capacity? (GS 4, 5 and 6)	Non	
6. Would the project develop large-scale³¹ aquaculture or mariculture projects, or where their development involves significant alteration of ecologically sensitive areas?	Non	
7. Would the project result in significant use of agrochemicals which may lead to life-threatening illness and long-term public health and safety concerns? (GS 14)	Non	Le projet supportera la production de compost et autres types d'intrants organiques pour l'agriculture. De plus, des formations et de la sensibilisation à des techniques d'agriculture

³⁰ “Sensitive areas” include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves) and their buffer zones; areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability.

³¹ The size threshold to trigger an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) may vary based on the country context and fragility of specific locations. Some countries have regulations on minimum size (usually ranging from a unit area of 10 to 50 hectares) and these will be adopted where they exist. However, where there are no standards, it is proposed to use 25 hectares as an aquaculture unit size to trigger ESIA.

		de conservation viendra appuyer ces activités.
8. Does the project rely on water-based (ground and/or surface) development where there is reason to believe that significant depletion and/or reduced flow has occurred from the effects of climate change or from overutilization? (GS7)	Non	Le projet se base sur l'utilisation raisonnée des ressources en eau et permettra d'améliorer l'utilisation de cette ressource (souterraine et de surface).
9. Does the project pose a risk of introducing potentially invasive species or GMOs which might alter genetic traits of indigenous species or have an adverse effect on local biodiversity? (GS1)	Non	Le projet supportera la production de semences locales et résilientes aux changements climatiques ainsi que la plantation d'espèces locales.
10. Does the project make use of wastewater (e.g. industrial, mining, sewage effluent)? (GS7)	Non	
Infrastructure development		
11. Does the project include the construction/rehabilitation/upgrade of dam(s)/reservoir(s) meeting at least one of the following criteria? (GS8) <ul style="list-style-type: none"> - more than 15 metre high wall or - more than 500 metre long crest or - more than 3 million m³ reservoir capacity or - incoming flood of more than 2,000 m³/s 	Non	Le projet prévoit la construction de petites infrastructures dans le lit mineur des oueds qui permettront la recharge des nappes aquifères.
12. Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/development (above 100 hectares per scheme)? ³² (GS7)	Non	
13. Does the project include construction/rehabilitation/upgrade of roads that entail a total area being cleared above 10 km long, or any farmer with more than 10 per cent of his or her private land taken? (GS10)	Non	
14. Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river training)? (GS7)	Non	

³² The size threshold to trigger an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) may vary based on the country context and fragility of specific locations. Some countries have regulations determining size of irrigation development requiring a full ESIA and these will be adopted where they exist. However, where there are no standards, it is proposed to use 100 hectares as an irrigation development unit size to trigger an ESIA.

15. Does the project involve significant extraction/diversion/containment of surface water, leaving the river flow below 20 per cent environmental flow plus downstream user requirements? (GS7)	Non	
Social		
16. Would the project result in economic displacement³³ or physical resettlement of more than 20 people, or impacting more than 10 per cent of an individual household's assets? (GS13)	Non	L'action de remembrement se fera de façon volontaire par les agriculteurs et encadré par le CRDA. Pas plus de 2% du terrain des ménages pourrait être impacté par la mise en place de pistes rurales.
17. Would the project result in conversion and/or loss of physical cultural resources? (GS9)	Non	Le projet favorisera la production des ressources déjà présentes dans la zone de projet. Ces opérations ciblées de remembrement permettront le regroupement de parcelles dispersées et de petite taille, la constitution de parcelles de forme géométrique plus régulière et plus compacte.
18. Would the project generate significant social adverse impacts to local communities (including disadvantaged and vulnerable groups and indigenous people) or other project-affected parties? (GS13)	Non	Le projet favorisera la résilience des communautés les plus vulnérables via l'expansion des aides sociales et la création d'activité génératrices de revenus.
Other		
19. Does the project include manufacture and transportation of hazardous and toxic materials which may affect the environment? (GS2)	Non	
20. Does the project include the construction of a large or medium-scale industrial plant?	Non	
21. Does the project include the development of large-scale production forestry? (GS5)	Non	
Rural finance		
22. Does the project support any of the above (Q1 to Q22) through the provision of a line of credit to financial service providers? (GS12)	Non	
Category B – the following may have some adverse environmental and/or social implications which can be readily remedied.		

³³ Economic displacement implies the loss of land, assets, access to assets, income sources or means of livelihoods (guidance statement 13).

Location		
23. Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas that may have adverse impacts on habitats, ecosystems and/or livelihoods? (GS1, 2 and 12)	Non	La mise à niveau des périmètres se trouvent sur des terrains déjà exploités mais de manière non durable. Le projet favorisera la durabilité de la production et le respect des ressources naturelles en diminuant les pertes en eau sur les PPI.
Natural resource management		
24. Do the project activities include rangeland and livestock development? (GS6)	Oui	Le projet assurera que la charge animale ne dépasse pas la capacité de réceptivité des sites et favorisera l'embouche.
25. Does the project involve fisheries where there is information on stocks, fishing effort and sustainable yield? Is there any risk of overfishing, habitat damage and knowledge of fishing zones and seasons? (GS4)	Non	
26. Would the project activities include aquaculture and/or agriculture in newly introduced or intensively practiced areas? Do project activities include conversion of wetlands and clearing of coastal vegetation, change in hydrology or introduction of exotic species? (GS4)	Non	
27. Do the project activities include natural resources-based value chain development? (GS 1, 6 and 12)	Oui	Le projet supportera les filières des herbes aromatiques et de production de miel.
28. Do the project activities include watershed management or rehabilitation?	Oui	Afin de pouvoir diminuer l'érosion des sols et favoriser la recharge des nappes, le projet financera des ouvrages de recharge.
29. Does the project include large-scale soil and water conservation measures? (GS 1 and 5)	Non	
Infrastructure		
30. Does the project include small-scale irrigation and drainage, and small and medium (capacity < 3 million m³) dam subprojects? (GS 7 and 8)	Oui	Afin de pouvoir diminuer l'érosion des sols et favoriser la recharge des nappes, le projet financera des ouvrages de recharge.
31. Does the project include small and microenterprise development subprojects? (GS 12 and 13)	Oui	
32. Does the project include the development of agro processing facilities? (GS 2, 6 and 12)	Oui	Le projet pourra supporter de petites unités de transformation (p.ex. figuier de barbarie).

33. Would the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads? (GS10)	Oui	Le projet prévoit de réhabiliter les pistes rurales et de favoriser la production agricole ce qui pourrait avoir un impact sur le trafic routier.
Social		
34. Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources? (GS9)	Non	
35. Would the project result in physical resettlement of less than 20 people, or impacting less than 10 per cent of an individual household's assets (GS13)?	Oui	La réhabilitation des pistes rurales et le remembrement pourraient avoir un impact léger mais ne dépassera pas 2% de la terre des ménages.
36. Would the project result in short-term public health and safety concerns? (GS14)	Non	
37. Would the project require a migrant workforce or seasonal workers (for construction, planting and/or harvesting)? (GS13)	Non	
Rural finance		
38. Does the project support any of the above (Q24 to Q37) through the provision of a line of credit to financial service providers?(GS12)	Non	

Guidance for categorization:

"Yes" response to any questions between 1 and 22	Environmental and social category is A	<p>Environmental and Social Impact Assessment or an Environmental and Social Management Framework (full or specific) is required depending on availability of information.</p> <p>Also some specific questions would require the below specific actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yes to Q16 – A Resettlement Action Plan or a Resettlement Action Framework is required depending on availability of information. • Yes to Q17 – A Physical Cultural Resources Management Plan is required that includes provisions for managing chance finds at implementation. • Yes to Q18 – Free, prior and informed consent should be obtained/Free, Prior and Informed Consent Implementation Plan is required depending on whether the affected communities are identifiable. In instances where indigenous peoples are affected an Indigenous Peoples Plan is required. A Social Impact Assessment is required. • Yes to Q8 and/or Q15 – A water resources management plan for the project is required. • Yes to Q7, Q9 and/or Q19 – A Pest Management Plan is required.
"No" responses to all Q1-Q22 and "Yes" response to	Environmental and social category is B	An environmental and social analysis to develop an Environmental and Social Management Plan (ESMP) is required.

**any questions
between 23 and 38**

**"No" response to
all questions
between 1 and 38** Environmental and social category is C No further analysis is required.

In case projects fall under both Category A and B, the highest category will be taken as reference. The determination of the project category and classification will depend on the magnitude of impacts and would depend on the scale of such activities; a cautious approach to the concern of cumulative impacts is considered essential. In such cases, the necessary environmental and social analysis and associated budget should be incorporated into project design. Such projects may be considered for Category B.

Determining the environmental and social Category A, including the extent of assessments and studies to be conducted, will also take into account available information, i.e. recent studies and assessments, including other initiatives in the country, to the extent these are relevant to the proposed project.

Declassification (from A to B or from B to C) may also be possible in case negative externalities are being addressed by other projects or activities implemented by third parties.

Guiding questions for climate risk screening

	Yes	No	Additional explanation of "yes" response*
1. Is the project area subject to extreme climatic events such as flooding, drought, tropical storms or heat waves?	✓		Sécheresses aigues de la zone de projet, accompagné de précipitations intenses durant de courtes périodes de temps.
2. Do climate scenarios for the project area foresee changes in temperature, rainfall or extreme weather that will adversely affect the project impact, sustainability or cost over its lifetime?		✓	
3. Would the project make investments in low-lying coastal areas/zones exposed to tropical storms?		✓	
4. Would the project make investments in glacial areas and mountains zones?		✓	
5. Would the project promote agricultural activity in marginal and/or highly degraded areas that have increased sensitivity to climatic events (such as on hillsides, deforested slopes or floodplains)?	✓		Les activités du projet sont situées dans des zones hautement érodées et des activités de CES sont prévues par le projet.

6. Is the project located in areas where rural development projects have experienced significant weather-related losses and damages in the past?		✓	
7. Would the project develop/install infrastructure in areas with a track record of extreme weather events?	✓		
8. Is the project target group entirely dependent on natural resources (such as seasonal crops, rainfed agricultural plots, migratory fish stocks) that have been affected by in the last decade by climate trends or specific climatic events?	✓		
9. Would climate variability likely affect agricultural productivity (crops/livestock/fisheries), access to markets and/or the associated incidence of pests and diseases for the project target groups?	✓		
10. Would weather-related risks or climatic extremes likely adversely impact upon key stages of identified value chains in the project (from production to markets)?	✓		
11. Is the project investing in climate-sensitive livelihoods that are diversified?	✓		
12. Is the project investing in infrastructure that is exposed to infrequent extreme weather events?	✓		
13. Is the project investing in institutional development and capacity-building for rural institutions (such as farmer groups, cooperatives) in climatically heterogeneous areas?	✓		
14. Does the project have the potential to become more resilient through the adoption of green technologies at a reasonable cost?	✓		
15. Does the project intervention have opportunities to strengthen indigenous climate risk management capabilities?	✓		
16. Does the project have opportunities to integrate climate resilience aspects through policy dialogue to improve agricultural sector strategies and policies?	✓		
17. Does the project have potential to integrate climate resilience measures without extensive additional costs (e.g. improved building codes, capacity-building, or including climate risk issues in policy processes)?	✓		
18. Based on the information available would the project benefit from a more thorough climate risk and vulnerability analysis to identify the most vulnerable rural population, improve targeting and identify additional complementary investment actions to manage climate risks?		✓	

*The additional explanation, where possible, will provide the justification for classification.

Consideration should be given particularly to provide additional explanations for questions 13 to 17.

Guidance for classification:

Yes response to any of the questions 1 to 7	The climate risk classification is high	A detailed analysis is required
Yes response to any of the questions 8 to 17	The climate risk classification is moderate	A basic analysis is required
Yes response to question 18	GHG assessment	For example, EX ACT tool
No response to almost all questions	The climate risk classification is low	No further analysis is required, but voluntary measures can be incorporated



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

PTBA 2020-2021 (18 mois)- Composante 1 : Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres

Composante/SC/activité	Total projet										PTBA (Engagement)										PTBA (Paiement en 1000 DT)										
	Unité	Qté	CU (1000 DT)	CT (1000 DT)	CT (1000 \$)	Financement (1000 DT)						Qté	Coût (1000 DT)	Coût (1000 \$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Qté	Total	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén			
						Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén																				
Composante 1 : Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres																															
SC1.1: Modernisation et gestion des Infrastructures sociales																															
I. Investment Costs																															
A. Amélioration de l'accès à l'eau potable																															
Etudes techniques	Forfait	1	272	272	91	52	221					1,	273	91	52	221					1,	136	26	110							
Contrôle des travaux	Forfait	2	363	726	242	138	568						726	242	138	588						-	-	-	-						
Réhabilitation de systèmes d'AEP /a	Systèmes	14	687	9 621	3 207	1 828	7 793						-	-	-	-						-	-	-	-						
Extensions de systèmes d'AEP existants /b	Forfait	1	2 001	2 001	667	380	1 621						-	-	-	-						-	-	-	-						
Subtotal					12 620	4 207	2 398	10 222	-	-	-	1	999	333	190	809	-	-	-	-	1 118	13	105	-	-	-	-	-			
B. Équipement photovoltaïque pour les forages existants	Forage	4	51	202	67	38	164						-	-	-	-						-	-	-	-						
S/Total SC1.1					12 822	4 274	2 436	10 386	-	-	-		999	333	190	809	-	-	-	-		118	13	105	-	-	-	-	-		
SC1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés																															
I. Investment Costs																															
A. Accompagnage des AGR																															
1. Équipe Centrale																															
Chef du projet /a	h/mois	30	4	119	40	-	-						119	30	119	40	-	-	-	-	119	8	30	0	-	30					
Coordinateur /b	h.mois	12	4	48	16	-	-						48	12	48	16	-	-	-	-	48	3	12	0	-	12					
Responsable technique	h.mois	60	3	183	61	-	91						91	60	183	61	-	91	-	91	18	48	0	24	24						
Subtotal					350	117	-	91	-	-	-		259	-	350	117	-	91	-	259	-	90	0	24	-	66	-				
2. Équipe régionale																															
Administrateur /gestionnaire /c	h.mois	12	4	48	16	-	-						48	12	48	16	-	-	-	-	48	3	12	0	-	12					
Coordinateur /d	h.mois	30	3	91	30	-	-						91	30	91	30	-	-	-	-	91	8	24	0	-	24					
Agent comptable /e	h.mois	15	3	46	15	-	-						46	15	46	15	-	-	-	-	46	4	12	0	-	12					
Subtotal					185	62	-	-					185	-	185	62	-	-	-	185	-	48	0	-	-	48	-				
3. Équipe Locale																															
Animateurs /f	h.mois	840	3	2 558	853	-	2 558						840	-	2 558	853	-	2 558	-	-		252	727	-	727	-	-	-	-		
Coordinateurs locaux et accompagnateurs /g	h.mois	216	3	658	219	-	-						658	216	658	219	-	-	-	-	658	64,8	187	-	-	187					
Subtotal					3 216	1 072	-	2 558	-	-	-		658	-	3 216	1 072	-	2 558	-	658	-	914	-	727	-	-	187	-			
4. Mobilisation des locaux (points focaux)	Local	7	46	350	117	67	-						284	7	350	117	67	-	-	-	284	7	66	66	-	-	-	-	-		
5. Formations et Renforcement des capacités	Forfait	4	49	224	75	29	195						4	224	75	29	195					1	51	6	45	-	-	-	-	-	
6. Inclusion financière																															
Methodologies et formations-	Forfait	1,5	70	116	39	15	101						-	1,5	116	39	15	101	-	-	-	1	75	9	66	-	-	-	-	-	
Co-financement de l'amélioration des accès aux services	Forfait	3	74	259	86	34	225						3	259	86	34	225					-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AT perle inclusion financière des FN/FRL	Forfait	12	10	144	48	19	125						12	144	48	19	125					-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal					518	173	67	451	-	-	-		518	173	67	451	-	-	-	-		75	9	66	-	-	-	-	-		
Subtotal A					4 843	1 614	163	3 295	-	-	-		1 385	-	4 843	1 614	163	3 295	-	-		1 385	-	1 244	81	862	-	-	301	-	
B. Appui à la Nutrition et Capital Social /h																															
1. Crédation des tél-centres /i																															
Mise à disposition des locaux	Local	2	55	119	40	23	-						96	2	119	40	23	-	-	-	96	2	24	24	-	-	-	-	-		
Équipement /j	Lôt	2	18	40	13	8	32						2	40	13	8	32					1	18	3	15	-	-	-	-	-	
Réhabilitation (aménagement) /k	Forfait	2	14	30	10	6	24						2	30	10	6	24					1	15	3	12	-	-	-	-	-	
Personnel	h.mois	48	1	60	20	0	30						30	48	60	20	0	30				30	12	-	6	6	-	-	-	-	
Subtotal					249	83	36	87	-	-	-		126	-	249	83	36	87	-	-		126	-	69	30	33	-	6	-		
2. Création des Centres Prescolaires /l																															
Mise à disposition des locaux	Local	3	9	30	10	6	-						24	3	30	10	6	-	-	-	24	3	6	6	-	-	-	-	-		
Local	2	28	59	20	11	48	-						2	59	20	11	48	-	-	-	2	30	6	24	-	-	-	-	-		
Équipements /m	Lôt	3	46	149	50	28	120						3	149	50	28	120					3	73	13	60	-	-	-	-	-	
Animatrices /h.mois	288	1	281	94	0	141	-						141	288	281	94	0	141	-			141	72	66	1	33	33	-	-		
Ouvrières /h.mois	288	1	216	73	0	108							108	288	216	72	0	108				108	72	54	27	-	-	-	-	-	
Équipements des cantines (appui nutritionnel) et suivis	Jardin	11	3	33	11	6	27						11	33	11	6	27					-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Formation/sensibilisation	Forfait	4	23	106	35	14	92						4	106	35	14	92					1	24	3	21	-	-	-	-	-	
Subtotal					875	292	65	536	-	-	-		273	-	875	292	65	536	-	-		273	-	253	28	165	-	60	-		
3. Accompagnement et Suivi de la Graduation/o	Convention																														

PTBA 2020-2021 (18 mois)- Composante 2 : Intégration économique et filières inclusives et durables

Composante/SC/activité	Total projet									PTBA (Engagement)									PTBA (Paiement en 1000 DT)																			
	Unité	Qté	CU (1000 DT)		CT (1000 DT)		CT (1000 \$)		Financement (1000 DT)				Qté	Coût (1000 DT)		Coût (1000 \$)		Financement				Qté	Total		Gov		Prêt FIDA		Don FIDA		Don FA		UTSS		Bén		Financement	
			Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Total	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén											
Composante 2: Intégration économique et filières inclusives et durables																																						
SC2.1: Infrastructures productives et adaptation au changement climatique																																						
I. Investment Costs																																						
A. Activités de CES																																						
Etude technique des ouvrages de recharge	Forfait	1	180	180	60	-	-	180	1	180	60	-	-	180	1	90	-	-	-	90																		
Ouvrages de recharge de nappes	Unité	45	30	1 350	450	-	-	1 350	10	300	100	-	-	300	10	150	-	-	-	150																		
Réhabilitation barrage de recharge Serdiana	Forfait	1	150	150	50	-	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																		
Plantation des cactus	Ha	400	3	1 020	340	-	-	1 020	400	1 020	340	-	-	1 020	50	65	-	-	-	65																		
Construction de Génie civil- Citernes individuelles	Unité	300	20	5 949	1 983	-	-	5 949	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																		
Équipements de pompage	Kit	300	1	441	147	-	-	441	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																		
Piézomètres	Unité	7	72	504	168	-	-	504	4	288	96	-	-	288	4	160	-	-	-	160																		
Subtotal				9 594	3 198	-	-	9 594	-	-	1 788	596	-	-	1 788	-	465	-	-	465																		
B. Réhabilitation de périmètres irrigués																																						
Etudes techniques /a	Forfait	1	150	150	50	-	-	150	1	150	50	-	-	150	1	75	-	-	-	75																		
Contrôles des travaux	Forfait	1	120	120	40	-	-	120	-	120	40	-	-	120	-	-	-	-	-	-																		
Travaux de Réhabilitation des périmètres irrigués	Ha	321	15	4 815	1 605	-	-	4 815	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																		
Moderisation des stations de pompage et système de	Unité	6	150	900	300	-	-	900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																		
Équipement et entretien des aménagements hydrolique	Forfait	2	230	500	167	95	405	-	1	249	83	48	201	-	-	1	124	24	100	-	-																	
Subtotal				6 485	2 162	95	405	-	5 985	-	-	519	173	48	201	-	270	-	-	199	12	100	-	35	-	-	-	-										
C. Aménagement des pistes rurales																																						
Etudes techniques Financ. FIDA	Forfait	1	129	139	46	26	113	-	1	139	46	26	113	-	-	1	69	13	56	-	-																	
Contrôle des travaux FIDA	Forfait	1	129	142	47	27	115	-	1	142	47	27	115	-	-	0,5	69	13	56	-	-																	
Etudes techniques	Forfait	2	101	201	67	-	-	201	2	201	67	-	-	201	2	201	-	-	-	201																		
Contrôle des travaux	Forfait	1	201	201	67	-	-	201	1	201	67	-	-	201	1	201	-	-	-	201																		
Aménagement de pistes /b	Km	100	189	21 109	7 036	4 011	17 099	-	-	10	2 034	678	387	1 647	-	-	10	400	80	320	-	-																
Pistes nécessitant de protection spécifiques	Km	50	91	4 548	1 516	-	-	4 548	12,5	1 137	379	-	-	1 137	-	-	12,5	220	-	-	220																	
Subtotal				26 341	8 780	4 064	17 326	-	4 950	-	-	3 854	1 285	440	1 875	-	1 539	-	-	1 160	20	86	-	622	-	-	-	-	-									
D. Aménagement foncier																																						
Rémembrement	Ha	5 000	-	1 523	508	198	1 325	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
Ouverture des Pistes	Km	50	10	579	193	110	469	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
ST/SC2.1				44 521	14 840	4 467	19 525	-	20 529	-	-	6 161	2 054	488	2 076	-	3 597	-	-	1 340	32	186	-	1 122	-	-	-	-	-									
SC2.2: Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations																																						
I. Investment Costs																																						
A. Équipements CRDA, SMSA et GDA																																						
Équipement GDA (l'eau et l'irrigation) /a	Kit	40	6	272	91	52	220	-	-	10	65	22	12	53	-	-	10	32	6	26	-	-																
Équipement SMSA/b	Kit	30	6	202	67	38	164	-	-	10	65	22	12	53	-	-	10	32	6	26	-	-																
Appui à la santé animale /c	Campagne	1	204	220	73	42	178	-	-	1	220	73	42	178	-	-	1	111	21	90	-	-																
Équipement Laboratoire vétérinaire /d	Unité	1	26	28	9	5	22	-	-	1	28	9	6	22	-	-	1	28	6	22	-	-																
Installation des Parcelles de démonstration sur PPis	Plots	14	50	700	233	-	-	700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																		
Subtotal				1 422	474	137	585	-	700	-	-	379	126	72	307	-	-	-	-	203	39	164	-	-	-	-	-	-	-	-								
B. Renforcement des capacités d'adaptation au CC																																						
Socialiste OP	h.mois	12	9	111	37	-	-	111	12	111	37	-	-	111	12	18	-	-	-	18																		
Formateurs parcelles de démonstration et autres /e	h.mois	16	15	240	80	-	-	240	16	240	80	-	-	240	16	60	-	-	-	60																		
Logistique de la formation	Forfait	1	309	103	-	-	-	309	0,25	309	103	-	-	309	0,25	52	-	-	-	52																		
ST/SC2.2				2 082	694	137	585	-	1 360	-	-	1 039	346	72	307	-	660	-	-	333	39	164	-	130	-	-	-	-	-	-								
SC2.3: Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques																																						
I. Investment Costs																																						
A. Facilitation partenariats 4P																																						
Facilitateurs partenariats	h.mois	180	4	736	245	96	640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
B. Concertations- Plans d'affaires dans les partenariats 4P																																						
Ateliers /a	Atelier	30	9	314	105	42	272	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Matériel de facilitation des ateliers /b	Forfait	1	5	4	1	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Subtotal				319	106	42	277	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
C. Fonds de co-investissement partenariats (4P) /c	Partenariats	14	622	9 685	3 228	1 839	5 492	-	-	2354	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
D. Mesures d'accompagnement et pérennisation																																						
Appui d'établissement de la structure perenne de facilit	Forfait	1	139	157	52	21	136	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Appui fonctionnement Association	h.mois	42	3	139	46	18	121	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Etude filière en soutien aux 4P	Etude	4	47	214	71	-	214	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Co-financement de l'amélioration de l'offre de financement	Forfait	3	83	278	93	36	242	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
ST/SC2.3				11 527	3 842	2 052	7 121	-	2 354	-	-	7 201	2 400	560	2 383</b																							

PTBA 2020-2021 (18 mois)- Composante 3 : Gestion du Projet et gestion des savoirs

Composante/SC/activité	Total projet										PTBA (Engagement)										PTBA (Paiement en 1000 DT)											
	Unité	Qté	CU (1000 DT)	CT (1000 DT)	CT (1000 \$)	Financement (1000 DT)					Qté	Coût (1000 DT)	Coût (1000 \$)	Financement					Qté	Total	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Financement					
						Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS				Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS														
SC3.1: Gestion des savoirs																																
I. Investment Costs																																
A. Études d'impact et Systématisations																																
1. Etude d'impact de la recharge des nappes	Étude	1	75	75	25	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
2. Etude d'impact de la consolidation végétale sur l'érosion	Étude	1	75	75	25	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
3. Systématisations et disseminations	Unité	5	24	141	47	27	114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Subtotal					291	97	114	-	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
B. Mise à jour de la Carte agricole du Gouvernorat	Étude	1	210	210	70	-	-	-	210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
C. Innovation, gestion de connaissance, Site Web	Forfait	5	27	132	44	-	-	132	-	-	-	132	44	-	-	132	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Innovation, gestion de connaissance, Site Web AF	Forfait	5	24	120	40	-	-	-	120	-	-	120	40	-	-	120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Subtotal					252	84	-	-	132	120	-	-	252	84	-	-	132	120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
D. Recherche développement	Forfait	5	50	291	97	54	237	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
E. Suivi-Evaluation																																
Atelier de démarrage	Atelier	1	28	30	10	-	-	30	-	-	1	30	10	-	-	30	-	-	1	30	-	-	30	-	-	-	-	-				
Etude de la situation de référence	Étude	1	150	159	53	21	138	-	-	-	1	159	53	21	138	-	-	-	1	80	10	70	-	-	-	-	-					
Évaluation à mi-parcours	Étude	1	174	174	58	-	-	174	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Rapport d'achèvement	Étude	1	150	186	62	24	162	-	-	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Rapport d'achèvement Adaptation Fund	Étude	1	90	90	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Adaptation système de SE (INJEZ)	Forfait	3	28	93	31	12	81	-	-	-	1	93	31	12	81	-	-	-	1	13	1	12	-	-	-	-	-					
Supervision interne, organisation d'atelier et visites d'audit	Forfait	6	35	210	70	-	-	210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Supervisions Fonds d'adaptation	Forfait	5	25	123	41	-	-	-	123	-	1	24	8	-	-	-	24	-	1	24	-	-	24	-	-	-	-					
Subtotal					1 065	355	57	381	240	387	-	-	306	102	33	219	30	24	-	147	11	82	30	24	-	-	-					
F. Dialogue des politiques	Forfait	3	56	195	65	0	-	195	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
ST/SC3.1			2 304		768	136	732	567	867	-	-	558	186	33	219	162	144	-	-	147	11	82	30	24	-	-	-					
SC3.2: Gestion projet																																
I. Investment Costs																																
A. Formation et renforcement de capacités des structures	Forfait	6	40	240	80	-	-	240	-	-	1	33	11	-	-	33	-	-	1	16	-	-	16	-	-	-	-	-				
B. AT-pencuelle																																
1. AT-pencuelle à la demande																																
AT Nationale	h.mois	16,6	7	120	40	-	-	120	-	-	16,6	120	40	-	-	120	-	-	3,3	12	-	-	12	-	-	-	-	-				
AT Internationale	h.mois	10	15	150	50	-	-	150	-	-	10	150	50	-	-	150	-	-	2	15	-	-	15	-	-	-	-	-				
Subtotal					270	90	-	-	270	-	-	270	90	-	-	270	-	-	27	-	-	27	-	-	-	-	-					
2. AT-Locale au sein de l'UGO																																
Cadre1: Partenariat et filière	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	60	12	72	9	63	-	-	-	-	-	-	-				
Cadre2: Changement climatique	h.mois	60	9	510	170	-	-	-	510	-	60	510	170	-	-	510	12	77	0	0	77	-	-	-	-	-	-	-	-			
Cadre3: Communication et gestion savoir	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	60	12	72	9	63	-	-	-	-	-	-	-	-			
Cadre4: Aménagement hydraulique	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	60	12	72	9	63	-	-	-	-	-	-	-	-			
Cadre5: Inclusion sociale et OP	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	60	12	72	9	63	-	-	-	-	-	-	-	-			
Cadre6: Techniciens CTV/a	h.mois	300	4	1 295	432	168	1 126	-	-	300	1 295	432	168	1 126	-	-	60	180	23	158	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Cadre7: Techniciens CTV FADAPT	h.mois	180	3	540	180	-	-	-	540	-	180	540	180	-	-	540	36	84	0	0	84	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Cadre8: Passation de marché	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	60	12	72	9	63	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
AT Contrôle des travaux CES	h.mois	3	39	116	39	-	-	-	116	-	3	116	39	-	-	116	-	-	1	29	0	0	0	-	29	-	-	-	-			
Subtotal			5 050		1 683	505	3 379			1 166	-	-	5 050	1 683	505	3 379			1 166	-	-	731	68	474	-	190	-	-	-	-		
Subtotal B			5 320		1 773	505	3 379			1 166	-	-	5 320	1 773	505	3 379			1 166	-	-	758	68	474		27	190	-	-	-		
C. Équipement et logistiques																																
Voitures TT FADAPT	Unité	1	120	120	40	-	-	120	-	-	1	120	40	-	-	120	-	-	1	120	-	-	120	-	-	-	-	-	-	-	-	
Voitures TT financement FIDA /b	Unité	6	110	699	233	133	566	-	-	6	699	233	132	567	-	-	6	629	119	510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Voitures TT/c	Unité	5	110	582	194	582	-	-	-	5	582	194	582	-	-	5	523	523	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Voitures utilitaires /d	Unité	3	38	121	40	0	-	121	-	-	3	120	40	0	-	120	-	-	3	108	0	-	108	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grosses réparation et récupération voitures TT existantes	Unité	10	10	108	36	20	87	-	-	10	108	36	21	87	-	-	10	89	19	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Équipement informatique, GIS et bureautique /e	Lot	10	7	78	26	78	-	-	-	10	78	26	78	-	-	10	70	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal C			1 708		569	813	653	121	120	-	-	1 707	569	813	654	120	120	-	-	1 466	658	580	108	120	-	-	-	-	-	-		
Total Investment Costs			7 267		2 422	1 318	4 032	631	1 286	-	-	7 060	2 353	1 318	4 033	423	1 286	-	-	-	-	2 240	726	1 054	151	310	-	-				

PTBA 2020-2021 (18 mois)- Synthèse par composante

Composante/SC/activité	PTBA (Engagement en 1000 DT)								PTBA (Paiement en 1000 DT)							
	Financement								Financement							
	Coût (1000 DT)	Coût (1000 \$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Total	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	
Composante1: Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres																
SC1.1: Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	999	333	190	809	-	-	-	-	118	13	105	-	-	-	-	-
SC1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés	15 777	5 259	7 201	5 291	900	600	1 784	-	9 583	6 992	2 074	90	60	367	-	-
SC1.3: Promotion des moyens de subsistance	33 333	11 111	5 700	21 630	-	3 000	-	3 003	1 815	350	1 330	-	135	-	-	-
Total composante1	50 109	16 703	13 091	27 730	900	3 600	1 784	3 003	11 516	7 355	3 509	90	195	367	-	-
Composante 2: Intégration économique et filières inclusives et durables																
SC2.1: Infrastructures productives et adaptation au changement climatique	6 161	2 054	488	2 076	-	3 597	-	-	1 340	32	186	-	1 122	-	-	-
SC2.2: Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	1 039	346	72	307	-	660	-	-	333	39	164	-	130	-	-	-
SC2.3: Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Composante2	7 201	2 400	560	2 383	-	4 257	-	-	1 673	71	350	-	1 252	-	-	-
Composante 3: Gestion du Projet et gestion des savoirs																
SC3.1: Gestion des savoirs	558	186	33	219	162	144	-	-	147	11	82	30	24	-	-	-
SC3.2: Gestion du projet	8 302	2 767	2 560	4 033	423	1 286	-	-	2 975	1 461	1 054	151	310	-	-	-
Total composante3	8 860	2 953	2 593	4 252	585	1 430	-	-	3 122	1 472	1 136	181	334	-	-	-
TOTAL GENERAL PROJET	66 169	22 056	16 245	34 366	1 485	9 287	1 784	3 003	16 312	8 898	4 995	271	1 781	367	-	-

PTBA 2020-2021 (18 mois)- Synthèse par Catégorie

Catégories	Total Projet										PTBA (Engagement)								PTBA (Paiement en 1000 DT)													
	CT (1000 DT)	CT (1000 \$)	Financement (1000 DT)					Financement					Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Coût (1000 DT)	Coût (1000 \$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Total (1000 DT)	Total (1000\$)	Financement			
			Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Coût (1000 DT)	Coût (1000 \$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Total (1000 DT)	Total (1000\$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Total (1000 DT)	Total (1000\$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén
1 ST/Total services	19 677	6 559	1 218	10 956	1 977	4 146	1 380	-	17 055	5 685	1 214	9 674	1 365	3 422	1 380	-	4 629	1 543	367	2 741	163	971	367	-								
2 ST/Equipment	51 201	17 067	9 099	30 552	120	5 667	405	5 358	36 178	12 059	6675	22972	120	3408	0	3003	3 932	1 311	1160	2249	108	415	0	0								
3 ST/Travaux	52 140	17 380	6 519	27 789	-	17 832	-	-	5 079	1 693	499	1719	0	2457	404	0	976	325	185	356	0	435	0	0								
4 ST/PNAFN	26 460	8 820	26 460						6 615	2 205	6 615						6 615	2 205	6 615													
5 ST/Salaire et fonctionnement Gov	4 329	1 443	4 329						1 242	414	1 242						759	253	759													
Total Général (1000 DT)	153 807	51 269	47 625	69 297	2 097	27 645	1 785	5 358	66 169	22 056	16 245	34 365	1 485	9 287	1 784	3 003	16 911	5 637	9 106	5 346	271	1 821	367	0								



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

I. Généralités

1. Information sur le projet

Nom du Projet:	Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire (IÉSS-Kairouan)
Pays:	République de Tunisie
No du Projet :	2000002075
Numéro du Prêt/Crédit:

2. Date d'approbation du Plan de Passation des Marchés

Date d'approbation :

Date de la révision 1 :

3. Date d'Avis Général de Passation des Marchés

Date d'avis général:

II. Seuils pour les Fournitures, Travaux et Services autres que Services de Consultants

1. Seuil de Revue à Priori

1a. Type de Marché	Seuil de Revue à Priori (USD)
Travaux - Méthode compétitive	≥ 350 000
Fournitures - Méthode compétitive	≥ 100 000
Entente directe	Quel que soit le montant

1b. Méthode de Passation des Marchés	Seuil de Méthode (USD)
Travaux - AOI	≥ 1000 000
Travaux - AON	50 000 a 100 000
Travaux - Consultations	< 50 000
Biens - AOI	≥ 200 000
Biens - AON	< 200 000
Biens - Consultations de Fournisseurs	< 35 000

2. Préqualification : sans objet

3. Procédure proposée pour les Composantes des Marchés Communautaires : Marché de gré à gré sous forme de convention avec l'UTSS

4. Référence: Manuel de Procédures du Projet IESS

5. Tout autre montage de de passation des marchés : marchés anticipées applicable

6. Marchés avec méthodes et dates des différentes étapes: Voir la feuille "Fournitures et Equipement"

III. Sélection des Consultants

1. Seuil de Revue à Priori

1a. Catégorie de Consultants	Seuil de Revue à Priori (USD)
Firme de Consultants - Méthode compétitive	$\geq 100\ 000$
Consultants Individuels - Méthodes compétitive	$\geq 50\ 000$
Firme et consultants individuel par entente directe	Quel que soit le montant
1b. Méthode de Passation des Marchés	Seuil de Méthode (USD)
Appel d'Offres International - AOI	$\geq 100\ 000$
Appel d'Offres national - AON	< 100 000
Consultations	< 35 000
1c. Méthodes de Sélection	
SFQC (Sélection fondée sur la qualité et le coût)	
SMC (Sélection au "moindre coût"	
SED (Sélection par entente directe) (Individus et Firmes)	
CI (Consultants Individuels)	
Autres méthodes autorisées par l'accord de financement	Convention avec UTSS

2. **Liste Restreinte composée uniquement de nationaux:** sans objet
3. **Tout autre montage de sélection de consultants:** passation de marchés anticipée concernant les activités du 1er PPM du Projet
4. **Marchés de Consultants avec méthodes et dates des différentes étapes:** Voir la feuille "Services de Consultants"

IV. Activités de Renforcement des Capacités de l'Agence d'Exécution

1. Formation sur les procédures du FIDA
2. Formation sur les procédures de documentation et archivage des dossiers de passation des marchés

Plan de Passation des marchés 18 mois

Travaux, Fournitures et équipements

La République de Tunisie
 Financement PRÊT N°
 Financement DON N°

PROJET D'INSERTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE (IESS-Kairouan)
 Plan de Passation des marchés 18 mois

Date de la dernière mise à jour : 5 Août 2019

Composante/ PTBA	Description	FOURNITURES/EQUIPEMENTS						SPECIFICATIONS TECHNIQUES		D.A.O			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION DU MARCHE	Date de signature du contrat	Nom du contractant
		Lots/ unités	Montant estimatif en (US \$)	Mode de Sélection	Pre-qualification	Preference Nationale	Revue IFAD	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'Ao	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA		
SC2.1	Ouvrages de recharge de nappes	1	100 000	AON	non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	23-avr-21	n/a	n/a	28-avr-21	02-juin-21	07-juil-21	n/a		01-oct-21
SC2.1	Plantation des cactus	1	340 000	convention OEP	non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	20-avr-21	25-avr-21	02-mai-21	n/a	n/a	n/a	n/a		01-juin-21
SC2.1	Plézometre (Equipment)	1	96 000	AON	non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	08-déc-20	n/a	n/a	13-déc-20	17-janv-21	07-mars-21	n/a		01-juin-21
SC2.1	Equipement et entretien des aménagements hydrauliques	1	83 000	AON	Non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	08-déc-20	n/a	n/a	13-déc-20	17-janv-21	07-mars-21	25-mai-21		01-juin-21
SC2.1	Aménagement de pistes /b	10 km	678 000	AON	Non	Non	oui	Prévue Réalisée	CRDA	30-avr-21	05-mai-21	12-mai-21	15-mai-21	19-juin-21	07-août-21	25-oct-21		01-nov-21
SC2.1	Pistes nécessitant de protection spécifiques	12,5 km	379 000	AON	Non	Non	oui	Prévue Réalisée	CRDA	30-avr-21	05-mai-21	12-mai-21	15-mai-21	19-juin-21	07-août-21	25-oct-21		01-nov-21
SC2.2	Appui à la santé animale	1	73 000	convention directe Pharmacie centrale	Non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	20-oct-20	25-oct-20	01-nov-20						01-déc-20
SC2.2	Equipement GDA (eau et irrigation) /a	1	22 750	consultation	Non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	12-févr-21	n/a	n/a	17-févr-21	04-mars-21	02-avr-21	n/a		01-juin-21
SC2.2	Equipement SMSA /b	1	22 333	consultation	Non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	12-févr-21	n/a	n/a	17-févr-21	04-mars-21	02-avr-21	n/a		01-juin-21
SC2.2	Equipement Laboratoire vétérinaire /d	1	9 000	consultation	non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	13-déc-20	n/a	n/a	18-déc-20	02-janv-21	31-janv-21	n/a		01-avr-21
SC3.2	Voitures (12 voitures type TT et 3 type légères)	1	507 000	AOI	Non	Non	oui	Prévue Réalisée	CRDA	20-déc-20	23-déc-20	30-déc-20	02-janv-21	06-févr-21	07-mars-21	25-mai-21		01-juin-21
SC3.2	Grosses réparation et récupération voitures TT existantes	1	36 000	consultation	Non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	12-nov-20	n/a	n/a	17-nov-20	02-déc-20	31-déc-20	n/a		01-mars-21
SC3.2	Equipement informatique, GIS et bureautique /e	1	26 000	consultation	Non	Non	non	Prévue Réalisée	CRDA	12-nov-20	n/a	n/a	17-nov-20	02-déc-20	31-déc-20	n/a		01-mars-21
TOTAL Travaux et Équipement			2 372 083															

Plan de Passation des marchés 18 mois

Services de consultants

La République de Tunisie
 Financement PRÊT N°
 Financement DON N°
 La République de Tunisie
 Financement PRÊT N°
 Financement DON N°

PROJET D'INSERTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE (IESS-Kairouan)
 PLAN DE PASSATION DES MARCHES - 18 MOIS
 PROJET D'INSERTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE (IESS-Kairouan)
 Plan de Passation des marchés 18 mois

Date de la dernière mise à jour : 5 Août 2019

Composante PTBA	Description	SERVICES DE CONSULTANTS					TERMES DE REFERENCE		DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS			EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)				PROJET DE CONTRAT NEGOCIÉ		EXECUTION DU CONTRAT					
		Mode de Sélection	Montant estimatif en US	Préqualification	Préférence nationale	Revue IFAD	Prévision/Réalisation	Demande de non objection du FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de transmission aux candidats	Date ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection du FIDA	Date ouverture financière (F)	Date de non objection du FIDA	Date de non objection du FIDA	Montant du contrat	Date de signature	Nom du consultant		
SC1.2	Graduation et accompagnement des AGR	Convention directe UTSS	13 992 000	non	non	oui	Prévue	10-sept-20	17-sept-20	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	09-nov-20	16-nov-20	01-janv-21			
SC1.2	Inclusion financière	AOI	173 000	non	non	oui	Prévue	04-déc-20	11-déc-20	14-déc-20	n/a	n/a	n/a	n/a	15-janv-21	01-mars-21	06-mars-21	13-mars-21	20-mars-21	09-avr-21	16-avr-21	01-juin-21			
SC1.1	Etudes techniques et Contrôle des travaux (Amélioration de l'accès à l'eau potable)	AOI	333 000	non	non	oui	Prévue	06-août-20	13-août-20	16-août-20	n/a	n/a	n/a	n/a	17-sept-20	01-nov-20	06-nov-20	13-nov-20	20-nov-20	10-déc-20	17-déc-20	01-févr-21			
							Réalisée																		
SC2.1	Etude technique des ouvrages de recharge	AON	60 000	non	non	non	Prévue	n/a	n/a	11-sept-20	n/a	n/a	n/a	n/a	16-oct-20	16-nov-20	n/a	28-nov-20	n/a	n/a	n/a	01-janv-21			
SC2.1	Etudes techniques /a et Contrôles des travaux (Réhabilitation de périphériques ruraux)	AON	90 000	non	non	non	Prévue	n/a	n/a	26-janv-21	n/a	n/a	n/a	n/a	02-mars-21	16-avr-21	n/a	28-avr-21	n/a	n/a	n/a	01-juin-21			
SC2.1	Etudes techniques et Contrôle des travaux Financ. FIDA (Aménagement des pistes rurales)	AON	93 000	non	non	non	Réalisée																01-juin-21		
SC2.1	Etudes techniques et Contrôle des travaux (Aménagement des pistes rurales) Fonds d'adaptation	AOI	134 000	non	non	oui	Prévue	04-déc-20	11-déc-20	14-déc-20	n/a	n/a	n/a	n/a	02-oct-20	16-nov-20	n/a	28-nov-20	n/a	n/a	n/a	01-janv-21			
SC2.2	Cabinet de consultants pour le renforcement des capacités d'adaptation au CC (1 Spécialiste OP; Formateurs parcelles de démonstration et autres /e et Logistique de la formation)	AOI	220 000	non	non	oui	Prévue	04-déc-20	11-déc-20	14-déc-20	n/a	n/a	n/a	n/a	15-janv-21	01-mars-21	06-mars-21	13-mars-21	20-mars-21	09-avr-21	16-avr-21	01-juin-21			
							Réalisée																		
SC3.1	Innovation, gestion de connaissance, Site Web (IFAD + AF)	AON	84 000	non	non	non	Prévue	n/a	n/a	26-oct-20	n/a	n/a	n/a	n/a	30-nov-20	14-janv-21	19-janv-21	26-janv-21	n/a	n/a	n/a	01-mars-21			
SC3.1	Atelier de démarrage (Suivi-Evaluation)	consultation	10 000	non	non	non	Réalisée								05-juil-20	05-juil-20	n/a	05-juil-20	n/a	n/a	n/a	15-juil-20			
SC3.1	Etude de la situation de référence	AON	52 000	non	non	non	Prévue	n/a	n/a	26-oct-20	n/a	n/a	n/a	n/a	30-nov-20	14-janv-21	n/a	26-janv-21	n/a	n/a	n/a	01-mars-21			
SC3.1	Adaptation système de SE (INIEZ)	Directe	31 000	non	non	oui	Prévue	08-nov-20	15-nov-20	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	07-janv-21	14-janv-21	01-mars-21			
SC3.1	Supervision interne, organisation d'atelier et visites d'échange	consultation	8 000	non	non	non	Prévue	n/a	n/a	05-oct-20	n/a	n/a	n/a	n/a	20-oct-20	20-oct-20	n/a	20-oct-20	n/a	n/a	n/a	30-oct-20			
SC3.2	Formation et renforcement de capacités des structures de gestion	consultation	11 000	non	non	non	Prévue	n/a	n/a	15-sept-20	n/a	n/a	n/a	n/a	20-sept-20	20-sept-20	n/a	20-sept-20	n/a	n/a	n/a	30-sept-20			
SC3.2	AT ponctuelle à la demande (Nat et Internat)	AON	90 000	non	non	non	Prévue	n/a	n/a	26-janv-21	n/a	n/a	n/a	n/a	02-mars-21	16-avr-21	n/a	28-avr-21	n/a	n/a	n/a	01-juin-21			
SC3.2	AT-Locale au sein de l'UGO	AOI	1 683 000	non	non	oui	Prévue	30-nov-20	07-déc-20	11-déc-20	n/a	n/a	n/a	n/a	15-janv-21	01-mars-21	06-mars-21	13-mars-21	18-mars-21	09-avr-21	16-avr-21	01-juin-21			
Total Services de Consultants			17 064 000																						

Plan de Passation des marchés 18 mois
Estimation des délais de passation des marchés des études

Estimation des délais de passations des marchés des études en Tunisie

Phases et Etapes	délais (jours)
1- pré-soumission	20
avis de la commission spécialisée	5
préparation des cahiers des charges	15
2- soumission	35
publication de l'avis de l'AO	35
3- évaluation	91
ouverture des offres techniques	1
préparation du PV d'ouverture des plis (offres techniques)	14
préparation du rapport d'évaluation des offres techniques	30
transmission du rapport d'évaluation à la commission des marchés	4
revue du rapport d'évaluation technique par la commission des marchés	8
ouverture des offres financières	1
préparation du PV d'ouverture des plis (offres financières)	5
préparation du rapport d'évaluation des offres financières	20
revue du rapport d'évaluation des offres financières par la commission	7
transmission du rapport d'évaluation combiné à la commission des marchés	1
4- attribution	78
publication de la décision d'attribution	5
préparation de la fiche signalétique (blocage des crédits et autorisation d'engagement)	8
visa du DGFIO	8
visa du DAF	8
préparation du contrat	7
préparation de la notification du fournisseur et attribution du marché	3
notification du fournisseur	2
remise du contrat à l'attributaire (revue et signature)	5
enregistrement du contrat et caution définitive	30
émission de l'ordre de service	2
Total général	224

Plan de Passation des marchés 18 mois
Estimation des délais de passations des marchés de travaux et de fournitures

Estimation des délais de passations des marchés de travaux et de fournitures en Tunisie

Phases et Etapes	délais (jours)
1- pré-soumission	20
préparation des cahiers des charges	15
avis de la commission spécialisée	5
2- soumission	35
publication de l'avis de l'AO	35
3- évaluation	57
ouverture des offres	1
préparation du PV d'ouverture des plis	14
préparation du rapport d'évaluation et de la note de conception	30
transmission du rapport d'évaluation à la commission des marchés	4
révision du rapport d'évaluation	8
4- attribution	78
publication de la décision d'attribution	5
préparation de la fiche signalétique (blocage des crédits et autorisation d'engagement)	8
visa du DGFIO	8
visa du DAF	8
préparation du contrat	7
préparation de la notification du fournisseur et attribution du marché	3
notification du fournisseur	2
remise du contrat a l'attributaire (revue et signature)	5
enregistrement du contrat et présentation de la caution définitive	30
émission de l'ordre de service	2
Total général	190



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe8 :Manuel de procédures de mise en œuvre du Projet (PIM)



Investir dans les populations rurales

Tunisie

**Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire
(IESS Kairouan)**

Manuel de Mise en Œuvre (Annexe 8 du DCP)

Sommaire

Partie 1 : Description du Projet	9
<i>Objectifs et mise en œuvre des composantes</i>	9
Objectifs du Projet	9
Approche d'intervention	9
Résultats attendus	10
Durée	10
<i>Dispositif de mise en oeuvre</i>	11
Cadre organisationnel	11
<i>Montage institutionnel proposé</i>	12
Comités de pilotage du projet	12
Structure de gestion du Projet	16
<i>Partenariats dans le cadre du projet IEss-Kairouan.</i>	21
Partenaires socioprofessionnels et associatifs	23
Partenaires privés	24
Autres partenaires	24
<i>Ciblage</i>	27
Pauvreté rurale dans le Gouvernorat de Kairouan	27
Délimitation de la zone géographique du projet IEss-Kairouan	27
Stratégie de ciblage au sein des secteurs d'intervention de IEss-Kairouan	28
Portée du projet	33
Mécanismes de ciblage	33
Stratégie de l'intégration du genre et des jeunes	36
<i>Mise en œuvre des composantes</i>	39
Les composantes du projet	39
<i>Composante 1 : Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres.</i>	39
Sous-composante 1.1 : Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	39
Sous-Composante 1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés.	43
Sous composante 1.3 : Promotion des AGR.....	61
<i>Composante 2 : INTEGRATION économique et filières inclusives et durables</i>	68
Sous-composante 2.1: Infrastructures productives et adaptation au changement climatique.....	69
Conservation des eaux et des sols (CES)	69
Réhabilitation de Petits Périmètres Irrigués	74
Aménagement des pistes rurales	77
Remembrement foncier	82
Sous-composante 2.2 – Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations.....	86
Renforcement des capacités (fonds d'adaptation)	88
Sous-composante 2.3 – Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	93
<i>Composante 3 Gestion du Projet</i>	100
Partie 2 : Procédures administratives, financières et comptables	101
Introduction	101
Politique anti-corruption	102
Structure du projet pour la gestion financière	103
Budgetisation et planification	104
Contrôle interne	106
Gestion des flux de fonds, des liquidités et des comptes bancaires	107
Procédure de décaissement du FIDA	108
système comptable	114
Rapports financiers intermédiaires, annuels et d'achèvement	116
Gestion des actifs immobilisés et Conservation des documents	117
Audit externe annuel	117

Transparence et divulgation des informations	118
Supervision du projet	118
Mécanisme de réclamation et de recours du FIDA	119
 Partie 3 : Passations de marchés	120
<i>Dispositions générales</i>	120
<i>Dispositions en matière de passation de marché</i>	120
<i>Présentation du système national de passation des marchés publics</i>	121
<i>Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux</i>	122
<i>Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultant (cabinets et consultants individuels)</i>	123
<i>Examen par le FIDA des décisions relatives à la passation des marchés</i>	123
 Partie 4 : Suivi/évaluation, communication et gestion des savoirs.....	126
<i>Introduction</i>	126
<i>Description du système de suivi / évaluation du projet</i>	126
<i>Description du système de suivi / évaluation du programme graduation</i>	135
<i>Description du système de suivi / évaluation des activités financées par AF</i>	138
<i>Innovations</i>	141
<i>Communication et gestion des savoirs</i>	142
<i>Gestion des connaissances (Fonds d'Adaptation)</i>	143
 Partie 5 : Termes de référence	145
<i>Termes de référence des Cadres de l'UGO (Assistants Techniques)</i>	145
<i>Description de poste de l'UGO (personnel des arrondissements du CRDA)</i>	145
<i>Fiches descriptives des postes fonctionnels au sein de l'UGO-IESS-Kairouan</i>	146
<i>Termes de référence – Animateurs UTSS existants et recrutés pour le projet</i>	158
<i>Termes de référence pour les prestataires de service</i>	159
 ANNEXES	163
<i>Annexe 1 : Cadre de mesure des résultats</i>	163
<i>ANNEXE 2 : Matrices de conformité genre et jeune</i>	163
<i>ANNEXE 3 : Conventions de partenariat</i>	163
<i>Annexes 4 : Manuel de suivi et evaluation du projet</i>	163

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1: Partenaires stratégiques et prestataires de services par sous-composante</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 2: Matrice des cibles du projet</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 3: Risques et mesures d'atténuation pour la réhabilitation des SAEP</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 4 : Phasage du programme de graduation</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 5 : Nombre de bénéficiaires formés (FA)</i>	<i>89</i>
<i>Tableau 6 : Répartition des productions identifiées dans les délégations cible</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 7: Exemples indicatifs d'indicateurs de la graduation.....</i>	<i>136</i>
<i>Tableau 8 : Présentation synthétique du projet</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 9 : Etapes de préparation du PTBA</i>	<i>13</i>

Liste des figures

<i>Figure 1: Carte de la zone du projet.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 2: Structures de pilotage et coordination IEES-Kairouan</i>	<i>15</i>
<i>Figure 3 : Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IEES-Kairouan</i>	<i>18</i>
<i>Figure 4: Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IEES-Kairouan</i>	<i>26</i>
<i>Figure 5: Carte de vulnérabilité climatique de la zone du projet IEES-Kairouan</i>	<i>28</i>
<i>Figure 6: Diagramme de sélection des systèmes d'adduction d'eau potable à réhabiliter.....</i>	<i>41</i>
<i>Figure 7: Calendrier prévisionnel de la réhabilitation des systèmes d'AEP</i>	<i>42</i>
<i>Figure 8 : Piliers de l'approche graduation</i>	<i>44</i>
<i>Figure 9 : Ciblage par micro-zone.....</i>	<i>46</i>
<i>Figure 10 : Interventions du programme de graduation.....</i>	<i>51</i>
<i>Figure 11 : Séquençage des activités de promotion des moyens de subsistance</i>	<i>53</i>
<i>Figure 12:Processus d'inclusion financière et d'intégration économiques des ménages et exploitations agricoles.....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 15 : Calendrier prévisionnel de réalisation des aménagements CES.....</i>	<i>73</i>
<i>Figure 14 : Calendrier prévisionnel de la réhabilitation des PPIS</i>	<i>76</i>
<i>Figure 15: Diagramme de sélection des sites à désenclaver</i>	<i>79</i>
<i>Figure 6 : Calendrier prévisionnel de réalisation des pistes agricoles</i>	<i>81</i>
<i>Figure 17: GDA et SMSA soutenus par le projet.....</i>	<i>86</i>
<i>Figure 18 : Phasage des formations (Fonds d'adaptation)</i>	<i>91</i>
<i>Figure 19 : Procédures de Suivi et Evaluation (Fonds d'Adaptation)</i>	<i>138</i>

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	Dinar Tunisien (DTN)
USD 1,0	=	DTN 3,0

Poids et mesures

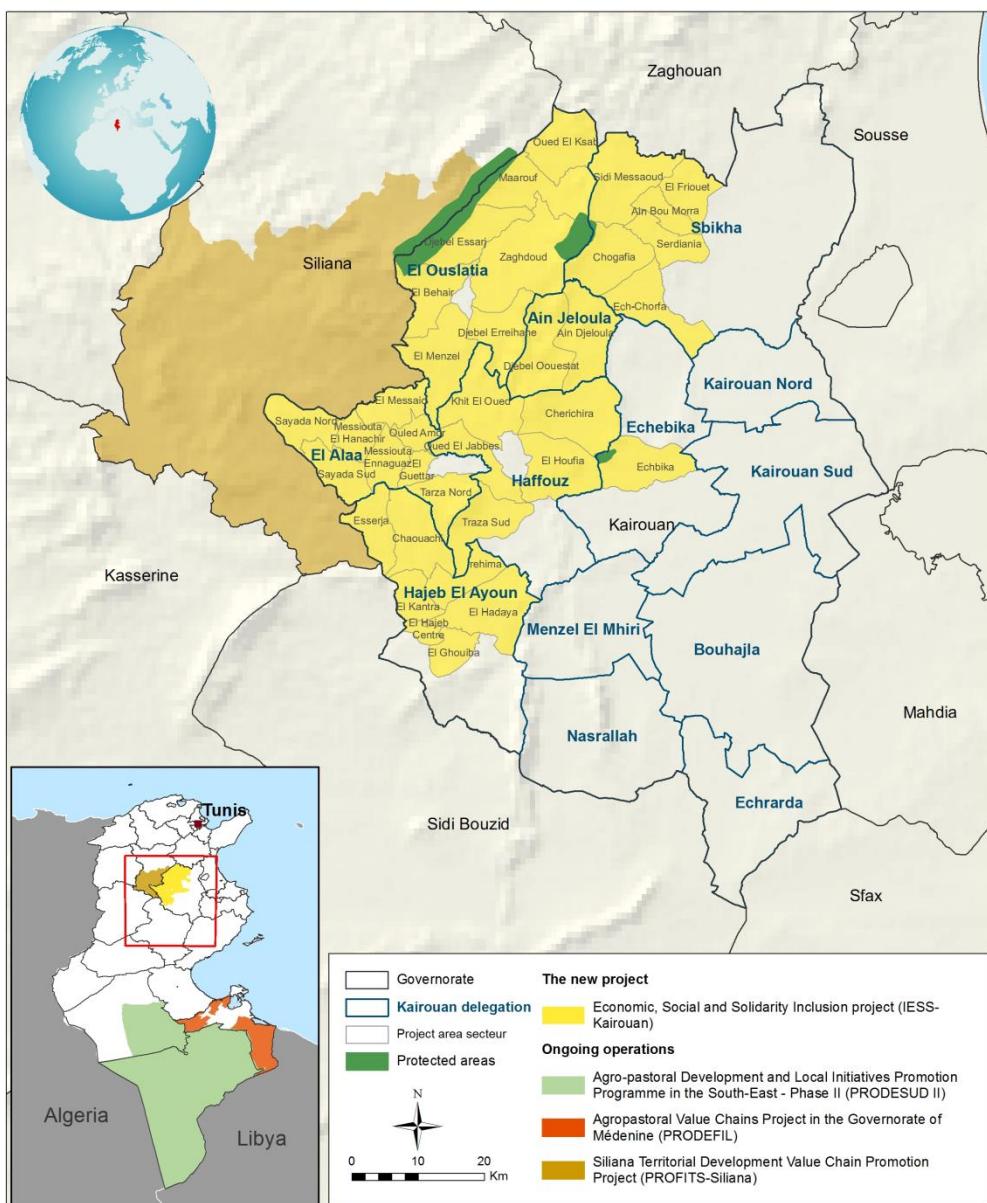
1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Sigles et acronymes

ACTA	Aménagement et la Conservation des terres Agricoles
AEP	Adduction en eau potable
AF	Adaptation Fund (cf. FACC)
AFA	Agence Foncière Agricole
AGR	Activités génératrices de revenus
AMC	Association de Micro-Crédit
ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APIA	Agence pour la Promotion de l'Investissement Agricole
APII	Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCT	Banque Centrale Tunisienne
CCA	Climate Change Adaptation / Adaptation au Changement Climatique
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CIRAD	Centre de recherche agronomique pour le développement
CIRC	Comité interrégional de coordination du projet
CLC	Comité local de coordination
CLD	Conseil Local de Développement (niveau délégation)
CNC	Comité national de coordination du projet
CNI	Centre national de l'informatique
COSOP	Country Strategic Opportunities Programme
CRAFFEPA	Commissariat Régional des Affaires de la Famille, de la Familles de l'Enfance et des Personnes Agées
CRCP	Comité régional de coordination et de pilotage du projet
CRDA	Commissariat régional pour le développement agricole
CRSS	Comité Régional de Solidarité Sociale (branche de l'UTSS)
CTV	Cellule Territoriale de Vulgarisation (niveau délégation)
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DG ACTA	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles du MARHP
DG FIOP	Direction générale du financement, de l'investissement et des organismes professionnels du MARHP
DMP	Décret portant réglementation des Marchés Publics n° 2014-1039
DRAS	Direction Régionale des Affaires Sociales
DREHAT	Direction Régionale de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
ESPP	Evaluation de la stratégie et du programme-pays
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FACC	Fonds d'Adaptation au Changement Climatique
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FN	Familles Nécessiteuses
FRL	Familles à Revenu Limité
GALS	Gender Action Learning System
CGF	Contrôle Général des Finances
GDA	Groupement de développement agricole
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GR	Génie Rural (Arrondissement technique du CRDA)
IDR	Indicateur du Développement Régional
IÉSS	Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire
IMF	Institution de Micro Finance
INJEZ	Système de suivi et d'évaluation de l'exécution des projets publics
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MDICI	Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale

OEP	Office de l'élevage et des pâturages
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP	Organisations professionnelles
ORMS	OperationalResults Management System / Système de gestion des résultats opérationnels
PACTE	Programme d'Adaptation au changement Climatique des Territoires vulnérables de Tunisie
PAGRН-DIT	Projet d'Aménagement pour la Gestion des Ressources Naturelles et le Développement Intégré des Territoires
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PAMPAT	Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir (ONUDI / SECO)
PDAI	Projet de développement agricole intégré
PDP	Plan de Développement Participatif
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIM	Project Implementation Manual (Manuel de mise en œuvre)
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAFN	Programme National d'Appui aux Familles Nécessiteuses
PPI	Petit Périmètre Irrigué (surface <100Ha)
PRODEFIL	Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine
PRODESUD	Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est
PROFITS	Projet de développement des filières pour le développement territorial de Siliana
Pro-WEAI	Project-level Women's Empowerment in Agriculture Index
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
SAEP	Système d'adduction en eau potable
SECAP	Procédure d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie (Confédération Suisse)
SMSA	Société Mutuelle de Service Agricole
SYNAGRI	Syndicat national des agriculteurs
TPE / PME	Très petites entreprises, Petites et Moyennes Entreprises
TRIE / TRIF	Taux de rentabilité interne économique / financier
UE	Union Européenne
UGO	Unité de gestion par objectifs
UGP	Unités de gestion de projet
URAP	Union régionale des agriculteurs et des pêcheurs
UTAP	Union tunisienne des agriculteurs et des pêcheurs
UTICA	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
UTSS	Union Tunisienne de Solidarité Sociale
VANE	Valeur actuelle nette économique

Carte de la zone du projet



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 05-04-2019

Figure 1: Carte de la zone du projet

1. Le PIM couvre l'ensemble du projet IESS Kairouan, incluant les interventions financées par les subsides mis à disposition du Gouvernement Tunisien par le FIDA (prêt et don) et par le Fonds d'Adaptation.

PARTIE 1: DESCRIPTION DU PROJET

OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

Objectifs du Projet

2. Le but du projet est de contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan

3. L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan

4. Le but du projet est de contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan, en particulier par la mise en œuvre de la Loi El Amen et la stratégie d'ESS du MARPH.

5. L'expérience développée par le projet IESS dans les collines de Kairouan fera l'objet d'un suivi-évaluation rapproché. Ceci permettra de tirer des leçons de ses résultats et ainsi d'élaborer des documents de stratégie et de politique visant la mise à l'échelle au niveau national des approches testées dans les Collines de Kairouan.

6. L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan, en mettant un focus particulier sur les femmes et les jeunes.

7. Les objectifs à atteindre sont : 65% des ménages sont sortis de la catégorie des familles nécessiteuses ; 50% des ménages déclarent avoir adopté des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilient au climat ; 75% des femmes soutenues ont un niveau d'autonomisation accru.

Approche d'intervention

8. Pour atteindre cet objectif, IESS travaillera en étroite collaboration avec le MARHP mais aussi avec le MAS. Il testera des approches en grandeur réelle pour lutter efficacement contre la pauvreté, faciliter l'insertion économique des jeunes et améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales. Ces approches seront suivies et évaluées pour décider avec le Gouvernement de leur traduction en stratégies nationales et de leur mise à l'échelle dans d'autres régions de Tunisie. IESS intervient aussi pour améliorer la productivité des PI et l'adaptation aux changements climatiques

9. Le projet adoptera une approche multisectorielle basée sur les partenariats pour apporter un soutien aux ménages pauvres afin qu'ils s'engagent dans un processus de mobilité sociale ou « graduation ». L'évaluation de ces modèles permet de dégager les éléments de mise à l'échelle et Leçons pouvant alimenter un dialogue sur les politiques sociales

10. Les principes de l'intervention sont :

- Alignement sur les priorités nationales en termes de réduction de la pauvreté (programme El Amen), d'économie sociale et solidaire (ESS), de soutien aux femmes et aux jeunes dans les zones rurales, d'amélioration de la productivité des périmètres irrigués, et d'adaptation au changement climatique (Stratégie nationale CES).
- Décentralisation : Le projet sera mis en œuvre au niveau du gouvernorat de Kairouan. Les interventions seront conçues, approuvées et mises en œuvre en collaboration étroite avec le gouvernorat, les délégués et les comités locaux de développement. Les communes seront aussi associées dans le cadre du processus de décentralisation en cours en Tunisie
- Partenariats : le projet est conçu sur la base de partenariats stratégiques (MAS, UTSS) et de partenariats opérationnels avec les acteurs publics et privés pour la mise en œuvre concertée du projet. Les agences publiques seront impliquées : l'AFA pour les actions foncières, l'OEP pour la plantation pastorale (cactus), la DREH pour les infrastructures d'accès, et les partenariats d'affaires seront aussi soutenus en suivant l'approche 4P pour

le développement des filières agricoles. Les institutions financières (AMC, IMF ; banques) seront associées comme partenaire dans ce cadre.

- Développement intégré : reconnaissant la nature multifacteur de la pauvreté et de la vulnérabilité, le projet apportera un soutien multisectoriel aux ménages défavorisés et aux petits exploitants agricoles.
- Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques
- Durabilité et mise à l'échelle : sur la base des enseignements des projets précédents, le projet adoptera une approche dynamique pour prendre en compte les leçons apprises et capitaliser les expériences générées en cours de projet. La mise à l'échelle passera par une communication des conclusions d'évaluation au niveau de la formulation des politiques. La durabilité des interventions a été intégrée dès l'étape de conception du projet.

Résultats attendus

11. Le cadre logique présente les effets et les produits escomptés. Les effets attendus en fin de projet sont :

Effet 1 : 75% des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie

Effet 2 : 1820 Activités génératrices de revenu (AGR) viables après deux ans

Effet 3 : 4300 ménages rapportant une réduction du manque d'eau

Effet 4 : 29 organisations de producteurs ruraux engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées

Durée

12. Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans, de 2020 à 2026. Le projet adopte une mise en œuvre en phases, avec une série d'interventions synchronisées entre elles.

13. Le fonds d'adaptation sera mobilisé environ un an après que les fonds du FIDA soient disponibles.

DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Cadre organisationnel

14. Les projets publics de développement sont généralement gérés directement par des structures administratives, souvent appuyées par des structures légères de gestion et de coordination, limitées à la durée d'exécution des projets. Actuellement, ces structures sont des unités de gestion par objectif (UGO) dépendantes des maitres d'ouvrage, et constituées de fonctionnaires publics sans aucun avantage ou motivation spécifique à la gestion du projet. Elles sont appuyées, parfois, par une assistance technique long terme et/ou séquentielle.

15. L'analyse de la fonctionnalité des UGO à travers des projets similaires montre que ces structures ont joué un rôle important dans la gestion des projets, la couverture de disciplines manquantes dans l'organigramme de l'administration (Suivi-évaluation, gestion financière, ciblage et filières en particulier) et dans la coordination avec les différents partenaires. Toutefois, des contraintes opérationnelles et statutaires constatées dans leur fonctionnalité, engendrent souvent, des retards dans la mise en œuvre, limitant les performances des projets. Les principales contraintes sont résumées ci-dessous :

- i) Le retard dans la mise en place des UGO et du personnel nécessaire,
- ii) La qualification du personnel de l'UGO n'est pas toujours requise et souvent affectée uniquement à temps partiel au projet,
- iii) Des tensions entre le personnel de l'UGO, les structures techniques du CRDA et l'assistance technique de longue durées, mise en place, souvent, avec des retards importants.
- iv) L'implication insuffisante des arrondissements techniques du CRDA qui mettent la priorité sur les programmes publics au détriment des activités des projets et
- v) La difficulté de mobiliser efficacement l'assistance technique.

16. En termes de processus de passation des marchés, généralement il est prévu un responsable de passation des marchés au sein de l'UGO qui est dédié exclusivement au projet, et travaille en étroite collaboration avec les structures de passation des marchés existantes au niveau de l'organigramme de l'administration hébergeant l'UGO (Cellule des marchés pour le cas des CRDA).

17. Des dizaines de projets similaires ont été gérés par les différentes structures centrales et régionales du Ministère de l'Agriculture. Les principaux constats des différentes évaluations des projets à financement extérieur montrent que : i) la capacité de l'administration à absorber les allocations budgétaires à temps est limitée, surtout ces dernières années où le budget d'investissement public a doublé et le personnel a été réduit par le départ à la retraite sans remplacement et par un certain désengagement pour manque de motivation, ii) la quasi-totalité des projets font recours à une prolongation d'une à deux ans de la date d'achèvement contractuelle, à cause de la capacité d'absorption d'une part et de la dévaluation de la monnaie nationale d'autre part, surtout ces dernières années, iii) le niveau de décaissement de ces projets est toujours inférieur à la durée écoulée, iv) rarement que ces projets arrivent à engager des actions sur terrain la première année ; ce n'est qu'à partir du deuxième moitié de la deuxième année que les premiers aménagement de terrain commencent, v) la mise en place du personnel prévu par la conception au sein des UGO accuse généralement des retards importants, et parfois le projet s'achève et le personnel prévu n'est en place que partiellement, vi) les qualifications du personnel des UGO sont parfois adaptées aux exigences des projets, vii) la réticences de l'administration sur le recrutement de l'AT long termes, viii) des conflits entre le personnel des UGO et les autres services de l'administration qui, normalement, devraient assurer les tâches techniques prévues par les projets. Ceci retarde la préparation des DAO, et des dépouillements et par conséquent rallonge la durée du processus de passation des marchés, ix) capacité limitée des entreprises et des bureaux d'études à livrer les services demandés à temps, malgré l'augmentation du nombre des entreprises qui travaille dans le secteur agricole a augmenté de 40% depuis la révolution en 2011. La plupart des prestataires de services rentrent dans les pénalités de retard, à cause de leurs capacités limitées et aussi à cause de la conjoncture sociale

qui a rehaussé les attentes de la population au niveau local et a accentué les intérêts personnels, x) des retards ont été enregistrés lors de la validation des rapports de dépouillement par les commissions des marchés compétentes, surtout lorsqu'il s'agit de la commission supérieure des marchés qui à partir d'un certain seuil a à traiter tous les dossiers à l'échelle nationale avec un personnel très réduit, xii) la soumission du processus de passation des marché à la double procédure (procédures des bailleurs de fonds et celles nationale), parfois contradictoire, a causer aussi des retards dans l'attribution des marchés.

18. A l'occasion de l'évaluation indépendante du portefeuille du FIDA en Tunisie, en 2018, la principale leçon titrée est de rendre les structures de gestion des projets plus agiles.

19. Lors de la conception du projet IEES-Kairouan, et pour mitiger les risques causés par les structures de gestion actuelle, les mesures ci-dessous ont été convenues :

- Désignation d'un noyau dur pour le suivi de la préparation du projet depuis la conception, qui constituera le noyau de l'Unité de gestion par objectif (UGO) spécifique au projet à décréter dès la signature de l'accord de financement ;
- Le personnel de l'UGO sera constitué de fonctionnaires publics et sera complété par les profils manquants à chercher sur le marché local au démarrage du projet;
- L'UGO, sera appuyée par une assistance technique nationale et internationale à mobiliser ponctuellement en cas de besoin, sans recours à l'AT long termes ;
- Des structures de pilotage du projet aux niveaux central, régional et local seront mises dès le démarrage du projet ;
- Un plan de renforcement de capacités du personnel de gestion du projet et du personnel du CRDA, de la DGFIO et du MAS et DRAS impliqué dans la gestion et la mise en œuvre sera mis en œuvre dès le démarrage du projet. Aussi, les moyens logistiques nécessaires à la gestion et à la coordination du projet seront acquis dès le démarrage ;
- Des conventions de partenariat seront établies avec le projet pour modérer le risque sur la capacité d'absorption des structures de gestion ;
- Un manuel de mise en œuvre clarifiant les attributions et les rôles des différents acteurs et partenaires ainsi que les aspects relationnels avec les structures internes et externes au CRDA sera opérationnel avant même l'entrée en vigueur du projet.

MONTAGE INSTITUTIONNEL PROPOSE

20. Le maître d'œuvre du projet est le Ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale, représentant le Gouvernement tunisien. Le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARH), en sa qualité d'Agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entièr responsabilité d'exécution du projet à travers l'unité de coordination centrale des projets à la DGFIO.

21. Le CRDA de Kairouan sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional et sera appuyé par une structure légère de gestion du projet (Unité de Gestion par Objectif) qui sera décrétée au sein du CRDA.

22. Les activités relatives à l'appui aux familles nécessiteuses et à revenu limité seront gérées dans le cadre d'une convention tripartite entre le MARH, le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) et une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA Kairouan et l'UTSS, désigné comme maître d'ouvrage délégué pour ces activités. Une convention de mise à disposition des fonds sera signée entre le Ministère des finances et l'UTSS dès l'entrée en vigueur du projet.

23. D'autres conventions spécifiques avec des partenaires spécialisés dans l'éducation financière, la graduation, le suivi-évaluation, et le renforcement de capacités seront mises en œuvre au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Les synergies avec les différents partenaires et projets qui opèrent dans la zone d'intervention seront privilégiées.

Comités de pilotage du projet

24. Des structures de pilotage et de coordination (voir figure 2 ci-dessous) seront créées au niveau central, régional et local. En synergie avec la décentralisation et la pérennité des réalisations, en particulier des infrastructures de base, les communes seront impliquées au niveau des structures locales dans tout le processus de planification et de suivi de la mise en œuvre.

Niveau central

25. **Le comité national de coordination (CNC)**, à créer par décision ministrielle, sera chargé de la supervision générale du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant, et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIO), organe central du MARH chargé la coordination des projets d'investissement dans le secteur agricole.

26. Seront représentés dans le CNC : les structures techniques centrales du MARH, Le MDICI, le MF, le MAS, le MALE, le CRDA-kairouan, l'UGO, le DRAS, l'UTSS, l'UTAP, et la BCT. Le FIDA sera représenté par son Point Focal comme observateur. Le Président du CNC peut inviter d'autres structures si nécessaires.

27. Le CNC aura pour mission de veiller : i) au suivi des objectifs du projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, ii) à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, iii) au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, iv) ainsi qu'à l'adéquation des moyens avec les tâches planifiées. Le CNC se réunira au moins une fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du projet et l'examen du programme de travail et budget annuels (« PTBA »).

Niveau régional

28. **Comité régional de coordination et de pilotage (CRCP)**. Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat. Le CRCP sera présidé, semestriellement, par le Gouverneur de Kairouan ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la structure de gestion du projet (UGO). Seront représentés dans le CRCP les représentants des Directions techniques régionales, le CRDA Kairouan et UGO, la DRAS, l'UTSS, l'URAP et les partenaires du projet.

29. Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du projet; ii) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, iv) le pilotage et la validation du programme de formation, v) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; vii) la négociation/validation des propositions techniques; viii) l'examen et l'adoption du PTBA; viii) le suivi périodique des réalisations des activités du projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; et ix) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

30. **Comité interrégional de coordination (CIRC)**. Le projet IESS est limitrophe du PROFITS à Siliana et adoptera la même démarche pour la promotion des filières. Dans un objectif de coordination et de synergie entre les deux projets, un comité interrégional sera créé par décision ministrielle et se réunira au moins une fois par semestre, de façon alternative à Siliana et à Kairouan. Ce comité est un organe de coordination entre les deux UGO de Kairouan et de Siliana, et avec les autres projets, financés par le FIDA.

31. Le CIRC sera présidé en alternance par le CRDA de Kairouan et celui de Siliana et sera composé par les cadres des UGO, des divisions et arrondissements techniques des deux CRDA et les représentants de la profession. Dans un objectif de synergie et d'échange d'expérience, les coordinateurs des autres projets financés par le FIDA seront associés au CIRC.

32. Il au pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention; (ii) la coordination et la synergie avec d'autres projets et programmes similaires, en particulier au niveau des deux CRDA et avec les projets FIDA en cours; (iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication; (iv) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; (v) la coordination de la préparation

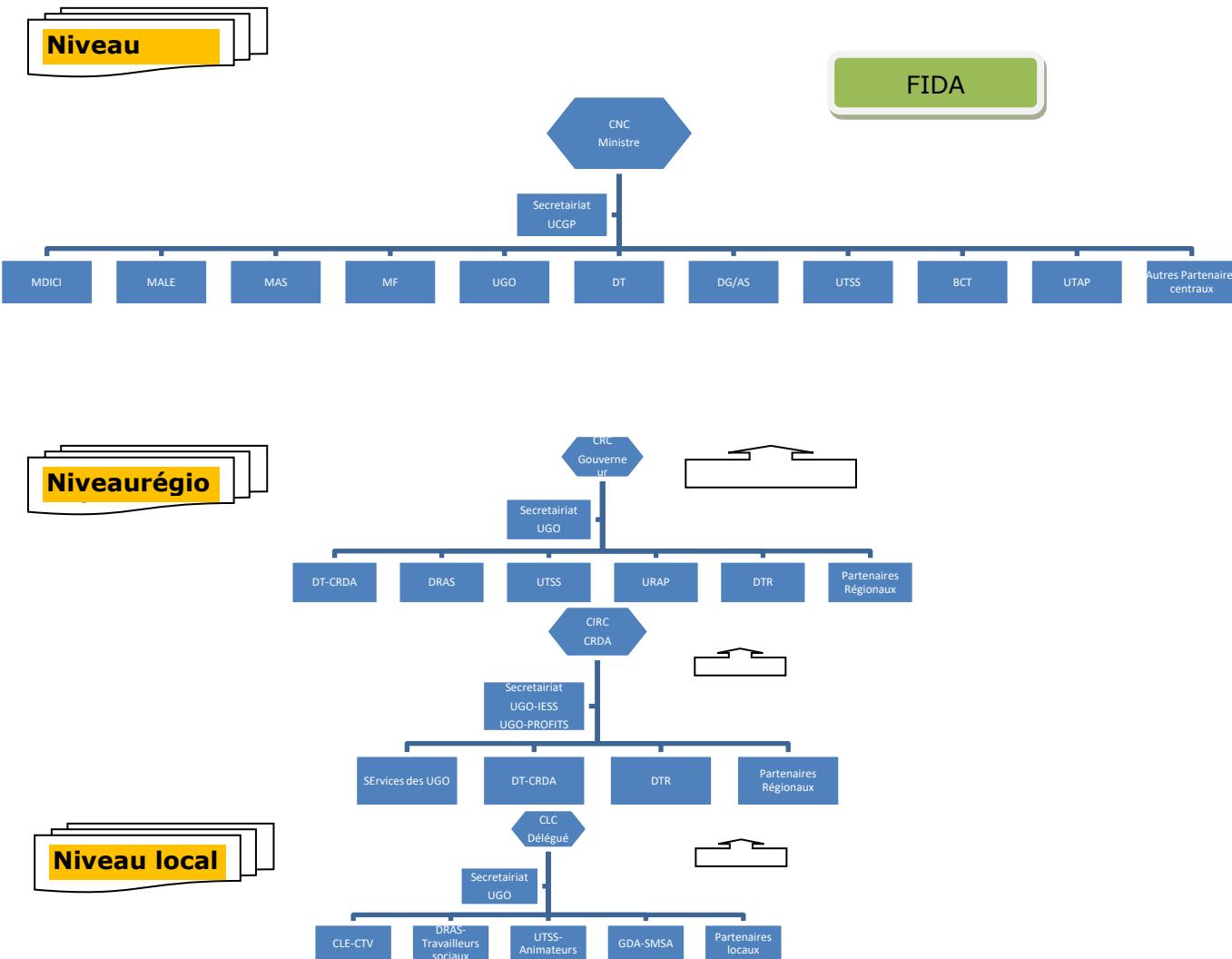
des études technique et socio-économiques communes entre les deux UGO; (vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines des deux régions; et (vii) l'organisation et la coordination des différentes missions de suivi, de supervision et d'évaluation des projets en étroite concertation avec les structures spécialisées et les UGO. Le secrétariat du CIRC sera assuré de façon alternée par les deux UGO des deux projets.

Niveau local

33. **Comité local de coordination (CLC).** Le CLC sera constitué au niveau de chacune des sept Délégations dans la zone du Projet. Le CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation (« CTV »), des structures locales des affaires sociales, des représentants locaux de l'UTSS, des représentants locaux des partenaires, des présidents des conseils d'administration des OP, de représentants de la structure régionale de gestion (UGO). Dans le cadre de la décentralisation et de la pérennisation des réalisations, en particulier les infrastructures de base, les communes feront parties des CLC et seront associés dans le processus de planification et de suivi de la mise en œuvre. Les communes auront à jouer un rôle important dans la synergie des activités du projet avec leurs programmes natinaux et dans l'adoption des approches innovantes de mise en œuvre.

34. Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination des missions de terrain et la contribution au choix des bénéficiaires au niveau des localités, (ii) l'appui des organisations socioprofessionnelles; (iii) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local ; et iv) l'accompagnement de l'installation des activités génératrices de revenus (AGR) et de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que leur encadrement le long du processus de production..

Figure 2: Structures de pilotage et coordination IESS-Kairouan



Structure de gestion du Projet

35. La gestion et la coordination du projet seront assurées aux trois niveaux administratifs : central, régional et local.

Niveau central

36. **L'unité centrale de gestion des projets (UCGP)** à la DGFIO P MARCH, assurera la coordination globale du projet au niveau central. Elle coordonne actuellement tous les projets d'investissement à financement extérieur dans le secteur agricole.

37. Pour IESS, l'UCGP sera, appuyé par un cadre de la DGFIO P spécialiste en gestion de projet pour la durée du projet et une assistance technique court terme à mobiliser sur la base des besoins du projet durant toute sa durée. L'UCGP sera responsable, sans être limitatif, de: i) jouer le rôle d'interface technique du MARHP avec le FIDA et assurer la synergie entre les différents bailleurs de fonds intervenant dans la zone du projet, ii) suivre et coordonner le partenariat avec les structures externes au Ministère de l'agriculture, en particulier avec les structures centrales et régionales des affaires sociales (Direction en charge des familles nécessiteuses et à revenu limité) et de l'UTSS iii) gérer et mobiliser l'AT court termes, selon les besoins, dans les domaines de gestion de projet, de ciblage, de renforcement de capacités et capitalisation et gestion du savoir, iv) coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds, iv) suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'Etat et sur les ressources extérieures, v) suivre la gestion financière globale du projet et la préparation des rapports d'audit, et vi) consolider tous les rapports contractuels du projet.

38. **L'Union Tunisiene de Solidarité Sociale (UTSS)** est en même temps le partenaire stratégique principal dans la mise en œuvre de la du projet et sera le maître d'œuvre délégué des sous composantes familles nécessiteuses et familles à revenu limité de la première composante du projet, en particulier les sous composantes 1.2 : Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés, et 1.3 : Promotion des AGR.

39. Une convention cadre tripartite de partenariat sera signée entre le Ministère de l'agriculture, le Ministère des Affaires sociales et l'UTSS et une autre spécifique de mise en œuvre sera signée entre le CRDA Kairouan et l'UTSS pour l'installation et l'encadrement des AGR destinées aux familles nécessiteuses et à revenus limités¹.

40. L'UTSS, avec l'appui financier du projet, mobilisera les moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir sa mission qui consiste essentiellement à : i) accompagnement rapproché des familles nécessiteuses et à revenus limités, ii) participation au choix des bénéficiaires des AGR, de l'alphabétisation, de l'éducation alimentaire et financière, iii) acquisition des biens et équipements pour la mise en place des AGR, iv) accompagnement des familles avant, au cours et après l'installation des AGR, v) gestion des fonds nécessaires à l'appui aux familles nécessiteuses et à revenus limités, et vi) mobilisation de l'expertise nécessaire pour le suivi de la graduation des familles bénéficiaires des AGR.

Niveau régional

41. Pour la gestion du projet il est prévu la création d'une unité de gestion par objectif (UGO) dépendant directement du CRDA, et dotée de services spécifiques d'inclusion sociale, de partenariat et filières, d'adaptation aux changements climatiques, de planification et passation des marchés, et de suivi-évaluation. La DRAS n'étant pas gestionnaire de fonds du projet, mais sera représentée dans l'UGO par son Directeur adjoint.

42. **Le CRDA.** Le CRDA de Kairouan qui est en même temps maître d'œuvre délégué est le principal partenaire du projet à travers ses structures techniques chargées de la mise en œuvre de la quasi-totalité des activités techniques du projet. Le CRDA Kairouan² un Etablissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et placé sous la tutelle du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique agricole arrêtée par le Gouvernement. Pour l'accomplissement de sa mission, le CRDA comprend des Divisions et des Arrondissements dont le nombre et les attributions sont fixés par Décret, Le nombre de divisions à Kairouan est fixé à

1 Les deux projets de convention sont en annexe

2 Loi n°89-44 du 8 mars 1989 portant création des commissariats régionaux au développement agricole

six et celui des arrondissements à seize, auxquels s'ajoutent la Cellule de coordination des activités de vulgarisation et la cellule de suivi des terres domaniales. Les Chefs de division qui ont rang de directeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la coordination et du suivi des activités des Arrondissements relevant de leur autorité.

43. Sur un effectif total de 1271 personnes qui travaillent au sein du CRDA Kairouan, le personnel technique est composé de 209 cadres techniques (55 ingénieurs et 144 techniciens), ce qui représente un taux de 16,5% et, 131 administrateurs ; représentant un taux de 10%. Le taux d'encadrement est d'un technicien pour 2015 agriculteurs. Environ 30% du personnel technique sera à la retraite d'ici les cinq ans qui viennent, avec un remplacement très peu significatif. Le CRDA de Kairouan dispose d'un parc matériel important composé de voitures légères, de véhicules de terrain, de bus et d'engins. 59% du matériel roulant est âgé de plus de 15 ans. Le parc de véhicules de terrain, le plus utile pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement, est constitué de 75 voitures dont 38% sont âgées de plus de 15 ans. L'analyse du budget d'investissement du CRDA durant les cinq dernières années montre que sa capacité moyenne annuelle d'exécution est de l'ordre de 20 à 25 MD/an.

44. Le partenariat avec les structures techniques du CRDA ne sera pas formalisé par des conventions, étant donné que ces structures relèvent du CRDA et travaillent sous l'autorité du Commissaire qui est le l'administrateur et l'ordonnateur aussi bien du budget du CRDA que du budget du projet.

45. Les différentes divisions et arrondissements techniques du CRDA auront la responsabilité, chacun en ce qui le concerne statutairement, de la mise en œuvre des composantes techniques d'aménagement des PI, d'AEP, de CES, de production animale et végétale et le renforcement des capacités des GDA et SMSA, en collaboration avec des structures privées dédiées. L'implication de ces structures commence depuis la planification des activités, la préparation des dossiers techniques et des dossiers d'appels d'offres, le choix des prestataires, la supervision et la réception des services, travaux et équipements, et le suivi de la fonctionnalité de ces infrastructures. Les structures du CRDA prendront en charge la continuité après l'achèvement du projet, dans le cadre de la stratégie de sortie.

46. **L'UGO3.**Dans le cadre du projet IESS, l'UGO sera décrétée au sein de la structure du CRDA et aura comme principale mission la coordination avec les différents partenaires et la mise en œuvre des fonctions spécifiques au projet et des fonctions qui ne font pas partie de la mission des divisions techniques du CRDA, en particulier, la gestion financière et passation des marchés du projet, les activités liées aux aspects genre et jeunes, communication et gestion du savoir, et changements climatiques.

47. Elle est étendue jusqu'au niveau local pour l'animation et la coordination rapprochées en collaboration avec les animateurs de l'UTSS et les travailleurs sociaux de la DRAS. Au sein de cette structure d'UGO de nouveaux postes fonctionnels sont créés pour la promotion et l'encouragement des cadres qui travaillent dans le cadre du projet. L'UGO sera composée d'agents de la fonction publique du CRDA et de la DRAS mis à disposition de IESS (4 cadres et 6 techniciens, en plus du représentant de la DRAS) et d'agents contractuels recrutés sur le marché, du fait du manque de personnel interne (6 cadres et 8 techniciens). Une assistance technique séquentielle est prévue pour l'appui ponctuel de ces structures.

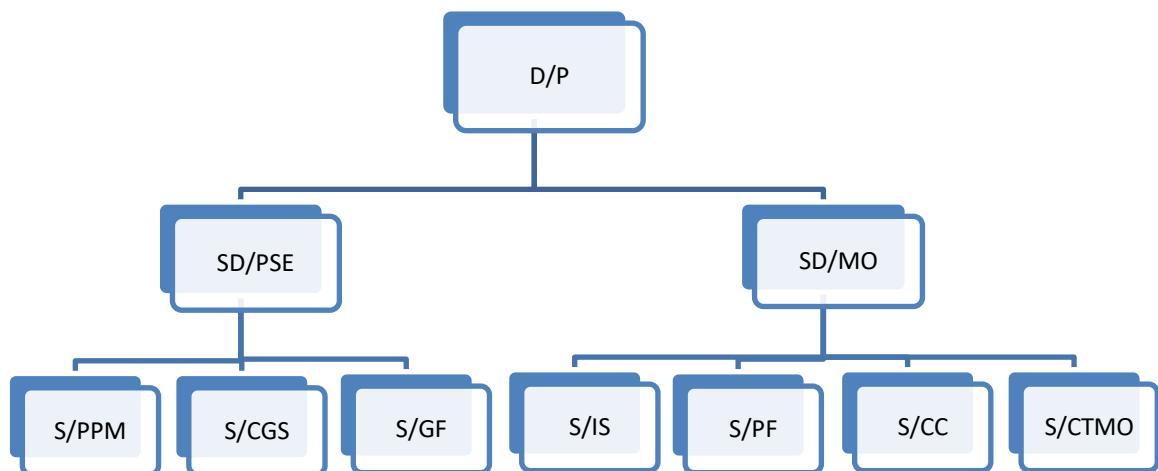
48. L'UGO travaillera sous l'autorité du Directeur général du CRDA, et aura pour principale mission: i) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du projet, en particulier, la préparation des PTBA, et la conduite et la supervision de toutes les démarches de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; ii) la gestion des Fonds du FIDA et de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat, iii) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation et au renforcement des capacités du personnels de l'UGO et des partenaires, iv) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet et ce, sous l'autorité du Directeur Général du CRDA, v) la coordination avec les différents partenaires, en particulier le commissariat régional des affaires sociales, vi) le suivi des conventions de partenariat, vii) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions d'appui au

³Les Termes de Reference des postes de cadres et techniciens au sein de l'UGO sont en annexe.

développement des filières et, viii) le suivi de l'assistance technique à mobiliser dans le cadre du projet.

49. L'UGO sera composée d'une direction (D/P), de deux sous directions: Sous direction de Programmation et Suivi Évaluation (SD/PSE), et Sous-direction de la mise en œuvre (SD/MO), et de sept services : Service gestion financière (S/GF), Service planification et passation des marchés (S/PPM), Service communication et gestion du savoir (S/CGS), Service de coordination technique de la mise en œuvre (S/CTMO), Service changement climatique (S/CC), Service inclusion sociale (S/IS), Service promotion des filières (S/PF)

Figure 3 : Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IEES-Kairouan



50. **Direction du projet (DP : 1 cadre du CRDA).** L'UGO sera dirigée par un coordinateur au rang de directeur ou directeur général, et aura la fonction de coordination globale des activités du projet et de la synergie avec toutes les interventions de développement dans la zone du projet. Les attributions et tâches des différents postes de l'UGO se présentent ainsi :

51. **Sous Direction de Programmation et de Suivi Évaluation(SDPSE : 1 cadre du CRDA)** sera établie au sein de la direction du projet et sera dirigée par un sous-directeur qui sera chargé, en plus de la coordination de la sous direction, des activités de suivi-évaluation. Elle comprendra un service de programmation et de passation des marchés, un service de gestion financière et un service de communication et gestion du savoir.

- **Fonction de Suivi-évaluation.**Cette fonction sera de la responsabilité directe du Sous Directeur de la PSE, avec l'appui des autres services de l'UGO. En plus de la coordination de la SDPSE, il aura comme principales tâches: i) le suivi des réalisations physiques et financières et des indicateurs du cadre logique, tout en exploitant l'outil INJEZ, ii) la gestion du processus de suivi participatif avec la population, iii) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet, iv) le suivi de toutes les conventions de partenariat spécifique au suivi-évaluation de la graduation et des AGR, v) la production et la diffusion des rapports contractuels d'activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales, et vi) la coordination avec les différents arrondissements techniques et partenaires dans toutes les opérations de suivi-évaluation. **Le service de programmation et passation des marchés (SPPM : 1 cadre à recruter).**Sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service qui veillera au respect des procédures contractuelles de passation des marchés et aura comme principales tâches : i) la coordination de la préparation du PTBA et du PPM, initié au niveau des arrondissements techniques du CRDA et partenaires de toutes les composantes et sous composantes du projet , i) la mise à jour du PPM et du PTBA, iii) la saisie et les suivi du PPM et PTBA sur le système INJEZ, iv) la coordination, avec la cellule des marchés du CRDA pour la publication du PPM, des AO et des résultats d'attribution, v) le suivi du processus

de passation des marchés et d'exécution des contrats, et vi) la planification et le pilotage des activités de formation du personnel du CRDA, des bénéficiaires et des différents partenaires et d'un cadre chargé de la préparation et le suivi du PTBA et du plan de passation des marchés. Ce service travaillera en collaboration avec la cellule des marchés du CRDA et avec la DRAS et l'UTSS pour toutes les activités de planification et PPM.

- **Le service de gestion financière (SGF : 1 cadre à recruter).** Le SGF sera placé au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il travaillera en concertation avec le service financier du CRDA et le contrôleur des dépenses, et aura comme principales tâches : i) d'assurer la tenue de la comptabilité générale, de la comptabilité analytique et de la comptabilité budgétaire et de l'achivage des document comptables du projet, ii) de respecter les procédures administratives, comptables et financières et la régularité des opérations de gestion, iii) de mettre à jour le carnet d'inventaire des biens du projet, iv) de préparer et suivre les DRF et le paiement des prestataires et, v) de préparer les rapports internes d'audit, les RFI et contribuer à la préparation des rapports d'activité du projet. Ce service bénéficiera de l'appui du service financier du CRDA, surtout en matière d'ouverture et d'engagement des crédits.
- **Le service communication et gestion du savoir (SCGS : 1 cadre à recruter).** Sera dirigé par un chef de service qui assurera la communication et la vulgarisation des approches innovantes des différents aspects du Projet ainsi que la documentation, la capitalisation et la diffusion de toutes les activités de gestion du savoir. Il aura principalement, les tâches suivantes : i) réaliser un diagnostic actuel des moyens de promotion et de communication utilisés formellement et informellement dans la région, ii) élaborer une stratégie de communication externe, de visibilité et de relations publiques pour le projet, iii) proposer un plan détaillé des actions et activités de communication externe, de visibilité et de relations publiques pour le projet, iv) élaborer, en étroite concertation avec les membres de l'UGO, un programme précis de mise en œuvre des actions et activités de communication externe, de visibilité, relations publiques, conformément à la stratégie élaborée, v) produire, en étroite concertation avec le coordinateur du projet, un véritable manuel sur les mécanismes de production et diffusion des supports nécessaires pour les actions et activités de communication externe, visibilité, relations publiques proposées, vi) mettre en œuvre et suivre la stratégie de communication et gestion des savoirs, vii) élaborer un mécanisme permettant de diffuser et de mieux partager les connaissances sur les acquis du projet.

52. **Sous-direction de la mise en œuvre (SDMO : 1 cadre du CRDA)** sera établie au sein de la direction du projet et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service d'inclusion sociale (IS), un service de partenariat et filières et un service d'adaptation au changement climatique. et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités liées à l'exécution du projet.

- **Service de l'Inclusion sociale (SIS : 2 cadres : à recruter).** Un SIS sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service, appuyé par un cadre féminin spécialisé dans le domaine social et socio-économique. Le SIS travaillera, en particulier sur les sous composantes 1.2 et 1.3, en collaboration avec les services sociaux du MAS et de la DRAS, les animateurs de l'UTSS, et les partenaires en charge de la graduation. Le Directeur adjoint de la DRAS fera partie de ce service, en plus des deux cadres. Sans être limitatif, les principales tâches du SIS sont : i) participer au choix des micro-zones au niveau local et au choix des AGR et des bénéficiaires, ii) faciliter la coordination des opérations de validation technique et économique des activités économiques, et suivre la formation et l'accompagnement des bénéficiaires des AGR, en collaboration avec DRAS et UTSS, iii) participer à l'identification des points focaux locaux (résidents dans la zone), iv) faciliter les tâches techniques, administratives et logistiques des animateurs et des travailleurs sociaux depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et suivi-évaluation, v) suivre les conventions de partenariat conclues pour

la mise en œuvre des sous composantes 1.2 et 1.3, et vi) contribuer à la préparation des rapports périodiques d'avancement du projet.

- **Service de partenariat et filières(SPF : 2 cadres : 1 du CRDA et 1 à recruter).** Un SPF sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé d'un cadre spécialisé en approche filières qui travaillera surtout sur les sous composantes 2.2 et 2.3, et d'un cadre féminin spécialiste en genre et ciblage pour l'animation des femmes et des jeunes, qui travaillera de façon transversale sur toutes les composantes du projet. Le responsable filières aura pour principales tâches : i) la coordination de la mise en œuvre et du suivi des activités contractées dans le cadre des conventions de partenariats pour les sous composantes 2.2 et 2.3, et ce, en synergie avec les interventions des autres donneurs dans la zone d'intervention, ii) la sensibilisation des différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, iii) l'information de la population cible du fonctionnement des plateformes filières, en coordination avec les partenaires didiés, et des opportunités économiques que le projet pourra appuyer, iv) l'accompagnement de l'organisation des bénéficiaires en groupes d'intérêt économique, v) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement, et v) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités. Le cadre genre et ciblage, aura comme principales tâches de : i) synthétise et diffuser le guide/stratégie de ciblage, telleque conçu dans le rapport de conception du projet, ii) contribuer au ciblage et à la sélection des bénéficiaires, avec une vision de descrimination positive au femmes et jeunes, iii) sensibiliser et former les cadres de l'UGO et les partenaires sur les aspects genres, iv) suivre les indicateurs de ciblage dans toutes les activités du projet, en coordination avec les intervenatnts et les partenaires du projet, et v) préparer des rapport périodique sur le ciblage et genre à exploiter dans la préparation des rapports contractuel d'avancement des activités du projet.
- **Service changement climatique (SCC : 1 cadre à recruter).** Un SCC sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service, spécialiste en changement climatique et aura pour principale tâches : i) la coordination de toutes les activités financées par le Fonds d'adaptation, en collaboration avec les services techniques du CRDA et les partaines impliqués, ii) la planification et le suivi de toutes les activités et contrats de prestation en liaison avec l'adaptation au changement climatique, en particulier celles financées par le FA, iii) la préparation des tdr de l'AT à mobiliser pour l'appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des effets et des impact de changement climatique, ainsi que le suivi de la prestation iv) la coordination avec les autres services techniques du CRDA et des différents partenaires pour veiller au respect des aspects environnementaux et sociaux, et iv) la préparation des rapports spécifiques au activités d'adaptation au changement climatique, selon les formats exigés par le FA et le FIDA.
- **Service de coordination technique de la mise en œuvre (SCT : 1 cadre à recruter).** L'aménagement hydraulique concerne plusieurs arrondissements du CRDA, en particulier le génie rural, le PI, la maintenance et la CES. Aussi, les infrastructures d'accès seront supervisées par un bureau externe, en coordination avec la Direction régionale de l'équipement. Vu l'importance des aspects techniques de ce volet dans le cadre du projet, un service de coordination technique de la mise en œuvre sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service, spécialiste en aménagement hydraulique et accès, qui travaillera en coordination avec les structures techniques impliquées dans la mise en œuvre des sous composantes 1.1 et 2.1, en particulier. Il aura comme principales tâches : i) la coordination entre les différents arrondissements techniques du CRDA et avec les partenaires externes pour la mise en œuvre de toutes les activités hydrauliques, d'accès et de conservation, ii) l'appui du service suivi-évaluation dans la planification et le suivi des activités d'aménagement, en

coordination avec les partenaires techniques internes au CRDA et appartenant aux autres directions techniques régionales, en particulier pour les infrastructures d'accès, iii) la participation au suivi des études et réception des travaux d'aménagement entrepris dans le cadre du projet IEss, iv) la coordination et la synergie avec tous les acteurs de développement et donneurs dans la zone d'intervention, en particulier pour les activités d'aménagement et d'infrastructure de base.

Niveau local

53. Danschacune des sept délégations de la zone du projet, il est prévu la mise en place d'un coordinateur local qui peut être le chef du CTV appuyé par deux techniciens, dont un est féminin. Parmi les 14 prévus, uniquement six (06) fonctionnaires du CRDA sont en place et seront affectés au projet. Les huit (08) autres seront recherchés sur le marché local.

54. Les techniciens constitueront, avec l'équipe du CTV, les travailleurs sociaux de la DRAS, et les animateurs de l'UTSS, les cellules locales d'exécution du projet (« CLE ») qui sera coordonnée par le Chef du CTV et aura les principales tâches suivantes: i) initier et accompagner le processus de la planification locale en étroite collaboration avec le niveau régional et en assurer un suivi très rapproché; ii) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au niveau local; iii) contribuer à l'identification des AGR et besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées, iv) couvrir les aspects genre; v) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et vi) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du projet, en particulier les activités génératrices de revenus retenues. Sur le plan hiérarchique, les travailleurs sociaux travailleront sous la responsabilité de la DRAS et les animateurs de l'UTSS restent sous la responsabilité des directions régionales et centrales de l'UTSS.

PARTENARIATS DANS LE CADRE DU PROJET IEss-KAIROUAN.

55. Le partenariat constitue l'un des principes de base sous-tendant la conception des projets financés par le FIDA en Tunisie. Du fait de leurs statuts et de leurs compétences actuelles, les structures de gestion des projets, en l'occurrence les Unités de gestion par objectifs (UGO) ne peuvent pas couvrir tous les aspects de développement régional et local prévus par ces projets. En conséquence, plusieurs partenariats sont prévus et conclus avec des institutions publiques et semi-publiques, des structures socioprofessionnelles et des privées pour prendre part à la mise en œuvre de certaines activités des projets. Les partenariats sont, généralement, concrétisés par des conventions qui, d'une façon générale, stipulent clairement l'objet du partenariat, sa durée, le rôle et les responsabilités des parties prenantes, les moyens à mobiliser et les résultats escomptés.

56. A travers ces conventions de partenariat, les partenaires mettent leurs compétences à la disposition des projets, qui financent les investissements nécessaires et une partie des frais de gestion des conventions, pour accomplir certaines activités menant aux objectifs des projets. Les contributions des partenaires peuvent être financière ou en nature. Les principaux partenariats prévus dans le cadre du IEss-Kairouan sont :

Partenaires publics et parapublic

57. **Ministère des affaires sociales (MAS).** La mission générale du ministère des Affaires sociales consiste à mettre en œuvre la politique sociale de l'État, visant à assurer un développement social équilibré entre les catégories et les générations composant la société et à consolider le bien-être social à travers la consécration des valeurs de l'auto-responsabilisé dans les domaines du travail et des relations professionnelles, de la santé et la sécurité au travail, de la sécurité sociale, de la promotion des catégories vulnérables et à besoins spécifiques, de l'enseignement des adultes, de l'encadrement de la communauté tunisienne à l'étrangeret du logement social. Ces principales tâches sont :

- Observer, étudier et évaluer les phénomènes sociaux sur le plan national, régional et sectoriel et élaborer les plans, projets et consultations dans les différents domaines d'attributions ;

- Élaborer les projets de textes de législatifs et réglementaires et proposer les réformes nécessaires de manière à permettre au gouvernement de mettre en œuvre sa politique sociale et de l'adapter à la situation économique et sociale ;
- Élaborer les projets visant à développer les principes desolidaritéet d'entraide, assurer l'égalité des chances et combattre toutes formes d'exclusion et de marginalisation sociales ;
- Consolider et développer les régimes de sécurité sociale en vue d'activer leur rôle en tant que facteur essentiel du développement économique et social ;
- Promouvoir la participation des composantes de la société civile et la mise en œuvre de la politique de l'État, dans ses domaines d'intervention ;
- Contribuer à l'élaboration des projets de coopération internationale et des conventions bilatérales et internationales relevant de ses domaines d'attribution et en assurer l'exécution et le suivi tout en œuvrant à la valorisation de l'expérience tunisienne dans ces domaines ;
- Contribuer, avec les structures concernées, à l'encadrement et à l'assistance des entreprises, des investisseurs et des exportateurs, contribuer à la promotion de l'information et de la communication sociales.

58. Le MAS est organisé en direction centrales et régionales et dispose d'autres établissements rattachés pour mettre en œuvre sa politique. La Direction Générale de la sécurité sociale est l'une des principales directions centrales du MAS, présente au niveau régional à travers les directions régionales de la sécurité sociale (DRAS), ayant en charge l'appui et l'encadrement social des familles nécessiteuses et à revenu limité dans le cadre de son budget national. Le budget alloué à ces familles est délégué, en grande partie, à l'Union tunisienne de la sécurité sociale, ONG nationale, qui le gère à travers une autorisation formelle du Ministre des Finances⁴.

59. Le partenariat à entreprendre avec le projet, se fera au travers d'une convention cadre⁵ entre le MARHP, le MAS et l'UTSS clarifiant le rôle et les attributions de chaque structure dans le renforcement des capacités des familles nécessiteuses et à revenu limité, la mise en œuvre des activités génératrices de revenus aux familles éligibles, la réalisation d'activités nutritionnelles, d'alphabétisation, et d'éducation financière.

60. A travers cette convention, le Ministère des affaires sociales prendra en charge les allocations familiales aux familles sur son budget national, les salaires des travailleurs sociaux existants, le financement du travail régalien des structures du MAS, et fournira toutes les informations et bases de données sur les familles à cibler. Le projet prendra en charge toutes les charges supplémentaires pour le renforcement des capacités et de mise en place et suivi des AGR.

61. A côté de la convention cadre, une convention spécifique⁶ sera entreprise entre l'UTSS et le CRDA de Kairouan pour la gestion partielle et la mise en œuvre des fonds du projet alloué à la mise en œuvre des AGR et l'encadrement et l'enforcement des capacités des bénéficiaires, et intégrera l'appui nécessaire aux structures du MAS.

62. Cette convention spécifique sera encadrée formellement par une convention/décision de mise à disposition des fonds signée entre le Ministère des finances et l'UTSS.

63. **Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS).** L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale "UTSS" est une organisation non gouvernementale tunisienne œuvrant pour le développement du concept de solidarité dans tout le territoire national, à travers ses structures régionales et locales. Elle gère environ 80% du budget national destiné aux familles nécessiteuses et à revenu limité, délégué par le Ministère des affaires sociales, sur la base d'une convention de mise à disposition des fonds signée par le Ministère des finances. Elle, aussi, gère des projets de développement soit directement avec des bailleurs de fonds, soit à travers des conventions avec des structures administratives et des projets sectoriels.

⁴ Projet de convention cadre en annexe

⁵ Projet de convention en annexe

⁶ Projet de convention en annexe

64. Dans le cadre du projet IEES Kairouan, en plus de la convention cadre, une convention spécifique sera signée avec le projet pour l'encadrement et la mise en œuvre des activités de sous composantes 1.2 et 1.3 de la première composante du projet, en collaboration avec les structures du MAS et du MARHP. Cette convention, par entente directe, sera encadrée, avec la convention cadre.

65. A travers cette convention spécifique de mise en œuvre, l'UTSS mettra à la disposition du projet ses moyens humains et matériels existant ainsi que ses locaux, et le projet prendra en charge toutes les charges financières pour le recrutement des moyens humains et matériels et d'encadrement additionnels, pour la mobilisation d'une assistance spécifique à la graduation, ainsi que les frais de fonctionnement supplémentaire pour mener à bien les tâches demandées au niveau de la convention. La convention identifiera les indicateurs de performance sur la base desquels sera géré le budget contracté.

66. **Direction régionale de l'équipement (DRE).** Les structures de gestion des projets ne disposent pas de compétences nécessaires pour le suivi et la supervision des infrastructures de base (pistes et construction de bâtiments). Des conventions de partenariat seront établies entre le projet et la DRE, qui relève du Ministère de l'Equipement, à travers lesquelles les DRE assurent la préparation des cahiers des charges techniques, l'appui au suivi et à la supervision des travaux et la prise en charge de leur entretien après la clôture des projets. Dans le cadre de ces conventions, les projets FIDA contribuent au financement des frais de fonctionnement de cet appui à la charge de la contrepartie tunisienne.

67. Compte tenu du plan de charge de la DRE et de l'envergure des infrastructures d'accès prévues dans le cadre du projet, un prestataire de services sera contracté par le projet pour le suivi et la supervision des travaux d'accès.

Agence foncière agricole (AFA). La réforme agraire en Tunisie a pris naissance en 1958 portant réforme agraire dans la basse vallée de la Medjerda. En 1977, la création d'un organisme spécialisé dans la réforme agraire « l'Agence de la Réforme Agraire dans les périmètres Publics Irrigués » a été décidée. En 1999, la dénomination de l'agence a été changé par « Agence Foncière Agricole ». En 2002, l'Agence a été transformée en un établissement public à caractère non administratif (EPNA) tout en gardant la personnalité civile et l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et a comme mission principale, l'aménagement foncier des terres agricoles en sec et en irrigués en Tunisie.

68. Dans le cadre du projet IEES-Kairouan, il est prévu une convention de partenariat avec l'AFA pour l'aménagement d'environ 5.000 ha de terres agricoles. L'AFA apportera ses compétences en la matière et le projet financera les frais d'aménagement et des infrastructures d'accès à l'intérieur des parcelles. L'implication de la FAO dans le cadre de ce partenariat pourrait être envisagée pour effectuer l'appui méthodologique et développement des études d'impact des interventions sur le foncier.

69. **Les centres de recherche** pour les études spéciales (contrôle des plantes invasives, problèmes liés aux dépôts calcaires dans les conduites, etc.) sous la composante 2.1

Partenaires socioprofessionnels et associatifs

70. Les GDA, les SMSA, et les associations de développement sont des organisations socioprofessionnelles et civiles de proximité installées au niveau local. Chacune de ces structures dispose d'un conseil d'administration ou comité directeur élu pour représenter les intérêts de ses adhérents dans un espace géographique défini au niveau local. L'adoption par le projet d'une approche participative et de développement local est en parfaite cohérence avec le tissage de relation partenariales avec ces structures qui, ensemble, représentent les aspirations et la vision de toute la population de la zone d'intervention du projet.

71. Toutefois, ce tissu bénéficiant du nouvel espace démocratique en Tunisie est dans sa majorité créé depuis quelques années. Même les structures les plus anciennes et qui datent de l'ancien régime, ont renouvelé leurs membres de conseil pour mieux représenter leurs adhérents. Au total, plus de 140 structures socioprofessionnelles et civiles de développement, en particulier des GDA et SMSA, opèrent dans la zone du projet. Du fait de leur représentativité de la population, ces structures seront impliquées directement dans le processus décisionnel. Elles seront impliquées dans la préparation des plans d'affaire et des plans de développement

local, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain et dans le choix et l'exécution des activités de formation et d'amélioration des compétences.

72. Le partenariat avec ces structures sera concrétisé à travers des partenariats 4P ou le projet contribuera au financement des activités de renforcement de capacité et des activités économiques.

Partenaires privés

73. La clé du succès de l'approche filières promue par le projet repose sur l'implication des acteurs privés, éleveurs organisés et entreprises de l'aval des filières dans le cadre de partenariats public-privé (4P) dans lequel le projet jouera un rôle de facilitation. Une attention particulière sera apportée à l'implication des entreprises de l'aval des filières dans les « tables-rondes filières », aboutissant à l'élaboration de Plans d'Affaires spécifiques à chaque Partenariat Public-Privé négocié. Ces outils joueront un rôle majeur dans les orientations et ainsi dans la gestion du projet.

74. Dans le cadre du projet, aussi bien la mise en œuvre de la première composante à dominance sociale que la deuxième composante à dominance économique, nécessitent l'implication du secteur privé à travers le mécanisme 4P et l'implication des acteurs économique et financiers. Le projet établira des conventions de partenariat avec les IMF et les promoteurs privés pour l'éduction financière, le financement des PME et des projets économiques et avec des promoteurs privés jugés comme locomotive de développement des zones d'intervention.

Autres partenaires

75. En plus de ces principaux partenaires, le projet IESS fera d'autres conventions de partenariats avec d'autres institutions pour la mise en œuvre de certaines activités du projet, en particulier, la Direction régionale de la femme, de la famille et des personnes âgées, pour certains aspects liés à la discrimination positive au femmes, le Ministère de développement local et de l'environnement concernant le fonds d'adaptation et la décentralisation des communes, le bureau régional de l'emploi et du travail indépendant, relevant du Ministère de l'emploi, pour le choix des promoteur et la promotion de l'emploi des jeunes, les structures de recherche développement, l'office de l'élevage et des pâturages concernant les activités de plantation de cactus, de promotion des cultures fourragères, d'amélioration des performances du cheptel et à l'accompagnement des éleveurs, et la Société tunisienne de l'électrification et du gaz pour l'électrification des stations de pompage et les foyers ruraux.

76. Les autres partenaires du projet seront les prestataires de services, particulièrement, les bureaux d'études et consultants pour la réalisation des études et l'assistance technique, les fournisseurs pour la fourniture du matériel et équipement, et les entreprises de travaux pour les travaux d'aménagement, de construction et d'accès.

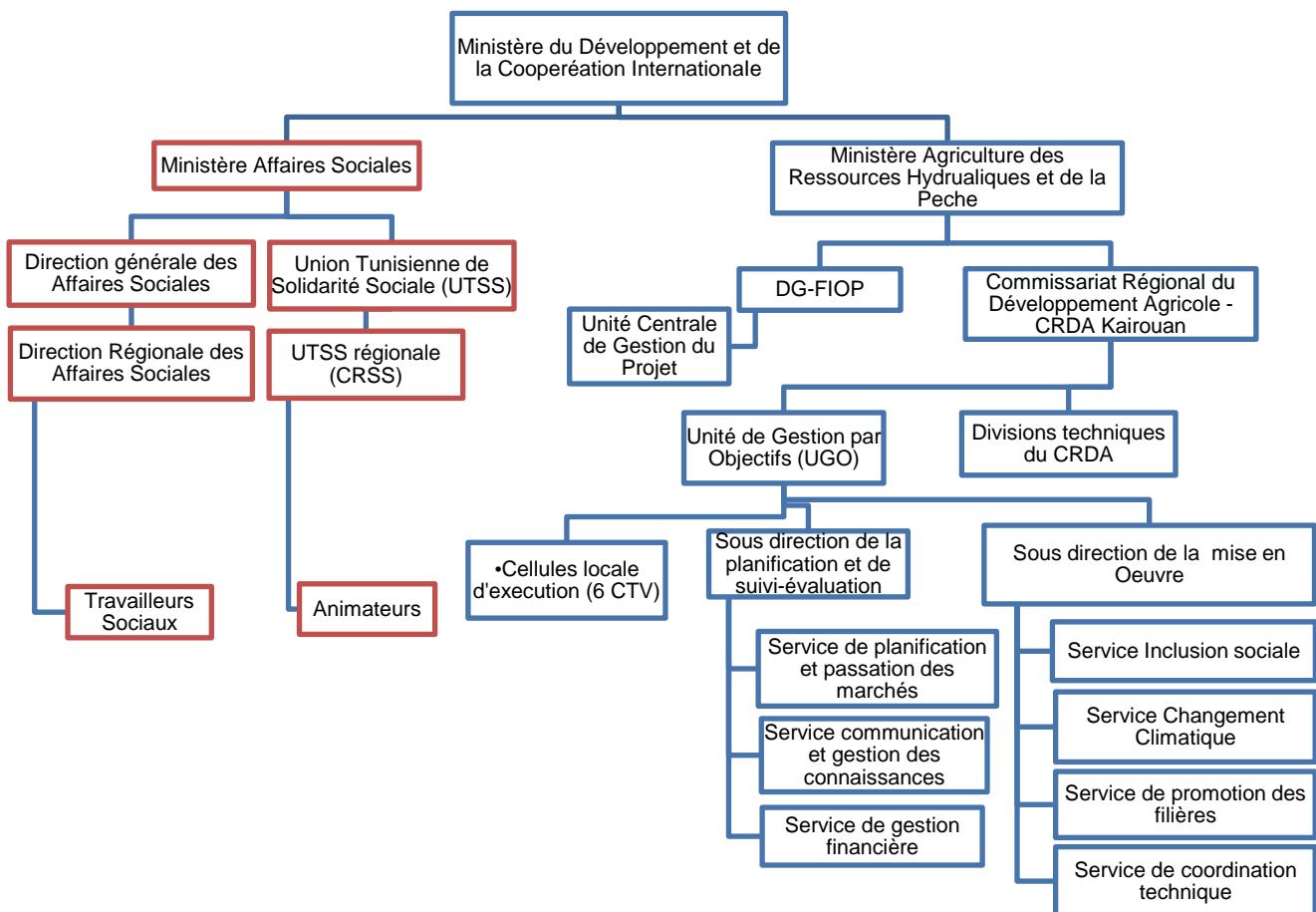
77. Les partenariats stratégiques et les prestataires de services qui interviennent dans les différentes sous composantes peuvent être résumés comme suit :

Tableau 1: Partenaires stratégiques et prestataires de services par sous-composante

Sous composantes	Divisions CRDA	Partenaires stratégiques	Prestataires de service (PS)
1.1 Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	Hydraulique & Equipement Ruraux	Arrondissements techniques du CRDA	Bureaux d'études, fournisseurs d'équipement et entreprises des travaux
1.2 Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés	Vulgarisation & Promotion de la Production Végétale (aspects techniques)	MAS-DRAS/UTSS	Bureaux et AT spécialisés pour la graduation, en particulier
1.3 Promotion des AGR	Vulgarisation & Promotion de la Production Végétale (aspects techniques)	MAS-DRAS/UTSS, IMFs	IMFs et bureaux spécialisés

2.1	Infrastructures productives et adaptation au changement climatique	Reboisement & Préservation du Sol, Hydraulique & Equipement Ruraux	DRE, AFA, FAO, centres de recherche	Bureaux d'études, fournisseurs d'équipement et entreprises des travaux
2.2	Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	Hydraulique & Equipement Ruraux	Arrondissements techniques du CRDA, UTSS	Bureau et AT de renforcement des capacités
2.3	Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	Vulgarisation & Promotion de la Production Végétale, Agriculture Biologique	Projets dans la région, IMFs, Associations de développement, SMSA, GDA	Bureau et AT de renforcement des capacités, fournisseurs d'équipement et entreprises des travaux
3.1	Gestion des connaissances	Etudes & Développement Agricole (DEDA)	Arrondissements CRDA	Bureau spécialisés et AT
3.2	Gestion du Projet		Arrondissements CRDA	Bureau et AT de renforcement des capacités, et fournisseurs d'équipement

Figure 4: Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IESS-Kairouan



CIBLAGE

Pauvreté rurale dans le Gouvernorat de Kairouan

78. L'indice de développement régional montre que le gouvernorat de Kairouan occupe la dernière place parmi les 24 gouvernorats tunisiens. Le taux de pauvreté moyen à Kairouan est de 33%. La population de la région sélectionnée compte environ 252 000 personnes réparties dans 49 000 ménages. Les enquêtes ont identifié :

- 7 200 familles nécessiteuses, pouvant bénéficier d'une aide régulière de l'Etat (pension mensuelle de 230 D/mois en moyenne et gratuité des soins) ; ce sont familles sans soutien familial et dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, à revenu individuel annuel de dépassant pas 585 DT soit des familles nombreuses et ayant un ou des membres handicapés ou atteint de maladie incurable et vivant dans des conditions de précarités (logement, conditions d'hygiène, etc.) ;
- 21 000 familles à revenu limité qui sont soit des familles de 2 personnes au plus ayant un revenu annuel égal au SMIG soit des familles de 3 à 5 personnes ayant un revenu égal à 1,5 le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) ou des familles de plus de 5 personnes ayant un revenu à 2 fois le SMIG ;
- 34 000 petits exploitants agricoles définies comme suit : ne dépassant pas 2 ha de terres irriguées ou 20 ha de terres non irriguées et pratiquant un élevage extensif sédentaire et / ou pastoral avec des troupeaux ne dépassant pas 30 têtes d'ovins et de caprins.

79. Le gouvernorat est divisé en une zone de plaine relativement prospère à l'Est et en une zone de collines situées à une altitude de 200 à 500 mètres à l'Ouest, se terminant par la chaîne de montagnes dorsale tunisienne et culminant à 1 355 mètres d'altitude à la frontière avec le gouvernorat de Siliana, où les indices de développement sont encore plus bas.

80. Le projet se concentrera principalement sur ces zones rurales où l'indice de développement régional est inférieur à la moyenne du gouvernorat et où le niveau de pauvreté est en moyenne plus élevé. Les caractéristiques physiques (relief et pentes) mènent à l'isolement et à la présence de poches de pauvreté avec un accès limité ou inexistant aux services de base (alimentation en eau potable en particulier). Le taux de chômage des jeunes est relativement élevé et les femmes des zones rurales sont confrontées à des conditions de travail difficiles en raison de déplacements longs et inconfortables. Le taux d'analphabétisme est élevé (40% d'hommes et 42% de femmes). Sur le plan climatique, des pluies torrentielles sur des pentes nues non protégées entraînent une érosion et une réduction drastique de la fertilité du sol. De plus, ces phénomènes météorologiques extrêmes entravent la rétention optimale de l'eau dans les sols et la recharge des nappes phréatiques.

Délimitation de la zone géographique du projet IESS-Kairouan

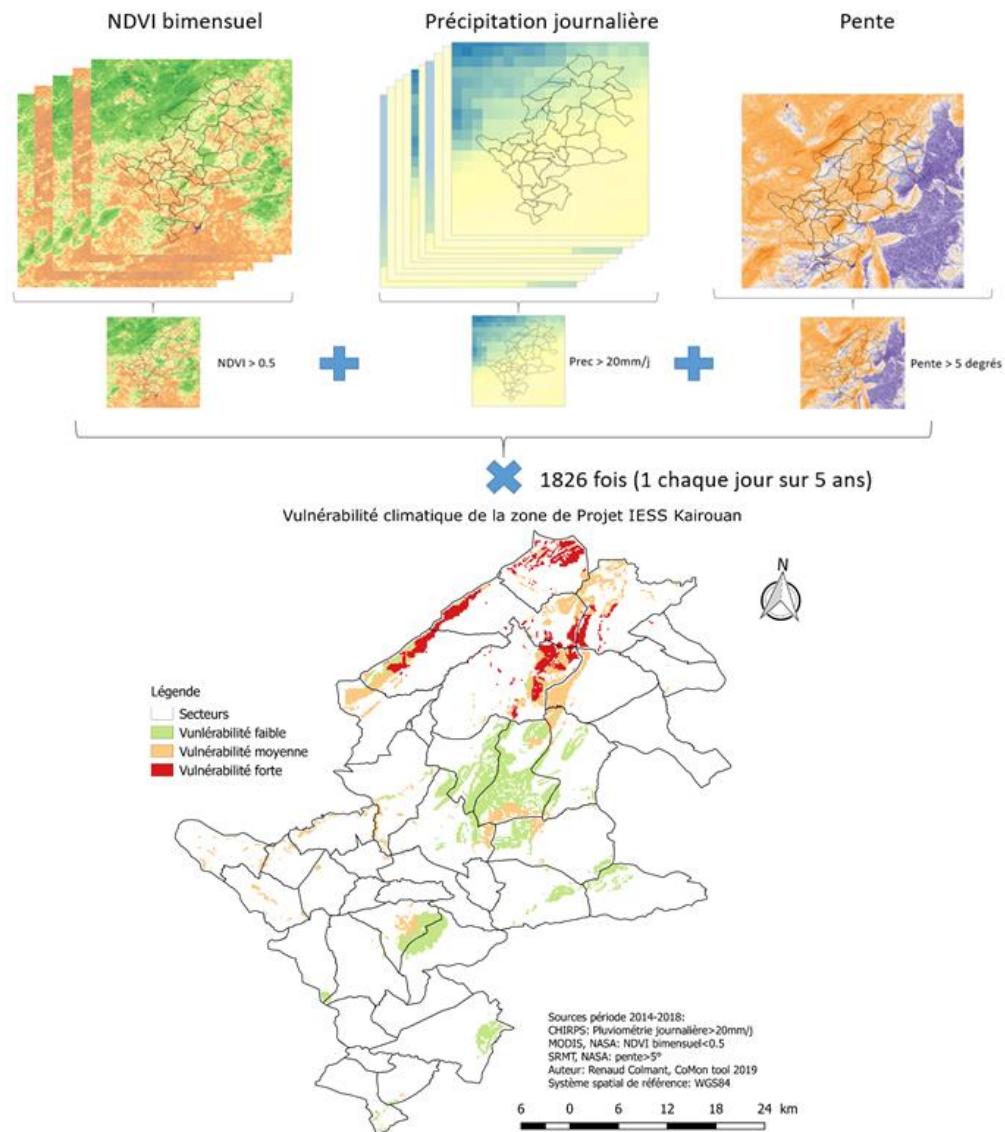
81. Le projet interviendra ainsi dans 40 secteurs répartis dans 7 délégations localisées dans la moitié Ouest du Gouvernorat de Kairouan (voir Figure 1 du PIM). Ces délégations et secteurs ont été sélectionnés par des critères de pauvreté (63% de ménages pauvres), d'enclavement, de difficulté d'accès à l'eau potable et de vulnérabilité climatique. Le projet travaillera dans ces secteurs, avec les familles nécessiteuses et à revenu limité dans la limite des zones rurales. Le projet ne ciblera pas les ménages habitant en zone urbaine dans les chefs-lieux de délégation.

82. La population des 40 secteurs cibles est de 110.000 personnes (dont 51% de femmes) réparties dans 25.150 ménages (INS, 2014). Près des deux tiers des ménages de cette zone sont des ménages pauvres : la direction régionale des affaires sociales recense 5.100 familles nécessiteuses (soit 70% du nombre de FN du Gouvernorat) et

10.700 familles à revenu limité (soit 50% des FRL du Gouvernorat). L'incidence du chômage dépasse 40% dans certaines délégations rurales du gouvernorat, touchant en particulier les jeunes et les femmes. La mise à jour de la base de données de ces catégories de familles est en cours dans le cadre du « Programme El Amen ».

83. Le ciblage géographique est confirmé par la carte de vulnérabilité climatique. Les facteurs pris en compte sont la pente et l'indice de végétation. La zone sélectionnée présente une vulnérabilité climatique relativement élevée due au relief et à la faible couverture du sol.

Figure 5: Carte de vulnérabilité climatique de la zone du projet IEss-Kairouan



Stratégie de ciblage au sein des secteurs d'intervention de IEss-Kairouan

Groupes cibles

84. Le projet ciblera 16.800 ménages, soit 67% de la population de la zone du projet. Les groupes cibles prioritaires appartiennent à trois catégories :

- Les membres des familles nécessiteuses et à revenu limité, telles que définies par le gouvernement (y compris les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées) ;
- Les petits exploitants ne possédant pas plus de 2 ha de terres irriguées ou 20 ha de terres non irriguées et pratiquant un élevage extensif sédentaire et / ou pastoral avec des troupeaux ne dépassant pas 30 têtes d'ovins et de caprins ;
- Les jeunes et les femmes engagés dans les filières agricoles et d'élevage, de la production à la transformation, commercialisation, conseil, et participant à l'ajout de valeur aux produits de la chaîne de valeur à petite échelle.

85. Compte tenu des contraintes spécifiques auxquelles elles sont confrontées dans les zones rurales, les femmes et les jeunes seront directement ciblés dans chaque catégorie.

86. L'interdépendance économique et commerciale entre les plus aisés et les pauvres peut nécessiter de travailler avec les « moins pauvres » (agriculteurs émergents ou acteurs du secteur privé en amont ou en aval des chaînes de valeur) pour développer des partenariats et créer des emplois bénéfiques pour les groupes cibles du projet directement.

Tableau 2: Matrice des cibles du projet

Groupe cible	Caractéristiques /Contraintes majeures	Profil de sortie /Besoins d'appui identifiés	Réponses du projet
Les membres des familles nécessiteuses et à revenu limité	<ul style="list-style-type: none"> - Ces familles font face à des défis multidimensionnels, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • L'insécurité alimentaire en dépit d'une part importante de son revenu consacrée à l'alimentation • Exclusion de la protection sociale, des services gouvernementaux et des marchés • Accès limité aux actifs productifs et à la terre • Problèmes de santé chroniques ou handicap • Isolement géographique dû à la vie dans des zones difficiles à atteindre • Discrimination en raison de normes liées au genre, ethniques ou religieuses • Manque d'acceptation de la part de la communauté - Familles nécessiteuses : bénéficient d'une aide régulière de l'Etat (pension mensuelle de 230 D/mois en moyenne et gratuité des soins) ; ce sont familles sans soutien familial et dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, à revenu individuel annuel de dépassant pas 585 DT soit des familles nombreuses et ayant un ou des membres handicapés ou atteint de maladie incurable et vivant dans des conditions de précarités (logement, conditions d'hygiène, etc.) - Familles à revenu limité : soit des familles de 2 personnes au plus ayant un revenu annuel égal au SMIG soit des familles de 3 à 5 personnes ayant un revenu égal à 1,5 le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) ou des familles de plus de 5 personnes ayant un revenu à 2 fois le SMIG 	<p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les familles sorties de la pauvreté extrême <p>Besoins d'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurité du revenu de base - sécuriser des flux de revenus réguliers et diversifiés pour les ménages afin de soutenir la consommation, l'accumulation d'actifs et l'autonomisation économique, en particulier pour les femmes - amélioration de la gestion des revenus et des risques - confiance en soi, inclusion dans la communauté et changement de comportement positif 	<ul style="list-style-type: none"> - Approche de graduation : protection sociale, les moyens de subsistance, l'inclusion financière et l'autonomisation sociale fournissent les mécanismes par lesquels la sécurité alimentaire, la diversité des revenus, la résilience économique et l'inclusion sociale des ménages sont réalisés
Les petits exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Ne dépassant pas 2 ha de terres irriguées ou 20 ha de terres non irriguées et pratiquant un élevage extensif sédentaire et / ou pastoral avec 	<p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les petits exploitants agricoles surmontent la 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique

	<ul style="list-style-type: none"> - des troupeaux ne dépassant pas 30 têtes d'ovins et de caprins - La sécurité alimentaire est menacée par le changement climatique et la dégradation des ressources naturelles - La faiblesse de l'infrastructure de base - La faiblesse de l'investissement privé créateur de richesses et d'emplois 	<p>pauvreté et assurent la sécurité alimentaire grâce à des AGR rémunérateurs, durables et résilients</p> <p>Besoins d'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter leurs capacités productives - Augmenter leurs avantages de la participation au marché - Renforcer la durabilité environnementale et la résilience au climat de leurs activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des filières et partenariats économiques (4P)
Femmes rurales	<ul style="list-style-type: none"> - Des dynamiques de genre inégales font peser une charge disproportionnée sur les femmes et les filles, qui ont probablement moins de ressources, un accès réduit aux soins de santé et à l'éducation, et sont responsables de tâches domestiques fastidieuses et non rémunérées. De plus, les normes culturelles ou la misère peuvent contraindre les femmes à adopter des relations abusives, à contracter un mariage précoce ou à exploiter des AGR. Alors que les femmes et les filles sont souvent confrontées aux niveaux les plus élevés d'exclusion, de marginalisation et de pauvreté, elles portent également un fardeau plus lourd en matière de subsistance des familles et des enfants, de la production agricole et des responsabilités familiales. 	<p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les causes profondes de l'inégalité des sexes et de la discrimination sont adressées <p>Besoins d'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changements dans les normes et les valeurs autour de l'égalité des sexes - Renforcer la voix des femmes au sein du ménage et dans les institutions rurales - Accès aux actifs – intrants, technologie et finance – et pouvoir en disposer - Liens avec les marchés rentables - Réduire la pénibilité et le poids des tâches quotidiennes associées à la vie rurale 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes afin de leur permettre de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier, sur un pied d'égalité (par exemple AGR, approche GALS,...) - Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales (par exemple formation en leadership, stratégie de parité hommes-femmes pour les GDA et SMSA,...) - Réaliser un équilibre plus équitable entre les femmes et les hommes dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux (par exemple approche GALS, L'accès à l'infrastructure et aux services de base,...)
Jeunes ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 35 ans issus des exploitations familiales pauvres. - Jeunes sous-employés ou sans emploi. 	<p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes ruraux (hommes et femmes) de 15 à 35 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'autonomisation économique des jeunes

		<p>professionnels installés et insérés dans des exploitations familiales et des entreprises rentables et créatrices de revenus et d'emplois durables, engagées dans les chaînes de valeur</p> <p>Besoins d'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans des chaînes de valeur - Développement et diversification d'activités agricoles attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales
--	--	--	--

Portée du projet

87. Le projet vise à soutenir 16.800 ménages au total, soit environ 60.000 bénéficiaires directs.
88. La composante 1 permettra de toucher avec le dispositif décrit dans la section 1.2, dans les micro-zones 2 100 familles nécessiteuses et 4.200 familles à revenu limité en appliquant le ratio de 1 pour 2 enregistré dans la zone d'intervention du projet (5 100 FN pour 10 700 FRL).
89. La composante 2 ciblera les petits exploitants membres des groupements de producteurs sur les bassins de production sélectionnés par le projet pour promouvoir les produits locaux ; elle aura une portée de 3000 petits exploitants ; certains membres des groupements provenant de la composante 1 seront des bénéficiaires des AGR estimés à un tiers des bénéficiaires d'AGR, soit 700 personnes. Les bénéficiaires des périmètres irrigués (300) sont également des petits exploitants déjà comptabilisés
90. La création des télécentres a pour objectif d'informer et de former les chercheurs d'emplois de la région ; il est estimé que chaque télécentre pourra atteindre 300 personnes par an soit sur 5 ans effectifs du projet 3 000 bénéficiaires des bénéficiaires des télécentres seront déjà bénéficiaires des activités de la composante 1 en tant que ressortissants des micro-zones soit 1.500 nouveaux bénéficiaires
91. Concernant les pistes et les adductions d'eau potable, elles seront en priorité réalisées en faveur des micro-zones, toutefois certaines micro-zones sont déjà desservies et les ressources du projet permettront de desservir des zones hors micro-zones. Un tiers des familles touchées sont considérées comme hors micro-zones.
92. Concernant les activités de CES et en particulier de recharge de la nappe, elles bénéficieront à 5 400 ménages dont certains déjà comptabilisés parmi les petits exploitants. Il est estimé que deux tiers des bénéficiaires ne seront pas comptabilisés, soit 3 600.

Cibles	Mis à jour après réallocation du budget	Ménage bénéficiaire unique (hors double comptage)
Réhabilitation et extension des SAEP	5 352	1 800
Familles nécessiteuses	2 100	2 100
Familles à revenu limité	4 200	4 200
Bénéficiaires de télécentres	3 000	1 500
Bénéficiaires des AGR	2 100	-
Actions de désenclavement	4 688	1 600
Périmètres irrigués réhabilités	320	300
CES	5 400	3 600
Remembrement foncier (5000 ha en sec)	1 000	-
Renforcement des capacités	Tous les ménages	-
Petits exploitants agricoles et éleveurs	3 000	1 700
Ménages bénéficiaires directs	25 808	16 800

Mécanismes de ciblage

93. Les paragraphes ci-dessous distinguent l'approche de ciblage des familles nécessiteuses et celle des petits exploitants agricoles.
94. Au-delà des mécanismes de ciblage géographique et de ciblage direct, des mesures d'auto-ciblage, d'autonomisation et de renforcement des capacités sont également présentées.

Ciblage des Familles Nécessiteuses

95. La stratégie de ciblage du projet prévoit trois niveaux de ciblage des familles nécessiteuses et à revenu limité:
- (i) Un niveau géographique en microzones aligné sur l'approche de la DRAS et de l'UTSS qui cible les zones rurales où la pauvreté est la plus dense, estimée par le nombre de

familles nécessiteuses ; dans chaque secteur, le projet travaillera dans des poches de pauvreté présentes dans la région, appelées microzones, caractérisées par une forte concentration de familles nécessiteuses

- (ii) Au niveau ménage : les familles nécessiteuses ayant au moins un membre actif seront toutes éligibles au soutien du projet selon l'approche dite de "Graduation" et les familles à revenu limité avoisinantes seront bénéficiaires des actions collectives proposées par IESS ;
- (iii) Au niveau individuel : dans chaque ménage, les membres seront soutenus individuellement par l'approche de système d'apprentissage interactif GALS (Gender Action Learning System) pour faire émerger des idées d'activités génératrices de revenu (AGR)

96. Le ciblage des familles nécessiteuses et à revenu limité sera réalisé grâce aux informations des listes officielles du PNAFN et des bases de données du MAS en cours de mise à jour. Les zones d'intervention prioritaires (micro-zones) seront déterminées en identifiant les localités où les ménages pauvres sont les plus nombreux, ainsi que sur la base de cartes de vulnérabilité climatique.

Ciblage géographique: Sélection des microzones

97. Comme indiqué ci-dessus le projet interviendra dans 40 secteurs des zones collinaires du Gouvernorat de Kairouan. Par secteur, une cartographie des microzones sera réalisée par les services de la DRAS, de l'UTSS/CRSS avec l'appui du CRDA et de son service de cartographie afin de constituer des zones regroupant au moins 20 FN et 40 FRL. Dans le cas où ce chiffre ne peut être atteint dans une seule zone, des microzones voisines seront associées.

98. Dans chaque secteur, trois microzones ou regroupement de microzones sélectionnées avant de faciliter le travail de facilitation et la dispersion des appuis.

99. Dans le cas où plus de 3 microzones sont présentes dans les secteurs, les microzones seront classées selon les critères suivants :

- (iv) nombre de familles nécessiteuses dirigées par des femmes
- (v) nombre de familles nécessiteuses regroupant des jeunes chômeurs

100. La sélection des microzones sera validée par le Conseil Local de Développement (CLD) auquel sera associé des représentants des communes concernées.

Ciblage direct

101. Dans chaque microzone, toutes les familles nécessiteuses et celles à revenus limités feront l'objet d'un ciblage direct dans la première composante. Le point de départ du processus de ciblage est l'utilisation du registre national. La base de données devrait être mise à jour avant le début du programme. Néanmoins, une brève enquête de vérification sera réalisée au début du projet pour vérifier si les données correspondent à la réalité sur le terrain.

102. Toutes les familles nécessiteuses dans les microzones sélectionnés, avec au moins un membre actif du ménage, pourront participer au programme de « graduation ». Toutes les familles à revenu limité de la microzone bénéficieront d'un à un certain nombre d'interventions faisant partie du programme de « graduation », telles que l'accès à l'eau, le désenclavement et la sensibilisation de la communauté (par exemple, éducation nutritionnelle, liens vers des télécentres et des centres d'éducation préscolaire).

103. Les femmes et les jeunes représenteront respectivement 65% et 50% des bénéficiaires d'AGR. Les femmes et les jeunes représenteront respectivement 50 et 30 pourcent du nombre total de bénéficiaires de la composante 1.

104. Beaucoup de familles dans le besoin ont des membres vivant avec un handicap. Ils bénéficieront du soutien fourni par le projet aux familles. Dans la mesure du possible, ils seront encouragés à mettre en place une AGR et à intégrer un groupement de producteurs (groupement informel, GDA, SMSA).

Ciblage des petits exploitants agricoles

105. Les petites exploitations agricoles, en priorité des petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines seront sélectionnées par une méthode de ciblage à trois niveaux :

- (i) Sélection de **trois ou quatre produits agricoles prioritaires** présentant le plus fort potentiel ; ces produits seront choisis de manière à faciliter l'intégration des porteurs d'AGR soutenus dans la composante 1 dans les appuis apportés dans la composante 2 ;
- (ii) Cartographie et l'identification de **bassins de production** dans les secteurs sélectionnés par le CRDA ;

106. Le ciblage sera fait en collaboration avec les services concernés (CRDA et services sociaux) afin de faciliter la communication avec les familles bénéficiaires.

107. La priorité sera donnée aux exploitations appartenant ou gérées par des femmes et/ou des jeunes.

Mesures d'auto-ciblage.

108. Les AGR et microprojets seront conçus avec la participation des groupes-cibles eux-mêmes, en tenant compte de leurs besoins et de leur difficultés de subsistance, et qu'ils les jugent pertinentes et à leur portée. La méthodologie GALS sera utilisée pour aider les ménages et leurs membres individuels à identifier les opportunités d'amélioration des moyens d'existence ou les AGR (voir Sous-Composante 1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés. Chapitre A. Graduation, para 149 et suivants).

Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités

109. Des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi seront appliquées pour rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pourvoir, et pour les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions.

110. L'approche GALS sera aussi très utile à cet égard. Elle ne sera pas seulement utilisée pour aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais également pour des questions liées à l'inclusion des jeunes, à l'amélioration de la situation nutritionnelle et l'adaptation au changement climatique. Elle sera appliquée à l'ensemble des familles nécessiteuses des microzones qui ont au moins un actif.

111. Au niveau des ménages, IEES-Kairouan promouvra la planification de l'utilisation des ressources, des stratégies de subsistance et du partage des avantages au niveau des ménages et la réduction de la charge de travail des femmes grâce à l'utilisation de technologies économies en travail (notamment en ce qui concerne la collecte de l'eau et le désherbage), à l'amélioration des infrastructures, au partage de la charge de travail et à la création de garderies sur les lieux de travail.

112. Au niveau de la communauté, le projet visera à : sensibiliser la communauté aux questions de genre; encourager les femmes et les jeunes à participer aux activités du projet ; renforcer la consultation des communautés sur l'investissement public dans l'infrastructure rurale, la recherche et la vulgarisation agricole et la prestation d'autres services; considérer et mettre en avant des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap en tant que modèles à suivre; former et renforcer les groupes, les associations et les réseaux d'entraide et de producteurs visant les femmes et les jeunes; renforcer les organisations rurales; offrir une formation aux fonctions d'encadrement aux femmes et aux jeunes travaillant sur de petites exploitations; collaborer avec les dirigeantes et les innovatrices dans les communautés.

113. En termes de prestation de services, le projet visera à : diffuser publiquement l'information sur le projet pour s'assurer que les activités et les services sont accessibles à tous et accroître la transparence; définir une stratégie de communication au niveau du projet; discuter des questions relatives au genre, aux jeunes et au ciblage dans le cadre d'ateliers de démarrage et de réunions de sensibilisation de la communauté; mettre en place des parcelles de démonstrations à l'intention des petits exploitants, des femmes et des jeunes; intégrer la sensibilisation à la problématique femmes-hommes dans tous les programmes de vulgarisation

agricole et de formation des agriculteurs, les activités de développement des compétences et les supports ; offrir des cours d’alphabétisation fonctionnelle et d’arithmétique pour adultes (y compris en organisant des classes ambulantes pour les éleveurs); proposer aux petits exploitants, aux femmes et aux jeunes une formation sur les compétences commerciales de base, la tenue de registres, les techniques de négociation, la gestion financière, la planification et l’épargne; assurer le développement des compétences des employés du secteur agricole; offrir une formation professionnelle aux jeunes chômeurs des zones rurales, qui bénéficieront également d’un financement de départ pour la création d’entreprises; accroître la valeur du travail des femmes (grâce au développement de la chaîne de valeur).

Mesures de facilitation

114. Le projet créera un environnement favorable à l’inclusion des plus pauvres, des femmes et des jeunes dans le développement des filières. Par la suite, une conscientisation des acteurs des filières à différents niveaux (délégations, secteurs) sera menée à travers le renforcement de capacités.

115. En termes de renforcement des politiques, IESS-Kairouan visera à : dialoguer avec le Gouvernement et les bailleurs afin d’influencer leurs attitudes et leurs politiques en matière d’investissements en faveur des petits exploitants, des jeunes et des femmes; plaider en faveur d’approches favorables aux pauvres, de l’égalité des sexes, de l’autonomisation des jeunes et du commerce équitable ; mener des études sur les politiques relatives aux aspects sociaux des moyens d’existence en milieu rural dans le cadre de la Loi El Amen ; aider les autorités nationales à améliorer le contexte de vulnérabilité en réduisant l’exposition ou en renforçant la préparation aux chocs.

116. En termes de prestation de services, le projet visera à : informer et à communiquer le plus largement possible les objectifs du projet en utilisant la radio, la télévision et les affichages ; veiller à ce que la communication, les supports de vulgarisation et les ensembles de savoirs soient non sexistes (notamment en ce qui concerne le langage, le niveau d’alphabétisation et les thèmes); promouvoir l’épargne des ménages, les groupes d’épargne et de crédit renouvelables et les comptes bancaires pour les petits exploitants, les femmes et les jeunes ; veiller à ce que la formation soit dispensée en tenant compte des questions de genre (par exemple, en choisissant un lieu, un moment et une durée appropriés ; en formant des couples plutôt qu’un seul conjoint ; en veillant à ce que les niveaux de langue et d’alphabétisation correspondent aux capacités des participants; en proposant des services de puériculture).

117. Quant au renforcement des capacités, le projet visera à : sensibiliser et former les fonctionnaires (au niveau national et local et le personnel de première ligne), les membres des départements de développement agricole et communautaire, les prestataires de services, les agents des institutions de microfinance, le personnel de l’UGP et les partenaires d’exécution au développement en faveur des pauvres et à l’autonomisation des femmes ; organiser des visites d’échanges et de sensibilisation ; sensibiliser les acteurs des filières et les entreprises agroalimentaires aux questions de genre et à la situation des pauvres ; encourager le personnel féminin chargé de la vulgarisation à participer aux formations et aux visites sur le terrain, à la fois pour développer leurs capacités et pour encourager les agricultrices à y prendre part.

Stratégie de l’intégration du genre et des jeunes.

118. Le Projet est considéré transformatif du genre. La matrice de conformité est jointe en annexe 2 à titre indicatif. L’objectif du projet est mesuré par un indicateur spécifique du genre : Women’sEmpowerment in Agriculture Index (Pro-WEAI)

Genre : Contexte général

119. La Tunisie a toujours été considérée comme l’un des pays du monde arabe les plus avancés en termes de droits des femmes, et, en 2015, l’Indice (global) d’inégalité de genre (IIG) du PNUD plaçait le pays à la 48ème place sur 185⁷. Ce contexte favorable se reflète également au niveau des principaux indicateurs de santé et d’éducation, le pays enregistrant un faible taux de mortalité maternelle (de 44,3 sur 100 000 en 2013) et de très forts taux de couverture en soins prénataux (98,1%). Les ratios femmes-hommes de scolarisation au niveau primaire (98.8% pour les filles contre 98.3% pour les garçons en 2012) et secondaire (90.2% contre 89.7%)

7 Source : Rapport sur le Développement Humain 2015, PNUD. (<http://hdr.undp.org/en/2015-report>)

témoignent d'un taux de scolarisation des filles supérieur à celui des garçons. Par ailleurs, et contrairement à de nombreux pays, les femmes sont davantage présentes que les hommes dans l'enseignement supérieur, avec un ratio femme-hommes de 159,1% en 2012, même si le taux d'analphabétisme général est de 23% pour les femmes et de 12,4% pour les hommes.

120. Cependant malgré ce contexte global positif, les femmes tunisiennes continuent à faire face à d'importantes contraintes culturelles, sociales et économiques qui limitent leur intégration économique et leur accès à un travail rémunéré décent. La Tunisie est ainsi classée au 127ème rang mondial (sur un total de 145 pays) selon l'Indice global d'inégalité de genre, ce mauvais classement étant principalement imputable à la faible participation des femmes à l'économie formelle (133ème rang sur 145)⁸. En 2012, le taux d'activité des femmes n'était estimé qu'à 26%, contre 70% pour les hommes et 47% pour l'ensemble des deux sexes. Parmi les jeunes femmes (25-34 ans) seulement 41% se trouvent sur le marché du travail, contre 89% des hommes du même groupe d'âge. Par ailleurs, alors que l'emploi masculin se déploie de manière diversifiée entre plusieurs secteurs, les 2/3 des femmes employées se trouvent concentrées dans trois secteurs principaux à forte main d'œuvre féminine notamment les services (contribution féminine de 49,4%), l'industrie manufacturière (26,4%) et l'agriculture (16,7%)⁹. Une étude sur la quantification du travail non rémunéré réalisée en 2006 avait montré que les femmes tunisiennes consacrent 77,6% de leur budget temps quotidien à des travaux domestiques non rémunérés alors les hommes n'y contribuent qu'à hauteur de 9,4% de leur budget temps¹⁰.

Principales contraintes

121. De multiples facteurs expliquent la faible intégration des femmes tunisiennes au marché du travail et à l'économie formelle. D'une part, les filles tunisiennes semblent être majoritairement orientées vers les filières avec faibles débouchés économiques (elles représentent 20% des diplômées des sciences techniques par rapport à 72,9% dans les filières littéraires)¹¹. D'un autre côté, les employeurs eux-mêmes demeurent souvent influencés par les stéréotypes professionnels masculins et féminins.

122. Les femmes ont par ailleurs un faible accès à la microfinance, par exemple pour le lancement d'une activité génératrice de revenus, bien que plusieurs institutions spécialisées facilitent depuis 2011 l'accès des femmes au micro-crédit. En 2015, la répartition de l'ensemble des projets approuvés par la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) montrait ainsi que seuls 17% des projets initiés l'avaient été par des promoteurs femmes (contre 83% par des hommes), avec un coût moyen de 568.000 DTS pour les femmes contre 800.000 DTS pour les projets des promoteurs hommes (soit un écart de 40,8% en faveur des hommes). La répartition selon le secteur d'activité montre que 65% des projets approuvés pour les femmes sont concentrés dans les industries du textiles et habillement (24,8 %), le secteur des services et divers (20,9%) et les industries agro-alimentaires (19,3%). Les hommes investissent, quant à eux, en premier lieu, dans les industries agro-alimentaires à hauteur de 21,6%, le secteur des services et divers à hauteur 18,4% et dans 11,1% des cas dans les industries des textiles et habillement¹².

Situation en milieu rural

123. Les femmes vivant en milieu rural représentaient en 2012 environ 35% de la population féminine tunisienne. Les femmes qui travaillent dans le secteur agricole sont assez vulnérables et sont, dans la majorité des cas, des aides familiales qui ne perçoivent pas de rémunération (seules 19,7% des femmes rurales disposent d'un revenu propre contre 65,3% des hommes ruraux) ou des ouvrières agricoles qui travaillent dans des conditions très précaires, le transport de leur lieux d'habitation vers les exploitations en particulier se faisant en général dans des véhicules en mauvais état, surchargés ce qui provoquent régulièrement des accidents mortels .

8 Source: "The Global Gender Gap Report 2015", World Economic Forum. (<http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2015>).

9 Source : « L'autonomisation économique des femmes : un pari à gagner », La Revue du CREDIF, Tunis, Août 2013.

10 Source : « Enquête budget-temps des femmes et des hommes en Tunisie », Centre de Recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme, Ministère des Affaires de la femme et de la famille, 2006.

11 « La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes », GIZ, Tunis, 2012.

12 Source : « Rapport général genre, Tunisie 2015 », UNWOMEN. (<http://www.onu-tn.org/uploads/documents/14682375770.pdf>).

124. En outre, seulement 4% de la population des promoteurs de projets agricoles sont des femmes¹³ et 6,4% sont des exploitantes agricoles. On notera également que seules 4% des entrepreneurs agricoles femmes détiennent des titres de propriétés foncières. Si les textes en vigueur dans le foncier donnent aux femmes rurales un accès équitable à la propriété foncière, dans la pratique, elles acceptent souvent de céder leur part d'héritage à leurs frères contre des dédommagements financiers, alors que dans le cadre du mariage, la propriété revient à l'homme dans 85 % des cas¹⁴.

Jeunesse : Situation générale

125. Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 24,5% (et les moins de 35 ans 57%) de la population totale en Tunisie et 38% de la population en âge de travailler (15-60 ans). Sept ans après la révolution de janvier 2011, portée en grande partie par les aspirations de la jeunesse, les défis ayant conduit à la mobilisation des jeunes n'ont pas disparu, et, selon le Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, la jeunesse tunisienne se sent toujours victime d'une exclusion multiforme, aggravée, entre autres, par les disparités régionales de développement, les inégalités de genre et les difficultés d'accès à l'emploi. Confrontés à un taux de chômage élevé (34.7% chez les jeunes hommes et 40% pour les jeunes femmes en 2017¹⁵) ou employés dans des conditions précaires, une majorité de jeunes ont des perspectives limitées de développement personnel et d'évolution professionnelle¹⁶.

126. Par ailleurs, leur engagement dans la vie politique et associative et, d'une manière générale aux affaires publiques, demeure très faible et l'on enregistre toujours parmi cette population un déficit de confiance dans les institutions (60% des jeunes n'ont pas confiance dans les institutions de l'Etat), l'absence de perspectives d'insertion sociale poussant une frange non-négligeable de la jeunesse à l'émigration ou à la radicalisation.

Situation en milieu rural

127. Les jeunes ruraux, en particulier ceux résidant dans les régions intérieures, forment avec les femmes un autre groupe défavorisé par rapport à l'accès à l'emploi, avec un taux de jeunes non-engagés dans l'emploi, l'éducation ou la formation professionnelle de 33.4% en zone rurale (contre 20% en milieu urbain). Dans les régions intérieures, ce taux atteint 42% pour les jeunes hommes et 45% pour les jeunes femmes. S'agissant des jeunes auto-entrepreneurs, qui représentent 7.9% des jeunes actifs ruraux (contre 13 % des jeunes actifs urbains), la majorité sont engagés dans des activités informelles qui les privent de la possibilité d'accéder aux sources de financement, l'accès au financement constituant chez la majorité des jeunes le principal obstacle au démarrage d'une activité génératrice de revenus. S'agissant des jeunes ruraux actifs et engagés dans un travail formel, le secteur des services emploie 52.8% d'entre eux, suivi par le secteur agricole (21.9%).

128. Les taux élevés de décrochage scolaire expliquent en partie ce phénomène, en particulier pour les garçons : ainsi si 62% des diplômés universitaires sont des filles et 26% des filles terminent le cycle de l'enseignement universitaire contre 16.8% des garçons. Par ailleurs, le système éducatif actuel est caractérisé par son incapacité à bien équiper les jeunes pour trouver leur place dans le monde du travail.

13 Statistiques de l'agence de promotion des investissements agricoles entre 1985 et 2012.

14 « Profil genre de la Tunisie », Union Européenne, 2014.

15 Source : Banque Mondiale et OIT (% de la population active âgée de 15 à 24 ans)

16 Vision sectorielle de la jeunesse en Tunisie, 2018

MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

Les composantes du projet

129. Les composantes du projet sont structurées comme suit :

Composante 1	Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres
Sous-Composante .1	Modernisation et gestion des Infrastructures sociales
Sous-Composante 1.2	Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés
Sous-Composante 1.3	Promotion des AGR
Composante 2	Intégration économique et filières inclusives et durables
Sous-Composante 2.1	Infrastructures productives et adaptation au changement climatique
Sous-Composante 2.2	Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations
Sous-Composante 2.3	Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques
Composante 3	Gestion du Projet et gestion des savoirs
Sous-Composante 3.1	Gestion des savoirs
Sous-Composante 3.2	Gestion du projet

COMPOSANTE 1 : MOBILITE SOCIALE ET ECONOMIQUE DES MENAGES RURAUX PAUVRES

130. L'objectif de cette composante est de tester des modèles en grandeur réelle afin que les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité bénéficient d'un processus de mobilité sociale ou « graduation », et que certains de leurs membres aient la possibilité de bénéficier des appuis prévus en composante 2.

Sous-composante 1.1 : Modernisation et gestion des Infrastructures sociales

131. **Objectifs.** Cette sous composante concerne la réhabilitation des systèmes d'AEP dont les objectifs sont : i) mettre à la disposition des GDAs actuels des infrastructures hydrauliques performantes permettant de garantir une meilleure qualité du service rendu aux bénéficiaires ; et ii) réduire les frais de pompage à travers la maîtrise des volumes d'eau pompés.

132. **Constats.** L'ancienne conception des systèmes d'AEP est basée sur une desserte par des bornes-fontaines collectives implantées à l'intérieur des groupements d'habitations ou à proximité de ceux-ci. Actuellement cette conception n'est plus acceptée par les bénéficiaires qui demandent des branchements à domicile à l'instar des bénéficiaires ruraux desservis par la SONED. Plusieurs bornes fontaines ont été abandonnées et plusieurs branchements individuels ont été anarchiquement exécutés par les bénéficiaires pour une desserte à domicile. Pour répondre à cette forte demande de branchement à domicile, le CRDA a déjà engagé la nouvelle stratégie nationale d'AEP basée sur les branchements individuels (BI) à domicile, soit pour les nouveaux projets, soit pour les anciens systèmes d'AEP, conçus sur les bornes collectives, à moderniser.

133. Les branchements individuels sur des réseaux de distribution, dimensionnés sur un mode de distribution basé sur des points d'eau collectifs, ont généré un accroissement de la demande en eau et un disfonctionnement hydraulique des réseaux de distribution (chute de pression, répartition hétérogène des quantités d'eau entre les différentes antennes, etc.). Cette situation a généré des problèmes de gestion de l'eau.

134. L'état de vétusté de certains systèmes d'AEP anciens cause des pertes d'eau importantes et un mauvais comptage de l'eau au niveau des branchements à domicile. Cette situation ne permet pas aux GDAs de couvrir les dépenses relatives à la consommation de l'énergie électrique et aux petites opérations d'entretien qui font défaut dans plusieurs cas de panne de certains ouvrages des systèmes d'eau.

135. **Leçons apprises/justifications.** Malgré les efforts déployés par le CRDA de Kairouan en matière de création et de réhabilitation des systèmes hydrauliques d'AEP, les besoins persistent

en la matière. La desserte en eau potable dans le milieu rural est considérée comme un stimulateur à la sédentarisation de la population rurale.

136. Des insuffisances en infrastructures de desserte en eau potable performantes ont été constatées au niveau de certains systèmes vétustes et qui ne répondent plus aux besoins en eau des bénéficiaires. Pour maintenir et améliorer les conditions de vie des populations rurales dans la zone du projet, des infrastructures de desserte en eau potable fiables s'avèrent indispensables. Une forte demande de la réhabilitation des anciens systèmes d'eau avec un mode de desserte individuel à domicile, a été enregistrée par la population rurale et formulée dans les PDPs élaborés.

137. **Résultats escomptés.** Le projet prévoit l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la réhabilitation/l'extension des réseaux et la réalisation des branchements individuels et l'assainissement si nécessaire. Les interventions comprendront des options promouvant les énergies renouvelables (pompage solaire).

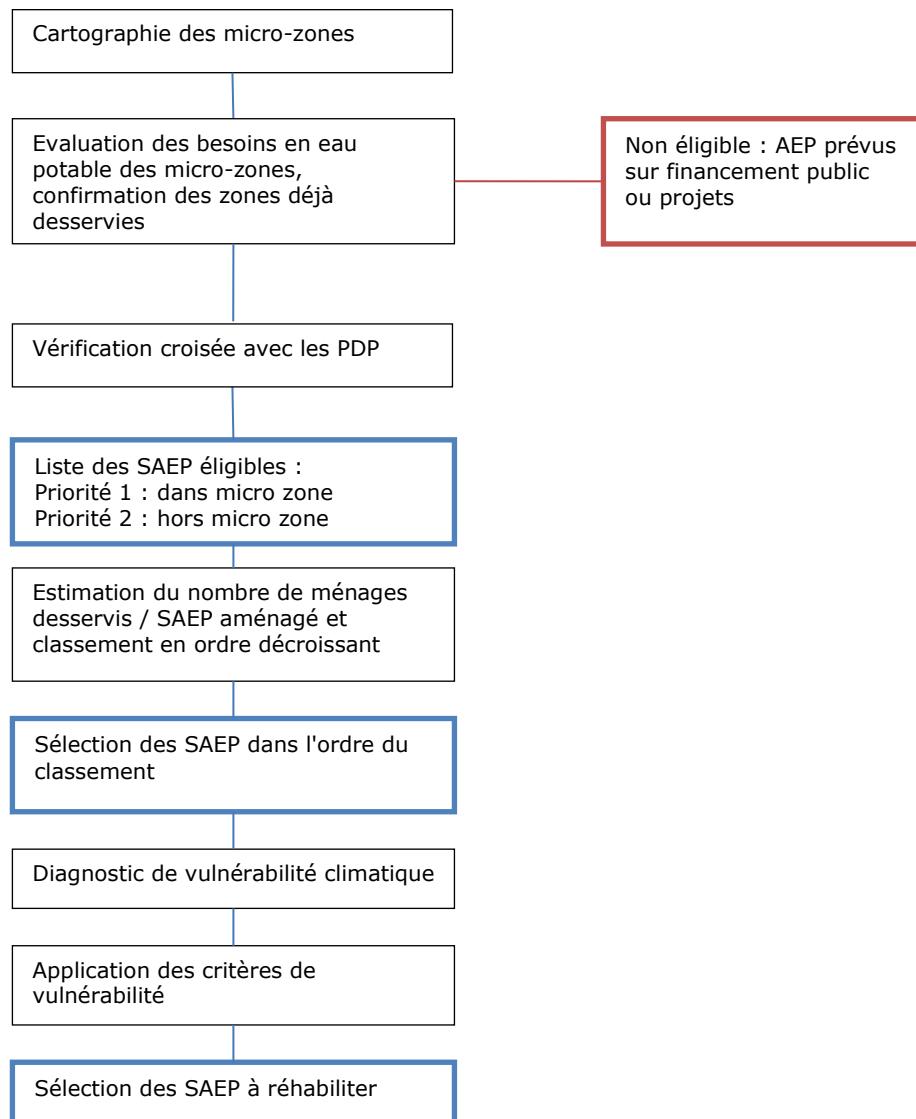
138. Le projet vise : i) la réhabilitation des systèmes d'AEP avec des actions de réhabilitation/modernisation des conduites et des équipements hydromécaniques défaillants (fuites d'eau, pièces corrodées et non fonctionnelles,...) ; ii) des réhabilitations et extensions de certains systèmes existants qui pourront être retenues dans les 10 nouveaux secteurs non couverts par les PDP existants (étude CNEA) ; et iii) l'installation des équipements photovoltaïques de pompage sur des forages ce qui permettra aux GDAs de réduire les factures de consommation de l'énergie électrique. Ces actions auront pour effets :

- La disponibilité d'eau potable et la diminution du prix au m3.
- L'allégement des conditions d'approvisionnement assuré par la femme rurale pour les systèmes défaillants ou inexistantes.

139. **Ciblage / sélection.** Les sites sélectionnés sont sur la base des besoins réels de la population définis lors de la mise à jour des PDP dans le cadre de l'étude menée par le CNEA dans 25 secteurs et actualisée par le CRDA de Kairouan (liste en appendice 1). A cette liste s'ajoutera les demandes de la population rurale dans les 10 nouveaux secteurs non couverts par l'étude CNEA. Le Choix des systèmes d'AEP à réhabiliter priorisant : (i) les zones de concentration de pauvreté (poches de pauvreté) et (ii) le niveau de la vétusté des infrastructures hydrauliques des systèmes d'AEP existants.

140. Le projet a retenu : i) la réhabilitation de 10 systèmes d'AEP ; ii) des réhabilitations et extensions de certains systèmes existants pourront être retenues dans les 10 nouveaux secteurs ; et iii) l'installation des équipements photovoltaïques pour 4 forages existants. Le nombre de bénéficiaires des actions de réhabilitation/extension des systèmes d'AEP est estimé à 21.200 personnes.

Figure 6: Diagramme de sélection des systèmes d'adduction d'eau potable à réhabiliter



141. Modalités de mise en œuvre et responsabilités. La réhabilitation/extension des systèmes d'AEP existants suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des études techniques et des DAO des travaux, (ii) recrutement des entreprises de travaux, (iv) réalisation et supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :

- Réalisation des Etudes : L'élaboration des études techniques et des DAO seront confiés à des bureaux d'études à recruter par le CRDA de Kairouan par AO. Ces études seront contrôlées par les ingénieurs spécialistes de l'arrondissement GR. Ce dernier dispose des DAO types pour l'élaboration des études et ceux pour l'exécution des travaux.
- Exécution des Travaux : les entreprises privées régionales et nationales pour tout ce qui concerne l'exécution des travaux de réhabilitation/extension des systèmes d'AEP.
- Supervision des travaux : elle sera confiée aux bureaux d'études privés (régionaux et nationaux). Le DAO type, pour le recrutement d'un bureau de contrôle des travaux, est disponible à l'arrondissement GR qui a déjà eu l'expérience de confier le contrôle de certains de ses projets aux bureaux de contrôle.
- Réception des travaux : La réception (fourniture et travaux) sera confiée aux bureaux de contrôle avec la participation de l'arrondissement GR du CRDA de Kairouan.

142. Calendrier des réalisations / phasage. Les DAO des travaux seront constitués de 3 tranches. La tranche 1 regroupe 4 systèmes dont les études et les DAO ont été élaborés. Les tranches 2 et 3 renferment les systèmes dont les études seront engagées la quatrième année du Projet ainsi que les nouvelles demandes des populations des 10 nouveaux secteurs. Les 3 tranches pourront être réparties comme suit :

- Tranche 1 : systèmes : Mselsel, El Ong, Rhima-Ouled El Haj et Ksar Lemsa
- Tranche 2 : systèmes : Boudabbouz, Errahma at El Alia+demandes retenues dans les 10 nouveaux secteurs
- Tranche 3 : systèmes : Ariba, Serja et Dbabcha+demandes retenues dans les 10 nouveaux secteurs.

143. Le calendrier prévisionnel des réalisations (études techniques et travaux) a été arrêté en concertation avec l'arrondissement GR. Les études techniques et l'élaboration des DAO seront préparées en seconde année du Projet et les travaux d'exécution démarreraient, pour la tranche 1, à la troisième année. Le tableau ci-dessous récapitule le calendrier prévisionnel de l'exécution de la réhabilitation/extension des systèmes d'AEP retenus.

Figure 7: Calendrier prévisionnel de la réhabilitation des systèmes d'AEP

Trimestres	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Etudes techniques et DAO				x	x																				
Execution des travaux																									
Tranche 1						x	x	x	x																
Tranche 2										x	x	x	x												
Tranche 3																	x	x	x	x					
Equipements photovoltaïques pour forages										x	x	x	x												
Contrôle de travaux						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					

144. Durabilité. La gestion des infrastructures liées à l'eau potable est confiée à des groupements de développement agricole (GDA) dans le cadre de contrat de gestion avec le CRDA.

145. La durabilité du fonctionnement des systèmes d'AEP dépend essentiellement du niveau de la prise en charge de leur gestion/exploitation par les GDAs. Cette durabilité est à risque au cas où les GDAs ne seront pas responsabilisés dans la protection (gardiennage) et la gestion /exploitation (entretien) de ces systèmes. Ces GDAs doivent disposer de moyens humains et financiers nécessaires pour garantir la pérennisation des réalisations à travers la maîtrise technique des réseaux de production d'eau (station de pompage) et de distribution (conduites, ouvrages, etc). La pratique d'une tarification progressive de l'eau contribuera au renforcement des moyens financiers des GDAs pour faire face aux dépenses d'exploitation (paiement de l'énergie, pompiste et les petites opérations d'entretien) et garantir ainsi la continuité du service de desserte en eau potable. Pour sa part, le CRDA assurera un suivi du fonctionnement de ces systèmes et les grandes interventions, ce qui contribuera à leur durabilité.

146. Les GDAs « eau potable » recevront un appui du projet pour améliorer les conditions de gestion/exploitation/entretien des systèmes d'AEP et assurer leur viabilité sur le long terme (voir sous-composante 2.2).

Risques et mesures d'atténuation

Tableau 3: Risques et mesures d'atténuation pour la réhabilitation des SAEP

Risques	Niveau avant mesures d'atténuation	Approche pour l'atténuation des risques	Niveau de risque résiduel
Capacités insuffisantes au niveau des équipes d'exécution	Faible à Moyen	Renforcement des moyens humains. Renforcement des capacités. Renforcement de la mission assistance technique.	Faible
Défaillance des entreprises de travaux	Moyen	Etablissement de cahiers de charges précis et cohérents. Application de critères de sélection rigoureux. Suivi et évaluation continue de ces entreprises avec prise de mesures adéquates en cas de défaillances ou d'insuffisance. Partage des travaux en plusieurs lots homogènes pour éviter les risques des retards /défaillances dans les cas où les travaux seraient confiés à une seule entreprise.	Faible
Augmentation imprévue des coûts engendrant l'insuffisance des budgets alloués	Faible	Révision des objectifs et des allocations lors de la revue à mi-parcours.	Faible
Incapacité des GDAs à prendre en charge les frais d'exploitation et d'entretien	Moyen	Renforcer les capacités des GDA et établir avec les GDAs concernées des engagements et renforcer le suivi des clauses de ces engagements.	Faible

Sous-Composante 1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés.

A. Graduation

147. **Objectifs et approche.** La graduation a été développée pour répondre à un besoin critique de remédier aux vulnérabilités auxquelles sont confrontés les ménages extrêmement pauvres, souvent exclus des programmes de développement fondés sur le marché. En s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté, l'approche renforce de manière équitable la capacité des ménages et permet aux familles d'interagir de manière productive et positive avec l'économie et la communauté locales. À mesure que les ménages extrêmement pauvres commencent à sortir de la pauvreté, ils commencent à mener une vie sûre et stable.

148. Les interventions intégrées de l'approche « graduation » dans la protection sociale, les moyens de subsistance, l'inclusion financière et l'autonomisation sociale fournissent les mécanismes par lesquels la sécurité alimentaire, la diversité des revenus, la résilience économique et l'inclusion sociale des ménages sont réalisés. Le coaching, composante de l'autonomisation sociale, est mis en œuvre de manière transversale et inclusive et constitue un mécanisme permettant à chaque ménage de mettre en œuvre son projet. Chacun des quatre piliers de l'approche « Graduation » est adapté au contexte local et s'applique aux besoins spécifiques des personnes extrêmement pauvres.

- La « protection sociale » fournit des mécanismes préventifs, protecteurs et promotionnels visant à renforcer la sécurité élémentaire du revenu, tels que l'aide à la consommation, l'aide en cas de crise, l'accès à la santé et à l'éducation.
- « Promouvoir une gestion environnementale durable» des ressources naturelles limitées et vulnérables permettra d'améliorer la prise de conscience sur le changement climatique et de démontrer que la gestion réussie de l'environnement naturel apporte

de meilleurs moyens de subsistance et une réduction de la vulnérabilité climatique et socio-économique.

- La « promotion des AGR » permet aux ménages de générer des flux de revenus réguliers et variés afin de soutenir la consommation, l'accumulation d'actifs et l'autonomisation économique, en particulier pour les femmes et les jeunes. Les interventions comprennent les transferts d'actifs ou en espèces pour un moyen de subsistance viable ou des liens avec un emploi formel, une formation technique et commerciale ainsi qu'un accès aux marchés.
- « L'inclusion financière » améliore la gestion des revenus et des risques, ainsi que l'autonomisation financière. Les interventions comprennent l'accès à des mécanismes d'épargne formelle, à des mécanismes de crédit et d'assurance, assorti d'une formation à l'éducation financière.
- « L'autonomisation sociale » dote les familles d'un état d'esprit confiant et favorise l'inclusion dans la communauté et un changement de comportement positif. Les interventions comprennent la formation aux compétences de la vie courante, l'intégration sociale et l'encadrement qui recouvre les quatre piliers et s'appuie sur un engagement en faveur de l'égalité des sexes.

149. Ensemble, les quatre piliers renforcent la résilience d'une famille et lui assurent un sentiment d'espérance et de positivité pour l'avenir.

150. Gestion durable de l'environnement. Les symptômes d'un climat changeant, tels qu'une fréquence et une gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, des modifications de la température et des précipitations moyennes et une érosion accrue des sols (aggravée par une mauvaise gestion de l'environnement) ont des répercussions sur le bien-être socioéconomique des plus vulnérables. Les changements climatiques et la gestion non-durable des ressources naturelles affectent négativement les moyens de subsistance, la santé, le développement économique des populations et, de manière générale, augmentent leur vulnérabilité. Sensibiliser les gens à l'impact que peut avoir une mauvaise gestion de l'environnement et à ce qu'ils peuvent faire pour l'améliorer est un premier pas vers la réduction de leur vulnérabilité. Il est important de leur faire prendre conscience de leur rôle dans la gestion durable de leurs terres afin d'améliorer leurs moyens de subsistance.

Figure 8 : Piliers de l'approche graduation



151. Résultats escomptés : Le projet soutiendra 2100 familles nécessiteuses et 4200 familles à revenu limité. Les résultats attendus pour cette sous-composant sont les suivants :

- 65% des familles nécessiteuses sortant de l'extrême pauvreté
- 65% de femmes soutenues avec un niveau d'autonomisation accru
- 75% des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie

Ciblage / sélection

152. Le point de départ du processus de ciblage est l'utilisation du registre national. La base de données devrait être mise à jour avant le démarrage du projet, prévu en juin 2020. Néanmoins, une brève enquête complémentaire, si nécessaire, sera réalisée au début du projet.

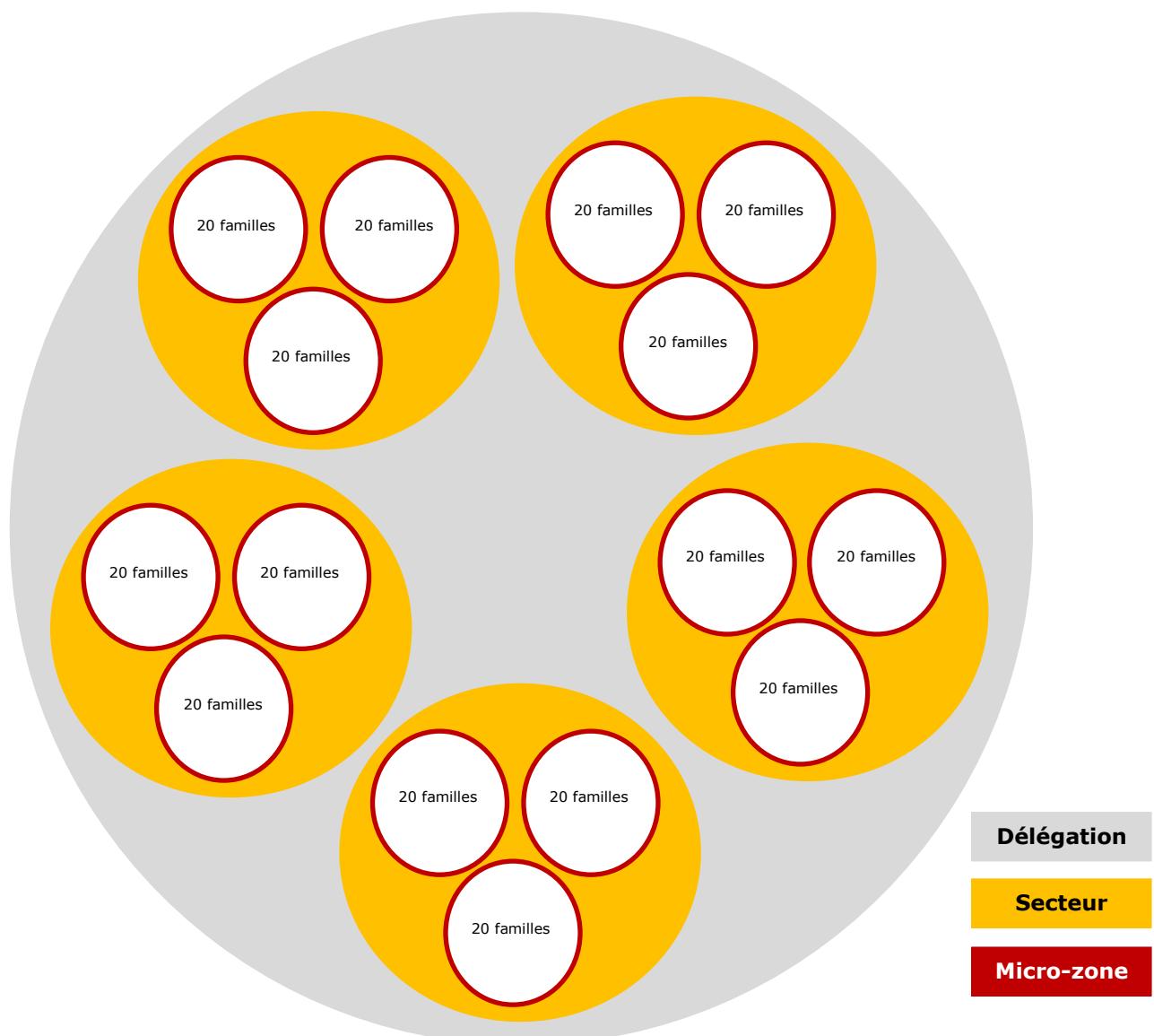
153. Dans la zone d'exécution du projet, trois micro-zones à forte concentration de pauvreté (selon la cartographie des familles dans le besoin) et gravement touchées par la dégradation des terres (comme indiqué sur les cartes de l'état de la dégradation des terres dans les régions montagneuses de Kairouan) seront sélectionnées par secteur. Chaque micro-zone contiendra environ 20 familles nécessiteuses (et 40 familles à revenu limité). Les micro-zones regroupant le plus grand nombre de ménages dirigés par une femme et de jeunes chômeurs seront ciblées. L'utilisation de micro-zones aidera à éviter la dispersion géographique.

154. Toutes les familles nécessiteuses dans la micro-zone, avec au moins un membre ayant la capacité de développer une AGR du ménage, pourront participer au programme de « graduation ». Toutes les familles à revenu limité de la micro-zone bénéficieront d'un à un certain nombre d'interventions faisant partie du programme de « graduation », telles que l'accès à l'eau, le désenclavement et la sensibilisation de la communauté (par exemple, éducation nutritionnelle, liens vers des télécentres et des centres d'éducation préscolaire).

155. Des mécanismes de règlement des griefs doivent être créés pour garantir que les membres de la communauté disposent d'un moyen de contester la sélection des ménages ciblés par erreur. Les mécanismes de règlement des griefs seront également un moyen de corriger les erreurs d'inclusion ou d'exclusion, d'enquêter indépendamment sur les plaintes et d'ajuster la liste des cibles en conséquence.

156. La figure ci-dessous montre le nombre de familles, le nombre de micro-zones et le nombre de secteurs par délégation.

Figure 9 : Ciblage par micro-zone



Modalités de mise en œuvre :

Phase de planification

157. Avant la mise en œuvre du programme de « graduation », il y aura une phase de préparation au cours de laquelle les quatre activités suivantes seront réalisées : (i) évaluation de la vulnérabilité et affinage de l'approche ; (ii) planification opérationnelle ; (iii) formation de formateurs ; et (iv) sensibilisation de la communauté.

Évaluation de la vulnérabilité et affinage de l'approche

158. Des évaluations rigoureuses doivent identifier les vulnérabilités, besoins et opportunités clés disponibles pour les familles nécessiteuses, dans leur environnement local dans les micro-zones ciblées. Cela permettra d'affiner la conception des interventions et d'identifier les liens appropriés pour répondre aux besoins des familles nécessiteuses dans chacun des quatre piliers de la remise des diplômes.

159. Une évaluation de la vulnérabilité décrit les familles nécessiteuses, les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et les mécanismes d'adaptation qu'elles utilisent, en identifiant les caractéristiques et les problèmes au niveau du ménage, tels que les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition, la conscience sociale, l'alphabétisation, la base de compétences, la santé, le handicap et prévalence de la violence sexiste, du travail des enfants ou du mariage précoce. L'évaluation doit être désagrégée par sexe et par âge. L'évaluation de la vulnérabilité tiendra compte des capacités existantes des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité et des opportunités potentielles adaptées à leurs compétences. Celles-ci sont ensuite utilisées pour élaborer des modules de formation sur le renforcement des capacités adaptés aux quatre piliers, données par les animateurs lors des visites dans les ménages et les groupes et des campagnes de sensibilisation à l'échelle de la communauté.

160. Pour mener les évaluations, on peut utiliser des méthodes standard telles que des discussions de groupe, des entretiens avec des informateurs clés et des enquêtes auprès des ménages. Les principaux types d'évaluations sont les suivants :

- Les analyses de contexte examinent le contexte général, y compris la situation politique, sociale, économique et environnementale et les visions du monde, ainsi que leur influence sur les opportunités et la résilience des familles nécessiteuses et de leurs enfants. L'analyse examine des facteurs tels que le changement climatique, l'instabilité politique, l'accessibilité des marchés et la prévalence de la criminalité, entre autres. Ils aident également à identifier les instruments de protection sociale, les systèmes et institutions financières et les facteurs affectant l'accès aux services essentiels pour les familles nécessiteuses.
- L'évaluation de la vulnérabilité décrit les familles nécessiteuses, les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et les mécanismes de gestion qu'elles utilisent. Ils identifient les caractéristiques et les problèmes au niveau des ménages tels que les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition, la conscience sociale, l'alphabétisation, les compétences, la santé, le handicap et la prévalence de la violence sexiste, du travail des enfants ou du mariage précoce. L'évaluation doit être désagrégée par sexe et par âge, et devrait être axée sur les vulnérabilités des enfants et leurs besoins tout au long du cycle de développement. L'évaluation de la vulnérabilité devrait prendre en compte les capacités existantes des familles nécessiteuses et les opportunités potentielles offertes aux familles nécessiteuses.
- L'analyse de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale examine les obstacles à un accès équitable et inclusif aux ressources et aux opportunités au sein d'un ménage, d'une communauté et de la société. Il examine en quoi les normes, attitudes, comportements et pratiques socioculturels affectent les droits économiques, sociaux, humains et politiques des personnes, et cherche à trouver des moyens de transformer les systèmes discriminant ou excluant un groupe social particulier.
- L'évaluation des moyens d'existence et des marchés recueille des informations clés sur les moyens d'existence existants et potentiels, les institutions, les politiques, les marchés et les risques qui affectent les stratégies d'existence des familles dans le besoin. L'analyse du marché devrait répertorier les opportunités de moyens de

subsistance et inclure des informations pertinentes sur les prix, le volume et la qualité. Des facteurs tels que la demande, la concurrence, la saturation du marché, les services, les réglementations et les politiques régissant le marché sont également pris en compte. En outre, l'évaluation devrait inclure la dynamique de genre, car les hommes et les femmes peuvent accéder aux marchés et en faire l'expérience différemment, en ce qui concerne la possession et la gestion des AGR.

- La cartographie des parties prenantes fournit une vue d'ensemble des acteurs clés dans les initiatives de protection sociale, de moyens de subsistance, d'inclusion financière et d'autonomisation sociale. La cartographie des parties prenantes est également utilisée lors de la phase de planification pour identifier des partenaires potentiels pour la mise en œuvre de la remise des diplômes.

Planification opérationnelle

161. Pendant la phase de planification, le personnel de la DRAS élaborera un plan de programme indiquant le moment opportun pour mettre en œuvre chaque intervention en utilisant une approche soigneusement séquencée au lieu de les lancer tous en même temps. Cela permet aux participants des familles nécessiteuses, dont beaucoup n'ont jamais géré leurs moyens de subsistance, de renforcer progressivement leurs capacités et leur résilience.

162. Comme indiqué ci-dessus, un ensemble d'interventions aidera les ménages à sortir de l'extrême pauvreté. Le séquencement des interventions doit suivre une voie logique pour développer la capacité d'un ménage et renforcer sa résilience. La séquence des interventions varie selon le contexte et le groupe cible. Les considérations clés comprennent:

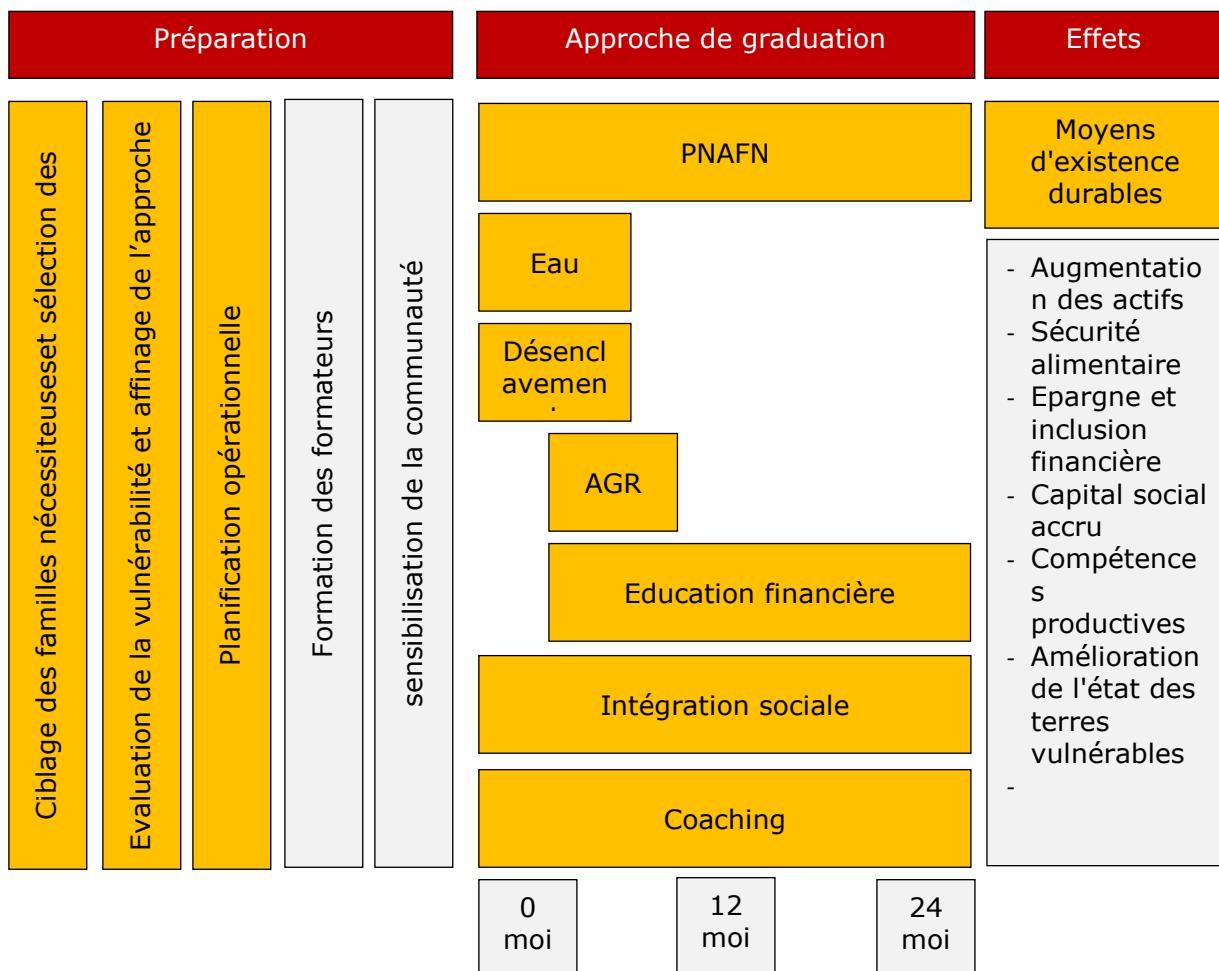
- La sensibilisation de la communauté devrait être le premier point d'entrée avant toute activité de mise en œuvre.
- À l'aide d'un calendrier saisonnier, mappez tous les événements clés qui affecteront le transfert d'actif. Planifiez d'autres activités, telles que la formation, de manière à ce qu'elles coïncident avec des périodes critiques, telles que la plantation de semences pour les moyens de subsistance agricoles.
- Les transferts d'actifs des AGR devraient avoir lieu le plus tôt possible et au plus tard dans les trois mois suivant la sélection des participants. Cela permet aux participants de commencer à générer des revenus et de diversifier leurs revenus dans le cycle de programme.
- Le soutien à la consommation ou l'aide monétaire du PNAFN garantira la satisfaction des besoins essentiels et servira de tampon pendant que les moyens de subsistance commencent à générer des revenus.
- Mettre en œuvre la composante de soutien à l'épargne dans les trois premiers mois pour permettre aux participants de prendre l'habitude d'épargner. Toutefois, le seuil doit être faible au début pour ne pas alourdir les participants.

163. Du point de vue de la mise en œuvre, un plan de programme permet au personnel de renforcer ses capacités et d'allouer ses ressources humaines et financières afin de garantir la mise en œuvre efficace de cette approche intensive et complexe.

164. Les activités de planification comprennent :

- Planification financière pour la mise en œuvre
- Recrutement et formation des animateurs
- Établir des accords de partenariat
- Développer un programme de formation
- Sensibilisation de la communauté
- Plan de passation de marché
- Plan de travail opérationnel

165. La séquence de planification et de mise en œuvre des interventions est présentée dans la figure ci-dessous.



Formation des formateurs

166. Un vaste programme de formation de formateurs sera mis au point. La formation sera dispensée aux agents et animateurs et couvrira l'approche de « graduation », les interventions du programme dans les quatre piliers et leur intégration, les rôles et responsabilités des membres du personnel, l'accent étant mis en particulier sur le rôle du personnel de terrain en tant qu'animateur et sur ce que ce poste implique. La formation du personnel du programme aura lieu avant les opérations sur le terrain du programme.

Sensibilisation de la communauté

167. La communauté locale est essentielle pour garantir que les plus pauvres d'entre eux progressent et soient bien intégrés dans la société. La sensibilisation de la communauté est d'abord nécessaire pour faire accepter l'approche de « graduation » et clarifier toute idée fausse ou préoccupation. Il est important pour le personnel d'obtenir l'assentiment de membres respectés tels que les anciens, les chefs ou les chefs religieux, ainsi que les plus vulnérables.

168. Le personnel de terrain devrait faire participer les membres de la communauté aux activités suivantes :

- Promouvoir la compréhension des objectifs de l'approche de « graduation », de sa raison d'être et des interventions prévues.
- Partagez des informations sur les partenaires et les programmes impliqués, ainsi que sur les rôles et les responsabilités.
- Insistez sur le rôle que les membres de la communauté peuvent jouer pour aider les plus pauvres.
- Faire comprendre l'importance du ciblage et le fonctionnement du processus de sélection.

Programme de « graduation »

169. Comme mentionné ci-dessus, un ensemble d'interventions sera soutenu pour chacun des quatre piliers de l'approche de reclassement (protection sociale, promotion des AGR, inclusion financière et autonomisation sociale). Cela se fera de manière intégrée et séquencée avec le soutien intensif d'un coach sur une période de 24 mois.

170. Les familles nécessiteuses participant aux AGR bénéficieront de plusieurs formations tout au long du programme afin de leur donner les compétences et la mentalité nécessaires pour sortir de la pauvreté et renforcer leur résilience face au changement climatique. Ces formations comprendront une formation sur les compétences de base, la sensibilisation au changement climatique, les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et l'éducation financière. Comme indiqué précédemment, une évaluation de la vulnérabilité sera réalisée afin de déterminer les principaux problèmes de santé, de gestion des ressources sociales et naturelles affectant les familles nécessiteuses. Sur cette base, un programme approprié sera élaboré. La formation sera dispensée par le biais de réunions de groupe bihebdomadaires ou mensuelles, puis renforcée par des visites aux ménages bihebdomadaires ou mensuelles par le personnel de terrain du programme. Les formations seront complétées par l'utilisation de supports de communication, tels que des illustrations et des tableaux à feuilles mobiles, qui aident les ménages illettrés à comprendre et à conserver les informations. Des campagnes et des formations supplémentaires sur les compétences de base, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique à l'échelle de la communauté seront organisées pour le groupe plus large des 5 600 ménages à revenu limité.

171. Les formations seront dispensées sur une base bimensuelle ou mensuelle aux 2 800 familles nécessiteuses bénéficiaires du programme AGR par l'intermédiaire des animateurs. Des campagnes de sensibilisation et de sensibilisation seront organisées à l'intention des 5 600 familles à revenu limité sur des thèmes liés à l'alphabétisation, à l'éducation nutritionnelle et à la fourniture de services des centres d'éducation préscolaire et les télécentres, etc.

172. Les familles nécessiteuses seront divisées en trois cohortes. Les activités seront mises en œuvre de manière séquentielle, comme indiqué dans la figure ci-dessous.

Tableau 4 : Phasage du programme de graduation

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Cohorte 1						
Cohorte 2						
Cohorte 3						

173. La figure ci-dessous représente l'ensemble des interventions qui seront soutenues par le projet dans le cadre de l'approche de graduation.

Figure 10 : Interventions du programme de graduation

But	Familles nécessiteuses sortent de l'extrême pauvreté					Enviro ne me nt fav ora ble
Effets	Amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé	Amélioration des moyens de subsistance	Améliorer la gestion environnementale durable	Meilleure inclusion financière	Changement de comportement positif et inclusion sociale	
Interventions	Protection sociale <ul style="list-style-type: none"> - Aides monétaires directes (PNAFN) - Accès au carnet de soin (PNAFN) - Accès à l'eau potable - Jardins potagers - Désenclavement 	Promotion des moyens de subsistance <ul style="list-style-type: none"> - AGR - Accom- pagnement technique - Formation en gestion d'AGR - Accès aux marchés - Télécentres 	Gestion durable de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Citernes d'eau de pluie - Aménagem ent de cactus - Accompagnement technique - Intégration de l'agricultur e de conservati on - Formations 	Inclusion financière <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'épargne - Education financière - Liens équitables avec les institutions financières 	Autonomisation sociale <ul style="list-style-type: none"> - Engagemen t communaut aire - Réflexion sur les normes de genre (GALS) - Renforceme nt de la résilience aux aléas - Eduction nutritionnell e (centres d'éducation préscolaire) - Alphabétisat ion - 	
Coaching						

Protection sociale

174. La protection sociale fait référence à une série de mécanismes formels et informels qui répondent aux besoins de base des familles nécessiteuses en lissant la consommation, en fournissant des filets de sécurité et en promouvant des stratégies d'adaptation positives en cas de crise.

175. Les interventions prévues sont: (i) un soutien à la consommation à travers des aides monétaires directes du PNAFN ; (ii) un soutien à la nutrition et à la santé (accès au carnet de soin à travers le PNAFN, accès à l'eau potable, la promotion de jardins potagers, accès aux centres d'éducation préscolaires) ; et (iii) le désenclavement de zones reculées par la construction de pistes.

Promotion des AGR

176. Les familles nécessiteuses ont très peu d'actifs productifs, des revenus irréguliers et faibles, et peuvent prendre peu de risques en essayant de nouveaux moyens de subsistance. Ils manquent aussi souvent de confiance en raison de leur faible statut social, de leur exposition à des chocs répétés, du fardeau de la dette et de l'avenir incertain. Les femmes, en particulier, manquent de temps et consacrent une grande partie de leurs journées à des tâches non rémunérées et aux tâches ménagères, ce qui réduit leur capacité de s'engager dans des AGR

productifs. Les interventions relatives aux moyens d'existence répondront à ces défis et doivent être soigneusement développées afin de générer un revenu suffisant pour que les ménages couvrent les dépenses, renforcent les capacités et améliorent la résilience. Les interventions de subsistance comprendront :

- Formation aux compétences techniques et commerciales qui permet aux participants d'acquérir les compétences et les capacités nécessaires pour gérer leurs moyens de subsistance ;
- Un actif (en nature) qui permet aux ménages de générer des revenus, de s'engager sur les marchés et d'appliquer la formation technique et commerciale qu'ils ont reçue ;
- Liens avec des services de soutien, tels que des services de vulgarisation, et des marchés où les biens et services peuvent générer un revenu pour le ménage ;
- Soutien pour assurer la croissance des AGR grâce à des intrants supplémentaires, tels que la vaccination, des services de vulgarisation agricole et par le biais de l'encadrement ;
- Attention portée à l'autonomisation économique des femmes par l'augmentation des actifs, du revenu et du rendement du travail, du soutien, du pouvoir décisionnel, du contrôle des ressources et de la charge de travail gérable
- La mise en place de deux télécentres, à l'instar de ce que fait UTSS déjà dans d'autres Gouvernorats. Le modèle télécentre est un centre géré par un facilitateur qui aide les jeunes à s'informer, se former et à se connecter à des opportunités d'emplois. Le télécentre donne aux populations éloignées, particulièrement aux jeunes et aux femmes, un accès approprié aux nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ouvrira de nouvelles perspectives de formation, information, communication et mise en réseau en vue de l'amélioration des conditions de vie, du niveau de qualification et de l'accès à l'emploi.

177. Une première étape dans la conception d'interventions de subsistance consiste à identifier les options de subsistance pour les familles nécessiteuses: toutes les options de la liste restreinte doivent remplir les conditions suivantes pour un ménage: (i) Elles doivent fournir un revenu régulier et suffisant pour couvrir les dépenses du ménage; (ii) Les activités liées à la génération de moyens de subsistance doivent être sûres, écologiques ou agro-écologiques, légales et durables; (iii) Les moyens d'existence doivent être viables, c'est-à-dire que la production est réalisable, que les produits sont commercialisables et que les moyens d'existence sont socialement acceptables; iv) Les moyens de subsistance doivent impliquer des adultes en âge de travailler et ne pas promouvoir le travail des enfants; (v) Les moyens de subsistance doivent contribuer à l'autonomisation et ne pas devenir un fardeau excessif pour les femmes. La méthodologie GALS (Gender Action Learning System) sera utilisé pour aider à identifier les options de moyens de subsistance.

178. Une fois que les options de moyens de subsistance ont été identifiées, l'actif nécessaire à un ménage pour gagner ces moyens de subsistance peut être défini. En raison de leur vulnérabilité, les familles nécessiteuses doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils entreprennent des activités risquées. Ils ont très peu de capital sur lequel s'appuyer en cas de problème et leur réputation sera en jeu s'ils adoptent une entreprise nouvelle ou différente. Cela peut également avoir un effet négatif sur leur niveau de confiance. Les entreprises qui impliquent de nouvelles technologies ou entrent sur de nouveaux marchés peuvent être trop risquées pour les ménages extrêmement pauvres. D'autre part, les moyens de subsistance qui étaient pratiqués dans le passé mais qui sont menacés - par exemple en raison du changement climatique - doivent être considérés avec prudence. Si elles sont sélectionnées en tant qu'options, les stratégies de gestion des risques seront incluses dans le package de support - par exemple, via un package combiné de l'actif, de la formation et de la gestion des risques, tels que des soins vétérinaires garantis.

179. Chaque option de moyens de subsistance implique un certain niveau de compétences et de capacités pour produire et commercialiser le produit ou le service. La formation technique impliquera l'acquisition de connaissances sur la façon de gérer un moyen de subsistance (par exemple, la prévention des maladies, les pratiques alimentaires) et des compétences commerciales en matière de vente et d'achat sur le marché.

180. Enfin, les liens créés dans le cadre de la promotion des AGR seront très importants. Tous les moyens de subsistance requièrent un soutien quelconque, tel que des services de vulgarisation vétérinaire ou agricole, des intrants tels que de l'eau ou des semences, ou un soutien commercial tel que l'emballage et le transport. Les services financiers revêtiront une importance particulière, car ils constituent le moyen d'épargner auprès de la banque ou une IMF et d'accéder à des capitaux supplémentaires pour l'entreprise par le biais de prêts. Ils constituent également un moyen important de paiement.

181. Les organisations de producteurs, les groupes de marketing communautaires et les coopératives, tels que les GDA et les SMSA, constitueront tous des moyens efficaces d'améliorer les moyens de subsistance des familles nécessiteuses. Les familles nécessiteuses rencontrent des obstacles pour rejoindre ces groupes en raison de leur aliénation sociale, de contraintes financières ou de contraintes de production. L'un des résultats de l'approche de « graduation » sera que les ménages sont prêts pour le marché en renforçant leurs capacités de production et leurs capacités commerciales et en acquérant de l'expérience dans la mise en relation avec d'autres acteurs du marché (pris en charge dans la composante 2).

182. La réussite des AGR dépend de la mise en relation des familles nécessiteuses avec les acheteurs et les fournisseurs du système de marché. Dans la mesure du possible, les programmes faciliteront l'établissement de liens avec les marchés d'intrants (semences, outils, fourrage, etc.), ainsi que les services, notamment les services financiers, la formation et les transports, afin de garantir la pérennité des AGR. Les partenariats soutenus dans le cadre de la deuxième composante joueront un rôle déterminant à cet égard.

183. Le séquençage des activités de promotion des AGR est présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 11 : Séquençage des activités de promotion des moyens de subsistance

Inclusion financière

184. L'inclusion financière jouera un rôle essentiel en permettant aux familles de planifier leur avenir et de renforcer leur résilience économique. Ça développera les connaissances et les compétences de gestion financière des familles nécessiteuses, leur aptitude à utiliser une gamme de services disponibles et leur aptitude à appliquer leurs compétences et leurs connaissances à la gestion des chocs financiers. Celles-ci peuvent avoir des effets considérables sur les familles nécessiteuses en stabilisant leurs dépenses de consommation, en leur fournissant des moyens d'épargner de manière régulière et sécurisée et en leur donnant accès à un financement permettant de financer de petits investissements et les dépenses des ménages.

185. Une meilleure gestion financière aidera à terme les femmes et les hommes à subvenir aux besoins de leurs enfants et à investir dans leur avenir, contribuant ainsi à briser le cycle de la pauvreté. Les interventions d'inclusion financière comprendront la promotion d'une culture de l'épargne, l'éducation financière et l'accès aux services de microcrédit et d'épargne formelle dans la mesure du possible.

Autonomisation sociale

186. La prise de conscience de soi, la confiance en soi, l'autonomisation des femmes et l'intégration dans la communauté au sens large contribuera à dresser la résignation de la population face à la pauvreté. Les encourager à mettre en pratique leur foi, leur espoir et d'autres valeurs spirituelles aidera également à établir un état d'esprit positif. Cela nécessitera un effort concerté par le biais d'un coaching individualisé, d'un soutien social par groupe et d'une intégration dans la communauté locale plus large, en créant des mécanismes pour un engagement proactif de la communauté et en établissant des liens avec les structures de pouvoir locales et les organismes gouvernementaux.

187. La formation aux compétences personnelles essentielles (« life skills ») impliquera le développement de compétences et de connaissances pour faire face aux principaux défis et perspectives sociaux et de santé prévalant dans les ménages ciblés et la communauté. S'attaquer à ces problèmes sera fondamental pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et pourra permettre d'améliorer les moyens de subsistance, d'accroître la productivité, d'accroître l'épargne, l'autosuffisance et l'autonomisation, ainsi que d'améliorer les relations sociales et l'intégration. Sur la base de l'évaluation de la vulnérabilité, une combinaison de problèmes sociaux et de santé et de normes négatives et de mentalités prévalent dans la communauté et qui concernent directement les familles extrêmement pauvres, et les enfants seront sélectionnés pour être traités par une formation aux compétences essentielles.

188. La méthodologie GALS(Gender Action Learning System) sera pilotée auprès les familles nécessiteuses par les animateurs. GALS est une méthodologie d'autonomisation communautaire qui utilise les principes de l'inclusion pour améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables en respectant l'équité de genre. Ce système permet aux femmes et hommes pauvres de se positionner en tant qu'acteurs de leur propre développement plutôt qu'en tant que victimes, en identifiant et en surmontant les obstacles de leur environnement, ce qui constitue un défi pour les prestataires de services et les acteurs privés. Il s'est avéré efficace pour modifier les inégalités de genre qui existent depuis des générations, renforcer le pouvoir de négociation d'intervenants marginalisés et pour promouvoir la collaboration, l'équité et le respect entre les acteurs de la chaîne de valeur. En outre, GALS servira à sélectionner l'AGR.

189. GALS utilise des processus inclusifs et participatifs ainsi que des cartes et des schémas simples pour :

- Planifier la vie quotidienne et les activités économiques des individus, y compris les AGR: hommes et femmes, y compris ceux qui ne savent pas lire et écrire, possèdent chacun un carnet de notes pour développer leurs propres objectifs de changement dans les relations de genre et l'amélioration de leurs revenus, pour définir la façon dont ils progresseront afin d'atteindre ces buts et mieux contrôler/planifier leur vie.
- Sensibiliser les institutions et changer les relations de pouvoir: communiquer ses aspirations et stratégies, et utiliser les mêmes outils au niveau institutionnel pour l'apprentissage et la réflexion par le personnel, permet d'augmenter le respect pour l'opinion et l'intérêt des femmes et hommes pauvres, remet en question les attitudes et comportements établis et donne une voix aux femmes dans le processus de décision institutionnel.
- Mener des actions collectives et défendre les droits des femmes pour amorcer le changement: les visions et les stratégies sont partagées pour développer des stratégies collectives, réunir femmes et hommes, tous engagés dans le processus de décision participatif au sein des gouvernements et des agences de développement pour mieux cibler et se concentrer sur les ressources menant à l'autonomisation et à la création de richesse.

190. Compte tenu de la forte incidence d'analphabétisme (Kairouan étant la région où le taux est le plus élevé), des liens seront établis avec le programme national d'enseignement pour adultes. Les familles nécessiteuses et à revenu limité seront encouragées à rejoindre le programme.

191. Un appui sera également fourni pour la création de trois centres d'éducation préscolaire dans la zone du projet. La mission de ces centres consiste en l'application d'un programme d'éducation, d'hygiène et d'alimentation conformément aux programmes officiels destinés à ces

enfants. Les familles nécessiteuses et à revenu limité seront encouragées à établir des liens avec ces centres.

Suivi

Suivi de l'approche

192. Au niveau du programme « graduation », les informations seront agrégées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux, contribuent aux rapports de gestion du programme IEES Kairouan et sont utilisées à des fins opérationnelles telles que la gestion financière et le suivi de la conformité. Les problèmes spécifiques à l'obtention du diplôme à prendre en compte lors de la planification du contrôle incluent:

- Engagement du personnel avec les participants et performance des animateurs
- Achèvement des formations et des activités indiquées dans le plan de programme
- Qualité des actifs et des autres intrants fournis aux participants
- Évaluation des progrès réalisés en matière de développement des AGR, notamment en ce qui concerne les rendements prévus
- Progrès en matière d'économies et de niveau d'engagement auprès des institutions financières
- Sensibilité et réponse primordiales des autres parties prenantes, en particulier de la communauté, à l'égard des ménages extrêmement pauvres

Suivi des familles

193. Le suivi au niveau des ménages permet au personnel de terrain de suivre les progrès de chaque participant à la remise des diplômes par rapport à leurs objectifs économiques et sociaux. Des visites régulières dans les ménages, des discussions de groupe et des registres permettent à chaque ménage de constater des progrès par rapport à ses propres objectifs. Les défis peuvent être décelés lors des visites de suivi régulières au niveau des ménages et traités avant qu'ils ne deviennent des obstacles plus importants à la réalisation des critères d'obtention du diplôme. Par exemple, certains ménages peuvent avoir besoin de ressources supplémentaires pour réussir à gagner leur vie ou pour résoudre leurs problèmes familiaux.

Roles et responsabilités :

194. L'approche « graduation » est un programme très pratique qui nécessite un personnel compétent et dévoué. Avoir du personnel dédié à l'obtention du diplôme est essentiel car il s'agit d'une approche intensive qui nécessite une implication plus directe que les programmes de prestation de services. Les profils suivants auront un rôle important à jouer: animateurs de « graduation », agents de « graduation » et le responsable d'inclusion sociale de l'UGO.

Animateurs de « graduation »

195. Les animateurs de « graduation », à mettre à disposition dans le cadre de la convention spécifique avec l'UTSS, s'engageront directement avec les participants régulièrement afin de :

- Contribuer au ciblage et à la sélection des familles nécessiteuses y compris l'identification des personnes vivant sur des terres vulnérables pour les activités de l'Agriculture de conservation.
- Aider à identifier les besoins essentiels des familles nécessiteuses y compris les besoins environnementaux et à les aider à se connecter aux mécanismes de protection sociale appropriés.
- Surveiller les progrès des participants (y compris la réhabilitation environnementale en cours et la façon dont les familles dans le besoin tirent profit des cultures fruitières), lors de réunions individuelles pour s'assurer qu'ils sont sur le point d'atteindre les résultats de « graduation »
- Former les participants à différents moments du programme sur des sujets clés tels que la gestion des AGR, l'éducation financière, les comportements positifs d'épargne, les comportements positifs de recours aux soins, les normes de genre équitables, les compétences personnelles essentielles (messages sociaux et de santé), entre autres

- Guider les participants à travers les défis, liés au programme ou aux communautés et à leurs familles
- Encadrer les participants, renforcer leur confiance en eux et encourager les conceptions du monde et les mécanismes d'adaptation positifs
- Associez les participants aux services de base, y compris la santé, l'éducation, les mesures de protection et les groupes de soutien communautaires, sous la direction des agents de « graduation »

196. Il y a des caractéristiques générales qui identifient les candidats les plus forts. Avant tout, ils doivent présenter les caractéristiques nécessaires pour fournir un mentorat fort, y compris des compétences en écoute, en questionnement et en réflexion. Les bons animateurs établissent des relations, ont de l'empathie, sont orientés vers les solutions et peuvent aider les participants à trouver leurs propres réponses et solutions. Les animateurs doivent être sélectionnés dans les zones où le programme est mis en œuvre afin de garantir une connaissance approfondie du contexte local et une sensibilisation culturelle et géographique appropriée. Cependant, ils ne doivent pas appartenir à la même communauté que les participants pour éviter les préjugés.

197. L'UTTS sera responsable du recrutement et du placement des animateurs de « graduation ». Chaque animateur n'assistera pas plus de 80 familles à un moment donné.

Agents de « graduation »

198. Les agents de « graduation », mis à disposition par la DRAS, travailleront en concertation avec les animateurs de « graduation » et superviseront la mise en œuvre des interventions de l'approche de « graduation ».

- Soutenir le ciblage et vérifier la sélection des familles nécessiteuses participantes
- Superviser et encadrer les animateurs de « graduation » afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches
- Superviser les interventions de « graduation » pour assurer une mise en œuvre efficace et rapide
- Superviser les performances des participants à travers de contrôles ponctuels dans les ménages
- Élaborer un programme de formation et former les animateurs aux objectifs du programme de « graduation », au processus de mise en œuvre et aux résultats attendus
- Identifier les services de base, y compris la santé, l'éducation, les mesures de protection et les groupes de soutien communautaires, auxquels les participants peuvent être associés
- Examiner régulièrement les données de suivi pour s'assurer que les activités de mise en œuvre du programme et les progrès des participants sont sur la bonne voie.
- Assurer une liaison régulière avec le personnel sur le terrain et la haute direction concernant les progrès du programme, les défis, l'apprentissage et les décisions.

199. Les compétences requises par les agents de « graduation » comprennent:

- Faciliter les processus de suivi avec les partenaires et les communautés
- Appliquer des compétences de base en coaching
- Concevoir et dispenser une formation
- Animer des groupes communautaires et des réunions

200. Le DRAS assumera les responsabilités des agents de « graduation ».

Responsable d'inclusion sociale de l'UGO

201. Le responsable de l'inclusion sociale de l'UGO supervisera l'exécution du programme et assurera la liaison entre les spécialistes techniques, le personnel sur le terrain et les prestataires de services externes.

- Donner des conseils sur la conception des interventions du programme en fonction de l'évaluation sur le terrain et de la collaboration avec le personnel technique
- Saisir les leçons du programme pour assurer l'apprentissage et le perfectionnement opérationnel
- Gérer les agents de terrain
- Gérer le budget du programme et suivre les dépenses liées à la mise en œuvre
- Soutenir les activités externes liées au projet, notamment les examens des donateurs, les réunions avec les parties prenantes et les événements d'apprentissage.

Assistance Technique

202. Compte tenu du caractère novateur de l'approche « graduation », une assistance technique internationale devra être recrutée pour appuyer la mise en œuvre et le suivi du programme.

203. Ils fourniraient un appui dans les domaines suivants :

- Affinage de la conception du programme
- Développement du cadre de suivi de la diplomation et des indicateurs
- Formation des formateurs
- Gestion des connaissances et apprentissage
- Evaluation des effets et impacts des interventions du projet

204. Il sera très important de recruter une assistance technique familiarisée avec les pays arabe et francophones, ayant une expérience pratique à long terme avec des programmes de « graduation » dans différents contextes.

205. Calendrier / phasage :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recrutement de l'assistance technique						
Etude de référence						
Affinage de la conception						
Recrutement des animateurs						
Formation des formateurs						
Sensibilisation des communautés						
Mise en œuvre du programme de « graduation »						
Suivi du programme de « graduation »						
Evaluation de l'impact						

206. Durabilité : Des recherches ont montré que la grande majorité des participants à ces programmes - 75 à 98%, en fonction de la géographie - quittent la catégorie de la pauvreté extrême dans les 24 mois, mais restent sur une trajectoire ascendante même quatre ans après leur arrêt. Ce qui distingue l'approche de graduation des autres tentatives d'atteindre les plus pauvres, c'est en partie les méthodes mixtes utilisées ou l'approche multi-interventions.

207. Parmi les éléments garantissant la durabilité des résultats:

- Le choix de l'AT et des animateurs
- L'engagement politique et la bonne stratégie de sortie

- Meilleur accès aux services sociaux de base
- Augmenter l'accès aux mécanismes de protection sociale/mesures de protection
- La diversification des sources de revenus
- L'encouragement des familles pauvres à s'organiser en GDA ou SMSA pour assurer la continuité des services aux membres de ces organisations
- Continuité de l'accès aux financements par le lien aux IMF
- Changement de comportement positif et inclusion sociale accrue

B. Activités connexes à la graduation: Amélioration de l'accès aux services sociaux

208. Le projet soutiendra des actions visant à faciliter l'accès des groupes cibles prioritaires (FN et FRL) à certains services sociaux dans le cadre de partenariat avec les acteurs directement concernés. Ces activités viendront consolider les autres apports directs par le Projet et contribuer à améliorer la résilience de ces groupes cibles. Ces actions portent essentiellement sur :

- L'alphabétisation des femmes rurales,
- Le soutien aux actions d'éducation préscolaires, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants
- La création de télécentres

209. L'alphabétisation des femmes rurales : Le Programme régional d'alphabétisation dans le gouvernorat de Kairouan est mis en œuvre par la DRAS. Ce programme a concerné 138 bénéficiaires en 2018/2019 répartis dans neuf centres : 2 centres à Chebika ; 1 centre à Sbikha ; 1 centre à Haffoyz ; 1 centre à Hajeb Layou et 4 centres à El Alaa

210. Le projet apportera l'appui à ce programme et l'étendra dans la mesure du possible dans les zones d'intervention du Projet en favorisant l'alphabétisation fonctionnelle en complémentarité et en relation avec des thèmes répondant aux besoins prioritaires des femmes, notamment dans le domaine de l'hygiène, l'éducation sanitaire et nutritionnelle, l'éducation financière pour la gestion des micro-projets. La priorité sera donnée aux FN bénéficiaires des AGR et des FRL intéressées.

211. Trois nouveaux centres seront créés dans les Délégations de Oueslatia, d'El Alla et de Sbikha où le taux d'analphabétisme est élevé. Les sites seront identifiés conjointement par la DRAS, le Commissariat Régional des Affaires de la Femme, de la Familles de l'Enfance et des Personnes Agées (CRAFFEPA), le CRDA et l'UTSS.

212. Le Projet contribuera aux actions suivantes : (i) information et sensibilisation des femmes et des jeunes appartenant aux FN et au FRL ainsi qu'à leur mobilisation pour adhérer et participer activement au programme d'alphabétisation ; (ii) financement des équipements locaux, la fourniture de petits matériels et équipements pédagogiques ; (iii) soutenir d'autres activités pouvant motiver les femmes (projection de documentaires, organisation des visites d'échange, séances d'animation).

213. L'UTSS se chargera de : (i) l'acquisition d'équipements et des moyens nécessaires qui seront identifiés en concertation avec la DRAS (Unité en charge du Programme d'alphabétisation) et le CRDA, en utilisant les fonds réservés par le Projet pour cette activité ; (ii) la mobilisation des équipes d'animation pour soutenir et accompagner cette action et (iii) la contribution au suivi et à l'évaluation du Programme.

214. La DRAS se chargera de (i) trouver le local, (ii) recruter les institutrices ; (iii) gérer, suivre et évaluer le Programme en collaboration avec les autres intervenants (UTSS, CRAFFEPA et le CRDA).

215. Les résultats attendus de cette intervention pour l'alphabétisation des femmes rurales sont :

- Renforcement de l'alphabétisation des personnes appartenant aux FN et FRL dans 9 centres existants et dans 3 nouveaux centres à créer dans les zones rurales ciblées par le Projet ;

- Augmenter significativement le nombre de bénéficiaires de ce programme (en particulier des femmes) dans l'ensemble des centres situés dans les Délégations touchées par le Projet, pour atteindre 300 personnes au moins avant l'achèvement du Projet.

216. Durabilité : Le programme d'alphabétisation se poursuivra après le projet dans le cadre des activités régaliennes de la DRAS et du CRAFFEPA

217. Calendrier / phasage

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Choix des sites		x					
Aménagement et équipement des locaux		x x x					
Recrutement des éducatrices			x				
Déroulement et suivi du Programme			x x x x	x x x x x x x x x x x x x x x x			
Evaluation du programme				x			x x

218. **Le soutien aux actions d'éducation préscolaires, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants.** Il s'agit de contribuer à étendre le programme initié et mis en œuvre par l'UTSS dans d'autres gouvernorats, en partenariat avec le conseil régional et les communes. Il s'agit de soutenir la création de trois centres d'éducation préscolaire, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants dans les zones rurales ciblées par le Projet. Il est proposé à ce stade de sélectionner des sites dans les Délégations de Chebika, Ain Jloula et Hajeb Layoun. Les lieux d'implantation seront sélectionnés en concertation avec les communes rurales concernées et les autorités locales en s'assurant qu'ils vont profiter aux enfants issus des familles pauvres (FN et FRL).

219. Dans ces centres, en plus de l'éducation préscolaire, les enfants bénéficieront de repas et d'un suivi régulier de leur santé (et hygiène) par des médecins conventionnés avec l'UTSS.

220. L'UTSS se chargera de : (i) la construction (ou l'acquisition) des locaux : Certains locaux peuvent être mis à la disposition de l'UTSS par, la commune, le CRDA ou le Conseil régional. L'aménagement des locaux peut être imputé sur les ressources du projet; (ii) la mobilisation des instituteurs/ices et la prise en charge de 50% de leurs honoraires ; (iii) la mobilisation des médecins pour le suivi régulier de la santé des enfants ; (iii) la gestion totale des centres (3 nouveaux et 7 déjà existants) y compris la gestion des cantines, pendant toute la durée du Projet et après son achèvement (engagement à mentionner dans la convention de partenariat et (iv) l'organisation des journées d'information et de sensibilisation des familles (dans des domaines de la santé et de la nutrition :éducation parentale).

221. Le Projet contribuera à : (i) l'aménagement et l'équipement des locaux et des cantines des trois nouveaux centres ; (ii) l'aménagement et l'équipement de 4 cantines dans les centres existants dans les Délégations d'El Alaa, Oueslatia, Haffouz et Sbikha et (iii) la prise en charge à hauteur de 50% des honoraires des instituteurs/ices pendant la durée du Projet (pour trois ans), et (iv) l'acquisition des petits équipements, matériels et fournitures pour les enfants des FN et FRL.

222. **Résultats attendus**des actions d'éducation préscolaires, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants :

- 3centres d'éducation préscolaire, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants appartenant aux FN et FRL sont créés et opérationnels durant le projet et après son achèvement et des cantines dans 11 centres existants
- 700 enfants de FN et FRL au moins bénéficieront des services prestés par ces centres

- 1000 femmes au moins bénéficieront de ces actions d'information et de sensibilisation en direction des FN et FRL (notamment celles qui vont bénéficier d'AGR).

223. Durabilité : L'UTSS s'engage à continuer à gérer et faire fonctionner les Centres après projets. Cette institution a déjà une grande expérience en la matière. Cet engagement sera confirmé et formalisé dans la convention spécifique entre le CRDA et l'UTSS.

224. Calendrier / phasage :

225. Création de télécentres : Le projet soutiendra la possibilité d'étendre l'expérience d'implantation et d'animation des télécentres visant à apporter l'appui nécessaire des jeunes, en particulier les filles (diplômés, ou en rupture scolaire), habitants des zones rurales éloignées des services sociaux à trouver des emplois. Cette expérience a été testée avec succès par l'UTSS dans d'autres régions (comme par exemple au Sers dans la région du Kef).

226. Le Projet prévoit de soutenir l'initiative de l'UTSS de créer deux télécentres dans les zones d'intervention du Projet. Ces télécentres constitueront en quelques sortes des relais, (en termes de rapprochement des services), au bureau de l'Emploi de Haffouz qui couvre administrativement six des 7 Délégations concernées par le Projet (seule la Délégation de Chebika est rattachée à Kairouan).

227. Les principaux services qui seront fournis par ces télécentres, avec la collaboration du bureau de l'emploi, sont : (i) la sensibilisation et l'information à temps des jeunes sur les opportunités d'emploi, les critères et les modalités d'y accéder ; (ii) l'appui aux jeunes intéressés à entreprendre les démarches nécessaires pour présenter leur candidature (préparation et présentation des curriculum vitae et de lettre de motivation) et pour préparer les entretiens d'embauche ; (iii) la mise en relation avec les fournisseurs de ces opportunités et le suivi de leurs dossiers en collaboration avec le bureau de l'emploi.

228. Ces télécentres seront également utilisés pour réaliser des journées d'informations et de sensibilisation ainsi que des formations, en particulier en direction des femmes dans des divers domaines de santé, éducation sanitaire, nutrition, etc. Ces actions seront identifiées et réalisées en partenariat avec les parties prenantes concernées.

229. La contribution de l'UTSS : (i) Recrutement des animatrices des télécentres et la prise en charge de leur honoraires à hauteur de 50% durant la période du Projet (3 ans) et en totalité après Projet ; (ii) la prise en charge totale de la gestion de télécentres sur le plan administratif et technique (planification, exécution et suivi des activités) durant le Projet et après son achèvement et (iii) gestion du partenariat avec le bureau de l'emploi.

230. Les apports du Projet : contribuer à : (i) l'aménagement et l'équipement des locaux pour les trois télécentres ; (ii) la prise en charge à hauteur de 50% des frais de fonctionnement des télécentres (honoraires des animatrices) ; (iii) le financement des activités d'information et de sensibilisation des jeunes

231. Le Bureau de l'emploi de Haffouz apportera la contribution suivantes : (i) mise à la disposition des télécentres à temps toutes les informations et les supports nécessaires pour

soutenir les jeunes demandeurs d'emploi, (ii) participer à l'organisation et la réalisation des journées d'information et de sensibilisation de ces jeunes ; (iii) apporter l'appui nécessaires aux jeunes pour trouver du travail, en les mettant en relation avec les employeurs potentiels ; (iv) participer à l'organisation et l'exécution des formations des demandeurs d'emploi et (iv) participer au suivi et l'évaluation des activités des télécentres.

232. Résultats attendus

- 3 télécentres seront créés en zones rurales (comme première expérience dans le gouvernorat de Kairouan)
- Au moins 1500 personnes bénéficieront directement des divers services qui seront apportés par les 3 télécentres
- Mobilisation des divers acteurs et facilitation de leurs interventions au profit des groupes cibles du Projet notamment dans le cadre de partenariats entre le CRDA / l'UTSS /bureau de l'emploi.

233. Durabilité : L'UTSS s'engage à continuer à gérer et faire fonctionner les Centres après projets. Cette institution a déjà une grande expérience dans ce domaine. Cet engagement sera confirmé et formalisé dans la convention spécifique entre le CRDA et l'UTSS.

234. Calendrier / phasage

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Choix des sites		x					
Aménagement et équipement des locaux		x	x	x			
Recrutement des animatrices des télécentres			x				
Déroulement et suivi du activités			x	x	x	x	x
Evaluation des activités					x		x

Sous composante 1.3 :Promotion des AGR

235. Comme mentionné dans la sous-composante 1.2, ci-dessus, l'appui par le Projet aux FN pour développer des AGR, constitue l'un des piliers essentiels de l'approche multidimensionnelle de lutte contre la pauvreté et une plaque tournante de « l'approche Graduation » adoptée par le Projet. L'appui aux AGR vise à contribuer à faire sortir les bénéficiaires du cercle vicieux de la pauvreté extrême en générant des sources de revenus viables et durables. Il s'inscrit dans une stratégie globale de promotion d'une économie sociale et solidaire en encourageant l'émergence des groupes d'intérêt solidaires capables de développer et de gérer d'une manière organisée et durable leurs activités.

236. La mise en œuvre des composantes 1.2 et 1.3, et en particulier le soutien aux AGR, sera défini dans le une convention-cadre entre le MARHP, le MAS et UTSS au niveau central et plus précisément dans le cadre d'une convention spécifique entre le CRDA et l'UTSS au niveau régional. La réalisation des AGR sera confiée à l'UTSS (par gestion déléguée avec l'accord du Ministère des Finances). Le MAS continuera à octroyer l'allocation mensuelle à ces FN pendant la durée du Projet compte tenu de la fragilité socioéconomique de ces familles et créer les conditions facilitant leur inclusion sociale et développer leur résilience.

237. Ces conventions définiront les rôles et responsabilités des différents partenaires (cf ci-dessous). Elles décriront aussi les moyens mis à la disposition de l'appui aux AGR au niveau du Projet et des principaux partenaires (MARHP/CRDA, MAS/DRAS et UTSS/CRSS) qui mobiliseront leurs services et leurs moyens pour contribuer à animer ce processus et apporter aux groupes

cibles les appuis nécessaires complémentaires à ceux du Projet, tels que l'amélioration de logement, l'alphabétisation, l'amélioration de l'éducation et la nutrition des enfants en âge préscolaire et l'appui à l'employabilité des jeunes. En parallèle, les bénéficiaires seront mis en relation avec une/des AMC/IMF présentes localement pour ouvrir un compte, épargner ses recettes et envisager par la suite l'accès à des prêts pour le développement ou la diversification de leurs activités futures. Ceci permettra la pérennisation des activités en assurant un cofinancement des AGR subventionnées pour des activités en création ou déjà en place ainsi que l'inclusion financière des bénéficiaires à travers une offre de services financiers (microcrédit) et non financiers (éducation financière, formation technique, élaboration de plan d'affaire, suivi de gestion). De plus une offre de services de paiement mobile (cartes prépayées, système USSD sur téléphone mobile) sera envisagée pour favoriser l'accessibilité des services financiers en zones rurales isolées.

238. Résultats escomptés : Les résultats attendus pour cette sous-composante à la fin du Projet sont les suivants :

- 2.800 AGR sont financées au profit des FN ciblées dans les microzones ou dans les grappes de microzones selon la stratégie de ciblage et les principes et les modalités décrites ci-dessus (2.100 FN au total) ;
- Plusieurs membres actifs de ces ménages (2 maximum) peuvent bénéficier d'AGR en fonction des diagnostics réalisés au niveau ménage (GALS) ; les AGR peuvent également être cogérées par plusieurs membres de la famille ;
- Les AGR bénéficieront pour 65% à des femmes et pour 50% à des jeunes

239. Processus de sélection des bénéficiaires et des activités à soutenir :

240. Le Projet prévoit de soutenir 2.800 AGR au profit des membres actifs des 2.100 FN ciblées, et pouvant mettre en œuvre et gérer une AGR. Ceci inclut les handicapés aptes à mener une activité physique et de fait pouvant bénéficier d'une AGR. Une évaluation récente du PNAFN montre que 39% des familles bénéficiaires du PNAFN ont un membre souffrant d'un handicap contre 8% dans la population générale (CRES, 2017) La présence d'un handicap est un critère d'éligibilité au PNAFN.

241. Dans le cas où certaines FN ne sont pas en mesure de recevoir un appui sous forme d'AGR (du fait par exemple de l'absence de membre actif dans la famille), les moyens disponibles pourront être mis à la disposition d'autres FN qui sous certaines conditions détaillées ci-dessous pourront bénéficier de 2 AGR.

242. L'identification des activités économiques (AGR) à soutenir et leur dimensionnement seront menés selon l'approche « GALS » qui vise à aider les membres des familles ciblées à identifier leurs besoins spécifiques pour améliorer leurs situations économiques et leurs conditions de vie selon un "Processus de Graduation" décrit dans la composante 1.2. Les principales étapes de la démarche à suivre pour la sélection des bénéficiaires sont les suivantes :

- Réalisation d'une enquête famille (en complément à l'enquête de la DRAS¹⁷) par l'équipe d'animation de l'UTSS (CRSS), les travailleurs sociaux (désignés par la DRAS comme points focaux pour le Projet) et les agents CTV du CRDA, en collaboration avec les autorités locales. Ces enquêtes porteront sur le profil complet de la famille et de ses membres actifs, le diagnostic de sa situation sociale et économique, l'identification des activités et besoins spécifiques de membres de chaque famille selon l'approche GALS ;
- Identification, sur la base de ces enquêtes, des bénéficiaires potentiels et de leurs besoins, en respectant les principes liés à une « discrimination positive » en direction des femmes et des jeunes (quota : 65% au moins pour les femmes et 50% des jeunes en âge légal d'emploi (18 à 35 ans). Le travail de sélection des bénéficiaires sera réalisé essentiellement par les équipes locales d'animation de l'UTSS (mobilisées dans le cadre du Projet) et les travailleurs sociaux de la DRAS, en collaboration avec les agents locaux du CRDA(CTV) pour les aspects techniques ;

¹⁷En utilisant le modèle d'enquête de l'UTSS pour compléter les aspects spécifiques au volet AGR, en concertation avec le CRDA (CTV) et la DRAS

- Les familles doivent sélectionner le projet d'AGR qui sera présenté à l'approbation finale du conseil local de développement ; les familles possédant plus de 4 membres pourront bénéficier d'une seconde AGR, en suivant les mêmes modalités que dans le cas de la 1^{ère}, après la mise en œuvre concluante de la 1^{ère} AGR ;
- Appui aux bénéficiaires sélectionnés par la famille pour élaborer leurs mini-plans d'affaires (sous forme de fiches de projets) et examen de la faisabilité technique des actions retenues par les services techniques du CRDA ou par des prestataires de services selon le besoin et établissement sur cette base la liste des bénéficiaires (en indiquant le profil du bénéficiaire, la nature et le coût de l'AGR et le schéma de financement) ; l'équipe de facilitateurs vérifiera que le bénéficiaire est en mesure d'apporter 10% du coût de la première tranche de l'AGR, en espèces ou en nature, sachant que dans la plupart des cas l'apport se fera en nature (matériaux, main d'œuvre,...)
- Validation au niveau du conseil local de développement (CLD) de la liste des bénéficiaires sélectionnés et des activités à soutenir;
- Etablissement d'un plan d'action prévisionnel concerté pour la mise en œuvre des activités convenues (UTSS, DRAS, équipe du Projet/CTV) en tenant compte de la priorisation des micro-zones cibles.

243. Modalités d'exécution des AGR : Cette sous-composante sera mise en œuvre par l'UTSS en partenariat avec le CRDA et la DRAS (convention de partenariat).

244. Les FN ciblées bénéficieront d'un appui direct du Projet sous forme d'une dotation en nature (équipements, fournitures, etc.) considérée comme un investissement qui ne fera pas l'objet de remboursement. Le projet n'envisage pas la création de fonds de solidarité de type Fonds revolving. La contribution des bénéficiaires est estimée à 20% du coût total de l'AGR¹⁸.

245. Les bénéficiaires recevront au préalable :

- a. Une éducation financière pour gérer les fonds, et ouvrir un compte auprès d'une IMF, être formé à l'utilisation du téléphone portable comme moyen de paiement/remboursement du crédit (autre que la dotation) ainsi qu'à l'utilisation d'une carte de paiement permettant de sécuriser leurs fonds et de faciliter les règlements de facture et le retrait d'argent ;
- b. Une formation technique en relation avec la mise en œuvre de son projet, avec l'appui des CTV, et en faisant appel à un prestataire pour des formations non maîtrisées par les structures techniques du CRDA.

246. Chaque ménage sélectionné pour un appui économique pourra mettre en œuvre une ou deux AGR différentes en fonction des besoins et capacités des membres individuels du ménage selon les critères développés ci-dessus.

247. Le coût maximal d'une AGR sera de 5.000 USD libéré en deux tranches, 80% (4.000 USD) étant à la charge du projet, et 20% du bénéficiaire. Tout en recherchant la rentabilité du projet, le dimensionnement des AGR reste modeste pour demeurer en adéquation avec le niveau très faible des ressources disponibles au niveau des FN.

- a. La première tranche de 50% du coût du projet permettra d'initier l'activité et sera subventionnée à 90% par le projet, les 10% restant représentant la contribution du bénéficiaire.
- b. La seconde tranche de 50% sera octroyée si le bénéficiaire démontre sa motivation et son implication à mettre en œuvre le projet, sur la base d'une évaluation à réaliser une année après le lancement des AGR, visant à vérifier : l'engagement et la motivation du porteur de l'activité, ses capacités à consolider et gérer son projet et les premiers impacts tendanciels en rapport avec la viabilité et la rentabilité de l'activité selon les critères du « Processus Graduation » (voir méthodologie spécifique décrite dans le système de suivi-évaluation). La contribution du bénéficiaire sera de 30% minimum, en nature ou avec un co-financement par un prêt auprès d'une AMC/IMF le cas échéant.

1810% de la première moitié du projet et 30% de la seconde moitié

248. Suite au financement de l'AGR et de sa mise en œuvre sur 2 ans, en fonction des résultats obtenus, les bénéficiaires seront encouragés à développer et à amplifier leur activité en accédant à des microcrédits auprès des IMF/AMC partenaires du Projet afin de consolider leur inclusion économique et renforcer ainsi leur résilience (accès au marché financier adapté à leurs besoins).

249. Les bénéficiaires pourront accéder à des microcrédits adaptés à leur cycle de production (durée, mensualité, période de grâce éventuelle) et à des moyens de paiement mobile (téléphone portable, carte de paiement). Ainsi les bénéficiaires atteindront une autonomie dans le financement de leurs activités et limiteront leur temps dédié aux déplacements pour effectuer leurs opérations financières (remboursement des échéances crédit, dépôts d'argent ou règlements de factures).

250. Les bénéficiaires bénéficieront d'un accompagnement sur 18 mois pour la mise en œuvre de leur AGR. Durant cette période, les facilitateurs de l'UTSS et les CTV visiteront régulièrement les FN sur une périodicité d'une fois par quinzaine durant les 6 premiers mois et tous les mois ensuite, afin de les conseillers dans la gestion technique et financière de leur activité.

251. Regroupement des bénéficiaires d'AGR : Les bénéficiaires seront soutenus pour constituer des groupes d'intérêt solidaires informels ou formels selon le besoin et l'opportunité(GI). Ces GI bénéficieront des appuis nécessaires (formation, coaching, accompagnement de proximité, etc.) leur permettant de travailler en synergie pour la production, la transformation et/ou la commercialisation de leurs produits.

252. Ils bénéficieront également du soutien nécessaire facilitant leur inclusion socio-économique en les aidant à adhérer aux organisations locales (GDA, SMSA) et accéder aux prestations qu'elles offrent, ou bien à créer le cas échéant leurs propres organisations, s'ils en voient l'utilité. Les GDA et les SMSA qui auront acquis avec l'appui du Projet les renforcements nécessaires de leurs capacités d'intervention seront mobilisés et impliqués pour soutenir la dynamique d'inclusion socio-économique des FN, en participant activement aux efforts d'information, de sensibilisation et de mobilisation des divers groupes d'intérêt. Ils leur apporteront également des services leur facilitant l'accès d'une manière organisée aux moyens de production et au marché.

253. Echelonnement des AGR sur la durée du projet :

	année 1	année 2	année 3	année4	Total
nombre total AGR		800	1500	500	2800

254. **Rôle et responsabilités** des principaux partenaires sont définis comme suit :

Rôle et apports de l'UTSS

255. N'étant pas limitatif, et en complémentarité avec son rôle dans le processus de graduation (SC1.2), l'UTSS aura à :

- Assurer la coordination et l'implication des principaux acteurs dans la mise en œuvre des activités (CRDA, DRAS, autorités, prestataires de services, organisations locales, etc).
- Mettre en place et mobiliser les équipes d'animation ayant les compétences nécessaires pour mener à bien cette opération (une animatrice et un animateur par Délégation)
- Organiser, coordonner et entreprendre l'ensemble des activités permettant de mettre en œuvre les AGR selon l'approche adoptée et les modalités requises (conception, sélection des bénéficiaires, coaching pour préparer les fiches de projet, appui à réalisation, suivi et accompagnement rapproché des bénéficiaires et des projets, mobilisation et implication des acteurs concernés pour assurer l'appui technique nécessaire aux bénéficiaires, évaluation des AGR et diffusion des résultats).
- Faciliter le regroupement des bénéficiaires pour constituer des GI ;
- Mettre en relation les bénéficiaires et leurs GI avec des GDA et des SMSA existant pour recueillir des conseils dans la mise en œuvre de leurs activités et faciliter leur insertion dans les marchés ; leur adhésion aux GDA et aux SMSA sera aussi facilité ;
- Mobiliser d'autres intervenants et d'autres sources de financement pour apporter des appuis complémentaires dans les domaines d'amélioration des conditions de vie et d'accès aux services sociaux

- Faciliter l'accès des bénéficiaires qui ont réussi leurs projets à d'autres sources de financement (partenaires du Projet) pour consolider et étendre leurs activités
- Gérer les relations contractuelles avec les bénéficiaires d'AGR pour garantir la réussite et la durabilité de leurs projets et prendre les dispositions nécessaires en cas de défaillance, en concertation avec le CRDA et les autres acteurs (DRAS et autorités locales)
- Etablir les rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités et les mettre à la disposition du CRDA
- Préparer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité conjointement avec le CRDA et la DRAS (organisation des ateliers et des séminaires de capitalisation et de diffusion des résultats de cette opération)

Rôle et apport du Projet / CRDA

- Mobiliser les fonds nécessaires et les mettre à la disposition de l'UTSS, conformément aux accords convenus dans la convention spécifique ;
- Mobiliser les services techniques du CRDA (CTV) pour contribuer à aider les porteurs de projet (AGR) à préparer leurs mini-plans d'affaires (fiches de projet), notamment en termes de faisabilité technico-économique
- Participer à la programmation des actions à entreprendre et suivre leur exécution sur le plan technique
- Assurer un accompagnement technique rapproché des activités et des bénéficiaires ;
- Participer à l'évaluation des AGR et à l'identification des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité et la performance des appuis apportés aux groupes cibles ;
- Faciliter la mise en relation des bénéficiaires et des GI avec les GDA et les SMSA existants ;
- Inclure l'état d'avancement des activités dans les rapports d'activités du Projet
- Organiser conjointement avec l'UTSS, la DRAS des ateliers de capitalisation et de diffusion des résultats de cette opération (selon un plan concerté de communication et de visibilité).

Rôle et apports de la DRAS

- Fournir les données de base (listes actualisée et répartition des FN et des FRL : identification et priorisation des micro-zones dans chaque secteur selon les critères adoptés (appui du CRDA pour la localisation sur carte) ;
- Faciliter la réalisation des enquêtes familles auprès des FN et des FRL pour l'identification des bénéficiaires potentiels et leurs besoins en collaboration avec l'UTSS, et contribuer aux actions d'information et de sensibilisation des groupes cibles et à la sélection des bénéficiaires ;
- Faciliter aux groupes cibles l'accès aux services sociaux relevant de leurs domaines d'intervention (paiement de la pension, accès aux services de santé, etc.)
- Participer au suivi des bénéficiaires durant toute la durée du Projet et à l'évaluation des AGR ;
- Contribuer à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de communication et de visibilité conjointement avec le CRDA et l'UTSS (organisation des ateliers et des séminaires de capitalisation et de diffusion des résultats de cette opération).

Rôle et apports des IMF/AMC

- Apporter une éducation financière (gestion d'un crédit, d'un budget, de l'épargne) aux membres des FN et des FRL dans les microzones du projet ;
- Identifier les bénéficiaires éligibles à un crédit à travers une collaboration avec l'UTSS ;
- Collecter les informations auprès de l'UTSS sur les AGR (type d'activités, historique de production, performance) et préparer les dossiers de crédit (visites sur le lieu d'habitation et d'activités, évaluation de l'activité et du besoin en fonds roulement, évaluation de la moralité) ;
- Octroyer des services de crédit avec un accompagnement de proximité ;
- Offrir des services de paiement/remboursement de crédit via le téléphone portable (« mobile banking ») et l'utilisation d'une carte de paiement.
- Suivre les remboursements des crédits et offrir un suivi de la mise en pratique des accompagnements non financiers (suivi budgétaire, tenue d'un livre de compte basique entrées/sorties etc.).

Contribution et engagement des bénéficiaires

- Utiliser au mieux les équipements et les intrants mis à leur disposition ;
- Mettre en œuvre et gérer son AGR en respectant les conseils et les appuis qui lui seront fournis ;
- Fournir toutes les informations nécessaires aux besoins du suivi et l'évaluation de l'activité ;
- Contribuer à hauteur de 20% du coût global du l'AGR (en nature ou en espèces) ;
- Signer un engagement avec l'UTSS et le CRDA pour formaliser leur engagement à valoriser au mieux et préserver les investissements/matériel mis à leur disposition.

256. **Exemples d'AGR soutenues par le projet** : les principales AGR agricoles qui semblent intéresser la population (selon l'étude CNE, 2017) et les plus adaptées à la situation des groupes cibles sont l'élevage hors sol (engraissement d'agneaux ou de veaux), l'apiculture et l'aviculture (élevage de poulet ou de cailles de ferme) pour la production de viande et des œufs. D'autres types d'activités peuvent être identifiés lors du diagnostic qui sera réalisé au cours de l'enquête pour la sélection des bénéficiaires au démarrage du Projet. Le Projet donnera la priorité aux AGR qui présentent un faible investissement et un cycle de production court et un avantage adaptatif au changement climatique tout en tenant compte du savoir-faire local de la population.

257. **L'engraissement d'agneaux**, constitue l'activité principale que la population souhaite développer dans une logique d'adaptation du système d'élevage aux contraintes liées à la rareté des ressources pastorales, aux difficultés de gardiennage des troupeaux mais aussi au faible rendement de l'élevage extensif traditionnel, en particulier dans les secteurs de MessiouitaNeguez, Jloula, Chbika, Chrichira, Houfia, Kit El Oued, Bhaier, El Gattar, Tozza Nord et Tozza Sud.

258. Le Projet fournira à chaque bénéficiaire en deux tranches : (i) un lot de démarrage d'une trentaine d'agneaux sevrés au maximum, (ii) l'alimentation nécessaire pour les deux premiers cycles d'engraissement sur une période de 15 mois) et (iii) la fourniture des matériaux pour l'aménagement d'un abri. Les bénéficiaires contribueront à hauteur de 20% du coût total (sous forme de main d'œuvre, aménagement de l'abri, petits équipements).

259. Le Projet soutiendra également en composante 2.3 la structuration de la filière en développant des liens de partenariat entre les élevages naisseurs (producteurs d'agneaux sevrés), les bénéficiaires (familles engrasseurs d'agneaux) et les acheteurs. La vente du fumier sera également soutenue en mettant en relation les bénéficiaires avec les agriculteurs notamment dans les périmètres irrigués.

260. **L'apiculture** intéresse les populations habitant des zones caractérisées par l'abondance des ressources mellifères (forêts, nappes de romarin et de thym, présence de plantation arboricoles, richesses floristiques naturelles, comme par exemple dans les secteurs : Oued Kssab, Bhaier, Hmidet, et Kit El Oued.

261. La promotion de l'apiculture est envisagée pour encourager la production du miel de qualité avec un label « produit de terroir » en valorisant les ressources mellifères naturelles et celles produites par le développement de l'arboriculture et des cultures à intérêt mellifère (Sulla, plantes condimentaires...).

262. L'apport du Projet consiste à fournir progressivement à chaque bénéficiaire une trentaine de ruches pleines et une trentaine de hausse pour l'agrandissement des ruches à partir de l'essaimage ainsi que la fourniture des équipements et des intrants pour (extracteur de miel, combinaison, produits de traitement contre la variose, etc.)

263. **L'élevage de poulet de ferme**, traditionnellement pratiqué par la majorité des ménages est en régression continue par manque de rentabilité à cause de l'inadaptation des conditions d'élevage et le manque voire l'absence de vaccination et de traitement contre les maladies épidémiques. Dans ces conditions, cette activité ne permet plus de satisfaire les besoins d'autoconsommation des ménages en œufs et en viande, qui sont généralement élevés. Plusieurs ménages achètent du poulet et des œufs industriels.

264. La population est donc intéressée à développer cet élevage pour l'autoconsommation mais aussi pour la commercialisation car le poulet de ferme est recherché par le consommateur en

milieu rural et urbain. L'intervention du projet vise à réhabiliter cet élevage et à le rentabiliser afin qu'il constitue une AGR pouvant procurer un revenu intéressant pour les femmes.

265. Durabilité : Les principaux facteurs de durabilité sont, i) le choix et la pertinence marchande et la rentabilité de l'activité, ii) la capacité, les compétences et la motivation du bénéficiaires, iii) le financement des investissements et, éventuellement du fonds de roulement, et l'organisation des bénéficières en amont et en aval des filières. Afin de garantir la durabilité des AGR, le projet a opté pour une approche ciblant des groupes d'intérêt afin de faciliter la formation et l'accompagnement de proximité des bénéficiaires durant une période d'au moins 24 mois (couvrant 2 cycles de production) et de créer une dynamique de production organisée et solidaire, notamment autour de l'approvisionnement en intrants et équipements et l'écoulement des produits.

266. Le Projet prévoit aussi de faciliter l'organisation ou l'adhésion des bénéficiaires aux SMSA /GDA pouvant leur apporter des prestations de proximité comme par exemple la fourniture d'aliments de bétail, d'équipement et de produits de traitement et de facilitation de la commercialisation des produits.

267. Le Projet prévoit aussi de faciliter l'accès aux financements par les IMF en rapprochant aux groupes cible du Projet les services fournis par ces institutions et en assurant l'accompagnement nécessaire pour assurer cette mise en relation.

Calendrier / phasage

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Nbre d'AGR à réaliser							800		1500		500			
Sélection des bénéficiaires potentiels et des activités (besoins)				x	x	x		x	x		x	x		
Appui aux bénéficiaires pour préparer leurs plans d'affaire					x	x								
Etablissement de la liste des bénéficiaires et des AGR à soutenir et des besoins				x	x									
Validation des listes d'AGR par le CLD					x		x	x	x	x				
Signature des engagements des bénéficiaires					x	x	x	x	x	x	x	x		
Formation sur le tas des bénéficiaires				x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Vérification de la mise en place des infrastructures de base par les bénéficiaires														
Acquisition et distribution des équipements /fourniture aux bénéficiaires			x		x	x	x		x	x	x	x	x	
Suivi rapproché des activités et accompagnement de proximité des bénéficiaires				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Evaluation des AGR (après 1an de la date de leur lancement) et sélection des								x	x	x	x	x	x	

bénéficiaires de la 2ème tranche																		
Evaluation finale des AGR (processus graduation)Octroi de la 2ème tranche aux bénéficiaires éligibles									x		x		x	x	x	X		
Capitalisation et diffusion des résultats																x	x	x
Evaluation finale des AGR (processus graduation)																		

COMPOSANTE 2 : INTEGRATION ECONOMIQUE ET FILIERES INCLUSIVES ET DURABLES

268. Cette composante soutiendra l'intégration économique des ménages défavorisés et des petites exploitations agricoles et éleveurs dans la zone du projet. Les interventions prévues sont : (i) l'amélioration des infrastructures productives (périmètres irrigués) et des pistes de désenclavement et leur adaptation au changement climatique, (ii) la mise en œuvre de mesure de conservation des eaux et des sols (CES) et (iii) le renforcement des capacités des organisations de producteurs et la promotion de l'économie sociale et solidaire (iv) l'encouragement de partenariats d'affaires entre le secteur public, le secteur privé et les producteurs. Cette composante s'inscrit dans la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire.

269. Le lien entre les composantes 1 et 2 est fondé sur la continuité du processus de graduation, en complétant le soutien aux ménages défavorisés par : (i) le désenclavement des micro-zones, (ii) le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique par les actions de Conservation des Eaux et des Sols et par la diversification des flux de revenus des ménages, (iii) l'appui aux ménages défavorisés dans leur intégration dans les organisations de producteurs existantes et dans leur structuration en nouveaux groupements, de femmes en particulier (iv) l'inclusion des ménages défavorisés dans les réseaux de microfinance et dans leur intégration au marché pour l'écoulement des produits des AGR via les partenariats d'affaire

270. Cette composante cible les familles nécessiteuses soutenues en composante 1 et qui auront développé des AGR viables, dégageant un surplus commercialisable stable. Cette composante cible aussi les petits producteurs ruraux (exploitants agricoles et éleveurs) et leurs organisations (SMSA, GDA ainsi que d'autres formes de groupements y compris informels). Les entreprises de l'amont et aval des filières seront aussi directement impliquées, en priorité les TPE/PMEs implantées dans le gouvernorat et localement dans les délégations cibles.

271. Le budget global de la composante est de 19,377 millions USD, soit 38% du cout total du projet. Le fonds d'adaptation contribuera à hauteur de

272. La nouvelle stratégie d'Aménagement et de Conservation des Terres Agricoles (ACTA) : "Des territoires ruraux prospères, ayant appuyé leur développement sur une agriculture productive gérant durablement les ressources naturelles, et résiliente au changement climatique, établie grâce à des pratiques de CES orientées vers la production et mises en œuvre et partagées par les agriculteurs "

273. Les résultats attendus de la composante 2 sont : 4300 ménages rapportant une réduction du manque d'eau par la réhabilitation des PPI et la mise en place d'ouvrage de recharge, des nappes sous-terraines (ii) 29 organisations de producteurs ruraux engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées, incluant 18 SMSA et 11 GDA irrigation.

274. La seconde composante est directement liée à la composante 1 par la facilitation d'un processus de mobilité sociale (graduation) des familles nécessiteuses et à revenu limité soutenues en composante 1. Le processus de graduation est soutenu par l'UTSS qui accompagne

les familles dans le montage et la mise en œuvre d'AGR, subventionnées dans un premier temps puis soutenues par les IMFs dans un second temps.

275. Les familles dont le volume de production est stabilisé sont mises en relation avec les acteurs de la filière au travers de partenariats 4P sous la composante 2.3. La participation aux partenariats d'affaires peut se faire par exploitation individuelle ou par groupement informel. Le cas échéant, le projet soutient la création de d'organisations de producteurs (OPs) comme des SMSA et en particulier des SMSA de femmes. Le projet soutient aussi la création d'entreprises rurales en particulier par les jeunes diplômés.

Figure 12:Processus d'inclusion financière et d'intégration économiques des ménages et exploitations agricoles



276. Un accent particulier et transversal sera mis sur l'adaptation au CC. Au-delà de la construction d'infrastructures de base et de travaux d'approvisionnement en eau, le projet assurera leur durabilité sociale et technique dans le contexte du changement climatique.

Sous-composante 2.1:Infrastructures productives et adaptation au changement climatique

277. Cette sous-composante a pour objectif de restaurer le potentiel productif au profit des petits producteurs qui entreront dans des partenariats (4P). Elle aura par ailleurs comme objectif d'associer la recharge des nappes souterraines par la diminution des prélèvements hydrauliques, l'augmentation de l'efficience de l'utilisation de l'eau et l'amélioration des infrastructures de collecte des eaux de pluies. Cette sous composante inclut aussi la mise en œuvre de mesures de CES, des actions de remembrement dans les périmètres en sec et le désenclavement prioritairement des micro-zones.

Conservation des eaux et des sols (CES)

278. **Objectifs.** Le Projet vise à travers la mise en œuvre des actions CES: i) la valorisation des eaux de ruissellement pour la recharge des nappes (ouvrages de recharge); ii) la protection des sols par la restauration de leur fertilité, l'amélioration de sa productivité agricole et la maîtrise et l'atténuation de l'érosion hydrique (plantations de cactus); et iii) la création de nouvelles opportunités pour la diversification des activités agricoles (jardins maraîchers) pratiquées par les femmes rurales et arrosées à partir des citernes de collecte des eaux pluviales.

279. Constats. Les impacts obtenus, sur le milieu naturel, suite aux aménagements CES réalisés dans la zone du Projet (ouvrages de recharge, banquettes mécaniques, citernes de collecte des eaux pluviales, etc.) sont positifs. En effet, les observations de terrain confirment ces résultats (développement de l'arboriculture en amont des banquettes, stabilisation des ravins par le cactus et les enrochements, reconstitution des sols en amont des ouvrages, recharge des nappes en aval des ouvrages de recharge, etc.). Néanmoins, il faut noter que l'efficacité de ces aménagements doit être assurée par l'entretien continu. Ces aménagements s'intègrent et s'adaptent bien au changement climatique que connaît la zone du projet (régime de pluie aléatoire avec une mauvaise répartition annuelle, pluies violentes et, vents chauds en été).

280. On relève la persistance d'une forte demande en matière d'aménagement CES aussi bien de la part des agriculteurs que de l'arrondissement CES qui a reçu un nombre élevé de demandes portant sur un plus grand nombre d'actions dans les parcelles et sur la construction de citernes de collecte des eaux de pluies à vocation agricole (cultures maraîchères, irrigation d'appoint, etc.). Cette forte demande pourrait s'expliquer, essentiellement par: i) les risques d'érosion ou l'érosion constaté effectivement dans certaines parcelles agricoles; ii) les résultats positifs de ces aménagements obtenus sur des terres protégées ; iii) La valorisation agricole des sols plantés en cactus et la valeur ajoutée obtenue par cette plantation (fruit figuier de barbarie, complément d'aliment de bétail). Ainsi, des demandes pressantes d'aménagement de plantations de cactus et de réalisation de citernes sont formulées par les exploitants agricoles des zones souffrant de la rareté des ressources en eau mobilisable.

281. Leçons apprises/justifications. Les actions proposées tiennent compte :

- des résultats des aménagements et ouvrages CES réalisés dans la zone du Projet ;
- des propositions de la population rurale, dans la zone du Projet, formulées dans les 25 PDPs disponibles et celles à proposer dans les 10 nouveaux secteurs ainsi que les entretiens avec les services techniques du CRDA et l'OEP;

282. Etant donné les conditions climatiques difficiles et les variations pluviométriques aléatoires caractérisant la zone du Projet, les activités relatives à la CES, à retenir par le Projet, sont basées sur : i) la valorisation des eaux de ruissellement et l'atténuation des effets néfastes de l'érosion sur les sols fragiles appartenant aux familles pauvres visées par le Projet. La maîtrise et la valorisation des eaux de ruissellement sont cherchées à travers les ouvrages de recharge dans les oueds (recharge des nappes) et de mobilisation (citerne) ; ii) la création de plantation (en intensif) de cactus sur les petites parcelles permettant la production de figue de barbarie et la protection des sols contre l'érosion. Cette action offre une marge importante d'amélioration de la productivité des plantations en sec qui ne sont pas trop exigeantes en eau d'arrosage.

283. D'après l'arrondissement RE, les observations hydrogéologiques enregistrées, au niveau de certains puits de surface et forages-piézomètres dans le gouvernorat de Kairouan, montrent que la recharge des nappes, en aval des ouvrages après des crues, est importante et qu'une amélioration du potentiel des ressources en eau des aquifères concernées, est remarquable, ce qui témoigne l'efficacité de ces ouvrages. Le renforcement de la recharge des nappes sera étudié dans une perspective de mobilisation et de valorisation d'un potentiel des eaux de surface en vue d'assurer une meilleure gestion entre les prélèvements et les potentiels en eau renouvelables de ces nappes. Le projet prévoit le renforcement de la recharge des nappes par la réalisation d'une batterie d'ouvrages dans des sites favorables à la recharge et ce sur la base d'une étude qui sera engagée par le CRDA.

284. Les actions proposées par le Projet s'intègrent dans la nouvelle stratégie du MARHP pour l'Aménagement et la Conservation des terres Agricoles (ACTA). Les orientations techniques (objectifs) de la nouvelle stratégie de l'ACTA sont : i) protection et régénération physique des sols ; ii) lutte contre le ravinement sur les bassins versants des grands barrages et des lacs collinaires ; iii) valorisation agricole et pastorale des aménagements de CES, soutien de l'agriculture pluviale et de l'agroécologie ; iv) mobilisation et stockage de l'eau de ruissellement ; v) adaptation au changement climatique, conservation de la biodiversité et de biomasse.

285. Les composantes du Plan d'Action de la nouvelle stratégie de l'ACTA sont : i) conservation et valorisation des sols à vocation agricole ; ii) mobilisation de ressources en eau complémentaires (création de points d'eau et de citerne) ; iii) changement climatique, biomasse et biodiversité (adaptation de l'agriculture au changement climatique) ; et iv) gestion durable des ressources naturelles. Les actions proposées par le Projet répondent aux 5 orientations de la stratégie.

286. La protection des sols à risque d'érosion, dans la zone du Projet, par des banquettes mécaniques et leur consolidation par des plantations arboricoles ainsi que la réhabilitation des banquettes existantes sont inscrites dans le programme annuel du CRDA de Kairouan et seront financés sur le budget de l'Etat. Ce programme est arrêté chaque année par l'arrondissement CES sur la base des demandes des agriculteurs et se fera en parallèle aux actions du Projet. Ces aménagements, réalisés selon la nouvelle stratégie d'ACTA, présentent également une grande efficacité d'adaptation au changement climatique.

287. La création de citernes vise la valorisation des ressources en eau pluviales collectées par des ouvrages de stockage pour l'irrigation d'appoint des plantations arboricoles (oliviers, figuiers) et l'arrosage des cultures maraîchères (jardins familiaux). Le concept de création de citernes de collecte des eaux de pluie est retenu par le projet avec l'objectif de créer une réserve d'eau susceptible d'assurer une irrigation complémentaire essentiellement pour des nouvelles plantations. Ces ouvrages permettront de contribuer ainsi au renforcement des ressources en eau à usage agricole et de faire face au changement climatique. L'expérience capitalisée, dans la zone du projet, après la réalisation des citernes dans le cadre d'autres projets, montre la présence d'une forte demande pour la réalisation de citernes privées pour la collecte des eaux pluviales. Cette action sera reconduite dans le cadre du présent Projet.

288. Résultats escomptés. Compte tenu des justifications et des objectifs et résultats formulés ci-dessus, les actions suivantes ont été proposées par le Projet :

289. Plantations de figuiers de barbarie : Des aménagements en cactus (figuiers de barbarie) sont prévus pour les ménages les plus vulnérables sur terrains privés dégradés (400ha). Ils assureront le maintien des sols et une production à la parcelle. L'Office de l'Elevage et du Pâturage (OEP) devra conclure une convention avec le CRDA afin de pouvoir assurer la mise en œuvre de cette activité à travers le projet IESS Kairouan. Les plantations de cactus permettront de stopper/diminuer la dégradation des terres par les eaux d'écoulement mais aussi de procurer aux ménages une source de revenu alternative (vente des figues de barbarie) et de nourriture pour le bétail (raquettes de figuier de cactus).

290. Citerne individuelle : L'installation de citernes individuelles enterrées (300) assurera le même objectif de production à la parcelle pour 300 ménages. Les citernes enterrées permettront de stocker les écoulements naturels durant les événements pluvieux (le toit pouvant servir d'impluvium complémentaire) et maintenir des réserves suffisantes pour le ménage durant les mois secs. Des pompes d'appoints et un flexible (100 m) seront aussi fournis avec la citerne dans le but de diminuer la charge de travail de la femme. La pompe se sera équipée d'un panneau solaire.

291. Ouvrages de recharge : Plusieurs oueds de Kairouan seront priorisés pour les interventions de recharge des nappes. Ces ouvrages de recharge sous forme de gabions dans les lits des cours d'eau auront pour objectif de diminuer la vitesse d'écoulement des eaux et d'augmenter ainsi l'infiltration des eaux dans les nappes phréatiques et profondes. Par ailleurs, le ralentissement de l'écoulement aura pour effet d'augmenter les dépôts d'alluvions le long des oueds (diminution de la pente dans l'oued et de la sédimentation au niveau des barrages en aval). L'activité prévoit la réalisation de 45 ouvrages de recharge créés et la réhabilitation du barrage de recharge de Serdiana. On estime que 4700 agriculteurs et leurs familles seront touchés par ces actions

292. L'impact des interventions de Conservation des Eaux et des Sols du projet sera analysé à travers une étude d'impact sur la recharge des nappes. Cette étude se basera sur les données récoltées par l'arrondissement Ressources en Eau du CRDA au niveau de leur réseau de piézomètres dans tout le gouvernorat. Le projet prévoit de renforcer leur réseau en déployant 7 nouveaux piézomètres à des endroits jugés stratégiques en partie pour cette étude.

293. Ciblage / sélection. Les besoins en matière d'aménagement CES sont importants et dépassent largement l'enveloppe financière à mobiliser par le Projet. Les quantités ci-dessus mentionnées ont été fixées en concertation avec les services techniques du CRDA et suite aux visites de terrain effectuées par la mission. De même, le projet cherchera à établir des synergies avec d'autres projets, dont notamment le programme national d'aménagement CES.

294. Pour les plantations de 400 ha cactus (figuier de barbarie), le projet se basera sur la liste des bénéficiaires reçue du ministère des affaires sociales pour cibler les plus vulnérables ; ces familles disposant de terrains non-plantés à risque d'érosion, d'une source d'eau d'irrigation d'appoint, favorisant les groupements de femmes (poches de vulnérabilité). L'Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP) devra établir les contrats avec au moins 65% de femmes des ménages même dans le cas où celles-ci ne disposent pas de la propriété du terrain, elles seront ainsi reconnues comme gestionnaires à part entière. Le total de ménages bénéficiaires est estimé à 400. Les familles seront sélectionnées sur base de la mobilisation et des visites des ménages par les coachs Graduation selon les besoins des ménages (voir approche Graduation).

295. Pour l'installation de 300 citernes, le projet se basera sur la liste des bénéficiaires reçue du ministère des affaires sociales pour cibler les plus vulnérables. Le CRDA devra établir les contrats avec au moins 65% de femmes des ménages même dans le cas où celles-ci ne disposent pas de la propriété du terrain, elles seront ainsi reconnues comme gestionnaires à part entière. Le total de ménages bénéficiaires est estimé à 300. Les familles seront sélectionnées sur base de la mobilisation et des visites des ménages par les coachs Graduation selon les besoins des ménages (voir approche Graduation). La mise en place des citernes devra être privilégiée par lot de ménages pour ne pas créer de conflit.

296. Les ouvrages de recharge se situeront sur 5 nappes identifiées, le choix des sites des ouvrages sera défini par l'étude à engager. Cette étude de faisabilité préalable devra être menée

afin de cibler les ouvrages de recharge. Pour garantir une efficacité maximale de l'action relative à la recharge des nappes, il est nécessaire de sélectionner les sites les plus appropriés du point de vue hydrogéologique tout en accordant la priorité aux zones comportant des aquifères surexploités.

297. Six zones prioritaires pour recharge des nappes ont été pré-identifiées durant l'élaboration des PDPs et l'étude du CNEA et discutées durant la conception du projet :

- Ouvrages de recharge sur oued Hoshass : renforcement des ouvrages existants par des ajouts pour la recharge de la nappe de Chouggafiasurexploitée.
- Ouvrages de ralentissement en amont de l'ouvrage de répartition des eaux de l'oued El Hamra, pour ralentir la vitesse d'écoulement et maîtriser la répartition des eaux des crues pour la recharge de la nappe Ain Jloula.
- Réhabilitation du barrage collinaire sur oued Serdiana à Sbikha, (12 m de hauteur) : elle comporte la réhabilitation de l'évacuateur de crues endommagé par de fortes crues et la modernisation des vannes de vidange (ouvrage de recharge).
- Ouvrages sur oued Merguellil en aval du barrage El Houreb : ces ouvrages auraient un impact sur la nappe de Kairouan exploitée par PPIsJefne, Ajufre, Chebika Est et Ouest, et Houfia.
- Ouvrages oued Cherchira en amont du PPI Houfia (gabions ou maçonnerie) pour la recharge de la nappe de Kairouan.
- Ouvrages de recharge sur oued Themda, pour la recharge de la nappe Ouslatia.

298. Les sites pour l'installation des nouveaux piézomètres seront déterminés par le CRDA (Arrondissement RE) en relation avec les ouvrages de recharge du projet et les aquifères ciblés, afin d'améliorer le réseau des piézomètres de l'arrondissement RE dans la zone de Projet.

299. **Modalités de mise en œuvre.** L'aménagement des ouvrages de recharge suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des études techniques détaillées et des DAO, (ii) recrutement des prestataires de travaux, (iv) réalisation et supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :

- **Ouvrages de recharge:**
 - Réalisation des Etudes : les études concernent i) les ouvrages de recharge : Les études techniques (faisabilité et exécution) et l'élaboration des DAO seront confiés à un bureau d'études. Ces études seront contrôlées et validées par des ingénieurs des arrondissements CES et RE. Le DAO type, pour l'élaboration de cette étude est disponible au CRDA. Cette étude a pour objectif d'identifier et de sélectionner les sites les plus appropriés du point de vue hydrogéologique pour la recharge des nappes visées ; et ii) l'impact des ouvrages de recharge sur les nappes concernées ;
 - Réalisation des Travaux : Elle sera assurée par les entreprises privées et des tacherons retenus par appel d'offres ; ces derniers sont bien présents dans la région centrale de la Tunisie et ayant une expérience dans la réalisation de ce type d'ouvrage.
 - Supervision des travaux : elle sera assurée par l'arrondissement CES avec l'appui d'un bureau d'études pour le contrôle (mise à disposition d'un technicien permanent).
 - Rôles du service du CRDA/UGO: Approbation des études, lancement des DAOs, élaboration des contrats des marchés et réception des travaux.
- **Plantation de parcelles en cactus (max 1ha par parcelle):** Convention de partenariat entre CRDA et OEP.
 - Réalisation des Travaux : les travaux seront confiés à des entreprises privées ou à des tacherons.
 - Supervision et réception des travaux: elle sera engagée par l'OEP avec la participation du CRDA/CTVs.

- Rôle du service de l’OEP: lancement des DAOs, contrat des marchés et réception des travaux.
- Une étude d’impact des plantations de cactus sur la protection des sols ; cette étude concerne entre autres des zones plantées dans le cadre d’autres projets/programmes : cette étude sera élaborée par un bureau d’études par appel d’offres.
- Rôle du service du CRDA/UGO : Approbation des listes des bénéficiaires choisis par un comité (CRDA, OEP, ...).

- **Citerne et système de puisement :**

- Réalisation des Etudes : l’arrondissement GR dispose les plans types de citernes enterrées et les DAOs pour les travaux.
- Réalisation des Travaux : elle sera attribuée à des entreprises privées et surtout à des tacherons.
- Supervision des travaux : Elle sera assurée par le CRDA avec l’appui d’un bureau d’études pour le contrôle (mise à disposition d’un technicien permanent).
- Rôles du service du CRDA/UGO: Lancement des DAOs, élaboration des contrats des marchés et réception des travaux.

300. Risques environnementaux pour la construction de citernes. Le Fonds pour l’adaptation veille à ce que tous les risques environnementaux et sociaux posés par le projet soient identifiés et les plans de gestion appropriés adoptés par le projet; le Projet rapportera régulièrement dans le rapport d’exécution annuel qui doit être envoyé au Fonds pour l’adaptation (voir la section sur les responsabilités en matière de rapport AF). L’évaluation des risques a révélé qu’un certain niveau de risque était associé à la construction associée aux citernes. Le Projet devra s’assurer et démontrer dans ses rapports que des mesures de santé et de sécurité seront adoptées pour protéger les travailleurs. Le projet devra également veiller à ce que les produits chimiques dangereux ou les produits dérivés associés à la construction soient éliminés dans le respect de l’environnement. Le projet devra faire rapport sur les mesures prises dans le rapport annuel au Fonds pour l’adaptation.

301. Calendrier des réalisations / phasage. Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches selon la répartition suivante :

- Ouvrages de recharge : 2 tranches T1 et T2 : chaque tranche comportera 10 et 35 unités ;
- Citerne : 3 tranches de 100 unités chacune ;
- Parcelles en cactus : 4 tranches : 50, 120, 120 et 110 ha ;
- Piézomètres : 2 tranches de 4 et 3 unités.

302. Le calendrier des réalisations des 3 études techniques et des travaux a été défini en concertation avec les arrondissements CES et Ressources en Eau (RE)et ce en tenant compte des moyens humains du CRDA de Kairouan et de l’appui des bureaux de contrôle des travaux à recruter. Les études techniques seront élaborées par des bureaux d’études la première année du Projet et les travaux d’exécution démarreraient à partir du deuxième semestre de la deuxième année de sa mise en œuvre.

303. Le tableau ci-dessous récapitule le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des aménagements CES retenus par le Projet.

Figure 13 : Calendrier prévisionnel de réalisation des aménagements CES

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
Trimestres	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Etudes techniques et DAO des					x	x																		

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6	
ouvrages de recharge												
Execution des travaux ouvrage de recharge												
Tranche 1				x	x							
Tranche 2					x	x	x	x				
Construction citerne												
Tranche 1				x	x	x	x					
Tranche 2							x	x	x	x		
Tranche 3									x	x	x	x
Contrôle des travaux (citerne)			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Plantation de cactus												
Tranche 1 (80ha)		x	x									
Tranche 2 (120 ha)		x	x	x	x							
Tranche 3 (120 Ha)					x	x	x	x				
Tranche 4 (110 ha)								x	x	x	x	
Réalisation de piézomètres												
Tranche 1 (4 unités)	x	x										
Tranche 2 (3 unités)	x	x										
Etudes d'impact									x	x		

304. Durabilité. La durabilité des aménagements CES pourrait être favorisée par plusieurs facteurs et essentiellement : i) l’implication des bénéficiaires des citerne depuis l’identification des sites jusqu’à la réception des citerne fonctionnelles ; ii) le suivi, la protection et l’arrosage éventuel, par les bénéficiaires des 400 ha, des plantations de cactus, pendant les années déficitaires en pluviométrie ; iii) le renforcement des capacités des bénéficiaires et leur accompagnement durant le projet. Les citerne seront entretenues par les bénéficiaires qui seront encadrés par les CTVs pour l’entretien préventif (curage du déssableur et de la citerne, entretien du génie civil, aménagement du micro-bassin versant de la citerne).

305. Pour les Ouvrages de recharge : la durabilité est garantie. En effet, ces ouvrages sont réalisés dans les lits d’oueds et leur entretien est assuré par le CRDA.

306. Les bénéficiaires des plantations de cactus assureront la protection et l’irrigation d’appoint de la plantation pendant 3 ans sous le contrôle de l’OEP. Ils bénéficieront d’un encadrement de la part de l’OEP et d’une subvention par tranche.

Réhabilitation de Petits Périmètres Irrigués

307. Objectifs. Les objectifs spécifiques du Projet relatifs à la réhabilitation des PPIs sont les suivants : i) amélioration de la gestion des ressources eau des nappes captées pour l’irrigation par la réduction des pertes d’eau ; ii) valorisation des eaux récupérées dans la mise en valeur agricole ; iii) renforcement des bilans financiers des GDAs par l’accroissement des recettes de la vente d’eau ; et iv) remise des infrastructures hydrauliques performantes et fiables au profit des GDAs.

308. Constats. Les périmètres publics irrigués productifs ne peuvent générer les impacts attendus (accroissement de la production et amélioration des revenus des agriculteurs) que

lorsqu'ils sont dotés d'infrastructures hydrauliques fonctionnelles et fiables permettant de maximiser les impacts positifs des prélèvements d'eau des nappes et de la production agricole. Les constats de terrain montrent : i) les pertes d'eau dans le réseau d'irrigation et au niveau des ouvrages d'exploitation (bornes, sectionnement, ventouses, etc.), sont importantes et varient entre 25 et 30 % (valeurs estimées par les services techniques du CRDA de Kairouan) des volumes fournis par pompage. Cette situation inquiète les GDAs, qui se plaignent de la lourde facture des frais d'énergie (pompage) payées chaque mois, ainsi que les agriculteurs qui considèrent que les doses d'irrigation livrées à leurs plantations et cultures sont relativement faibles suite au manque d'eau au niveau des parcelles et sont mécontents suite aux pertes d'eau dans les réseaux et les ouvrages ; ii) La majorité des équipements hydromécaniques (vannes, compteurs, ventouses, pièces spéciales), au niveau des ouvrages d'exploitation et de distribution d'eau, est amortie, corrodés, et non étanche (fuite d'eau).

309. Leçons apprises/justifications : La réhabilitation des périmètres irrigués, dans la zone du projet, a été fortement demandée par les GDAs chargés de la gestion/exploitation des petits périmètres irrigués. Les réhabilitations réalisées sur des périmètres irrigués dans le gouvernorat de Kairouan ont considérablement amélioré la situation dans ces périmètres (maîtrise de la gestion de l'eau, réduction des pertes d'eau, amélioration des recettes et des bilans financiers des GDAs) et ont contribué à la préservation des ressources en eau à travers la gestion rationnelle des eaux d'irrigation. En effet, l'économie d'eau attendue de la réhabilitation des périmètres existants (voir appendice 2), dans la zone du projet, est de l'ordre de 315 000 m³/an ; ce volume pourra être préservé dans les nappes surtout durant les années déficitaires en pluie où la recharge des nappes est faible.

310. La mise à niveau des périmètres irrigués à travers la réhabilitation/modernisation des infrastructures hydrauliques vétustes constitue un facteur important pour la gestion durable des ressources en eau et intègre l'économie d'eau à la parcelle, par l'utilisation des systèmes d'économie d'eau (aspersion et goutte à goutte), qui est bien présent (couverture entre 90 et 100%) dans les PPIs à réhabiliter. Cette utilisation est imposée par le CRDA de Kairouan dans tous les PPIs du gouvernorat.

311. Les stations de pompage des 6 PPIs de ChenchirJefna nécessitent une modernisation totale ainsi que les ouvrages de distribution d'eau (bornes d'irrigation), compte tenue de l'usure qu'ont connue ces équipements ainsi que le coût élevé de leur entretien/exploitation et les fuites d'eau.

312. Résultats escomptés. La diminution des prélèvements d'eaux souterraines par périmètres irrigués existants est essentielle pour l'économie de la ressource souterraine, surtout là où elle est sollicitée. La réhabilitation des conduites et équipements hydromécaniques vétustes des périmètres irrigués permet des économies d'eau de 15% à 20% et ce par la diminution des pertes en amont des parcelles individuelles. La priorité sera accordée à la modernisation des « petits » périmètres irrigués selon la classification nationale (moins de 100 ha). De plus, l'installation des équipements d'économie d'eau sera généralisée sur les quelques parcelles encore non équipées. Les résultats escomptés sont : i) la réhabilitation de 321 ha répartis entre 5 périmètres irrigués ; et ii) la modernisation des stations de pompage et des ouvrages de distribution (bornes d'irrigation) au profit de 320 bénéficiaires.

313. Ciblage / sélection. Parmis les 30 PPIs existant dans la zone du Projet, celui-ci supportera la réhabilitation de 5 PPIs (321ha) et la modernisation des systèmes de pompage et ouvrages de distribution pour 6 PPIs (448ha). Le principal critère de sélection pour la sélection de ces PPIs est basé sur les Plans de Développement Participatifs développés (efficience du système principalement) et la demande des agriculteurs durant leur élaboration. Chaque PPI est créé par décret qui impose une limite de taille de parcelle pour prévenir la création de parcelles trop grandes ou trop petites (non-économiquement viables) dû à l'héritage ou à la vente/rachat des terres. Les agriculteurs ont besoin d'avoir des systèmes efficaces d'irrigation pour pouvoir recevoir la réhabilitation de leur PPI. Les critères de sélection de PPIs à réhabiliter se présentent comme suit :

- Des exploitations S=<2ha,
- Superficie du PPI=<100ha,
- Périmètre fonctionnel,
- Infrastructures hydrauliques vétustes,

- Efficience du réseau d'irrigation (hors parcelle) : pertes d'eau sont supérieures ou égales à 20% du volume pompé,
- Intensification du PPI supérieur à 50%.
- GDA est fonctionnel

314. La réhabilitation de chaque périmètre sera définie par l'étude technique détaillée à engager. La consistance de cette réhabilitation est détaillée en appendice 2. Le total de ménages bénéficiaires est estimé à 159 pour la réhabilitation des 5 PPIs et à 161 bénéficiaires pour la modernisation des systèmes de pompage des 6 PPIs de HenchirJefna soit un total de 320 agriculteurs. Cependant, l'objectif premier de la réhabilitation est la diminution des prélevements d'eaux souterraines par périmètres irrigués existants et l'amélioration de la productivité des PPIs.

315. Modalités de mise en œuvre. La réhabilitation des PPIs existants suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des études de faisabilité et techniques détaillées et des DAO des travaux, (ii) recrutement des entreprises de travaux, (iv) réalisation et supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :

- Réalisation des études : L'élaboration des études de faisabilité et techniques détaillées et des DAO seront confiés à des bureaux d'études à recruter par le CRDA de Kairouan par AO. Ces études seront contrôlées par les ingénieurs spécialistes des arrondissements GR, PI et RE. La division HER du CRDA dispose des DAO types pour le recrutement des Bureaux d'études et des entreprises pour l'exécution des travaux.
- Exécution des travaux : Elle sera réalisée par des entreprises privées régionales et nationales sélectionnées par appel d'offres.
- Supervision des travaux : elle sera confiée aux bureaux d'études privés (régionaux et nationaux). Le DAO type, pour le recrutement d'un bureau de contrôle des travaux, est disponible à l'arrondissement GR.
- Réception des travaux : La réception intéressera la fourniture (groupe de pompage, conduites, équipements hydromécaniques) et les travaux (pose de conduites et constructions de génie civil). Elle sera assurée par les bureaux de contrôle avec la participation des arrondissements GR et PI du CRDA de Kairouan.

316. Calendrier des réalisations / phasage. Les DAO des travaux seront divisés en 3 tranches comme suit :

- Tranche 1 : 2 PPIs à partir de l'année3
- Tranche 2 : 2 PPIs
- Tranche 3 : 2 PPIs, dont la modernisation de 6 stations de pompage et ouvrages de distribution (bornes d'irrigation) de 6 PPIs de HenchirJefna.

317. Le calendrier prévisionnel des réalisations (études techniques et travaux) a été arrêté en concertation avec les arrondissements GR et PI. Les études de faisabilité, techniques et l'élaboration des DAO seront préparées à partir du deuxième semestre de la deuxième année du Projet et les travaux d'exécution seront programmés, pour la tranche 1, à la troisième année.

318. Le tableau ci-dessous récapitule le calendrier prévisionnel de l'exécution de la réhabilitation des PPIs retenus.

Figure 14 : Calendrier prévisionnel de la réhabilitation des PPIs

PPI	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6				
Trimestres	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Etudes techniques et DAO					x	x																			
Execution des travaux de réhabilitation (5 périmètres)																									
Tranche 1						x	x																		

PPI	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6	
Tranche 2					x	x	x	x				
Modernisation de 6 stations de pompage et ouvrages de distribution (6 PPI)												
Tranche 1					x	x	x	x				
Tranche 2							x	x	x	x		
Tranche 3									x	x	x	x
Contrôle des travaux					x	x	x	x	x	x	x	x

319. Durabilité. La durabilité des infrastructures hydrauliques réhabilitées à mettre à la disposition des agriculteurs dépend essentiellement des moyens disponibles (humains et financiers) des GDAs existants. Les études techniques à réaliser doivent analyser les moyens humains et financiers de chaque GDA et proposer les renforcements nécessaires pour garantir la durabilité des infrastructures hydrauliques pour garantir la pérennisation des réalisations et assurer ainsi une activité agricole rentable pour les petits agriculteurs. La pratique d'une tarification progressive de l'eau contribuera au renforcement des moyens financiers des GDAs et garantir ainsi la disponibilité de l'eau durant toute l'année. Pour sa part, le CRDA assurera un suivi des prélèvements d'eau des nappes, le contrôle du fonctionnement des réseaux et les réparations des grandes interventions, ce qui contribuera à assurer la durabilité de ces infrastructures.

320. Les structures actuelles des GDAs sont fragiles. Ces GDAs recevront un appui du Projet pour améliorer leurs capacités d'organisation et d'intervention ainsi que les conditions de gestion/exploitation/entretien des infrastructures hydrauliques à mettre à leur disposition. (Voir sous-composante 2.2).

321. La durabilité sera renforcée à travers :

- Des GDAs organisés et formés pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures hydrauliques et disposant de moyens financiers (trésorerie) et humains (pompistes, équadiers).
- La réalisation des cycles de formation pour les agriculteurs et les cadres des CTV sur parcelles de démonstrations dans les PPIs.
- L'amélioration de la productivité des PPIs

Aménagement des pistes rurales

322. Objectifs. Le projet prévoit l'aménagement de pistes rurales de désenclavement sur des tronçons courts inférieurs à 10 km pour un total de 100 km, en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique et ce pour améliorer la durabilité des pistes (mesures de « climateproofing ») sur 50 km. Ces activités auront pour effets :

- L'amélioration de l'accès aux populations enclavées et aux zones de production agricole (en sec et en irrigué).
- La sédentarisation de la population rurale ;
- L'amélioration des conditions de vie de la population rurale en facilitant l'accès aux services socio-économiques à l'échelle locale ainsi que régionale (santé, éducation, administrations, etc.)
- L'acheminement des produits agricoles vers les centres de commercialisation et les unités de valorisation (huileries et transformation)
- La diminution du coût et des durées de transport.

323. **Constats.** On constate qu'un nombre important de tronçons de pistes dans la zone du projet traversent des zones difficiles et parfois accidentées (piémonts de montagnes, collines) et que l'accès aux zones de production agricole est très difficile (sols fragiles, fortes pentes, changement de direction de faible angle d'ouverture,...) notamment en périodes pluvieuses et

surtout dans les zones d'oliveraies dans lesquelles les producteurs ne peuvent pas acheminer à temps la récolte vers les unités de trituration ainsi que lors de la récolte des amandes (terrain sablonneux). Durant les deux dernières décennies, l'érosion hydrique (eaux de pluie et ruissellements des oueds/chaaba) a causé des dégâts importants aux pistes et surtout à celles qui se situent dans les zones de piémonts. Ces dégâts sont importants et dus essentiellement au manque ou aux défaillances (sous dimensionnement) des ouvrages de drainage et de protection (fossés de drainage des eaux de ruissellement, ouvrages de traversée, soutènement des talus, protection des sols en aval des ouvrages hydrauliques, etc.).

324. Les problèmes de circulation sur les pistes agricoles dans la zone du projet préoccupent la population rurale et surtout les agriculteurs. D'ailleurs, les PDPs réalisés dans les 25 secteurs, montrent que l'aménagement des pistes a été fortement demandé par la population rurale. Il est justifié par : (i) le gain sur le coût du transport des produits agricoles estimé à 30% sur le coût du transport actuel ; et (ii) la facilité d'accès des agriculteurs aux centres commerciaux et aux unités de valorisation (essentiellement les huileries) et aussi des agricultrices bénéficiant des AGRs.

325. **Leçons apprises/justifications.** Les enseignements tirés de l'ensemble de ces constats doivent être pris en compte dans la conception du projet, et ce, en adoptant une conception technique des actions d'aménagement permettant de garantir la durabilité des pistes et d'assurer la circulation sans difficultés ;

326. Le besoin d'aménagement des pistes d'accès est très important. Ainsi, dans le souci de réaliser des aménagements durables et compte tenu de l'agressivité des ruissellements des eaux des pluies (voir analyses SECAP), l'option d'aménagement retenue consiste en la réalisation de pistes revêtues qui seront conçues selon des standards techniques appliqués par le MEHAT tout en conservant au maximum les largeurs des pistes actuelles et sans toucher les terres agricoles limitrophes. Pour maîtriser/atténuer les effets de l'érosion hydrique sur les pistes à aménager, le projet a retenu la mise en œuvre des actions de renforcement des ouvrages pour faire face aux aléas du changement climatique. La durabilité de l'aménagement des pistes sera garantie par le renforcement des tronçons à fort risque de dégradation et ce à travers la réalisation des actions résistant à l'agressivité des pluies et des ruissellements et adaptables au changement climatique.

327. **Résultats escomptés.** Le projet prévoit l'aménagement de pistes rurales de désenclavement sur des tronçons courts et inférieurs à 10 km pour un total de 100 km, en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique et ce pour améliorer la durabilité des pistes (mesures de « climateproofing ») sur 50 km. Les activités toucheront 15 000 bénéficiaires directs et 1 200 indirects.

328. Les pistes aménagées permettront aux ménages désenclavés d'avoir un accès plus facile et moins coûteux aux marchés et faciliter ainsi leur entrée dans des partenariats (4P). De fait, une partie de ces ménages seront bénéficiaires d'autres activités du projet pour augmenter leur potentiel productif.

329. **Ciblage / sélection.** La sélection des sites pour l'aménagement des pistes devra cibler les micro-zones de ménages vulnérables identifiées et cartographiées par l'étude de base. La pré-sélection pourra s'appuyer sur l'étude du CNEA, les PDPs élaborés pour 25 secteurs et les PDPs pour les 10 nouveaux secteurs.

330. La sélection des sites priorisera ainsi (i) les zones de concentration de pauvreté (poches de pauvreté) et (ii) l'accès aux zones de production. Le renforcement de la protection des pistes rurales répondra à d'autres critères techniques et de vulnérabilité climatique sur la base de la carte de vulnérabilité climatique (sensibilité à l'érosion hydrique, fragilité de la stabilité des talus et ouvrages).

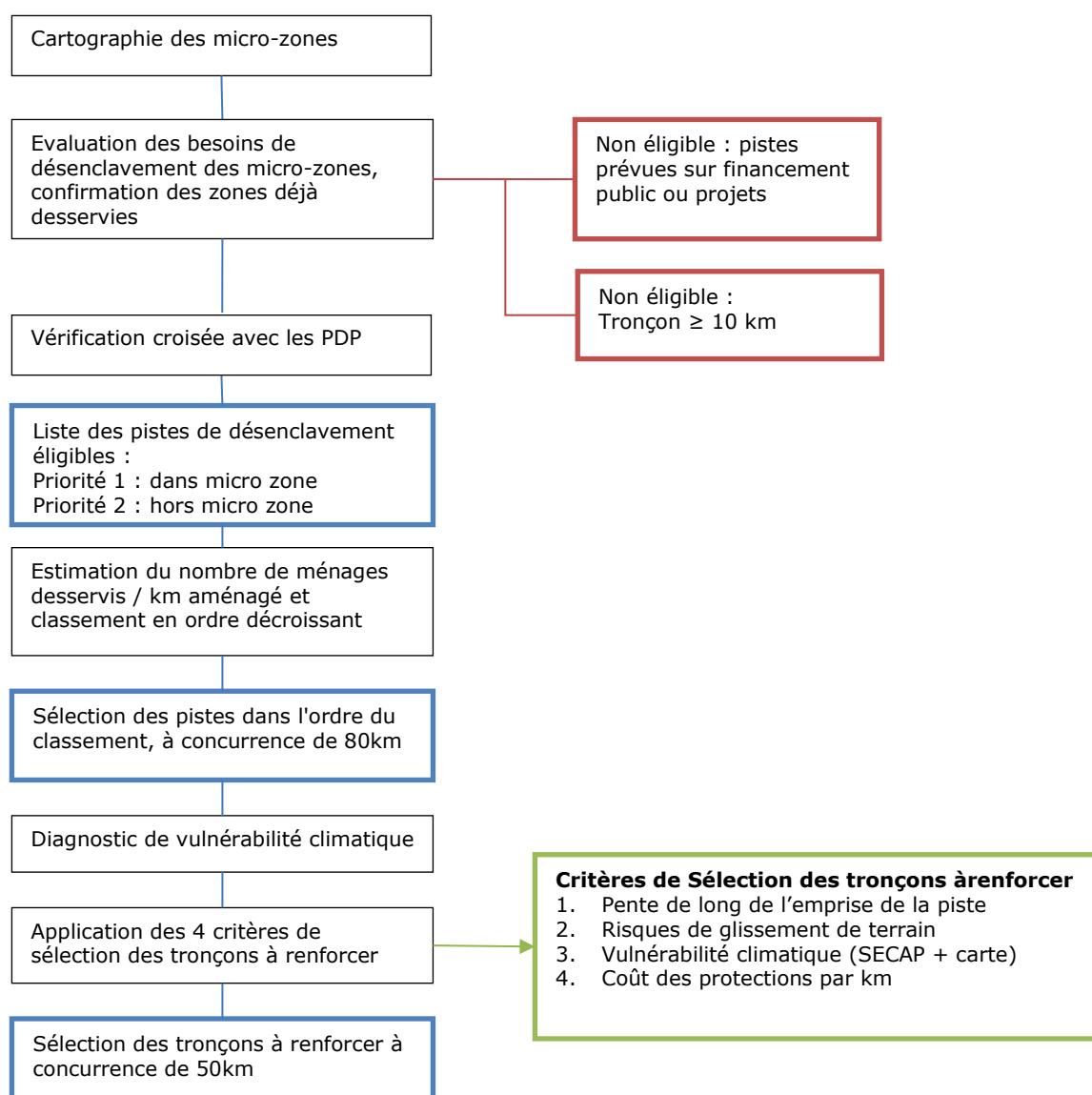
331. Les problèmes d'enclavement préoccupent beaucoup les populations rurales dans la zone du projet. C'est ce qui ressort de l'étude du CNEA et des discussions que les membres de la mission ont eues avec plusieurs agriculteurs et opérateurs (GDAs, SMSA, Omdats, etc.). Cette préoccupation est relayée par les responsables politique (autorités régionales et locales) et technique (Direction régionale du MEHAT) dans le gouvernorat de Kairouan. Les besoins sont donc importants et ne peuvent être satisfaits que très progressivement et selon les priorités.

332. Critères de sélection des pistes. Les besoins immédiats en matière d'aménagement de pistes d'accès aux zones de production sont importants et dépassent largement les objectifs quantitatifs fixés et l'enveloppe financière à mobiliser par le Projet.

333. La liste de pré-sélection des pistes à retenir sera fixée sur la base des demandes formulées dans les PDPs, en concertation avec les autorités locales et régionales sur les priorités en tenant compte du budget maximal alloué par le Projet. Cette approche permettra de chercher d'autres financements ou ceux déjà prévus par le conseil régional. Il sera donc nécessaire d'établir des priorités pour sélectionner les tronçons à aménager en se référant à l'étude du CNEA et aux nouveaux besoins qui seront formulés lors de l'élaboration des PDP des 10 nouveaux secteurs intégrés dans la zone du projet.

334. Les critères de sélection des tronçons de pistes à aménager seront les suivants et sont présentés dans la figure ci-dessous : i) Estimation du nombre de ménages desservis/km aménagé et des pistes de longueur maximale de 10 km ; ii) les tronçons de pistes à aménager doivent figurer comme une priorité dans les PDP ; iii) les pistes proposées doivent avoir un effet direct pour faciliter l'accès aux zones de production agricole et désenclaver les poches de pauvreté.

Figure 15: Diagramme de sélection des sites à désenclaver



335. Critères de sélection des tronçons de pistes à protéger. Les mesures d'adaptation au changement climatique pour améliorer la durabilité des pistes visent le renforcement de la protection de la structure des pistes et ouvrages hydrauliques annexés à ces dernières. Les actions à préconiser et leurs objectifs sont :

Action	Objectif
Prévoir des aménagements et des ouvrages spécifiques à chaque tronçon en vue de protéger la structure de la piste qui présente une grande gravité de dégradation.	Assurer la durabilité de la piste permettant la continuité de la vie économique et sociale de ses bénéficiaires.
Stabiliser les talus amont et aval d'un tronçon de piste contre l'érosion hydrique suite à la collecte et évacuation des eaux de ruissellement dans le milieu naturel.	Protection du milieu naturel (terres agricoles) le long du tronçon à protéger.

336. Le choix des tronçons à renforcer leurs protections par des actions adaptables au changement climatique doit être basé sur des critères de priorité pour une intervention visée par le projet pour toucher un linéaire total de 50 km de pistes. Les critères de priorisation sont : i) la pente de long de l'emprise de la piste ; ii) les risques de glissement de terrain ; et iii) le cout des protections par km. Les échelles d'évaluation de des deux premiers critères sont détaillés comme suit :

- Critère 1 : pente de long de l'emprise d'un tronçon de piste :

	Pente forte	Pente moyenne	Pente faible
Valeur	$\geq 15\%$	$5 \leq P < 15\%$	$< 5\%$
Note attribuée	3	1	0

- Critère 2 : risques de glissement de terrain le long d'un tronçon de piste :

	Risque glissement fort	Risque glissement moyen	Risque glissement faible
Note attribuée	3	1	0

- Critère 3 : la vulnérabilité climatique sur base de l'analyse décrite dans la SECAP et de la carte de vulnérabilité climatique créée pour la zone du projet. La vulnérabilité d'un tronçon sera déterminée par la vulnérabilité la plus importante rencontrée sur le tronçon.

	Vulnérabilité forte	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité faible
Note attribuée	3	1	0

- Critère 4 : le cout des protections retenues d'un tronçon de piste.

337. Un classement, par ordre décroissant, sera fait à partir de la note totale attribuée $CT = C1 + C2 + C3$. Le classement par ordre croissant du critère C4 permettra de positionner les tronçons qui sont mieux classés selon le classement CT. Cette analyse permettra de sélectionner les tronçons de pistes à renforcer leur protection dans les limites d'une longueur totale de 50 km.

338. Le classement de tous les tronçons à protéger sera développé par le bureau d'études à recruter pour la réalisation des études techniques des pistes. Ce classement sera fondé sur les études détaillées des 100 km de pistes à aménager.

339. Actions de renforcement de la protection des pistes. Pour renforcer la durabilité des pistes, les protections adaptables au changement climatique pourront être de types suivants :

- La protection des talus fragiles (sol constitué d'argile) ou ceux de fortes pentes. Cette protection sera conçue soit par un mur en maçonnerie soit par du gabion ;
- Le renforcement de la protection des ouvrages hydrauliques en amont et en aval. Ces ouvrages seront conçus en buses ou dalots.
- La capacité d'évacuation des ouvrages hydrauliques doit être conçue pour transiter les débits de ruissellement de fortes averses.

- La construction de fossés latéraux pour le drainage des 2 côtés de la piste ou d'un seul côté selon la topographie du terrain. Ces fossés seront revêtus en béton le long des tronçons ayant une forte pente ;
- La construction d'ouvrages particuliers de protection aux conditions spécifiques de certains sites (ouvrages de ralentissement et dissipation de l'énergie d'eau, renforcement de la protection en aval des ouvrages d'évacuation des eaux...). Ces ouvrages seront définis dans les études techniques détaillées et permettront aux entreprises de les réaliser sans aucun problème évitant ainsi toute reprise des travaux après un mauvais fonctionnement hydraulique des ouvrages.

340. Les performances techniques des ouvrages hydrauliques et de protection, pour chaque tronçon de piste, à renforcer sa protection, seront définies par l'étude technique détaillée à confier au bureau d'études.

341. **Modalités de mise en œuvre.** L'aménagement des pistes suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des études techniques détaillées et des DAO, (ii) recrutement des prestataires de travaux, (iv) réalisation et supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :

- Réalisation des Etudes : Les études techniques et les DAO seront confiés à un bureau d'études. Ces études seront contrôlées par des ingénieurs spécialistes en infrastructure routière du bureau de contrôle à recruter pour le contrôle de la tranche 1. Les DAO des travaux seront élaborés conformément aux conditions appliquées par la Direction Régionale de Kairouan du MEHAT et qui assistera le CRDA de Kairouan dans l'approbation des études. Les DAO types, pour l'élaboration des études et ceux pour l'exécution des travaux, seront fournis par la Direction Régionale de Kairouan du MEHAT.
- Réalisation des Travaux : Par les entreprises privées régionales et nationales pour tout ce qui concerne l'exécution des travaux d'aménagement des pistes.
- Supervision des travaux : Le contrôle des travaux confiés aux entreprises sera assuré par des bureaux d'études privés (régionaux ou nationaux). Le DAO type, pour le recrutement d'un bureau de contrôle des travaux, sera fourni par la Direction Régionale de Kairouan du MEHAT. Cette dernière a lancé des AO pour le recrutement de bureaux pour le contrôle des travaux de ses projets de routes.
- Réception des travaux : La réception sera confiée au bureau de contrôle avec la participation du CRDA de Kairouan. La Direction Régionale de l'Equipement de Kairouan appuiera le CRDA dans les procédures des réceptions provisoire et définitive des travaux.

342. Calendrier des réalisations / phasage. Les DAO des travaux seront constitués de 3 tranches et chaque tranche regroupera plusieurs lots distincts. Les 3 tranches pourront être réparties comme suit :

- Tranche 1 : 10 km
- Tranche 2 : 30 km
- Tranche 3 : 30 km
- Tranche 4 : 30 Km

343. Le calendrier des réalisations des études techniques et des travaux d'aménagement des pistes a été conçu sur la base d'une mise en œuvre qui tiendra en compte des moyens humains du CRDA de Kairouan pour la gestion des contrats des travaux. On suppose que les études techniques seraient préparées la première année du Projet et les travaux d'exécution démarreraient à partir du deuxième semestre de la deuxième année de sa mise en œuvre.

344. Le tableau ci-dessous récapitule le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'aménagement des pistes agricoles qui seront retenues par le Projet.

Figure 16 : Calendrier prévisionnel de réalisation des pistes agricoles

Pistes	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6			
Trimestres	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4

Pistes	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6	
Etudes techniques et DAO			x	x								
Tranche 1 (10Km)				x	x							
Tranche 2(30Km)					x	x	x	x				
Tranche 3 (30Km)								x	x	x	x	
Tranche 4 (30Km)										x	x	x
Contrôle des travaux					x	x	x	x	x	x	x	x

345. **Durabilité** : La durabilité des aménagements projetés des pistes retenues par le projet pourrait être garantie par les principaux facteurs, suivants: i) l'implication des bénéficiaires depuis l'identification des besoins et leur priorisation formulée par ces bénéficiaires dans les PDPs ; et ii) la répartition des responsabilités de tous les acteurs intervenant tout au long du cycle de réalisation (bureaux d'études pour conception/contrôle/réception des travaux des travaux, CRDA de Kairouan dans les procédures de passation des marchés, Direction Régionale de l'Equipement dans la réception des travaux). La durabilité des aménagements des pistes est renforcée par les niveaux de la conception retenue : i) le revêtement en bicoche de la structure des pistes ; et ii) le climate-proofing des pistes pour les zones les plus vulnérables à l'érosion et aux aléas climatiques.

346. Les pistes seront réalisées selon les exigences techniques du MEHAT et classées dès l'achèvement des travaux, ce qui permettra la prise en charge de leur entretien par la Direction Régionale de Kairouan du MEHAT.

347. Risques environnementaux pour la construction d'infrastructures (routes à l'épreuve du climat). Le Fonds pour l'adaptation (FA) veille à ce que tous les risques environnementaux et sociaux posés par le projet soient identifiés et les plans de gestion appropriés adoptés par le projet ; et fait régulièrement rapport par le projet dans le rapport d'exécution annuel qui doit être envoyé au Fonds pour l'adaptation (voir la section sur les responsabilités en matière de rapport FA). L'évaluation des risques a révélé qu'un certain niveau de risque était associé à la construction associée à la protection contre le changement climatique des routes. Le projet devra s'assurer et démontrer dans ses rapports que des mesures de santé et de sécurité seront adoptées pour protéger les travailleurs. Le projet devra également veiller à ce que les produits chimiques dangereux ou les produits dérivés associés à la construction soient éliminés dans le respect de l'environnement. Le projet devra faire rapport sur les mesures prises dans le rapport annuel au Fonds pour l'adaptation.

Remembrement foncier

348. Selection des sites de remembrement foncier : Des opérations ciblées de remembrement seront conduites dans l'optique de contribuer aux objectifs de développement d'activités génératrices de revenu et, plus largement, d'intégration des populations cibles dans les circuits économiques agricoles. Elles permettront le regroupement de parcelles dispersées et de petite taille, la constitution de parcelles de forme géométrique plus régulière et plus compacte, facilitant ainsi un travail plus moderne, plus efficace et plus productif.

349. Des superficies de 5000 ha ont été pré-identifiées, respectivement dans les délégations de Hajeb El Ayoun et Sbikha (sec). Cette présélection devra être toutefois confirmée en début de projet par la conduite de diagnostics socio-fonciers qui confirmeront le choix des périmètres envisagés ou permettront d'en choisir d'autres.

350. Les critères de sélection appliqués seront les suivants :

- (i) Existence d'une demande exprimée (s'agissant d'opérations dans le cadre d'un projet de développement, on n'exige pas qu'une majorité des propriétaires du périmètre soient demandeurs) ;
- (ii) Constat dans le cadre des diagnostics socio-fonciers d'un morcellement et/ou de formes de parcelles préjudiciables à une exploitation efficace et rentable ;
- (iii) Périmètre dont les terres sont à fort potentiel agricole, en liaison avec les objectifs de développement du projet IESS ; faisabilité technique de l'opération, en particulier au regard de la topographie ; autant que faire se pourra, on privilégiera les périmètres ou des gains de productivité supplémentaires pourront être obtenus grâce à des opérations de CES.

351. Un comité de sélection constitué à minima de représentants de la délégation concernée, de la profession (GDA), de l'arrondissement sols, de l'arrondissement productions végétales, du service des domaines se prononcera sur le choix des périmètres, au regard des critères précités.

352. **Modalités de mise en œuvre** : Des opérations ciblées de remembrement permettront le regroupement de parcelles dispersées et de petite taille. Il s'agira surtout de remembrement partiel, fondé sur une adhésion volontaire des exploitants concernés, reposant elle-même sur un processus participatif et inclusif de prise de décision (pour lequel l'AFA se réfèrera aux méthodologies étudiées dans le cadre de l'appui apporté par la FAO). On aura intérêt à l'associer le plus systématiquement possible à des opérations de CES qui, conduites dans le cadre d'un parcellaire amélioré, pourront contribuer significativement à l'augmentation de la productivité des terres.

353. La conception et la réalisation des travaux d'aménagement foncier et de travaux connexes seront menées en 4 lots de 1250 Ha. Chaque lot sera exécuté selon trois phases dont chacune sera achevée par un rapport technique qui sera soumis à l'approbation du CRDA. Les deux lots seront mis en œuvre en suivant les phases suivantes :

354. Phase 1 : Identification des zones d'intervention

- Conduite de diagnostics socio-fonciers préliminaires, en suivant une approche participative et inclusive ;
- Levé topographique et préparation des plans parcellaires ;
- Présentation des dossiers devant la Commission Nationale Consultative d'Aménagement foncier agricole.

355. Phase 2 : Elaboration des projets de remembrement foncier dans les zones d'intervention préalablement identifiées

- Préparation des projets d'arrêtés de création des périmètres d'intervention ;
- Exécution de la procédure relative à l'application de la réforme agraire dans les zones concernées (projets d'arrêtés portant ouverture des opérations de remembrement, etc.) ;
- Approfondissement des diagnostics socio-foncier dans les zones d'intervention identifiées, pour, en particulier, déterminer les droits des propriétaires à l'intérieur de ces zones ;
- Elaboration des projets de remembrement des parcelles morcelées et dispersées conformément à la législation en vigueur ;
- Mise en œuvre de toute action susceptible de normaliser le dimensionnement de la propriété (limitation de la propriété, cession à l'amiable, regroupement des parcelles, échanges...), conformément à la législation en vigueur ;
- Transmission des projets de remembrement pour affichage durant 3 mois dans les chefs-lieux du Gouvernorat, de la délégation concernée et de l'AFA.

356. Phase 3 : Exécution des projets d'aménagement

- Bornage des lots de réforme agraire ;

- Assistance à la Commission régionale chargée de l'étude des oppositions et réclamations relatives au plan d'aménagement foncier dans l'étude des réclamations des agriculteurs concernés et dans la mise en possession des attributaires sur les nouvelles parcelles ;
- Mise en place des agriculteurs sur les nouvelles parcelles ;
- Octroi à la demande des agriculteurs de tout document officiel susceptible de faciliter l'exploitation et la mise en valeur des nouvelles parcelles (Procès-Verbal de Mise en Place), conformément à la législation en vigueur ;
- Les opérations d'immatriculation des terrains non immatriculés ou de mutation des titres fonciers des terres immatriculées et leur inscription à la direction de la Conservation de la Propriété foncière engendrées par les opérations de remembrement seront incluses dans le programme pluriannuel de l'AFA suite à la parution des arrêtés ministériels d'homologation des projets de réaménagement foncier. Autant que le calendrier des opérations le permettra, l'AFA leur donnera la priorité au sein de ce programme.

357. Les opérations de remembrement doivent s'accompagner de l'ouverture de pistes de desserte qui facilitent l'accès aux parcelles, en préalable à la création et/ou de la réhabilitation de pistes elles mêmes

358. Sur la base d'une moyenne de 10 km de pistes pour 1000 ha, l'objectif sera d'ouvrir 50 km de pistes. Ces quantités pourront inclure aussi de la réhabilitation. La priorité sera donnée aux pistes à ouvrir dans les périmètres aménagés dans le cadre du projet. Toutefois, si le calendrier des opérations ne le permet pas, une part (à déterminer en cours de projet) de l'ouverture des 50 km prévus pourra être réalisée dans des périmètres aménagés dans la zone de projet, mais antérieurement au démarrage de celui-ci.

359. L'impact de l'ouverture de pistes dans le cadre d'une opération de remembrement est limité à un maximum de 2 % de la surface de terre ayant fait l'objet de réaménagement pour un agriculteur donné. Pour des raisons d'équité, les exploitants qui ne contribuent pas en cédant cette part de surface pour l'ouverture de piste, pourraient contribuer pour un montant monétaire équivalent, montant qui est affecté à l'ouverture de ces pistes.

360. Renforcement des capacités :

361. Les topographes et l'encadrement du bureau de l'AFA de Kairouan bénéficieront de formation, notamment sur des outils de type ARCGIS et AUTOCAD.

362. L'AFA bénéficiera également d'un appui méthodologique de la FAO, si nécessaire et opportun.

363. Roles et responsabilités : Par le biais d'une convention (proposée en annexe 3), le CRDA confie à l'AFA la réalisation des tâches suivantes dans la zone du projet IEES :

- Fourniture de conseil en matière de foncier tout au long de la mise en œuvre du projet IEES.
- Appui au développement du titrement et à l'apurement foncier (accompagnement des exploitants dans leurs démarches auprès des tribunaux immobiliers, en particulier).
- Conduite et/ou contribution aux diagnostics socio-fonciers qu'il est indispensable de réaliser en début de projet dans les zones ciblées.
- Conception et réalisation de travaux d'aménagement foncier et de travaux connexes, tels que définis dans les paragraphes précédents.

364. L'ouverture de pistes de desserte à l'intérieur des périmètres ayant fait l'objet d'aménagement foncier est inclue dans la convention signée entre l'AFA et le CRDA, le projet IEES fournissant les crédits nécessaires à ces travaux. Les études, contrôles et réalisations de travaux seront conduits respectivement par des cabinets et entreprises compétentes recrutées par appels d'offres. Le CRDA fournira tout l'appui technique nécessaire à l'AFA.

365. Durabilité des interventions sur le foncier : Que ce soit pour les pistes traitées en bicouche ou en tout-venant, l'accent sera mis sur la qualité de réalisation (profilage en double pente,

réalisation de fossés, passages busés, revêtement correctement réalisé/compacté), dans l'optique d'accroître en particulier leur durabilité vis-à-vis des épisodes climatiques violents

Sous-composante 2.2 –Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations

366. L'objectif de cette sous-composante est de contribuer à la structuration institutionnelle des populations rurales y compris les femmes et les jeunes dans les secteurs cibles du projet, ainsi qu'au renforcement des capacités des organisations de producteurs existantes. Cette sous composante est dans le prolongement direct des sous composantes 1.2 et 1.3 car elle complète le processus d'intégration des familles nécessiteuses et à revenu limités dans le tissu économique et leur inclusion dans les canaux d'accès aux financements.

367. La création de nouvelles entités coopératives de type SMSA est le résultat d'un processus d'organisation et de structuration de ménages ruraux par eux-mêmes. Elle est à considérer comme un moyen d'intégration qui répond à un besoin des groupes concernés. Il n'est pas une fin en soi, ni un prérequis du projet pour soutenir les groupes cibles. Le projet peut soutenir des exploitations individuelles et des groupes informels de producteurs au travers les partenariats d'affaire dans la composante 2.3.

368. Par ailleurs, cette sous-composante vise à renforcer les capacités des organisations de producteur existantes, en particulier des GDA eau potable, des GDA irrigation et des SMSA déjà établis dans les secteurs cible.

369. Résultats escomptés : Cette sous-composante apportera un soutien aux organisations existantes et encouragera la création de nouvelles organisations, en particulier par les familles nécessiteuses et à revenu limité qui auront développé des AGR rentables sous la composante 1.

370. Le projet apportera un soutien à 35 GDA, dont 24 GDA eau potable et 11 GDA irrigation. De plus le projet soutiendra 36 SMSA, dont 12 existants et la création d'autres, si nécessaires et si demandé par des groupements informels (à titre indicatif, 6 SMSA pourront être créées).

371. A la fin du projet, ces organisations auront un système de gestion couvrant les aspects gouvernance (règles et régulations, assemblées générales, réunions, administration et archivage), gestion financière et gestion technique.

Figure 17: GDA et SMSA soutenus par le projet

	GDA eau	GDA irrigation	SMSA	Nbre d'organisations
Existants dans les sites cibles du projet	24	11	12	47
Créés avec le soutien du projet	-	-	6	6
Total	24	11	18	53

372. Les services concernés du CRDA qui bénéficieront de formation théorique et pratique pour les renforcer dans l'exercice de leur mandat via l'assistance technique de l'UGO du projet et le recrutement d'un prestataire de service qui apportera une expertise spécialisée. Par ailleurs, dans le cadre de cette SC2.2, l'arrondissement production animale sera soutenu pour les campagnes de vaccination à l'échelle du gouvernorat par une contribution en équipement.

373. **Ciblage / sélection :** Les cibles principales de cette sous-composante seront :
- (i) Les comité et usagers des GDA eau potable et irrigation dans les sites cibles des sous composantes 1.1 et 2.1.
 - (ii) Les SMSA pré-existants dans la zone du Projet sont au nombre de 12, rassemblant près de 1000 adhérents.
 - (iii) Les nouveaux SMSA créés pendant le projet, dont le nombre est estimé à 6 SMSA, en fonction de la demande des groupements informels

374. Modalités de mise en œuvre. Cette sous composante sera mise en œuvre par les services et arrondissements techniques du CRDA et la coordination technique sera assurée par deux Assistants Techniques mobilisés à temps complet pendant 5 ans et recrutés par le biais d'un bureau d'études. Ces assistants techniques au sein de l'UGO couvriront les aspects techniques

de la gestion des aménagements hydraulique (AT Cadre 4 : Aménagement hydraulique) et les aspects gestion et administration des GDA (AT Cadre 5 : Inclusion sociale et OP)

375. Etant donné le faible nombre de personnel des services et arrondissement concernés, un prestataire de service (PS3 ONG ou Bureau d'Etude) sera recruté pour remplir deux rôles : (i) renforcement des capacités des arrondissements techniques du CRDA et (ii) renforcement des capacités de OPs existantes et des OPs qui s'établiront pendant le projet.

376. Le prestataire de service (PS3) mobilisera un spécialiste en renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique mobilisé par intermittence à concurrence de 3 mois par pendant 4 ans. Des formateurs spécialisés seront aussi mobilisés par ce prestataire de services à concurrence de 22 hommes mois répartis pendant 4 ans en fonction des besoins spécifiques.

377. Renforcement des capacités : Cette sous-composante regroupe les interventions en renforcement des capacités. Le programme de formations comprend :

- Visites d'échanges pour les OP formelles (GDA et SMSA) et informelle (Groupes d'intérêt) : environ 1800 membres des comités de gestion et représentants de groupes participeront aux visites d'échanges. Un total de 60 visites sont prévues pour les 6 ans du projet avec 30 participants par visite. Ces visites ont pour but d'encourager le transfert de connaissance et l'échange d'expérience horizontale entre les OPs
- Formations de formateurs : le personnel du CRDA et des autres partenaires institutionnels du projet (CTV, DRAS, UTSS) bénéficieront de formations pour renforcer leurs capacités dans l'exercice de leur mandat. Ces formations formelles seront ciblées grâce à un diagnostic participatif de compétences réalisé en début de projet par le prestataire de service (PS3)
- Formations ciblées jeunes et femmes : Un total de 24 formations seront organisées pour les porteurs de projets entrepreneurial (jeunes et femmes) ainsi que pour les OP dont les membres sont essentiellement des femmes et des jeunes
- Formations gestion technique et administration OP : des formations spécifiques aux GDA et SMSA renforceront leur capacité de gestion technique et administrative. Un total de 20 formations seront organisées par le prestataire de service qui mobilisera un formateur expérimenté en formation des adultes.
- Formations Adaptation au Changement Climatique : 60 formations spécifiques sont prévues pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique.
- Il est prévu d'inclure la conception des parcelles de démonstrations et les formations techniques aux CTV sur financement AF (Voir section Fonds d'Adaptation ci dessous)

Récapitulatif des actions de renforcement des capacités*

Actions de renforcement des capacités	Cibles
Visites d'échanges	(OP, Groupes d'intérêt)
Formations de formateurs	CRDA, CTV, UTSS, DRAS
Formations ciblées jeunes et femmes	Femmes et jeunes porteurs de projet entrepreneurial ; SMSA femmes, SMSA jeunes
Formations gestion technique et administration OP	GDA eau potable et GDA irrigation ; SMSA
Formations / parcelles de démonstration : Adaptation au Changement Climatique en PI	CTV

378. Rôles et responsabilités. Les services du CRDA qui seront impliqués dans le programme de renforcement des capacités sont :

- (i) Arrondissement Génie Rural, dont la Cellule GDA eau. Il est prévu de transformer cette cellule en un Arrondissement à part entière
- (ii) Arrondissement Exploitation Périmètres Irriguisés
- (iii) Arrondissement Exploitation & Maintenance
- (iv) Les CTV dans les 7 délégations cibles, y compris Ain Jloula, délégation nouvellement créée.

379. L'UGO coordonnera l'ensemble du programme de renforcement des capacités et contribuera au système de suivi et aux rapports sur cette sous composante.

380. L'assistant technique permanent au sein de l'UGO Cadre5 : Inclusion sociale et OP sera en charge de la coordination globale du programme d'actions de formations en coordination avec le prestataire de service PS3. Il aura pour rôle d'assurer la coordination des aspects organisationnels et institutionnels de la gestion des aménagements hydrauliques par les groupements d'usagers ainsi que du renforcement des capacités des SMSA et groupes d'intérêt informels. Il contribuera au système de suivi et évaluation et préparera les rapports d'avancement.

381. L'assistant technique « Aménagement hydraulique » aura pour rôle d'assurer la coordination technique des interventions physiques (création et réhabilitation de réseau d'eau potable et d'irrigation) ainsi que des formations sur les aspects techniques de la gestion de ces aménagements par les groupements d'usagers.

382. Le spécialiste en renforcement des capacités mobilisé par le prestataire de service spécialisé (PS3) aura la charge de réaliser un diagnostic des capacités et de concevoir et coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. Il conseillera le CRDA et organisera la mobilisation des formateurs court terme. Il participera aussi aux concertations 4P pour apporter un appui et faire la mise en relation avec les canaux de formation disponibles.

383. Les formateurs courts termes seront mobilisés dans le programme de renforcement des capacités et dans les concertations 4P si nécessaire.

384. Calendrier / phasage : Le programme indicatif de formations sera préparé par le projet avec l'appui du Prestataire de service en renforcement des capacités. Le calendrier indicatif des actions de renforcement des capacités est comme suit :

Actions de renforcement des capacités	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Visites d'échanges (OP, Groupes d'intérêt)		10	20	20	10	10
Formations de formateurs		2	2			2
Formations ciblées jeunes et femmes		4	8	8	4	4
Formations gestion technique et administration OP		5	5	5	5	5
Formations Adaptation au Changement Climatique		15	15	15	15	15

385. Durabilité. Les actions de renforcement des capacités et de formations auront un effet durable sur la capacité des OPs de gérer les aspects gouvernance, administration et gestion techniques de leur organisation. A la fin du projet les services du CRDA et les autres partenaires auront une meilleure capacité de remplir leur mandat grâce aux formations de formateur reçues. Ils seront en mesure d'apporter les formations aux OP sur le long terme dans la limite de la disponibilité du personnel.

Renforcement des capacités (fonds d'adaptation)

386. Soutenir les petits exploitants vulnérables au climat, pour mieux s'adapter au changement climatique, est un aspect fondamental du mandat du Fonds pour l'adaptation. La sous-composante soutiendra directement les investissements réalisés sous la sous-composante 2.1 afin de restaurer la production des petits producteurs potentiels. En plus de réduire les pertes en eau, le projet engagera également activement les agriculteurs dans le renforcement de leurs capacités afin de mieux s'adapter au changement climatique. Les groupes de discussion ont montré que les agriculteurs sont disposés à apprendre de nouvelles techniques pour améliorer leur production. Les discussions ont révélé que, si les agriculteurs sont en mesure de rembourser leurs investissements en irrigation goutte à goutte en une bonne saison, les tuyaux doivent généralement être remplacés toutes les deux saisons. Les agriculteurs sont également intéressés par l'apprentissage de nouvelles techniques qu'ils peuvent mettre en œuvre pour améliorer la culture intercalaire mais également le paillage, les techniques de compost, etc. Le renforcement des capacités sera axé sur les périmètres irrigués afin que les investissements contribuent directement à l'amélioration de la capacité de production des agriculteurs et à la maximisation des investissements visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

387. Le FA soutiendra le prestataire de services 3 (PS3) recruté par le FIDA, qui sera chargé d'identifier l'expertise technique nécessaire à la conception des curricula et programmes de

formateurs de formateurs, des former les formateurs CTV, de concevoir les manuels de formation ainsi que des manuels faciles à suivre avec schémas pour les bénéficiaires. Le CTV possède le niveau d'expertise technique lui permettant de conseiller et d'enseigner. Après avoir été renforcé par de nouveaux effectifs et de nouvelles capacités de transport grâce au soutien du FIDA, il fournira également du personnel technique capable de former les bénéficiaires et de dispenser des services techniques post-formation. Conseil. En plus de former le CTV, le projet complétera également le renforcement des capacités des GDA et des SMSA en intégrant l'agriculture de conservation dans le programme de formation. Cela se fera sous la forme d'entretien des infrastructures d'eau et de sensibilisation à l'environnement et à l'agriculture de conservation.

388. Résultats escomptés : Le don du Fonds d'Adaptation à travers le Projet servira à renforcer les capacités à la fois des propriétaires fonciers et des travailleurs séparément. Le prestataire de service sera chargé d'identifier les besoins des deux groupes et d'adapter les programmes de formation en conséquence. 28 membres du personnel de CTV seront formés au préalable et formeront à leur tour 3 447 bénéficiaires (1 499 propriétaires fonciers et 2 298 ouvriers) et fourniront également un soutien technique aux bénéficiaires du périmètre d'irrigation. Les connaissances seront transférées aux 3447 agriculteurs bénéficiaires à travers des parcelles de démonstration. Les parcelles de démonstration seront mises en œuvre par le prestataire de services et les équipements fournis par le CRDA. Le projet appuiera également le renforcement des capacités des SMSA en matière de résilience au climat, en fonction de la demande. Le PS3 se coordonnera avec la CRDA pour identifier les SMSA qui nécessiteront une formation. Les CTV seront renforcés dans le cadre du projet et pourront se mobiliser pour se rendre dans les locaux de la SMSA et dispenser une formation pour une variété de scénarios. Celles-ci incluront les plateformes d'agriculteurs promues par le FIDA et/ou une formation sur site ad hoc.

389. Le projet formera les agriculteurs bénéficiaires en vue d'améliorer la durabilité environnementale et la productivité afin de sortir de la pauvreté et de pouvoir vendre des produits par l'intermédiaire des activités de 4P. L'appropriation de ces techniques est un aspect très important qui assurera la réussite à long terme du projet. La sensibilisation et le renforcement des capacités des agriculteurs à cet égard sont essentiels pour obtenir des résultats durables.

Tableau 5 : Nombre de bénéficiaires formés (FA)

	GDA	CTV	Propriétaire	Ouvrier
Formateurs formés	-	28	-	-
Formation technique à la maintenance des infrastructures	84	-	-	-
Formation des propriétaires fonciers sur PPI	-	-	1149	-
Ouvriers formés sur PPI	-	-	-	2298
Total	84	28	1149	2298

390. Ciblage / sélection : La sélection des bénéficiaires de cette sous-composante sera basée sur les critères énoncés par le Projet pour le soutien des périmètres irrigués.

391. Le projet ciblera les agriculteurs possédant jusqu'à 2 ha de terres. Les parcelles de démonstration auront des quotas de 65% de femmes (pour chaque propriétaire foncier, 2 de ses ouvrières seront également formées).

392. Modalités de mise en œuvre : Cette sous-composante sera principalement supervisée par le PS3, qui identifiera les formateurs externes ; concevra les programmes de formation, les manuels de formation et le matériel d'appui d'après formation (avec schémas). Il identifiera et mettra en place les parcelles de démonstration et formera le personnel des CTV. Les démonstrations seront établies dans 7 périmètres. Chacun de ces 7 périmètre servira de modèle pour 4 périmètres avoisinants, couvrant ainsi l'ensemble des 34 Périmètres de la zone du projet. Leprojet (soit directement par le CRDA soit par le prestataire de service dans son contrat) sera responsable de l'achat du matériel de démonstration et des outils à main. Les parcelles de démonstration seront situées sur les terres de deux agriculteurs officiellement reconnus comme ayant le statut de famille à revenu limité. L'agriculteur devra accepter que sa parcelle soit utilisée pour la formation pendant les trois années de démonstration. Une partie seulement de la terre de l'agriculteur (1ha) sera utilisée à titre de démonstration et le reste à titre de contrôle pour permettre aux participants de comparer les résultats. En contrepartie, l'agriculteur de démonstration recevra gratuitement tout le matériel nécessaire (irrigation au goutte-à-goutte

pour la durée du projet, graines et/ou plantules, engrais, formation et support technique) pendant toute la durée de la démonstration (3 ans) afin de garantir le succès des parcelles de démonstration.

Renforcement des capacités :

393. Cette sous-composante renforcera les capacités tant institutionnelles que des bénéficiaires. Elle permettra de :

- Former 1149 propriétaires terriens et 2298 ouvriers agricoles aux techniques simples d'adaptation au climat et au maintien des investissements qu'ils ont reçus.
- Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles par la formation de 28 techniciens des CTV en tant que formateurs et servira également de support technique pour toute question que les agriculteurs pourraient avoir après leur formation. 84 personnes des GDA seront également formées à la gestion technique de la maintenance des infrastructures hydrauliques réhabilitées.
- Cette activité permettra également aux SMSA de renforcer leurs capacités en matière de techniques de production résilientes au climat (vente de semences de variétés plus résistantes à la sécheresse et association, production et vente de compost et de résidus d'huile d'olive en tant qu'intrants biologiques pour les agriculteurs). L'identification des SMSA et des petites exploitations impliquées dans les secteurs concernés est prévue dans chaque délégation (le projet prendra en charge 30 SMSA, dont 12 existent et la création de 18 nouveaux SMSA).

394. Capacité technique. Les capacités des propriétaires fonciers seront renforcées par la mise au point de programmes de formation pouvant inclure les systèmes d'irrigation, l'exploitation et la maintenance des équipements; la qualité de l'eau et les régimes d'irrigation; comptabilité d'entrée simple et reportingfinancier; dépenses et revenus des secteurs irrigués; services de conseil en technologie, économie et marketing; renforcement des capacités de sensibilisation au changement climatique; formation sur l'importance et la nécessité d'utiliser de manière durable les ressources limitées en eau; compostage et agriculture biologique; stockage d'eau supplémentaire; gestion de la charge des cultures.

395. Face à la sécheresse. En période de sécheresse, la taille et l'éclaircie peut aider à atténuer les effets néfastes à long terme du stress hydrique sur la croissance et peut favoriser la croissance des fruits; la taille d'été peut réduire le stress hydrique tout en ayant un impact minimal sur la croissance des fruits; et évitez d'appliquer des nutriments foliaires pendant le stress thermique, car les nutriments ne pourront pas pénétrer dans l'arbre et les sels se concentreront trop rapidement dans les feuilles. De même, les propriétaires fonciers seront sensibilisés à l'importance de traiter les travailleurs de manière adéquate, en particulier les travailleuses. Les ouvriers seront formés sur plusieurs des mêmes sujets pour appliquer la théorie à la pratique.

396. Face à l'humidité excessive. Pour faire face aux périodes trop humides, l'activité servira à supporter les agriculteurs à appliquer des techniques pour minimiser les impacts négatifs de l'humidité excessive. Celles-ci comprendront des options de drainage appropriées ; l'importance de la préparation du sol, par exemple l'application de gravier sur un sol plus lourd pour améliorer le drainage. De fait, pendant les fortes pluies, il est préférable de drainer avant d'utiliser des machines lourdes afin de minimiser la compaction. De plus, les cultures de couverture ou les tourbières des vergers peuvent aider à absorber l'humidité pendant la saison de croissance et peuvent aider les arbres à se préparer à l'hiver. Ces cultures empêchent également les pertes par lessivage en attachant les nutriments sous forme organique en hiver et en les libérant au printemps lorsque les arbres peuvent les utiliser. Le but de ces formations sera de surveiller l'humidité du sol pour éviter une irrigation excessive.

397. Formations à la gestion des périmètres irrigués. Les capacités seront renforcées grâce au programme de formation qui se déroulera par groupes de 20. Les agriculteurs bénéficieront non seulement d'une opportunité de formation, mais aussi grâce à la mise en œuvre de deux parcelles de démonstration, le projet atténuerait tout risque d'échec dans l'une ou l'autre des parcelles. la possibilité de voir les résultats à la fin de la saison par rapport à une parcelle témoin installée dans la ferme d'une famille officiellement à revenu limité. Le PS3 s'engagera activement à tirer des enseignements de l'expérience acquise pour mettre à jour les programmes de

formation de l'année suivante. De cette manière, les formateurs auront la possibilité d'apprendre des années précédentes, d'améliorer et de mettre à jour les programmes de formation en conséquence, ainsi que de faire des suggestions sur la manière de l'améliorer. Cela renforcera la capacité de CTV à penser de manière innovante et à continuer après le projet à fournir des idées innovantes et adaptives. Grâce à cette approche, les agriculteurs apprendront chaque année de nouvelles approches et pourront s'appuyer sur les sessions de formation aux parcelles de démonstration ainsi que sur les services de conseil de CTV pour recevoir un soutien complémentaire.

Rôles et responsabilités :

398. CRDA: supervisera toutes les activités et veillera à ce que tous les critères de sélection soient actuellement appliqués. Le CRDA sera également responsable du suivi et de l'évaluation des résultats et des rapports annuels au Fonds pour l'adaptation, conformément aux critères définis. Au cas où des risques environnementaux et sociaux seraient identifiés conformément aux exigences du Fonds pour l'adaptation, le CRDA sera responsable de s'assurer que les plans de gestion environnementale et sociale appropriés soient mis en œuvre pour atténuer ce risque.

399. Prestataire de services : fournira l'expertise technique sous la forme de contrats externes. L'expertise sera focalisée sur la thématique en adaptant les programmes de formation aux besoins des bénéficiaires. Le PS concevra les programmes de formation conformément à la Nouvelle stratégie pour l'aménagement et la conservation des terres agricoles et aux domaines techniques identifiés à enseigner; être responsable de la mise en place des parcelles de démonstration et du suivi et de l'évaluation afin de s'engager dans un exercice visant à tirer les enseignements pour améliorer les programmes de formation, en introduisant de nouvelles techniques chaque année; rendre compte des progrès tous les trimestres.

400. CTV : Le CTV sera renforcé grâce à l'appui du FIDA et du Fonds pour l'adaptation au changement climatique et jouera un rôle central dans la formation et le soutien des propriétaires fonciers et des travailleurs des périmètres irrigués. Ils fourniront les techniciens qui seront formés par le PS. Le CTV apportera également un appui technique à la mise en œuvre du programme de Graduation, à la construction des citernes et à la restauration des terres dégradées par la plantation de cactus.

401. GDA : le projet du FIDA renforcera les capacités du GDA, mais le PS les inclura dans la formation aux démonstrations. Leur formation comprendra également la gestion et la maintenance des infrastructures hydrauliques sur le périmètre irrigué.

402. Calendrier / phasage

Figure 18 : Phasage des formations (Fonds d'adaptation)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Training		Programmes de formation conçus pour CTV et les bénéficiaires. Manuels conçus et imprimés	Formation des CTV et des bénéficiaires mises en place	Formation des bénéficiaires mise en place	Formation des bénéficiaires mise en place	
Parcelles de démonstration		Parcelles agricoles identifiées et équipement acquis.	Parcelles agricoles identifiées et équipement acquis et installé			

403. Durabilité : La durabilité sera assurée par le renforcement des capacités des bénéficiaires qui seront formés aux techniques d'adaptation au climat afin de mieux faire face aux phénomènes climatiques extrêmes. Grâce à la formation de CTV, le projet veillera à ce que la capacité technique soit en place pour fournir un soutien après la clôture du projet. Si le projet

décide d'élaborer des plans de gestion basés sur la communauté, la durabilité sera assurée en formant la communauté à comprendre l'importance d'une approche durable axée sur la communauté pour garantir l'environnement.

Sous-composante 2.3 – Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques

404. Constat et leçons apprises : Sa position géographique au centre ouest de la Tunisie met Kairouan au carrefour des axes de communication. L'ensemble des centres urbains secondaires de délégations de l'intérieur, à l'ouest du gouvernorat, sont directement reliés au marché domestique et d'export par un réseau routier bien développé. La production agricole de Kairouan est destinée aux entreprises de négoce et aux industries de transformation implantées dans les gouvernorats de Sousse, Sfax ainsi qu'au nord de la Tunisie à quelques heures de route.

405. Les canaux de commercialisation sont relativement peu structurés et l'immense majorité des 34 000 petits producteurs sont pénalisés par un positionnement défavorable dans les filières. La structuration en groupement de ces petits producteurs reste embryonnaire et ils dépendent donc complètement des intermédiaires et des grands négociants des gouvernorats de la côte pour l'écoulement de leurs produits.

406. L'investissement dans l'aval des filières agricole reste sous-développé à Kairouan, au regard du potentiel de la production et de sa diversité. La qualité des produits agricoles de Kairouan souffre de cette faible structuration des producteurs et des canaux de commercialisation. Les producteurs ne reçoivent pas de prix incitatifs à la qualité. Dans les secteurs reculés, les zones de production sont enclavées et la difficulté du transport des produits jusqu'aux axes routiers est répercutee par la baisse des prix payés au producteur.

407. Ce type d'approche de développement de filière par partenariats d'affaire a déjà été introduite dans le Gouvernorat au travers de plusieurs projets mis en œuvre par le CRDA de Kairouan et soutenues par les bailleurs de fonds : GIZ (projets PDA et IPFA), ONUDI (projet PAMPAT) notamment.

408. Ces projets ont démontré que les investissements dans la qualité des produits et la conformité aux normes sont un moyen de rassembler les acteurs et de faciliter leur coopération dans les filières. Ces projets ont aussi réussi à attirer des investissements complémentaires pour la promotion des produits du terroir (PAMPAT¹⁹) et aussi dans les production arboricoles (olive, abricot). Ces interventions dans les filières peuvent être durables à conditions qu'elles permettent au secteur privé d'améliorer son positionnement sur le marché. L'évaluation indépendante conclut que PAMPAT a le potentiel pour faire l'objet d'une seconde phase en mettant à l'échelle les approches et enseignements de la première phase qui s'achève en Septembre 2019.

409. Dans ces conditions, la phase de conception du projet IEES Kairouan a donné lieu à des concertations avec le CRDA et les projets en cours. Le MARHP et le CRDA encouragent la mise en commun des approches et des moyens des différents projets dans la mise en œuvre des interventions sur les filières agricoles. Les calendriers de conception et de démarrage de IEES et de PAMPAT2 sont similaires, offrant une opportunité unique de synergie entre les deux projets.

Objectifs et résultats attendus

410. L'objectif de cette sous composante est de faciliter l'insertion des ruraux dans les filières locales, en développant des partenariats d'affaires avec les acteurs des filières. Les résultats escomptés sont : (i) 29 organisations de producteurs ruraux engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées (ii) 14 partenariats d'affaires établis dans les 3 ou 4 filières agricoles sélectionnées

1. Ciblage des bénéficiaires Cette composante soutient directement 4 types de bénéficiaires :

- (i) Les exploitants agricoles gérant des petites exploitations familiales ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines. Cela inclus environ 320 exploitants dans les petits périmètres irrigués modernisés avec l'appui du projet.
- (ii) Les familles ayant développé des AGR soutenues en composante 1.3 et qui dégagent un surplus commercialisable stable. Il est estimé que cela représente

¹⁹ L'évaluation indépendante de PAMPAT, ONUDI Avril 2019

1000 ménages, ayant développé des Activités Génératrices de Revenu (AGR) soutenues en composante 1 ;

- (iii) Les SMSA existantes et les SMSA nouvellement créées et soutenues par la composante 2.2
- (iv) Les entreprises privées impliquées dans les filières sélectionnées

411. Cette sous composante du projet soutiendra environ 3000 petits exploitants agricoles et éleveurs répartis sur les 7 délégations cible. Cela représente 9% du nombre total des exploitations dans les secteurs cible (37,500 exploitations au total).

412. Le processus de sélection des exploitations participant aux partenariats d'affaire se fera en 4 étapes :

- (i) Identification des filières prioritaires par délégation
- (ii) Identification des bassins de production existants dans chaque délégation
- (iii) Dans chaque délégation sélectionnée, identification des SMSA et des petites exploitations impliquées dans la filière choisie dans chaque délégation.
- (iv) Sélection des exploitations sur la base de leur localisation géographique dans les bassins de production, de leur taille et de leur spécialisation dans les filières retenues. La sélection finale se fait en concertation avec le conseil local de développement de chaque délégation et les consultations locales pour éviter l'éparpillement géographique des interventions.

Ces étapes sont détaillées ci-dessous :

413. **Sélection des filières potentielles.** Bien que le projet dans sa phase de conception n'ait pas sélectionné de filière de manière définitive, chaque partenariat d'affaires sera centré autour d'une production particulière. L'éventail des productions pré-identifiées, à titre indicatif, est le suivant :

- Arboriculture : l'olivier en sec est une production très répandue dans l'ensemble des délégations de la zone du projet. L'amande est aussi produite en sec, soit en culture pure soit associée avec l'olivier. L'abricot et les agrumes sont produits uniquement dans les périphéries irriguées
- Petit élevage d'embouche : l'élevage ovin et caprin est très répandu dans les délégations cible en particulier dans les délégations d'Ain Jloula, Haffouz, Hajeb el Ayoun. La production de poulet de ferme se développe dans les délégations bien reliées au marché comme à Sbikha.
- Produits du terroir tels que figue de barbarie, miel, herbes aromatiques et huile essentielles, etc.

414. Les produits sélectionnés devront avoir les caractéristiques d'un produit de terroir et répondre aux paramètres suivants : Accent sur la valorisation et la transformation locales, accent sur la promotion des produits de niche (terroir et bio), réelles opportunités de marché (export/local), potentiel de création d'emploi, existence d'acteurs le long de la chaîne (producteurs, transformateurs, exportateurs), quantités adéquates et régulières (en fonction du marché), début de structuration de la chaîne de valeur (organisation des acteurs/volonté de coopération), degré de motivation et implication des acteurs

415. **Identification des bassins de production :** Comme mentionné ci-dessus, les productions agricoles pré-identifiées sont réparties les délégations cibles en fonction de leur spécificité. Lors de la phase de conception, la répartition suivante a été élaborée avec les services du CRDA. Elle donne de manière indicative le nombre potentiel de petites exploitations agricoles pour chaque production.

Tableau 6 : Répartition des productions identifiées dans les délégations cible

Délégations	Sbikha	Oueslatia	Ain Jloula	Chebika	Haffouz	El Alâa	Hajeb el Ayoun	Total
Olivier / amandier	235	235	235	235	235	235	235	1645
Ovin / caprin			143		143		143	430

Avicole	200							200
Produit ruche / Miel		100	100		100	200	100	600
PAM (GDA femmes)		125						125
Total	435	460	478	235	478	435	478	3000

416. Identification des exploitations agricoles et des organisations de producteurs dans les bassins de production. Le projet facilitera un recensement rapide des exploitations et des organisations de producteurs de produits sélectionnés dans les bassins de production. A titre indicatif, le projet pourra développer jusqu'à 14 partenariats impliquant 3000 petits exploitations agricoles comme résumé ci-dessous :

Modèle	Partenariats	Bénéficiaires directs
Arboriculture	7	1625
Produits de la ruche	3	625
Elevage caprin / ovin	2	415
Elevage avicole	1	210
PAM	1	125
Total exploitaions agricoles	14	3000

417. **Approche méthodologique du PAMPAT** : La méthodologie est une mise à l'échelle de l'approche filière promue par le projet PAMPAT dans sa phase 1. Le projet PAMPAT suit une approche de développement de chaîne de valeur ciblant l'ensemble des activités qui déterminent la performance d'une chaîne, de la production et fourniture des intrants à travers la transformation et les services d'appui jusqu'au marché final). Cette approche est centrée sur la qualité des produits, en intégrant l'ensemble des maillons d'une filière donnée. Elle comprend 6 étapes :

- (i) Création d'une commission réunissant les principaux acteurs de la filière et développement d'un plan d'action commun
- (ii) Mise à niveau des différents maillons de la filière (agriculteurs, centres de collecte, entreprises): amélioration de la qualité, optimisation de l'utilisation des ressources, augmentation de la productivité et capacité de production
- (iii) Formalisation des liens entre les différents maillons de la filière (p.ex. contrats d'approvisionnement)
- (iv) Labellisation des produits de «terroir» qui sont conformes au cahier de charges (y compris, mise en place du système de gestion du label et assistance aux producteurs dans le processus de conformité au cahier de charges)
- (v) Amélioration de l'accès aux marchés et du marketing mix des entreprises/groupements
- (vi) Diversification et innovation le long de la filière

418. L'approche PAMPAT aborde notamment l'organisation des chaînes de valeur retenues, la valorisation des produits de terroir, le respect de la qualité, la traçabilité, l'amélioration du conditionnement et de l'emballage, le tout dans un esprit de commercialisation (surtout la vente à l'export, sans oublier le marché local). Les interventions seront ciblées pour répondre aux contraintes et blocages spécifique de chaque filière sélectionnée.

419. **PAMPAT 2** : ONUDI et le bailleur de fonds SECO (Secretariat au Commerce Extérieur de la Confédération Helvétique) envisagent de mettre en œuvre une seconde phase du projet PAMPAT. Dans le cadre de ce PAMPAT2, il est envisagé que ONUDI mette en œuvre cette composante 2.3 en mobilisant les ressources de IESS. Ce partenariat sera formalisé par une convention entre ONUDI et le CRDA de Kairouan. La synergie entre PAMPAT 2 et le projet IESS permettra la mise à l'échelle des résultats, d'élargir le nombre de filières soutenues et de renforcer les capacités du CRDA dans la coordination du développement et la structuration de filières dans le Gouvernorat.

420. Le projet IEES apportera des éléments additionnels : des actions de désenclavement des zones reculées, l'inclusion financière et le lien avec les institutions de microfinance, les mesures d'adaptation au changement climatique.

421. **La mise en œuvre** est basée sur l'approche PAMPAT décrite plus haut. Avant de procéder à l'établissement d'une commission réunissant les principaux acteurs, l'approche proposée incluera des étapes d'identification, de diagnostic, de sélection et de mobilisation sociale comme décrit ci-dessous :

- (i) Etape1 : Identification. Cette étape vise à identifier en parallèle les filières et les zones géographiques dans lesquelles les partenariats pourraient être développés, accompagnés et par la suite étendus. Cette étape implique la confirmation de trois facteurs clés : (a) bassins de production existantes : volumes de production existants et saisonnalité (b) Potentiel commercial : existence de surplus commercialisables dégagés par un nombre critique de petits producteurs, existence d'une demande des consommateurs et conditions d'accès à la zone de production ; (c) Impact positif possible. Une grille de notation des différents produits agricoles dans la zone du projet permet de mettre la priorité sur ceux qui ont le plus de potentiel pour le développement de partenariats d'affaire. A la fin de cette étape, les filières et les bassins de production sont identifiés et validés.
- (ii) Etape2 : Diagnostic rapide. Identification des acteurs impliqués dans chaque filière : Cette étape permet de produire un diagnostic comprenant : la description des acteurs de la filière, les segments de marché, les volumes et flux de produits et leur marge brute de production, les dynamiques clés et facteurs de levier, les contraintes et opportunités et les interventions potentielles. A la fin de cette étape les principales contraintes des filières sont caractérisées par leurs acteurs eux-mêmes et des pistes d'intervention sont identifiées
- (iii) Etape3 : Sélection. La sélection des exploitations agricoles dans les bassins de production se fera sur la base de leur localisation géographique, de leur taille et de leur spécialisation dans la filière concernée.
- (iv) Etape4 : Mobilisation sociale. Cette étape comprend : (i) Campagne d'information par le CRDA et les services présents dans les délégations (CTV). La campagne touche les exploitations sélectionnées et les informe des conditions et du processus de concertation avec le calendrier prévu. (ii) des concertations au niveau local (secteur) avec et entre les acteurs locaux de la filière au niveau secteur : producteurs, IMF, premier collecteur, fournisseurs locaux. Ces concertations ne sont pas des ateliers formels et sont facilitées par les CTV avec l'appui méthodologique de l'équipe de facilitation. La mobilisation permet aux différents acteurs d'exprimer leurs contraintes et les opportunités de la filière et de préparer un atelier de validation stratégique
- (v) Etape5 : Atelier de Validation de la stratégie collective par les acteurs. Des représentants de producteurs, acheteurs ; fournisseurs ; et IMF présentent chacun leur vision avec les éléments préparés séparemment lors de l'étape de mobilisation. Le but de cette étape est de valider une stratégie d'affaire pour chaque filière avec les acteurs concernés. La stratégie d'affaire de la filière comprend :
 - La situation actuelle : production et acteurs locaux, écoulement de la production, les soutiens actuels, la formulation du problème
 - Exposé de l'opportunité d'affaire et des solutions : proposition sur la production, proposition sur l'écoulement : formulation de la solution
 - Exposé de la vision et des priorités immédiates sur le court terme

Cette étape requiert un atelier d'une demi-journée par délégation pour chaque filière. Les discussions sont modérées par l'assistant technique « Partenariat et Filière » de l'UGO et l'équipe de facilitation de partenariat. La validation de la

stratégie d'affaire sera faite par le comité local de développement avec l'appui du CRDA et de l'UGO. C'est une étape clé du processus

- (vi) Etape6 : Stratégie collective de partenariat. Elaboration du plan d'affaire commun aux acteurs et choix sur les rôle de chacun. Formalisation par documents d'agriculture contractualisée, MoU avec les partenaires, etc
- (vii) Etape7 : Plan de co-investissement. Ce plan met en relation les besoins exprimés dans la stratégie collective de partenariat et les sources de financements : financement en propre des acteurs, banques, IMF, etc. Le cas échéant, le projet financera les moyens de mise en œuvre du partenariat par des subventions en nature. Les dépenses éligibles sont : intrants agricoles ; équipements agricoles (goutte à goutte, serres, pompes solaires, etc) ; machines agricoles (tracteur etc), équipement de post-recolte (caisses, sechoirs solaires ; attention aux sechoirselectriques, problème de puissance du réseau électrique) infrastructures (pistes ; bâtiments) etc. La validation du plan de co-financement sera faite par un comité d'agrément au niveau du gouvernorat avec l'appui de l'UGO sur la base de critères et de feuilles de notation. Le comité décide si le plan de co-financement est approuvé ou non.
- (viii) Etape8 : Facilitation de la mise en œuvre collective des acteurs. La mise en œuvre du plan d'affaire et du plan de co-financement est facilitée par l'équipe de facilitation des partenariats et le cadre « partenariat » de l'UGO
- (ix) Etape9 : Accompagnement et soutien.

422. L'équipe de facilitation des partenariats sera mobilisée par le projet PAMPAT2 mis en œuvre par ONUDI. Le projet IEES financera la mobilisation de 7 techniciens supplémentaires par ONUDI afin de faciliter les partenariats soutenus par le projet IEES. Le personnel mobilisé sera spécialisé dans la facilitation de partenariat et de modération de concertations autour des filières agricoles, la facilitation de montage de partenariats d'affaires et de plans de co-financement et dans le soutien à l'entreprenariat en zone rurale

423. L'équipe de facilitation travaillera avec CRDA pour sélectionner les filières et identifier les bassins de production et faciliter les concertations et les négociations des plans d'affaires et des plans de co-financement. Ces actions seront suivies et coordonnées par le cadre « Partenariats et filières » au sein de l'UGO du projet.

Mesures spécifiques en soutien aux femmes et aux jeunes

424. Un partenariat public privé spécifique sera organisé en impliquant une SMSA dont le mandat sera le transport des ouvrières agricoles de leur domicile vers leur lieu de travail. Les ouvrières agricoles circulent et travaillent dans des conditions difficiles qui pourront être améliorées par des services apportés par une SMSA dans ce but.

425. Les conditions de travail des femmes ouvrières seront aussi prises en compte dans l'élaboration des plans de d'affaire. Des mesures spécifiques seront intégrées dans ces plans pour assurer une amélioration des conditions de travail des femmes ouvrières.

426. Le projet soutiendra particulièrement l'émergence et le développement d'organisation de productrices (SMSA de femmes, groupes informels) en particulier dans les filières impliquant les femmes comme les plantes médicinales et aromatiques. Dans les autres filières, le projet veillera à la participation active des femmes et à leur rôle dans les processus de prise de décision : sécurité, hygiène, accès à l'eau, etc.

Soutien aux pratiques durables de production et de transformation :

427. Lors des concertations, les options de pratiques durables seront exposées par les services techniques du CRDA appuyés le spécialiste en adaptation au changement climatique de l'UGO. Les options de pratiques durables sont listées ci-dessous sans être exhaustives.

428. Soutien aux modes de production durables : parcelles de démonstrations et visites d'échanges pour disséminer les bonnes pratiques de gestion économique de l'eau (réseau enterré, goutte à goutte, paillage, culture associées, etc) de gestion des sols : cultures associées et intercalaires ; épandage des effluents des huileries olive (margines) comme fertilisants de

plantations d'oliviers, gestion des residus de culture, compost, lien avec les actions CES en composantes 3.1

429. Réduction des pertes de production et post-récolte : demonstration des bonnes pratiques de post-récolte (cooling / refroidissement des produits maraîchers juste apresrecolte ; manipulation des produits lors du transport ; triage ; stockage, etc)

430. Etablissement d'unités privées de production d'intrants. Le projet encouragera la dissemination de pratiques durables tels que décrits ci-dessous :

431. Soutien à la transformation des produits agricoles : demonstration des bonnes pratiques de sechage ; distillation ; empaquetage etc. formations sur les aspects energie (ER, reduction des couts), effluents eventuels ; risques de pollution et sécurité des travailleurs dans les unités de transformation (dans les SMSA et les PME) ; bonnes pratiques de foodsafety / hygiène, sécurité du consommateur

432. Labellisation et promotion de la qualité : le partenariat peut investir dans le recrutement d'un organisme certificateur qui appuie la certification Agriculture Biologique (ou autres labels) des participants au partenariat

Formations et renforcement des capacités

433. Renforcement des capacités : Dans les concertations 4P, le projet apportera une expertise en renforcement des capacités par la participation du spécialiste en renforcement des capacités mobilisé par le prestataire de services PS3. Les formateurs courts termes pourront aussi être mobilisés pour repondre à des besoins spécifiques identifiés lors des concertations.

434. Dans les plans d'affaires, les besoins en formation seront identifiés et chiffrés. Plusieurs types d'action pourront etre inclus dans les plans d'affaires pour assurer le renforcement des capacités : formations théoriques et pratique ; Visites croisées ; voyage d'études ; Réseau de producteurs relais (lead Farmers)

435. Le CRDA sera en charge de valider les options techniques et de faciliter les concertations en mobilisant les arrondissements techniques et le personnel des CTV

436. L'UGO avec l'appui de l'assistant technique cadre « partenariat » assurera les formations, la coordination méthodologique, le suivi et la préparation des rapports d'avancement.

Plans de financement

437. Les plans de partenariat comprendront un plan de financement qui détaillera les couts d'investissement à au moins deux maillons de la filière agricole. Ces plans seront financés en mobilisant les ressources disponibles : dotations du projet, les banques, institutions de micro-finance, fonds propres de partenaires (producteurs, organisations de producteurs, entreprises de l'amont et aval de la filière), les mécanismes de soutien et subventions à l'investissement agricole dans le cadre de la loi sur l'investissement de 2017.

438. Les dotations du projet pourront cofinancer : les intrants et matériel agricole en soutien à la production des petits exploitants agricoles, les équipements de post-récolte, transformation et emballage en soutien aux SMSA et aux petites entreprises privées, les couts de certification et de formation le cas échéant. Les dotations du projet seront allouées en nature (intrants, matériel, équipement, service). Les dotations financières directes sont exclues.

439. Les parties prenantes de la plateforme participeront au processus de partenariat, en particulier les partenaires Institutions Micro-Finance présents dans le gouvernorat et associés au projet.

440. Un comité d'agrément sera constitué pour valider les plans d'affaire et approuver les plans de financement par le projet et les autres financiers / contributeurs (IMF ; banques, secteur privé, contribution secteur public, etc).

441. Le comité d'aggrément est constituté du CRDA, de l'UGO et de represéntant de comité local de développement. Il se réunira en commission régulièrement pour examiner les plans d'affaires et les propositions d'investissement qui émergeront des partenariats d'affaire

442. Calendrier / phasage : Il est prévu d'initier des partenariats à partir de la deuxième année du projet après la phase préparatoire d'identification, diagnostic et mobilisation sociale. Le phasage est conditionné par le calendrier du projet PAMPAT2.

Partenariats	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Préparation	Mobilisation et Etapes 1+2 du process					
1ere phase		4 partenariats	suivi	Suivi	Suivi	Suivi
2eme phase			6 partenariats	Suivi	Suivi	Suivi
3eme phase				4 partenariats	Suivi	Passage de relais à la structure pérenne
Structure pérenne		Etablissement	Mobilisation / demarrage	Développement		

443. Durabilité : Les 4P sont financés en partie par des subventions du projet pour la facilitation des concertations et les investissements physiques mais sont co-financés par des lignes de crédit fournis par le IMF et les banques qui participent aux concertations dès les phases initiales. L'implication des IMF constitue un facteur important de durabilité: le projet investit pour faciliter la mise en relation de ces IMF avec d'une part le secteur productif (exploitations individuelles ; groupes informels d'exploitants et SMSA) et d'autre part l'amont et laval de la filière y compris le secteur de la transformation des produits agricoles (fournisseurs d'intrants ; d'équipements ; prestataires de service ; PME locales ; SMSA de transformation, entreprises du secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles)

444. Le projet soutiendra l'établissement d'une structure locale de facilitation de partenariats d'affaire. Des expériences de ce type sont soutenues par d'autres projets dans d'autres gouvernorats de Tunisie, comme par exemple Initiative Tunisie et présentent l'avantage d'établir une structure locale permanente et formelle sous la forme d'une association. Elle rassemble un comité composé de membres volontaires émanant d'organisations locales impliquées dans les filières agricoles concernées.

445. Cette approche permet d'assurer la durabilité du modèle de partenariats développé par IESS-Kairouan, en multipliant les effets après la clôture du projet et l'épuisement des fonds mis à disposition.

COMPOSANTE 3 GESTION DU PROJET

La composante 3 ne constitue pas une composante technique du projet. Il s'agit d'une composante institutionnelle transversale décrite dans les parties suivantes :

- Suivi et évaluation et Gestion des connaissances : Partie 4 du PIM
- Gestion du projet : en partie 1 et en partie 2 du PIM

PARTIE 2 : PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES

Introduction

446. Cette partie du manuel de procédures formalise les principales procédures de gestion administrative, financière et comptable, qui seront adoptées par l'Unité de Gestion par Objectif du projet durant les étapes suivantes : préparation et planification, implémentation, achèvement.

447. Elle pour objectif de décrire les étapes nécessaires qui doivent être entreprises par le personnel financier et comptable du projet, en particulier lors de l'exécution des actions suivantes : planification et budgétisation, comptabilité, contrôle interne, flux de fonds, retraits de fonds, procédures de paiement, rapports financiers, gestion des actifs immobilisés, arrangements d'audit, supervision par le FIDA, achèvement du projet et clôture du prêt/don.

448. Le présent document décrit l'organisation et les procédures de gestion administrative, financière et comptable du Projet d'Insertion Economique, Sociale et Solidaire dans les collines du Gouvernorat de Kairouan (IÉSS-Kairouan) et permet notamment de :

- Fournir un cadre formel d'exécution des opérations à caractère administratif, financier et comptable,
- Décrire l'organisation administrative, financière et comptable,
- Décrire les procédures des dépenses dans les conditions garantissant un contrôle interne efficace, en formalisant les contrôles effectués ainsi que les responsables de ceux-ci à chaque étape du circuit des documents,
- Décrire les procédures à mettre en œuvre par l'ensemble du personnel comptable et administratif ainsi que les tâches qui lui incombent.

449. Ce manuel a été élaboré sur la base du Rapport de Conception du Projet, du "Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA" et du "Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds". Les procédures désignent ici l'ensemble des instructions d'exécution des tâches, les documents utilisés, leur diffusion et la périodicité de cette diffusion, leur conservation, les contrôles à mettre en place, les autorisations et les approbations, les règles à respecter, l'enregistrement et le traitement des opérations de manière à assurer la fiabilité et la pertinence de l'information comptable et financière.

450. Un manuel de procédures n'est pas figé et s'adapte au rythme et à l'environnement dans lequel évolue le projet. A ce titre, des modifications des procédures peuvent intervenir au cours de l'exécution du projet du fait d'une réorganisation interne de celui-ci ou de changement de dispositions réglementaires nationales ou internationales.

451. Sous la responsabilité du Coordinateur du projet, et après validation du Directeur Général du CRDA, une mise à jour du manuel s'imposera pour tenir compte de ces évolutions et changements. Dans cette optique, il incombera au Coordinateur du projet d'adopter une démarche cohérente afin de mieux coordonner les éventuelles mises à jour de cet outil précieux pour le bon fonctionnement du projet. Toute mise à jour du manuel doit faire l'objet, au préalable, de non-objection du FIDA.

452. La mise à jour du présent manuel est aussi importante que sa mise en place. S'il n'est pas mis à jour régulièrement et si chaque exemplaire ne subit pas la mise à jour, il perd de son efficacité. Une liste des détenteurs du manuel sera maintenue par le Coordinateur du projet pour permettre la mise à jour de tous les exemplaires chaque fois qu'une mise à jour sera opérée.

453. Coût et financement du projet : Le coût du projet est estimé à 51.3 millions US\$, soit l'équivalent de 153.8 millions DT et sera financé à raison de 23,1 millions US\$ par un prêt du FIDA, 0,7 millions US\$ par un don du FIDA, 9,2 millions US\$ par le Fonds pour l'adaptation, 15,9 millions US\$ par le budget de l'Etat Tunisien (CRDA, MAS, ...) sous forme de taxes, de droits de douanes sur les acquisitions du projet, subventions, frais du personnel et de fonctionnement,

appui aux familles nécessiteuses et à revenus limités, 1,8 million US\$ par les bénéficiaires, essentiellement en nature et 0,6 millions US\$ par l'UTSS .

454. Le tableau suivant présente l'affectation du prêt et des dons par catégorie de dépenses et les pourcentages de financement par catégorie.

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du don (exprimé en EUR)	Pourcentage de financement
I. Génie civil et rural	7 490 000		100% HT et hors co-financiers
II. Equipements	8 230 000	30 000	100% HT, hors contribution des bénéficiaires et hors co-financiers
III. Services	2 955 000	537 000	100% HT et hors co-financiers
IV. Non alloué	2 075 000	63000	
TOTAL	20 750 000	630 000	

* Pourcentage net d'impôts, de taxes, de contributions des Bénéficiaires au titre des fonds de contrepartie et du don FIDA.

Politique anti-corruption

455. Les responsables de la gestion du projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion. Ces pratiques incluent, mais ne sont pas limitées aux pratiques suivantes :

- Acte de corruption : offrir, donner, recevoir, solliciter, directement ou indirectement, des dons, promesses ou faveurs afin d'influencer indûment les actions ou décisions d'une autre partie.
- Pratique frauduleuse : tout acte ou omission destinée à tromper une autre partie pour obtenir indûment un avantage financier ou autre, ou se soustraire à une obligation.
- Acte de collusion : arrangement entre deux ou plusieurs parties à l'insu d'un tiers, dans le but d'influencer indûment les décisions de ce dernier.
- Pratique coercitive : détériorer ou nuire, ou menacer de détériorer ou nuire, directement ou indirectement, toute partie ou ses biens, dans le but d'influencer indûment les actions de ce dernier.
- Conflit d'intérêt : situation dans laquelle une partie a des intérêts pouvant illégitimement influencer sa performance dans ses engagements officiels, ses responsabilités, ses obligations contractuelles ou sa conformité aux lois et règles en vigueur.

456. Le FIDA n'accepte aucune tolérance envers la fraude, la corruption, et les actions coercitives et de collusion pour les projets qu'il finance par des prêts ou des dons. Ceci implique que le FIDA poursuit toutes les allégations relevant du champ d'application de ces pratiques et que des sanctions appropriées sont prises chaque fois que ces allégations s'avèrent justifiées. Le FIDA met tout en œuvre pour protéger les plaignants ou les individus qui auront porté de telles allégations à la connaissance du FIDA, afin que ces individus ne subissent pas de représailles. La politique anti-corruption du FIDA est disponible sur le site web du FIDA (), qui contient également des instructions sur la procédure de plainte ou notification auprès du Bureau de l'Audit et de la Surveillance (<http://www.ifad.org/governance/anticorruption/how.htm>).

457. La procédure permet aux plaignants concernés de résoudre leurs problèmes de manière juste et rapide par le biais d'un processus indépendant. Le FIDA peut être contacté par courrier électronique à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org ou via son site Web. En outre, le FIDA demandera à l'emprunteur de mettre en place un mécanisme, une procédure ou une procédure de réclamation facilement accessible afin de faciliter la résolution des préoccupations et des griefs des parties affectées par le projet et se rapportant au projet.

458. Bien que le FIDA s'attaque généralement aux risques principalement par le biais de son processus amélioré d'assouplissement quantitatif / assurance qualité et de l'appui à la mise en œuvre du projet, il reste résolu à : i) travailler de manière proactive avec les parties concernées pour résoudre les plaintes; ii) veiller à ce que la procédure de réclamation et le mécanisme de réclamation au niveau du projet soient facilement accessibles aux personnes concernées, adaptés à la culture, réactifs et fonctionnent efficacement; et iii) conserver des archives de toutes les plaintes et de leurs résolutions.

459. Le Coordinateur du projet et le Directeur Général du CRDA doivent s'assurer que tous les intervenants dans l'exécution de ce projet et l'ensemble des partenaires appuyant le projet soient informés des politiques anti-corruption du FIDA et du gouvernement tunisien, ainsi que des procédures d'alerte y afférant.

Structure du projet pour la gestion financière

460. Une Unité de Gestion par Objectif du projet (UGO) sera créée au sein du CRDA de Kairouan. Elle sera responsable de l'implémentation des différentes composantes du projet. Elle s'appuiera essentiellement sur les structures et les mécanismes nationaux existants.

461. La cellule financière du projet : Le suivi financier du projet sera assuré par un responsable financier, qui sera affecté à l'UGO, parmi le personnel du CRDA ayant déjà travaillé sur des projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs, ou bien il sera mis à la disposition du projet à plein temps par un bureau d'études. Il reporte directement au Coordinateur du projet.

462. Le responsable financier du projet travaille en collaboration avec l'arrondissement financier du CRDA et assure le suivi financier du projet. Il est chargé notamment d'assurer :

- La saisie sur le système de suivi financier INJEZ de toutes les données relatives au PTBA,

- La tenue de la comptabilité du projet sur le système INJEZ,
- La vérification des décomptes et factures et suivi du bien fondé des arrêts et reprises des travaux, des procès-verbaux de réception, du calcul des délais de réalisations des travaux et des pénalités de retard,
- Le suivi administratif et financier des conventions passées avec les partenaires,
- Le suivi budgétaire du projet et le rapprochement entre les prévisions prévues dans les PTBA et les réalisations en dégageant les écarts et en les analysant,
- L'établissement des états de réconciliation des comptes désignés du prêt et des dons sur une base mensuelle,
- La préparation des demandes de retrait de fonds (DRF) et leur saisie sur le Portail Clients FIDA (ICP),
- L'élaboration des rapports financiers semestriels et annuels et leur soumission au FIDA dans les délais,
- La préparation de tous les éléments nécessaires à la préparation des rapports d'audit et leur envoi à l'auditeur dans un délai ne dépassant pas les 45 jours à compter de la date de clôture de l'exercice,
- Le bon classement et l'archivage des pièces justificatives de toutes les transactions relatives au projet. Conformément à la Section 9.01 de l'Accord de financement - Documents financiers, l'UGO doit conserver pendant au moins dix ans après la date de clôture du projet tous les documents comptables concernant les activités du projet.

463. Afin de s'assurer que les fonds du projet soient utilisés pour financer les activités prévues aussi efficacement que possible, il est nécessaire que le responsable financier du projet mette en place des arrangements de gestion financière adéquats à chaque étape de la vie du projet, à savoir : préparation et planification ; mise en œuvre ; et achèvement et clôture.

Budgetisation et planification

464. L'UGO est chargée de la préparation du Programme de Travail et le Budget Annuel (PTBA). Plusieurs outils sont utilisés dans la préparation du PTBA. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Le cadre logique et le Costab ;
- Le PTBA de l'année précédente ;
- Le plan de développement par secteur et par délégation (PDP);
- Les rapports semestriels et annuels d'avancement ;
- L'analyse du niveau de réalisation des objectifs du PTBA précédent et des objectifs du rapport de conception ;
- Les recommandations des missions de supervision et d'appui de mise en œuvre ;
- Les rapports d'évaluation.

465. Préparation du PTBA : Le Programme de Travail et le Budget Annuel (PTBA) du projet fait partie intégrante du budget annuel du CRDA. Par conséquent, il suit le même processus d'approbation que le budget du CRDA. Avant l'élaboration du PTBA, il sera établi un programme annuel d'activités, qui sera le cadre de réalisation des activités du projet.

466. Le PTBA est élaboré par l'UGO en concertation avec les services techniques du CRDA et les partenaires du projet sur la base du rapport de conception, des prévisions du COSTAB, ajustées en fonction des réalisations, des besoins prioritaires des bénéficiaires formulés dans les PDP, des programmes d'activités, des capacités d'exécution, des dotations budgétaires et des recommandations des missions de supervision.

467. Le PTBA comprend la description des activités par composante et sous-composante à réaliser pendant l'année. Il comprend en outre le chronogramme, les indicateurs de performance, le cadre logique ainsi que la budgétisation. L'élaboration du PTBA suit la procédure décrite ci-après :

- Rédaction et diffusion, à tous les intervenants par le Coordinateur du projet, des instructions pour la préparation du PTBA au plus tard à la fin du mois de février de l'année en cours ;
- Evaluation des actions à mener sur la base des priorités définies ;
- Réunion préparatoire avec les responsables des composantes, les arrondissements techniques concernés ;
- Recueil des informations ;
- Valorisation et consolidation des PTBA par les arrondissements techniques concernés en collaboration avec l'UGO ;
- Elaboration d'une première version du programme vers le mois de juin par l'UGO, en concertation avec les services techniques du CRDA et avec les partenaires régionaux et locaux du projet ;
- Finalisation des PTBA par l'UGO ;
- Adoption au début du mois d'août du PTBA ;
- Soumission, en septembre, du projet de PTBA au Comité National de Coordination (CNC) pour validation ;
- Amendement et adoption des PTBA par le CNC au plus tard le 15 octobre ;
- Transmission des PTBA au FIDA pour non-objection au plus tard le 31 octobre de l'année en cours, le FIDA adressera ses commentaires à l'UGO dans un délai maximum de 30 jours ;
- Finalisation des PTBA et prise en compte des commentaires du FIDA ;
- Transmission de la version définitive des PTBA au CNC et au FIDA au plus tard le 15 décembre de l'année en cours et, avant la fin de l'année, le cas échéant ;
- Transmission, avant le commencement de l'année, du PTBA final aux différents partenaires ;
- Inscription des crédits nécessaires par la Direction du Budget à la DGFIOP et par le Ministère des Finances avant la fin de l'année ;
- Enregistrement du PTBA sur le système de suivi-évaluation des projets INJEZ, dans le module approprié par composante, sous-composante, activité, catégorie de dépenses et source de financement. Une fois la saisie terminée, le PTBA est édité par composante, vérifié par le responsable financier du projet, et un exemplaire est remis au Coordinateur, au Directeur Général du CRDA, à chacun des responsables de composantes, et au responsable du suivi-évaluation.
- Réalisation des actions prévues par le PTBA, par le CRDA et par les partenaires du projet;
- En cas de difficultés de réalisation de certaines actions, le PTBA pourra être ajusté en concertation avec le FIDA ;
- Suivi des réalisations et établissement des situations et des indicateurs de suivi, notamment ORMS, par le spécialiste en suivi-évaluation et les services techniques ;
- Circulation de l'information entre les différentes structures du CRDA et partenaires concernés en transmettant régulièrement les situations des réalisations physiques et financières trimestrielles du projet.

468. Format du PTBA : Sans être limitatif, le PTBA élaboré comprendra essentiellement les chapitres suivants :

- Présentation sommaire de l'IESS Kairouan: financement du projet, zone d'action, groupe cible, objectifs, composantes et cadre logique actualisé du projet.
- Synthèse des activités réalisées au cours de l'année précédente et réalisations cumulées : réalisations physiques par composante, sous-composante et activité, réalisations

financières par composante, sous-composante et activité, catégorie et source de financement.

- Présentation du nouveau PTBA : ses objectifs, les activités et le coût par composante, sous-composante, activité, catégorie et source de financement, et les modalités de mise en œuvre des activités,
- Plan de passation des marchés actualisé,
- Plan de formation de l'année en question.

469. Un modèle de PTBA est présenté en annexe II du manuel de suivi et évaluation.

470. Révision du PTBA : Le PTBA est susceptible de révision après les missions de supervision et aussi au milieu de l'année (fin du premier semestre) pour corriger certaines prévisions et les adapter aux réalités de terrain et aux recommandations des missions de supervision. La révision du PTBA est réalisée par l'UGO en concertation avec les arrondissements techniques. Le document révisé est soumis au CNC pour analyse et validation puis soumis au FIDA pour approbation et non objection.

471. Premier PTBA: D'un coût global en engagement de l'ordre de 66 millions de DT, soit 22 millions de \$USD (tout financement confondu, y compris le budget total des conventions à signer durant les premiers 18 mois), le PTBA des 18 premiers mois (Juin 2020-Décembre 2021), en annexe II à ce manuel, a été préparé sur la base du COSTAB et des capacités d'absorption réelles du CRDA et des partenaires. La part du prêt FIDA dans ce PTBA est de l'ordre de 33.7 MD (11.2 M\$), le financement sur don FIDA est de 1.4 MD (0.4 M\$), le Fonds d'adaptation contribuera à concurrence de 10 MDT (3.3 M\$). En termes de paiement, le budget prévu dans le cadre de ce PTBA est de 16.6 MD (5.5 M\$), dont 1.8 M\$ sur le prêt FIDA et 0.6 sur le don du Fonds d'adaptation.

472. Contrôle budgétaire : Tout effort pour établir un budget serait vain si l'on n'y adjoignait pas la fonction de contrôle permettant de déceler les écarts éventuels entre les prévisions et les réalisations. Le contrôle budgétaire exige trois séries d'interventions :

- Pour la prévision, l'établissement d'un projet précis en vue d'atteindre dans un délai donné un résultat déterminé ;
- Au cours de l'exécution, l'étude systématique et permanente des perturbations susceptibles de modifier les prévisions du projet ;
- Périodiquement, opérer des ajustements nécessaires pour atteindre l'objectif défini, en dépit des variations intervenues dans les facteurs de décision.

473. Le contrôle budgétaire consiste à :

- Déterminer les écarts entre les prévisions et les réalisations effectives,
- Analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations afin de s'assurer que les actions menées se déroulent selon les prévisions formulées dans le PTBA,
- Vérifier si les réalisations sont conformes aux objectifs traduits par les indicateurs de résultats par activité préalablement définis.

474. Le contrôle budgétaire sera sous la responsabilité du comptable. Pour être performant, ce contrôle ne doit pas être global mais il doit suivre l'exécution des dépenses par rapport aux prévisions des PTBA par zone.

Contrôle interne

475. Le système de contrôle interne du projet se basera sur le système national de gestion des dépenses publiques.

476. Objectif du contrôle interne : Le but du contrôle interne est de permettre de maîtriser au mieux l'ensemble des processus mis en œuvre par le projet, à tous les niveaux, pour réaliser ses objectifs. Le processus consiste dans une série importante de vérifications établie par la direction du projet pour avoir une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont effectuées de manière efficiente et efficace,

- Les transactions sont enregistrées d'une façon exhaustive et précise,
- Les actifs sont correctement enregistrés et sauvegardés,
- Les lois et les règlements sont respectés,
- Des rapports fiables sont produits.

477. Contrôle interne en vigueur : Le système tunisien de finances publiques est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé qui présente des garanties robustes en matière de fiabilité et de transparence. Ce système repose non seulement sur le principe de la séparation stricte des fonctions des ordonnateurs et des comptables, mais aussi sur des règles clés de contrôles internes gouvernant a priori les dépenses et sur des règles d'audit interne et externe.

478. De plus, les contrôles du secteur public fonctionnent dans un cadre juridique et agréé très complet avec des ministères de tutelle et des organismes d'audit et de contrôle. Une gamme complète de dispositifs d'audits est en place (audits internes et externes, a priori et a posteriori), assurant un audit efficace du secteur public.

479. Séparation des tâches incompatibles : Le système de contrôle interne en place au CRDA de Kairouan est conforme au système gouvernemental en vigueur et a été jugé satisfaisant par le FIDA. Ce système prévoit une séparation stricte des fonctions et plusieurs niveaux indépendants de contrôle et de validation depuis l'émission du besoin jusqu'au paiement du bénéficiaire en passant par l'attribution du marché.

- La structure organisationnelle officielle du CRDA,
- L'ordonnancement par le Directeur Général en tant que signataire des ordres de paiement,
- Le contrôle effectué par le contrôleur des dépenses de l'Etat. Le projet est soumis aux procédures de contrôle interne du CRDA,
- Le contrôle effectué par le responsable financier du projet et l'Agent comptable, qui relève du Ministère des Finances avant chaque paiement.

480. Tous ces niveaux de contrôle sont toujours opérationnels et fonctionnent normalement. Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) dispose aussi d'un système approprié de contrôle interne pour gérer les paiements à partir des trois comptes désignés et vérifier les demandes de retrait de fonds DRF, préparées par l'UGP selon les modèles du FIDA.

481. Autorisation : Le contrôle de l'autorisation de chaque tâche, requiert la certification que la transaction est acceptable pour continuer son traitement. Différents types d'autorisations sont en vigueur au niveau du projet, notamment lors de la procédure de passation des marchés et du processus de paiement. Les autorisations délivrées par le personnel intervenant dans le cadre du projet doivent être en conformité avec les prérogatives de chacun d'eux telles que prévues dans leurs fiches de postes respectives.

482. Rapprochements et vérifications : Le recouplement entre différentes sources d'information indépendantes est la clé du contrôle interne efficace pour identifier les erreurs et les écarts de soldes. A ce titre, un état de réconciliation des trois comptes désignés du projet devrait être arrêté à la fin de chaque mois.

483. Limitation d'accès : Toutes les données, informations et enregistrements comptables et financiers ainsi que la documentation relative au projet doivent être conservés dans un lieu sécurisé et que seules les personnes autorisées peuvent y accéder. En outre, toutes les données relatives au projet doivent faire l'objet d'une sauvegarde sur un autre support magnétique, au moins une fois par semaine, et placé dans un autre endroit sécurisé.

484. Suivi et revue : Des rapports périodiques doivent être préparés et soumis au FIDA durant la période d'implémentation du projet. Des états d'avancement mensuels de l'exécution du projet devraient être arrêtés et soumis au Coordinateur, afin qu'il puisse prendre les actions correctives nécessaires à temps, en cas de besoin.

Gestion des flux de fonds, des liquidités et des comptes bancaires

485. Ce projet sera financé par plusieurs sources de financement, à savoir ; (i) un prêt et un don du FIDA ; (ii) un don du Fonds pour l'adaptation ; (iii) contribution du Gouvernement tunisien ; (iv) contribution de l'UTSS ; et (v) contribution des bénéficiaires, en général en nature.

486. Le financement du FIDA relatif à ce projet, sera décaissé selon les catégories de décaissement, dont l'affectation figure à l'Annexe 2 de l'Accord de Financement du Prêt FIDA et à l'Annexe « Tableau d'affectation des fonds » de l'Accord de Financement du Don du Fonds pour l'adaptation.

487. Les fonds du prêt et du don du FIDA seront décaissés sur une période de six ans. Les retraits de fonds (paiements directs) des comptes de prêt et des dons seront justifiés par les contrats et factures correspondantes. Les autres dépenses éligibles, payées sur les comptes désignés ouverts à la Banque Centrale de Tunisie, seront justifiés, au FIDA, par des états de dépenses certifiés, dont les pièces justificatives seront conservées à l'UGO pour leur vérification par l'auditeur externe et les missions de supervision du FIDA.

488. Flux de fonds, ouverture des comptes désignés : Afin d'assurer la disponibilité des fonds pour l'exécution du projet, le CRDA de Kairouan ouvrira, maintiendra et gérera trois comptes désignés (CD) en devises, à la Banque Centrale de Tunisie. Le premier compte recevra les fonds du prêt du FIDA, le second compte recevra les fonds du don du FIDA et le troisième compte recevra les fonds du don du Fonds pour l'adaptation. Les dépôts et paiements à partir des CD seront effectués en conformité avec les dispositions prévues dans les Accords de Financement du prêt et des dons et des lettres au bénéficiaire/emprunteur.

489. Les décaissements sur le prêt et les dons seront basés sur les activités et incluront des demandes de retrait pour des avances, des paiements directs et des remboursements. Les demandes de retrait seront préparées par le CRDA et signées par des signataires autorisés, désignés par le représentant de l'Emprunteur. Le nom de chacun des signataires autorisés et le spécimen correspondant de signature seront soumis au FIDA avant que le premier décaissement ne soit demandé.

490. Les plafonds maximums autorisés des CD seront de 1 000 000 EUR pour le prêt du FIDA et 300 000 EUR pour le don du FIDA et 1 000 000 EUR pour le don du Fonds pour l'adaptation. Le montant à avancer lors de la première demande sera déterminé sur la base des besoins du projet. Le CRDA pourra demander le solde de l'avance quand le projet aura atteint un stade d'exécution avancé. Les CD seront reconstitués au moins chaque trimestre sur la base des demandes de retrait accompagnées des justificatifs nécessaires. Les CD seront audités annuellement par des auditeurs externes agréés par le FIDA dans le cadre de l'audit externe du projet. Le FIDA accepte la désignation du Contrôle Général des Finances (CGF) sous tutelle du Ministère des Finances, en tant qu'auditeur externe du projet.

491. Rapprochement bancaire : Le responsable financier doit établir chaque mois un état de rapprochement bancaire de chaque compte désigné, faisant apparaître les opérations en suspens tant à la banque qu'en comptabilité expliquant la différence entre le solde comptable et celui apparaissant sur le relevé de la banque.

492. Les opérations en suspens de la comptabilité doivent être immédiatement corrigées et les suspens bancaires doivent faire, si nécessaire, l'objet d'une correspondance à la banque pour régularisation. Les états de rapprochement bancaires sont revus et contrôlés par le coordinateur du projet.

493. Le formulaire 104A du "Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA", présente un modèle d'un état de rapprochement bancaire du CD. Ce modèle est présenté en annexe.

Procédure de décaissement du FIDA

494. Les procédures de décaissement du FIDA se basent sur la lettre à l'emprunteur / au bénéficiaire et le "Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA".

495. Les quatre méthodes de décaissement suivantes pourront être utilisées dans le cadre du prêt et des dons :

496. Retrait anticipé. Cette modalité utilise les comptes d'avance temporaires ou des fonds renouvelables avec réapprovisionnement d'un CD pour recevoir des ressources de financements anticipées. Elle est employée pour avancer des fonds ou réapprovisionner un CD par l'emprunteur. Les montants maximums alloués aux comptes d'avance seront conformément à la lettre à l'emprunteur à adresser par le FIDA dès l'entrée en vigueur des financements.

497. Paiement direct. Cette modalité est employée pour les projets, généralement pour les contrats importants, qui doivent être payés directement par le FIDA, sur autorisation de l'emprunteur / bénéficiaire. Conformément à la lettre à l'emprunteur, la méthode de paiement direct doit être utilisée uniquement pour les dépenses supérieures à 100 000USD pour tous les financements extérieurs. Des exceptions pourront avoir lieu à la dernière année du projet. Toute dépense inférieure au seuil de 100 000USD doit être payée à partir des comptes désignés ouverts à la BCT.

498. Engagement spécial (non applicable à IEES Kairouan). Cette modalité est employée pour les dépenses de projet autorisées se rapportant aux articles importés par l'UGO en vertu d'une lettre de crédit exigeant l'émission, par le FIDA, de garanties de remboursement aux banques négociatrices.

499. Remboursement (non applicable à IEES Kairouan). Cette modalité est applicable lorsque les dépenses de projet autorisées, remboursables, au titre du financement, ont été préfinancées par l'emprunteur. Ces remboursements doivent être demandés au plus tard 90 jours calendaires à compter de la date de paiement par l'emprunteur.

500. Il est à noter que ces deux dernières méthodes de décaissement ne sont pas applicables au projet IEES Kairouan. Les demandes de retrait de fonds seront effectuées sur le Système Portail Clients FIDA (ICP) au moins une fois par trimestre.

501. Conditions préalables au décaissement : Conformément aux dispositions de la lettre à l'emprunteur, les éléments suivants constituent des conditions préalables additionnelles aux retraits des fonds du prêt et du don :

- Les comptes désignés ont été ouverts,
- Les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finances de l'Emprunteur,
- Le manuel de procédures du projet a été validé conformément aux dispositions de l'Accord de financement,
- Une Unité de Gestion par Objectif (UGO) a été créée au sein du CRDA de Kairouan et les cadres principaux du projet ont été recrutés ou redéployés par décision ministérielle, conformément aux procédures en vigueur de l'Emprunteur, avec l'assentiment du Fonds,
- Un logiciel de gestion comptable et financière a été mis en place au niveau du CRDA, pour l'administration de toutes les opérations financières du projet. C'est INJEZ pour IEES-Kairouan.

502. Principes généraux de décaissement : La Tunisie a commencé l'utilisation de décaissement en ligne à travers l'application ICP. L'UGO doit veiller au respect des principes suivants pour que la demande de décaissement soit acceptable :

- Le Gouvernement doit avoir soumis au FIDA, à travers le MDICI, les spécimens de la signature des personnes/autorisée (s) à signer les demandes de décaissement,
- Les demandes de retrait de fonds (DRF) doivent être soumises à travers le système en ligne (ICP) soit par la BCT pour l'appel de fonds et la reconstitution des CD, soit par le CRDA pour les paiements directs. La demande de décaissement en ligne doit être signée par une personne habilitée et accompagnée de toutes les pièces justificatives de paiement, notamment de pièces relatives aux marchés attestant l'admissibilité des biens, travaux ou services objet de la demande pour les marchés dépassant les seuils consignés dans la lettre à l'emprunteur
- Le solde des fonds alloués à la catégorie de décaissement doit être suffisant pour couvrir le paiement ou l'engagement demandé,

- Les fonds du Fonds pour l'adaptation administrés par le FIDA sont mobilisés pour financer les dépenses du projet éligibles conformément aux dispositions de l'accord de financement,
- Les demandes de retrait de fonds à adresser au FIDA doivent être numérotées chronologiquement,
- Les représentants autorisés sont seuls autorisés à signer les demandes de décaissement.

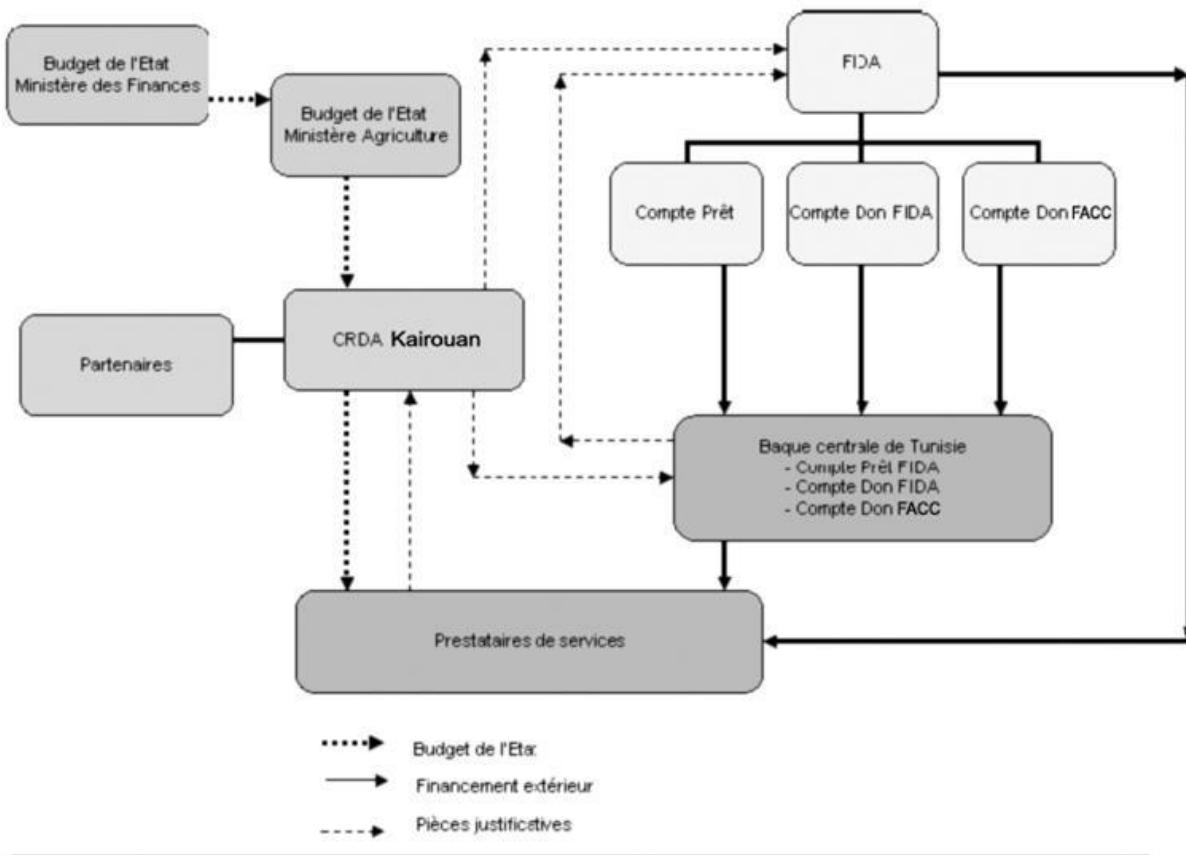
503. Retrait des ressources provenant du financement extérieur et pièces justificatives : Les demandes de retrait réclamant une reconstitution du compte désigné doivent couvrir au moins approximativement 30% de l'allocation autorisée ou bien correspondre à 90 jours de dépenses éligibles engagées à partir du compte, selon le cas de figure se présentant en premier lieu.

504. Toutes les demandes de retrait de fonds (DRF) du prêt seront accompagnées de toutes les pièces justificatives nécessaires (un exemplaire certifié du contrat, factures, reçus, documents justificatifs de l'achèvement des contrats de travaux, fourniture de biens et de services, certificat d'identité de la banque du bénéficiaire), à l'exception : (a) des dépenses au titre des marchés de la catégorie 1 "génie civil" d'une valeur estimée à US ou moins; (b) USD ou moins pour les marchés de la catégorie 2 "Matériels et équipements" et pour les marchés de la catégorie 3 "consultants", qui pourront être demandées sur la base des Relevés des Dépenses. Les seuils des Relevés des Dépenses peuvent être modifiés par le Fonds au cours de l'exécution du projet.

505. Un relevé de dépenses certifié, établi au moyen du formulaire 102/A - relevé de dépenses (pour le réapprovisionnement du compte désigné), requis pour chaque catégorie de dépenses et où les sous-catégories seront indiquées en tant que de besoin, ou du formulaire 102/B - relevé de dépenses (pour les dépenses préfinancées par le Bénéficiaire) doit accompagner le formulaire 100 - demande de retrait pour le réapprovisionnement du compte désigné et le formulaire 101 - feuille récapitulative des demandes, chaque fois qu'un retrait est effectué sur le compte pour des dépenses admissibles au titre du RD.

506. Les pièces justificatives des dépenses seront conservées par l'UGO et seront mises à la disposition de l'auditeur externe du projet et des missions périodiques de supervision du FIDA. Tous les décaissements sont soumis aux conditions de l'Accord de financement et aux procédures définies dans la Lettre à l'Emprunteur (LTB).

Schéma du flux des fonds



* Le CRDA Kairouan ne reçoit pas directement de fonds des bailleurs de fonds et n'ouvre pas de comptes dans des banques commerciales

507. Traitement des paiements : Le projet financera des marchés de travaux, d'achats de matériels et d'équipements et des services de consultants. Cette section traite les différentes étapes relatives aux flux de fonds depuis l'UGO jusqu'au paiement final, des entreprises de travaux, fournisseurs d'équipements, bureaux d'études, et consultants individuels.

508. Procédures de règlement des fournisseurs : Les règles de gestion devant être appliquées sont les suivantes :

- Aucun paiement ne doit se faire en espèces et que tous les paiements se feront par des virements bancaires.
- Les décomptes/factures, accompagnés de toutes les pièces justificatives (contrat, PV de réception, bon de commande, bon de livraison, bon de réception etc..) doivent porter la mention «BON A PAYER»,
- Toute facture réglée doit porter la mention «PAYE». Cette mention «PAYE» doit être apposée sur la facture, une fois l'ordre de paiement signé par le CRDA.

509. Paiements sur les fonds de contre partie : Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour la mobilisation des fonds de contre partie qui correspondent à la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du projet. Le Gouvernement pourrait aussi accorder au projet des attestations d'exonération de taxes pour les dépenses financées sur le don du FIDA et du Fonds pour l'adaptation.

510. Par ailleurs le Gouvernement mettra à la disposition de l'IESS Kairouan, les locaux nécessaires pour l'implémentation du projet, et prendra en charge les frais de fonctionnement et les frais de l'ensemble du personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet.

511. Etant donné que cette contribution en nature fait partie intégrante du coût du projet, le responsable financier du projet procède à l'estimation des frais de fonctionnement (électricité, eau, téléphone, déplacement du personnel, carburant, frais de maintenance des locaux et des véhicules ...) et les salaires et indemnités du personnel alloué au projet. Il en est de même pour les exonérations de taxes accordées par le Gouvernement pour les dépenses financées sur les

dons. Toutes ces estimations devraient figurer dans les rapports financiers périodiques du projet, afin de mieux refléter la contribution du Gouvernement.

512. En plus qu'elle soit inscrite au budget annuel de l'Etat et approuvé par l'Assemblée des Représentants du Peuple avant le 31 décembre de chaque année, la contribution sur le budget du CRDA de Kairouan figure sur le PTBA de chaque année et elle est soumise à l'approbation du FIDA. Les engagements et les paiements sur le budget du CRDA sont gérés par le système ADEB.

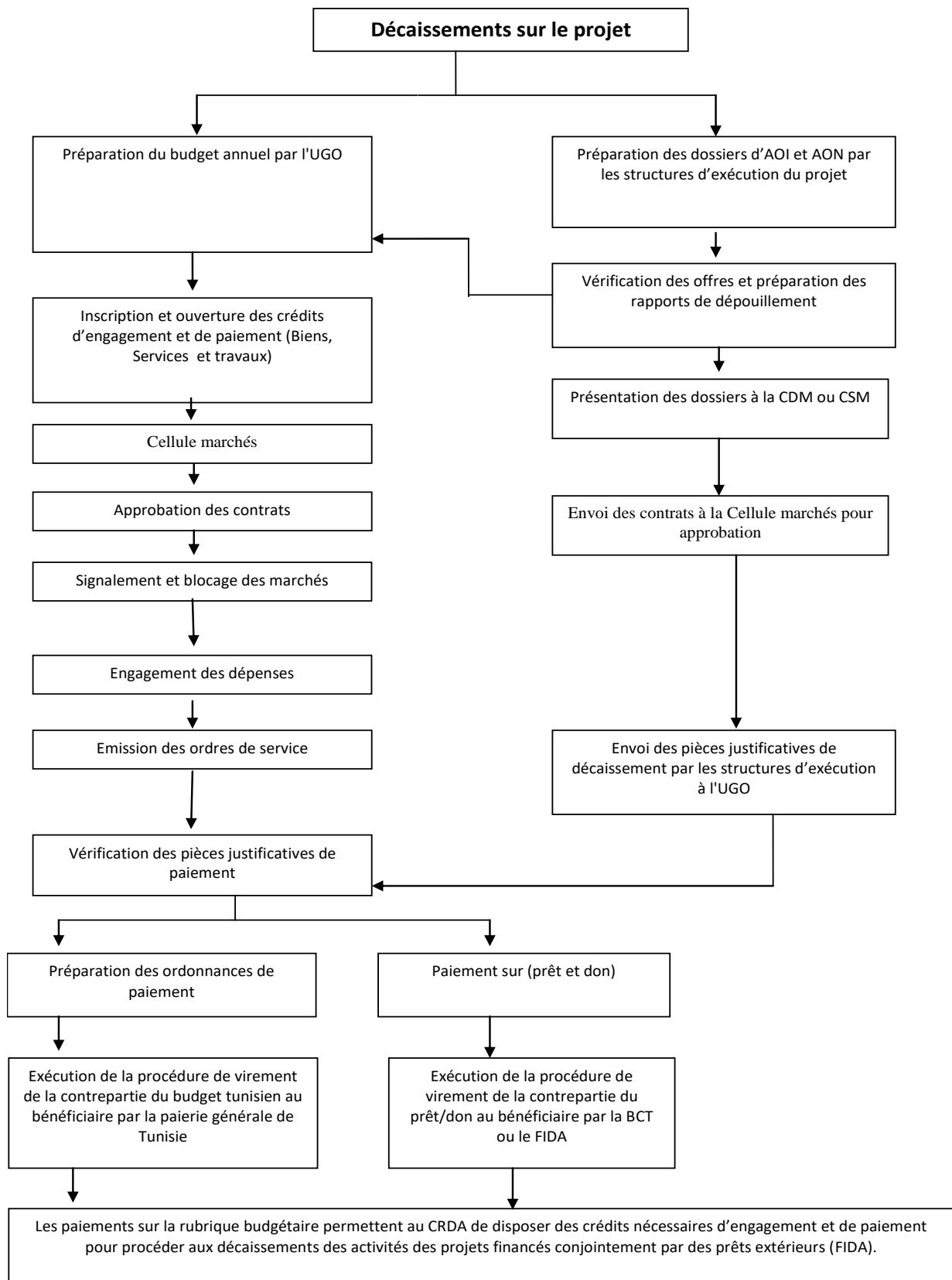
513. Partenaires de mise en œuvre : Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, plusieurs conventions seront conclues avec des partenaires (société civile locale, les ONG locales, nationales et internationales, les Associations de Microcrédit (AMC), Institutions de micro-finance (IMF), et les services sociaux publics : la DRAS et le Comité Régional de Solidarité Sociale (CRS)). Ceux-ci seront traités comme des prestataires de services intervenant dans l'exécution du projet et seront payés sur la base de la justification du service fait. En effet, ces partenaires ne seront pas appelés à gérer les fonds du projet, l'UGO est le seul responsable de la gestion des fonds du projet. Les conventions détailleront les tâches de chaque partie et les dispositions relatives aux réalisations physiques et financières. Les paiements selon les conventions obéissent aux dispositions de règlement de fournisseurs ou consultants externes à savoir le paiement au service rendu (le partenaire est appelé à fournir une facture détaillant l'activité durant la période concernée, les dates et les montants avec un rapport d'activité et tous les justificatifs demandés par le FIDA pour prouver le montant des règlements demandés). Les conventions sont régies de la même manière que les contrats avec les fournisseurs ou bureaux d'études, en matière d'avances, de caution et de retenue de garantie.

514. Par ailleurs, le seul partenaire qui sera appelé à gérer les fonds du projet est l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS). Pour ce faire, une convention cadre tripartite sera signée entre le MARHP, le Ministère des affaires sociales et l'UTSS. Ensuite, une convention d'exécution sera signée entre le CRDA de Kairouan et l'UTSS, en vertu de laquelle il sera confié à l'UTSS l'exécution d'une partie de la composante 1 (SC1.2 et SC1.3). Cette composante testera en particulier un modèle de soutien aux familles nécessiteuses combinant la sensibilisation / formation, l'accès au financement des AGR et un accompagnement prolongé sur deux ans. Cette convention définira exactement les tâches qui lui seront confiées, les objectifs à atteindre, les moyens humains et matériels mis à sa disposition, les rapports d'activités périodiques à établir par l'UTSS et les modalités de paiement.

515. Par ailleurs, l'UTSS devrait arrêter des rapports financiers semestriels des fonds qui lui sont alloués et les adresser à l'UGO. Elle devrait aussi faire auditer ces états financiers annuels par un auditeur acceptable par le FIDA.

516. Contribution des bénéficiaires : La contribution des bénéficiaires est de l'ordre de 5357 mille dinars tunisiens et sera principalement en nature. Le responsable financier du projet procède, en collaboration avec les arrondissements techniques, à l'estimation de cette contribution et l'inclura dans les rapports financiers périodiques du projet. De même pour toute autre contribution financière des autres partenaires, l'UTSS en particulier.

517. Le schéma suivant résume les principales phases de paiement des prestataires :



Système comptable

518. Les principes généraux de compatibilité sont les suivants :

- La comptabilité du projet couvrira toutes les sources et les usages des fonds du projet, y compris paiements et dépenses. Toutes les transactions (en espèces ou autre forme de paiement) seront prises en compte dans le système comptable et dans les rapports financiers périodiques du projet ;
- Les transactions et activités du projet seront séparées des autres activités du CRDA. Un rapport financier résumant les recettes et les dépenses du projet sera préparé chaque semestre et transmis au FIDA ;
- La comptabilité du projet sera en accord avec la classification des dépenses et sources de financement indiquées dans les documents du projet et l'organisation générale du budget. Les données seront saisies dans le système pour faciliter le suivi financier des dépenses du projet par composantes et par catégories de dépenses.

519. Le système comptable enregistre les données du projet afin de pouvoir produire des états financiers répondant au format du PTBA, des rapports financiers périodiques, des demandes de retrait de fonds etc exigés par le Gouvernement, le FIDA tout en respectant la réglementation tunisienne.

520. En effet, la comptabilité constitue la mémoire du projet. A travers les états comptables et financiers, il doit être possible de reconstituer la situation du projet depuis le démarrage de son exécution, les flux financiers engagés et décaissés et les résultats atteints. La comptabilité est dès lors un instrument d'information pour les tiers (gouvernement, bailleurs de fonds, donateurs, partenaires ...) et un outil gestion pour les responsables du projet.

521. Le système de gestion financière en place au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et la Pêche (MARHP) est basé sur les principes et procédures définis par le cadre légal applicable au secteur public et plus précisément, aux institutions gouvernementales. Le MARHP présente un budget annuel global, incluant le budget de chaque CRDA dont le CRDA de Kairouan, pour les engagements. En termes de sources de fonds, le budget général porte sur les contributions du Gouvernement au même titre que sur les fonds mis à sa disposition par différents bailleurs de fonds, pour exécuter des projets spécifiques. Le budget est soumis pour approbation au Ministère des finances. Il est adopté chaque année avant le 31 décembre par l'Assemblée des Représentants du Peuple et voté dans une loi de finances. Un contrôle budgétaire est en place grâce à un système informatisé (ADEB).

522. La conception du système comptable : Le système en place (ADEB) sert principalement à la gestion et au suivi du budget de l'Etat et par conséquent, il ne permet pas de produire des rapports financiers selon les modèles exigés par le FIDA (engagements et paiements par composante, sous-composante, par catégorie et source de financement, en dinars et en USD/Euros, des états de sources et utilisations des fonds ...). Pour cette raison, le Centre National de l'Informatique (CNI) a acquis, auprès d'un bureau d'études tunisien, un système de suivi-évaluation intégré "INJEZ" (passation des marchés, suivi physique et financier et évaluation des indicateurs de performance) afin de l'adapter aux besoins des diverses administrations pour qu'il puisse être utilisé pour le suivi de tous les projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs. Le système INJEZ est utilisé actuellement par quelques CRDA seulement, mais il présente encore des incohérences au niveau des états de sortie. Le CNI travaille, en collaboration, avec les gestionnaires de ces CRDA pour remédier à ces défaillances.

523. La gestion financière de l'IESS Kairouan sera tenue sur ce système. Avant l'entrée en vigueur du projet, une équipe de l'UGO devrait suivre des sessions de formation sur le système INJEZ et saisir toutes les données relatives au projet (coût du projet par composantes, sous-composantes, activités, catégories de décaissements, sources de financement, plan de passation des marchés...). Ce nouveau système produira :

- Les rapports financiers selon le format de rapports du FIDA (engagements et paiements par composante, sous-composante, par catégorie et source de financement, en dinars et en USD, des états de sources et utilisations des fonds ...);
- Etat d'avancement financier des PTBA;

- Etat de réconciliation des comptes désignés,
- Plan de passation des marchés.

524. Le manuel comptable : Le manuel comptable fait partie intégrante du manuel de gestion financière du projet. Il doit être préparé par le responsable financier du projet et soumis à l'approbation du Coordinateur du projet et du Directeur Général du CRDA. Le manuel comptable doit être revu et mis à jour périodiquement. Il doit couvrir au moins les sections suivantes :

- Utilisation des normes comptables. Tout comme la comptabilité publique à laquelle est soumis le CRDA de Kairouan, et qui est une comptabilité de caisse, celle du projet sera aussi une comptabilité de caisse.
- Plan comptable. Le plan comptable est utilisé pour : (i) constater les données financières sous la rubrique appropriée ; et (ii) classer et regrouper les données financières pour les différents rapports financiers. La structure du plan comptable doit permettre de collecter les données par : (i) composantes, sous-composantes et activités ; (ii) catégories de dépenses ; (iii) sources de fonds.
- La structure du plan comptable doit être conforme au COSTAB du projet afin de permettre la comparaison entre le coût effectif du projet lors de son implémentation et le coût arrêté lors de la phase de préparation.
- Enregistrement et traitement des transactions. Toutes les transactions relatives au projet doivent être enregistrées sur le système comptable.
- Registre des immobilisations. Le comptable doit maintenir un registre des immobilisations constatant toutes les immobilisations acquises dans le cadre du projet.

525. Procédures de saisie comptable : La procédure de saisie des pièces comptables se déroule comme suit :

- Réception et enregistrement des factures et pièces justificatives. A la réception des factures, enregistrement dans le courrier des arrivées par le bureau d'ordre en attribuant un numéro et la date d'arrivée.
- Vérification et approbation. Transmission des pièces justificatives aux responsables concernés pour validation technique et retour au comptable pour vérification financière (régularité ; exactitude) et approbation par le Coordinateur du Projet.
- Analyse comptable, imputation et saisie comptable. Le responsable financier procède à l'analyse des pièces afin d'attribuer les codifications comptables de chaque pièce avant saisie sur le système.
- Classement. Le classement constitue une phase importante pour la bonne tenue d'une comptabilité. Il doit se faire par ordre chronologique.

526. Le principe de base est : (i) Le classement provisoire des pièces dans les phases antérieures au décaissement sur les comptes désignés ou paiements directs, ordonnancement (factures) et (ii) le classement définitif des pièces justificatives (originaux) dans le classement des décaissements sur les financements du FIDA (comptes désignés ou DRF). Les classements provisoires ne conservant qu'une copie des pièces transférées au classement définitif avec indication des références de ce classement.

527. Chaque dossier doit comporter les pièces suivantes, qui seront jointes à l'ordre de paiement : DAO, avis de publication, offre attributaire, PV d'ouverture des offres, rapport de dépouillement, Non Objection du FIDA quand c'est nécessaire, caution définitive, ordre de service pour le démarrage des travaux, caution contre le paiement de la retenue de garantie, bon de commande ou contrat (original), PV de réception provisoire, PV de réception définitive, facture ou décompte (original), pièce de paiement (ordre de paiement), preuve de décaissement (avis de débit ou extrait du compte de la banque), restitution de la retenue de garantie, main levée de la caution bancaire.

528. Préparation du paiement. L'ordre de paiement est signé au premier lieu par le responsable financier du projet, qui doit : Vérifier la cohérence des différentes pièces justificatives et s'assurer de la disponibilité des fonds sur le compte désigné.

529. L'ordre de paiement est signé au deuxième lieu par le Coordinateur du Projet, qui doit vérifier la cohérence des différentes pièces justificatives, et ensuite transmis au Directeur Général du CRDA pour signature de l'ordre de paiement et transmission à la Banque Centrale de Tunisie pour paiement sur le compte désigné ou bien sur ICP pour les paiements directs.

530. Analyse des comptes. Le responsable financier doit procéder au moins à la fin de chaque mois à une justification du solde et des mouvements de chaque compte désigné du projet en les rapprochant avec les pièces comptables correspondantes.

531. Rapprochement bancaire. Le comptable doit établir au moins à la fin de chaque mois un état de rapprochement bancaire faisant apparaître les opérations en suspens tant à la banque qu'en comptabilité expliquant la différence entre le solde comptable et celui apparaissant sur le relevé de la banque.

532. Les opérations en suspens de la comptabilité doivent être immédiatement corrigées et les suspens bancaires doivent faire si nécessaire l'objet d'une correspondance à la banque pour régularisation. Les états de rapprochements bancaires sont revus et visés par le Coordinateur du projet.

533. Conservation des documents : Conformément à la Section 9.01 de l'Accord de financement - Documents financiers, l'UGO doit conserver pendant au moins dix ans après la date de clôture du projet tous les documents comptables concernant les activités du Projet.

Rapports financiers intermédiaires, annuels et d'achèvement

534. Rapports financiers intermédiaires : Afin de permettre un suivi financier rigoureux de l'implémentation physique et financière des activités couvertes par le PTBA, il est nécessaire d'établir des rapports financiers semestriels selon les modèles joints à ce manuel et de les adresser au FIDA, pour avis, dans un délai maximum de 45 jours à compter de la fin de chaque semestre.

535. Le rapport financier sur les activités doit être facilement comparable avec le PTBA qui s'y rapporte. Les changements par rapport aux activités et aux orientations prévues doivent être expressément mis en évidence, justifiés et expliqués.

536. Ces rapports doivent comporter une partie descriptive et une partie financière couvrant toutes les activités réalisées dans le cadre du projet. La partie narrative doit permettre de relater une synthèse, le contexte, les activités réalisées, les difficultés rencontrées, les mesures prises, les changements introduits, les réalisations en termes d'indicateurs de performance, le programme de travail pour la période suivante.

537. La partie financière doit permettre de comparer les prévisions aux réalisations cernées en termes d'engagements et de paiements. Les rapports financiers intérimaires doivent au moins inclure :

- Un état des sources et des utilisations des fonds pour la période considérée et en valeur cumulée, y compris un état des soldes des comptes désignés du projet tenus par la BCT ;
- Un état d'analyse et de suivi de l'avancement des PTBA par composante, sous-composante, catégorie et source de financement indiquant les prévisions, les réalisations et les écarts et en donnant une explication à ces écarts ;
- Un état des engagements et des paiements par composante, sous-composante, catégorie et source de financement ;
- Un état des paiements sur prêt/don en USD/euros,
- Un état d'exécution des obligations de financement par source de financement (en USD),
- Exécution des obligations de financement par source de financement et par composante (en USD) ;
- Un état de réconciliation des comptes désignés ouverts à la BCT.

538. L'UTSS devrait arrêter des rapports financiers semestriels des fonds qui lui sont alloués dans le cadre de ce projet et les adresser à l'UGO dans un délai maximum de 30 jours à compter

de la fin de chaque semestre. L'UGO consolidera ces rapports financiers avec ceux arrêtés par ses soins et les adresse au FIDA au plus tard 45 jours à partir de la fin de chaque semestre.

539. Rapports financiers annuels : Conformément aux dispositions de la section 9.02 des conditions générales du FIDA de l'Accord de financement (Etats financiers) et du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds, l'UGO est tenue fournir au FIDA, chaque année fiscale, des états financiers non vérifiés propres au projet, dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, couvrant la période d'exécution du projet.

540. Les états financiers doivent contenir toutes les informations importantes et pertinentes requises pour permettre au FIDA et aux autres parties prenantes de comprendre parfaitement les activités du projet et sa position financière. Les états financiers comprennent des états détaillés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au projet, établis conformément aux normes et procédures agréées par le FIDA.

541. En plus des états prévus dans les rapports semestriels, les états financiers annuels doivent comprendre :

- Liste des actifs immobilisés acquis dans le cadre du projet ;
- Un état détaillé des demandes de retrait des fonds et des demandes de paiements direct soumis au cours de l'exercice au FIDA ;
- Des notes aux états financiers, décrivant les méthodes et principes comptables appliqués et une analyse détaillée des principales rubriques des états financiers.

542. Rapport d'achèvement : Au minimum six semaines avant la date d'achèvement du projet, une communication est envoyée par le FIDA afin d'informer que toutes les demandes doivent être soumises avant la date de clôture, et pour rappeler au projet que les dépenses encourues et les engagements pris après la date d'achèvement ne seront pas honorés, excepté pour les dépenses autorisées durant la période de clôture (de la date d'achèvement à la date de clôture financière). Cela signifie que les biens sont livrés, les travaux de génie civil achevés et les services prestés au plus tard à cette date.

543. L'UGO soumet au FIDA, au plus tard dans les six mois suivant la date d'achèvement, le rapport d'achèvement du projet prévu à la Section 8.04 (Rapport d'achèvement) des Conditions générales.

Gestion des actifs immobilisés et Conservation des documents

544. La gestion des actifs est un processus important servant à suivre les actifs immobilisés aux fins de la comptabilité financière, à faciliter l'entretien préventif et à prévenir les vols. La gestion des actifs fixes comprend :

545. L'étiquetage clair de tous les biens achetés et l'assignation à chacun d'un numéro d'ordre unique ainsi que son inscription au registre des immobilisations tenu par l'UGO,

546. Un inventaire physique de tous les biens inscrits au registre est effectué au moins une fois par an, accompagné des contrôles suivants : i) vérifier que tous les biens se trouvent encore à l'endroit indiqué au registre ; ii) vérifier que tous les biens sont encore en bon état ; iii) toute différence constatée entre cet inventaire et le registre des actifs fixes doit donner lieu à une enquête ;

547. La vérification doit être exécutée par des personnes autres que les usagers habituels du matériel/des biens considérés afin de garantir la séparation des fonctions ;

548. La couverture des biens acquis dans le cadre du projet par des polices d'assurance adéquates couvrant principalement les risques de vols, d'incendies, des dégâts des eaux.

Audit externe annuel

549. L'Emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs), fait procéder chaque année fiscale à l'audit des comptes relatifs au projet par le Contrôle Général des Finances (CGF) relevant du Ministère des Finances ou tout autre auditeur qui serait agréé par le Fonds et présente une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année

fiscale concernée. L'audit sera effectué conformément aux normes internationales d'audit. Les normes nationales ou régionales applicables à l'audit financier des projets sont acceptables si elles sont évaluées positivement par le FIDA. Des termes de références, préalablement approuvés par le FIDA, pourraient aussi être requis afin de clarifier certains points.

550. Le rapport devra contenir :

- Opinion unique sur le fait que les états financiers du projet ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable en vigueur, et que les biens et les services financés par le Fonds ont été utilisés aux seules fins de la réalisation des objectifs du projet et ce en application des normes internationales d'audit ;
- Une lettre de recommandations séparée signalant les défaillances relevées dans les registres, procédures et système comptable du projet ainsi que dans les contrôles internes et formulant des recommandations appropriées en vue d'y remédier ;

551. Conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs), l'emprunteur rédige le mandat de l'auditeur externe conformément aux Directives du Fonds et l'envoie au FIDA pour examen et avis de non-objection. On trouvera à l'annexe VI Directives du Fonds relatives à l'audit des projets, un exemple de mandat pour l'audit des états financiers du projet.

552. L'UGO doit aussi adresser au FIDA les termes de référence de l'audit du projet pour approbation avant de les soumettre à l'auditeur externe.

553. Les directives du FIDA relatives à l'audit des projets prévoient l'évaluation des capacités de l'auditeur du projet lors de sa conception afin de s'assurer de la conformité des procédures nationales d'audit par rapport aux Directives du FIDA. Pour le cas de la Tunisie, l'auditeur des projets financés par le FIDA est le Contrôle Général des Finances (CGF) relevant du Ministère des Finances.

554. L'examen des capacités du CGF a permis de faire ressortir qu'il dispose des capacités requises pour la réalisation des audits du projet. Toutefois, il serait utile d'assurer une meilleure coordination entre le CGF et le FIDA pour une meilleure appropriation des procédures du FIDA et l'adoption de ses modèles de rapports.

555. Par ailleurs, l'UTSS devrait aussi auditer les états financiers annuels des fonds qui lui sont alloués par le projet, par un auditeur acceptable pour le FIDA, conformément à des TdR approuvés par le FIDA et adresser le rapport d'audit au FIDA dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale concernée. Afin de simplifier le processus de nomination de l'auditeur, le FIDA pourrait accepter que l'auditeur externe désigné pour auditer les comptes de l'UTSS, soit aussi chargé de l'audit des comptes du projet relatifs aux fonds gérés par l'UTSS. Conformément aux dispositions du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds, l'auditeur doit être nommé au moins un mois avant le début de la période concernée par l'audit, afin de lui donner suffisamment de temps pour planifier et mener un examen complet des registres et comptes financiers du projet.

Transparence et divulgation des informations

556. Dans le cadre du renforcement de l'accès public à l'information, le FIDA rendra publics les états financiers et rapports d'audit, sous réserve des processus applicables à leur publication. Cette publication ne couvre pas la lettre de recommandations ; et des versions abrégées peuvent être publiées si les rapports contiennent des informations confidentielles.

Supervision du projet

557. La supervision du projet est assurée chaque année par le FIDA. A celles-ci s'ajouteront éventuellement des missions d'appui à la mise en œuvre en fonction du déroulement des activités. Chaque supervision examinera l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus et par rapport au PTBA. La mission de supervision doit permettre de :

- Examiner l'état d'avancement de l'exécution des différentes composantes du projet par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA,

- Examiner la qualité du ciblage et la prise en compte de la dimension genre et égalité des sexes,
- Analyser les différents aspects fiduciaires du projet (allocations budgétaires, engagements, paiements et décaissements, conformité des dépenses par rapport au PTBA et au rapport de conception, tenue de la comptabilité et des registres exigés, réalisation des audits),
- Examiner la structure organisationnelle du projet,
- Analyser la situation de mise en œuvre des recommandations des missions précédentes,
- Apprécier la durabilité des actions réalisées et d'apprécier les impacts du programme.

558. Une revue à mi-parcours sera effectuée par le FIDA à la fin de la troisième année d'exécution. L'examen à mi-parcours appréciera, notamment, la réalisation des objectifs du projet et les difficultés rencontrées, il recommandera, éventuellement, de réorienter la conception du projet et de le restructurer si nécessaire pour atteindre lesdits objectifs et résoudre lesdites difficultés.

Mécanisme de réclamation et de recours du FIDA

559. Le FIDA a mis en place une procédure de traitement des plaintes pour recevoir et faciliter le règlement des problèmes et des plaintes concernant le non-respect allégué de ses politiques environnementales et sociales et des aspects obligatoires de ses procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique dans le cadre de projets soutenus par le FIDA.

PARTIE 3 : PASSATIONS DE MARCHES

DISPOSITIONS GENERALES

560. Cette section du manuel établit la base opérationnelle nécessaire à l'exécution des activités des marchés publics. Le Projet est caractérisé par un important volume de contrats de Travaux (% à extraire du PPM une fois finalisé), de marchés de Biens (% à extraire du PPM une fois finalisé) et de services de Consultants (% à extraire du PPM une fois finalisé) à conclure au niveau régional. Pour faciliter la mise en œuvre du projet, les arrangements ci-après ont été convenus :

561. Toutes les acquisitions de biens (y compris les services non intellectuels), de travaux et de services de consultants financés par les ressources du FIDA (prêt FIDA et don) et celles du Fonds d'adaptation dans le cadre du Projet, seront exécutées conformément aux Directives de Passation des Marchés Relatifs aux Projets du FIDA, édition décembre 2010, et au Manuel de Passation des marchés, édition septembre 2010, et selon les dispositions mentionnées dans les Accords de Financement.

562. En application de cette politique et suite aux différentes évaluations conduites, il a été convenu que toutes les acquisitions de travaux, de services non intellectuels et de Biens s'effectueront conformément au système de passation des marchés de l'Emprunteur (" Système National ") en ligne avec les dispositions énoncées dans le décret 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics (" DMP "); selon qu'ils soient gérés directement par l'organisme d'exécution (CRDA) ou par ses partenaires directes ou indirects en particulier, l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS), et toute autres parties prenantes impliquées dans les activités de passations des marchés du Projet.

563. La convention avec l'UTSS, pour la gestion partielle des sous composantes 1.2 et 1.3, est proposée comme l'alternative la plus adéquate pour les activités impliquant la participation des communautés, et l'UTSS se conformera pleinement aux dispositions réglementaires et aux seuils de publicités du DMP. Un audit externe sera entrepris.

564. Toutes les sélections de services de consultants individuels financés sur le prêt et les dons dans le cadre du projet se feront conformément au système de passation des marchés du FIDA (" Système FIDA ").

DISPOSITIONS EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHE

565. L'organisme d'exécution principale sera le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Tunisien (MARHP). L'Agence d'exécution principale de la passation des marchés sera le CRDA Kairouan « CRDA » et se chargera en ce qui concerne ses arrondissements respectifs du processus de passation; à travers sa cellule des marchés. Pour les raisons du Projet, afin d'assurer une bonne coordination et un suivi adéquat des activités de passation, l'Unité de Gestion du Projet inclura dans sa composition un point focal spécialiste des marchés publics. Ce membre de l'équipe travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes de la passation en amont, à priori, le commissaire du CRDA, les points focaux des arrondissements techniques et le responsable de la cellule des marchés du CRDA pour s'assurer du respect du calendrier prévu et du maintien de la documentation du Projet. Il lui incombera, en aval, de veiller à la mise à jour des états d'avancement des contrats (registre des contrats). Pour chaque marché conclu, l'arrondissement concerné assurera le suivi sur le terrain, le cas échéant.

566. Les services d'assistance technique et des Institutions de Microfinance (IMF) prévus dans le cadre du Projet seront contractés conformément au DMP sauf règles spécifiques ou dérogations stipulées par le FIDA.

567. Les missions de suivi et d'assistance technique et des IMF seront effectuées en conformité avec les procédures et les exigences applicables au financement du Projet à l'appui d'indicateurs appropriés contenus dans les livrables. Les règles de gestion spécifique et adéquate, les procédures de paiement, les modalités de suivi et les délais de livraison seront déterminés au cas par cas en fonction des caractéristiques de la mission d'assistance technique et des arrangements contractuels en place.

568. Préalablement au lancement des activités de passation, le CRDA publiera l’Avis Général de Passation du Projet sur L’Observatoire National des Marchés Publics (OMNP), sur TUNEPS et sur son propre site.

569. Le plan annuel de passation des marchés du Projet inclura toutes les activités prévues dans le PTBA relatif. À la suite de son approbation par le FIDA, tous les marchés seront intégrés dans le plan prévisionnel du CRDA et publiés annuellement sur TUNEPS, ONMP et le site du CRDA dans les délais réglementaires prévus de 30 jours. Tous les partenaires directs ou indirects du Projet seront également tenus de respecter ce requis.

570. Le CRDA s’assurera de la mise en place d’un système de documentation centralisé dossier papier au niveau de la cellule des marchés et électronique au niveau de l’unité d’exécution du projet.

571. Les missions de suivi et d’évaluation seront effectuées en conformité avec les procédures, modalités et exigences du FIDA.

572. Les détails de la mise en œuvre des acquisitions (système, cout, calendrier, méthode, type de revue) convenus entre l’Emprunteur et le FIDA, les termes de référence du point focal du Projet et des formations prévues et le plan de passation des marchés des 18 premiers mois apparaissent dans l’annexe 7 du Document de Conception du Projet : Plan de Passation de Marché pour les 18 premiers mois.

PRESENTATION DU SYSTEME NATIONAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

573. La commande publique tunisienne est régie en premier lieu par le DMP dont la vision repose sur l’observation stricte du principe fondamental de la bonne gouvernance et des principes généraux qui en découlent à savoir : la concurrence, la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement, la transparence et finalement l'intégrité des procédures.

574. L’ensemble des acheteurs publics tunisiens seront tenus d’observer ces principes tout le long du processus de passation. Ils seront également soumis au respect des procédures du DMP et au contrôle des organes compétents. Outre, toute personne morale et organisme de droit public ou privé concluant des marchés pour le compte de personnes publiques ou sur fonds publics pour répondre à des besoins d’intérêt général seront soumis aux prérogatives dudit DMP. Pour les raisons du Projet, seront considérés acheteurs publics : le MARHP, le CRDA, et l’UTSS..

575. La procédure de passation jusqu'à l'émission de l'ordre de service au titulaire du marché, impliquera trois parties prenantes principales à savoir (i) l'arrondissement du CRDA qui, en tant que demandeur de service, qui se chargera de planifier ses propres activités et de préparer ses dossiers d'appel d'offre, (ii) le responsable de cellule des marchés du CRDA qui, en tant qu'initiateur du processus, sera le gestionnaire des activités de passation et en assurera la conformité par rapport aux requis procéduraux et réglementaires du décret ainsi que son bon déroulement en ligne avec le plan prévisionnel établit. Interviendra en troisième lieu (iii) le dispositif de contrôle, qui avec ses organes divers accompagne l'acheteur public le long du processus d'acquisition. La gestion des marchés en termes d'exécution sera entreprise par le point focal de l'arrondissement technique.

576. Le contrôle des marchés publics tunisiens se fait selon le principe d'automaticité. Autrement dit, le déclenchement du contrôle d'un processus de passation donné est déterminé principalement par les seuils des marchés établis par le DMP et les attributs de contrôle de la commission des marchés concernés. Des lors, pour les revues à posteriori, le contrôle se fera, sans dérogation spécifique, suivant les procédures et mécanismes du pays. L'adoption du cadre juridique du système national des acquisitions représentant permettra d'améliorer son efficience grâce aux situations suivantes: (i) une meilleure appropriation par l'agence d'exécution; (ii) un gain de temps avec l'absence d'une revue à priori du FIDA qui se fiera au contrôle préalable des structures nationales compétentes; (iii) le bénéfice de délais de revue relativement courts fixés aux structures de contrôle à priori par le DMP; (iv) l'utilisation de seuils de compétence relativement élevés pour la Commission Supérieure de Contrôle des Marchés Publics et le renforcement de la revue a posteriori des marchés en dessous desdits seuils.

577. L'utilisation des outils de gestion en ligne TUNEPS et INJEZ s'avèreront particulièrement bénéfiques au Projet tant pour la gestion des activités de passations que pour les missions d'évaluation subséquentes du FIDA et ce en raison de ce qui suit : (i) une transparence renforcée des activités du processus qui contribuera à encourager la concurrence à travers une transparence et une traçabilité accrues des activités du processus ; (ii) une centralisation des informations en ligne dont bénéficieront les missions de supervisions grâce à l'extraction ad hoc d'informations et de données de passation et (iii) l'introduction d'outils permettant dans une certaine mesure la modernisation des marchés publics pour les projets FIDA financés en Tunisie.

578. En parallèle, le CRDA et autres acheteurs publics du Projet maintiendront à jour un registre des contrats, selon le format défini du FIDA.

METHODES DE PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURES ET DE TRAVAUX

579. La passation des marchés se déroulera selon les procédures prévalentes pour chaque méthode de sélection prévue par le DMP à savoir : l'appel d'offre ordinaire, la procédure simplifiée et les consultations. Sauf dérogation spécifique, le plan de passation des marchés reflètera le choix de la procédure à suivre qui reposera principalement sur les seuils des marchés établis par le DMP et après non-objection du FIDA. La procédure ordinaire couvrira l'ensemble des marchés de travaux, biens et services hors service des consultants individuels dont l'estimation est au-dessus des seuils établis par le DMP. Dans le cas d'une éventuelle révision officielle par le gouvernement des seuils susmentionnés, une demande d'utilisation des nouveaux seuils sera transmise au FIDA pour avis et non objection.

580. La procédure simplifiée et la procédure relative aux consultations seront appliquées selon leurs intervalles respectifs en dinars tunisiens qui sont mentionnées dans le DMP.

581. A la date d'établissement du présent document, il n'existe pas de guide national approuvé qui régit la procédure simplifiée et les consultations. De ce fait et en toute circonstance, l'esprit directeur du décret devra être obligatoirement respecté.

582. La procédure par voie de négociation directe : Le Projet prévoit le recours à cette modalité (convention avec UTSS, OEP et institution de recherche pour le moment). En toute circonstance, tous les marchés de gré à gré seront obligatoirement soumis à la non-objection préalable du FIDA et suivront la procédure nationale désignée pour les ententes directes, les conventions et les partenariats.

583. Seuils de passation des marchés publics tunisiens. Les seuils actuels pour les procédures nationales se présentent ainsi :

Procédure ordinaire (AO)

Travaux	>à cinq cent mille (500 000)
Etudes et la fourniture de biens ou de services dans le secteur de l'informatique et des technologies de la communication	>à deux cents milles (200 000)
Fourniture de biens ou de services dans les autres secteurs	>à trois cent milles (300 000)
Etudes dans d'autres secteurs	> à cent mille (100 000)

Procédure simplifiée (AO dossier simplifié)

Travaux	De deux cent mille (200000) à cinq cent mille (500 000)
Etudes et la fourniture de biens ou de services dans le secteur de l'informatique et des technologies de la communication	De cent mille (100 000) à deux cents milles (200 000)

Fourniture de biens ou de services dans les autres secteurs	De cent mille (100.000) à trois cent milles (300 000)
Etudes dans d'autres secteurs	De cinquante mille (50 000) à cent mille (100000)

Consultations

Travaux	< à deux cent mille (200000)
Etudes et la fourniture de biens ou de services dans le secteur de l'informatique et des technologies de la communication	< à cent mille (100 000)
Fourniture de biens ou de services dans les autres secteurs	< à cent mille (100000)
Etudes dans d'autres secteurs	< à cinquante mille (50 000)

METHODES DE SELECTION ET D'EMPLOI DE SERVICES DE CONSULTANT (CABINETS ET CONSULTANTS INDIVIDUELS)

584. Les cabinets de consultants seront sélectionnés selon les modalités et procédures encadrées par le DMP, suivant les seuils des marchés établis, soit par voie de préqualification soit par voie de sélection initiale en une seule étape ou deux enveloppes.

585. Concernant la procédure ordinaire, la sélection des cabinets implique habituellement des délais plus longs dû à la multiplicité des niveaux d'approbation ce qui peut, par conséquence, affecter la mise en œuvre des projets. En prévision et considérant les activités prévues, les marchés identifiés à l'avance pour l'année « N + 1 » seront inclus dans le plan prévisionnel de l'année « N ».

586. Concernant les services des consultants individuels, la sélection et recrutement des services de consultant individuels est relativement sous-encadrée par la réglementation tunisienne et n'obéit pas à une juridiction ou règlement particulier. De ce fait, des délais rallongés de recrutement sont à appréhender. En lieu et place, l'approche préconisée sera d'assimiler le processus à un recrutement d'une entreprise individuelle.

587. Documentation et archivage : La cellule des marchés et le point focal de la passation au sein de l'unité d'exécution du Projet seront tenus d'assurer l'exhaustivité des documents de chaque étape du marché public. Un système d'archivage et de documentation adéquat à la nature et type du marché sera mis en place suivant une norme déterminée. L'archivage électronique devra également être instauré dès le lancement des activités de passation et mis à jour périodiquement par le point focal de l'unité d'exécution avec l'appui du responsable de la cellule des marchés et des chefs d'arrondissement chargés du suivi et la gestion du marché, en l'occurrence du contrat. Le point focal de passation des marchés au sein de l'unité d'exécution du projet, s'assurera du maintien du système d'archivage en ligne.

EXAMEN PAR LE FIDA DES DECISIONS RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES

Aspect de la Gouvernance

588. Le pays se positionne 9ème sur 54 dans le classement de l'Indice Ibrahime de GouvernanceEn Afrique (IIGA) pour l'année 2018.

589. Depuis la révolution de 2011, la Tunisie s'est embarquée d'une façon significative dans la revue de son arsenal juridique et organisationnelle dans le domaine de la gouvernance aboutissant à la promulgation de la nouvelle Constitution du pays en Janvier 2014 qui consacre

les principes de la bonne gouvernance. Dans la continuation de cette dernière, le pays a lancé, durant la même année, des initiatives pour l'intégration de l'approche de la gestion du budget par objectifs (GBO). Cette nouvelle approche est fondée sur une gestion budgétaire axée sur des résultats mesurables répondant à des objectifs et cibles définis préalablement en fonction des services à fournir. Cette approche n'est nullement nouvelle pour le MAHRP, qui, en parallèle avec les entités sous sa tutelle, a été l'un des ministères pilotes à l'adopter à titre expérimental. Selon cette approche, le Ministère est responsable de définir les axes stratégiques prioritaires de son portefeuille et structurer leurs actions en programmes opérationnels et objectifs sectoriels avec l'appui d'organes et instances de consultations et de réflexion tels que le comité supérieur du ministère et la conférence de direction.

590. La Tunisie s'est engagée avec le soutien de bailleurs de fond internationaux notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement dans la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la réforme des marchés publics et s'est soldé par l'adoption en 2014 du DMP actuel qui consacre les principes de la bonne gouvernance dans commande publique. Outre, d'autres textes législatifs sont depuis venus compléter les dispositions existantes ; la dernière étant la généralisation de l'utilisation de TUNEPS qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des marchés publics et du renforcement de la transparence. Cette plateforme e-procurement permettra une fluidité prononcée des activités de passation tout en améliorant l'accès de la commande publique tunisienne à une compétition plus large. Le MARHP et le CRDA en tant qu'établissements publics à caractère administratif seront dans l'obligation de faire usage du système à partir de 1er septembre 2019 date butoir à partir de laquelle l'usage de TUNEPS sera généralisé pour tout acheteur public, dans le sens du DMP, sans exception.

591. Des efforts restent cependant à entreprendre en matière de lutte contre la corruption. Le pays est, en effet, classé au 73ème rang sur 168 pays dans le classement de l'indice de perception de la corruption (IPC) en 2018 selon l'ONG Transparency International.

Seuils de revue a priori et revue a posteriori

592. Conformément au paragraphe 80 des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets, et en alignement avec le dernier projet financé par le FIDA en Tunisie (le PROFITS), le FIDA procédera à un examen préalable dans les cas suivants:

- Attribution d'un marché pour l'acquisition de biens et d'équipement d'un coût supérieur ou équivalent en Euros à 200 000 Dinars Tunisiens ;
- ii) attribution d'un marché pour l'exécution de travaux d'un coût estimatif supérieur ou équivalent en Euros à 1 000 000 Dinars Tunisiens ;
- iii) Attribution des conventions et des contrats de consultants dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent en euros des Etats-Unis de 200.000 dinars tunisiens.

593. Ces seuils peuvent être modifiés par le FIDA au cours de l'exécution du projet.

Cadre Organisationnel de la passation des marchés du projet

594. L'unité d'exécution du Projet comprendra un point focal chargé de la gestion quotidienne des activités opérationnelles de la passation. Il lui incombera de veiller à ce que les activités de passation soient lancées selon la dernière version du plan de passation approuvée par le FIDA et d'en faire le suivi ponctuel. Il s'assurera également de la mise à jour des données sur INJEZ ainsi que le plan et le registre des contrats.

595. Les parties prenantes directes dans le processus de passation appelées à interagir seront (i) l'équipe technique au sein des arrondissements, (ii) la cellule des marchés et en troisième lieu (iii) la cellule de gestion financière.

596. Sous la responsabilité générale du Commissaire du CRDA Kairouan, le responsable cellule des marchés au CRDA sera le point focal « primaire » désigné des activités de la passation. Il se chargera de la mise en œuvre du processus conformément aux activités du PTBA et du plan de passation des marchés.

Règlement des litiges

597. En cas de litige entre un Emprunteur/Bénéficiaire et un soumissionnaire ou une entreprise, les modalités de règlement des litiges seront celles qui sont prévues dans le dossier d'appels d'offres, le contrat et/ou la législation du pays, selon le cas. Dans cette éventualité, le FIDA ne peut être ni désigné comme arbitre ni être invité à choisir un arbitre.

PARTIE 4 : SUIVI/EVALUATION, COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS

INTRODUCTION

598. Le système de suivi /évaluation du projet comprend 3 parties : (i) Suivi et Evaluation du projet (ii) Système de suivi du programme Graduation et (iii) le système de suivi et évaluation répondant aux exigences du Fonds f'adaptation

599. Par ailleurs, le Suivi/Evaluation des impacts sociaux et environnementaux du projet est traité séparément dans la note de Procédure d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)

DESCRIPTION DU SYSTEME DE SUIVI / EVALUATION DU PROJET

600. Cette section est un résumé des aspects opérationnels du système de suivi et évaluation du projet. Un manuel détaillé est en annexe 4 du PIM.

Objet du manuel de SE

601. La présente partie de ce rapport constitue l'un des principaux éléments du manuel de procédure (PIM) du projet d'Inclusion Economique, Sociale et Solidaire dans collines de Kairouan (IESS). C'est le manuel de suivi-évaluation qui sera mis à la disposition des différents partenaires de mise en œuvre du projet et du personnel des structures de gestion, en particulier l'Unité de Gestion par Objectif du projet (UGO) afin de les familiariser avec les principaux outils et méthodes préconisées pour le bon suivi de l'exécution du projet et l'évaluation en continu de ses résultats. Il s'agit d'un document technique qui formule des réponses à un certain nombre de questions, à savoir : En quoi va consister le système de suivi/évaluation (S/E) ? Sur quels aspects devra-t-il porter ? Comment fonctionnera-t-il ? Quelles seront les ressources nécessaires ? Comment associer les bénéficiaires à l'appréciation des changements survenus dans leur milieu ?

602. Aussi, le présent Manuel indique et formalise les démarches et outils devant permettre d'harmoniser l'organisation et les méthodologies de collecte et de circulation des informations relatives à l'état d'avancement du projet et au suivi opérationnel des actions sur le terrain. Il établit et précise de ce fait les rôles et les responsabilités des différents acteurs en termes de production et/ou de fourniture de données, ainsi que les niveaux d'utilisation. Les relations fonctionnelles entre les diverses entités dans le cadre du système de suivi-évaluation à préconiser au projet, dans une vision d'interdépendance des sources et circuits d'information, et en parfaite cohérence avec les systèmes et outils nationaux de SE, des exigences des bailleurs de fonds (FIDA et Fonds d'adaptation, et prenant en compte les leçons tirées des systèmes de suivi-évaluation des projets antérieurs

603. Le manuel de SE, en annexe 4, a été organisé en cinq parties :

- La Première partie présente, en plus de l'introduction, les principaux objectifs et résultats attendus du projet IEES, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.
- La Deuxième partie présente les grandes lignes du cadre conceptuel ayant servi à la définition du système de S/E.
- La Troisième partie présente dans le détail les outils et processus proposés pour la collecte, la synthèse et l'évaluation des données primaires permettant le bon suivi de l'exécution du Projet et de ses résultats, ainsi que toutes les responsabilités en la matière.
- La Quatrième partie précise enfin les modalités et outils pour la gestion de l'information et le rapportage.
- La Cinquième partie présente le système de suivi-évaluation proposé pour aider la structure de gestion du projet à assurer les fonctions de suivi-évaluation du projet IEES.

604. Les appendices de cette annexe présentent les supports et tableaux de collecte et de rapportage de l'information.

Importance et objectifs du Système de suivi-évaluation (SSE)

605. La mise en place d'un système de suivi-évaluation intégré et fonctionnel, outil d'aide à la décision, a pour principal objectif de doter l'équipe de projet des outils nécessaires au suivi de

l'exécution des activités du IESS-Kairouan et à l'appréciation en temps réel du niveau d'atteinte des objectifs. Le système doit ainsi permettre de rendre compte des réalisations du projet depuis son démarrage et d'apprécier, au fil du temps, ses effets et impacts en termes de changements positifs constatés dans les zones d'intervention du projet et/ou groupes cibles.

606. Le suivi devra impliquer tous les partenaires du projet, membres de l'UGO et autres acteurs et partenaires qui seront responsables, chacun dans son domaine d'intervention respectif, de la mise en œuvre des activités. Ainsi, les différents partenaires et prestataires de services auront un rôle précis à jouer dans la collecte et la transmission des données.

607. Le dispositif de S/E doit, au final, servir d'outil pour le bon pilotage du projet et pour prendre les décisions en temps opportun, en permettant de s'assurer de la bonne exécution des PTBA et en fournissant les données nécessaires à l'évaluation de l'impact des activités mises en œuvre et de leur pertinence au regard de l'atteinte des objectifs fixés au projet. Le cas échéant, le suivi de l'exécution et des résultats permettra d'identifier des problèmes ou lacunes de conception ou de mise en œuvre et d'ajuster, si nécessaire, les stratégies ou approches de mise en œuvre.

608. En outre, ce dispositif devra permettre de répondre aux besoins d'information du Gouvernement et des bailleurs de fonds dans les délais requis sur les activités, les résultats immédiats et l'impact à court et long terme du projet, le but ultime étant aussi de diffuser ces informations auprès d'un public plus large, aux fins du partage des connaissances acquises dans les domaines concernés. Enfin, le système devra répondre aux besoins en information nécessaires à l'évaluation de l'impact et, éventuellement, à la planification future des interventions.

609. L'objectif global du système de suivi-évaluation est de faciliter, à terme, l'atteinte des objectifs du projet en créant un processus capable d'apprécier le bon déroulement de la mise en œuvre des activités, ainsi que de mesurer périodiquement l'étendue, la qualité et la pertinence des résultats obtenus (effets et impacts).

610. Les objectifs spécifiques peuvent être définis comme suit :

- Alimenter les structures de gestion et de coordination du projet, le gouvernement, et les bailleurs de fonds en informations fiables et pertinentes sur les l'efficience et l'efficacité du processus de mise en œuvre, c'est-à-dire le niveau d'exécution et la qualité des réalisations physiques du projet et leur impact sur les bénéficiaires.
- Permettre à l'UGO de disposer des informations nécessaires permettant de s'assurer de la pertinence des stratégies et approches de mise en œuvre, et, le cas échéant, de les modifier.
- Permettre l'évaluation des effets et de l'impact du projet sur les bénéficiaires et d'apprécier dans quelle mesure les objectifs initiaux ont été atteints.
- Dégager des leçons utiles issues de l'expérience pour appuyer l'UGO dans l'acquisition de nouveaux savoirs et connaissances qui permettront d'améliorer les politiques ou la conception d'interventions future similaires.

611. Plus précisément, le SSE devra permettre de :

- Suivre l'exécution des prévisions annuelles (les PTBA). Il s'agit du suivi des activités du projet,
- Mesurer le niveau de réalisation de tous les indicateurs du cadre logique, à travers le suivi continu, les enquêtes spécifiques, et les statistiques nationales et locales
- Evaluer les effets et l'impact du projet sur les conditions de vie et la graduation du revenu et des conditions de vie des groupes cibles,
- Apprécier la performance des acteurs et opérateurs partenaires dans l'exécution des activités,
- Apprécier la pertinence des stratégies de mise en œuvre et mieux préparer la stratégie de sortie

Leçons tirées des systèmes de SE des projets antérieurs

612. La revue de la documentation de suivi-évaluation des projets par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), effectué en 2018 dans le cadre de l'Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du FIDA en République tunisienne durant les 15 dernières années a relevé d'importantes lacunes au niveau de la disponibilité et la fiabilité des données et analyses pouvant confirmer le lien entre les réalisations des projets et les changements mesurés au niveau des domaines d'impact du FIDA. Plusieurs projets ne disposent pas d'études de référence ou d'impact ou alors des différences méthodologiques entre les études de référence et d'impact ne permettent pas de comparer les situations avant et après projet. Pour le suivi-évaluation, les projets utilisent essentiellement les outils Excel et parfois des bases accès avec tous les risques de fiabilité de l'information pour renseigner l'état d'avancement physique et financier et adopte les outils nationaux pour l'inscription et l'engagement budgétaire, en particulier le système ADAB. Pour l'évaluation des effets et impact, très peu d'outils sont utilisés et restent déconnectés de la situation de référence, généralement non correctement renseignée. Aussi, l'absence de manuel de SE, élaboré en début de mise en œuvre du projet et partagé avec les acteurs et partenaires de mise en œuvre, a également compromis le suivi et l'évaluation par la suite.

613. Depuis plus de dix ans, le Ministère de l'agriculture a confié la conception d'un système informatisé de suivi-évaluation intégré pour les projets de développement à un bureau d'étude, puis l'a récupéré par le Centre National de l'Informatique qui l'a amélioré et l'a mis à la disposition des projets pour tester sa bonne fonctionnalité depuis trois ans. Il s'agit de l'application INJEZ qui a été généralisée pour tous les Ministères et secteurs et tous les CRDA et projets en cours d'exécution, y compris les projets financés par le FIDA.

614. Malgré la généralisation, le système est encore objet d'évolution et d'adaptation continues pour satisfaire les besoins des projets en termes de planification et de suivi des réalisations physique et financière et en termes de fourniture d'éléments pour l'évaluation des performances, effets et impacts des projets. Dans le cadre du projet IEES-Kairouan, l'application INJEZ peut être adoptée pour le suivi physique et financier des réalisations et pour la gestion financière. L'évaluation des effets et impacts peut être sous traitée en partie, soit à travers des conventions de partenariat ou des contrats de prestation de service, surtout la préparation des études de situation de référence du projet avec ses composantes de changement climatiques et socio-économiques et l'évaluation des effets et des impacts, particulier en termes de résilience au changement climatique et de graduation des la situation socio-économiques des familles nécessiteuses.

Présentation générale du dispositif de S/E

615. Le dispositif de S/E portera sur deux aspects distincts, quoiqu'interdépendants : le suivi de l'exécution (mise en œuvre des activités de la programmation annuelle) et le suivi des résultats du cadre logique et des effets et impacts du projet (atteinte des objectifs assignés au projet). Tout processus de suivi-évaluation n'a un sens que s'il est précédé par une planification prévisionnelle.

616. Alors que le Cadre logique du projet servira la principale référence pour le suivi des résultats, le Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA) développé chaque année pour la programmation des activités à mettre en œuvre en vue de l'obtention de résultats précis constituera la principale référence pour le suivi de l'exécution.

Le processus de planification

617. Dans le cadre du IEES-Kairouan, les dispositifs de planification sont: i) la situation de référence et les valeurs cibles des indicateurs du cadre logiques, ii) le COSTAB qui définit les activités élémentaires et leurs cibles physiques et financiers, annuellement et à la fin du projet. Il constitue la planification initiale des activités, et reste toujours à titre indicatif, iii) le programme de travail et budget annuels qui n'est autre que la planification physique et financière actualisée des activités pour une année. L'actualisation de cette planification est entreprise annuellement en tenant compte de la planification initiale, de l'avancement antérieur, de la capacité de mise en œuvre des structures d'exécution, et des différentes recommandations des missions de suivi et supervision, et iv) le plan de passation des marchés qui définit le processus prévisionnel des étapes de passation des marchés à entreprendre durant les 12 à 18 prochains mois.

618. Le suivi de la mise en œuvre des activités

619. Le suivi de la mise en œuvre du projet portera sur l'état d'avancement des différentes activités programmées dans le PTBA en comparant les prévisions aux réalisations, ce qui fera ressortir d'éventuels écarts. Ces écarts devront être expliqués et analysés afin d'apporter les mesures correctives nécessaires, et ce de façon à permettre, à la fin de chaque année, l'atteinte de toutes les cibles.

620. Le suivi de la mise en œuvre portera donc sur :

- Les taux de réalisation physiques par rapport aux activités prévues
- Les taux de réalisations financières par rapport au budget prévisionnel
- Le respect des échéances par tous les acteurs, y compris le personnel de l'UGO, par rapport au calendrier prévisionnel. A ce niveau, le calendrier du processus de passation des marchés, formulé dans le cadre du plan de passation des marchés, peut servir comme référence de suivi du processus.
- La comptabilisation, pour toutes les activités mises en œuvre, du nombre d'individus (hommes, femmes, jeunes) ou de ménages directement bénéficiaires.

621. La collecte des données nécessaires à ce suivi se fera au moyen des outils, et selon les processus, décrits dans la 3ème partie du Manuel en annexe 4. Les données ainsi recueillies serviront également à la préparation des divers rapports d'avancement décrits dans la 4ème partie du Manuel. Le bon fonctionnement de tout le système dépendra en grande partie de la rigueur et de la discipline avec laquelle tous les acteurs du système, à la base comme au niveau des membres de l'UGO et des partenaires de mise en œuvre, collecteront et transmettront les données attendues aux échéances fixées et avec un niveau acceptable de fiabilité.

L'évaluation des résultats et des objectifs

622. En plus du suivi des activités, le dispositif de S/E devra également permettre l'appréciation systématique et objective des résultats concrets obtenus grâce à la mise en œuvre des différentes activités du projet, en termes d'effets et d'impact au niveau des groupes cibles, et donc de déterminer si le projet atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Le but est en outre d'apprécier la mesure dans laquelle les activités prévues dans le document de Projet au moment de sa conception demeurent pertinentes au regard des besoins des bénéficiaires et pour l'atteinte des objectifs.

623. Cette appréciation se fera essentiellement au moyen de l'analyse des données quantitatives collectées à l'occasion de l'organisation des enquêtes quantitatives et qualitatives d'impact (à mi-parcours et à l'achèvement du projet) et d'autres enquêtes thématiques réalisées ponctuellement par les structures de gestion du projet ou par d'autres opérateurs à sous traiter à complémentées des informations d'ordre qualitatives recueillies lors des visites de terrain et/ou de la tenue de réunions de groupes avec les bénéficiaires. Ces informations collectées et analysées seront confrontées aux données de la situation de référence avant le démarrage du projet et, éventuellement à une situation virtuelle de simulation sans projet ou situation témoins.

624. Au niveau du IEES-Kairouan, l'évaluation des résultats concerterat, les effets et impacts des réalisations phisiques et d'infrastructures de base, les effets et impacts spécifiques à la première composante de graduation des familles nécessiteuses et à revenu limité, et les effets et impacts environnementaux liés au changement climatique et résilience des bénéficiaires.

La Supervision

625. Le Projet sera supervisé annuellement par le FIDA et pourra aussi bénéficier de missions d'appui selon les besoins. Ces missions seront assurées par la Division du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Une attention particulière sera accordée aux critères d'éligibilité aux activités du Projet, en matière de ciblage des populations pauvres, des femmes et des jeunes. D'autres missions de suivi du Projet pourraient être entreprises par le FIDA chaque fois que cela sera nécessaire.

626. La composition des missions de supervision et de suivi du FIDA devra tenir compte aussi de l'état d'avancement des différentes composantes et activités du Projet, du ciblage et du genre, ainsi que des disciplines les plus faibles dans les structures organisationnelles du projet.

627. La mission de supervision, qui se fera chaque année, doit permettre: i) d'examiner l'état d'avancement de l'exécution des différentes composantes du Projet; ii) d'établir les situations des progrès accomplis en fonction des réalisations et produits prévus pour chacune des composantes du Projet par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA; iii) d'examiner la qualité du ciblage et la prise en compte de la dimension genre et égalité des sexes; iv) d'analyser les différents aspects fiduciaires du projet (allocations budgétaires, engagements, paiements et décaissements, conformité des dépenses par rapport au PTBA et au rapport de conception, tenue de la comptabilité et des registres exigés, réalisation des audits); v) d'examiner l'organisation institutionnelle du projet et la fonctionnalité des structures de coordination; vi) d'analyser la situation de mise en œuvre des recommandations des missions précédentes; vii) d'identifier les innovations et les mesures prises pour leur diffusion; viii) d'apprécier la durabilité des actions réalisées; et ix) d'apprécier les impacts du projet.

628. Pour ce qui concerne la première mission de supervision qui sera effectuée durant les 18 premiers mois, l'accent devra être mis sur: i) la mise en place des fonds nécessaires; ii) la mise en place des structures de gestion et de coordination et de leur fonctionnalité; iii) le ciblage des différentes catégories de population en mettant l'accent sur l'approche genre et l'égalité des sexes; iv) la mise en place de l'assistance technique; v) l'encadrement, la formation et l'organisation des bénéficiaires; vi) les partenariats engagés avec les services techniques, les partenaires institutionnels et les organisations professionnelles et leur fonctionnalité; vii) les aspects fiduciaires; et viii) la mise en place du système de suivi-évaluation, notamment le ORMS.

629. En général, pour assurer la supervision du Projet, les missions doivent être composées d'un consultant chef de mission avec une expérience en gestion de projets de développement rural, d'un sociologue spécialisé en approche genre, ciblage et organisation des populations, d'un spécialiste en gestion et en suivi-évaluation des projets, d'un spécialiste filière, et d'un spécialiste en infrastructures rurales.

630. Les missions d'appui seront effectuées selon les besoins et seront axées sur l'assistance de l'UGO en matière de programmation par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA, de procédures de gestion physique et financière, de réalisation des différentes composantes du Projet, d'appui pour résoudre les problèmes rencontrés et d'assistance pour la mise en place du système de gestion des résultats (ORMS).

Gestion et circulation de l'information

631. L'information est la principale arme de préparation et de prise de décision. Tout système de suivi-évaluation ne jouant pas cette fonction d'aide à la décision reste caduc et non utile. Mais, l'information collectée, doit être structurée, organisée, bien gérée et diffusée pour qu'elle satisfasse cet objectif de prise de décision. Les trois niveaux classiques depuis la collecte jusqu'à la diffusion de l'information peuvent être résumés en ce qui suit:

632. Le premier niveau de collecte de l'information est le terrain et les bénéficiaires directs du projet. A ce niveau les données sont collectées par les prestataires de services, les partenaires du projet et parfois, directement par les structures de gestion du projet. Ces informations sont transmises à la structure de gestion du projet à son état brut ou bien à un état élémentaire de traitement. A ce niveau, les prestataires de services et les partenaires collectent les données sur l'exécution, participent aux réunions locales et régionales de coordination, préparent et transmettent les rapports et compte rendus d'avancement à l'UGO.

633. Le deuxième niveau est de traitement plutôt que de collecte et peut être réalisé par les partenaires du projet, mais principalement l'équipe de coordination du projet. Chaque cades de l'UGO, selon son domaine d'intervention, assure la validation des données des partenaires et des prestataires, la compilation et l'archivage des données, la préparation et la transmission des tableaux de synthèse et des rapports partiels d'avancement au responsable de suivi-évaluation du projet.

634. Le troisième niveau est un niveau de synthèse, digitalisation, production et diffusion des rapports d'avancement et de synthèse. C'est le responsable de suivi-évaluation dans l'UGO. En plus de son rôle de compilation, d'organisation et de production de l'information, il a une responsabilité dans la diffusion de l'information aux niveaux supérieurs (coordinateur du projet, comités de pilotage et de coordination, bailleurs de fonds et Gouvernement) et inférieurs (les partenaires et les structures de concertation en particulier).

635. A chacun de ces trois niveaux, des décisions sont préparées et prises dans le processus opérationnel de mise en œuvre, dans la planification des étapes ultérieures et dans la préparation des plans de communication.

636. Deux autres niveaux peuvent être identifiés et débordent la dimension du projet, sont en particulier le Gouvernement et les bailleurs de fonds, qui utilisent les informations du projet dans la préparation des stratégies et des politiques de développement à plus grande échelle.

637. Ainsi, la mise en place d'un système de suivi-évaluation accessible à travers le Web, et la création d'un site web spécifique pour le projet IEES joueront le rôle principal d'une plateforme de communication constante entre la structure de gestion du projet, les partenaires, les prestataires, le Gouvernement et les bailleurs de fonds, et permettront, aussi, la diffusion de l'information sur les activités et les résultats du projet auprès d'un public plus large.

Communication avec le système national d'information

638. A ce jour, aucun système informatisé de suivi-évaluation des projets de développement n'est pleinement fonctionnel en Tunisie. Les projets utilisent des outils Excel et Accès adaptés à chaque projet pour le suivi-évaluation et même pour la gestion financière spécifique des projets. Toutefois, au niveau national, la Tunisie adopte une planification quinquennale globale et sectorielle et entreprend produit des rapports d'avancement sur les réalisations, sans pour autant aborder les effets et les impacts des investissements.

639. Le système statistique actuel produit déjà une masse critique de données mais d'importants défis subsistent (lacunes dans plusieurs domaines comme l'environnement et la gouvernance ; insuffisance de la production d'indicateurs désagrégés et régionalisés ; difficultés à renseigner certains indicateurs de manière pérenne et à obtenir des données annuelles, certaines enquêtes n'ayant lieu que tous les 5 ans). L'Institut National des Statistiques (INS) mène actuellement un travail pour identifier les indicateurs disponibles en Tunisie au regard du cadre mondial d'indicateurs.

640. L'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD), placé sous la tutelle de l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE), est responsable de la collecte et de la production des données sur l'environnement et le développement durable. En 2013, l'observatoire a procédé à la révision de la liste des indicateurs de développement durable en se basant sur les 9 défis de la nouvelle stratégie nationale de développement durable. Il produit régulièrement des rapports sur les indicateurs de développement durable (5ème édition publiée en 2014). L'expertise de l'OTEDD est largement reconnue mais il doit encore améliorer la collecte des données et leur diffusion dans le temps et dans l'espace.

641. Pour le suivi financier, le système de gestion financière en place au Ministère des finances et au niveau sectoriel et est basé sur les principes et procédures définis par le cadre légal applicable au secteur public et plus précisément, aux institutions gouvernementales. Le suivi budgétaire est entrepris à travers un système informatisé d'aide à la décision budgétaire (système ADEB).

642. Pour le suivi-évaluation des projets de développement, comme indiqué ci-dessus, le Gouvernement a conçu le système INJEZ depuis quelques années et en cours en cours d'exploitation à titre pilote. Dans sa version actuelle, consultable sur le Web, le système permet, notamment, de définir : i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières ainsi que la prise en charge des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité à travers l'analyse des résultats et du temps de réalisation, d'efficience (performances en termes de coût des réalisations) et d'impact (performances en termes de réalisation des objectifs du projet) et des effets / produits du Projet; iv) l'évaluation des résultats en tenant compte des aspects ciblage et genre (pour cela, les informations nécessaires seront désagrégées par groupe-cible spécifique, notamment femmes et jeunes) ;et v) le suivi des décaissements. Il fournira les éléments nécessaires pour la préparation des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels et des rapports d'audit et permettra l'archivage de toute la documentation du projet à travers une bibliothèque virtuelle.

Communication avec le système du FIDA

643. En 2003, le Conseil des gouverneurs a demandé au FIDA de mettre en place un système permettant de mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond. Le

FIDA a donc élaboré le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), basé sur une approche de Gestion Axée sur les Résultats. Le SYGRI était ainsi le cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond.

644. Dans un processus d'amélioration du SYGRI, une nouvelle approche a été mise en place depuis début 2017, intégrant des indicateurs voulus: (i) Plus stratégiques: Correspondance des indicateurs avec les priorités institutionnelles, (ii) Plus robustes: amélioration des définitions et des mesures, (iii) Plus simples: réduction du nombre d'indicateurs et des niveaux, autour de d'indicateurs de base auxquels les projets peuvent répondre: en lien avec des Objectifs spécifiques et des domaines d'intérêt thématique du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, en lien avec les ODD et leurs cibles, complétés par des indicateurs spécifiques au projet qui ne seront pas agrégés par le FIDA. Cette nouvelle approche a consisté à passer d'une évaluation des impacts à la mesure des résultats durant la vie du projet. Les indicateurs retenus continuent à faire partie intégrante du cadre logique du Projet, sans le dénaturer, et sont intégrés à la fois au niveau des effets et des produits.

Système de SE du IESS-kairouan

645. Le système suivi-évaluation qui sera adopté pour IESS-Kairouan sera composé de trois sous systèmes: i) le SSE-INJEZ, utilisé au niveau national, ii) le système de graduation, et iii) le système de SE environnemental.

Système INJEZ

646. Il sera établi à partir du système national mis en œuvre pour le suivi-évaluation des projets, et administré actuellement par le Centre national de l'informatique (CNI). Cette application est installée aussi pour le PRODESUD-II, le PRODEFIL et le PROFITS, financés par le FIDA. Cette option rentre dans le cadre de la capitalisation et de la diffusion du savoir à grande échelle. Dans sa version actuelle, consultable sur le Web, le système permet, notamment, de définir: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leurs impacts sur la gestion du Projet ainsi que le suivi des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité à travers l'analyse des résultats et du temps de réalisation, d'efficience (performances en termes de coût des réalisations) et d'impact (performances en termes de réalisation des objectifs du projet) et des effets / produits du Projet; iv) l'évaluation des résultats en tenant compte des aspects ciblage et genre (pour cela, les informations nécessaires seront désagrégées par groupe-cible spécifique, notamment femmes et jeunes); et v) le suivi des décaissements. Il fournit les éléments nécessaires pour la préparation des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels et des rapports d'audit et permet l'archivage de toute la documentation du projet à travers une bibliothèque virtuelle.

647. Pour tenir compte des spécificités du projet et de la production des indicateurs d'effet et d'impact ainsi que des indicateurs du cadre logique et nécessaires aux différents niveaux du RIMS, ce système sera réajusté et adapté au cours de la première année de démarrage du projet. La préparation de la situation de référence (baseline) du projet et l'adaptation du système de suivi-évaluation seront engagées dès le démarrage effectif du projet, et même avant.

648. La collecte des informations physiques sur le terrain sera assurée de façon participative au niveau local sous la responsabilité des coordinateurs locaux en place au niveau des CTV. Ces informations seront saisies au niveau de l'UGO par le service de suivi-évaluation. Les prévisions et réalisations financières seront saisies directement au niveau de l'UGO par le responsable financier. Le système informatisé assurera l'agrégation automatique des prévisions et des réalisations au niveau local, régional (CRDA) et pour tout le Projet.

649. Le système de S&E fournit des informations à chacun des niveaux de responsabilité et opérateurs suivants :

- les coordinateurs locaux;
- le coordinateur régional du projet;
- le CRDA et les partenaires;
- les autorités régionales et locales;
- le bailleur de fonds; et

- les structures de coordination (CNC, CRC, CIRC et CLC).
- un tableau de bord mensuel devra être établi et comportera:
 - un suivi des réalisations physiques, financières et sociales en termes de % de réalisation par rapport aux prévisions, par délégation, et par composante;
 - une analyse des écarts et une mise en évidence des causes; et
 - le niveau atteint par les principaux indicateurs de performance du Projet depuis son démarrage. Ces indicateurs seront désagrégés par genre.

650. Le système permettra aussi de:

- générer les contenus des PTBA ;
- élaborer à partir des PTBA les budgets annuels ventilés selon les exigences de la gestion financière et de la gestion technique des réalisations;
- générer les documents de paiement, de procéder au processus d'engagement et de paiement en relation avec le niveau de consommation du budget par catégorie et par composante et par unité géographique; et
- produire des situations régulièrement mises à jour de manière automatique destinées aux spécialistes et opérateurs intéressés par les informations sur le projet et sur ses principales réalisations physiques et financières, par composante ainsi que les situations périodiques demandées par le gouvernement et/ou par le bailleur de fonds.
- Produire la matrice du cadre logique avec les indicateurs mis à jour
- Produire tous les documents financiers nécessaires à l'élaboration des rapports d'audit et aux rapports d'activité

651. Les valeurs des indicateurs de suivi-évaluation des réalisations physiques, des effets et des impacts du projet, seront comparées aux prévisions et à celles de la situation de référence à réaliser avant le démarrage du projet.

Le rapportage

652. Les différents rapports et comptes-rendus nécessaires au bon suivi de l'exécution et des résultats du projet, ainsi que la fréquence à laquelle ils devront être élaborés, leur objet et leurs destinataires, sont présentés dans le tableau suivant.

Types de rapports/documents à produire, fréquence et destinataires

Types de rapports	Personnes responsables	Echéances et période	Destinataires du rapport	Objectifs
A) Rapports de planification				
PTBA	Responsable SE	Trois mois au moins avant la fin de chaque année	- Coordinateur - UGO - CRDA - Partenaires - CNC/CRC/CLC - FIDA	Planification annuelle des activités
PPM	Responsable PM	Trois mois au moins avant la fin de chaque année	- Coordinateur - UGO - CRDA - Partenaires - CNC/CRC/CLC - FIDA	Planification annuelle du processus de passation des marchés
Plan de décaissement	Responsable GF	15 jours avant la fin du trimestre	- Coordinateur - UGO - CRDA - Partenaires - CNC/CRC/CLC - FIDA	Planification trimestriel
B) Procès-verbaux de réunions et rapports de mission				

Types de rapports	Personnes responsables	Echéances et période	Destinataires du rapport	Objectifs
Procès-verbal des réunions hebdomadières de l'UGO	Secrétaire de l'UGO	1 jour ouvrable après la tenue de la réunion	- Coordinateur - UGO	Suivi de l'exécution
Procès-verbal des réunions mensuelles de coordination	Secrétaire de l'UGO	2 jours ouvrables après la tenue de la réunion	- Coordinateur - UGO	Suivi de l'exécution et des recommandations
Compte-rendu des missions de terrain et visites de contrôle	Responsables de la mission	3 jours ouvrables après la fin de chaque mission	- Coordinateur - UGO	- Contrôle et supervision des activités - Réception provisoire ou définitive des services et travaux
C) Rapports d'avancement des prestataires/partenaires				
Rapports partenaires	Partenaires	15 jrs après la fin de chaque trimestre	- Coordinateur - UGO	Suivi de l'exécution
Rapports prestataires	Prestataires	Accompagnés avec chaque facturation	- Coordinateur - UGO	- Suivi des résultats - Contrôle et supervision des activités
D) Les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités				
Rapport mensuel	Responsable SE	5 jours après la fin du mois	- Coordinateur - UGO - Partenaires	Présente le point des activités réalisées par le projet
Rapport trimestriel	Responsable S/E	Le mois qui précède un trimestre	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC	Suivi de l'exécution et des décisions
Rapport semestriel	Responsable S/E	Le mois qui précède un semestre	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Suivi de l'exécution et des décisions
Rapport annuel	Responsable S/E	1 ^{ère} quinzaine du mois de Février de chaque année	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Suivi de l'exécution, des effets et des décisions
E) Rapports financier et d'évaluation				
Rapport d'audit annuel	Auditeur	Avant fin Juin de chaque année	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Audit annuel du projet et contrôle de la gestion financière
RFI	Responsable GF	Chaque trimestre	- UGO	Mise à jour de la situation financière

Types de rapports	Personnes responsables	Echéances et période	Destinataires du rapport	Objectifs
Registre des marchés	Responsable PM	A la fin de chaque mois	- UGO	Mise à jour du registre des marchés
Rapport d'évaluation à mi-parcours	Responsable S/E	Mi-parcours (2,5 ans après le démarrage du projet)	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Evaluation et ajustement de la planification
Rapport d'achèvement	Responsable S/E	La fin du projet	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Evaluation des effets et impacts du projet et planification stratégique

DESCRIPTION DU SYSTEME DE SUIVI / EVALUATION DU PROGRAMME GRADUATION

653. Les activités d'animation et les dotations physiques apportées par le projet aux ménages bénéficiaires seront enregistrées dans le système de suivi et évaluation du projet. Par exemple, le système de suivi documentera : le nombre de formations effectuées, les types d'AGR sélectionnées par chaque ménage bénéficiaire, les dotations physiques (intrants, équipements) fournies aux participants, le nombre cumulé de dotations aux AGR par type d'activité, le nombre de visite d'accompagnement pour chaque ménage. Les rapports de suivi inclueront les éléments suivants :

Rapport	Fréquence
Sélection de AGR	Hebdomadaire
Fourniture des dotations physiques	Hebdomadaire
Formation technique	Hebdomadaire
Formations et accompagnement	Mensuelle

654. Suivi des ménages : Le programme définira une définition claire et mesurable de la graduation sur la base de plusieurs critères socio-économiques courant les 5 piliers : protection sociale, gestion durable de l'environnement, promotion des AGR, inclusion financière, autonomisation sociale)

655. Les ménages qui remplissent ces critères après deux ans de soutien seront considérée comme « graduées » c'est à dire ayant atteint un niveau d'autonomisation stable. La progression de chaque ménage sera mesurée par des indicateurs. Les animateurs qui visitent les ménages cible de manière régulière auront la charge de collecter les informations pour renseigner ces indicateurs socio-économiques. Les indicateurs ci-dessous sont proposés à titre indicatif. Au stade de la conception du projet, il est prématûre de définir ces critères de mesure de la graduation. En effet, les critères doivent être définis de manière combinée avec le diagnostic de vulnérabilité effectué au début du projet, avant sa mise en œuvre à proprement dit. Le diagnostic de vulnérabilité établira des profils des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité afin d'identifier leur caractéristiques et les facteurs de pauvreté. De plus, l'adaptation au changement climatique sera intégrée dans les résultats attendus de la graduation, et sera donc mesurée par des indicateurs de résilience au changement climatique.

Tableau 7: Exemples indicatifs d'indicateurs de la graduation

Piliers de la Graduation	Résultats attendus	Indicateur au niveau du ménage
Protection sociale	Les ménages atteignent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ont accès aux services sociaux de base et utilisent ces services	Nombre de repas consommés par jour Nombre de type d'aliment consommés par jour (diversité du régime alimentaire) Tous les enfants en age d'être scolarisés vont à l'école Visite au centre de santé en cas de maladie
Moyens de subsistance	Les ménages voient leur revenu augmenter et ont des AGR stables et durables	Valeur des moyens productifs du ménage Diversification des revenus (nombre de sources de revenus) Nombre d'étapes du mini plan d'affaire AGR complétées Méthodes d'adaptation au changement climatique mobilisées
Inclusion financière	Les participants développent une habitude d'épargne et utilisent leurs compétences en gestion financière	Montant de l'épargne familiale Connaissance des canaux formels d'accès aux services financiers (microcrédit) Cas de crédits non remboursés
Autonomisation sociale	Les participants sont autonomes pour apprécier des changements dans leur ménage et s'impliquer dans la vie de leur communauté / localité	Les femmes déclarent prendre des décisions importantes dans leur ménage Les femmes contribuent à une plus grande implication dans les événements et les activités de la communauté / localité

656. Les données collectées par le suivi des ménages indiqueront dans quelle mesure les conditions socio-économiques des ménages évoluent. Ces informations permettront aussi d'identifier les ménages qui peinent à progresser et qui requièrent un soutien particulier. Un rapport d'état de graduation sera préparé 12 mois après les premières dotations aux AGR. Ce rapport mesurera combien de ménages atteignent les critères de graduation à ce stade et permettra de mettre en lumière les éléments du programme qui nécessitent d'avantage d'attention pour assurer que les ménages atteignent les objectifs de graduation dans le laps de temps restant.

657. Le projet développera les outils de suivi adéquats ainsi que les formats de rapport comme ci-dessous :

Outil / rapport	Fréquence
Formulaire de suivi des ménages incluant les indicateurs de protection sociale, de suivi du capital productif, d'accès et d'utilisation des services sociaux et d'implication dans la communauté / localité	Mensuelle

Un rapport d'état de graduation	Deux fois pour chacune des trois tranches d'AGR (6 fois au total): une fois 12 mois après la première dotation , et 18 mois après
---------------------------------	---

658. Pour faciliter la mise en oeuvre et minimiser les risques d'erreur dans la collecte et la saisie des informations, les outils de collecte des données et les rapports pourront se faire directement sur support digital (tablettes par exemple) par les animateurs et facilitateurs de terrain.

659. Integration avec INJEZ. Une analyse du système INJEZ sera effectuée avant la finalisation du système de suivi de la graduation. Le système de suivi des ménages et le suivi du programme de graduation seront conçus de manière qu'ils puissent être intégrés dans INJEZ quand nécessaire.

660. Structure des rapports et assurance qualité : Les animateurs de Graduation seront chargés de collecter toutes les données de suivi des ménages et du programme de graduation. Ces données seront agrégées par les superviseurs pour chaque délégation et consolidées dans leurs rapports mensuels. Ces rapports seront transmis au CRDA à la DRAS et au CRSS au niveau régional pour être intégré dans les systèmes de suivi de ces organisations au niveau central (MAS et UTSS). Les superviseurs seront responsables de réaliser des vérifications sur place par des visites aux ménages bénéficiaires pour vérifier l'exactitude des données collectées et enregistrées. Ces visites seront faites de manière régulière chaque trimestre ainsi que de manière inopinée s'il y a des doutes sur la fiabilité des informations.

661. Les spécialistes de la graduation recrutés par le projet assisteront dans la conception du système de suivi et des outils de collecte et de gestion des données et effectueront des visites de terrain une à deux fois par an pour appuyer les animateurs et superviseurs dans leur tâche. Ces spécialistes apporteront un conseil aux gestionnaires du projet sur l'interprétation des résultats du système de suivi et identifier les modifications nécessaires au projet pour atteindre les résultats escomptés.

662. Evaluation de l'impact : Le projet recruterá un prestataire de service pour réaliser une étude d'impact rigoureuse qui couvrira toutes les familles bénéficiaires d'AGR (2100 ménages). Une étude de la situation de référence, une évaluation à mi parcours et le rapport d'achèvement du projet fourniront les informations socio-économiques sur les ménages bénéficiaires. Les questionnaires seront développés par le prestataire de service en consultation avec le personnel de l'UGO et les spécialistes de la graduation.

663. Les questionnaires seront administrés 4 fois au total : à chaque cohorte d'AGR (3 phases) et à la fin du projet. De cette manière, les ménages des phases 2 et 3 qui ne reçoivent pas de dotation AGR au début du projet peuvent servir de groupe témoin. Le déroulement des études de suivi est indiqué dans le tableau ci dessous:

Etude	Période	Ménages bénéficiaires d'AGR (Phase 1)	Ménages bénéficiaires d'AGR Phase 2	Ménages bénéficiaires d'AGR Phase 3
Suivi 1	Au moment de la 1 ^{ère} dotation AGR	Oui	None	Non
Suivi 2	Au moment de la 1 ^{ère} dotation AGR	Oui	Oui	No
Suivi 3	Au moment de la 1 ^{ère} dotation AGR	Oui	Oui	Yes
Round 4	End of the program	Oui	Yes	Yes

DESCRIPTION DU SYSTEME DE SUIVI / EVALUATION DES ACTIVITES FINANCEES PAR AF

Exigences de rapport du Fonds d'adaptation.

664. Le Fonds pour l'adaptation nécessite des rapports annuels détaillés et complexes à l'aide de l'outil Performance du Projet et Rapports (PPR)20. Le rapport sur l'exécution du programme comprend des informations relatives aux données financières ; approvisionnement; l'évaluation des risques²¹ ; Conformité aux politiques environnementales et sociales (ESP); Conformité à la politique de genre (GP); évaluation; indicateurs de projet; et leçons apprises.

665. Le rapport sur l'exécution du programme doit également être rempli et soumis dès le départ avec des informations de base, notamment les objectifs planifiés à mi-parcours et à la clôture du projet. À l'achèvement du projet, le projet devra soumettre un rapport d'étape final qui servira de rapport d'achèvement du projet; un rapport d'évaluation final; et les états financiers vérifiés finaux.

666. Le suivi des résultats fait partie intégrante des rapports sur le rendement des projets (PPR) que les projets/programmes financés par le Fonds doivent soumettre chaque année au secrétariat du Fonds et sur lesquels le conseil d'administration du Fonds décide de verser des tranches de financement. Le suivi des résultats s'inscrit dans une série plus large d'exigences en matière de rapports que les projets doivent respecter, conformément aux politiques de gestion, de suivi et d'évaluation axées sur les résultats du Fonds. Ces exigences sont résumées à la Figure 1 ci-dessous et peuvent être synthétisées comme suit:

667. Étape 1: Une fois le projet/programme approuvé et les premiers fonds alloués, les proposants doivent surveiller en permanence les projets et soumettre chaque année un rapport sur l'exécution du programme afin de suivre les progrès accomplis. Le rapport sur l'exécution du programme comprend notamment des informations sur les données financières, les achats, l'évaluation des risques, la notation, les indicateurs de projet et les enseignements tirés. En outre, il inclut le suivi des résultats à remplir:

- Au début : les informations de base doivent être soumises, ainsi que les objectifs planifiés à l'achèvement du projet/programme;
- à mi-parcours;
- à l'achèvement du projet/programme.

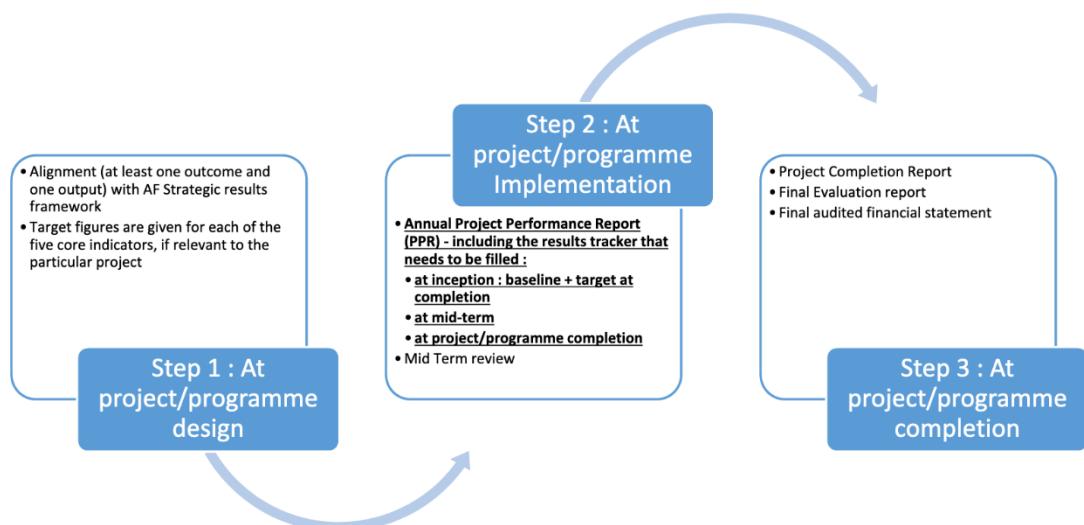
668. Étape 2: à l'achèvement du projet/programme, chaque projet/programme doit fournir:

- Rapport final sur l'exécution du projet qui servirait de rapport d'achèvement de projet;
- Rapport d'évaluation final;
- États financiers finaux vérifiés.

Figure 19 : Procédures de Suivi et Evaluation (Fonds d'Adaptation)

20 Les instructions pour compléter le suivi sont disponibles ici: <https://www.adaptation-fund.org/projects-programmes/project-performance/>

21 Ceux-ci devraient être les mêmes risques que ceux identifiés dans le document de projet AF. Le projet devra faire rapport sur la manière dont les risques ont été traités.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Rapport de base sur la PPR		100%					100%
Achèvement du projet PPR						100%	100%
Rapport annuel PPR		20%	20%	20%	20%	20%	100%

669. Chaque projet d'adaptation doit présenter des bases de référence en ce qui concerne le climat, le développement, la vulnérabilité et la capacité d'adaptation. Les projets du Fonds d'adaptation doivent définir explicitement leurs scénarios de changement climatique et leurs objectifs d'adaptation, ainsi que les liens qui les unissent. Surveiller la variabilité climatique pendant le projet et tester les mesures d'adaptation si des conditions similaires à celles d'un scénario se produisent pendant la mise en œuvre.

670. Les activités financées par le Fonds pour l'adaptation devraient commencer un an après le lancement du projet IESS. Un certain nombre d'activités démarrant au cours de la deuxième année du projet nécessitent une étude de base distincte. Le projet passera donc par un contrat avec une société de conseil spécialisée et expérimentée pour la réalisation d'une ligne de base distincte. La base de référence visera notamment à évaluer le degré de vulnérabilité des femmes de familles dans le besoin face à l'eau dans les zones du projet ; il évaluera également les niveaux de dégradation des terres dans les zones marginales ciblées par les activités de cactus. Il obtiendra des données de base de télédétection sur les zones du projet sur les terres vulnérables qui feront l'objet des activités de consolidation des terres par le biais de la plantation de cactus afin de suivre l'accroissement de la couverture végétale.

671. Puisque la réduction de la vulnérabilité est le fondement de l'adaptation, il est nécessaire de comprendre en détail qui est vulnérable et pourquoi. Cela implique à la fois une analyse de l'exposition actuelle aux chocs et contraintes climatiques et une analyse basée sur un modèle des impacts climatiques futurs. Avec cette information, les promoteurs peuvent concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation appropriées.

672. Outils d'évaluation pour établir la situation de référence

- Revue des études précédentes, des opinions d'experts et du contexte politique et synthétisé des informations sur les mesures actuelles de vulnérabilité, de risque climatique et d'adaptation.

- Description des politiques et des mesures d'adaptation actuelles qui influent sur la capacité de faire face avec succès à la variabilité climatique.
- Élaboration des indicateurs de base de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation, y compris les tendances historiques. Existe-t-il une tendance au changement - une tendance à la hausse ou à la baisse - au cours des 5 ou 10 dernières années pouvant être tirée des données ou des statistiques existantes ?

673. Les sources de données

- Sources primaires ou secondaires :
 - Section de contexte des plans et stratégies sectoriels, régionaux et / ou nationaux en cours;
 - revues spécialisées;
 - programmes de surveillance, données SIG, photos aériennes;
 - cartes actuelles et historiques;
 - contexte et résultats d'autres projets;
 - entretiens avec les responsables concernés
 - Informations d'experts et/ou du public
- Données de base: données actuelles disponibles sur le site Web du Centre de distribution des données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-DDC), ainsi que d'autres sources.
- Données historiques/de base: vulnérabilités actuelles (analyse des tendances, cartographie de la vulnérabilité), mesures d'adaptation actuelles (consultations, entretiens sur le terrain, revue de la littérature).
- Scénarios: impacts et vulnérabilités futurs (évaluation d'impact, cartographie des vulnérabilités), adaptation aux impacts futurs (analyse multicritères, analyse coûts-avantages, consultations, etc.).

674. Les méthodes de collecte de données sont:

- Analyse des tendances, cartographie de la vulnérabilité (insécurité alimentaire, cartographie de la pauvreté, pertes dues aux catastrophes naturelles), analyse multicritère.
- Analyse coûts-avantages, évaluation de la réduction de la vulnérabilité.

675. Fréquence et responsabilité : Comme indiqué précédemment, les données de base pour la situation de référence doivent être compilées avant le début du projet. Si les principales données de base ne sont pas identifiées, les propositions devraient indiquer comment elles remédieront à l'absence de données de base dans l'année suivant leur mise en œuvre. Les promoteurs de projets sont responsables de la collecte et de la maintenance des données de base du projet.

676. Mandat final de l'évaluation d'impact : Les projets du Fonds pour l'adaptation doivent réaliser des évaluations après la fin de leur mise en œuvre (évaluation finale). Les évaluations seront entreprises indépendamment de la gestion du projet/programme ou, si elles sont entreprises par la direction du projet/programme, seront examinées par une unité d'évaluation indépendante de l'entité de mise en œuvre. Les évaluations évalueront au minimum les éléments suivants:

- les réalisations des résultats du projet/programme;
- évaluation des risques pour la durabilité;
- Processus influençant l'atteinte des résultats, y compris la gestion financière.
- Ils doivent être préparés par un évaluateur indépendant, indépendant de la gestion de projet/programme, mais sélectionné par l'entité de mise en œuvre.
- Lors de la réalisation de ces évaluations, les entités d'exécution appliqueront leurs propres normes d'évaluation en plus de celles requises ci-dessous. Si un bureau d'évaluation est présent dans la structure organisationnelle de l'entité chargée de la mise en œuvre, il devrait être demandé à ce bureau de participer à l'évaluation en suivant ses propres procédures.
- Les rapports d'évaluation doivent contenir des informations sur:

- l'évaluation: quand l'évaluation a eu lieu; qui était impliqué et comment;
 - Termes de référence, y compris les questions clés et la méthodologie;
 - Données de projet mises à jour au moment de l'évaluation: dates du cycle de projet;
 - financement prévu et réel, y compris les dépenses réelles;
 - changements dans les arrangements institutionnels; et changements dans les objectifs du projet.
- L'évaluation finale doit évaluer au minimum:
 - La réalisation des résultats, y compris des notations et en tenant particulièrement compte des réalisations liées aux activités d'adaptation concrètes proposées, le cas échéant;
 - La probabilité de durabilité des résultats à l'achèvement du projet, y compris les notations;
 - L'évaluation des processus influençant la réalisation des résultats du projet/programme;
 - Contribution des réalisations du projet aux cibles, objectifs, impact et but du Fonds pour l'adaptation, y compris un rapport sur les indicateurs standard/de base du Fonds; et
 - Évaluation des systèmes de S&E et de sa mise en œuvre.
- Les évaluations finales doivent être préparées et soumises au Comité d'éthique et des Finances du Fonds pour l'adaptation par l'intermédiaire du secrétariat du Fonds dans les neuf mois suivant l'achèvement du projet.
- Des copies des évaluations finales doivent être envoyées par l'entité chargée de la mise en œuvre à l'agence nationale/régionale mettant en œuvre le projet.

INNOVATIONS

677. L'évaluation du portefeuille du FIDA en Tunisie, réalisée en 2018, a conclu que le portefeuille a innové localement sur le plan des approches de développement participatives, partenariales et intégrées, et a introduit un modèle réellement novateur de gestion durable des ressources naturelles (parcours, en particulier) encore en cours de mise au point pour les conditions du sud tunisien, et que le caractère innovant est plutôt lié à une adaptation aux différentes situations géographiques et sociales et aux améliorations apportées en cours d'exécution. A conclu aussi que le portefeuille n'a vu que des innovations limitées en ce qui est des soutiens spécifiquement ciblés pour les ruraux les plus pauvres et vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, alors qu'il s'agit d'une des justifications principales des financements du FIDA à la Tunisie.

678. Le projet IEES-Kairouan, en tirant les leçons des interventions précédentes, intègre et capitalise les résultats issus des anciens projets du FIDA et des autres bailleurs de fonds et ceux financés par le Gouvernement, mais aussi, apporte des innovations méthodologiques et opérationnelles pour améliorer les conditions de vie de la population la plus pauvre et la plus vulnérable, y compris les jeunes et les femmes.

Innovation méthodologique

679. Le projet IEES-Kairouan, en tirant les leçons des interventions précédentes, intègre et capitalise les résultats issus des anciens projets du FIDA et des autres bailleurs de fonds et ceux financés par le Gouvernement, mais aussi, apporte des innovations méthodologiques et opérationnelles pour améliorer les conditions de vie de la population la plus pauvre et la plus vulnérable, y compris les jeunes et les femmes.

680. Graduation. La principale innovation dans le cadre de la première composante du projet concerne la graduation d'environ 2100 familles nécessiteuses et à 4200 familles à revenu limités à travers l'amélioration des infrastructures de base (accès et eau potable) des poches de pauvreté, l'éducation nutritionnelle et financière, et le soutiens des familles les plus pauvre par des activités économiques (AGR) conjuguées à un renforcement de leurs capacités et un accompagnement avant, au cours et après la mise en œuvre de leurs activités économiques. Ceci permettra de dégager ces familles de l'assistanat public à l'autonomisation financière et l'insertion dans le circuit économique.

681. Des mécanismes innovants de suivi-évaluation de cette graduation seront mis en place pour évaluer le taux des familles sortant de la situation de vulnérabilité ainsi que le coût du transfert d'une famille assistée vers une famille autonome.

682. Le modèle sera répliqué à grande échelle dans le cadre du programme national et des projets futures. Outre cette innovation, le fait de rationnaliser les efforts de développement à travers des conventions de partenariat entre le CRDA, la DRAS et l'UTSS qui travailleront ensemble dans un objectif d'autonomisation des familles pauvres, ceci constitue une innovation du projet IEES par rapport à tous les projets antérieurs financés par le FIDA.

COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS

683. Le Projet IEES assurera la diffusion de ces innovations et des enseignements capitalisés à travers des ateliers et séminaires et à travers leur documentation sur un site web qu'il créera spécialement à cet effet. Le site contiendra des documents de diverses natures (textes descriptifs, monographies, cartes, photos, bilans et autres évaluations, textes et documents de suivi, tableaux de bord et autres données statistiques.).

684. Mise en œuvre : Un responsable communication et gestion des savoirs sera mis en place au sein de l'UGO pour la durée du projet et un cabinet spécialisé en la matière sera contracté pour appuyer l'UGO dans le captage, la capitalisation et la diffusion des innovations et la gestion des connaissances. Aussi, une convention avec la radio locale de Kairouan sera conclue pour suivre les différentes manifestations organisées par le Projet, organiser des tables rondes sur les acquis du Projet, et procéder à des sondages d'opinion auprès des bénéficiaires sur les effets et impacts des réalisations du Projet. La diffusion des savoirs sera également assurée par l'édition et la diffusion de documents, brochures, vidéo et autres sur le Projet et ses résultats qui constitueront des sources d'information et d'orientation dans l'élaboration et la planification d'autres projets de développement dans les zones similaires du pays. La capitalisation des savoirs, des savoir-faire et des innovations générées par la mise en œuvre du projet sera effectuée également à travers les réseaux d'échange, qui permettront la diffusion des expériences acquises au profit des projets financés par le FIDA dans la Région. Au niveau central, l'UGP à la DGFIOP qui supervise les projets à financement extérieurs aura comme tâche de capitaliser et diffuser les acquis, les innovations et le savoir local au niveau national.

685. La GS est étroitement liée à l'efficacité de la fonction de suivi et d'évaluation, qui alimente l'évaluation des effets et des impacts des projets, en particulier lorsqu'ils apportent des approches innovantes et des technologies susceptibles d'être étendues aux niveaux national et international.

686. Il a été observé que les projets du portefeuille tunisien fonctionnent trop souvent en silo; ils sont concentrés sur leurs activités et il y a peu de fertilisation croisée entre eux, même s'ils travaillent sur les mêmes sujets. Afin de corriger cette tendance et d'encourager la fertilisation croisée des connaissances, la promotion d'échanges d'expériences entre projets tunisiens sera systématiquement encouragée par le biais d'une évaluation conjointe du portefeuille et d'une supervision croisée des projets, avec l'implication de certains personnels de projets dans des missions de supervision d'autres projets. Cela contribuera à l'identification des expériences réussies du portefeuille tunisien qui peuvent être promues dans le pays ou dans d'autres pays.

687. Ces activités soutiendront les politiques, le plaidoyer et la mise à l'échelle des bonnes pratiques. Le FIDA encouragera le partage des connaissances entre ses projets, par le biais d'ateliers annuels ou thématiques ou de visites d'échange avec d'autres projets de la sous-région.

688. Des approches similaires seront développées avec des pays plus proches de la Tunisie et présentant des similitudes plus fortes, d'abord au Maghreb, via le Hub de Rome (voir ci-dessous), et en Afrique francophone subsaharienne, où des projets de chaîne de valeur développent des approches similaires offrant un bon potentiel de convergence/fertilisation.

689. Le processus de décentralisation offre de nombreuses possibilités de renforcer le CSST. Le Hub de Rome rassemble des pays autour de l'Italie et en particulier des pays du Maghreb. Dans ce contexte, les échanges avec le Maroc seront amplifiés : en particulier, les missions de supervision croisées impliquant des équipes de pays et du personnel de projet seront encouragées.

690. L'établissement de partenariats sera étendu aux autres pôles régionaux d'Istanbul et du Caire où des échanges réguliers sont encouragés par la Division pour définir les domaines de coopération, les échanges de personnel technique et l'organisation de parcours d'apprentissage, par exemple.

691. En outre, la Tunisie sera reliée aux trois centres de la connaissance développés par le FIDA à Brazilia, Addis-Abeba et Beijing. Dans le concept initial, il était envisagé d'interconnecter les trois hubs afin de partager des informations et des données sur les pays de leurs régions respectives, l'objectif ultime étant de faciliter la mise en correspondance des demandeurs de solutions et des fournisseurs de solutions. Dans cette perspective large, le centre de connaissances d'Addis-Abeba pourrait jouer un rôle catalyseur dans le renforcement de la coopération entre la Tunisie et les autres pays en développement, à la fois en renforçant les échanges bilatéraux et multilatéraux existants et en contribuant à la création de nouveaux liens.

692. Groupe de coordination de la communication (GCC). Dès le début du projet, un groupe de coordination de la communication du projet sera établi. Il sera composé des principaux acteurs de niveaux décisionnaire de la mise en œuvre : CRDA, DRAS, UTSS/CRSS ainsi que les partenaires au niveau local. Ce groupe sera informel et se réunira régulièrement et aussi souvent que nécessaire. Il sera animé par le responsable communication et gestion des savoirs au sein de l'UGO.

693. Stratégie de communication et gestion des savoirs. Le rôle premier du GCC sera d'arrêter une stratégie de communication cohérente pour l'ensemble du projet et assurer que tous les acteurs de la mise en œuvre connaissent et adoptent cette stratégie commune dans leur travail quotidien. Cela sera particulièrement critique lors des concertations de début de projet au moment du ciblage des bénéficiaires et de la sélection des sites.

694. Le Projet IEES assurera la diffusion de ces innovations et des enseignements capitalisés à travers des ateliers et séminaires et à travers leur documentation sur un site web qu'il créera spécialement à cet effet. Le site contiendra des documents de diverses natures (textes descriptifs, monographies, cartes, photos, bilans et autres évaluations, textes et documents de suivi, tableaux de bord et autres données statistiques.).

GESTION DES CONNAISSANCES (FONDS D'ADAPTATION)

695. Le Fonds pour l'adaptation financera un programme de gestion des connaissances qui générera des informations de manière continue. Le responsable Gestion des Connaissances de IEES sera responsable du traitement de la recherche (par le biais de chercheurs universitaires et de professionnels d'instituts de recherche agronomique) sur l'étude d'identification des ouvrages de recharge dans les 6 zones cibles; l'étude d'impact sur la recharge des nappes; l'étude d'impact de la consolidation végétale sur l'érosion et la couverture végétale des terres agricoles; et la mise à jour de la carte agricole du gouvernorat. Le responsable de la gestion des connaissances traitera la recherche et la présentera sous une forme facilement compréhensible par le grand public et largement diffusée.

696. Le responsable de la gestion des connaissances sera responsable de la passation des contrats de production vidéo et de la supervision étroite de la production du matériel vidéo en collaborant activement avec les bénéficiaires pour enregistrer les expériences des agriculteurs afin de montrer comment le projet profite aux bénéficiaires en leur fournissant des sources de revenus alternatives; pour améliorer la disponibilité de l'eau à la fois par les citernes et les ouvrages de recharge; et sur l'impact des parcelles de démonstration sur l'amélioration de la fertilité des sols et l'appui aux agriculteurs à mieux s'adapter au changement climatique, conformément à la Nouvelle Stratégie pour l'Aménagement et la Conservation des Terres Agricoles (DG-ACTA). Le projet produira des clips vidéo associant les résultats du projet (histoires d'agriculteurs) à des connaissances sur le changement climatique, la pénurie d'eau et la dégradation des sols. Les clips vidéo viseront à sensibiliser le grand public au changement climatique et à l'importance de la conservation de l'eau et des terres. Les clips vidéo seront diffusés à la télévision ainsi que sur les médias sociaux (Facebook, Instagram et YouTube). D'autres supports appropriés seront également produits pour les médias concernés tels que la radio et les médias imprimés, y compris les affiches et les tracts.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Étude d'identification des ouvrages de recharge dans les 6 zones ciblées.							
Étude d'impact sur la recharge des nappes.							
Étude d'impact de la consolidation végétale sur l'érosion et la couverture végétale des terres agricoles.							
Collecte de clips vidéo d'histoires à exposer			25%	25%	25%	25%	100%
Produire des affiches, des dépliants, etc.		20%	20%	20%	20%	20%	100%

PARTIE 5 : TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE DES CADRES DE L'UGO (ASSISTANTS TECHNIQUES)

Postes AT UGO

1	Cadre1: Partenariat et filière	
2	Cadre2: Changement climatique	Wietse / Renaud
3	Cadre3: Communication et gestion savoir	Zine
4	Cadre4: Aménagement hydraulique	Fathi
5	Cadre5: Inclusion sociale et OP	Abderrahmane
6	Cadre6: Techniciens CTV (8 techniciens) (a)	Manu
8	Cadre8: Passation de marché	Rym
9	Cadre9: Gestion financière	Moez

DESCRIPTION DE POSTE DE L'UGO (PERSONNEL DES ARRONDISSEMENTS DU CRDA)

Personnel UGO CADR

1	Coordinateur du projet
2	Responsable SE
3	Responsable Gestion financière
4	Responsable passation des marchés
5	Responsable genre (femmes et jeunes)
6	Responsable inclusion sociale (DRAS)
7	Arrondissements Techniques et CTV CRDA (b) GR PI Maintenance PI CES DAF CTV (7)
8	Personnel DGFIOP (50% d'une personne)
9	Personnel MAS central
10	Personnel DRAS-Kairouan (Travailleurs sociaux): 50% de leur temps

FICHES DESCRIPTIVES DES POSTES FONCTIONNELS AU SEIN DE L'UGO-IESS-KAIROUAN

Fonction : Coordinateur du Projet (UGO)

Position hiérarchique

- Sous l'autorité du Directeur Général du CRDA.
- A autorité sur le personnel de l'UGO sous sa responsabilité.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Tous les arrondissements et divisions du CRDA.
- Contrôleur des dépenses.
- Les acteurs des filières et 4P
- Coordinateurs locaux et chefs des CTV.
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- DRAS
- UTSS
- FIDA.
- Ministère de l'agriculture (DGFIO)
- Siège du gouvernorat.
- Banque centrale.
- Les partenaires du projet
- Tous les intervenants dans la zone du projet.

Principales tâches/mission

Sans pour autant être limitatif :

- la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du Projet, en particulier, la conduite et la supervision de toutes les démarches de planification.
- la gestion du prêt, des dons, et de contrepartie affectés au Projet
- la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du Projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation des personnels et partenaires.
- la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet.
- La coordination avec tous les partenaires, en particulier UTSS et DRAS
- le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions de développement des filières et 4P.
- la gestion et le suivi de l'assistance technique à recruter dans le cadre du projet.
- Planification et Programmation des activités du Projet (PTBA).
- Préparation et validation du PPM.
- Préparation et validation des appels d'offres du projet en collaboration avec les services techniques et financiers du CRDA.
- Préparation et validation des rapports de dépouillements.
- Coordination dans la mise en œuvre des travaux.
- Suivi d'exécution des activités du projet.
- Vérification des paiements.
- Elaboration des conventions de partenariat avec les intervenants régionaux
- Communication avec les Médias, les autorités régionales, les partenaires du projet, les bailleurs de fonds
- Préparation et organisation des missions des bailleurs des fonds
- Coordination de la préparation des plans d'affaires avec les acteurs.
- Préparation des contrats avec les organisations paysannes.

Fonction : Sous- directeur de programmation et de suivi évaluation (SDPSE). (UGO)

Position hiérarchique

- Sous l'autorité du coordinateur du projet.
- A autorité sur le personnel sous sa responsabilité.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Tous les arrondissements du CRDA.
- Le coordinateur du projet
- Sous-directions et services de l'UGO
- Contrôleur des dépenses.
- Les acteurs filières et 4P.
- Coordinateurs locaux et chefs des CTV.
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- UTSS-régional
- FIDA.
- Ministère de l'agriculture (DGFIO)
- Siège du gouvernorat.
- Banque centrale.
- Les partenaires du projet
- Tous les intervenants dans la zone du projet.

Tâches/mission

Sans pour autant être limitatif :

- la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du Projet, la conduite et la supervision de toutes les démarches de planification.
- la gestion du prêt et du don du Fonds et des fonds de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat.
- Planification de la formation des personnels et partenaires.
- la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet.
- Planification et Programmation des activités du Projet.
- Préparation du PTBA.
- Contribution à la préparation des appels d'offres du projet en collaboration avec les services techniques et financiers du CRDA.
- Contribution à la préparation des rapports de dépouillements.
- Elaboration de plan de formations.
- Suivi physique et financier de l'avancement d'exécution des activités du projet.
- Suivi des indicateurs du cadre logique en concertation avec les autres services, les partenaires et les prestataires
- Contribution à la préparation du rapport d'audit.
- Coordination entre les services de la sous-direction
- Elaboration des rapports d'activité du projet.

Fonction : Service de planification/programmation (SP).

Position hiérarchique

- sous l'autorité du coordinateur du projet.
- Sous la responsabilité du sous-directeur de la SDPSE.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Tous les arrondissements du CRDA.
- Le coordinateur du projet
- Service financier.
- Service de passation des marchés au CRDA et au niveau régional et central
- La sous-direction de mise en œuvre.
- Les acteurs filières locales et 4P.
- Coordinateurs locaux et chefs des CTV.
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- FIDA.
- DGFIOP.
- Les partenaires du projet
- Tous les intervenants dans la zone du projet.

Tâches/mission

Le service de planification comprend deux cadres (Planification et passation des marchés):

Sans pour autant être limitatif, le cadre de programmation (SP) aura pour mission:

- la préparation et la conduite de la démarche de planification participative et partenariale au niveau régional et local,
- la consolidation des contrats-programmes et des plans d'affaires dans un programme de travail et de budget annuels (PTBA).
- Elaboration de plan de formations.
- le pilotage des activités de formation du personnel et des organisations paysannes ainsi que la formation des bénéficiaires des AGR et des jeunes promoteurs de PME
- la contribution à la préparation des rapports d'activité du projet
- Contribution à la préparation du rapport d'audit.

Sans pour autant être limitatif, le cadre de passation des marchés aura pour mission :

- la préparation du PPM, en concertation avec les partenaires et les arrondissements technique du CRDA
- veille au respect des procédures convenues de passation des marchés
- le suivi du PPM et des contrats
- la mise à jour des registres des contrats
- la contribution à la préparation des rapports d'activité du projet

Position hiérarchique

- sous l'autorité du coordinateur du projet.
- sous la responsabilité directe du sous-directeur de la SDPSE.

Relations fonctionnelles

- A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :
- Tous les services de l'UGO
- Les services techniques du CRDA (niveau régional et local).
- Tous les partenaires du projet
- Les projets en cours de la zone d'intervention de IESS
- Les médias
- La Presse
- FIDA
- DGFIOP
- Bénéficiaires du projet

Taches/mission

Sans pour autant être limitatif, le communication et gestion des connaissances aura pour principales taches:

- Réaliser un diagnostic actuel des moyens de promotion et de communication utilisés formellement et informellement dans la région ;
- élaborer une stratégie de communication externe, de visibilité et de relations publiques pour le projet. Cette stratégie devra notamment tenir compte des consignes de communication et visibilité au niveau national et au niveau du FIDA
- proposer un plan détaillé des actions et activités de communication externe, de visibilité et de relations publiques pour le projet;
- élaborer, en étroite concertation avec les membres de l'UGO, un programme précis de mise en œuvre des actions et activités de communication externe, de visibilité, relations publiques, conformément à la stratégie élaborée;
- produire, en étroite concertation avec le coordinateur du projet, un véritable manuel sur les mécanismes de production et diffusion des supports nécessaires pour les actions et activités de communication externe, visibilité, relations publiques proposées ;
- mettre en œuvre et suivre la stratégie de communication et gestion des savoir,
- élaborer un mécanisme permettant de diffuser et de mieux partager les connaissances sur les acquis du projet;
- la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.
- L'élaboration et la diffusion de rapports et supports spécifique de communication et gestion des connaissances

Service de gestion financière (UGO)

Position hiérarchique

- sous l'autorité du coordinateur du projet.
- Sous la responsabilité directe du SDPSE.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Service financier du CRDA.
- Service Suivi évaluation
- DGFIOP
- Banque centrale
- FIDA
- Partenaires
- Prestataires de services.

Taches/mission

Le responsable financier du projet travaille en collaboration avec l'arrondissement financier du CRDA et assure le suivi financier du projet. Il est chargé notamment d'assurer :

- La saisie sur le système de suivi financier INJEZ de toutes les données relatives au PTBA,
- La tenue de la comptabilité du projet sur le système INJEZ,
- La vérification des décomptes et factures et suivi du bien fondé des arrêts et reprises des travaux, des procès-verbaux de réception, du calcul des délais de réalisations des travaux et des pénalités de retard,
- Le suivi administratif et financier des conventions passées avec les partenaires,
- Le suivi budgétaire du projet et le rapprochement entre les prévisions prévues dans les PTBA et les réalisations en dégageant les écarts et en les analysant,
- L'établissement des états de réconciliation des comptes désignés du prêt et des dons sur une base mensuelle,
- La préparation des demandes de retrait de fonds (DRF) et leur saisie sur le Portail Clients FIDA (ICP),
- L'élaboration des rapports financiers semestriels et annuels et leur soumission au FIDA dans les délais,
- La préparation de tous les éléments nécessaires à la préparation des rapports d'audit et leur envoi à l'auditeur dans un délai ne dépassant pas les 45 jours à compter de la date de clôture de l'exercice,
- Le bon classement et l'archivage des pièces justificatives de toutes les transactions relatives au projet. Conformément à la Section 9.01 de l'Accord de financement - Documents financiers, l'UGO doit conserver pendant au moins dix ans après la date de clôture du projet tous les documents comptables concernant les activités du projet.

Fonction : Sous- directeur de la mise en œuvre du projet. (UGO)

Position hiérarchique

- Sous l'autorité du coordinateur du projet.
- A autorité sur le personnel sous sa responsabilité.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Le coordinateur du projet
- Tous les arrondissements du CRDA.
- Coordinateurs locaux et chefs des CTV.
- Tous les services de l'UGO.
- Les partenaires et les prestataires de servivces du projet
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- FIDA.
- DGFIOP.
- Tous les intervenants dans la zone du projet.
-

Tâches/mission

Le sous-directeur de la mise en œuvre aura pour mission, sans être limitatif:

- la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du projet au niveau local, et ce en concertation avec les partenaires régionaux et locaux. ;
- informer la population cible sur le fonctionnement et la mise en œuvre des activités du projet
- agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes dans la mise en oeuvre
- Faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement.
- Diffuser et de communiquer sur l'approche du projet, auprès des groupes-cibles au sein de la population,
- capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes du projet.
- contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées.
- préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale,
- contribuer à la préparation des PTBA et rapports d'activité du projet

Position hiérarchique

- sous l'autorité du coordinateur du projet
- Sous la responsabilité du sous-directeur de la mise en oeuvre.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Le coordinateur du projet
- Tous les arrondissements du CRDA.
- Coordinateurs locaux et chefs des CTV.
- Tous les services de l'UGO.
- Les partenaires et les prestataires de servivces du projet
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- FIDA.
- DGFIOP.
- Tous les intervenants dans la zone du projet.

Tâches/mission

Le chef service de l'inclusion sociale aura comme principales tâches :

- sensibiliser les différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche du projet, en particulier pour améliorer les conditions de vie des familles nécessiteuses et à revenu limité.
- Travailler en étroite collaboration avec la DRAS, l'UTSS et les partenaires impliqué dans la première composante (IMF, graduation, renforcement de capacités)
- Contribuer au choix des micro-zones au niveau local et à l'identification des AGR,
- Contribuer à l'identification des points focaux locaux (résidents dans la zone),
- Contribuer à la mobilisation des animateurs/travailleurs sociaux,
- Contribuer à la coordination des opérations de validation technique et économique des activités économiques, de suivi de la formation et de l'accompagnement des bénéficiaires des AGR, en collaboration avec DRAS et UTSS.
- Contribuer à la sélection des bénéficiaires des AGR et à l'émergence de micro et petites entreprises.
- Faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement.
- Fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités
- Veiller au respect de la stratégie de ciblage

Position hiérarchique

- sous l'autorité du coordinateur du projet
- Sous la responsabilité du sous-directeur de la mise en œuvre.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Le coordinateur du projet
- Tous les arrondissements du CRDA.
- Coordinateurs locaux et chefs des CTV.
- Tous les services de l'UGO.
- Les partenaires et les prestataires de services du projet
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- FIDA.
- DGFIOP.
- Tous les intervenants dans la zone du projet.

Tâches/mission

Le chef service partenariat aura comme principales tâches :

- Elaboration des conventions avec les partenaires,
- la mise en œuvre et le suivi des activités contracté dans le cadre des conventions de partenariats,
- la sensibilisation des différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche du projet dans le développement économique local et régional,
- d'informer la population cible sur le fonctionnement des filières et les opportunités d'activités génératrices de revenus et d'accompagner l'organisation de celle-ci en groupes d'intérêt économique
- d'appuyer l'émergence d'activités génératrices de revenus et de PME,
- d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement
- de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités,
- de diffuser et de communiquer sur l'approche filière, auprès des groupes-cibles au sein de la population, des informations concernant les activités de formation professionnelle, et de travailler en étroite collaboration avec la cellule des affaires sociales

Position hiérarchique

- sous l'autorité du coordinateur du projet
- Sous la responsabilité du sous-directeur de la mise en œuvre.

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Le coordinateur du projet
- Tous les arrondissements du CRDA.
- Coordinateurs locaux et chefs des CTV.
- Tous les services de l'UGO.
- Les partenaires et les prestataires de services du projet
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- FIDA.
- DGFIOP.
- Tous les intervenants dans la zone du projet.

Taches/mission

Sans être limitatif, le chef de service changement climatique aura pour principale tâches :

- Participation à l'élaboration de la situation de référence des activités de changement climatique
- identification, planification et suivi de toutes les activités en liaison avec l'adaptation au changement climatique,
- préparation des tdr de l'AT à mobiliser pour l'appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des effets et des impacts de changement climatique,
- coordination avec les autres services techniques du CRDA et des différents partenaires pour veiller au respect des aspects environnementaux et sociaux,
- veiller à l'éligibilité des activités proposées pour le financement sur le Fonds d'adaptation
- veiller au respect des procédures et processus de mise en œuvre des activités financées sur le fonds d'adaptation
- préparer les rapports spécifiques à la composante d'adaptation au changement climatique.

Termes de Référence du spécialiste de l'adaptation aux changements climatiques du Fonds pour l'adaptation.

Sous la supervision directe du directeur du CRDA, le spécialiste du climat du Fonds pour l'adaptation sera responsable de la direction générale et de la gestion des activités liées au Fonds pour l'adaptation, telles que décrites dans le PDR IEES-Adapt, le PDR de IEES, le PIM et conformément au règlement du CRDA. Le spécialiste cherchera de manière proactive des solutions aux problèmes, aux retards et aux goulots d'étranglement afin de garantir le respect du calendrier de mise en œuvre du projet. Ce faisant, le spécialiste sera étroitement associé à tous les aspects du projet et devra faire partie de tous les comités de sélection. Il/Elle sera responsable de la supervision, de la direction et de la supervision étroite du prestataire de service (PS) sous-traité pour mettre en œuvre le programme de démonstration, le programme Conservation des Eaux et des Sols (CES) et les programmes de formation de Graduation. Le spécialiste travaillera également en étroite coordination avec l'ingénieur en irrigation pour veiller à ce que la réhabilitation des PPIs et les citernes atteignent tous les objectifs ; et avec le PS, veiller atteindre le niveau 65% de femmes comme bénéficiaires des parcelles de démonstration et des femmes travaillant dans les fermes. Les principales activités du spécialiste seront les suivantes. Il/Elle:

- Recevra une formation sur l'identification et le suivi de la dégradation des sols et sera en mesure de déterminer si les activités du projet produisent l'effet souhaité.
- Formera le personnel de graduation chargé d'identifier et de surveiller l'étendue de la dégradation des terres.

- Sera également chargé de veiller à ce que la qualité et le type d'informations collectées soient enregistrés au niveau du suivi et de l'évaluation et soient de qualité suffisante pour surveiller les améliorations apportées à la stabilisation des terres vulnérables (ravinement) et à la couverture végétale.
- Être le point focal pour toutes les activités connexes du Fonds pour l'adaptation.
- Sera responsable de l'adjudication des études : Étude d'identification des ouvrages de recharge dans les 6 zones ciblées; Étude d'impact sur la recharge des couches; Étude d'impact de la consolidation végétale sur l'érosion et la couverture végétale des terres agricoles.
- Travailler en étroite collaboration avec les responsables de la gestion des connaissances, du suivi et de l'évaluation pour s'assurer que les connaissances soient capturées tout au long du projet et diffusées par les médias, mais également que les études soient conduites et converties en produits de connaissance.
- Supervisera la mise en œuvre du projet.
- S'assurera que le projet est conforme aux exigences de performance et de rapport du projet (PPR) du Fonds pour l'adaptation. Voir : <https://www.adaptation-fund.org/projects-programmes/project-performance/>
- Participera, en coopération avec le personnel compétent du CRDA, à des ateliers et sensibilise les communautés rurales à la sous-composante, à ses objectifs et critères d'éligibilité, ainsi qu'à la procédure de candidature et de sélection.
- Sera le principal moteur des résultats en veillant au respect des calendriers de mise en œuvre et en résolvant les problèmes.
- Participera à tous les panels d'ouverture et d'évaluation des offres pour évaluer les offres de subventions et de contrats.

Qualifications

Diplôme supérieur en agriculture, gestion de l'eau, sciences naturelles ou sciences sociales ou équivalent en gestion de l'environnement, aménagement du territoire, développement durable ou dans un domaine apparenté avec cinq ans d'expérience pertinente. Un baccalauréat avec 2 années d'expérience supplémentaires sera accepté au lieu d'un master. Le candidat retenu aura une connaissance pratique de l'anglais afin de s'assurer qu'il puisse respecter les exigences en matière de rapport du Fonds pour l'adapation; avoir démontré une expérience de travail pour une agence de développement internationale ou une ONG dans la direction de la mise en œuvre de projets de nature similaire, expérience de travail avec un large éventail de parties prenantes nationales et internationales; expérience démontrée dans la mise en œuvre de projets, le S&E et la gestion des connaissances; et expérience dans l'utilisation d'ordinateurs et de progiciels de bureau, ainsi que dans la gestion de systèmes de gestion Web.

Position hiérarchique

- sous l'autorité du coordinateur du projet.
- sous la responsabilité du sous-directeur de la mise en œuvre.
- sous la responsabilité de l'arrondissement de la production agricole du CRDA

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- Tous les arrondissements du CRDA.
- Le coordinateur du projet.
- Tous les cadres de l'UGO
- GDA, SMSA et toutes les organisations de la société civile de la zone d'intervention du projet.
- Les partenaires locaux
- Les projets en cours au niveau local

Tâches/mission

Sans être limitatif, en plus de leurs tâches de coordination des activités des CTV, les coordinateurs locaux, auront, principalement, les tâches suivantes :

- la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du projet au niveau local, et ce en concertation avec les partenaires régionaux et locaux.
- animer et mettre en œuvre toutes les activités du Projet qui seront identifiées au niveau des plateformes/4P dans chaque Délégation.
- initier et accompagner le processus de planification en étroite collaboration avec les services planification et SE de l'UGO et en assurer un suivi très rapproché.
- capitaliser l'information et l'expérience acquises afin de créer une mémoire institutionnelle au sein du CTV et du CRDA.
- contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées.
- couvrir les aspects ciblage et genre au niveau local.
- préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale.
- suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du Projet.
- Faciliter toutes les activités de communication et de gestion de connaissance, en collaboration avec le service communication et gestion des connaissances

Position hiérarchique

- sous l'autorité du Directeur Général de la DGFIOP
- Sous la responsabilité du de l'unité centrale à la DGFIOP

Relations fonctionnelles

A des relations fonctionnelles avec les structures suivantes :

- DG/FIOP
- Directions technique centrales
- Le coordinateur du projet
- Tous les services de l'UGO.
- Les partenaires du projet au niveau central
- FIDA.
- Les bailleurs de fonds intervenants dans la zone du projet.

Taches/mission

Sans être limitatif, la personne en charge de cette fonction de coordination au niveau central aura comme tâches principales :

Sous la responsabilité de DG/FIOP, jouer le rôle d'interface technique du MARHP avec le FIDA et assurer la synergie entre les différents bailleurs de fonds intervenant dans la zone du projet, suivre et coordonner le partenariat avec les structures externes au Ministère de l'agriculture, en particulier avec les structures centrales et régionales des affaires sociales (Direction en charge des familles nécessiteuses et à revenu limité) et de l'UTSS gérer et mobiliser l'AT court termes, selon les besoins, dans les domaines de gestion de projet, de ciblage, de renforcement de capacités et capitalisation et gestion du savoir, coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds, suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'Etat et sur les ressources extérieures, suivre la gestion financière globale du projet et la préparation des rapports d'audit, et consolider tous les rapports contractuels du projet.

TERMES DE REFERENCE – ANIMATEURS UTSS EXISTANTS ET RECRUTES POUR LE PROJET

TERMES DE REFERENCE POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICE

Sous composantes		Prestataires de service (PS)
1.1	Modernisation et gestion des Infrastructures sociales	Etudes et réalisation des pistes et SAEP (travaux)
1.2	Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés	PS2 : Graduation
1.3	Promotion des AGR	IMFs
2.1	Infrastructures productives et adaptation au changement climatique	Etudes et réalisation des PI et CES (travaux)
2.2	Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations	PS3 : Renforcement des capacités
2.3	Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques	PS4 : Facilitation 4P, IMFs PS5 : Initiative Kairouan
3.1	Gestion des connaissances	PS6 : études S&E
3.2	Gestion du Projet	PS1 : appui UGO

Termes de Référence : Prestataire de services : Renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique (PS3).

Objectif de la prestation de service

L'objectif de la mission de prestation est de fournir une assistance technique spécialisée au CRDA, aux Cellules Territoriales de Vulgarisation (CTV), et aux bénéficiaires directs du projet : petits exploitants agricoles et organisations de producteurs (GDA, SMSA et groupements d'intérêt informels). Cette assistance technique renforcera les capacités d'adaptation aux changement climatique des bénéficiaires du projet grâce à une expertise spécialisée qui concevra et mettra en œuvre un programme de formations cohérent.

Cette prestation de service s'inscrit dans le cadre de la composante 2 « Renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique ».

Rôle du prestataire

Le Fonds pour l'adaptation financera la mise en œuvre des activités de terrain de démonstration et la formation associée par le biais d'un prestataire de services qualifié. Le spécialiste du climat sera responsable de la liaison avec le PS3 qui sera chargé de l'identification des sites de démonstration en coordination avec le CRDA et du spécialiste du Fonds d'adaptation, de l'équipement des démonstrations, de la formation des formateurs et du suivi et de la communication des progrès.

Composition de l'équipe de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique (RCACC)

Le prestataire mobilisera pour le compte du projet les expertises suivantes :

- Spécialiste en RCACC (mobilisé 3 mois par an pendant 4 ans)
- Accompagnement et formations sur les parcelles de démonstration : formateurs mobilisés par forfait annuel pendant 3 ans
- Formateurs des Organisations de Producteurs : mobilisés à la demande, à concurrence de 4 homme-mois par an sur la durée du projet

Responsabilités du PS3

1. Coordination du programme de renforcement des capacités

- Le spécialiste RCACCII aura pour rôle de concevoir le programme de renforcement des capacités pour la durée du projet ; Ce programme sera basé sur un diagnostic des connaissances et des capacités des parties prenantes et d'une évaluation de leur besoin en formation.
- Assurer le lien entre la composante 2.2 et les autres composantes du projet
- Le spécialiste assurera la mise en cohérence du programme de renforcement des capacités afin d'assurer un phasage et une progression dans le transfert des connaissances.
- En s'appuyant sur les approches d'ingénierie de la formation pour adultes, il garantira que le contenu et le format des formations est adapté à l'audience : les techniciens des CTV, les petits producteurs et les membres des comités de gestion des OPs
- Coordonner la mobilisation des formateurs et organiser les aspects logistiques des formations en lien avec le CRDA et les CTV
- Suivre et évaluer les formations et revoir la stratégie, l'approche et le contenu du programme de renforcement des capacités en conséquence
- Documenter les effets et impacts des formations, les tendances d'adoption des techniques et connaissances apportées par le projet
- Préparer les rapports d'avancement et les documents de capitalisation des connaissances

2. Parcelles de démonstration

Au total, il y aura 14 parcelles de démonstration, deux pour chaque regroupement de 5 PPI, pour un total d'environ 3447 bénéficiaires en prenant une moyenne de 115 producteurs par groupe de 5 PPI. Les Bénéficiaires seront formés par groupes de 10 à 20 personnes chaque année, pendant trois ans. Le PS travaillera en collaboration avec le spécialiste du climat pour l'identification des sites. Les parcelles de démonstration seront hébergées par une famille officiellement répertoriée dans le besoin et recevront tout le matériel nécessaire. Chaque parcelle de démonstration disposera d'un budget de 20 000 TND (6 667 USD) pour un hectare pour couvrir les coûts d'achat et d'installation de systèmes de goutte à goutte et d'autres technologies adaptives identifiées par le Prestataire de Service. Il y aura un budget supplémentaire pour les coûts annuels d'intrants (engrais, plants, etc.) de 10,000 TND pour deux à trois saisons par an (selon la culture) pendant trois ans.

Le PS sera responsable de l'organisation logistique de ces formations sur site, en organisant le transport des participants vers les parcelles de démonstration et la restauration de ces participants. Le Prestataire fournira également aux agriculteurs les outils à main nécessaires pour les exercices de démonstration. Chaque parcelle de démonstration sera continue pendant 3 ans, les mêmes agriculteurs étant exposés à de nouvelles techniques, à de nouvelles plantes et à un type de culture intercalaire chaque année. La parcelle de démonstration aura également un site de contrôle où les agriculteurs pourront voir les mêmes cultures sans que les techniques d'amélioration du sol ne soient promues. Les parcelles de démonstration seront également disponibles pour les associations d'agriculteurs. Le programme de formation associé aux parcelles de démonstration sera réalisé par les Cellule Territoriale de Vulgarisation (CTV) que le PS formera.

Formations de formateurs

Le PS sera chargé de fournir une expertise technique en matière d'agriculture durable directement conforme à la Nouvelle stratégie pour l'aménagement et la conservation des terres agricoles (DG-ACTA). Le PS concevra des manuels de formation, des brochures d'information faciles à suivre et formera 22 techniciens de CTV qui formeront à leur tour les bénéficiaires.

Les sujets de formation couvriront ceux détaillés dans la sous-composante 2.2 « Renforcement des capacités » du PIM :

- Mesures d'adaptation à la sécheresse et à l'humidité excessive
- Mesures d'amélioration de la fertilité du sol, en particulier pour les sols dans les périphéries irrigués ;
- Introduction des techniques de gestion du sol qui amélioreront la teneur en eau du sol ;
- Introduction des techniques de compostage ;
- Diversification et système de cultures intercalaires ;
- Introduction de nouveaux types de cultures résistantes au climat : chaque parcelle de démonstration introduira une nouvelle combinaison de techniques et de type de culture intercalaire).

Le PS travaillera en étroite collaboration avec les CTV pour surveiller le succès des parcelles de démonstration à améliorer pour l'année suivante. Chaque année, les CTV se verront expliquer l'approche pour l'année à venir : le PS sera responsable du transport des participants vers les parcelles de démonstration et leur fournira de la nourriture et des boissons pour la formation.

Formations d'organisations de producteurs (OPs)

Le prestataire de service mettra à disposition des formateurs spécialisés, mobilisés pour des interventions court terme ou intermittentes à la demande du projet, et sur la base d'un programme de renforcement des capacités. Ces formateurs court terme pourront être mobilisés à concurrence de 4 hommes mois par an pour toute la durée du projet.

Ils auront pour rôle de :

- Prendre connaissance du programme de renforcement des capacités dans le cadre du projet
- Valider le diagnostic des capacités des Organisations de producteurs existantes tel que réalisé au début du projet
- Préparer des formations adaptées pour les Organisations de producteurs : Groupements

de Développement Agricole (GDA, en charge de la gestion des réseau hydrauliques) et Société Mutuelle de Services Agricoles (SMSA) existantes dans la zone cible du projet. Les groupements d'intérêt (organisations informelles de producteurs) seront aussi inclus dans le programme de formations

- Informer les membres des OPs sur les aspects organisationnels, techniques, et financiers de la gestion des aménagements hydrauliques. Sensibiliser les membres sur les aspects adaptation aux changements climatiques en particulier en ce qui concerne la gestion et la maintenance des infrastructures et la gestion des ressources en eau et en sols
- Préparer les supports de formations et organiser les formations pour qu'elles soient facilement assimilable par des adultes en zone rurale
- Organiser des formations spécifiques pour les femmes en adaptant le contenu, l'horaire et le format de ces formations aux besoins et contraintes des femmes rurales
- Dispenser des formations aux comités des OPs pour les renforcer dans leur mandat de gestionnaires sur les aspects : gestion administrative (collecte de redevances, comptabilité et gestion financière), gestion technique (planification, exploitation et maintenance des infrastructures), la gouvernance (règles et régulations de l'OPs, assemblée générale, mécanismes décisionnaires), les aspects commerciaux (débouchés agricoles, partenariats avec le secteur privé en amont et en aval)
- Faciliter des visites d'échange d'expérience entre OPs et des rencontres avec d'autres partenaires des OPs : agences publiques, institutions financières, prestataires privés de travaux et de services, fournisseurs d'équipement et d'intrants adaptés aux changements climatiques, etc.
- Suivre et évaluer les effets et impacts de ces formations sur le fonctionnement des OPs et sur leur capacité d'adaptation au changement climatiques
- Contribuer à la capitalisation d'expériences et documentation des leçons apprises

Rapports.

Le PS sera responsable de du suivi et de la production de rapports d'avancement sur la base du programme de renforcement des capacités mis à jour, y sur les parcelles de démonstration et l'adoption des technologies par les bénéficiaires. Ces rapports seront préparés pour répondre spécifiquement aux exigences du Fonds d'Adaptation. Le PS3 soumettra un rapport tous les trimestres au spécialiste du climat de la CRDA sur les progrès réalisés. Ils seront à leur tour attentifs à l'identification des améliorations à apporter, soit à la suite des instructions du CRDA ou des missions de supervision du FIDA.

Qualifications. Le PS sera une institution ou un cabinet de conseil qualifié spécialisé dans les techniques d'agriculture durable, y compris l'agriculture de conservation. L'objectif du contrat est de concevoir des programmes de formation, de former des CTV, de mettre en place et de surveiller 14 parcelles de démonstration. Le PS sélectionné aura l'expérience de coopération avec d'autres institutions internationales de développement sur des projets similaires.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE DE MESURE DES RESULTATS

ANNEXE 2 : MATRICES DE CONFORMITE GENRE ET JEUNE

ANNEXE 3 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT

ANNEXES 4 : MANUEL DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

Annexe 1 – Cadre logique de mesure des résultats

Hiérarchie des Résultats	Indicateurs				Moyens de Vérification		Hypothèses
	Name	Baseline	Moyen-Term	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité
Portée du projet en termes de ménages et de bénéficiaires touchés	1.b Nombre total de membres de ménages touchés nombre de membres des ménages	n/a	25 200	84 000			
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés Ménages non dirigés par des femmes - Nombre	n/a	3 686	12 285			
	Ménages dirigés par des femmes - Nombre	n/a	1 355	4 515			
	Ménages - Nombre	n/a	5 040	16 800			
	1 Personnes recevant des services promus ou supportés par le projet Hommes - Nombre	n/a	5 040	16 800	système de SE / enquêtes ménages	annual	UGO
	Femmes - Nombre	n/a	5 040	16 800			
	Jeunes - Nombre	n/a	3 024	10 080			
	Non Jeunes - Nombre	n/a	7 056	23 520			
	Nombre total de personnes recevant des services du projet	n/a	10 080	33 600			2 bénéficiaires par ménage
But du projet: contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan	Augmentation de l'indice régional de développement (IDR) du gouvernorat de Kairouan	0,25		0,30	IDR	mid-term et achèvement	MDICI
	Les éléments d'une nouvelle stratégie élaborée avec les décideurs pour la mise en œuvre de la Loi El Amen			1		achèvement	établissement d'un dialogue politique constructif, en particulier avec le MAS
Objectif de Développement : Accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines de Kairouan, avec un focus particulier sur les femmes et les jeunes	Pourcentage des ménages en position de sortir de la catégorie des familles nécessiteuses	n/a	20%	65%	enquêtes ménages	mid-term et achèvement	UGO
	Pourcentage de ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilient au climat	n/a	10%	50%	enquêtes ménages	mid-term et achèvement	UGO
	Pourcentage de femmes soutenues avec un niveau d'autonomisation accru	0	n/a	65%	Women's Empowerment in Agriculture Index (Pro-WEAI)	achèvement	UGO
Outcome 1 : Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses	Pourcentage des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie	n/a	20%	75%	enquêtes ménages	mid-term et achèvement	UGO
Output 1.1 : Amélioration de l'accès à l'eau potable	Nombre de ménages ayant un accès direct à l'eau potable *	n/a	1350	4500	système de SE	annual	UGO
Output 1.2 : Suivi rapproché et individualisé des familles	Nombre de familles bénéficiant d'un coaching et de l'approche GALS	n/a	0	2100	système de SE	achèvement	UGO
Output 1.3 : Education nutritionnelle des ménages et octroi d'un jardin maraîcher	Ménages bénéficiant d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition *	n/a	630	2100	système de SE	annual	UGO
Outcome 2 : Promotion d'AGR durables	Nombre d'AGR viables après 2 ans	n/a	0	1820	enquêtes ménages	mid-term et achèvement	UGO
Output 2.1 : Désenclavement des micro-zones	Nombre de kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées *	n/a	30	100	enquêtes ménages	annual	UGO
Output 2.2 : Promotion de l'inclusion financière des ruraux pauvres	Nombre de personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales *	n/a	1500	3800	enquêtes ménages	annual	UGO
Output 2.3 : Soutien à la préparation d'AGR	Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises *	n/a	1230	4100	enquêtes ménages	annual	UGO
Outcome 3 : Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique	Nombre de ménages rapportant une réduction du manque d'eau *	n/a	1290	4300	système de SE	mid-term et achèvement	UGO
Output 3.1 : Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau	Superficie de terres soumises à des pratiques résilientes au changement climatique *	n/a	2340	7800	système de SE	annual	UGO
Output 3.2 : Formation à des nouvelles pratiques pour l'adaptation au changement climatique	nombre de bénéficiaires supportés pour la gestion durables des ressources naturelles et des risques climatiques *	n/a	1000	3500	système de SE	annual	UGO
Outcome 4 : Insertion des ruraux dans les filières locales	Nombre d'organisations de producteurs ruraux engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées *	12	14	29	système de SE	mid-term et achèvement	UGO
Output 4.1 : Accès aux organisations de producteurs (GDA, SMSA, informels)	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues *	n/a	16	53	système de SE	mid-term et achèvement	UGO
Output 4.3 : Facilitation de partenariats économiques	Nombre de 4Ps établis	0	7	14	système de SE	annual	UGO

Annexe 2 : Matrices de conformité Genre et Ciblage

Matrices de conformité des mesures équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Le Document de Conception du Projet (DCP) contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes	
2. Le DCP contient - et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour :	
2.1. Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer	
2.2. Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales	
2.3. Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes	
3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre.	
4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées.	
5. Le DCP décrit - et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et	
5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre.	
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation	
5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes.	
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes, particulièrement	

quand la mobilité des femmes est réduite.	
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique.	
6. Le cadre logique, le système Suivi Evaluation (S-E) et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes.	

Matrice de conformité des mesures opérationnelles de ciblage

Questions	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible, les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire)?	
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique de ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après :	
4.1. Ciblage géographique– basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d'identifier, pour les projets/programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres.	
4.2. Ciblage direct - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques.	
4.3. Auto ciblage - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cible.	
4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir.	
4.5. Mesures de facilitation – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue	

politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités.	
4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.).	
4.7. Mesures opérationnelles - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en oeuvre et de fournisseurs de services.	
5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de S-E permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et y va-t-il des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts ?	

Annexe 3 : Conventions

Convention cadre MARHP – MAS - UTSS
Convention de partenariat CRDA – UTSS



M.A.R.H.P

Ministère de l'Agriculture ; des
ressources hydrauliques et de la pêche



Ministère des Affaires Sociales

PROTOCOLE DE COLLABORATION

ENTRE

**Le Ministère de l'Agriculture et de Ressources Hydrauliques et de la Pêche
(Ci-après MARH),**

Ayant son siège social au Alin Savay,
Dûment représenté par M.

ET

**Le Ministère de la Solidarité Sociale
(Ci-après MAS)**

Ayant son siège social au La KasbaTunisi,
Dûment présenté par M.

ET

**L'Union Nationale de Solidarité Sociale
(Ci-après UTSS)**

Ayant son siège social à la Cité El Khadra
Dûment représentée par M.....
Ci-après collectivement dénommés « **les Parties** »,

Contexte

Ce Protocole d'accord s'inscrit dans la concrétisation des accords de partenariat établis entre les trois institutions ci-dessus indiquées, pour la mise en œuvre du « *Projet d'Inclusion Economique Sociale et Solidaire (IESS) à Kairouan* », qui fait partie du nouveau programme d'options stratégiques pour la Tunisie, convenu en 2018 entre le Gouvernement tunisien et le FIDA pour la période 2019-2024 avec un objectif global d'amélioration des conditions de vie, des revenus et de la résilience aux changements climatiques des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes.

En s'associant avec les services sociaux déconcentrés du MAS et de l'UTSS (la DRAS et le Comité Régional de Solidarité Sociale de l'UTSS de Kairouan) ainsi qu'avec les autres intervenants, le CRDA de Kairouan porteur du Projet, mettra en œuvre avec ses partenaires une approche multidimensionnelle de lutte contre la pauvreté visant à faire sortir les familles nécessiteuses (FN) et les familles à revenu limité (FRL) du cercle vicieux de la pauvreté extrême et de renforcer la résilience des divers groupes vulnérables aux divers aléas, en particulier ceux liés au changement climatique dans les zones collinaires du Gouvernorat de Kairouan.

Il s'agit de tester un modèle de soutien aux FN et aux FRL additionnant aux appuis apportés par le Gouvernement tunisien (versement de l'allocation du PNAFN aux FN et accès aux soins pour les FN et les FRL), des actions de sensibilisation/formation/éducation, l'accès aux services de base ainsi que le soutien à des activités génératrices de revenus comprenant la formation et le soutien financier des bénéficiaires ainsi que leur accompagnement de proximité prolongé sur la durée du Projet pour assurer la durabilité de l'activité.

Le projet se focalisera principalement sur 40 secteurs répartis dans 7 Délégations parmi les 13 du Gouvernorat de Kairouan : EL Alâa (9 secteurs); Hajeb El Ayoun (8 secteurs); Oueslatia (9 secteurs); Sbikha (5 secteurs); Haffouz (6 secteurs); Ain Jloula (2 secteurs) et Chbika (1 secteur)

Ces 7 délégations et secteurs cibles sont situés dans les zones rurales des Collines où l'indice de développement régional est inférieur à la moyenne du Gouvernorat et le niveau de pauvreté y est en moyenne plus élevé. Les caractéristiques physiques (relief, pentes) entraînent des situations d'enclavement et la présence de poches de pauvreté où l'accès aux services de base (branchement à l'eau potable, assainissement, électrification, etc.) est limité voire inexistant. Le Projet prévoit de soutenir 16800 ménages (84 000 personnes) soit 64% de l'ensemble des ménages dans les 40 secteurs ciblés par le Projet. Ces ménages sont répartis dans les catégories suivantes de groupes cibles. Ces 16800 ménages sont répartis comme suit (hors double comptage) :

- 2100 familles nécessiteuses,
- 2400 familles à revenu limité,
- 1800 ménages bénéficiant de l'amélioration de l'adduction en eau potable,
- 1500 ménages bénéficiaires des services sociaux de proximité délivré par les télécentres,
- 1600 ménages desservis par les pistes de désenclavement,
- 3600 ménages bénéficiant des actions de conservation des eaux et des sols (CES),
- 300 irrigants dans les périmètres irrigués réhabilités et
- 1700 petits exploitants agricoles et éleveurs engagés dans des partenariats d'affaires dans les filières agricoles.

SE REFERANT à l'article.....de l'accord de financement entre le Gouvernement tunisien et le FIDA, signé en date du.....,et au document de conception du Projet, qui a été formulé en étroite collaboration avec les trois partenaires ci-dessus indiqués et des échanges qui ont eu lieu tout au long de processus de préparation dudit Projet,

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objectifs

Les parties conviennent de soutenir chacune dans son domaine de compétence et l'exercice de ses fonctions régaliennes, la mise en œuvre du Projet selon l'approche préconisée.

Article 2 – Engagements communs

Les partenaires s'engagent principalement à :

- Désigner un point focal au sein de chaque institution qui sera en charge de coordonner, suivre et rendre compte de l'exécution de la présente convention-cadre,
- Veiller à la mise en œuvre des sous composantes 1.2 Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres du projet et 1.3 Promotion des AGR
- Soutenir, consolider et capitaliser l'approche de mobilité sociale ou « Graduation » qui sera testée à grande envergure dans les zones d'intervention du Projet en partenariat avec les acteurs intervenant dans le développement local et régional ;
- Développer et mettre en pratique, conjointement une approche adaptée de suivi-évaluation des effets et impacts qui seront générés par « l'Approche Graduation » afin : (i) de dégager les éléments nécessaires justifiant sa pertinence, son efficacité et son efficience et (ii) déterminer les conditions de sa mise à l'échelle dans d'autres régions de la Tunisie dans le cadre de la politique du gouvernement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Elaborer et mettre en œuvre conjointement un plan d'action de communication et de visibilité pour assurer la capitalisation, la diffusion et l'ancrage des acquis du Projet sur le plan stratégique et opérationnel.

Article 3 – Engagements du MARHP, en tant que Maitre d'ouvrage et partenaire central responsable du pilotage stratégique et opérationnel du Projet, le MARH s'engage à :

- Contribuer activement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions indiquées ci-dessus (**Article 2**) et piloter et cordonner leur exécution conjointement avec le MAS et l'UTSS ;
- Mobiliser les moyens nécessaires (financiers, humains et matériels) prévus par le Projet pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble des activités prévues à réaliser dans le cadre d'un partenariat avec le MAS et l'UTSS, en particulier celles convenues conjointement entre les trois partenaires lors de la conception du Projet et incluses dans la sous-composante 1.2 « *Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés* » et la sous-composante 1.3 « *Promotion des AGR* » ;
- Mobiliser les expertises nécessaires au début du Projet pour assurer la formation de base des équipes régionaux et locaux du Projet dans les divers domaines, en particulier ceux en relation avec l'approche GALS(Système d'Apprentissage par l'Action sur le Genre) et l'approche « Graduation » ou « Mobilité Sociale » ainsi que l'assistance technique (en ingénierie sociale) pour accompagner ce processus et renforcer les capacités de ces équipes ;
- Mobiliser des expertises externes nécessaires en cas de besoins pour traiter certains aspects à la demande des autres partenaires MAS, UTSS) ;
- Organiser conjointement avec les autres partenaires des réunions et atelier pour assurer un suivi régulier et rapprocher de toutes les activités relevant de la mise en œuvre de la présente Convention-cadre de partenariat ;
- Intervenir auprès des autorités centrales et régionales pour faciliter l'exécution de ce partenariat et répondre au mieux aux besoins des groupes cibles (financements complémentaires à ceux du Projet, et mobilisation d'autres intervenants).

Article 4 – Engagements du MAS

Le MAS, en tant que responsable notamment de la mise en œuvre du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et du Programme El Amen, s'engage à :

- Mettre à la disposition des équipes du Projet les données nécessaires pour affiner le ciblage des FN et FRL dans les 40 secteurs administratifs ciblés par le Projet (listes et profils actualisés de ces catégories de familles) ;
- Continuer à verser aux familiales nécessiteuses bénéficiaires de l'appui du Projet l'allocation familiale octroyée dans le cadre du PNAFN durant toute la durée du Projet (le reclassement des ces FN bénéficiaires se fera sur la base de l'évaluation de leur situation sociale et économique, prévue dans le « Processus Graduation » et inclue dans le système de suivi-évaluation du Projet)
- Mobiliser au niveau de chaque Délégation concernée par le Projet, deux travailleurs sociaux, en tant que points focaux qui feront partie de l'équipe locale du Projet et qui seront essentiellement en charge de l'accompagnement, le suivi et l'évaluation du « Processus de Graduation » des familles nécessiteuses qui bénéficieront des Activités génératrices de revenu, en plus des autres actions facilitatrices d'accès aux services sociaux et d'amélioration des conditions de vie.
- Consolider et étendre le programme d'alphabétisation des femmes rurales dans les zones d'intervention du Projet en conformité avec les prévisions identifiées conjointement lors de la formulation (voir description de l'activité dans le PIM du Projet) ;
- Contribuer au suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités à réaliser dans le cadre de la convention spécifique entre le CRDA et l'UTSS pour la mise en œuvre de la composante 1.2 « Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés » et la composante 1.3 « Promotion des AGR » ;
- Appuyer la diffusion et l'ancrage des acquis du projet générés par ledit protocole et communiquer sur les acquis du projet ;
- Participer à la conception, l'organisation et le déroulement des évaluations prévues du « Processus de Graduation » en termes d'évolution de la situation sociale et économique des FN bénéficiaires de l'appui du Projet (autonomisation économique et sociale et résilience aux divers aléas).

Article 5 – Engagements de l'UTSS

L'UTSS, en tant qu'institution en charge habituellement de réaliser des programmes et projets dans les divers domaines liés aux aides sociales visant les populations affectées par la pauvreté (FN et FRL) dans le cadre des conventions avec le MAS, le Conseil Régional de Kairouan (comme par exemple le programme d'amélioration de l'habitat en cours d'exécution) et le MARH, s'engage à :

- Prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la convention spécifique avec le CRDA pour la réalisation des activités identifiées conjointement lors de la préparation du Projet prévues dans les sous-composantes 1.2 et 1.3 du Projet en particulier les activités suivantes :
 - (i) Mise en œuvre des activités génératrices de revenu ciblant les FN ;
 - (ii) Mobilisation de l'expertise nationale et internationale pour l'animation sur le terrain du « Processus de Graduation » ;
 - (iii) Soutien et facilitation de la mise en œuvre du programme d'alphabétisation des femmes rurales, en étroite collaboration avec la DRAS ;
 - (iv) Création des 3 nouveaux centres d'éducation préscolaires et d'amélioration de la nutrition et la santé des enfants et entretien des cantines dans les centres existants dans les zones d'intervention du projet ;
 - (v) Implantation de deux télécentres pour contribuer à soutenir l'employabilité des jeunes, en particulier les filles (diplômés, ou en rupture scolaire), habitants des zones rurales. Cette action sera réalisée en étroite collaboration avec le bureau de l'Emploi.
- L'UTSS s'engage à animer et gérer les centres d'éducation préscolaire et d'amélioration de la nutrition et la santé des enfants ainsi que les télécentres implantés avec l'appui du Projet

durant toute la durée du Projet et après son achèvement (garantir la durabilité et la fonctionnalité de ces centres).

Article 6 – Modification

Le présent protocole peut être modifié par avenant écrit entre les Parties contractantes. Les modifications entrent en vigueur après signature par les Parties.

Article 7 – Durée et entrée en vigueur

Le présente Protocole est valide durant toute la période, depuis sa signature jusqu'à l'achèvement dudit Projet. Dans le cadre de la stratégie de sortie du projet n autre protocole d'accord entre les trois partenaires sera établi avant l'achèvement du Projet pour garantir la durabilité et la mise à l'échelle des acquis du Projet, les consolider voir les étendre.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE.

Fait à Tunis, le, en trois exemplaires originaux.

Pour le MRHMP

Pour le MAS

Pour l'UTSS



CRDA de Kairouan

**CONVENTION DE PARTENARIAT
AU TITRE DU PROJET : « INSERTION ECONOMIQUE,
SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE GOUVERNORAT DE
KAIROUAN »**

ENTRE

**COMMISARIAT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE KAIROUAN
(CRDA KAIROUAN)**
ET
UNION TUNISIENNE DE SOLIDARITE SOCIALE (UTSS)

Date.....

Attendu que

1. Le projet IESSION-Kairouan, prévu par le Programme d'orientations stratégiques (COSOP) pour la période 2019-2024, a été préparé conjointement par le FIDA et le Gouvernement Tunisien lors de la mission FIDA qui s'est déroulée en Tunisie du 10 au 28 juin 2019. Ont été associés à la préparation, en particulier le Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), le Ministère des Affaires Sociales (MAS), le Ministère des Affaires locales et de l'environnement (MALE) ainsi que l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS).

Attendu que

La convention de financement du projet IESSION-Kairouan, signée entre le Gouvernement tunisien et le FIDA en date du....., est entrée en vigueur le.....

Attendu que

Le maître d'œuvre du projet est le Ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale, représentant le Gouvernement tunisien. Le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP), en sa qualité d'Agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entièvre responsabilité d'exécution du projet à travers l'unité de coordination centrale des projets à la DGFIO, et le CRDA de Kairouan est le maître d'ouvrage délégué au niveau régional et sera appuyé par une structure légère de gestion du projet (Unité de Gestion par Objectif : UGO) qui sera décrétée au sein du CRDA.

Attendu que

La convention-cadre de Partenariat signée entre le M.A.R.H.P, le M.A.S et l'UTSS, signée en date du

Attendu que

La lettre officielle du Ministère des finances, signée en date du, désignant l'UTSS pour la gestion des fonds du projet IESSION-Kairouan relatifs à la réalisation de la sous-composantes 1.2 « *Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés* » et la sous-composante 1.3 « *Promotion des AGR* »,

En considérant que

Le statut de l'UTSS est conforme à la législation nationale, souscrit aux principes d'un développement humain durable et d'une coopération pour le développement participatif, a fait la preuve qu'elle dispose des capacités requises pour les activités devront être entreprises et continue à mettre en œuvre, en plus de ses propres programmes, des Projets et des actions de développement et d'inclusion économique et sociale des populations pauvres dans le cadre de divers partenariats en particulier avec le MAS, le MARHP et les Conseils Régionaux dans l'ensemble des gouvernorats,

En considérant que

Le Projet IESSION Kairouan vise la Réduction de la vulnérabilité (économique, sociale et climatique) des ruraux pauvres dans les zones collinaires du Gouvernorat de Kairouan, y compris les femmes et les jeunes.

L'UTSS et le CRDA Kairouan concluent le présent Accord pour mettre en œuvre selon une approche partenariale les activités relevant des deux sous-composantes 1.2 et 1.3 (ci-dessus indiquées) en conformité avec l'approche et les modalités décrites dans le Manuel d'exécution du Projet (PIM) qui fait partie intégrante de cet accord.

Article 1 : Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux fins du présent Accord :

(a) « Parties » désigne le CRDA Kairouan et l'UTSS ;

(b) « CRDA Kairouan » désigne le Commissariat Régional de Développement Agricole, c'est la représentation du MARHP au niveau du gouvernorat de Kairouan ;

(c) « UTSS » désigne l'Union Tunisiene de solidarité Sociale, qui a été fondée et constituée en personne morale régie par le droit de la Tunisie dans l'objectif de développer le sens de solidarité et d'entraide entre les différentes catégories de la population, renforcer l'esprit de volontariat au profit des déshérités et encourager l'action de bienfaisance ;

(d)L'Accord » ou le « présent Accord » désigne le présent Accord de coopération au titre du projet IESS, le descriptif de projet (annexe...), qui comprend les produits et activités du projet, le plan d'action, le budget et tous autres documents dont les Parties qui ont convenu qui font partie intégrante du présent Accord ;

(e)« Projet » désigne les activités décrites dans le descriptif de projet

(f) « Plan d'action » désigne un calendrier d'activités, mentionnant les délais et responsabilités correspondantes, fondé sur le descriptif de projet, jugé nécessaire pour que le projet produise les résultats escomptés, établi lors de l'approbation du projet et révisé annuellement

Article 2 : Objectif du présent Accord

Le présent Accord énonce les clauses et conditions générales de la coopération entre les Parties touchant tous les aspects de la réalisation des objectifs du projet, tels qu'énoncés dans le descriptif de projet (annexe... au présent Accord).

Il s'inscrit dans l'opérationnalisation de la convention cadre établie entre le MARHP, l'UTSS et le MAS

Les parties conviennent d'unir leurs efforts et de maintenir des relations de travail étroites afin d'atteindre les objectifs du projet.

Article 3 : Responsabilités des Parties

Les Parties s'engagent à s'acquitter de leurs responsabilités respectives conformément aux dispositions de cette présente convention, et à entreprendre le projet conformément aux règles et procédures qui font partie intégrante du présent Accord.

Le rôle et les apports de chaque partenaire sont détaillés comme suit :

3.1 – Engagements réciproques

Le CRDA et l'UTSS (Niveau central et CRSS à Kairouan) s'engagent principalement à :

- Désigner un point focal au sein de chaque institution qui sera en charge de coordonner, suivre et rendre compte de l'exécution de la présente convention spécifique
- Fournir tous les éléments, les données et les informations nécessaires aux institutions au niveau régional et central en charge de piloter, coordonner, suivre et évaluer le Projet afin de pouvoir :
 - (i) Soutenir, consolider et capitaliser l'approche de mobilité sociale ou « Graduation » qui sera testée à grande envergure dans les zones d'intervention du Projet en partenariat avec les acteurs intervenant dans le développement local et régional ;
 - (ii) Dégager les éléments nécessaires permettant d'appréhender la pertinence, l'efficacité et l'efficience de « l'approche Graduation » et déterminer les conditions de sa mise à l'échelle dans d'autres régions de la Tunisie pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
 - (iii) Elaborer et mettre en œuvre conjointement un plan d'action de communication et de visibilité pour assurer la capitalisation, la diffusion et l'ancre des acquis du Projet sur le plan stratégique et opérationnel

- Assurer une étroite collaboration avec la Direction Régionale de Solidarité Sociale (DRAS) à Kairouan pour notamment : (i) réaliser les opérations de ciblage (identification et priorisation des micro-zones dans chaque secteur selon les critères adoptés; (ii) Faciliter aux groupes cibles l'accès aux services sociaux relevant de leurs domaines d'intervention (paiement de la pension, accès aux services de santé, etc.) ; (iii) Réaliser le suivi des bénéficiaires durant toute la durée du Projet et à l'évaluation de la situation sociale et économique des bénéficiaires d'AGR ; (iv) Préparer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité conjointement avec le CRDA et l'UTSS (organisation des ateliers et des séminaires de capitalisation et de diffusion des résultats de cette opération).

3.2. Rôle et apport du CRDA /Projet

- Mobiliser les fonds nécessaires et les mettre à la disposition de l'UTSS pour la réalisation des activités convenues dans le cadre de la mise en œuvre des sous-composantes 1.2 et 1.3, conformément aux accords convenus dans la présente convention spécifique et sur la base d'un plan de travail établis conjointement, en se référant aux prévisions du Projet (Tableau des coûts prévisionnel du Projet) et aux modalités de mise en œuvre de ces sous-composantes décrites dans le Manuel d'exécution du Projet ;
- Mobiliser les services techniques du CRDA pour contribuer à aider les porteurs de projet (AGR) à préparer leur mini-plan d'affaire (fiche de projet), notamment en termes de faisabilité technico-économique ;
- Mobiliser les expertises nécessaires selon les besoins identifiés conjointement pour mener à bien les activités ;
- Participer à la programmation des actions à entreprendre et suivre leur exécution sur le plan technique ;
- Assurer un accompagnement technique rapproché des activités et des bénéficiaires
- Participer à l'évaluation des AGR et à l'identification des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité et la performance des appuis apportés aux groupes cibles ;
- Consolider le plan d'action annuel convenu avec l'UTSS pour les sous composantes 1.2 et 1.3 dans le cadre du plan de travail et budget annuel (PTBA) de chaque annuel
- Inclure l'état d'avancement des activités confiées à l'UTSS dans le système de suivi-évaluation du projet et les renseigner dans les rapports d'activités du Projet ;
- Organiser conjointement avec l'UTSS, la DRAS des ateliers de capitalisation, d'information et de diffusion des résultats générés par la mise en œuvre des sous-composante 1.2 et 1.3 (selon un plan concerté de communication et de visibilité) ;

3.3. Rôle et apport de l'UTSS

(i) Mise en œuvre des Activités génératrices de revenus (AGR)

- Assurer la coordination et l'implication des principaux acteurs dans la mise en œuvre des activités (CRDA, DRAS, autorités, prestataires de services, organisations locales, etc.) ;
- Mettre en place et mobiliser les équipes d'animation (une animatrice et un animateur par Délégation) ayant les compétences nécessaires pour mener à bien la fonction d'animation du « Processus de Graduation » qui seront prises en charge par le Projet ;
- Mobiliser le personnel additionnel (au moins 4 animateurs), l'équipe du Comité Régional de Solidarité Sociale et deux cadres de la Direction Centrale en appui à ces équipes d'animateurs ;
- Mobiliser les moyens logistiques nécessaires pour la mise en œuvre des activités prévues par la présente convention, et conformément au plans d'actions annuels concertés ;
- Mobiliser l'expertise nationale et internationale nécessaire pour la mise en place du processus de graduation ;

- Organiser, coordonner et entreprendre l'ensemble des activités permettant de mettre en œuvre les AGR selon l'approche adoptée et les modalités requises (conception, sélection des bénéficiaires, coaching pour préparer les fiches de projet, acquisition et mise à la disposition des bénéficiaires des équipements et fournitures nécessaires à la réalisation de leurs AGR, suivi et accompagnement rapproché des bénéficiaires et des projets, mobilisation et implication des acteurs concernés pour assurer l'appui technique nécessaire aux bénéficiaires, évaluation des AGR et diffusion des résultats) ;
- Faciliter le regroupement des bénéficiaires pour constituer des GI ;
- Mettre en relation les bénéficiaires et leurs GI avec des GDA et des SMSA existants pour recueillir des conseils dans la mise en œuvre de leurs activités et faciliter leur insertion dans les marchés ; leur adhésion aux GDA et aux SMSA sera aussi facilité ;
- Mobiliser d'autres intervenants et d'autres sources de financement pour apporter des appuis complémentaires dans les domaines d'amélioration des conditions de vie et d'accès aux services sociaux ;
- Faciliter l'accès des bénéficiaires qui ont réussi leurs projets à d'autres sources de financement (IMF/AMC partenaires du Projet) pour consolider et étendre leurs activités ;
- Gérer les relations contractuelles avec les bénéficiaires d'AGR pour garantir la réussite et la durabilité de leurs projets et prendre les dispositions nécessaires en cas de défaillance, en concertation avec le CRDA et les autres acteurs (DRAS et autorités locales) ;
- Etablir les rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités et les mettre à la disposition du CRDA ;
- Préparer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité conjointement avec le CRDA et la DRAS (organisation des ateliers et des séminaires de capitalisation et de diffusion des résultats de cette opération).

(ii) Mise en œuvre des actions d'amélioration de l'accès aux services sociaux

- Prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des activités de facilitation aux groupes cibles du Projet l'accès aux services sociaux en mettant en œuvre, avec l'appui du Projet les actions suivantes :
 - (vi) Mise en œuvre des activités génératrices de revenu ciblant les FN ;
 - (vii) Animation sur le terrain du « Processus de Graduation » ;
 - (viii) Soutien et facilitation de la mise en œuvre du programme d'alphabétisation des femmes rurales, en étroite collaboration avec la DRAS ;
 - (ix) Création des 3 nouveaux centres d'éducation préscolaires et d'amélioration de la nutrition et la santé des enfants et entretien des cantines dans les centres existants dans les zones d'intervention du projet ;
 - (x) Implantation de deux télé-centres pour contribuer à soutenir l'employabilité des jeunes, en particulier les filles (diplômés, ou en rupture scolaire), habitants des zones rurales (expérience testée avec succès par l'UTSS dans d'autres régions, comme par exemple au Sers dans la région du Kef). Cette action sera réalisée en étroite collaboration avec le bureau de l'Emploi.
- L'UTSS s'engage à animer et gérer les centres d'éducation préscolaire et d'amélioration de la nutrition et la santé des enfants ainsi que les télé-centres implantés avec l'appui du Projet durant toute sa durée et après son achèvement (en prenant en charge la totalité des frais de gestion et de fonctionnement de ces centres pour garantir la durabilité et la fonctionnalité de ces infrastructures).

Article 4 – Coût et financement

Le montant total en TTC de la présente convention est de , dont sur le prêt du FIDA, sur le don du FIDA, sur le don du Fonds d'adaptation, et sur le budget de l'Etat. La contribution de l'UTSS est évaluée à.....

Le plan de financement détaillé est annexé à cette convention.

Article 5 - Durée du présent Accord

Le présent Accord prend effet à la date de sa signature, après non objection du FIDA, et prendra fin à la date d'achèvement du Projet, prévue pour le

Article 6- Rapports et modalités de paiement

L'UTSS ouvre un compte bancaire spécifique pour le projet IESS-Kairouan ;

Les paiements seront effectués par le CRDA de Kairouan (Projet IESS-Kairouan) par virement des comptes désignés du Projet ouverts à la BCT ou par paiement direct des comptes du Projet ouverts au FIDA,

La gestion des fonds alloués à l'UTSS suivra la procédure suivante :

- Une avance de démarrage de 50% du programme annuel, arrêté en commun accord entre le CRDA et l'UTSS, sur demande de l'UTSS et présentation d'une caution bancaire équivalente au montant de l'avance,
- Renouvellement trimestriel des fonds sur la base des paiements effectués et présentation des factures en 5 exemplaires accompagnés par des rapports trimestriel d'exécution physiques et financiers accepté par le CRDA.
- Le CRDA procèdera à la restitution de l'avance six mois avant la date d'achèvement de la convention
- La Contribution du projet IESS-Kairouan sera versée sur le compte en banque suivant :

Nom du compte:

Nom de la banque:

Numéro du compte:

Code SWIFT:

Article 7 – Modification

Le présent protocole peut être modifié par avenant écrit entre les Parties contractantes. Les modifications entrent en vigueur après signature par les Parties, après non objection du FIDA.

Article 8 - Litige

Tous les litiges qui peuvent résulter de la mise en œuvre de cette convention seront réglés à l'amiable. Le cas échéant l'arbitrage sera assuré par les Ministères de tutelles.

Article 9 - Résiliation

Chacune des deux parties pourra demander la résiliation de cette convention si elle juge que l'autre partie n'a pas tenu son engagement. Cette demande argumentée devra se faire dans un délai d'un mois avant la date de la résiliation demandée et ne fera l'objet d'aucune indemnité. Durant cette période la partie mise en cause pourra remédier aux défauts constatés et permettre ainsi la poursuite de la collaboration sinon, la résiliation sera prononcée.

Article 10 – Frais d'enregistrement

Conformément à l'article 57 de la loi n° 93-53 du 17 mai 1993 portant promulgation du code des droits d'enregistrement, les frais d'enregistrement de cette convention en trois exemplaires sont à la charge de l'UTSS.

Article 10 – Annexes

Les annexes suivantes font partie de la présente convention

Convention cadre MARHP-MAS et UTSS

Lettre de délégation de gestion des fonds du Ministère des finances

Plan d'action global et plan de financement

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE.

Fait à Tunis, le , en trois exemplaires originaux.

**Pour le CRDA de
Kairouan**

Pour l'UTSS

ANNEXE 4- Manuel de Suivi et Evaluation

Manuel de suivi-évaluation pour le projet IESS-Kairouan

TABLE DES MATIERES

I.	MANUEL S/E - PREMIERE PARTIE : OBJET DU MANUEL ET OBJECTIFS DU PROJET.....	3
<i>I.1</i>	<i>Objet du manuel de SE</i>	3
<i>I.2</i>	<i>Présentation synthétique du projet IEss-Kairouan.....</i>	3
<i>I.3</i>	<i>Cadre logique du projet</i>	4
II.	MANUEL S/E- DEUXIEME PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET VUE D'ENSEMBLE DU DISPOSITIF DE S/E	5
<i>II.1</i>	<i>Le cadre conceptuel du SE.....</i>	5
II.1.1	Lignes directrices pour la mise en place du SSE.....	5
II.1.2	Définition des concepts-clés de SE	5
II.1.3	Les objectifs du Système de suivi-évaluation (SSE).....	8
II.1.4	Les indicateurs de performance et de résultats à renseigner	9
<i>II.2</i>	<i>Leçons tirées des systèmes de SE des projets antérieurs.....</i>	9
<i>II.3</i>	<i>Présentation générale du dispositif de S/E.....</i>	10
II.3.1	Le processus de planification	10
II.3.2	Le suivi de la mise en œuvre des activités	10
II.3.3	L'évaluation des résultats et des objectifs	10
II.3.4	La Supervision	11
III.	MANUEL S/E- TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DETAILLEE DU DISPOSITIF DE S/E	12
<i>III.1</i>	<i>Les outils et le processus de planification</i>	12
III.1.1	La planification initiale (PI).....	12
III.1.2	La planification annuelle ou programme de travail et budget annuels (PTBA)	12
III.1.3	Le plan de passation des marchés.	15
<i>III.2</i>	<i>Outils et le processus de suivi de l'exécution.....</i>	15
III.2.1	Collecte des données de suivi	15
III.2.2	Suivi des bénéficiaires	16
III.2.3	Outils de collecte des données de suivi	16
III.2.4	Suivi et la surveillance environnementale	17
III.2.5	Processus d'évaluation de la performance	17
III.2.6	Validation et vérification des données	18
III.2.7	Diffusion des résultats du suivi de la mise en œuvre	18
<i>III.3</i>	<i>Suivi-évaluation des produits, effets et impacts</i>	19
III.3.1	Indicateurs du cadre logique	19
III.3.2	Renseignement des produits	20
III.3.3	Renseignement des effets	21
III.3.4	Renseignement de l'impact	21
III.3.5	Les outils de collecte de données d'effet et d'impact	21
IV.	MANUEL S/E- QUATRIEME PARTIE : GESTION DE L'INFORMATION ET RAPPORTAGE	24
<i>IV.1</i>	<i>Gestion et circulation de l'information</i>	24
<i>IV.2</i>	<i>Communication avec le système national d'information.....</i>	24
<i>IV.3</i>	<i>Communication avec le système du FIDA</i>	25
<i>IV.4</i>	<i>Le rapportage</i>	26
V.	Annexes du manuel de Suivi et Evaluation	28

I. MANUEL S/E - PREMIERE PARTIE : OBJET DU MANUEL ET OBJECTIFS DU PROJET

I.1 Objet du manuel de SE

1. Le présent rapport constitue l'un des principaux éléments du manuel de procédure (PIM) du projet d'Inclusion Economique, Sociale et Solidaire dans collines de Kairouan (IESS). C'est le manuel de suivi-évaluation qui sera mis à la disposition des différents partenaires de mise en œuvre du projet et du personnel des structures de gestion, en particulier l'Unité de Gestion par Objectif du projet (UGO) afin de les familiariser avec les principaux outils et méthodes préconisées pour le bon suivi de l'exécution du projet et l'évaluation en continu de ses résultats. Il s'agit d'un document technique qui formule des réponses à un certain nombre de questions, à savoir : En quoi va consister le système de suivi/évaluation (S/E) ? Sur quels aspects devrait-il porter ? Comment fonctionnera-t-il ? Quelles seront les ressources nécessaires ? Comment associer les bénéficiaires à l'appréciation des changements survenus dans leur milieu ?

2. Aussi, le présent Manuel indique et formalise les démarches et outils devant permettre d'harmoniser l'organisation et les méthodologies de collecte et de circulation des informations relatives à l'état d'avancement du projet et au suivi opérationnel des actions sur le terrain. Il établit et précise de ce fait les rôles et les responsabilités des différents acteurs en termes de production et/ou de fourniture de données, ainsi que les niveaux d'utilisation. Les relations fonctionnelles entre les diverses entités dans le cadre du système de suivi-évaluation à préconiser au projet, dans une vision d'interdépendance des sources et circuits d'information, et en parfaite cohérence avec les systèmes et outils nationaux de SE, des exigences des bailleurs de fonds (FIDA et Fonds d'adaptation, et prenant en compte les leçons tirées des systèmes de suivi-évaluation des projets antérieurs

3. Le présent manuel est organisé en cinq parties :

- **La Première partie** présente, en plus de l'introduction, les principaux objectifs et résultats attendus du projet IESS, **ainsi** que les modalités de sa mise en œuvre.
- **La Deuxième partie** présente les grandes lignes du cadre conceptuel ayant servi à la définition du système de S/E.
- **La Troisième partie** présente dans le détail les outils et processus proposés pour la collecte, la synthèse et l'évaluation des données primaires permettant le bon suivi de l'exécution du Projet et de ses résultats, ainsi que toutes les responsabilités en la matière.
- **La Quatrième partie** précise enfin les modalités et outils pour la gestion de l'information et le rapportage.
- **La Cinquième partie** présente le système de suivi-évaluation proposé pour aider la structure de gestion du projet à assurer les fonctions de suivi-évaluation du projet IESS.

I.2 Présentation synthétique du projet IESS-Kairouan

Tableau 8 : Présentation synthétique du projet

Nom	
Principaux Bailleurs	FIDA, Fonds d'adaptation (FA) et Gouvernement
Organe de mise en œuvre	DRDA Kairouan
Tutelle	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques
Siège et adresse	Kairouan
Structure de gestion	Unité de gestion de projet au CRDA Kairouan
Financement	Prêt FIDA: Don FIDA: Don FA: Gov.: Bénéficiaires:
Durée	6 ans
Date d'entrée en vigueur	
Date d'achèvement	

Date de clôture		
Partenaires clés : UTSS et MAS		
Objectifs du projet:		
Résultats attendus		
Zone d'intervention		
Bénéficiaires :		
Financement du projet par composante (en millier UC)		
Composante	Coût (en millier UC)	%

I.3 Cadre logique du projet

Voir Annexe1

II. MANUEL S/E- DEUXIEME PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET VUE D'ENSEMBLE DU DISPOSITIF DE S/E

4. Ce chapitre présente le cadre conceptuel ayant servi de principale référence pour la définition du système de S/E du projet IESS et donne un bref aperçu du dispositif de S/E proposé.

II.1 Le cadre conceptuel du SE

II.1.1 Lignes directrices pour la mise en place du SSE

5. La mise en place d'un système de suivi-évaluation intégré et fonctionnel, outil d'aide à la décision, a pour principal objectif de doter l'équipe de projet des outils nécessaires au suivi de l'exécution des activités du IESS-Kairouan et à l'appréciation en temps réel du niveau d'atteinte des objectifs. Le système doit ainsi permettre de rendre compte des réalisations du projet depuis son démarrage et d'apprécier, au fil du temps, ses effets et impacts en termes de changements positifs constatés dans les zones d'intervention du projet et/ou groupes cibles.

6. Le suivi devra impliquer tous les partenaires du projet, membres de l'UGO et autres acteurs et partenaires qui seront responsables, chacun dans son domaine d'intervention respectif, de la mise en œuvre des activités. Ainsi, les différents partenaires et prestataires de services auront un rôle précis à jouer dans la collecte et la transmission des données.

7. Le dispositif de S/E doit, finalement, servir d'outil pour le bon pilotage du projet et pour prendre les décisions en temps opportun, en permettant de s'assurer de la bonne exécution des PTBA et en fournissant les données nécessaires à l'évaluation de l'impact des activités mises en œuvre et de leur pertinence au regard de l'atteinte des objectifs fixés au projet. Le cas échéant, le suivi de l'exécution et des résultats permettra d'identifier des problèmes ou lacunes de conception ou de mise en œuvre et d'ajuster, si nécessaire, les stratégies ou approches de mise en œuvre.

8. En outre, ce dispositif devra permettre de répondre aux besoins d'information du Gouvernement et des bailleurs de fonds dans les délais requis sur les activités, les résultats immédiats et l'impact à court et long terme du projet, le but ultime étant aussi de diffuser ces informations auprès d'un public plus large, aux fins du partage des connaissances acquises dans les domaines concernés. Enfin, le système devra répondre aux besoins en information nécessaires à l'évaluation de l'impact et, éventuellement, à la planification future des interventions.

II.1.2 Définition des concepts-clés de SE

9. **Le suivi** est un « processus continu de collecte et d'analyse de l'information relative à la mise en œuvre d'un projet, d'un programme ou d'une politique ». Il a pour objectif d'apprécier cette mise en œuvre au regard des résultats escomptés. Plus particulièrement, le suivi devrait permettre :

- D'améliorer l'efficience et modifier au besoin le plan ou l'affectation des ressources ;
- De clarifier les objectifs en les traduisant en indicateurs de performance ;
- De comparer régulièrement les réalisations ;
- De communiquer les progrès aux responsables et les alerter sur les difficultés.

10. Ce processus met en œuvre 3 sous-processus concomitants, à savoir :

- Un processus de suivi continu qui porte sur :
 - o Le suivi de l'utilisation des intrants ou des apports ;
 - o Le suivi de la réalisation des activités ;
 - o Le suivi des processus afin de veiller à leur efficacité et à leur efficience, à travers la vérification des conditions de leur mise en œuvre, la mesure des écarts observés et partant, la fixation des objectifs d'ajustement en cas de dysfonctionnement ou des objectifs d'amélioration de leur performance et leur qualité ;
 - o Le suivi des extrants ou des produits ;

- Le suivi des résultats de développement (effets directs et indirects) ; et
- Le suivi des impacts (à moyen et à long terme)
- Un processus de mesure de la progression des activités, de la performance des acteurs impliqués dans la mise en œuvre, ainsi que de l'atteinte des résultats ; et
- Un processus d'élaboration de rapports sur les résultats d'une action de développement.

11. **L'évaluation** est une « appréciation systématique et objective, à un instant donné, d'un projet d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, quant à sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats et effets/impacts sur le développement. Elle a pour objectifs ultimes :

- La génération des connaissances en vue de répondre aux besoins d'informations-clés sur un projet/programme, une politique ou une stratégie, etc., notamment les informations ayant trait à la sa mise en œuvre et à son l'impact ;
- L'apprentissage en vue d'apprendre de l'expérience du projet/programme, etc., et tirer les enseignements utiles sur ce qui réussit et ce qui ne réussit pas et les raisons à cela ;
- La responsabilité afin de rendre compte de l'utilisation des ressources (humaines, financières, etc.) affectées à un projet/programme.

12. Les types d'évaluation les plus connus sont: i) **l'évaluation ex-ante** concrétisé par le rapport final de conception du projet. Elle intervient en aval de la mise en œuvre, au moment de la conception. Sa fonction est notamment de vérifier l'adéquation des objectifs par rapport aux besoins, enjeux ou problèmes à résoudre; ii) **l'évaluation itinéraire** ou évaluation continue, effectuée tout au long du déroulement d'une politique, d'un programme, d'une action. Elle est très liée à l'exécution des activités convenues; iii) **l'évaluation à mi-parcours** qui consiste à un examen à mi-chemin de la durée d'un projet de l'état de la mise en œuvre et des résultats atteints. L'objectif spécifique de ce type d'évaluation est d'examiner la mise en œuvre compte tenu des conditions et du contexte existants, et de donner des informations en retour à ce sujet, ainsi que de déterminer l'ampleur des résultats obtenus. L'évaluation à mi-parcours aidera à recenser les obstacles à l'obtention de résultats, et à mettre à jour la planification des investissements à réaliser durant la période restante du projet, tout en tenant compte des disponibilités financières, des objectifs globaux du projet, des recommandations des différentes missions de supervision et de suivi et des aspirations des bénéficiaires; iv) **l'évaluation finale** concrétisée par le rapport d'achèvement du projet et intervient juste à la fin de la durée contractuelle du projet. Elle a pour objectif de rendre compte des activités exécutées, décrire les résultats obtenus, promouvoir l'obligation redditionnelle, identifier les enseignements tirés et définir une stratégie appropriée pour le transfert des responsabilités. Le processus d'achèvement doit notamment déboucher sur l'élaboration des enseignements tirés, la définition des mesures spécifiques à adopter pour garantir la durabilité des activités, l'identification des principaux éléments qui ont contribué à la réussite du projet ainsi que des défaillances qui ont affecté son exécution. A ce niveau, les tendances d'impact sont à mettre en relief; v) **l'évaluation Ex-post** intervient quelques années après l'achèvement du projet et s'intéresse aux effets et impact à moyen et à long terme sur les bénéficiaires.

13. Ces évaluations peuvent être réalisées par une ou plusieurs personnes directement impliquées dans l'action évaluée. Dans ce cas, il s'agit d'une auto-évaluation. L'évaluation interne est effectuée par un agent relevant de la structure responsable de l'action mais n'ayant pas été impliqué dans la conception ou la mise en œuvre de celle-ci. L'évaluation externe implique un recours à des intervenants extérieurs, favorise un regard neutre et neuf.

14. Quelle que soit la nature de l'évaluation, les critères d'évaluation communément admis sont :

- La pertinence qui permet d'apprécier l'adéquation d'un projet avec les problèmes qu'il est présumé résoudre à deux moments donnés : lors de sa conception et lors de son évaluation ;
- L'efficacité qui permet d'apprécier l'approche ou l'atteinte des objectifs et des résultats d'un projet ;

- L'efficience (ou encore le rendement coût-efficacité) qui permet de mesurer le degré d'optimisation de la mise en œuvre d'un projet en appréciant d'une part, la relation « activités-ressources disponibles-résultats prévus et, d'autre part, la gestion du temps et du budget ;
- L'impact qui permet d'apprecier tous les effets du projet sur son environnement (effets positifs ou négatifs, prévus ou imprévus) sur les plans économique, social, politique ou écologique ;
- La durabilité qui permet de savoir si les effets du programme perdurent après son achèvement.

15. **Différence entre le suivi et l'évaluation :** L'évaluation vise en général à déterminer l'efficience, l'efficacité, l'impact, la durabilité et la pertinence des objectifs du projet. Elle doit fournir des informations crédibles et utiles et dégager des enseignements concrets destinés à aider les partenaires dans leurs décisions, tandis que le suivi concerne la collecte et l'analyse régulière d'informations dans le but de faciliter en temps utile la prise de décision, d'assurer la transparence et de servir de base à l'évaluation et à la capitalisation de l'expérience.

16. La différence fondamentale entre le suivi et l'évaluation réside dans le fait que le suivi est continu et contrôle l'avancement des activités et l'état des résultats, tandis que l'évaluation est périodique, à un instant donné, et analyse en profondeur les résultats effectifs par rapport aux résultats escomptés.

17. Les principales définitions des termes et concept utilisé dans le présent Manuel sont proposées ci-après.

Activité : Les actions à exécuter dans le cadre d'un projet sont généralement organisées sous forme d'une arborescence d'activités regroupées par composante. Les éléments terminaux de cette arborescence constituent les actions à réaliser et sont désignées par Activités terminales ou élémentaires. Elles correspondent aux actions effectives qui seront réalisées et le suivi est effectué à ce niveau à travers les paramètres ou indicateurs de suivi qui leur sont associés. Les autres niveaux sont des éléments de regroupement et de consolidation.

Cadre logique : Matrice développée lors de la conception d'un projet de développement permettant de présenter de manière succincte les résultats attendus du projet (impact, effets, produits), les indicateurs de performance ou de résultats à chaque niveau de la chaîne de résultats, les sources d'information pour le renseignement des indicateurs, ainsi que les facteurs extérieurs (risques) pouvant compromettre le succès des interventions. Il s'agit d'un outil de planification et gestion axé sur les résultats jouant un rôle important dans tout système de S/E.

Chaîne des résultats : Suite de relations de cause à effet qui mènent d'une action de développement à l'atteinte des objectifs. La chaîne des résultats commence par la mise à disposition des ressources, se poursuit par les activités et les extrants. Elle conduit aux réalisations et aux impacts, et aboutit à une rétroaction.

Catégorie: Chaque bailleur de fonds définit un classement des crédits qu'il alloue à un Projet dans le cadre d'un prêt ou d'un don. Ces catégories sont généralement mentionnées dans les conventions de financement

Effet : Changement escompté ou non, positif ou négatif, attribuable directement ou indirectement à une action.

Efficacité (succès, réussite) : Mesure dans laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

Efficiency : Mesure dans laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

Etude de référence : Enquête quantitative permettant de connaitre la situation socio-économique des groupes cibles avant le démarrage des activités du projet.

Évaluation: Processus de réflexion et d'analyse visant à apprécier si les moyens humains, techniques, juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre par un projet de développement ont permis de produire les effets escomptés et d'atteindre les objectifs visés. L'évaluation s'intéresse plus à l'analyse des résultats et aux enseignements qui en découlent.

Extrant (ou produit) : Biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement. Le terme peut s'appliquer à des changements induits par l'action qui peuvent conduire à des effets directs.

Gestion axée sur les résultats : Stratégie de gestion orientée vers la performance, la réalisation d'extrants et l'accomplissement d'effets directs.

Impacts : Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.

Indicateur : Facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement.

Indicateur de performance : Indicateur permettant de vérifier les changements intervenus en cours d'action ou les résultats obtenus par rapport à ce qui était planifié.

Projet : C'est le cadre contractuel d'exécution d'un certain nombre d'activités dans une zone géographique donnée (désignée par zone du projet) ou concernant un secteur donné et dans une durée limitée en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs et ce moyennant un financement donné et une organisation donnée. Ici, c'est le IESS-Kairouan

Performance : Mesure selon laquelle l'action de développement, ou un partenaire, opère selon des critères, des normes, des orientations spécifiques, ou obtient des résultats conformes aux objectifs affichés ou planifiés.

Réalisation (Effet direct) : Ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme.

Résultats : Extrants (produits), réalisations ou impacts (escomptés ou non, positifs et/ ou négatifs) d'une action de développement.

Suivi des performances : Processus continu de collecte et d'analyse de l'information, visant à apprécier la mise en œuvre d'un projet, d'un programme ou d'une politique au regard des résultats escomptés.

Suivi : Processus continu de collecte et de traitement d'informations. C'est une activité interne à l'exécution d'une action. Le suivi est une démarche de gestion et de connaissance approfondie, évolutive et critique de l'action en cours de réalisation. Au cours de la période de réalisation d'un programme ou d'une action, il est important de savoir à tout moment où en est l'exécution, afin de conduire le projet de manière effective et efficace, en tenant compte des évolutions de l'environnement global.

II.1.3 Les objectifs du Système de suivi-évaluation (SSE)

18. **L'objectif global** du système de suivi-évaluation est de faciliter, à terme, l'atteinte des objectifs du projet en créant un processus capable d'apprecier le bon déroulement de la mise en œuvre des activités, ainsi que de mesurer périodiquement l'étendue, la qualité et la pertinence des résultats obtenus (effets et impacts).

19. **Les objectifs spécifiques** peuvent être définis comme suit :

- Alimenter les structures de gestion et de coordination du projet, le gouvernement, et les bailleurs de fonds en informations fiables et pertinentes sur les l'efficience et l'efficacité du processus de mise en œuvre, c'est-à-dire le niveau d'exécution et la qualité des réalisations physiques du projet et leur impact sur les bénéficiaires.
- Permettre à l'UGO de disposer des informations nécessaires permettant de s'assurer de la pertinence des stratégies et approches de mise en œuvre, et, le cas échéant, de les modifier.
- Permettre l'évaluation des effets et de l'impact du projet sur les bénéficiaires et d'apprécier dans quelle mesure les objectifs initiaux ont été atteints.
- Dégager des leçons utiles issues de l'expérience pour appuyer l'UGO dans l'acquisition de nouveaux savoirs et connaissances qui permettront d'améliorer les politiques ou la conception d'interventions future similaires.

20. Plus précisément, le SSE devra permettre de:

- Suivre l'exécution des prévisions annuelles (les PTBA). Il s'agit du suivi des activités du projet,
- Mesurer le niveau de réalisation de tous les indicateurs du cadre logique, à travers le suivi continu, les enquêtes spécifiques, et les statistiques nationales et locales

- Evaluer les effets et l'impact du projet sur les conditions de vie et la graduation du revenu et des conditions de vie des groupes cibles,
- Apprécier la performance des acteurs et opérateurs partenaires dans l'exécution des activités,
- Apprécier la pertinence des stratégies de mise en œuvre et mieux préparer la stratégie de sortie

II.1.4 Les indicateurs de performance et de résultats à renseigner

21. Le Cadre logique du projet résume les principaux objectifs et produits attendus, ainsi que les principaux indicateurs devant faire l'objet d'un suivi régulier. Ce document servira de base pour l'identification des principales données primaires devant être collectées au niveau local dans la zone d'intervention, avant d'être agrégées et synthétisées. Certaines de ces données seront collectées en continu par les différents acteurs du système (les Produits) et, d'autres feront l'objet d'enquêtes quantitatives spécifiques dans le cadre du projet (les effets du projet). Certaines informations liées à l'objectif global seront complétées par des informations collectées à travers les mécanismes nationaux de collecte (impact). Les indicateurs du cadre logique à renseigner, y compris leurs définitions et sources de collecte, sont présentés dans le tableau du cadre logique du projet.

22. Les activités élémentaires à suivre avec leurs paramètres de suivi (ou unité de suivi) feront l'objet de planification physique et financière, à travers les PTBA annuels et feront l'objet de suivi régulier par les structures internes et par les partenaires du projet.

II.2 Leçons tirées des systèmes de SE des projets antérieurs

23. La revue de la documentation de suivi-évaluation des projets par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), effectué en 2018 dans le cadre de l'Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du FIDA en République tunisienne durant les 15 dernières années a relevé d'importantes lacunes au niveau de la disponibilité et la fiabilité des données et analyses pouvant confirmer le lien entre les réalisations des projets et les changements mesurés au niveau des domaines d'impact du FIDA. Plusieurs projets ne disposent pas d'études de référence ou d'impact ou alors des différences méthodologiques entre les études de référence et d'impact ne permettent pas de comparer les situations avant et après projet. Pour le suivi-évaluation, les projets utilisent essentiellement les outils Excel et parfois des bases accès avec tous les risques de fiabilité de l'information pour renseigner l'état d'avancement physique et financier et adopte les outils nationaux pour l'inscription et l'engagement budgétaire, en particulier le système ADAB. Pour l'évaluation des effets et impact, très peu d'outils sont utilisés et restent déconnectés de la situation de référence, généralement non correctement renseignée. Aussi, l'absence de manuel de SE, élaboré en début de mise en œuvre du projet et partagé avec les acteurs et partenaires de mise en œuvre, a également compromis le suivi et l'évaluation par la suite.

24. Depuis plus de dix ans, le Ministère de l'agriculture a confié la conception d'un système informatisé de suivi-évaluation intégré pour les projets de développement à un bureau d'étude, puis l'a récupéré par le Centre National de l'Informatique qui l'a amélioré et l'a mis à la disposition des projets pour tester sa bonne fonctionnalité depuis trois ans. Il s'agit de l'application INJEZ qui a été généralisée pour tous les Ministères et secteurs et tous les CRDA et projets en cours d'exécution, y compris les projets financés par le FIDA.

25. Malgré la généralisation, le système est encore objet d'évolution et d'adaptation continues pour satisfaire les besoins des projets en termes de planification et de suivi des réalisations physique et financière et en termes de fourniture d'éléments pour l'évaluation des performances, effets et impacts des projets. Dans le cadre du projet IESS-Kairouan, l'application INJEZ peut être adoptée pour le suivi physique et financier des réalisations et pour la gestion financière. L'évaluation des effets et impacts peut être sous traitée en partie, soit à travers des conventions de partenariat ou des contrats de prestation de service, surtout la préparation des études de situation de référence du projet avec ses composantes de changement climatiques et socio-économiques et l'évaluation des effets et des impacts, particulier en termes de résilience au changement climatique et de graduation des la situation socio-économiques des familles nécessiteuses.

II.3 Présentation générale du dispositif de S/E

26. Le dispositif de S/E portera sur deux aspects distincts, quoiqu'interdépendants : le suivi de l'exécution (mise en œuvre des activités de la programmation annuelle) et le suivi des résultats du cadre logique et des effets et impacts du projet (atteinte des objectifs assignés au projet). Tout processus de suivi-évaluation n'a un sens que s'il est précédé par une planification prévisionnelle.

27. Alors que le Cadre logique du projet servira la principale référence pour le suivi des résultats, le Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA) développé chaque année pour la programmation des activités à mettre en œuvre en vue de l'obtention de résultats précis constituera la principale référence pour le suivi de l'exécution.

II.3.1 Le processus de planification

28. Dans le cadre du IESS-Kairouan, les dispositifs de planification sont: i) la situation de référence et les valeurs cibles des indicateurs du cadre logiques, ii) le COSTAB qui définit les activités élémentaires et leurs cibles physiques et financiers, annuellement et à la fin du projet. Il constitue la planification initiale des activités, iii) le programme de travail et budget annuels qui n'est autre que la planification physique et financière actualisée des activités. L'actualisation de cette planification est entreprise annuellement en tenant compte de la planification initiale, de l'avancement antérieur, de la capacité de mise en œuvre des structures d'exécution, et des différentes recommandations des missions de suivi et supervision, et iv) le plan de passation des marchés qui définit le processus prévisionnel des étapes de passation des marchés à entreprendre durant les 12 à 18 prochains mois.

II.3.2 Le suivi de la mise en œuvre des activités

29. Le suivi de la mise en œuvre du projet portera sur l'état d'avancement des différentes activités programmées dans le PTBA en comparant les prévisions aux réalisations, ce qui fera ressortir d'éventuels écarts. Ces écarts devront être expliqués et analysés afin d'apporter les mesures correctives nécessaires, et ce de façon à permettre, à la fin de chaque année, l'atteinte de toutes les cibles.

30. Le suivi de la mise en œuvre portera donc sur :

- Les taux de réalisation physiques par rapport aux activités prévues
- Les taux de réalisations financières par rapport au budget prévisionnel
- Le respect des échéances par tous les acteurs, y compris le personnel de l'UGO, par rapport au calendrier prévisionnel. A ce niveau, le calendrier du processus de passation des marchés, formulé dans le cadre du plan de passation des marchés, peut servir comme référence de suivi du processus.
- La comptabilisation, pour toutes les activités mises en œuvre, du nombre d'individus (hommes, femmes, jeunes) ou de ménages directement bénéficiaires.

31. La collecte des données nécessaires à ce suivi se fera au moyen des outils, et selon les processus, décrits dans la 3^{ème} partie du présent Manuel. Les données ainsi recueillies serviront également à la préparation des divers rapports d'avancement décrits dans la 4^{ème} partie du Manuel. Le bon fonctionnement de tout le système dépendra en grande partie de la rigueur et de la discipline avec laquelle tous les acteurs du système, à la base comme au niveau des membres de l'UGO et des partenaires de mise en œuvre, collecteront et transmettront les données attendues aux échéances fixées et avec un niveau acceptable de fiabilité.

II.3.3 L'évaluation des résultats et des objectifs

32. En plus du suivi des activités, le dispositif de S/E devra également permettre l'appréciation systématique et objective des résultats concrets obtenus grâce à la mise en œuvre des différentes activités du projet, en termes d'effets et d'impact au niveau des groupes cibles, et donc de déterminer si le projet atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Le but est en outre d'apprécier la mesure dans laquelle les activités prévues dans le document de Projet au moment de sa conception demeurent pertinentes au regard des besoins des bénéficiaires et pour l'atteinte des objectifs.

33. Cette appréciation se fera essentiellement au moyen de l'analyse des données quantitatives collectées à l'occasion de l'organisation des enquêtes quantitatives et qualitatives

d'impact (à mi-parcours et à l'achèvement du projet) et d'autres enquêtes thématiques réalisées ponctuellement par les structures de gestion du projet ou par d'autres opérateurs à sous traiter à complémentées des informations d'ordre qualitatives recueillies lors des visites de terrain et/ou de la tenue de réunions de groupes avec les bénéficiaires. Ces informations collectées et analysées seront confrontées aux données de la situation de référence avant le démarrage du projet et, éventuellement à une situation virtuelle de simulation sans projet ou situation témoins.

II.3.4 La Supervision

34. Le Projet sera supervisé annuellement par le FIDA et pourra aussi bénéficier de missions d'appui selon les besoins. Ces missions seront assurées par la Division du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Une attention particulière sera accordée aux critères d'éligibilité aux activités du Projet, en matière de ciblage des populations pauvres, des femmes et des jeunes. D'autres missions de suivi du Projet pourraient être entreprises par le FIDA chaque fois que cela sera nécessaire.

35. La composition des missions de supervision et de suivi du FIDA devra tenir compte aussi de l'état d'avancement des différentes composantes et activités du Projet, du ciblage et du genre, ainsi que des disciplines les plus faibles dans les structures organisationnelles du projet.

36. La mission de supervision, qui se fera chaque année, doit permettre: i) d'examiner l'état d'avancement de l'exécution des différentes composantes du Projet; ii) d'établir les situations des progrès accomplis en fonction des réalisations et produits prévus pour chacune des composantes du Projet par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA; iii) d'examiner la qualité du ciblage et la prise en compte de la dimension genre et égalité des sexes; iv) d'analyser les différents aspects fiduciaires du projet (allocations budgétaires, engagements, paiements et décaissements, conformité des dépenses par rapport au PTBA et au rapport de conception, tenue de la comptabilité et des registres exigés, réalisation des audits); v) d'examiner l'organisation institutionnelle du projet et la fonctionnalité des structures de coordination; vi) d'analyser la situation de mise en œuvre des recommandations des missions précédentes; vii) d'identifier les innovations et les mesures prises pour leur diffusion; viii) d'apprécier la durabilité des actions réalisées; et ix) d'apprécier les impacts du projet.

37. Pour ce qui concerne la première mission de supervision qui sera effectuée durant les 18 premiers mois, l'accent devra être mis sur: i) la mise en place des fonds nécessaires; ii) la mise en place des structures de gestion et de coordination et de leur fonctionnalité; iii) le ciblage des différentes catégories de population en mettant l'accent sur l'approche genre et l'égalité des sexes; iv) la mise en place de l'assistance technique; v) l'encadrement, la formation et l'organisation des bénéficiaires; vi) les partenariats engagés avec les services techniques, les partenaires institutionnels et les organisations professionnelles et leur fonctionnalité; vii) les aspects fiduciaires; et viii) la mise en place du système de suivi-évaluation, notamment le SYGRI.

38. En général, pour assurer la supervision du Projet, les missions doivent être composées d'un consultant chef de mission avec une expérience en gestion de projets de développement rural, d'un sociologue spécialisé en approche genre, ciblage et organisation des populations, d'un spécialiste en gestion et en suivi-évaluation des projets, d'un spécialiste filière, et d'un spécialiste en infrastructures rurales.

39. Les missions d'appui seront effectuées selon les besoins et seront axées sur l'assistance de l'UGO en matière de programmation par rapport aux prévisions du rapport de conception finale et des PTBA, de procédures de gestion physique et financière, de réalisation des différentes composantes du Projet, d'appui pour résoudre les problèmes rencontrés et d'assistance pour la mise en place du système de gestion des résultats (SYGRI).

III. MANUEL S/E- TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DETAILLEE DU DISPOSITIF DE S/E

40. Ce chapitre présente le dispositif détaillé pour la collecte et l'analyse des données qui permettront le suivi de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus (niveau Produits), ainsi que toutes les responsabilités en la matière.

41. L'outil de référence pour la mise en œuvre du système de S/E est le Plan de S/E ou le cadre logique et les activités du projet, qui donnent le détail de toutes les données primaires à collecter en vue de renseigner tous les indicateurs des activités élémentaires et du Cadre logique et précisent les outils à utiliser pour le recueil de toutes ces informations. Les chapitres suivants exposent la manière dont ces informations seront collectées, synthétisées, évaluées, gérées et archivées.

III.1 Les outils et le processus de planification

III.1.1 La planification initiale (PI)

42. Le COSTAB, premier outil de planification, est un logiciel informatique utilisé pour l'estimation des coûts du projet et l'établissement des projections physiques et financières des activités lors de la conception du projet. C'est la planification initiale, qui est annuelle. Cette planification initiale présentée sous forme de tableaux détaillés des activités prévues par le projet, avec les coûts unitaires, la planification annuelle des quantités physiques et des coûts pour chacune des activités et pour les six ans de la durée du projet. Elle reste indicative, du fait que la mise en œuvre peut démarrer avec un décalage temporel par rapport à la conception. La planification réelle ou actualisée prendra en compte la réalité du terrain, la capacité réelle des structures d'exécution, l'évolution des coûts unitaires et les aspirations de la population dans le cadre d'une approche participative. Toutefois, la planification initiale reste un guide indicatif de planification à prendre en considération dans la mise à jour de la planification actualisée concrétisée par l'outil de PTBA.

III.1.2 La planification annuelle ou programme de travail et budget annuels (PTBA)

43. Un processus de planification rigoureux, prévoyant toutes les activités et les intrants nécessaires à l'obtention de résultats annuels clairement identifiés, sera le point de départ d'un suivi efficace de la mise en œuvre du projet. Le Programme de Travail et le Budget Annuels (PTBA) constitue l'outil de planification annuelle préparé sur la base du rapport de conception, des prévisions du COSTAB, ajustées en fonction des réalisations, des besoins prioritaires des bénéficiaires, des programmes d'activités, des capacités d'exécution, des dotations budgétaires et des recommandations des missions de supervision. Il est élaboré par l'UGO en concertation avec les services techniques et les partenaires du Projet, à la fin de chaque année N-1 pour servir l'année suivante N.

44. Préparation du PTBA. Avant l'élaboration du budget, il sera établi un programme annuel d'activités, qui sera le cadre de réalisation des activités du Projet. Ce programme suit le même processus d'approbation que le budget qui est son expression financière.

45. Le PTBA comprend la description des activités par composante à réaliser pendant l'année. Il comprend en outre le chronogramme, les indicateurs de performance et la budgétisation. L'élaboration du PTBA suit la procédure décrite ci-après :

Tableau 9 : Etapes de préparation du PTBA

Etapes	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Rédaction et diffusion, à tous les intervenants par le Coordinateur du Projet, des instructions pour la préparation du PTBA de l'année N au plus tard à la fin du mois de juillet de l'année N-1 en cours;												
Evaluation des actions à mener sur la base des priorités définies;												
Réunion préparatoire avec les responsables des composantes, le personnel de l'UGO, et les structures techniques concernés;												
Recueil des informations et collecte des activités du PTBA;												
Valorisation et consolidation des activités du PTBA par les structures techniques concernées en collaboration avec l'UGO;												
Elaboration d'une première version du PTBA en septembre par l'UGO, en concertation avec les services techniques et les partenaires régionaux et locaux du projet,												
Finalisation des PTBA par l'UGO,												
Soumission, en fin septembre, du projet de PTBA structures de gestion pour validation,												
Soumission, en octobre, du projet de PTBA au Comité national de pilotage (CNP) et au FIDA pour validation,												
Amendement et adoption du PTBA par le CNP au plus tard le 15 novembre,												
Transmission du PTBA final au FIDA pour non objection au plus tard fin novembre de l'année en cours;												
NO du PTBA par le FIDA avant fin décembre												
Transmission, avant le commencement de l'année, du PTBA final aux différents partenaires,												

46. Format du PTBA. Sans être limitatif, le PTBA élaboré comprendra essentiellement les chapitres suivants:

- Présentation sommaire du projet : financement du Projet, zone d'action du Projet, groupe cible du Projet, objectifs du Projet, composantes du Projet, cadre logique du Projet.
- Synthèse des activités réalisées au cours des années précédentes : réalisations physiques par composante et sous-composante, réalisations financières par composante, sous-composante, catégorie et source de financement.
- Un résumé du nouveau PTBA : ses objectifs, les activités et le coût par composante, sous-composante, catégorie et source de financement.
- Tableau de PTBA qui comprendra :
 - o Les cibles annuelles quantifiées pour toutes les réalisations physiques
 - o Toutes les sous-activités et tâches devant être accomplies par les divers partenaires, prestataires de services ou membres de l'UGO afin d'atteindre ces cibles annuelles
 - o Un calendrier précis pour l'accomplissement de toutes les sous-activités et tâches
 - o Les personnes, prestataires, partenaires ou membres de l'UGO qui seront responsables de la réalisation de toutes les sous-activités et tâches prévues
 - o Le budget devant être mobilisé pour la réalisation de chaque sous-activité/tâche
 - o Les prévisions financières en termes d'engagement et de paiement
- Plan de passation des marchés pour les 12 ou 18 prochains mois pour le premier PTBA.

47. Révision du PTBA. Le PTBA est susceptible de révision après les missions de supervision et aussi au milieu de l'année (fin premier semestre) pour corriger certaines prévisions et les adapter aux réalités de terrain et aux recommandations des missions de supervision. La révision du PTBA est **réalisée** par l'UGO en concertation avec les structures techniques et les partenaires. Le document révisé est soumis au CNP pour analyse et validation puis soumis au FIDA pour approbation et non objection.

48. Une fois le PTBA finalisé et approuvé, il sera décliné en PTBA individuel pour tous les membres de l'UGO et partenaires. Ces derniers identifieront dans le détail toutes les sous-activités et tâches à **accomplir** pour le respect du calendrier du PTBA du projet. Le PTBA et le PPM de l'année N doivent être envoyés à tous les partenaires du projet avant la fin de l'année N-1.

49. Les Responsables S&E et de passation des marchés auront par la suite la responsabilité d'utiliser le PTBA du projet pour le bon suivi de l'exécution, notamment lors des réunions hebdomadaires de l'UGO au **cours** desquelles chacun des membres de l'UGO fera les comptes-rendus des activités réalisées au cours de la semaine écoulée ; ou alors en appui à la préparation par le Responsable de Suivi-Évaluation des rapports d'activités de l'UGO. Ainsi, chaque semestre et chaque année, un PTBA actualisé présentant les réalisations physiques et financières quantifiées, au regard des prévisions, sera préparé et annexé aux rapports semestriel et annuel d'activités.

50. **Suivi du PTBA.** Trois indicateurs sont utilisés pour le suivi de l'exécution des activités de chaque composante et pour l'ensemble du projet:

- taux de réalisation des produits du PTBA basés sur de indicateurs définis pour chaque activité. Certains de ces indicateurs purement de processus servent à suivre l'avancement des activités, d'autres permettront d'alimenter les indicateurs de produits du cadre logique

- taux d'exécution financière des activités réalisées;
- taux d'avancement réel du processus d'exécution physique des activités planifiées.

III.1.3 Le plan de passation des marchés.

51. Cet outil fait partie intégrante du PTBA et constitue le calendrier du processus de passation des marchés, au mois pour une année. Avant de lancer les procédures de passation des marchés et sur une base annuelle par la suite, l'UGO prépare le PPM, en même temps que le PTBA. Chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures qui doivent être suivies par l'emprunteur/bénéficiaire afin de garantir la compatibilité avec les directives du bailleur de fonds pour la passation des marchés. Il doit comprendre les informations suivantes :

- la désignation de tous les marchés, bons de commande et conventions de fournitures, de travaux et de services consultatifs requis pour l'exécution du projet au cours des 12 mois suivants,
- l'estimation du coût de chaque marché à financer sur le Projet,
- les seuils et préférences applicables dans le cadre du Projet,
- les méthodes proposées pour la passation des marchés selon la réglementation nationale et celles qui figurent dans les Accords de financement et le type d'examen (à priori ou à posteriori),
- les procédures d'examen préalables applicables de la FIDA telles qu'elles sont décrites dans l'accord de financement,
- toute exigence supplémentaire prévue pour certaines méthodes de passation des marchés dans les Directives de la FIDA,
- la chronologie prévue de chaque étape de la procédure de passation de marchés : la date prévue pour la préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ou de la demande de proposition (DP); la date prévue pour le lancement (publication) du DAO ou la DP; la date prévue pour la réception et l'ouverture des offres ; les dates d'évaluation des offres et des demandes de Non Objection de la FIDA, si nécessaire ; la date prévue pour la signature du contrat; et la date d'achèvement du marché.

III.2 Outils et le processus de suivi de l'exécution

III.2.1 Collecte des données de suivi

52. Le suivi de l'exécution concernera le déroulement des activités, sous-activités et tâches identifiées dans le PTBA et se fera à partir des informations détaillées recueillies par chacun des partenaires, prestataires de services ou membres de l'UGO ayant la responsabilité directe de mise en œuvre d'une activité. Pour ce faire, le responsable de suivi-évaluation élaborera des fiches de collecte de données et validées avec les partenaires et prestataires pour leur permettre de recueillir les données primaires définies dans le Plan de S/E.

D'une manière générale le suivi de l'avancement du projet implique trois principales étapes :

- Une première étape d'enregistrement des données et informations relatives aux réalisations physiques et techniques et à leurs coûts respectifs. Cette étape relève de la responsabilité des acteurs/partenaires d'exécution des différentes composantes/sous-composantes du projet, et institutions partenaires retenues, et se déroule d'une manière continue à un rythme mensuel/trimestriel et en temps réel si possible ;
- Une deuxième étape d'exploitation périodique des données et informations enregistrées au niveau des partenaires d'exécution, qui permettra de :

- o Faire un état trimestriel sur l'avancement des travaux selon l'échéancier et selon les coûts pour chaque composante/sous-composante/action ;
 - o Faire un contrôle de l'échéancier et des coûts qui consistera à mesurer et à contrôler le plus rapidement possible les écarts respectifs de temps et de coûts actuels et potentiels par rapport aux objectifs fixés initialement. Le but est de respecter le calendrier et le budget prévisionnel ;
 - o Instruire et/ou mettre à jour périodiquement les fiches de suivi des sous-indicateurs pertinents ;
- Une troisième étape de collecte de l'ensemble des données de suivi au niveau du service S&E de l'UGO où elles seront compilées, agrégées et analysées pour préparer le rapport d'avancement consolidé du projet.

III.2.2 Suivi des bénéficiaires

53. Le tableau des bénéficiaires est rarement inséré dans le manuel de SE alors qu'il est indispensable pour répondre à l'indicateur de portée du FIDA (désagrégé) et suivre l'évolution dans l'atteinte de la cible de cet indicateur. Les données de suivi de ce tableau sont extraites directement de la base de données de suivi de chaque activité. Ce suivi doit renseigner le type de bénéficiaires (niveau sous-composantes): (i) le total de personnes touchées, (ii) le nombre de femmes, (iii) le nombre de jeunes, désagrégés en homme et femme, (iv) le mode d'estimation ou de calcul, (v) les doublons possibles avec d'autres bénéficiaires, (vi) le nombre de ménages correspondants.

III.2.3 Outils de collecte des données de suivi

54. Les données ainsi collectées par les différentes structures seront synthétisées, puis transmises à l'UGO selon les processus suivants :

- **Les rapports d'activités des partenaires :** Conformément aux dispositions des différentes Conventions qui seront signées avec chacun des principaux partenaires, ces derniers consigneront dans leurs rapports mensuels ou rapports trimestriels d'activités toutes les informations nécessaires au bon suivi des activités dont ils auront la responsabilité de mise en œuvre (lesquelles seront définies chaque année et consignées dans le PTBA du projet). Afin de collecter toutes les informations nécessaires, les partenaires utiliseront des fiches de collecte de données qui seront développées à cet effet dont les copies seront annexées aux Rapports d'activités et les originaux seront archivés et maintenus à la disposition de l'UGO. Ces données détaillées seront consolidées dans des Tableaux de synthèse préparés selon des modèles standardisés, lesquels seront également inclus dans les rapports d'activités. La périodicité (mensuelle, trimestrielle, annuelle) de ces rapports pourra varier d'un partenaire à l'autre en fonction de la spécificité des activités, mais au minimum, on exigera des rapports trimestriels d'activités.
- **Les comptes-rendus d'avancement des prestataires de services :** Conformément aux dispositions de leurs contrats, tous les prestataires de services, y compris les entreprises de construction en charge de la réhabilitation des infrastructures, consigneront dans des comptes-rendus hebdomadaires écrits les informations nécessaires au bon suivi des activités dont ils auront la responsabilité de mise en œuvre (respect des quantités et des matériaux, main d'œuvre/expertise déployée, etc.), ainsi qu'au suivi du respect des délais.
- **Les comptes-rendus des consultants formateurs :** Les consultants en charge des activités de formation ou des campagnes de sensibilisation prépareront périodiquement (par exemple à l'issue de chaque campagne de formation ou de sensibilisation) des comptes-rendus dans lesquels seront consignées toutes les informations nécessaires au bon suivi de ces activités, conformément aux dispositions de leurs contrats de services. L'information sera collectée au moyen de fiches à annexer aux comptes-rendus. La périodicité de ces comptes-rendus hebdomadaire, mensuelle ou à la fin du contrat) sera variable d'une activité à l'autre.

- **Les fiches de collecte de données :** Pour les activités dont ils auront directement la responsabilité de mise en œuvre (par exemple certaines campagnes de sensibilisation), le personnel de l'UGO ou les Assistants Techniques utiliseront des fiches de collecte de données afin de répertorier les informations utiles au bon suivi de la mise en œuvre.

55. La saisie de toutes ces informations quantitatives peut être prise en charge par le système INJEZ

III.2.4 Suivi et la surveillance environnementale

56. Pour certaines activités financées sur les ressources du fonds d'adaptation, et pour s'assurer de la conformité des travaux et réalisations du projet avec les clauses environnementales en vigueur, ce type de suivi portera essentiellement sur les activités qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement physique et social et sur la qualité de vie dans la zone d'intervention. Plus particulièrement, le suivi portera sur les mesures qui auraient été identifiées pour atténuer les impacts négatifs et qui ont fait l'objet de Plan Gestion Environnementale et Sociale(PGES) dans le cadre du SCECAP.

57. Dans la pratique, ce suivi sera assuré au niveau des régions par les structures locales, ou des structures spécialisées à sous traiter. Au niveau de l'UGO, le cadre changement climatique sera le point focal des mesures environnementales et sociales et assurera le suivi de ses mesures et leur conformité avec les clauses du contrat. Il est tenu de s'assurer que les mesures d'atténuations environnementales et sociales sont respectées dans la planification et la mise en œuvre des sous projets et coordonnera le suivi avec les structures de mise en œuvre. A ce niveau, le cadre changement climatique aura les tâches suivantes:

- L'examen et la synthèse des rapports de suivi des différents partenaires;
- La sélection d'un échantillon d'aménagements pour s'assurer que les mesures d'atténuation environnementales et sociales sont respectées conformément aux procédures décrites dans leSCECAP;
- La rédaction des rapports de suivi environnemental qui seront intégrés dans le rapport annuel d'avancement du projet que l'UGO soumettra au Gouvernement, aux bailleurs de fonds et aux différentes structures partenaires.

III.2.5 Processus d'évaluation de la performance

58. **Au niveau du Projet.** A partir des divers tableaux de synthèse préparés par le responsable de S/E et les responsables de la planification, l'évaluation de la performance et de l'état d'avancement du PTBA détaillé se fera sur une base hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et annuelle, comme suit:

- Au cours de réunions hebdomadaires tenues au début de chaque semaine, l'ensemble du personnel de l'UGO discutera des principales activités et tâches devant être menées à bien au cours de la semaine, ainsi que des activités réalisées au cours de la semaine précédente. Un procès-verbal de réunion sera préparé afin de consigner les principales décisions ou recommandations.
- La dernière réunion hebdomadaire de chaque mois sera l'occasion d'une revue plus approfondie de l'état d'avancement du PTBA détaillé de chaque composante (niveau d'atteinte des cibles mensuelles physiques et financières, obstacles et difficultés rencontrés, solutions envisagées, etc.). Les principaux partenaires de mise en œuvre seront conviés à ces réunions mensuelles pour informer l'UGO de leurs progrès ou difficultés, ainsi que dans le but d'améliorer la coordination entre partenaires. A l'issue de cette réunion mensuelle, le support utilisé pour le suivi du PTBA détaillé sera actualisé (colonnes « réalisations physiques » et « réalisations financières »).
- A la fin de chaque trimestre, une réunion sera organisée avec tous les membres de l'UGO, les principaux partenaires d'exécution ainsi que les départements techniques, afin de faire la revue approfondie de l'état d'avancement du PTBA (niveau d'atteinte des cibles trimestrielles physiques et financières, obstacles et difficultés rencontrés,

solutions envisagées, etc.). A partir de la deuxième année d'exécution, on commencera également à procéder à l'examen des résultats obtenus (à partir des indicateurs d'effets et d'impact du Cadre logique), de façon à réfléchir aux mesures correctives devant éventuellement prises afin d'améliorer l'efficacité du projet. A l'issue de ces réunions, des procès-verbaux de réunion seront préparés en vue de documenter les problèmes identifiés et les solutions préconisées, et le Chargé de S/E préparera un rapport trimestriel d'avancement, avec en annexe, le tableau d'avancement actualisé, et ces documents seront transmis aux différents partenaires.

- A la fin de chaque année, un atelier sera organisé avec tous les membres de l'UGO, CNC, CRC, CIRC, CLC, et tous les partenaires d'exécution afin de faire la revue approfondie de l'état d'avancement du PTBA (niveau d'atteinte des cibles physiques et financières, obstacles et difficultés rencontrés, solutions envisagées, etc.) et d'examiner les résultats provisoires obtenus. Cet atelier sera également l'occasion d'identifier les nouvelles cibles physiques et financières à atteindre au cours de l'année suivante en vue de la préparation du nouveau PTBA. A l'issue de ces réunions, des procès-verbaux de réunion seront préparés en vue de documenter les problèmes identifiés et les solutions préconisées et le responsable de S/E préparera le rapport annuel d'avancement à transmettre aux différents partenaires.

59. Au niveau local. Chaque CRC organisera au moins une fois par an avec les Représentants des différentes parties prenantes (groupes cibles, élus locaux, représentants des OP,), un atelier au cours duquel l'état d'avancement global des activités identifiées dans le PTBA de l'année écoulée sera passé en revue (niveau d'atteinte des cibles physiques et financières, obstacles et difficultés rencontrés, solutions envisagées, etc.). Cet atelier sera également l'occasion de valider, au niveau de chaque région, les cibles pré-identifiées au cours de l'atelier national de revue de la performance annuelle/planification.

III.2.6 Validation et vérification des données

60. Le Service Suivi/Évaluation de l'UGO aura la responsabilité de vérifier, à intervalles réguliers, les informations fournies par les différents partenaires et prestataires de services au moyen de visites de terrain inopinées. A ces occasions, le Chargé de S/E constatera l'état réel d'avancement des différentes activités en vérifiant qu'il est bien conforme aux informations fournies dans les rapports d'activités des partenaires/prestataires et il s'entretiendra avec les différents bénéficiaires afin de s'assurer de la pertinence et de la qualité de l'appui qui leur a été fourni.

61. En plus de ces visites de contrôle, le Responsable de S/E se rend sur le terrain chaque fois qu'une activité de construction aura été achevée (ou des lots d'équipements livrés) aux fins de constater la fin des travaux (ou la bonne réception des équipements) et en vue de la signature du PV de réception provisoire. A la fin de chacune de ces missions de terrain, le Responsable prépare un compte-rendu de mission.

62. Le CNP, assurera un rôle important dans le contrôle de la fiabilité de l'information et la validation des différents rapports de planification (PPM et PTBA) et rapports d'activité (rapports trimestriels, rapports annuels, rapports d'examen à mi-parcours et rapport d'achèvement). Le CRC aura comme rôle principal, l'harmonisation des interventions de développement, les arbitrages locaux et la recherche de l'équilibrage régional, surtout au niveau de la planification des activités du projet.

III.2.7 Diffusion des résultats du suivi de la mise en œuvre

63. Tout le processus de planification et de suivi de la mise en œuvre donnera les produits, évalués par les indicateurs du troisième niveau du cadre logique (niveau des produits) présenté dans le bas du cadre logique.

64. Plusieurs niveaux de diffusion des produits sont identifiés. Une fois les rapports de suivi validés, l'UGO aura à diffuser ces rapports auprès des structures suivantes:

- Tous les membres de l'UGO ;

- tous les membres du CNC ;
- Tous les membres du CRC ;
- Tous les membres du CIRC
- Tous les partenaires du projet ;
- Les bailleurs de fonds ;
- le Gouvernement (MDICI, MARHP, MAS, MALE).

III.3 Suivi-évaluation des produits, effets et impacts

III.3.1 Indicateurs du cadre logique

65. Le suivi des résultats et de l'impact doit permettre de fournir, à intervalles réguliers, des informations pertinentes et fiables sur l'efficacité du projet (atteinte des objectifs) et ses effets et impacts sur les populations bénéficiaires. La collecte de données sur les effets et l'impact du projet servira donc à renseigner les indicateurs du haut du cadre logique et à s'assurer que les activités mises en œuvre conduisent bien aux effets escomptés. Dans ce processus, le Cadre logique est l'outil de référence principal, car il récapitule tous les objectifs poursuivis et les principaux indicateurs d'effets et d'impact.

66. Le rapport de conception du Projet a proposé un cadre logique à trois niveaux d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV), i) Au niveau le plus bas, il est proposé les indicateurs de produits qui sont les résultats directs, et souvent agrégés, de la mise en œuvre des activités du projet, et dans certains cas confondus avec les activités élémentaires du COSTAB, ii) le niveau intermédiaire représenté par les indicateurs d'effet qui sont valorisés à travers des outils de collecte sur terrain de façon périodique, soit directement par les structures de gestion du projet, soit à travers les partenaires du projet ou à travers les prestataires engagés dans l'exécution des activités du projet, iii) le troisième niveau d'indicateurs du haut du cadre logique, qui renseigne sur l'objectif global du projet qui, généralement, se manifeste par les interventions du projet et toutes les autres interventions nationales et internationales dans la région. Il s'agit des indicateurs d'impact. Ils sont recherchés à travers des enquêtes spécifiques à périodicité plus étendues dans le temps (situation de référence, à mi-parcours et à l'achèvement du projet). Dans certains cas, ces indicateurs peuvent être renseignés annuellement.

67. Pour une collecte efficace des informations sur le niveau de réalisation d'un IOV, il faut procéder à son opérationnalisation. L'opérationnalisation est une opération méthodologique qui consiste à fournir pour chaque IOV un certain nombre d'informations présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Eléments à prendre en compte pour l'opérationnalisation des IOV

N°	Eléments	Définition
1.	Nom de l'indicateur	Il s'agit du libellé de l'indicateur tel qu'il a été retenu comme objectivement vérifiable dans le cadre logique
2.	Type d'indicateur	Quel est le type d'indicateur dont il s'agit lorsqu'on se réfère à la chaîne de résultats : Impact, Effet et Résultat/Produit. Il faut préciser dans quelle catégorie d'indicateur on le range.
3.	Description ou la définition de l'indicateur (à quoi sert l'indicateur ?)	Dans la description de l'indicateur, il est indiqué de mentionner à quoi sert cet indicateur. Quelle est la préoccupation qu'il permet de cerner aux fins des actions de correction à envisager. Quel enseignement il permet de tirer
4.	Variables à mesurer	Il s'agit de dire les données de base nécessaires pour l'obtention ultérieure de l'indicateur. Est-ce par exemple l'effectif d'une population à compter, est-ce une taille à mesurer ou un poids à mesurer, est-ce une surface à mesurer, est-ce une production à déterminer ?, etc.

N°	Eléments	Définition
5.	Unité de mesure de l'indicateur	Est-ce sur un nombre qu'on doit déboucher ? ou un ratio en termes de pourcentage ?
6.	Formule ou méthode de calcul	Il s'agit d'indiquer comment obtenir mathématiquement l'indicateur à partir des variables ou des données collectées
7.	Circuit de l'information ou la source ou la provenance des données	Il s'agit d'informer sur la manière dont ces données vont être acheminées. Quels seront les différents intermédiaires pour assurer la remontée de l'information ?
8.	Méthode de collecte	Comment les données vont être collectées ? Est-ce à partir d'une source secondaire ou d'une source primaire nécessitant peut-être même une enquête ? auquel cas on peut chercher avoir une idée du coût de la collecte des données
9.	Périodicité de collecte	Doit-on faire une collecte journalière, hebdomadaire, par quinzaine, etc. des données sur l'indicateur et faire un traitement en temps réel ? Ou bien, les informations peuvent être disponibles mais on aura une période trimestrielle voire semestrielle ou annuelle pour produire les informations relatives à l'indicateur proprement dit ?
10.	Responsable du recueil	Qui sera désigné comme le responsable principal de la disponibilité des informations relatives à l'indicateur ? Autrement dit qui aura à charge d'amener les personnes identifiées au niveau des différents échelons/niveaux à se rappeler de leurs tâches et devoirs pour que l'indicateur soit renseigné comme prévu ?
11.	Utilisateurs	Qui est ou qui sont ceux qui peuvent être les principaux utilisateurs de l'indicateur ou leurs fonctions dans l'administration selon les différents échelons de la hiérarchie
12.	Niveau désagrégation de l'indicateur de de	Il importe de le préciser lorsque c'est nécessaire. Avoir une idée du rendement moyen d'une spéculation donnée au niveau national ne sera pas effectif à partir des rendements moyens au niveau des régions ou des départements mais plutôt à partir des productions relatives aux superficies cultivées sur l'ensemble du territoire
13.	Tableau de saisie ou la base de données	Il s'agit de la fiche de saisie à partir de laquelle il sera adopté un modèle de présentation de l'indicateur qui doit être respecté pour faciliter les différentes consolidations nécessaires et surtout les comparaisons dans le temps. Des modifications intempestives de cette fiche pourraient porter préjudice à un tel résultat escompté
14.	Valeur de référence	Il s'agit de l'existant par rapport à l'indicateur surtout lorsqu'on est en présence d'indicateurs d'effet ou d'impact

III.3.2 Renseignement des produits

68. Le cadre logique du IESS-Kairouan a prévu les indicateurs des principales activités du projet, en prenant comme hypothèse une situation de référence nulle, mais qui va changer avec les réalisations physiques pour atteindre à la fin du projet le quantitatif prévu et budgétisé. La mise à jour des valeurs de ce niveau d'indicateur peut se faire, même en temps réel. Mais pour des raisons opérationnelle et logistique, il est recommandé de suivre l'évolution des indicateurs mensuellement ou trimestriellement, le cas échéant.

69. Quelle que soit la source d'information, c'est l'UGO qui est le principal responsable de la mise à jour des indicateurs dans les rapports d'activité périodiques et dans le système de suivi-évaluation. Chacun des cadres de l'UGO est responsable sur les indicateurs qui relèvent de ses compétences et de ses fonctions. En plus de la responsabilité de la mise à jour des indicateurs, trois sources d'information peuvent être considérées pour collecter et transmettre les valeurs actualisées des indicateurs, selon la périodicité convenue, à savoir:

- **Les prestataires de services:** Sont les structures d'exécution, généralement privées, contractées par le projet pour la réalisation des activités de génie civil, d'équipement et de services de consultants. Il est mentionné dans leurs contrats, la remise de rapports périodiques sur l'avancement de leurs missions. Les indicateurs de produits peuvent être mis à jour directement à partir de ces rapports ou moyennant une agrégation par cadre dédié de l'UGO.
- **Les partenaires du projet:** Le rapport de conception a prévu l'établissement de protocoles avec certains partenaires pour la mise en œuvre de certaines activités du projet. Des rapports d'avancement périodiques sont dus par ces partenaires et transmis à l'UGO. Les indicateurs de produits peuvent être mis à jour directement à partir de ces rapports ou moyennant une agrégation par le cadre dédié de l'UGO.
- **L'UGO:** Certains indicateurs, ne peuvent être suivis que par l'UGO, étant donné que c'est la seule structure qui peut le faire.

III.3.3 Renseignement des effets

70. Les indicateurs des effets dans le cadre logique du projet sont liés essentiellement à la production agricole et extra-agricole et, l'amélioration des conditions de vie à travers l'infrastructure de base et de production. Ils constituent un deuxième niveau, au-dessus des produits des activités du projet. La périodicité de collecte de ce type d'indicateurs est, généralement, plus longue que celle des indicateurs de produits.

71. Comme pour les produits, chacun des cadres de l'UGO est responsable de la mise à jour des indicateurs qui relèvent de ses compétences et de ses fonctions dans les rapports d'activités et dans le système de SE. La valorisation des indicateurs d'effets, nécessite des constats sur le terrain, des entretiens et enquêtes spécifiques auprès des bénéficiaires, et des calculs à faire par les partenaires et l'UGO. Les principales structures qui fournissent les informations à ce niveau sont:

- **Les partenaires du projet:** Au niveau des rapports d'activités à préparer par les partenaires, les valeurs des indicateurs relatifs à la production et la productivité sont collectées et renseignées. Les sources de collectes et la périodicité sont renseignées au niveau du cadre logique.
- **L'UGO:** A partir des informations collectées auprès des partenaires, et d'enquêtes spécifiques à entreprendre par le projet, l'UGO, établira les indicateurs relatifs aux indicateurs de revenus.

III.3.4 Renseignement de l'impact

Les indicateurs d'impact prévu par le projet sont :

Effet 1 : 75% des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie

Effet 2 : 1820 Activités génératrices de revenu (AGR) viables après deux ans

Effet 3 : 4300 ménages rapportant une réduction du manque d'eau

Effet 4 : 29 organisations de producteurs ruraux engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées

III.3.5 Les outils de collecte de données d'effet et d'impact

72. Les principaux outils utilisés pour renseigner les effets et impact du projet sont : i) les registres des bénéficiaires, ii) les enquêtes nationales, et iii) les enquêtes quantitatives et qualitatives spécifiques du projet.

i. Les registres des bénéficiaires

73. Pour correctement informer certains des indicateurs du Cadre de logique, notamment au niveau « effets » et « impact », tout comme pour apprécier la pertinence des interventions, certaines données devront être collectées en continu. En particulier, les données sur la production, les ventes, le revenu ou le chiffre d'affaires des producteurs et des micro-entrepreneurs et microprojets appuyés par le projet seront

non seulement utiles pour apprécier l'impact des interventions, mais également en tant qu'informations importantes pour la bonne gestion, par ces mêmes bénéficiaires, de leurs propres activités agricoles et commerciales. En plus des informations renseignées par les partenaires, il sera donc demandé à ces bénéficiaires, de tenir à jour des registres sur lesquels seront consignées des informations de base. Etant donné qu'il sera difficile de collecter et gérer l'ensemble des données ainsi consignées, elles ne seront utilisées, dans le cadre des activités de S/E, que lors des enquêtes annuelles sur les Effets.

74. Des registres avec rubriques préétablies et identiques pour toutes les mêmes catégories de bénéficiaires seront donc distribués aux bénéficiaires, qui les conserveront chez eux, pour les mettre à la disposition du projet lors de la réalisation d'enquêtes, des visites de contrôle ou des missions de supervision. Il s'agira notamment des registres des exploitations agricoles, des éleveurs, des organisations paysannes et des registres des AGR et PME.

ii. Les enquêtes quantitatives

75. Trois grandes enquêtes quantitatives seront réalisées au démarrage, à mi-parcours et à l'achèvement du projet afin d'évaluer les effets précoces (à mi-parcours) et l'impact du projet (à son achèvement) dans leur globalité et de renseigner tous les indicateurs d'impact du Cadre logique.

76. **Situation de référence.** Au démarrage du projet, une enquête quantitative de référence est réalisée afin de décrire et documenter la situation de référence du projet, c'est-à-dire la situation dans laquelle se trouvent, préalablement au lancement des activités, la zone d'intervention du projet et les futurs bénéficiaires directs. Les données détaillées recueillies devront ainsi permettre de bien comprendre et caractériser la situation socio-économique des populations cibles avant le démarrage du projet de façon à pouvoir mesurer à mi-parcours et à l'achèvement du projet, les effets et l'impact de ces interventions. En outre, l'enquête de référence devra permettre de renseigner tous les indicateurs pertinents du Cadre Logique du projet (indicateurs d'effets et d'impact). En d'autres termes, l'ensemble des données collectées servira de point de comparaison pour la mesure des progrès accomplis à mi-parcours et à l'achèvement du projet.

77. **A mi-parcours et finale.** Par la suite, cette enquête sera reconduite (avec utilisation du même questionnaire) lors de l'examen à mi-parcours et lors la dernière année de mise en œuvre, ce qui permettra de mesurer les changements intervenus au niveau des valeurs des indicateurs d'impact, et donc d'apprécier l'impact du Projet. Ces enquêtes seront réalisées auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires par un Bureau spécialisé, ou même par les structures de gestion du projet. Les enquêtes à mi-parcours et à l'achèvement devront être impérativement finalisées avant la tenue des missions de revue à mi-parcours et finales et à temps pour informer la préparation du rapport d'achèvement.

78. Des enquêtes thématiques ponctuelles pourront également être réalisées lorsque l'on souhaitera approfondir certains aspects (par exemple les résultats des activités de formation sur le renforcement des capacités). A partir de la revue à mi-parcours, des enquêtes annuelles sur les Effets peuvent être également réalisées chaque année de façon à informer tous les indicateurs d'effets du Cadre Logique. Ces enquêtes seront réalisées auprès d'un plus petit échantillon de bénéficiaires, soit par l'UGO, soit par un Bureau/consultant spécialisé.

79. Pour ces deux types d'enquêtes, les registres tenus par les divers bénéficiaires seront une source très utile d'informations et leur contenu sera largement utilisé.

iii. Les enquêtes qualitatives

80. Le recueil de données quantitatives n'étant pas toujours suffisant pour bien comprendre les dynamiques locales ou capturer des effets non prévus, positifs ou négatifs, des méthodes dites qualitatives seront également utilisées en fonction des besoins. Il s'agira notamment d'entretiens de groupes (groupes de jeunes, de femmes, de producteurs), ou d'entretiens individuels avec des personnes ressources (par

exemple les petits exploitants, les responsables des organisations paysannes, les bénéficiaires des AGR et des programmes d’alphabétisation et de nutrition). Ces entretiens seront organisés par le Responsable de S/E afin de mieux comprendre certaines données quantitatives sur l’impact des interventions ou certaines tendances, connaitre le niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux activités mises en œuvre, ou enfin aux fins de recueillir leurs témoignages et leurs recommandations. Ces enquêtes qualitatives feront l’objet de rapports individuels, à annexer aux rapports d’avancement.

iv. La synthèse et l’analyse des données

81. Une fois collectées, les données sur les résultats (effets/impact) du projet seront synthétisées afin de permettre le renseignement de tous les indicateurs d’effets et d’impact du Cadre logique. Pour ce faire, on utilisera la matrice du CL, laquelle sera annexée aux rapports trimestriel et annuels d’avancement.

82. Lors de l’analyse, on s’attachera à savoir si les résultats mesurés et documentés correspondent aux attentes (et/ou aux cibles quantifiées du Cadre logique), ou si des retards ou déviations majeures sont constatés. Si tel est le cas, l’UGO devra réfléchir aux raisons de ces retards ou déviations éventuelles afin de définir les mesures correctives devant être mises en œuvre.

v. Cartographie

83. Le projet est exécuté dans un espace géographique et au profit de bénéficiaires ciblés sur la base de critères, essentiellement socio-économique. Toutes les informations collectées et à mettre dans une base de données informatisée peuvent faire l’objet d’un travail cartographique pour géo-référencier les interventions du projet et faciliter la visualisation des réalisations du projet. Le projet mettra les moyens nécessaires pour mettre sur support cartographiques les réalisations.

IV. MANUEL S/E- QUATRIEME PARTIE: GESTION DE L'INFORMATION ET RAPPORTAGE

IV.1 Gestion et circulation de l'information

84. L'information est la principale arme de préparation et de prise de décision. Tout système de suivi-évaluation ne jouant pas cette fonction d'aide à la décision reste caduc et non utile. Mais, l'information collectée, doit être structurée, organisée, bien gérée et diffusée pour qu'elle satisfasse cet objectif de prise de décision. Les trois niveaux classiques depuis la collecte jusqu'à la diffusion de l'information peuvent être résumés en ce qui suit:

85. **Le premier niveau** de collecte de l'information est le terrain et les bénéficiaires directs du projet. A ce niveau les données sont collectées par les prestataires de services, les partenaires du projet et parfois, directement par les structures de gestion du projet. Ces informations sont transmises à la structure de gestion du projet à son état brut ou bien à un état élémentaire de traitement. A ce niveau, les prestataires de services et les partenaires collectent les données sur l'exécution, participent aux réunions locales et régionales de coordination, préparent et transmettent les rapports et compte rendus d'avancement à l'UGO.

86. **Le deuxième niveau** est de traitement plutôt que de collecte et peut être réalisé par les partenaires du projet, mais principalement l'équipe de coordination du projet. Chaque cadres de l'UGO, selon son domaine d'intervention, assure la validation des données des partenaires et des prestataires, la compilation et l'archivage des données, la préparation et la transmission des tableaux de synthèse et des rapports partiels d'avancement au responsable de suivi-évaluation du projet.

87. **Le troisième niveau** est un niveau de synthèse, digitalisation, production et diffusion des rapports d'avancement et de synthèse. C'est le responsable de suivi-évaluation dans l'UGO. En plus de son rôle de compilation, d'organisation et de production de l'information, il a une responsabilité dans la diffusion de l'information aux niveaux supérieurs (coordinateur du projet, comités de pilotage et de coordination, bailleurs de fonds et Gouvernement) et inférieurs (les partenaires et les structures de concertation en particulier).

88. A chacun de ces de ces trois niveaux, des décisions sont préparées et prises dans le processus opérationnel de mise en œuvre, dans la planification des étapes ultérieures et dans la préparation des plans de communication.

89. **Deux autres niveaux** peuvent être identifiés et débordent la dimension du projet, sont en particulier le Gouvernement et les bailleurs de fonds, qui utilisent les informations du projet dans la préparation des stratégies et des politiques de développement à plus grande échelle.

90. Ainsi, la mise en place d'un système de suivi-évaluation accessible à travers le Web, et la création d'un site web spécifique pour le projet IEES joueront le rôle principal d'une plateforme de communication constante entre la structure de gestion du projet, les partenaires, les prestataires, le Gouvernement et les bailleurs de fonds, et permettront, aussi, la diffusion de l'information sur les activités et les résultats du projet auprès d'un public plus large.

IV.2 Communication avec le système national d'information

91. A ce jour, aucun système informatisé de suivi-évaluation des projets de développement n'est pleinement fonctionnel en Tunisie. Les projets utilisent des outils Excel et Accès adaptés à chaque projet pour le suivi-évaluation et même pour la gestion financière spécifique des projets. Toutefois, au niveau national, la Tunisie adopte une planification quinquennale globale et sectorielle et entreprend produit des rapports d'avancement sur les réalisations, sans pour autant aborder les effets et les impacts des investissements.

92. Le système statistique actuel produit déjà une masse critique de données mais d'importants défis subsistent (lacunes dans plusieurs domaines comme l'environnement et la gouvernance ; insuffisance de la production d'indicateurs désagrégés et régionalisés ; difficultés à renseigner certains indicateurs de manière pérenne et à obtenir des données annuelles, certaines enquêtes n'ayant lieu que tous les 5 ans). L'Institut National des Statistiques (INS) mène actuellement un travail pour identifier les indicateurs disponibles en Tunisie au regard du cadre mondial d'indicateurs.

93. L'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD), placé sous la tutelle de l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE), est responsable de la collecte et de la production des données sur l'environnement et le développement durable. En 2013, l'observatoire a procédé à la révision de la liste des indicateurs de développement durable en se basant sur les 9 défis de la nouvelle stratégie nationale de développement durable. Il produit régulièrement des rapports sur les indicateurs de développement durable (5ème édition publiée en 2014). L'expertise de l'OTEDD est largement reconnue mais il doit encore améliorer la collecte des données et leur diffusion dans le temps et dans l'espace.

94. Pour le suivi financier, le système de gestion financière en place au Ministère des finances et au niveau sectoriel et est basé sur les principes et procédures définis par le cadre légal applicable au secteur public et plus précisément, aux institutions gouvernementales. Le suivi budgétaire est entrepris à travers un système informatisé d'aide à la décision budgétaire (système ADEB).

95. Pour le suivi-évaluation des projets de développement, comme indique ci-dessus, le Gouvernement a conçu le système INJEZ depuis quelques années et en cours en cours d'exploitation à titre pilote. Dans sa version actuelle, consultable sur le Web, le système permet, notamment, de définir : i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières ainsi que la prise en charge des indicateurs du cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité à travers l'analyse des résultats et du temps de réalisation, d'efficience (performances en termes de coût des réalisations) et d'impact (performances en termes de réalisation des objectifs du projet) et des effets / produits du Projet; iv) l'évaluation des résultats en tenant compte des aspects ciblage et genre (pour cela, les informations nécessaires seront désagrégées par groupe-cible spécifique, notamment femmes et jeunes) ;et v) le suivi des décaissements. Il fournira les éléments nécessaires pour la préparation des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels et des rapports d'audit et permettra l'archivage de toute la documentation du projet à travers une bibliothèque virtuelle.

IV.3 Communication avec le système du FIDA

96. En 2003, le Conseil des gouverneurs a demandé au FIDA de mettre en place un système permettant de mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond. Le FIDA a donc élaboré le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), basé sur une approche de Gestion Axée sur les Résultats (cf. annexe 1). Le SYGRI était ainsi le cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond.

97. Dans un processus d'amélioration du SYGRI, une nouvelle approche a été mise en place depuis début 2017, intégrant des indicateurs voulus: (i) Plus stratégiques: Correspondance des indicateurs avec les priorités institutionnelles, (ii) Plus robustes: amélioration des définitions et des mesures, (iii) Plus simples: réduction du nombre d'indicateurs et des niveaux, autour de d'indicateurs de base auxquels les projets peuvent répondre: en lien avec des Objectifs spécifiques et des domaines d'intérêt thématique du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, en lien avec les ODD et leurs cibles, complétés par des indicateurs spécifiques au projet qui ne seront pas agrégés par le FIDA. Cette nouvelle approche a consisté à passer d'une évaluation des impacts à la mesure des résultats durant la vie du projet. Les indicateurs retenus continuent à faire partie intégrante du cadre logique du Projet, sans le dénaturer, et sont intégrés à la fois au niveau des effets et des produits.

IV.4 Le rapportage

98. Les différents rapports et comptes-rendus nécessaires au bon suivi de l'exécution et des résultats du projet, ainsi que la fréquence à laquelle ils devront être élaborés, leur objet et leurs destinataires, sont présentés dans le tableau suivant.

Types de rapports/documents à produire, fréquence et destinataires

Types de rapports	Personnes responsables	Echéances et période	Destinataires du rapport	Objectifs
A) Rapports de planification				
PTBA	Responsable SE	Trois mois au moins avant la fin de chaque année	- Coordinateur - UGO - CRDA - Partenaires - CNC/CRC/CLC - FIDA	Planification annuelle des activités
PPM	Responsable PM	Trois mois au moins avant la fin de chaque année	- Coordinateur - UGO - CRDA - Partenaires - CNC/CRC/CLC - FIDA	Planification annuelle du processus de passation des marchés
Plan de décaissement	Responsable GF	15 jours avant la fin du trimestre	- Coordinateur - UGO - CRDA - Partenaires - CNC/CRC/CLC - FIDA	Planification trimestriel
B) Procès-verbaux de réunions et rapports de mission				
Procès-verbal des réunions hebdomadaires de l'UGO	Secrétaire de l'UGO	1 jour ouvrable après la tenue de la réunion	- Coordinateur - UGO	Suivi de l'exécution
Procès-verbal des réunions mensuelles de coordination	Secrétaire de l'UGO	2 jours ouvrables après la tenue de la réunion	- Coordinateur - UGO	Suivi de l'exécution et des recommandations
Compte-rendu des missions de terrain et visites de contrôle	Responsables de la mission	3 jours ouvrables après la fin de chaque mission	- Coordinateur - UGO	- Contrôle et supervision des activités - Réception provisoire ou définitive des services et travaux
C) Rapports d'avancement des prestataires/partenaires				
Rapports partenaires	Partenaires	15 jrs après la fin de chaque trimestre	- Coordinateur - UGO	Suivi de l'exécution
Rapports prestataires	Prestataires	Accompagnés avec chaque facturation	- Coordinateur - UGO	- Suivi des résultats - Contrôle et supervision des activités
D) Les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités				

Types de rapports	Personnes responsables	Echéances et période	Destinataires du rapport	Objectifs
Rapport mensuel	Responsable SE	5 jours après la fin du mois	- Coordinateur - UGO - Partenaires	Présente le point des activités réalisées par le projet
Rapport trimestriel	Responsable S/E	Le mois qui précède un trimestre	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC	Suivi de l'exécution et des décisions
Rapport semestriel	Responsable S/E	Le mois qui précède un semestre	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Suivi de l'exécution et des décisions
Rapport annuel	Responsable S/E	1 ^{ère} quinzaine du mois de Février de chaque année	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Suivi de l'exécution, des effets et des décisions

E) Rapports financier et d'évaluation

Rapport d'audit annuel	Auditeur	Avant fin Juin de chaque année	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Audit annuel du projet et contrôle de la gestion financière
RFI	Responsable GF	Chaque trimestre	- UGO	Mise à jour de la situation financière
Registre des marchés	Responsable PM	A la fin de chaque mois	- UGO	Mise à jour du registre des marchés
Rapport d'évaluation à mi-parcours	Responsable S/E	Mi-parcours (2,5 ans après le démarrage du projet)	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Evaluation et ajustement de la planification
Rapport d'achèvement	Responsable S/E	La fin du projet	- Coordinateur - UGO - Partenaires - CNC/CRC/CIRC/CLC - FIDA - Gouvernement	Evaluation des effets et impacts du projet et planification stratégique

V. Annexes du manuel de Suivi et Evaluation

Annexe I : Modèles de description de postes de la comptabilité et de la gestion financière

Annexe II : Modèle de Programme de travail et budget annuel PTBA (PTBA des 18 premiers mois)

Annexe III : Modèle de rapport financier

Annexe IV : Formulaires de DRF et état de réconciliation du compte désigné

Annexe V : Registre des immobilisations

Annexe VI : Modèle TdR audit externe du projet

ANNEXES DU PIM

Annexe-II

Modele de PTBA et PTBA des 18 premiers mois (Juin2020-déc-2021)

Tableau Excel du PTBA 2020-2021 (18 mois)

Composante/SC/activité		Total projet						PTBA (Engagement)						PTBA (Paiement en 1000 DT)																															
		Unité	Qté	CU (1000 DT)	CT (1000 DT)	CT (1000 \$)	Financement (1000 DT)						Qté	Coût (1000 DT)	Coût (1000 \$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Qté	Total	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén																
							Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén																																	
Composante1: Accès aux services de base et amélioration des conditions de vie																																													
SC1.1: Modernisation et gestion des Infrastructures sociales																																													
I. Investment Costs																																													
A. Amélioration de l'accès à l'eau potable																																													
Etudes techniques	Forfait	1	272	272	91	52	221							1,	273	91	52	221							1, 136	26	110																		
Contrôle des travaux	Forfait	2	363	726	242	138	588		-	-	-	-	-												-	-																			
Réhabilitation de systèmes d'AEP / a	Systèmes	14	687	9 621	3 207	1 828	7 793																																						
Extensions de systèmes d'AEP exista	Forfait	1	2 001	667	380	1 621																																							
Subtotal			12 620	4 207	2 396	10 222	-	-	-	-	1	273	91	52	221	-	-	-	-	1 118	13	105	-	-	-	-	-																		
B. Équipement photovoltaïque pour	Forage	4	51	202	67	38	164																																						
S/Total SC1.1			12 822	4 274	2 436	10 386	-	-	-	-		273	91	52	221	-	-	-	-	118	13	105	-	-	-	-	-																		
SC1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés																																													
I. Investment Costs																																													
A. Accompagnement des AGR																																													
1. Équipe Centrale																																													
Chef du projet /a	h/mois	30	4	119	40	-	-	-	119	30	119	40	-	-	-	119	8	30	0	-							30																		
Coordinateur /b	h.mois	12	4	48	16	-	-	-	48	12	48	16	-	-	-	48	3	12	0	-							12																		
Responsable technique	h.mois	60	3	183	61	-	91	-	91	60	183	61	-	91	-	91	18	48	0	24							24																		
Subtotal				350	117	-	91	-	259	-	350	117	-	91	-	259	-	90	0	24	-	-	66	-																					
2. Équipe régionale																																													
Administrateur /gestionnaire /c	h.mois	12	4	48	16	-	-	-	48	12	48	16	-	-	-	48	3	12	0	-							12																		
Coordinateur /d	h.mois	30	3	91	30	-	-	-	91	30	91	30	-	-	-	91	8	24	0	-							24																		
Agent comptable /e	h.mois	15	3	46	15	-	-	-	46	15	46	15	-	-	-	46	4	12	0	-							12																		
Subtotal					185	62	-	-	185	-	185	62	-	-	-	185	7	66	66	-							48	-																	
3. Équipe Locale																																													
Animateurs /f	h.mois	840	3	2 558	853	-	2 558	-	840	2 558	853	-	2 558	-	840	-	252	727	-	727	-																								
Coordinateurs locaux et accompagnag	h.mois	216	3	658	219	-	-	-	658	216	658	219	-	-	-	658	64,8	187	-	-							187																		
Subtotal					3 216	1 072	-	2 558	-	658	-	3 216	1 072	-	2 558	-	658	-	914	-	727	-	-	187	-																				
4. Mobilisation des locaux (points foc																																													
Local	7	46	350	117	67	-	-	-	264	7	350	117	67	-	-	284	7	66	66	-																									
Formation et Renforcement des c	Forfait	4	49	224	75	29	195	-	-	4	224	75	29	195	-	-	1	51	6	45	-																								
6. Inclusion financière																																													
Méthodologies et formations-	Forfait	1,5	70	116	39	15	101	-	-	1,5	116	39	15	101	-	-	1	75	9	66	-																								
Co-financement de l'amélioration de l'	Forfait	3	74	259	88	34	225	-	-	3	259	88	34	225	-	-	-	-	-	-																									
AT perlee inclusion financière des FN	Forfait	12	10	144	48	19	125	-	-	12	144	48	19	125	-	-	-	-	-	-																									
Subtotal				518	173	67	451	-	-	-	518	173	67	451	-	-	-	-	75	9	66	-	-	-	-	-																			
Subtotal A				4 843	1 614	163	3 295	-	1 385	-	4 843	1 614	163	3 295	-	-	1 385	-	1 244	81	862	-	-	301	-																				
B. Appui à la Nutrition et Capital Social /h																																													
1. Création des télé-centres /i																																													
Mise à disposition des locaux	Local	2	55	119	40	23	-	-	96	2	119	40	23	-	-	96	2	24	24	-																									
Equipement /j	Lôt	2	18	40	13	8	32	-	-	2	40	13	8	32	-	-	1	18	3	15	-																								
Réhabilitation (aménagement) /k	Forfait	2	14	30	10	6	24	-	-	2	30	10	6	24	-	-	1	15	3	12	-																								
Personnel	h.mois	48	1	60	20	0	30	-	30	48	60	20	0	30	-	30	-	12	12	-	6	6	-	6	-																				
Subtotal				249	83	36	87	-	126	-	249	83	36	87	-	-	126	-	69	30	33	-	-	6	-																				
2. Création des Centres Prescolaires /l																																													
Mise à disposition des locaux	Local	3	9	30	10	6	-	-	24																																				

SC1.3: Appui à des activités génératrices de revenus																						
I. Investment Costs																						
A. AGR FIDA	Microprojet	2 400	13	30 000	10 000	5700	21630		2670	2 400	30 000	10 000	5700	21630		2670	295	1 680	350	1330		
B. AGR FACC	Microprojet	400	8	3 333	1 111			3000	333	400	3 333	1 111			3000	333	50	135		135		
ST/Total SC1.3				33 334	11 111	5700	21630		3000		33333	11111	5700	21630	0	3000	0	3003	1815	350	1330	
Total composante1				81 778	27 259	35 182	37 307	900	3 600	1 784	3 003	49 383	16 461	12 953	27 142	900	3 600	1 784	3 003	11 516	7 355	3 509
Composante 2: Intégration économique et filières inclusives et durables																						
SC2.1: Amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique																						
I. Investment Costs																						
A. Activités de CES																						
Etude technique des ouvrages de re	Forfait	1	180	180	60	-	-	180	1	180	60	-	-	180	1	90	-	-	90			
Ouvrages de recharge de nappes	Unité	45	30	1 350	450	-	-	1 350	10	1 350	450	-	-	1 350	10	150	-	-	150			
Réhabilitation barrage de recharge S	Forfait	1	150	150	50	-	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Plantation des cactus	Ha	400	3	1 020	340	-	-	1 020	400	1 020	340	-	-	1 020	50	65	-	-	65			
Construction de Génie civil- Citernes	Unité	300	20	5 949	1 983	-	-	5 949	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Equipements de pompage	Kit	300	1	441	147	-	-	441	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Piézometres	Unité	7	72	504	168	-	-	504	4	504	168	-	-	504	4	160	-	-	160			
Subtotal				9 594	3 198			-	9 594						3 054	1 018			-	465		
B. Réhabilitation de périmètres irrigués																						
Etudes techniques /a	Forfait	1	150	150	50	-	-	150	1	150	50	-	-	150	1	75	-	-	75			
Contrôles des travaux	Forfait	1	120	120	40	-	-	120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Travaux de Réhabilitation des périmé	Ha	321	15	4 815	1 605	-	-	4 815	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Modernisation des stations de pompa	Unité	6	150	900	300	-	-	900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Equipement et entretien des aménage	Forfait	2	230	500	167	95	405	-	1	249	83	48	201	-	-	1	124	24	100	-		
Subtotal				6 485	2 162	95	405	-	5 985	-	-	399	133	48	201	-	150	-	199	12	100	
C. Aménagement des pistes rurales																						
Etudes techniques Financ. FIDA	Forfait	1	129	139	46	26	113	-	1	139	46	26	113	-	-	1	69	13	56	-		
Contrôle des travaux FIDA	Forfait	1	129	142	47	27	115	-	1	142	47	27	115	-	-	0,5	69	13	56	-		
Etudes techniques	Forfait	2	101	201	67	-	-	201	2	201	67	-	-	201	2	201	-	-	201			
Contrôle des travaux	Forfait	1	201	201	67	-	-	201	1	201	67	-	-	201	1	201	-	-	201			
Aménagement de pistes /b	Km	100	189	21 109	7 036	4 011	17 099	-	10	2 034	678	387	1 647	-	-	10	400	80	320	-		
Pistes nécessitant de protection spé	Km	50	91	4 548	1 516	-	-	4 548	12,5	1 137	379	-	-	1 137	12,5	220	-	-	220			
Subtotal				26 341	8 780	4 064	17 326	-	4 950	-	-	3 854	1 285	440	1 875	-	1 539	-	1 160	20	86	
D. Aménagement foncier																						
Remembrement	Ha	5 000		1 523	508	198	1 325	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Ouverture des Pistes	Km	50	10	579	193	110	469	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
ST/SC2.1				44 521	14 840	4 467	19 525	-	20 529	-	-	7 307	2 436	488	2 076	-	4 743	-	1 340	32	186	
SC2.2: Soutien à la création et au développement de SMSA, GDA et de PME au niveau local																						
I. Investment Costs																						
A. Equipements CRDA, SMSA et GDA																						
Equipement GDA (l'eau et l'irrigation)	Kit	40	6	272	91	52	220	-	10	65	22	12	53	-	-	10	32	6	26	-		
Equipement SMSA /b	Kit	30	6	202	67	38	164	-	10	65	22	12	53	-	-	10	32	6	26	-		
Appui à la santé animale /c	Campagne	1	204	220	73	42	178	-	1	220	73	42	178	-	-	1	111	21	90	-		
Equipement Laboratoire vétérinaire /d	Unité	1	26	28	9	5	22	-	1	28	9	6	22	-	-	1	28	6	22	-		
Installation des Parcelles de démont	Plots	14	50	700	233	-	-	700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Subtotal				1 422	474	137	585	-	700	-	-	379	126	72	307	-	-	-	203	39	164	
B. Renforcement des capacités d'adaptation au CC																						
Spécialiste OP	h.mois	12	9	111	37	-	-	111	12	111	37	-	-	111	12	18	-	-	18			
Formateurs parcelles de démonstrati	h.mois	16	15	240	80	-	-	240	16	240	80	-	-	240	16	60	-	-	60			
Logistique de la formation	Forfait			309	103	-	-	309	0,25	78	26	-	-	78	0,25	52	-	-	52			
ST/SC2.2				2 082	694	137	585	-	1 360	-	-	808	269	72	307	-	429	-	333	39	164	
SC2.3: Promotion des filières et partenariats économiques (4P)																						
I. Investment Costs																						
A. Facilitation partenariats 4P																						
Facilitateurs partenariats	h.mois	180	4	736	245	96	640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
B. Concertations- Plans d'affaires dans les partenariats 4P																						
Ateliers /a	Atelier	30	9	314	105	42	272	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Matiériel de facilitation des ateliers /b	Forfait	1	5	4	1	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Subtotal				319	106	42	277	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
C. Fonds de co-investissement par Partenariats																						
14	622	9 685	3 228	1 839	5 492	-	2354	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
D. Mesures d'accompagnement et pérennisation																						
Appui d'établissement de la structure	Forfait	1	139	157	52	21	136	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Appui fonctionnement Association	h.mois	42	3	139	46	18	121	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Etude filière en soutien aux 4P	Étude	4	47	214	71	-	214	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Co-financement de l'amélioration de l'	Forfait	3	83	278	93	36	242	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
ST/SC2.3				11 527	3 842	2 052																

Composante3: Gestion du Projet et gestion savoirs																		
SC3.1: Gestion des savoirs																		
I. Investment Costs																		
A. Études d'impact et Sistematisations																		
1. Etude d'impact de la recharge des	Étude	1	75	75	25	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Etude d'impact de la consolidation	Étude	1	75	75	25	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Sistematisations et disseminations	Unité	5	24	141	47	27	114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal					291		97	27	114	-	150	-	-	-	-	-	-	-
B. Mise à jour de la Carte agricole du Gd	Étude	1	210	210	70	-	-	-	210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C. Innovation, gestion de connaissance, Site Web																		
Innovation, gestion de connaissance	Forfait	5	27	132	44	-	-	132	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Innovation, gestion de connaissance	Forfait	5	24	120	40	-	-	-	120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal					252		84	-	132	120	-	-	-	-	-	-	-	-
D. Recherche développement	Forfait	5	50	291	97	54	237	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E. Suivi-Evaluation																		
Atelier de démarrage	Atelier	1	28	30	10	-	-	30	-	1	30	10	-	-	30	-	-	30
Etude de la situation de référence	Étude	1	150	159	53	21	138	-	-	1	159	53	21	138	-	1	80	10
Evaluation à mi-parcours	Étude	1	174	174	58	-	-	174	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rapport d'achèvement	Étude	1	150	186	62	24	162	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rapport d'achèvement Adaptation Fu	Étude	1	90	90	30	-	-	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Adaptation système de SE (INJEZ)	Forfait	3	26	93	31	12	81	-	-	1	27	9	3	24	-	1	13	1
Supervision interne, organisation d'a	Forfait	6	35	210	70	-	-	210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Supervisions Fonds d'adaptation	Forfait	5	25	123	41	-	-	-	123	1	24	8	-	-	24	1	24	-
Subtotal					1 065		355	57	381	240	387	-	-	240	80	24	162	30
F. Dialogue des politiques	Forfait	3	56	195	65	0	-	195	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST/SC3.1					2 304		768	138	732	567	867	-	-	240	80	24	162	30
SC3.2: Gestion projet																		
I. Investment Costs																		
A. Formation et renforcement de capac	Forfait	6	40	240	80	-	-	240	-	1	33	11	-	-	33	-	1	16
B. AT-pencuelle																		
1. AT-pencuelle à la demande					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0			
AT Nationale	h.mois	16,6	7	120	40	-	-	120	-	16,6	120	40	-	-	120	-	3,3	12
AT Internationale	h.mois	10	15	150	50	-	-	150	-	10	150	50	-	-	150	-	2	15
Subtotal					270		90	-	270	-	270	90	-	-	270	-	27	-
2. AT-Locale au sein de l'UGO					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0			
Cadre1: Partenariat et filière	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	12	72
Cadre2: Changement climatique	h.mois	60	9	510	170	-	-	510	60	510	170	-	-	510	12	77	0	0
Cadre3: Communication et gestion sa	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	12	72
Cadre4: Aménagement hydraulique	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	9	63
Cadre5: Inclusion sociale et OP	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	12	72
Cadre6: Techniciens CTV /a	h.mois	300	4	1 295	432	168	1 126	-	-	300	1 295	432	168	1 126	-	-	60	180
Cadre6: Techniciens CTV FADAPT	h.mois	180	3	540	180	-	-	540	180	540	180	-	-	540	36	84	0	0
Cadre8: Passation de marché	h.mois	60	7	518	173	67	451	-	-	60	518	173	67	451	-	-	12	72
AT Contrôle des travaux CES	h.mois	3	39	116	39	-	-	116	3	116	39	-	-	116	1	29	0	0
Subtotal					5 050		1 683	505	3 379	-	1 166	-	-	5 050	1 683	505	3 379	1 166
Subtotal B					5 320		1 773	505	3 379	270	1 166	-	-	5 320	1 773	505	3 379	270
C. Equipment et logistiques																		
Voitures TT FADAPT	Unité	1	120	120	40	-	-	120	1	120	40	-	-	120	1	120	-	120
Voitures TT financement FIDA /b	Unité	6	110	699	233	133	566	-	-	6	699	233	132	567	-	-	6	629
Voitures TT /c	Unité	5	110	582	194	582	-	-	5	582	194	582	-	-	5	523	523	-
Voitures utilitaires /d	Unité	3	38	121	40	0	-	121	-	3	120	40	0	-	120	3	108	0
Grosses réparation et récupération v	Unité	10	10	108	36	20	87	-	-	10	108	36	21	87	-	-	10	89
Équipement informatique, GIS et bure	Lot	10	7	78	26	78	-	-	10	78	26	78	-	-	10	70	70	-
Subtotal C					1 708		569	813	653	121	120	-	-	1 707	569	813	654	120
Total Investment Costs					7 267		2 422	1 318	4 032	631	1 286	-	-	7 060	2 353	1 318	4 033	423
II. Recurrent Costs																		

A. Salaires et Fonctionnement					-	-	-	-	-	0																
1. Personnel UGO					-	-	-	-	-	0																
Coordonateur	Pers.an	6	28	208	69	208	-	-	-	2	63	21	63	-	-	-	-	2	63	63	-	-	-	-		
Responsable SE	Pers.an	6	23	166	55	166	-	-	-	2	51	17	51	-	-	-	-	2	51	51	-	-	-	-		
Responsable Genre (jeunes et femme)	Pers.an	6	23	166	55	166	-	-	-	2	51	17	51	-	-	-	-	2	51	51	-	-	-	-		
Responsable Inclusion sociale (DRAS)	Pers.an	6	28	208	69	208	-	-	-	2	63	21	63	-	-	-	-	2	63	63	-	-	-	-		
Arrondissements Techniques et CTV	Pers.an	6	23	166	55	166	-	-	-	2	51	17	51	-	-	-	-	2	51	51	-	-	-	-		
Subtotal				913	304	913	-	-	-	279	93	279	-	-	-	-	-	279	279	-	-	-	-	-		
2. Personnel DGFOP					-	-	-	-	-	0																
Personnel /f	Pers.an	3	23	83	28	83	-	-	-	1	24	8	24	-	-	-	-	1	18	18	-	-	-	-		
Cadre Planification et SE (DGFOP)	h.mois	60	8	566	189	566	-	-	-	12	102	34	102	-	-	-	-	12	76	76	-	-	-	-		
Subtotal				649	216	649	-	-	-	126	42	126	-	-	-	-	-	94	70	-	-	-	-	-		
3. Personnel MAS central	Pers.an	6	23	166	55	166	-	-	-	2	51	17	51	-	-	-	-	2	38	38	-	-	-	-		
4. Personnel DRAS-Kairouan (Travail)	Pers.an	42	17	872	291	872	-	-	-	14	264	88	264	-	-	-	-	14	198	198	-	-	-	-		
5. Fonctionnement /g	Forfait	6	236	1 729	576	1 729	-	-	-	2	522	174	522	-	-	-	-	2	150	150	-	-	-	-		
Total Recurrent Costs				4 330	1 443	4 330	-	-	-	1 242	414	1 242	-	-	-	-	-	18	759	735	-	-	-	-		
ST/SC/3.2				11 597	3 866	5 646	4 032	631	1 286	-	8 302	2 767	2 560	4 033	423	1 286	-	-	2 975	1 461	1 054	151	310	-	-	
Total composante3				13 901	4 634	5 786	4 764	1 198	2 153	-	8 542	2 847	2 584	4 195	453	1 310	-	-	3 122	1 472	1 136	181	334	-	-	
TOTAL GENERAL PROJET				153 810	51 270	47 625	69 303	2 098	27 642	1 784	5 357	66 040	22 014	16 098	33 721	1 353	10 082	1 784	3 003	16 311	8 898	4 995	271	1 781	367	-

<<

PTBA Juin 2020-Décembre 2021 (18 mois)

Composante/SC/activité	PTBA (Engagement en 1000 DT)								PTBA (Paiement en 1000 DT)							
	Financement								Financement							
	Coût (1000 DT)	Coût (1000 \$)	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	Total	Gov	Prêt FIDA	Don FIDA	Don FA	UTSS	Bén	
Composante1: Accès aux services de base et amélioration des conditions de vie																
<i>SC1.1: Modernisation et gestion des Infrastructures sociales</i>																
S/Total SC1.1	273	91	52	221	-	-	-	-	118	13	105	-	-	-	-	-
<i>SC1.2: Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés</i>																
S/Total SC1.2 (A+B+C)	15 777	5 259	7 201	5 291	900	600	1 784	-	9 583	6 992	2 074	90	60	367	-	-
<i>SC1.3: Appui à des activités génératrices de revenus</i>																
S/Total SC1.3	33333	11111	5700	21630	0	3000	0	3003	1 815	350	1330	0	135	0	0	0
Total composante1	49 383	16 461	12 953	27 142	900	3 600	1 784	3 003	11 516	7 355	3 509	90	195	367	-	-
Composante 2: Intégration économique et filières inclusives et durables																
<i>SC2.1: Amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique</i>																
ST/SC2.1	7 307	2 436	488	2 076	-	4 743	-	-	1 340	32	186	-	1 122	-	-	-
<i>SC2.2: Soutien à la création et au développement de SMSA, GDA et de PME au niveau local</i>																
ST/SC2.2	808	269	72	307	-	429	-	-	333	39	164	-	130	-	-	-
<i>SC2.3: Promotion des filières et partenariats économiques (4P)</i>																
ST/SC2.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Composante2	8 116	2 705	560	2 383	-	5 172	-	-	1 673	71	350	-	1 252	-	-	-
Composante3: Gestion du Projet et gestion savoirs																
ST/SC3.1	240	80	24	162	30	24	-	-	147	11	82	30	24	-	-	-
<i>SC3.2: Gestion projet</i>																
ST/SC3.2	8 302	2 767	2 560	4 033	423	1 286	-	-	2 975	1 461	1 054	151	310	-	-	-
Total composante3	8 542	2 847	2 584	4 195	453	1 310	-	-	3 122	1 472	1 136	181	334	-	-	-
TOTAL GENERAL PROJET	66 040	22 014	16 098	33 721	1 353	10 082	1 784	3 003	16 312	8 898	4 995	271	1 781	367	-	-



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 9: Cadre d'analyse intégrée des risques

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Politique et gouvernance	Moyen	Moyen	<p>Risque : Transition toujours en cours depuis 2011 et processus électoral programmé en septembre-octobre 2019. Processus de décentralisation en cours</p> <p>Commentaires : Concernant la phase de négociations, les dates ont déjà été fixées et le risque qu'elles soient modifiées est limité ; les projets négociés depuis 2011 n'ont jamais connu de difficulté</p> <p>Concernant la mise en œuvre, implication de la société civile et organisation de concertations avec les acteurs locaux dans les décisions concernant leur territoire</p> <p>Renforcement des capacités des institutions et des services déconcentrés de l'Etat dans l'exercice de leur mandat et de la délégation de leur mandat</p> <p>Implication des échelons décentralisés dans les comités de pilotage et d'octroi mis en place par IESS</p>
Macroéconomique	Moyen	Moyen	<p>Risque : Fluctuation de la demande et risque de fragilisation de certaines filières et de pertes de marchés</p> <p>Commentaires : Etudes filières préalables pour mesurer les risques potentiels produit par produit</p> <p>Concertations multi-acteurs pour faire émerger des partenariats public-privé-producteurs.</p> <p>Renforcement des organisations de producteurs et accès aux financements adaptés pour améliorer le positionnement des OP dans les filières</p> <p>Implication accru du secteur privé</p>
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	Faible	<p>Risque: Mise en œuvre erratique des politiques et stratégie et dialogue politique potentiellement difficile</p> <p>Commentaires : Engagement du Gouvernement à continuer le soutien aux familles nécessiteuses pendant au moins la durée du projet</p> <p>Mise en place d'un système de suivi-évaluation spécifique pour l'approche "graduation" afin d'alimenter le dialogue politique avec le MAS</p>

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Conception technique du projet ou du programme	Moyen	Moyen	<p>Risques : Difficulté de cibler les plus pauvres et faible taux de réussite des AGR ; Risque de défaut ou de retard du financement du FACC non encore approuvé</p> <p>Risque que les partenaires financiers ne soient pas intéressés à investir dans la zone du projet avec les petits producteurs</p> <p>Commentaires : Travail étroit avec le MAS pour la localisation et l'appui aux familles nécessiteuses et à revenu limité</p> <p>Importance de la cartographie préalable de la cartographie des poches de pauvreté</p> <p>Accompagnement des AGR depuis la formulation jusqu'à la mise en œuvre</p> <p>Présentation de la demande de financement au FACC déjà soumise le 5-8-2019</p> <p>Suivi étroit des commentaires</p> <p>Programmation prudente du démarrage du FACC mi 2021</p> <p>Opportunités d'investissement identifiées de façon participative par filière</p> <p>incitation au déploiement de personnel additionnel par les IMF pour servir les zones reculées des délégations cibles</p> <p>encouragement à l'établissement d'un structure associative pérenne pour la gestion inclusive des filières</p>
Capacité institutionnelle pour l'exécution et la pérennité de l'action	Moyen	Moyen	<p>Risque : Capacité de mise en œuvre limitée (disponibilité et qualification du personnel impliqué dans le projet)</p> <p>Suivi-évaluation non performant pour alimenter le dialogue politique</p> <p>Commentaires : Conventions claires pour la délégation de mise en œuvre aux nouveaux acteurs (CRDA, DRAS, UTSS/CRS, ONG, IMF,...),</p> <p>Assistance technique et appui-conseil régulier, en particulier au cours des missions de supervision</p> <p>Recrutement d'un partenaire spécifique pour la définition de la méthodologie de suivi des FN</p> <p>AT en appui à l'équipe en charge du SE</p>
Gestion financière	Moyen	Moyen	<p>Short to long term technical assistance in financial management through-out the project life along with timely submission of quality audit reports and reliable accounting software system. The risk of slow disbursement performance will be mitigated through close monitoring of disbursement performance through-out the project life , and appropriate actions will be deployed in close collaboration between PMD, FMD and GoT.</p>
Passation des marchés	Moyen	Moyen	<p>Risque : Retard dans le traitement des dossiers</p> <p>Commentaires : Assistance technique pour la préparation des plans de passation de marché</p> <p>Réforme en cours avec l'appui de la Banque Mondiale</p>

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Parties prenantes	Faible	Faible	Risque : Coordination potentiellement difficile du fait des nombreux acteurs impliqués dans la mise en œuvre Commentaires : Coordination assurée à 3 niveaux: National, régional et local Mise en place d'un comité inter-projet FIDA pour faciliter la coordination entre les acteurs grâce à des échanges d'expérience
Environnemental et social	Élevé	Moyen	Risques : Détérioration des ressources naturelles (eau et sol) ; Conditions de vie et de travail des femmes Sous-emploi des jeunes Commentaires : Amélioration de la gestion de l'eau au niveau des périmètres et à la parcelle Activités adaptatives à différents niveaux: pistes, AGR, CES, irrigation ... Formation des acteurs Appui au programme d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN) Activités spécifiques pour le transport des femmes AGR dédiés au moins à 65% aux femmes et 50% aux jeunes
Risque global	Moyen	Moyen	



Investir dans les populations rurales

Tunisie

Economic, Social and Solidarity Project (IESS-Kairouan)

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Date du document: 23/01/2020

Identifiant du projet 2000002075

Numéro du rapport: 5146-TN

Identifiant du prêt 2000003279

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Principes

1. L'objectif de la stratégie de désengagement / stratégie de sortie du projet IESS Kairouan est d'assurer qu'à la fin du projet :
 - **Les institutions** créées ou soutenues par le projet sont en capacité de poursuivre et de développer les fonctions en appliquant les principes de bonne gouvernance et égalité entre les sexes
 - **Les infrastructures physiques** soutenues par le projet sont appropriées et gérées par des structures de gouvernance dont c'est le mandat institutionnel, avec les moyens financiers et institutionnels adéquats pour leur gestion et leur maintenance
 - **Les SMSA et entreprises** soutenues par le projet deviennent autonome financièrement et sont capable de maintenir et développer leur activité une fois l'achèvement de l'appui du projet et de continuer à fournir les services aux bénéficiaires

Tableau 1 : Facteurs de durabilité

Eléments du projet	Facteurs de durabilité
Institutions	Gouvernance Capacités de gestion Financements
Infrastructures	Conception résiliente aux risques climatiques Capacité de gestion et maintenance Financements
SMSA et entreprises	Modèle d'affaire viable Partenariats / accords contractuels formalisés et endossés Lien au marché fiable et stable Capacité de gestion Accès aux financements

Stratégies spécifiques aux éléments du projet

2. La stratégie de sortie du projet IESS Kairouan fait partie intégrante de sa conception. Les différents éléments du projet ont été conçus en partenariat avec les partenaires publics et privés au niveau régional et central. La stratégie de sortie est conçue de manière spécifique pour chacun des éléments clé du projet, avec un calendrier de désengagement et les modalités institutionnels adéquats.

Composante 1 :

3. Pour le programme de graduation, la stratégie est une mise à l'échelle du programme de graduation testé pendant le projet. Le système de formation de formateurs assurera que le personnel de la DRAS et de l'UTSS/CRSS seront en mesure de poursuivre et élargir les actions engagées. Le système de suivi du programme et la capitalisation serviront d'outils pour engager un dialogue sur la stratégie de mise en œuvre du programme El Amen au niveau national.
4. En accompagnement de la réhabilitation des systèmes d'eau potable le projet renforcera la capacité de gestion technique, administrative et financière des GDA qui sont en charge de la gestion et de la maintenance de ces systèmes.

Composante 2 :

5. La durabilité des systèmes d'irrigation dépendra de la qualité de la conception et de la mise en œuvre des réhabilitations et de leur bonne gestion technique, administrative et financière sur les comités et les membres des GDA. Le projet mettra en œuvre en programme structuré de renforcement des capacités de GDA irrigation qui assureront la gestion et la maintenance de ces systèmes sur le long terme

6. Les actions de conservations des eaux et des sols ne peuvent avoir un effet durable après l'achèvement du projet qu'en associant les usagers, les organisations et les autorités locales au moment de leur conception et de leur mise en œuvre. Les actions proposées par le Projet s'intègrent dans la nouvelle stratégie du MARHP pour l'Aménagement et la Conservation des terres Agricoles (ACTA). L'approche est basée sur des consultations avec les parties prenantes aux niveau délégation / secteur et local assurant une participation et une appropriation des actions de CES après achèvement des interventions du projet.
7. Les partenariats seront facilités par une équipe projet mobilisée par ONUDI. En troisième année du projet, une structure pérenne de facilitation des partenariats sera mise en place pour assurer la pérennité du modèle de facilitation et d'animation des partenariats d'affaire autour des filières agricoles. Le modèle promu par Initiative Tunisie est un exemple de structure pérenne qui s'appuie sur le volontariat des acteurs publics et privés du Gouvernorat et qui met à disposition des prêts d'honneur pour les porteurs de projet
8. Les dimensions transversales de la durabilité du projet seront : l'implication des acteurs à chaque étape des interventions, de leur conception, à leur mise en œuvre et leur suivi ; la promotion de l'autonomisation des femmes et la facilitation de leur rôle dans les décisions au niveau local ; l'implication des jeunes dans les activités et le soutien à l'emploi ; la prise en compte des risques climatiques et le renforcement des capacités d'adaptation de tous les acteurs au changement climatiques.

Matrice de la stratégie de sortie du projet IESS Kairouan

	Rôle après achèvement	Actions de durabilité	Calendrier de sortie	Financement après achèvement
Système d'adduction d'eau potable	Gestion et entretien par les GDA Soutien des arrondissements du CRDA	Conception de réseau robustes et modernes Renforcement des capacités des GDA Formations des formateurs du CRDA	Année 4 pour la tranche 1 Année 5 pour la tranche 2 Année 6 pour la tranche 3	Financements propres du GDA collectés et gérés par les comités formés Appuis et suivi CRDA financés sur le budget public
Programme de graduation	Supervision et suivi par MARHP et MAS UTSS, DRAS et CRDA mettent en œuvre et soutiennent le programme de graduation Engagement actif des membres des familles nécessiteuses et à revenu limité en particulier les femmes et les jeunes	Renforcement des capacités des familles nécessiteuses et à revenu limité au travers de 5 piliers de la graduation Formation de formateurs à la méthodologie de mise en œuvre et de suivi de la graduation Dialogue sur la politique nationale pour mise à l'échelle de l'approche graduation dans le cadre du programme Amen Social	En fin de projet après évaluation d'impact	Les animateurs de l'UTSS restent mobilisés localement et sont financés par les fonds propres de l'UTSS Le personnel de la DRAS est rémunéré sur fonds publics
Alphabétisation	DRAS Participation active des femmes des familles nécessiteuses et à revenu limité	DRAS : Mobilisation des locaux Recrutement et mobilisation des institutrices ; Gestion, suivi et évaluation du programme en collaboration avec les autres intervenants (UTSS, CRAFFEPA et le CRDA)	Dès l'année 3 du projet avec suivi et évaluation jusqu'en année 6	Budget de la DRAS

	Rôle après achèvement	Actions de durabilité	Calendrier de sortie	Financement après achèvement
Télécentres		<p>UTSS : Construction de bâtiments robustes</p> <p>Recrutement des animatrices des télécentres et la prise en charge de leur honoraires à en totalité après Projet ;</p> <p>Prise en charge totale de la gestion de télécentres sur le plan administratif et technique (planification, exécution et suivi des activités) après achèvement du projet</p> <p>Gestion du partenariat avec le bureau de l'emploi</p> <p>Formation des éducateurs de télécentres</p>	Dès l'année 3 du projet avec suivi et évaluation jusqu'en année 6	Fonds propres de l'UTSS et bureau de l'emploi
Centres préscolaires	Soutien et sensibilisations à la nutrition et à la santé des enfants pour les familles nécessiteuses et à revenus limités dans la zone du projet	<p>Aménagement de locaux appropriés et robustes</p> <p>Pérennisation des honoraires des instituteurs/ices</p> <p>Mobilisation des médecins pour le suivi régulier de la santé des enfants ;</p> <p>Engagement sous convention de gestion totale des centres par UTSS y compris la gestion des cantines, après achèvement du projet</p>	Dès l'année 3 du projet avec suivi et évaluation jusqu'en année 6	Fonds propres de l'UTSS Honoraires de instituteurs/ices pris en charge par le budget public

	Rôle après achèvement	Actions de durabilité	Calendrier de sortie	Financement après achèvement
Activités Génératrices de Revenus	Familles nécessiteuses maintiennent et développent leur micro-projet d'AGR viables	Sensibilisation (GALS) et montage des micro pan d'affaires par les familles elles-mêmes contribution des bénéficiaires aux investissement des AGR Accompagnement rapproché par le personnel de l'UTSS pendant 2 ans Capacité technique des bénéficiaires renforcées par l'accompagnement rapproché des CTV et CRDA Accès aux financements : inclusion financière et Accès aux marchés : appui des animateurs de graduation, participation aux les partenariats en composante 2.3 Inclusion sociale des femmes en particulier (appui à la création de groupements de femmes)	Deux ans après le début de l'AGR	Fonds propres de familles nécessiteuses (revenu des AGR, épargne) Co Financement des AGR par les Institutions de Microfinance et les Associations de microcrédit Participation aux partenariats d'affaires : accès aux financements

	Rôle après achèvement	Actions de durabilité	Calendrier de sortie	Financement après achèvement
Désenclavement / pistes rurales	Direction Régionale de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (DREHAT)	Critères de sélection des tronçons à réhabiliter Identification des risques climatiques Mesures de renforcement des pistes pour une meilleure résilience aux risques climatiques Conception et réalisation selon les exigences techniques du MEHAT revêtement en bicouche de la structure des pistes Classement des pistes dès l'achèvement des travaux, ce pour la prise en charge de leur entretien par la Direction Régionale de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (DREHAT)	Année 3 pour la tranche 1 Année 4 pour la tranche 2 Année 5 pour la tranche 3	Budget de la DREHAT
Systèmes d'Irrigation	GDA irrigation pour la gestion technique, administrative et financière CRDA et CTV pour l'appui aux GDA	Conception et réhabilitation de systèmes robustes et résilients aux risques climatiques Renforcement des capacités de gestion des GDA Sensibilisation des membres à l'entretien et aux payements des redevances d'irrigation (règles de gestion du périmètre) Formation du personnel technique du CRDA	Année 4 pour la tranche 1 Année 5 pour la tranche 2 Année 6 pour la tranche 3	Financements propres du GDA collectés et gérés par les comités formés Appuis et suivi CRDA financés sur le budget public

	Rôle après achèvement	Actions de durabilité	Calendrier de sortie	Financement après achèvement
Conservation des Eaux et des Sols	<p>plantations de cactus : Les propriétaires des terres avec appui de l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP)</p> <p>Les propriétaires de citernes enterrées appuyés par les CTV</p> <p>Le CRDA pour les ouvrages de recharge et les piézomètres</p>	<p>Suivi, la protection et l'arrosage éventuel, par les bénéficiaires des 400 ha, des plantations de cactus, pendant les années déficitaires en pluviométrie ;</p> <p>Implication des bénéficiaires des citernes depuis l'identification des sites jusqu'à la réception des citernes fonctionnelles ;</p> <p>Renforcement des capacités des bénéficiaires et des CTVs pour l'entretien préventif des citernes</p> <p>formation du personnel du CRDA en charge de la gestion et de l'entretien des ouvrages de recharge et l'entretien des piézomètres</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie ACTA pour les actions CES</p>	<p>Dès l'année 3 pour la 1^{ère} tranche des ouvrages de recharge</p> <p>Année 4 pour la 1^{ère} tranche de construction de citernes</p> <p>Dès achèvement des travaux pour les ouvrages de recharge et les piézomètres</p>	<p>plantations de cactus : Bénéficiaires et OEP (subventions)</p> <p>les propriétaires des citernes et les CTV pour le suivi</p> <p>Le budget du CRDA pour les ouvrages de recharge</p>

	Rôle après achèvement	Actions de durabilité	Calendrier de sortie	Financement après achèvement
Partenariats d'affaires	Producteurs et leurs organisations (SMSA ; GDA) Partenaires publics et privés Banques ; Institutions de micro finance, associations de micro-crédit	Sélection des filières à fort potentiel sur la base des études existantes ou réalisées par le projet Consultations et implications des acteurs des filières sélectionnées Implication des acteurs de l'élaboration des partenariats et des plans de co-financement Etablissement d'une structure pérenne de facilitation à Kairouan sur le modèle d'Initiative Tunisie	Dès l'année 4 du projet dès que la structure pérenne de facilitation de partenariat est fonctionnelle	Fonds propres des partenaires de plans d'affaires : producteurs et leurs organisations ; entreprises de l'amont et de l'aval des filières Banques ; Institutions de micro finance, associations de micro-crédit Contributions du secteur public aux partenariats Subventions à l'investissement agricole (APIA) Comité de la structure pérenne de facilitation des partenariats